



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753079 0

3550

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

XIIM

Mexico

Och-Dec
1722

1722

*IIA

LE MERCURE

D'OCTOBRE 1722.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

ANDRÉ CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

NOËL PISSOT Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

LISTE DES LIBRAIRES
*qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, & dans les
Pays étrangers.*

- Lyon , *chez* Plaignard , Libraire.
 Marseille *chez* Carry.
 Montpellier , *chez* les freres Faures.
 Toulouse , *chez* la veuve Tene.
 Bayonne , *chez* Etienne Labottiere.
 Bordeaux , *chez* la Veuve Labottiere, & fils.
 Charles Labottiere , l'ainé , vis-à vis la Bour-
 se , *ibid.*
 Rennes , *chez* Wattar.
 Nantes , *chez* Julien Maillard.
 Saint Malo , *chez* la Marc.
 Poitiers , *chez* Faucon.
 Xaintes , *chez* Delpech.
 Blois , *chez* Masson.
 Orléans , *chez* Rouzeau.
 La Rochelle , *chez* Desbordes.
 Angers , *chez* Fourreau.
 Tours , *chez* Gripon.
 Caën , *chez* Cavelier.
 Rouen , *chez* la Veuve Herault.
 Le Mans , *chez* Pequineau.
 Chartres , *chez* Feltil.
 Châlons , *chez* Seneuze.
 Troye , *chez* Boüillerot.
 Rheims , *chez* Godard.
 Dijon , *chez* la veuve Armil.
 Beauvais , *chez* Courtois
 Abbeville , *chez* Dumefnil.
 Soissons , *chez* Courtois.
 Amiens , *chez* le François , & *chez* Godard.

Arras , *chez* C. Duchamp.
Sedan , *chez* Renaud.
Metz , *chez* Colignon.
Strasbourg , *chez* Doulscker.
Cologne , *chez* Meternik.
Francfort , *chez* J. L. Kœniq.
Berlin , *chez* Erienne.
Leipsic , *chez* Gledich.
Lille , *chez* Dancel.
Bruxelles , *chez* Tsersteuens.
Anvers , *chez* Verdussen.
La Haye , *chez* Rogiffard.
Amsterdam , *chez* Eernard.
Rotterdam , *chez* Vander Linden.
Londres , *chez* du Noyer.
Madrid , *chez* Anisson.
Geneve , *chez* les freres de Tournes.
Turin , *chez* Reinflan.

Le prix est de 30. sols.



A V I S.

L'ADRESSE genera'e pour toutes choses est à M. M O R E A U ,
Commis au Mercure , chez M. le Com-
missaire le Comte , vis-à-vis la Comedie
Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur
commodité voudront remettre leurs Paquets
cachetez aux Libraires qui vendent le
Mercure à Paris , peuvent se servir de
cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment quand on
adresse des Lettres ou Paquets par la Poste,
d'avoir soin d'en affranchir le Port ,
comme cela s'est toujours pratiqué , afin
d'épargner , à nous le déplaisir de les
rebuter , & à ceux qui les envoient ,
celui , non - seulement de ne pas voir
paroître leurs Ouvrages , mais même de
les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de
copie.



L E
MERCURE

D'OCTOBRE 1722.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LE PLAISIR ET LA SAGESSE.

C O N T E.



Le folâtre Plaisir s'étoit mis en
chemin,

Pour visiter les lieux de son
domaine,

Et de son pied léger il arpenoit la plaine,

Aussi vite qu'un trait échapé de la main :

Dessus son dos une malette,

Voituroit divers instrumens

Propres aux divertissemens,

Une corde à danser dessus l'escarpolette,

Force palettes & volans,

A iij.



Cartes & dez sur tout , remedes excellens

Contre le sommeil létargique ,

Des masques , des romans , des livres de musi-
que ;

Que sçai-je enfin ! tout l'attirail

Qui sert à détourner les hommes du travail.

Dans son chemin il trouve la Sagesse ,

Qui meditoit au coin d'un bois :

Quoi , Madame , c'est vous ! c'est vous ! quelle
allégresse !

Qu'avec douceur je vous revois !

Depuis l'âge d'or , ce me semble ,

On nous vit rarement ensemble :

Vous me fuyez , plaisir ; ... vous me grondez
toujours ,

Sagesse , sans cela vous seriez mes amours.

Tient-il à moi , dit l'Immortelle ,

Qu'entre nous désormais

L'amitié ne se renouvelle ?

Allons , jurons ensemble une ardeur mutuelle ,

Et ne nous séparons jamais :

Tous deux ainfi d'intelligence ,

Ils se mettent à voyager ,

La nuit survient , il faut chercher à se loger :

DE SEPTEMBRE 1722. 7

Ils virent un Château d'assez belle apparence ;

Et résolurent de concert ,

D'aller chez le Seigneur demander le couvert.

Dans les routes de l'avenüe ,

La Dame du Château prenoit alors le frais ,

Coquette , s'il en fût jamais ;

Le folâtre Plaisir lui donna dans la vue :

Bonne table , bon lit , tout lui fut préparé ;

La Sagesse fut mal reçüe ,

On l'envoya loger chez Monsieur le Curé ,

Où nous dirons par parentese ,

Qu'elle passa la nuit assez mal à son aise ,

Dans un assez léger sommeil ,

Du Plaisir paresseux elle attend le réveil.

Il sort vers le midi des bras de son hôtesse ,

Et laissa dans sa place une sombre tristesse :

Voilà le couple Pelerin ,

Qui se rassemble encore & se met en chemin.

Nulle malheureuse aventure ,

Ne troubla leurs plaisans propos ,

Sur le point que la nuit ramene l'ombre obscure ,

A iiij

Autre Château se présente à propos :

C'étoit le séjour d'une prude ,

Qui lasse du tracas mondain ,

Se plaisoit dans la solitude ;

Cette Dame parut , mais d'un abord fort rude ,

Repoussant le plaisir badin ,

A la seule Sagesse elle tendoit la main ;

Le Plaisir rebuté porta sa lassitude

Au cabaret le plus prochain.

Quelle infortune est donc la nôtre ;

Dirent nos voyageurs au matin rassemblez ;

Il faut que des humains les esprits soient trou-
blez ,

Pour nous vouloir toujours separer l'un de l'autre !

N'est il point sous le ciel quelque séjour heu-
reux ,

Où nous soions reçus tous deux ?

Contre le mauvais goût le beau couple s'eme-
porte ,

Et mécontent du gîte précédent ,

Va le soir fraper à la porte

De la séduisante f. * * *

Son extrême beauté , sa brillante jeunesse ,

Promettoit au Plaisir un favorable accueil ,

Cette même raison fit ressembler la Sagesse,
 Que jeunesse & beauté mirent souvent en
 deuil :

Mais quelle surprise agreable

La fit changer de sentiment ?

Quand la belle d'un ris affable

Fit à tous deux ce compliment.

Venez , Plaisir , venez , Sagesse ,

Vous avez trouvé votre hôtesse :

J'aurai chez moi place & temps pour vous
 deux :

Le Plaisir m'est utile & même necessaire ,

Mais la Sagesse aussi n'a rien pour moi d'af-
 freux ,

Pourvû qu'abandonnant cette critique austere,

Et cet air trop imperieux

Elle soit moins severe ,

Et s'appivoise avec les jeux.

J'espere que dans ma retraite

J'affermirai votre union ;

Mais faisons un marché pour n'être pas su-
 jette

A frequente discussion :

Conditions se font : nul n'osa s'en défendre ;

Chacun (bien entendu) mit quelque peu du sien ,

A. v.

Faute de s'approcher , ou faute de s'entendre ;

On est souvent broüillé pour rien.

Qui plus des deux sur soi dût prendre ,

Je ne le dirai pas , chacun s'en trouva bien :

La Sageſſe fut gaye , & le Plaiſir modeſte ,

Et dans ſon propre appartement ,

Sans que jamais ſurvint nul altercàs funeſte ;

La Dame pour touſjours fixant leur logement ,

La Sageſſe eut le lit , le Plaiſir tout le reſte.

Tout le reſte étoit grand , oüi , mais tout bien
compté ,

J'en atteste la foi des hommes ,

Le Plaiſir , au ſiecle où nous ſommes ,

N'eſt pas touſjours ſi maltraité.



*SUITE de la Lettre critique ſur les Spec-
tacles ; & des obſervations ſur les
Tragedie d'Athalie.*

ACTE III.

Scene I. & II.

Mathan, Nabal, Zacharie.

DAns ces deux Scenes il ne s'agit que
de la même choſe ; Mathan de-

mande au nom d'Athalie qu'on fasse venir Josabet.

Scene III.

Mathan , Nabal.

Mathan déploye ici ses plus secrets sentimens, & se montre tel qu'il est, c'est-à-dire, le plus méchant de tous les hommes. Des aveus aussi honteux que ceux qu'il fait à Nabal, ne sont gueres vraisemblables; mais ils sont nécessaires au Theatre, sans quoi on ne pourroit sçavoir ce qui se passe dans le cœur de certains Acteurs, qu'à la faveur du monologue & de l'*à parte*, où l'on est censé penser.

Il faut pourtant avoüer à la gloire de M. de Racine, que dans cette occasion la nécessité theatrale est rapprochée du vrai-semblable autant qu'il est possible, Nabal declare qu'il ne sert, ni le Dieu des Hebreux, ni Baal, d'autant qu'il est Ismaélite; un homme sans Religion, tel que Mathan, peut-il confier plus sûrement son secret qu'à un homme neutre? d'ailleurs Nabal est complice du crime de Mathan, & associé au fruit qui en reviendra; seconde raison pour ne lui rien cacher.

Au reste, je ne trouve rien de si beau en fait de caractère, que tout ce que nô-

A vj

tre-judicieux Auteur met ici dans la bouche de Mathan. Cet apostat expose les motifs de sa désertion ; la jalousie & l'ambition ont fait tout le crime. Il est persuadé que Baal n'est qu'un Dieu de bois, dont les vers s'emparent tous les jours ; mais la préférence qu'on a donnée à Joad, quand ils ont été en concurrence pour l'encensoir, l'a déterminé du côté d'une erreur, qui devrait lui être plus utile que la vérité ; il s'est attaché à la Cour ; il a flatté les passions des grands. Voici comme il en parle lui-même,

Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carrière,

Et mon ame à la Cour s'attacha toute entière.

J'approchai par degrés de l'oreille des Rois,

Et bien-tôt en oracle on érigea ma voix,

J'étudiai leurs cœurs, je flattai leurs caprices,

Je leur semai de fleurs les bords des précipices ;

Près de leurs passions, rien ne me fut sacré,

De mesure & de poids je changeois à leur gré, &c.

Peut-on peindre avec de plus vives couleurs, un ambitieux, un hypocrite,

un flatteur, & un scelerat.

Enfin Mathan, après avoir exposé aux yeux de Nabal tous les ressorts qu'il a fait joier, pour porter Athalie à détruire le Temple de Dieu, acheve son portrait par ces vers, qui me paroissent des plus beaux de la Tragedie :

Toutefois, je l'avouë, en ce comble de gloire;

Du Dieu que j'ai quitté, l'importune mémoire

Jetten encore dans mon ame un reste de terreur,

Et c'est ce qui redouble & nourrit ma fureur.

Heureux si sur son Temple achevant ma vengeance,

Je puis convaincre enfin sa haine d'impuissance,

Et parmi le débris, le ravage & les morts,

A force d'attentats perdre tous mes remords.

Quel genie ! quel feu ! & en même tems quelle justesse !

Scene IV. & V.

Josabet, Mathan, Nabal, Joad.

C'est ici que l'hypocrisie de Mathan est mise dans tout son jour. Il étale la pureté de ses intentions, il fait parade des prétendus bons offices qu'il a rendus à Joad ; il

14 LE MERCURE

s'annonce en Ministre de paix devant Josabet; cette Princeesse a beau le démasquer, il ne perd rien de sa moderation, & sçait renfermer dans le fond de son cœur toute l'alteration que lui peuvent causer des veritez si mortifiantes. Il persiste à demander le jeune Eliacim, au refus duquel il menace le Temple d'une ruine totale. Les injures mêmes dont Joad le vient accabler, ne semblent pas le déconcerter. Il est vrai que soit par la longue violence qu'il s'est faite, soit par un coup de la main de Dieu appesantie sur lui, il paroît enfin frappé d'aveuglement, & ne sçait par où sortir d'un lieu, où un secret vengeur le poursuit.

Scene VI.

Joad, Josabet.

Josabet ayant appris à Joad les propositions que Mathan est venu lui faire de la part d'Athalie; ce Grand-Prêtre se détermine à avancer le tems de la reconnoissance de Joas. Dans le cours de cette Scene, Josabet tremblante pour Joas, ne songe plus qu'à le sauver par la fuite. Elle conseille à Joad de le mettre sous la protection de Jehu; mais son intrépide époux, qui a mis toute sa confiance en Dieu rejette ce timide conseil, & lui répond que Jehu n'est pas un di-

gne instrument des desseins du Seigneur :
Voici comme il en parle.

Jehu sur les hauts lieux enfin osant offrir
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir,
N'a Pour servir sa cause, & vanger ses injures,
Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures.

Scene VII.

Joad , Josabet , Azarias suivi de plusieurs
Levites & du Chœur.

Azarias, Chef des Prêtres & des Levites
apprend à Joad , que conformément à ses
ordres il vient de fermer toutes les portes
du Temple. Il luy annonce que la crainte
a dispersé tout le peuple fidelle. Le
Chœur proteste ici qu'il est prêt à se sa-
crifier pour la gloire du Dieu d'Israel ,
ce qui porte Joad à dire.

Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta
querelle !

Des Prêtres , des enfans , & sagesse éternelle !

Ici le Grand-Prêtre entre dans une
Sainte fureur il prophétise même , quoi-
que l'écriture ne dise pas qu'il ait eu l'es-
prit prophétique comme elle l'assure de
son fils Zacharie. M. de Racine se fait
lui-même cette objection dans sa preface.
Mais qu'avoit-il à craindre ? se seroit-on
jamais

jamais avisé de lui faire un crime d'une pareille liberté.

Aussi n'est-ce pas par cet endroit que je prétends l'attaquer, je ne lui dispute que la forme, & point du tout le fond. Je sçais que l'esprit Saint souffle où il veut, mais je ne conviens pas de tout ce que nôtre scrupuleux Auteur avance dans sa preface, pour justifier la prétendue liberté qu'il a prise, & les chants & la simphonie qu'il a inserée dans cette prophétie : voici ses propres termes. *Cette Scene qui est une espece d'Episode amene très-naturellement la musique, par la coutume qu'avoient plusieurs Prophetes d'entrer dans leurs Saints transports au son des instrumens.*

En verité M. de Racine ne semble-t'il pas vouloir nous persuader que ce qu'il appelle espece d'Episode, est une espece de faute, par le soin qu'il prend de l'excuser ? le don de Prophetie doit-il être subordonné à des causes aussi frivoles que le peut être le son d'un ou de plusieurs instrumens ? quelques Prophetes ont annoncé l'avenir au son des harpes & des lyres qu'on portoit devant eux ; mais s'ensuit-il delà que ces harpes & ces lyres fussent necessaires à leurs prédictions ? M. de Racine s'autorise d'un exemple encore plus fort & plus positif, en la personne

personne d'Elisée qui consulté sur l'avenir par le Roy de Juda, & par le Roy d'Israël, dit, *adducite mihi psaltem*, comme fait Joad dans cette Scene, quand il dit en parlant du Seigneur qui vient de s'emparer de lui.

Levitez de vos sons prêtez-moi les accords,

Et de ses mouvemens secondez les transports.

Ce secours que Joad demande ici est si peu nécessaire pour prophétiser, qu'il vient de dire un peu auparavant,

Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi ?

C'est lui-même, il m'échauffe, il parle, mes yeux s'ouvrent,

Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.

Le voilà tout possédé de Dieu, tout échauffé, tout inspiré, & tout éclairé, qu'a-t'il à faire des chants du Chœur, & du frivole des instrumens ?

Je ne sçais si cette prophétie interrompue par des couplets de chant & de symphonie a produit un grand effet à Saint Cyr ; mais je doute qu'elle y ait fait autant de plaisir qu'elle en fait tous les jours, dénuée de cette prétendue beauté, & prononcée sans interruption.

En vérité M. de Racine n'auroit-il pas plutôt fait de nous avouer qu'il s'est prêté

18. LE MERCURE

ré malgré lui à un agrement postiche
qu'on lui a demandé pour faire variété ?
cependant il devoit d'autant plus s'y re-
fuser , qu'il s'en faut beaucoup , qu'il
ne soit aussi grand-maître en Lyrique
qu'en Dramatique. On en peut juger par
ces quatre vers qu'il faut chanter par un
chœur au son des instrumens.

Que le Seigneur la voix se fasse entendre ,

Et qu'à nos cœurs son oracle Divin ,

Soit ce qu'à l'herbe tendre ,

Est au printemps la fraîcheur du matin.

Quelle difference ne sent-on pas entre
ces quatre vers , & ceux de la prophétie
de Joad ? En voici la fin.

Leve Jerusalem , leve ta tête altiere ,

Regarde tous ces Rois de ta gloire étonnez ,

Les Rois des nations devant toy prosternez ,

De tes pas baissent la poussiere ,

Les peuples à l'envi marchent à ta lumiere.

Heureux qui pour Sion , d'une sainte ferveur ,

Sentira son ame embrasée !

Cieux répandez votre rosée ,

Et que la terre enfante son Sauveur.

Est-il rien de plus beau & de plus
onctueux

D'OCTOBRE 1722. 19

onctueux que toute cette prédiction. Elle est divisée en deux parties , l'une terrible , & l'autre consolante. Cet Acte finit par des ordres que Joad donne pour faire reconnoître le jeune Eliacin , pour Joas Roy de Juda , & fils d'Okosias.

ACTE IV. *Scene premiere.*

Joas , Josabet , Zacharie , Salomith.

Quoique cette Scene ne soit qu'une preparation aux suivantes , elle ne laisse pas d'être des plus interessantes. Il y a quelque chose d'auguste & d'impolant dans l'ordre , avec lequel on porte , & on arrange sur une table le livre de la Loy , le bandeau Royal , & l'épée de David.

Cette ceremonie étrangere aux yeux du jeune Joas , l'oblige à en demander l'explication à Josabet. La Princesse ne peut s'empêcher de laisser échapper quelques sanglots , & quelques larmes en essayant le bandeau Royal sur le front de ce cher enfant ; il s'en apperçoit , & s'imaginant qu'on va le sacrifier au Seigneur , il se dévouë à l'Autel avec une constance heroïque.

Scene II.

Joad , Joas.

A l'approche de Joad tout le monde se

20 LE MERCURE

se retire , hors le petit Eliacin qui court l'embrasser, tout en pleurs, pour lui demander ce qu'on exige de lui. Le grand Prêtre lui apprend qu'il est temps de s'armer d'une foy nouvelle , & de payer au Seigneur ce qu'il lui doit. Il lui demande ce que c'est que le devoir d'un Roy, & quel Roy il choisiroit pour modèle , s'il avoit à regner. Joas donne la preference à David. Joad charmé d'un si beau choix , & voulant lui inspirer une juste horreur pour les méchans Rois , lui nomme d'un ton d'indignation l'*infidèle Joram* , l'*impie Okosias* , Joas lui répond sur le même ton par ce vers ,

Puisse petit comme eux quiconque leur
ressemble.

Comme le jeune Eliacin doit bien tôt trouver un Ayeul dans Joran , & un pere dans Okosias ; il me semble que le grand Prêtre n'auroit pas mal fait d'adoucir les épithetes , & sur tout de retrancher celle d'*impie*, qui conviendrait beaucoup mieux à Achab , & à une infinité d'autres Rois ; qu'à Okosias , qui n'ayant regné qu'une année n'a pas pû donner dans de si grands excès d'impieté.

L'Ecriture dit veritablement qu'il marcha sur les traces de la maison d'Achab , & qu'il fit mal devant le Seigneur , mais cela

cela ne constituë qu'un infidele , & non pas un impie à exciter une indignation , telle que Joad la fait éclater par ces trois mots adressez à Joas. *O mon pere !* ce qui fait voir que Joad s'étoit sur tout attaché à lui rendre odieux le nom de Joran , & celui d'Okofias.

Je comprends bien que l'un étant son ayeul , & l'autre son pere , l'exemple étoit d'autant plus dangereux pour lui , que les personnes luy étoient plus cheres , & je crois que c'est-là ce qui a porté M. de Racine à charger les épithetes ; mais Joad auroit dû les adoucir au moment qu'il va découvrir à Joas qu'il est petit-fils de l'un & fils de l'autre.

Cette petite observation n'empêche pas que je ne trouve cette Scene très-belle, & très-touchante. Je ne puis retenir mes larmes quand je vois le Grand Prêtre prosterné aux pieds de son nouveau Roy. La surprise de cet enfant n'est pas moins intéressante , & je ne connois rien de plus frappant sur la scene que de pareilles situations.

Scene III.

Joas , Joad , Azarias , Ismael , & les trois autres Chefs des Levites.

Joad fait connoître aux Chefs des Levites le Roy qu'il leur avoit promis , dans
la

la personne du petit Joas , fils d'Okosias.
Il employe ici une epithete plus douce ;
voici comment il s'exprime.

Dernier né des enfans du triste Okosias.

Peu s'en faut que ce vers ne me fasse
repentir de tout ce que je viens de dire
sur l'épithete d'*impie*. Je rends justice à
l'Auteur , quand il s'agit d'inspirer l'hor-
reur il se sert du terme d'*impie* , & il em-
ploie celui de triste quand il veut exci-
ter la pitié.

Au reste le dessein que le Grand-Prê-
tre forme ici me paroît grand ; mais je
ne sçais s'il est bien raisonnable. Il se
propose d'aller attaquer Athalie jusques
sur son Thrône : avec quelles troupes ?
Avec des Prêtres , des Levites , & des
enfans , comme il la dit dans les Actes
precedens. Il se flatte qu'à la vûe du jeune
Roy , tous les cœurs sortiront du profond
assoupissement où ils sont plongez. Ce
sont là de belles idées ; mais on peut dire
de cela ce que le même Auteur fait dire
à Mythridate dans une pareille occasion.

Et pour être approuvez ,
De semblables projets veulent être achevez.

Il est vrai que le Grand-Prêtre des
Juifs est beaucoup mieux fondé que le
Roy de Pont. Il met sa confiance dans le
Dieu

D'OCTOBRE 1722. 23

Dieu des armées, comme il le dit par ces vers.

Dieu sur ses ennemis répandra la terreur.

Au lieu que Methridate ne met son espérance que dans son desespoir. Quoiqu'il en soit, ces écarts d'imagination pour n'être pas tout-à fait raisonnables, ne laissent pas d'avoir beaucoup d'éclats. Un peu de dérangement échauffe la Scène ; au lieu qu'une exactitude qui va jusqu'au scrupule degénère en langueur.

Après le brillant étalage de ce grand projet, Joad ordonne aux Chefs des Levites de jurer sur le Saint Livre de la Loi, qu'ils vivront, combattront & mourront pour leur nouveau maître, si l'occasion s'en présente. Ce premier serment étant fait il en exige un autre du jeune Roy, à qui il fait auparavant une leçon digne d'être gravée dans les cœurs de tous les Rois ; la voici.

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'yvresse ;

Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.

Bien-tôt ils vous diront que les plus Saintes
loix ,

Maîtresses du vil peuple, obéissent aux Rois ;

Qu'un Roy n'a d'autre frein que sa volonté
même , _

Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême,
Qu'aux

Qu'aux larmes , au travail le peuple est con-
damné ,

Et d'un sceptre de fer veut être gouverné ,

Que s'il n'est opprimé , tôt ou tard il opprime :

Ainsi de piège en piège , & d'abîme en abîme ,

Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté ,

Ils vous feront enfin haïr la vérité ,

Vous peindront la vertu sous une affreuse image ,

Helas ! ils ont des Rois égaré le plus sage.

Après une si sage leçon le Grand-Prêtre exhorte Joas à jurer à son tour sur le Saint Livre , qu'il sera toujours favorable aux bons , & contraire aux méchans , & qu'il prendra Dieu pour juge entre le peuple , & le Roy. Joas fait son serment en ces deux vers :

Je promets d'observer ce que la loi m'ordonne ,
Mon Dieu punissez-moi si je vous abandonne.

Scene IV. V. & VI.

Dans les dernières Scènes de ce quatrième Acte , il ne s'agit que de présenter Joas à Josabet , à Zacharie , &c. l'Auteur a mis un vers prophétique dans la bouche de Joad , pendant que Joas embrasse Zacharie.

Enfans, ainsi toujours puissiez-vous être unis.

J'appelle

J'appelle ce vers prophétique , quoiqu'il semble ne renfermer qu'un simple souhait. On ne sçait que trop que Joas fit perir Zacharie, & c'est là sans doute ce que M. de Racine a voulu faire pressentir. Je crois pourtant qu'il auroit beaucoup mieux fait de s'en tenir au présent , sans aller chercher dans l'avenir de quoi faire perdre l'intérêt qu'on prend en Joas.

En effet , quoique le sujet de cette Tragédie soit très-beau, il faut convenir qu'il seroit bien plus heureux , & plus intéressant , si l'on pouvoit ignorer que Joas se rendit enfin indigne des graces du Seigneur en abandonnant cette même loi , dont il vient de jurer l'observation.

Dans la cinquième Scene un Levite vient répandre la terreur , en annonçant à Joad que le Temple est investi de Tyriens , & qu'Athalie a fait charger de fers Abner , l'unique esperance du peuple fidèle. Cette nouvelle allarme Josabet , mais Joad condamne sa frayeur , tâche de ranimer son courage , & donne tous les ordres nécessaires pour la défense du Temple & du Roy. Passons au dernier Acte.

ACTE V.

Cet Acte fait un grand plaisir , tant par l'événement qui est au gré des spectateurs,

B

teurs,

teurs , que par la pompe du spectacle.

Cependant j'ose dire que c'est celui qui donne le plus de prise à la critique, Voyons si j'ai raison de le croire.

Scène I.

Zacharie , Salomith , le Chœur.

Zacharie raconte à Salomith , & au Chœur ce qui vient de se passer dans la cérémonie du Couronnement , & du Sacre de Joas. Il finit sa narration par le peril , dont ce jeune Roy , tous ses nouveaux sujets , & le Temple même sont menacez.

Scène II.

Abner , Joad , Josabet.

Abner apprend à Joad qu'Athalie ne l'a tiré de la prison où elle le retenoit , que pour lui annoncer qu'elle va forcer & brûler le Temple , si l'on ne remet entre ses mains le jeune enfant qu'elle a déjà demandé , & un prétendu trésor que David cacha autrefois dans le Saint lieu. Le Grand-Prêtre ne lui répond qu'en termes équivoques au sujet de ce trésor , faisant allusion au jeune Roy.

Ce jeu de mots me paroît peu séant à la Majesté d'un Souverain Sacrificateur , tel que Joad. Mais ce qui me surprend le plus , c'est que Josabet saisissant le moment

ment où Abner paroît s'attendrir au sujet du sang de ses Rois, pour faire entendre tout bas à Joad qu'il seroit temps de lui découvrir le sort de Joas, le Grand-Prêtre lui répond qu'il n'est pas encore temps. Voici les vers en question.

Josabet.

Pour le sang de ses Rois vous voyez sa tendresse,

Que ne lui parlez-vous ?

Joad.

Il n'est pas temps Princesse.

On ne comprend pas pourquoi Joad remet à un autre temps une confidence qui ne serviroit qu'à mettre encore mieux Abner dans les interests de son Roy. M. de Racine en sçait mieux la raison que personne. Par ce silence hors de saison, il a menagé un coup de surprise pour les spectateurs, mais ces agrémens de Theatre ne doivent jamais être préparés aux dépens du vrai & du vrai-semblable.

En effet, si Abner sur une simple promesse que Joad lui fait de lui déclarer la naissance de cet enfant en présence d'Athalie, & de le faire juge entre cette Reine & lui, proteste qu'il le prend déjà sous son appuy, & qu'on n'a plus rien à craindre, que n'auroit-il pas fait, si on

B ij lui

lui eût appris sans détour , que ce même enfant est Joas , fils d'Okosias ?

On voit bien par tout ce que fait Joad qu'il veut se servir d'Abner pour amener Athalie dans le piège , & j'avouë que c'est là ce qui me paroît de plus defectueux , & de plus revoltant dans la piece.

Scene III.

A peine Abner est-il sorti pour aller chercher Athalie , & l'introduire dans le Temple avec l'escorte qu'il jugera à propos , comme il en est convenu avec Joad , que ce Grand-Prêtre s'applaudit par avance du succès de son projet , je n'ose dire de sa supercherie. Voici comment il s'explique dès le commencement de la Scene.

Grand Dieu voici ton heure, on t'amene ta proye.

Je ne m'arrête point sur ce qu'il dit à l'oreille à Ismael , quoique le vers précédant , & la suite semblent nous faire présumer , qu'il lui donne des ordres secrets contre les jours d'Athalie. Il se peut faire aussi qu'il ne faut que prendre des précautions contre l'infidélité de cette Reine , en cas qu'elle voulut prendre une escorte plus nombreuse que celle dont elle doit convenir avec Abner. Les au-
tres

tres ordres qu'il donne me paroissent un peu precipitez ; en effet il dit aux enfans.

Vous, enfans, preparez un Trône pour Joas.

Et pour preparer ce Trône il ne leur donne que quelques minutes , puisque nous allons bien-tôt voir Joas sur un Trône magnifiquement orné , & disposé avec beaucoup d'art.

Scene IV.

Cette Scene n'a rien de singulier.

Scene V.

Athalie , Joad , Abner , &c.

Athalie éclate d'abord en injures contre Joad. Elle lui dit qu'elle devoit lui ôter une vie dont elle est maîtresse , mais qu'elle veut bien se contenter de ce qu'on lui a promis. Voici ses paroles.

Mais du prix que l'on m'offre , il faut me contenter ,

Ce que tu m'as promis songe à l'executer.

Cet enfant , ce trésor qu'il faut qu'on me remette , où sont ils ?

Jusques-là Athalie paroît ne vouloir faire aucune infraction au traité. Il est vrai que voyant paroître sur le Trône Joas qu'elle prend toujours pour Elia-

B iiij cin,

cin, elle prend une résolution violente contre lui, & qu'elle dit à Joad.

Ta fourbe à cet enfant, traître, fera funeste,
D'un fantôme odieux, soldats, délivrez-moy.

Voilà la seule infidélité d'Athalie qui puisse justifier Joad. J'avouë de bon-foi que je ne me paye pas de cette raison, & que cela ne doit pas autoriser le Grand-Prêtre à ordonner à la fin qu'on lui donne la mort hors du Temple. Pour Abner, il me paroît qu'il joue en tout ceci un fort mauvais personnage. Athalie n'est pas la dernière à le penser. Voici en quels termes elle marque son indignation.

Lâche Abner, dans quel piège as-tu conduit mes pas ?

Athalie reconnoît enfin Joas par l'endroit, dit-elle, où elle le fit frapper, par le port & le geste d'Okofias. Je ne veux pas approfondir ces indices qui me paroissent un peu frivoles, sur tout le geste.

Je ne blâme point les imprécations que cette Reine furieuse vomit contre Joas, elles sont dans la nature ; mais je ne voudrois pas que les souhaits d'une si méchante femme fussent des prédictions, que l'histoire Sainte ne justifie que trop. La vérité me paroît déplacée dans une bouche impie, & d'ailleurs cette triste
vérité.

D'OCTOBRE 1722. 31

vérité ôte une bonne partie de l'intérêt qu'on vient de prendre en ce jeune Roy.

Je pourrois ajouter ici quelques remarques sur la versification ; mais ma dissertation n'est déjà que trop longue ; & d'ailleurs les bons vers sont en si grand nombre dans cette Tragedie qu'ils font disparoître les mediocres , & même les défectueux. Pour ce qui est des Chœurs , comme l'usage en est aboli , tout ce qu'on en pourroit dire ne contiendrait qu'une érudition infructueuse. Je suis , &c.

*LETTRE en vers écrite à M. l'Abbé
*** par M. ... en luy envoyant un
Myrthe pour la fête de M^{le} sa sœur.*

Hier qu'une humide soirée ,
Sembloit exciter au repos ,
Je sentis que le Dieu Morphée ,
Répandoit sur moi ses pavors ,
A peine sa douceur flatteuse ,
Se fut emparé de mes sens ,
Que des ris la bande joyeuse ,
Me mena dans des lieux charmans ;
Là d'une naissante verdure
L'on pouvoit goûter l'agrement ,
B iij De

De ces lieux la simple nature ,
 Faisoit le plus rare ornement.
 Ravi d'une telle aventure ,
 Je m'amusois à regarder ,
 Lorsqu'une Nymphé sans pagure ,
 D'un pas léger vint m'aborder :
 Pourquoi montrer tant de paresse ,
 Me dit cette Nymphé en couroux ,
 Pendant qu'ici chacun s'empresse ,
 A former les jeux les plus doux ?
 On celebre aujourd'huy la fête ,
 D'une des filles de l'amour ;
 Sus donc, que rien ne vous arrête ,
 Preparez vous à ce beau jout ,
 Avec elle aussi-tôt j'avance ,
 Et nous arrivâmes en peu ,
 Dans un Palais dont l'apparence ,
 Me le fit croire à quelque Dieu.
 D'abord sur un Trône d'yvoire ,
 Je vis une jeune beauté ,
 Mille amours servoient à sa gloire ,
 Les uns avec activité ,
 Montroient en luttant leur adresse ,
 Les autres prenans leurs ébats ,
 Folatroient

Folatroient avec gentillesse ,
Et foimoient d'amoureux combats.
Forcé de rendre mon hommage ,
De Myrthe on m'offrit un branchage ,
Que je portois avec ardeur ,
Mais que ma surprise fut grande ,
Quand prêt de donner mon offrande ,
Je connus vôtres aimable sœur.
Quelque demon peu favorable ,
Vint interrompre mon sommeil ;
Et de ce Palais agreable ,
Tout disparut à mon reveil.
En vain me dira-t'on qu'un songe ,
N'est qu'une douce illusion ,
J'ai remarqué que ce mensonge
Devoit me servir de leçon.
De cet arbrisseau jeune & tendre ,
Dont l'an. out fut toujours content ,
J'ai fait emplette au même instant ,
Je l'envoye sans plus attendre ;
Mais crainte d'un refus fâcheux ,
Je veux user de stratageme ,
Et pour que son sort soit heureux ,
Daignez le presenter vous même.

B v

CERE-



*CERÉMONIE faite au Temple à la
reception de M. des Fougerais dans
l'Ordre de Christ.*

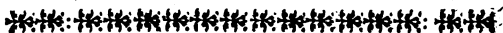
MR des Fougerais-Garnier , né à S. Malo avec toutes les dispositions qui ont acquis à ses compatriotes la réputation d'être les meilleurs hommes de Mer qu'il y ait , a reçu le dernier Dimanche d'Aoust de la présente année une juste & brillante récompense du mérite qui le distingue , principalement dans le genre dont je viens de parler.

Le Roy de Portugal lui fit donner le premier de ses Ordres , qui est celui de Christ. Sa Majesté Portugaise a déferé en cela avec beaucoup de satisfaction à la reconnoissance que M. le Comte d'Ericeira , ci-devant Viceroy des Indes , conserve à l'égard de M. des Fougerais , & qu'il lui a témoigné par tous les traits de liberalité , & d'attention , dont ce Seigneur est plus capable que personne. Ce Capitaine, qui a 32. ans , a déjà fait plus d'une fois le tour du Monde , & qui dans ses longs voyages a été plus occupé d'acquérir des connoissances , que des richesses , se trouva à l'Isle Bourbon dans

dans le temps que M. le Comte d'Ericeira venoit d'y effuyer un traitement digne de toute l'avidité de deux Forbans qui se trouverent assez superieurs pour lui enlever son vaisseau. La disgrâce de son Excellence se trouva adoucie par les manieres du Commandant de l'Isle, & par celle de M. des Fougerais, qui de là aramené M. le Viceroy, & toute sa suite en France.

La ceremonie de la réception du nouveau Chevalier se fit au Temple en presence d'une illustre assemblée. Son Excellence Don Louis d'Acunha, Ambassadeur de Portugal, & Commandeur de l'Ordre de Christ, faisoit au nom de Sa Majesté Portugaise la fonction de Grand-Maître, aidé de M. l'Envoyé de Portugal, aussi Commandeur, & de M. l'Abbé de Mendonça, Prélat nommé par le Roy de Portugal pour cette reception; tout se passa avec beaucoup de dignité, & d'agrément pour M. des Fougerais, que M. l'Ambassadeur mena dîner à son Hôtel pour cimenter encore la confraternité.





*A M. le President Denis, sur la mort
de son épouse.*

O D E.

ON voudroit mourir au moment
Qu'on perd une épouse qu'on aime,
En effet c'est cruellement
Perdre la moitié de soy même,
Chagrin mortel que j'ai senti,
Mais enfin je pris mon parti,
Ainsi que moi prenez le vôtre,
La vraye & parfaite amitié
Veut que lorsqu'on perd sa moitié,
On travaille à conserver l'autre.

Cessez de pousser plus avant
L'ennuy cruel qui vous dévore,
Tandis que vous sctez vivant,
La moitié d'elle vit encore ;
Quand vous marcheriez sur ses pas
Dans les tenebres du trépas,
Vôtre mal n'en seroit pas moindre ;
La mort par ses funestes coups
Rompt l'union de deux époux ;

Et ne peut jamais les rejoindre.

Sçachez que les esprits des morts,
Tombez dans les demeures sombres,
Ne sont que fantômes sans corps,
Sous les noms de mânes & d'ombres.
Ces vains & chimeriques noms,
Qu'à tout hazard nous leur donnons,
N'ayant d'eux qu'une idée obscure,
Marquent des êtres confondus,
Et des sortes d'individus,
Sans lieu, sans sexe, & sans figure.

Où peut-on se déterminer,
Dans ce nombre innombrable d'ames,
Qui n'ont rien pour les discerner,
Et qui ne sont hommes ni femmes ?
Vous nouvel ombre devenu,
Comme les autres inconnu,
Même à vôtre épouse fidelle,
Vous irez la chercher, hélas !
Et vous ne la trouverez pas.
Quoique vous soyez avec elle.

Nos sens corporels sont dissous,
Dès que nôtre vie est passée,
Le seul esprit reste de nous,

Et l'esprit n'est que la pensée.

Votre épouse pense toujours ,

Et de vos fideles amours

Se fait une idée éternelle.

Pensez comme elle , ô triste époux !

Et vous la trouverez en vous ,

Ainsi qu'elle vous trouve en elle.

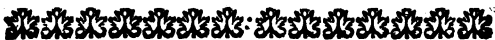
LETTRE écrite de Foulouse le 15. Septembre 1722. sur une abstinence surprenante , par M. C. A. Docteur en Medecine.

J'Ai vû, Messieurs, avec plaisir, dans votre Mercure du mois d'Août dernier, que les Medecins envoyez par l'ordre de M. le Duc de Lorraine, pour examiner les effets singuliers que produisoient une maladie extraordinaire d'une jeune fille du Diocese de Toul, s'étoient mocquez de la credulité du peuple, qui vouloit déjà, pour ainsi dire, beatifier cette jeune fille. On ne sçauroit assez s'étudier à expliquer naturellement tout ce qui se passe en nous. En effet, Messieurs, la maladie de cette fille m'a paru d'autant moins surnaturelle, que j'ai été le témoin d'une maladie bien plus extraordi-

naire, & dont il est bon que tous les Medecins du Royaume ayent connoissance. Je vais la rapporter en peu de mots. Il y avoit à Toulouse un Gentilhomme de distinction, qui a été quatre ans entiers, sans manger autre chose que du fromage de Roquefort, & en petite quantité, n'en ayant jamais mangé une demie-livre dans un jour. Il est certain qu'il ne prenoit point d'autre nourriture; & ce qu'il y a de plus surprenant, & que j'aurois de la peine à croire, si je n'en avois été le témoin, c'est que cette personne a resté six mois, six jours sans boire absolument d'aucune sorte de liqueur, & sans être alterée. Pendant tout ce temps-là, non seulement elle n'a point eu de fièvre, mais elle n'a point eu d'émotion dans le poulx. Le malade n'a point parû étonné d'un tel accident. Cependant le fromage excite la soif, & l'homme dont il est question, a été, & est encore un des plus grands buveurs du Royaume. Je n'ai rien lû dans le curieux & sçavant traité, *de prodigiosis inediis*, de si extraordinaire, & j'avouërai que dans quarante années que j'ai pratiqué la Medecine en plusieurs pays, je n'ai rien vû qui tint plus du prodige, trouvant ce cas encore plus surprenant que celui de la jeune fille de Lorraine, & je finirai pour vous sur-

40 LE MERCURE

prendre encore davantage, en vous disant, que la personne en question, dont j'avois l'honneur d'être Medecin, est aujourd'hui entièrement guérie, qu'elle mange & boit à merveilles, &c. sans avoir jamais voulu faire de remede. Je suis, &c.



O D E

ANACREONTIQUE.

*Par M. de R*** à Mlle***.*

Pourquoi, trop aimable Silvie,
Perdre le temps de vos beaux jours,
Et laisser couler votre vie,
Sans vouloir suivre les amours;

Ecoutez la vive jeunesse,
Qui vous dit d'un air de courroux,
Ne rejetez point la tendresse,
Insensible, que faites-vous ?

Les plaisirs, les ris, & les graces,
Vous préparent de doux momens,
Laissez les voler sur vos traces,
Et se mêler à vos amans.

Que vois-je ? la Raison severe

Vient d'assujettir v^{otre} cœur ,

Devez-vous dans l'âge de plaire ,

Connoître un si triste vainqueur ?

*LETTRE de M. Fuselier à Madame la
Comtesse de . . . au sujet de la Comedie
du Nouveau monde.*

Vous n'êtes point , Madame , de ces Comtesses imaginaires , à qui Messieurs nos Critiques modernes , rendent au sujet des ouvrages nouveaux un compte de leurs décisions , que personne ne leur demande , & qu'on ne se donne pas trop la peine de verifïer après qu'il est rendu. Ainsi je ne vous ferai point ici d'ennuyeuse dissertation , que par politesse vous daigneriez lire aux dépens de v^{otre} sommeil , ou ce qui seroit bien pis , aux dépens de quelque partie de quadrille. Vous me demandez , Madame , si je suis l'Auteur du *nouveau Monde* , & vous me le demandez bien serieusement , vous me marquez qu'un long séjour à la campagne , ne vous permet pas de voir cette Comedie , & de juger exactement de l'opinion qui me l'attribue , avec un acharnement qu'on se gar-

de bien d'avoir jamais pour la vérité. Cette prévention me fait peut-être honneur, mais sûrement elle n'en fait pas aux faiseurs d'analyses, qui prétendent trouver dans cette pièce mes pensées & mon style; si on les y trouve, c'est sûrement un autre que moi qui les y a mis. Il est certain, Madame, que je n'ai aucune part directe ni indirecte à la création du *Nouveau Monde*. Je ne dois point entretenir une erreur qui ôteroit de son prix à cette pièce; si je l'avois faite, il n'est pas juste que l'Auteur pâtisse de l'amitié qu'ont pour moi les esprits exacts, qui se sont chargez benignement de m'avertir de mes fautes; prévenus que je suis propriétaire incommutable du *Nouveau Monde*, ils m'accusent de m'erre repeté fademment, ils citent quelques vers & quelques traits de Momus fabuliste, qu'ils prétendent retrouver dans la Comédie nouvelle, ils soutiennent que tout le système en est tiré des Dialogues des Dieux; or s'il étoit vrai que je fusse Auteur du *Nouveau Monde*, je serois inexcusable de m'être pillé moi-même, & d'avoir exercé les mêmes rapines dans les Dialogues des Dieux, que j'ai presque tous vû faire à leur ingénieux Auteur; mais les ressemblances prétendues qu'on allegue, ne deshonoreroient pas

de même l'Auteur du nouveau Monde ; il est fort possible qu'il n'ait jamais lû les Dialogues des Dieux , il est encore plus possible qu'il n'ait jamais vû ni lû Momus fabuliste ; ainsi l'Auteur du nouveau Monde a, sans doute, par ses propres limites saisi des idées , qui se rencontrent dans les Dialogues des Dieux , & dans les momens où la jeunesse se sera lassée de corriger ; il aura laissé échapper à sa plume quelques mauvaises expressions qui m'appartiennent. Vous ne devineriez jamais , Madame , sur quoi est fondé le préjugé qui m'approprie le nouveau Monde. Sur ce que l'Auteur ne se montre pas , & que cet *incognito* ressemble , dit-on , parfaitement au mystere de ma conduite , lorsque j'ai risqué Momus fabuliste sur la Scene , comme si le bal n'étoit pas ouvert à tous les masques , & s'il étoit impossible qu'un autre s'avisât de se déguiser dans mon goût. Je pourrois bien détruire ce frivole argument , si je le voulois , & démontrer évidemment , que j'avois , quand on representa Momus fabuliste , des raisons de ne me pas nommer , très-solides & très-indépendantes de l'agrément du mystere ; mais cela réveilleroit des discussions poétiques , qui regardent un Auteur que j'estime , & qui n'a pas besoin d'être mé-

le dans les caquets du nouveau Monde.
Au reste, qu'on ne fasse aucun commentaire sur le desaveu que je fais de cette Comedie; dès qu'elle n'est pas de moi, dois-je par ma mauvaise foi ravir à l'Auteur, & son bien & sa gloire? Quant à son bien, je ne crois pas lui avoir fait tort, & le Caissier de la Comedie peut déposer en ma faveur; quant à sa gloire, je lui renvoye deux ou trois mille complimens, sincerés ou affectés, loüangeux ou ironiques qu'on a bien voulu me faire sur sa piece. Si l'Auteur du nouveau Monde n'a pas eu d'autre motif en se cachant, que d'apprendre au juste ce qu'on pensoit de lui, je ne doute pas qu'il n'ait eu satisfaction, & j'espere que l'encens qu'il a reçu des connoisseurs, l'engagera à se démasquer, & à m'affranchir d'un rôle qui est plus penible qu'on ne pense. Rien n'est plus mortifiant que de s'entendre feliciter sur un ouvrage qu'on n'a pas fait; si l'Auteur ne fait pas imprimer sa Comedie, & ne se nomme pas, je croirai qu'il n'a pas trouvé son compte à se cacher, & que sa mascarade ne lui aura pas donné tout le plaisir qu'il en attendoit. Jusques-là, Madame, je suspendrai mon jugement, & je ne serai point de l'avis de quelques frondeurs, qui affirment que la Come-

die du nouveau Monde , ne doit son succès qu'aux seules graces du jeune Acteur qui jouë le rôle de l'Amour ; n'en déplaît aux Critiques , quels que soient les talens d'un Comedien , il ne peut jamais faire réussir une piece également vicieuse par le fonds & par la forme. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet ; ce sont les affaires de l'Auteur du nouveau Monde , & non pas les miennes . Je finis , Madame ; mais je pense devoir vous mander la saillie d'un Cavalier , qui m'a parû assez plaisante , quoi qu'injuste dans son application. J'étois dans un lieu où ce Cavalier , qui me connoissoit , & qui croyoit fermement dans son petit interieur , que j'étois l'artisan du nouveau Monde , feignoit traîtreusement de croire sur ma parole que je n'étois pas l'Auteur , pour se donner le droit de me bien turlupiner , sans que j'eusse celui de m'en plaindre. Dans le moment que le malin personnage affectoit de me leüier aux dépens de l'Auteur du nouveau Monde , s'imaginant que je faisois les frais de sa plaisanterie , il arriva une Dame qui ne me connoissoit pas ; elle s'expliqua cordialement sur la Comedie en question , & sa cordialité fit un *duo* de Critique avec la duplicité du Cavalier , qui étoit bien content de lui , & se

figuroit que Nature poétique pâtissoit furieusement chez moi. Ah ! Monsieur , s'écria la Dame , en finissant le *duo* , rendez-moi raison du succès de cette capilotade de Metaphysique manquée , pour quoi va-t-on voir cela ? Ah ! Madame , lui répondit aussi tôt le Cavalier , en chantant ce vers de Phaëton.

C'est à l'Amour qu'il s'en faut prendre.

Auriez-vous jamais crû , Madame , qu'un vers de Quinault pût devenir épigramme ? Je suis , &c.

Les Vers qui suivent sont imitez de la 10. Ode du 1. Livre d'Horace , *Tu ne quaſieris ſcire nefas* , &c. par M. Conti de Clugny , qui les a faits pour détourner un ami de son application outrée à l'étude de l'Astrologie , & de la Chiromancie.

De nos jours , cher ami , Dieux fixent le nombre ,

Nul mortel ne peut voir dans ce mystere sombre ,

Cesse donc de courir aux Astrologues vains ,

Leur science ne peut qu'égarer les humains ,

Laisse de l'avenir la recherche inutile ;

Qu'aux decrets éternels ton esprit soit docile ,

D'OCTOBRE 1722. 27

Jupiter , quand il veut , retranche de nos
jours ,

Jupiter , quand il veut , en prolonge le cours :
C'est en vain qu'on s'oppose à son ordre im-
muable ,

L'effort est temeraire , & l'on se rend coupable :

Jouïssons du présent , le temps est précieux ,
Chaque instant qui nous suit , peut nous fermer les yeux.

*TRADUCTION de la Réponse du Grand
Maître de Malthe & de son venera-
ble Conseil , au Commandant de la
Flotte Othomane.*

TRES-EXCELLENT SEIGNEUR ,

La lettre que V^{otre} Excellence nous a
fait rendre en date du 28. Juin dernier ,
a été lûe devant nôtre venerable Con-
seil. Nous y avons admiré le zele du
Grand Seigneur , vôtre très-puissant Mo-
narque , & nous avons loué le pieux des-
sein qu'il a eu en envoyant V. Exc. dans
ces Mers , pour demander la restitution
de tous les Esclaves Turcs qui sont dans
cette Isle & autres lieux de nôtre dépen-
dance.

LE MERCURE

Votre Excellence sçaura, sans doute, que les loix de nôtre Institut, ne nous engagent pas à faire des Esclaves, mais à assurer avec toutes nos forces maritimes la navigation & le commerce des Chrétiens ; & s'il arrive qu'en faisant nos courses, nous rencontrions quelques Corsaires, nous les faisons Esclaves, comme ayant été pris selon les loix militaires : & comme le nombre des Pirates est infiniment plus grand que celui des Chrétiens, qui font un commerce legitime, on ne doit pas être surpris que nous ayons aussi un très-grand nombre de ces Esclaves, & qu'il ne surpasse de beaucoup celui des Chrétiens, qui peuvent être en vos mains, & que nous souhaiterions de tout nôtre cœur de pouvoir racheter.

Nous vous assurons que la proposition que vous avez faite de la part du Grand Seigneur vôtre Maître, nous est tout-à-fait agreable, & qu'elle excite en nous le desir d'arriver à une même fin par rapport aux Esclaves Chrétiens : mais comme cette grande œuvre de charité ne se peut faire sur le champ, & que la pratique n'en est possible, qu'en suivant les moyens ordinaires reçûs parmi les Princes de nôtre Communion, nous vous proposons le rachat ou l'échange des uns & des autres, comme étant la voye la plus usitée

usitée & la plus commode.

Nous attendons avec impatience la réponse de Sa Hauteſſe ; & nous nous réjouiſſons avec V. Exc. du choix qu'elle a fait de vôtre Perſonne pour l'exécution d'un ſi loüable Projet , pourvû qu'il ſoit conduit à ſa fin d'une manière convenable. Dieu vous ait en ſa ſainte garde. Donné dans nôtre Couvent de Malte , le 2. Août 1722.

Bouts rimez.

Si d'un ſage fameux on en croit le *proverbe*

Le pecheur qui ſ'abufe eſt plus fot qu'un *oiſon.*

Enyvré du plaifir il en prend à *foiſon ,*

Qui paſſent malgré lui comme la fleur de l'*herbe,*

Les belles paſſions que nous vante *Malherbe,*

Entre le Ciel & lui mettent une *cloiſon.*

Du meilleur antidote il ſe fait un *poifon,*

Et ſur tous ſes devoirs prend le nom *pour l'adverbe ;*

Il ne penſe jamais qu'il faut trouſſer ſon *ſac,*

Pour paſſer ſans retour l'inévitable *bac.*

Soit qu'il porte le ſceptre ou meine la *charrue.*

Il paſſe ſes beaux jours comme fait le *griſon,*

Et les ayant paſſez de bévûe en *tévé,*

Il éprouve à la fin le ſort du *paiſillon.*

C

Voici la harangue faite au Cardinal du Bois par l'Evêque de Soissons, au nom de l'Academie Française, que nous ne pûmes pas donner le mois dernier.

MONSIEUR,

L'Academie Française vient vous présenter avec ses profonds hommages, les vœux qu'elle fait pour votre Eminence, & les esperances qu'elle fonde sur votre élection. Formée sous les auspices d'un Cardinal premier Ministre, elle en voit avec plaisir reparoître l'image, & elle se flatte de voir bien-tôt dans la même dignité les mêmes prodiges.

Si d'heureuses alliances ménagées avec habileté, la Religion protégée hautement, la paix au dehors & au dedans conservée au milieu des temps les plus difficiles, ont été jusques ici les fruits de vos conseils; quels seront désormais les fruits de votre ministère. Puisse votre gloire, Monseigneur, croître de jour en jour à proportion de votre pouvoir: Pussions-nous trouver sans cesse dans vos entreprises matière à de nouveaux éloges, & partager avec votre Eminence l'immortalité que nous ambitionnons. Heureux les hommes de Let-

tres , de trouver de grands Ministres , dignes de leurs éloges , heureux eux-mêmes les grands Ministres , de trouver dans les éloges des hommes de Lettres , la gloire durable qu'ils s'acquièrent par le bonheur du peuple à ce titre. L'Académie fut digne autrefois de la protection de l'illustre Cardinal , qu'elle ne se lasse point de louer : Elle se flatte de mériter encore vos bontés , Monseigneur , de trouver en vous un second Richelieu , & dans les grandes actions , & dans les bienfaits , & d'être engagée par admiration & par reconnaissance , à joindre votre nom à ce nom qui lui est si cher.

*L'Amour Laboureur , imité du Grec
de Moschus.*

Les jeux ont un droit de nous plaire ,
Ils suivent les tendres Amours ,
Ils charment Dieu de Cithère ,
Quel bonheur s'il jouïoit toujours !



Un jour cet enfant plein de charmes ,
Exerça l'art de Laboureur ,
Il prit son flambeau , ses armes ,
Prompts ministres de sa fureur.

Il accouple des bœufs paisibles ,
Armé de pressants aiguillons ,
Sous leurs efforts lents & pénibles ,
Se forment de nombreux sillons.



Il prend dans son carquois aimable
Les trésors dorez de Cérès ,
Sa main hardie & favorable
En sème aussi-tôt les guerets.



O toi ! maître absolu du monde ,
Dit-il , en regardant les cieux ,
Répands une haleine féconde ,
Pour nourrir ce grain précieux.



Ou devenu taureau toi-même ,
A quelque Europe obéissant :
Tu verras sous ma loi suprême ,
Si mon joug est encor pesant.



REPONSE à la suite des remarques critiques sur les memoires historiques de la Province de Champagne, inserée dans le Mercure de Juin 1722. par M. Baugier, Auteur de ces memoires.

DAns ma réponse à la premiere partie de la critique en question, réponse qui est dans le Mercure de Juillet 1722. j'ay dit que je ne ferois l'avenir, ni réponse, ni replique, si ce n'est dans le Supplement que je me dispose de donner au public; mais j'ay réfléchi que si la modestie du critique l'engageoit de cacher au public son nom & ses qualitez qui ne le sont point à mon égard, l'intérêt de la verité demandoit de moy de faire connoître ses méprises. Je vais donc le suivre dans cette seconde partie de sa critique.

Ce qu'il dit d'abord des Comtes & des Prélats ne donne aucune atteinte à ce que j'ay avancé, puisque j'ay établi la preuve de la proposition, lorsque j'ay dit tome 1. pag. 41. que les Prélats contribuerent au grand événement que je rapporte, & page 45. j'ay dit qu'on lisoit dans les Capitulaires de Charlemagne qu'Ebon, Archevêque de Rheims fut

C iij

employé environ l'an 820. en qualité de *Missus Dominicus* pour reprimer les abus des Comtes.

Le critique demande la preuve que Loüis le Debonnaire retrancha le luxe des Ecclesiastiques, & obligea les Prélats qui étoient à la Cour de se retirer dans leurs Diocèses, &c. il trouvera cette preuve dans l'histoire de France, par Duplex, tome 1. page 425. Mezeray après plusieurs autres Historiens dit la même chose dans la vie de ce Monarque sur l'an 817.

- Il ajoute que j'avance sans bonne preuve, page 69. que le Roy Raoul mourut mangé de vermine; il peut lire pour en être convaincu l'abregé methodique de l'histoire de France, composée par ordre du feu Roy Loüis XIV. pour Monseigneur le Dauphin, par M. l'Abbé de Brianville, qui, page 118. dit que Raoul mourut à Auxerre rongé de vermine le 15. Janvier 936. Duplex, tome 1. page 568. dit que Raoul mourut de la maladie des poux, ce que nous appellons en Medecine *pedicularis morbus* ou *phthiriasis*.

Il dit encore que j'ay mis entre les Ducs de Champagne Grimoald, & qu'il ne voit pas aussi pourquoi j'ay mis Amation entre ces Ducs. Il ne doit pas igno-

ret que lorsque Dragon mourut au printemps de l'année 708. il n'avoit point de fils en état de lui succéder au Duché de Champagne qui étoit trop considérable pour le laisser passer dans une autre maison. On lit dans l'histoire qu'après la mort de Dragon Papin, son pere, établit son autre fils dans les Charges de Dragon ; on peut donc avancer que Pepin fit succéder à ce Duché Grimoald, & que Grimoald étant mort sans enfans, son neveu Theodoald lui succéda.

A l'égard d'Amalon je suis surpris que notre critique ait pû douter qu'il ait été Duc de Champagne. Il n'a pas lû apparemment Gregoire de Tours, Fauchet, copiez par Morery, qui tous lui donnent cette qualité, & rapportent ainsi que Dupleix, tome 1. page 185. la mort de ce Duc de Champagne, telle que je l'ay écrite, tome 1. page 28.

Mon adversaire avance que le Concile d'Ingelhim commença le 7. & non le premier Juin de l'an 948. comme je l'ay dit page 88. il n'a pas lû apparemment l'histoire de France, par le Pere Daniel, estimée des veritables sçavans. Je l'invite de la lire, & il y verra que ce Concile se tint le premier, & non le 7. Juin.

Il dit qu'il paroît très-faux, terme favori du critique, à ceux qui ont eu com-

munication des archives de S. Martin de Tours , que Thibault le Tricheur ait eu Gerbon pour pere , il devoit donc datter & expliquer la teneur de ces titres , il y a apparence qu'il ne les a pas vûs ; quoiqu'il en soit , j'ay parlé sur ce fait après M. Pithou dans sa Genealogie des Comtes de Champagne. La critique ajoute que ce que j'ay dit des meurtres , & des trahisons de Thibault n'est pas mieux fondé , parce que Dadou , & Guillaume de Jumieges ne l'ont pas dit ; mais il sera convaincu de la verité des faits que j'ay avancé , s'il veut bien lire l'histoire de Chartres , intitulée Parthenie , par Novillard , imprimée en 1609. Il y verra que Glaber Rodulpha , historien fort » proche du temps de Thibaud , dit que » ce Comte étoit un fourbe , un traître , » & un trompeur , qui avoit querelle avec » tout le monde , & surprenoit un chacun , » & qui le nomme *Tribaldus* & *Tricator* » & *Tribaldus fallax*. Traître & trompeur , noms dignes de ses trahisons & de ses tromperies , & il ajoute que Glaber rapporte un trait de sa trahison & de son insigne perfidie , & décrit le meurtre & assassinat execrable commis par Thibaut , tel que je l'ay rapporté , p. 102.

La critique demande qui est le Foulques qui épousa la sœur de Thibaut , dont

je parle , tome 1. page 101. & il ajoute que tout ce que je dis de cette Comtesse sent bien la fable. Je l'invite là dessus de consulter l'histoire de France par Meferray ; il y lira tome 2. de l'abbregé , page 295. qu'Alain Duc de Bretagne laissa un fils legitime encore au berceau , nommé Dragon , qu'il declara son heritier ; que Thibaut , grand-pere maternel de cet enfant en eût la tutelle , & sa mere la garde de sa personne ; que cette Comtesse s'étant remariée à Foulques , Comte d'Anjou , ce Foulques , & non pas Thibaut , fit mourir cet innocent , lui ayant fait verser de l'eau bouillante sur la tête.

Le critique prétend que ce que j'ay dit de la fourberie de Chartres , page 101. ne s'accorde pas avec la vie de Thibaut le Tricheur , &c. Il devoit donc citer l'Auteur de cette vie , & coter l'endroit de cette histoire ; mais sans attendre cette preuve , je suis persuadé qu'il changera de sentiment , s'il prend la peine de consulter l'histoire de Chartres que j'ay citée ; il y lira page 199. que quelques-uns prétendent qu'Hastaing a été le premier Comte Souverain de Chartres ; mais qu'il n'en fut jamais Comte , & que ce ne fut qu'un torrent qui ne fit que passer ; que l'Evêque en demeura toujours Prince & Seigneur temporel , jusques à ce que Thi-

baut le Tricheur s'en empara , sans néanmoins que l'Evêque ait cessé d'avoir le titre de Prince & Comte de Chartres , ainsi que Thibaut , & ses successeurs qui jouissoient seulement des droits de la justice , de la milice , & de quelques droits casuels.

Nôtre adversaire donne à Hastaing le titre de fameux , qui ne peut être entendu dans le sens du critique qu'en bonne part , je l'honore trop pour le contredire en cette occasion , parce que quelques historiens ont donné à Hastaing le titre de Prince de Normandie , mais il me permettra de lui dire que Glabert Rodolphus , Rouillard , & autres historiens assurent qu'Hastaing , fameux selon lui , étoit né de pauvres parens , d'un petit village nommé Trancault , qu'il s'adonna d'abord aux vols & brigandages , & se joignit ensuite à des goujats Normands , dont il devint Capitaine. Le critique ajoute que Thibaut ayant été défait , comme je le dis , page 103. il ne se sauva pas à Evreux , mais droit à Chartres , sans passer par Evreux ; il lira au contraire dans l'histoire de Chartres que j'ay citée que Thibaut perdit la bataille , & s'enfuit à Evreux. Il y lira aussi , page 407. que le fils de Thibaut fut passé au fil de l'épée dans une sortie qu'il fit pendant le

siège de Chartres , ce qui détruit la critique sur la mort de ce fils.

Il soutient que page 102. je prends la rivière d'Epte pour la rivière de Dieppe ; mais sans lui contester son sçavoir dans la Géographie , il me permettra de lui demander où il a trouvé une rivière , dite de Dieppe. Cette Ville est à l'embouchure de la petite rivière de Betane ou d'Arrex dans la Manche qui n'a qu'environ 7. lieues de longueur. On ne voit point dans la carte de France cette rivière de Dieppe ; mais bien la rivière Depte , qui a sa source dans la Normandie au pays de Bray , & se rend dans la Seine un peu au dessus de Vernon. C'est sur cette rivière d'Epte , ainsi que ledit Mezeray après d'autres Auteurs , que s'est passé l'événement que je rapporte.

Le critique ajoute que je ne devois pas donner sans preuve , page 104. & 105. les mauvaises qualitez de Thibaut à Eudes ou Odon son fils. Il trouvera cette preuve dans l'histoire de Chartres , page 208. & suivantes , où l'Auteur lui donne ces mauvaises qualitez avec la preuve ; il assure de plus que Mahaut que je donne pour première femme à Eudes , ou Odon étoit fille , & non sœur , comme le critique de Richard , Duc de Normandie.

Il prétend que ce que j'ay dit de Cou-

C vj

ci , page 105. ne regarde point Odon ; fils de Thibaut ; mais il se trompe , puisqu'on lit dans M. Pithou , & autres qu'Olderic , Archevêque de Rheims octroya Couci à cet Odon pour contenter son avarice , &c.

Il remarque de plus qu'il y a une Charte dans le 4. tome de *Gallia Christiana* , qui prouve qu'Estienne, Comte de Troyes, n'est pas mort avant l'an 1019. je ne vois pas la raison de cette observation , puisque page 100. je remarque le temps de sa mort en la même année 1019. Il avance encore qu'Odon , Comte de Champagne, est mort le 15. Novembre 1037. Pithou que j'ay suivi , page 111. dit qu'il fut renversé mort le 17. Decembre 1037. Pour un mois de différence , ce n'étoit pas la peine d'attaquer l'autorité de M. Pithou.

Je n'ay pas dit qu'Eudes soit venu attaquer Montrichard , comme le suppose le critique ; mais j'ay marqué la défaite , page 106. telle que Dupleix , tome 2. page 32. & plusieurs autres historiens l'ont rapportée.

Il demande où j'ay trouvé , comme je l'ay dit , page 112. un troisième fils à Eudes ou Odon , surnommé Hugues , à qui le Roy Robert donna le Monastere de Marmoutier. Il le trouvera dans M. Pithou , qui cite pour preuve l'histoire

du Monastere de Marmoutier. Ce critique demande encore où j'ay trouvé ce que j'ay dit, page 119. que Thibaut ne pouvant obtenir du Roy de lui faire rendre son Comté de Champagne, il se rendit auprès de l'Empereur, &c. cette question est captieuse. Comment le critique a-t'il lû en cet endroit après le mot de Comté, celui de Champagne qu'il a trouvé bon d'ajouter ? Il devoit plutôt dire Comté de Touraine, dont il s'agissoit, & qui n'étoit pas alors Duché ; en effet j'ay dit que Thibaut ayant été fait prisonnier il ne pût être délivré, qu'en abandonnant au vainqueur la Touraine, & les pays circonvoisins ; j'ay ajouté que ce Comte s'en plaignit souvent au Roy, & qu'il le pressa de luy faire rendre ce Comté, ce qui ne peut être entendu que de la Touraine, dont Thibaut demandoit la restitution, & non de la Champagne qu'il possédoit paisiblement. J'ay ajouté que ce Comte se rendit auprès de l'Empereur, &c. Le critique trouvera la preuve de ces faits dans Mezeray, tome 2. page 448. & dans Dupleix, tome 2. page 43.

Je ne vois pas pourquoi le critique remarque ce que le Pere Mabillon a écrit de Saint Thibaut, mort en 1066. & de Thibaut, Comte de Champagne, mort l'an 1093. puisque page 122. je cite le

même Pere Mabillon , & je marque la mort de ces Princes dans les années. Il est vrai qu'on lit page 125. qu'Henry fut Archevêque de Vinchester. Ce qui est une faute de copiste , car je n'ignore pas que Vinchester est un Evêché suffragant de l'Archevêché de Cantorbery ; mais je ne conviens pas que ce Prélat mourut en Angleterre , je soutiens au contraire après M. Pithou , & d'autres Auteurs qu'il mourut aveugle en 1172. dans l'Abbaye de Cluny , dont il étoit Moine , & où il s'étoit retiré après la mort d'Estienne , Roy d'Angleterre , son frere , & après avoir quitté son Evêché environ l'an 1156. On ne trouve pas que depuis ce temps-là il soit retourné , & mort en Angleterre, comme le veut nôtre critique.

Je n'ay pas dit, comme il le prétend, que le Roy Louis VII. vint à la Couronne en 1136. Il est vrai qu'en marge de la page 139. il y a deux fois 1136. il est aisé de juger d'abord que c'est une faute de l'Imprimeur qui a mis une seconde fois 1136. au lieu de 1137. A l'égard de l'incendie de Vitry je l'ay mis après le Pere Daniel en 1144. Mezeray le met en 1143.

Le critique prétend encore que j'avance d'un an l'assemblée de Veselay pour la croisade , & que Thibaut n'y parut pas , c'est pourtant le sentiment du Pere Mainbourg.

Je nie au critique d'avoir donné la qualité de Grand Senéchal de France à Henry , je l'ay donnée page 144. à Thibaut le Bon , Comte de Chartres , frere d'Henry , lequel Thibaut mourut selon M. Pithou , comme je l'ay dit page 145. environ l'an 1201. au siege d'Aere , autrefois Ptolomaide. Mainbourg met le commencement de ce siege au 1. Juin 1191. ce qui détruit la note du critique qui met le temps de sa mort en 1190. un an avant le commencement de ce siege , pendant lequel il mourut. Il dit aussi que Marie de France ne mourut que l'année qui suivit la mort de son fils. Je n'ay rien avancé de contraire , puisque page 163. j'ay mis le décès d'Henry en 1197. & page 393. dans le chapitre des additions , & des corrections , j'ay dit que Marie de France , sa mere , mourut de regret d'avoir perdu son fils aîné le 11. Mars 1198.

Il est vrai que page 163. on a mis Amaury pour Hugues ; mais je ne vois pas pourquoi le critique observe qu'Isabelle , veuve d'Henry , Comte de Champagne épousa Amaury.

Il assure que s'il est vrai , comme je l'ay dit page 177. que Thibaut fit graver ses chansons sur le bronze , cela réjouira le public , &c. Je suis ravi d'avoir occasion de le réjouir avec le public , en lui don-

nant la preuve de ce fait , qu'il trouvera dans l'histoire de la Minorité de S. Louïs par Varillas , imprimée en 1697. Il y lira que Thibaut fit graver ses chansons sur le bronze , qu'on les mit en musique , & le reste , comme je l'ay raporté. J'ay vû la même chose dans un manuscrit de la Bibliothéque du Roy.

Le départ de Thibaut pour la croisade est comme je l'ay dit page 200. & 1238. le Pere Daniel le dit de même , & non en 1239. comme le veut le critique qui ajoute qu'Agnès de Beaujeu , seconde femme de Thibaut IV. dont je parle page 203. mourut vers l'an 1231, & que le Royaume de Navarre vint à Thibaut en 1234. je n'ay rien avancé de contraire ; mais j'ay dit après les historiens Navarrais que cette Princesse fut enterrée à Pampelune , où apparemment son corps fut transporté , & non à Clervaux , où je n'ay pas vû son tombeau. On y voit celui de Marguerite ; Reine de Navarre , qui est proche le Grand Autel. Le critique remarque que Marguerite de Bourbon , dont je parle page 204. eût 36000. liv. en mariage , & non pas 360000. liv. il est aisé de voir que c'est une erreur du copiste qui a passé dans l'impression.

Il dit que page 290. du 1. tome de mes memoires , il faut mettre sept cens

mille hommes, au lieu de cent mille
ames. J'ay suivi en cela M. Fleury, qui
dans son Histoire Ecclesiastique, tome
17. page 217. a mis cent mille ames,
comment nôtre critique a-t'il pû croire
que sept cens mille hommes soient venus
pour voir l'exécution dont il s'agissoit,
de quel endroit veut-il qu'ils soient ve-
nus? quelle étendue de terrain auroit-il
fallu pour le contenir? &c.

Ce que j'ay dit page 232. ne doit point
s'entendre du Comté de Chaalons; mais
du Comté de Beauvais, comme je l'ay
dit p. 232. sur la foy d'un manuscrit que
j'ay combattu en même p. 233. comme
contraire à la verité de l'Histoire, en ce
qui regardoit le Comté de Chaalons.

Le critique ne convient pas du temps
de la fondation de l'Abbaye de Pruilly,
dont je parle page 370. M. l'Abbé Bau-
dran dans son Dictionnaire historique dit
qu'elle a precedé la fondation des Abbayes
de Clervaux & de Morimont, que la
Communauté de l'Abbaye de Citeaux,
fondée en 1098. achepta la terre, &
commença cette fondation, & que Thi-
baut, Comte de Champagne l'acheva.

Le critique prétend au contraire que
cette Abbaye a été fondée en 1118. contre
ce que j'ay rapporté, & contre le sentiment
des Historiens que j'ay citez, & sans

avoir égard aux difficultez qui naissent de cette époque. Je conviens de bonne foy que j'en ai trouvé de grandes pour établir la filiation des Comtes de Champagne , & qu'il est mal - aisé d'accorder les Chartes des fondations par ces Comtes , avec ce qui est écrit de ces Princes par les differens historiens.

Le Comte Etienne dont j'ai parlé page 123. ne portoit pas le nom d'Henri , surnommé Estienne , comme on le lit page 123. mais seulement le nom d'Etienne , comme je l'ai remarqué. Dans le Chapitre des corrections , page 392. ce Comte Etienne eut quatre fils & une fille nommée Alix, dont je parle page 125. Le Critique qui en demande la preuve , la trouvera dans la Table genealogique des Comtes de Champagne par M. Pithou ; mais il n'y trouvera pas qu'il ait eu plusieurs filles , comme il l'avance sans preuve. Pithou ajoûte que cette Alix épousa Guillaume de Boulogne , frere de Godefroi , & pere de Thierry , Duc de Lorraine. Le Critique soutient , sur le témoignage de Chantereau le Fevre , qu'il faut retrancher ce fait comme fabuleux , & il ajoûte , qu'il est honteux de renouveler ces contes ; je sçai bien , nonobstant la preuve que je viens de donner de l'origine de l'auguste Maison de Lor-

raïne, confirmée par un grand nombre d'Historiens, que ce fait est contesté, & qu'il y en a qui soutiennent, que quelque illustre qu'ait été la Maison de Boulogne, celle d'Alsace ne lui cede ni en alliances, ni en ancienneté, & prétendent prouver que la Maison d'Alsace est la souche de la Maison de Lorraine.

Nôtre Critique soutient enfin, contre ce que j'ai dit, page 368. que Provins ne se trouve point dans Cesar; je reserve de répondre à sa Critique sur ce sujet, & sur quelques autres dans mon Supplément, d'autant mieux que cette replique n'est déjà que trop étendue; j'observerai seulement que ce que le Critique avance contre le Pere Martenne, sçavant Benedictin, Auteur du Voyage Litteraire, que j'ai suivi, est de legere consequence, & ne meritoit pas d'être imprimé.

Le Papier, les Billets & le Herisson, sont les vrais mots des Enigmes du Mercure de Septembre. On doit expliquer par la *Grue* celle qui est dans le Supplément du même mois, contenant la Relation du Siege de Montreuil.



PREMIERE ENIGME.

I L n'est point d'oiseau dans le monde,
 Aussi bien emplumé que moi ,
 Je suis toujours dans une paix profonde ;
 Et ne puis voler haut d'un demi-pied de Roi.

SECONDE ENIGME.

J E ne parle souvent que par monosyllabes ,
 On m'accuse pourtant chez mainte nation ,
 De manquer de discretion ;
 Hollandois , Allemans , François , Lappons ,
 Arabes ,
 M'entendent tous également ;
 Il est peu de mortels , qu'dans quelque moment ,
 Ne se soient avec moi bercez d'une sornette ,
 Divertis d'une chansonnette ;
 On me parle tant que l'on veut ,
 Mais pour me voir on n'en le peut.

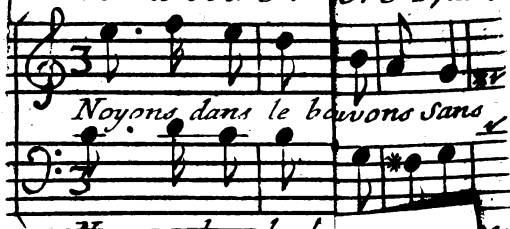
**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

**YORK
RARY.**

**AND
TIONS.**

Air a boire . bre 1722.



D'OCTOBRE 1722.

69

TROISIEME ENIGME.

JE triomphe à présent de l'antique methode ;
Chez l'un & l'autre sexe on me voit à la
mode.

Libérale au commencement ,

On me broye , on m'écrase , on hâte ma ruine ,
Par un bizarre changement ,

Quand je suis douce , au feu souvent on me des-
tine ;

Au faquin , à l'homme de bien ,

Je suis également soumise.

Je fers de contenance , & par fois d'entre-
tien :

Même pour m'employer tel vendroit sa che-
mise.



CHANSON.

NOyons , dans le bon vin
Le souci , la tristesse ,

Chantons buvons sans cesse ,

Mocquons-nous du destin :

Tin tin relin tin tin tin tia.

C'est dans ce jus divin

Qu'on puise la tendresse ,

Plus j'en bois, plus j'adresse

De vœux à ma Catin :

Tin tin relin tin tin tin tin.

Le verre en main,

D'un souverain,

J'ay la richesse ;

Mon bonheur est certain :

Tin tin relin tin tin tin tin.

Deuxième couplet.

Puissant Dieu du raisin,

Pere de la jeunesse,

Soutien de la vieillesse,

Anime ce festin :

Tin tin relin tin tin tin tin,

Nous voici tous en train,

Amis, point de faiblesse,

Ne craignons point l'ivresse,

Buvons jusqu'au matin :

Tin tin relin tin tin tin tin.

Verse tout plein,

Je veux sans fin,

Plein d'al'egresse,

Chanter comme un lutin :

Tin tin relin tin tin tin tin.



NOUVELLES LITÉRAIRES, DES BEAUX ARTS,

*LETTRES de M. l'Abbé * * * à
M. l'Abbé Houtteville , au sujet du Li-
vre de la Religion Chrétienne , prouvée
par les faits. A Paris , chez Pissot ,
Quay des Augustins 1722. vol. in 12,
de 357. pages.*

CE Livre contient dix-huit Lettres. Quand on commence par en lire au hazard quelques lignes , on est d'abord porté à chercher s'il y a quelque approbation, & l'on trouve celle de M. Tourneli.

L'Auteur declare d'abord dans la première Lettre que les fautes répandues dans le Livre, dont il fait la critique , ne lui en font point entièrement méconnoître le prix , & que pour embrasser le parti de ceux qui le censurent , il ne sort point du rang de ceux qui l'estiment ; après cet aveu repeté plusieurs fois dans la suite , il prend pour sujet de cette première Lettre la maniere d'écrire de l'Auteur , son stile ne lui paroît point se rapporter à son sujet. La matiere que M. Houtteville a traitée , demandoit une simplicité éle-

gante , une élocution grave , un ton modeste & ferme , un stile net , sans affectation , dégagé de termes ébloüissans , &c. Or c'est justement , dit le censeur , ce qu'il a soigneusement évité , tantôt c'est un orateur pathétique , tantôt un Poète enjoué , un Metaphysicien riant , un Logicien fleuri , un historien cadencé , un controversiste doucereux , un disputeur précieux ; en un mot , un Theologien brillant. Certainement l'Auteur ne sçauroit dire comme S. Paul , *non in persuasibilibus humana sapientia verbis* ... Il affecte de se servir de termes nouveaux & inconnus , un fait *inéclairci* des idées *inaliables* , une existence maniable , un declarateur se déprevenir , &c. le censeur avouë pourtant *que cette maniere d'écrire trouve aujourd'huy des partisans*. Ce sont ceux qui disent que le stile de M. L. H. charme , attache , rappelle. Qu'il faut apprétier sur les degrés d'impression qui en naissent , qu'il se prête au goût de ses contemporains , il prend le ton du siècle , il nous conduit au vrai par le beau. Il est neuf dans un sujet usé , il pare , il embellit une matiere livrée à des spéculations tristes , son stile poli , gracieux , dérober l'austerité du sujet , il met dans l'intérêt de la Religion la curiosité du public , &c. c'est ainsi que l'Auteur de ces

Lettres

Lettres se moque d'une partie du public, de ce public, dit-il, qui a applaudi à des Tragedies disloquées, & à des Lettres précieuses & libertines. Et si le goût de la critique, qui est celui du siècle, ne devoit préserver les Lettres de la decadence qui les menace, il seroit à craindre, dit-il, qu'à force de prétendre avoir de l'esprit, nous n'en eussions bien-tôt plus.

La seconde Lettre parle de l'Epître Dedicatoire, & du discours préliminaire de M. Hott. A l'égard de l'Epître Dedicatoire, comme la clarté est souvent l'écueil du sublime, on ne doit point être surpris de la difficulté qu'on a quelquefois à comprendre certaines Phrases de cette Epître, par exemple, les titres éminens qui vous environnent n'ont d'empire que sur nos respects.

Cependant le censeur loue extrêmement la prudence de M. Hott, d'avoir consacré son travail à un Prélat distingué qui a des yeux & des ressources pour le merite.

A l'égard du discours préliminaire, on comprenoit par le dessein que cette Preface devoit contenir une Bibliotheque exacte de tous les Apologistes de la Religion; mais on est bien surpris, dit le censeur, de voir passer sous silence les plus

D

fameux, par exemple, S. Athanase, Theodoret &c. & parmi les modernes le P. Mauduit, le P. Lamy, & sur tout M. Jaquelot.

A l'occasion de Tertullien, dont M. H. loue l'imagination, le Censeur dit que l'éloge de l'imagination sied mieux à M. Hott qu'à tout autre ; vous la servez, dit-il, comme elle vous sert, & vous fuyez avec raison le vice d'ingratitude reproché au P. Malebranche.

Mais que peut-on penser d'un homme (Tertullien) qui soutenoit que l'ame immortelle & incorruptible étoit un corps, & avoit les trois dimensions, & qui fondeoit son sentiment sur la vision d'une prétendue Sainte ?

Je n'approuve point, dit-il ensuite, que vous disiez que ce fut sa vertu qui le fit tomber, quoique Philosophe sombre, dur & farouche, que sçai-je si les charmes de sa Priscille ne le séduisirent point ? Il n'y a pas un grand mérite dans une severité outrée, qui pour l'ordinaire n'est que speculative. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que le monde aime une doctrine austère, dont il haït fort la pratique.

Mais il n'est pas inutile d'observer que l'Auteur des Lettres est fort surpris que M. Hott ait avancé que depuis la chute

des Platoniciens modernes jusqu'au temps de la prétendue réforme, les fideles ne virent point d'ennemis s'élever contre eux. Quoy donc ! dit le Censeur, comptez-vous pour rien le progrès de Mahometisme ? Mahomet n'est-il pas le plus grand ennemi de Jesus-Christ, & de sa Religion ? ne l'a-t'il pas abolie dans ces malheureuses contrées, où elle étoit autrefois si florissante ? Il prétend aussi que dans le discours critique & historique dont il s'agit, Lucilio Vanini, & les ouvrages de Cardan, en dix volumes in folio, ne devoient point être oubliez.

A l'égard de Spinoza nous prendrons la liberté de remarquer que l'Auteur des Lettres se trompe, quand il dit que les Etats Generaux permettent que ses écrits impies se vendent publiquement, ils sont aussi peu permis en Hollande qu'ailleurs, & la seule inspection du titre le fait bien voir ; il n'y a jamais ni le nom de l'Imprimeur, ni même celui de la Ville où il est imprimé.

Ce seroit passer les bornes dans lesquelles nous devons nous contenir, que de suivre en détail ces 18. Lettres ; nous remarquerons seulement ici que le but principal que le Censeur se propose dans cet ouvrage, c'est de faire voir à M. H. que ses raisonnemens ne sont point concluans,

D ij

& que les objections qu'il se fait demeurent dans toute leur force.

La dernière Lettre roule sur le scandale que le Censeur prétend qu'ont causé les difficultés que M. H. s'est proposées sans les bien résoudre, à ce que dit le Censeur.

Nous laissons au lecteur à juger s'il résoud mieux celles qu'il se propose lui-même, & que M. H. avoit négligées.

Mais que les unes & les autres soient bien ou mal résolues, la vérité triomphera toujours du mensonge; & puisque la foy est un don de Dieu, & non pas une conséquence de nos raisonnemens, puisque les anciens Apologistes de la Religion n'ont fait valoir aucune des raisons que nos Apologistes modernes vantent le plus aujourd'hui, il semble que le parti le plus sage n'est pas celui de vouloir convaincre les incrédules par les raisonnemens, & les discours d'une sagesse toute humaine. *Non in persuasibilibus humana sapientia verbis.*

LE PRÊTRE MÉDECIN, un discours Philosophique sur l'établissement de la Médecine, avec un traité du Café & du Thé de France, par M. Aignan, in 12. chez L. d'Houry, rue de la Harpe.

APHORISMES D'HIPPOCRATE

rangez selon l'ordre des parties du corps humain , avec des explications nouvelles, *Dufour* , dernière édition , aug. *chez le même.*

LE MEDECIN des Riches & des Pauvres , ou la Decade de Medecine , en vers latins & françois , par le même Auteur , & chez le même Libraire.

L'HOMME DE COUR , de Balthazar Gracian , traduit de l'Espagnol , & commenté par M. Amelot de la Houffaye , sixième édition. A Paris chez Couterot , rue S. Jacques , in 12.

INSTRUCTIONS CHRE'TIENNES sur les misteres de N. S. J. C. de la Sainte Vierge , sur les Evangiles & Epîtres de toute l'année , & sur les Fêtes des Saints , augmentées d'un grand nombre de sermons , de plusieurs additions , & rangées selon l'ordre du Breviaire , avec des tables des matieres très-amples , *cinquième édition* , in 8. A Paris , chez De-laune , rue S. Jacques.

DESCRIPTION de la nouvelle Chapelle du Roy à Versailles , avec figures , vol. in 12. *chez le même.*

RELATION des différentes espèces de peste que reconnoissent les Orientaux, des précautions & des remèdes qu'ils prennent pour empêcher la communication & le progrès, & de ce que nous devons faire à leur exemple pour nous en préserver, & nous en guérir. *Par M. l'Abbé Gaudereau, Prêtre Docteur en Théologie, cy-devant Missionnaire Apostolique, & Consul de France en Perse, &c.* A Paris, chez Quillau, rue Galande 1721. vol. in 12. p. 134.

OEUVRES DE M. DE TOURREIL, de l'Académie Royale des Inscriptions, & Belles-Lettres, & l'un des quarante de l'Académie Française. *A Paris, chez Brunet, au Palais 1721. in 4. 2. vol.*

On va donner au public en un volume in 12. un *Traité Historique & Chronologique du Sacre & Couronnement des Rois & des Reines de France, depuis Clovis I. jusqu'à présent, & des autres Princes Souverains de l'Europe*, contenant vingt Chapitres, dédié au Roy, par M. Menin, Conseiller au Parlement de Metz.

En attendant que cet ouvrage paroisse, on ne sera pas fâché de voir ici une partie de l'Epître Dedicatoire qui a été vûë, & agréée par M. l'Evêque de Frejus, Precepteur du Roy.

Puissiez-vous, Sire, *dit l'Auteur*, en recevant l'onction Sacrée, recevoir aussi la plénitude des graces qu'elle confere, puissiez-vous avoir la pieté de S. Loüis, la sagesse de Charles V. la bonté & la même affection pour vos peuples qu'avoit Loüis XII. la valeur, le courage, & la fermeté d'Henry IV. la justice de Loüis XIII. la grandeur & la magnanimité de Loüis XIV. puissiez-vous, Sire, en un mot, réunir en vous seul tous les glorieux attributs que ces grands Rois, dont vous descendez, n'ont fait que partager. Mais votre Auguste personne est déjà parée de toutes ces vertus. Les heureuses inclinations que le Ciel donne à V. M. & qui ont paru dès votre enfance, cultivées par les soins des personnes illustres qui veillent à votre Royale éducation, se dévelopent, & croissent tous les jours. On découvre en vous tout ce que doit faire un Prince accompli, tout nous annonce un regne glorieux & fortuné, les premiers temps en sont des présages heureux, & la Régence du Prince, dont l'esprit sublime, accompagné de toutes les grandes qualitez, a rapporté toutes ses vûes à la gloire de V. M. & au bien de la nation, affermit encore nôtre esperance. Il ne nous reste donc, Sire, qu'à continuer

» nos prieres pour la durée d'un règne
» qui ne devroit jamais finir ; ce sont les
» vœux , Sire , de tous les ordres de vô-
» tre Royaume , & particulièrement de ce-
» luy , &c.

L'Approbation de M. l'Abbé-Richard,
Censeur Royal , qui a fait l'examen de
ce Livre , en annonce le merite en ces
termes. » M. Menin , dit-il , a rempli
» parfaitement l'idée de son titre , toute
» la distribution de l'ouvrage est dans un
» grand ordre ; & ce qu'il y a de plus
» loüable , c'est qu'il n'a rien avancé
» qu'il n'ait prouvé par les autorités des
» meilleurs Auteurs qu'il raporte. Ce n'est
» pas une simple description des ceremo-
» nies du Sacre , c'est une explication cu-
» rieuse de leur origine , & de leur pro-
» grès , les recherches sont pleines d'é-
» rudition ; on y voit l'époque de l'éta-
» blissement de la Religion Chrétienne
» dans chacune des Monarchies de l'Eu-
» rope ; & quoique la matiere de chaque
» Chapitre ait pû fournir un volume en-
» tier , il les a réduits dans une très-petite
» espace , sans rien omettre d'important ;
» en sorte que je puis asseurer Monsei-
» gneur le Garde des Sceaux , que cet ou-
» vrage merite d'autant plus d'être don-
» né au Public que la lecture en sera utile
» & agréable dans tous les temps.

DISCOURS qui a remporté le prix d'éloquence, au jugement de l'Académie Françoisé, en l'année 1722. par M. le Noble. *A Paris, chez Coignart, rue Saint Jacques, in 4. de 32. pages.*

Le sujet donné par l'Académie est *qu'il vaut mieux être repris par un homme sage, que d'être séduit par les flateries des insensés*, suivant ces paroles de l'Ecclesiaste, chap. 7. v. 6. *Melius est à sapiente corripì, quàm stultorum adulatione decipi.*

L'Académie Françoisé n'est pas seulement utile par les ouvrages des membres illustres qui la composent, mais encore par l'émulation qu'elle inspire à ceux qui se sentent assez de talens pour prétendre à ses Couronnes. C'est ce qui nous enrichit de tant de pieces en proses, & en vers qui seront à jamais un modele d'éloquence & de poésie.

M. le Noble a eu cette année l'avantage sur d'illustres rivaux; son discours a remporté le prix; nous allons en rappeler ici quelques traits qui feront juger, & de la solidité de ses raisonnemens, & des graces qu'il sçait prêter à la vérité.

Il fait voir d'abord que rien n'est plus important pour nous que de bien placer notre estime & notre inclination, par ce qu'autant que nous accordons l'un & l'autre à quelqu'un, autant nous lui don-

» nons d'empire sur nôtre ame , & d'in-
» fluence sur nôtre vie.

» Mais quel est le grand attrait qui nous
» lie à certains hommes plutôt qu'à tout
» autre ? n'est-ce pas presque toujours l'es-
» perance de trouver en eux des com-
» plaisances, des commoditez , des appuis
» pour nos passions ? Ne fuyons-nous pas
» au contraire tous ceux en qui nous ne
» trouvons pas le même agrément, quel-
» que mérite qu'ils aient d'ailleurs ; ainsi
» les flatteurs l'emportent , & nous lais-
» sons les sages , parce que ces hommes ,
» amis de la raison & de la verité , osent
» voir & blâmer en nous tout ce qui est
» opposé à l'une & à l'autre. Mais la fla-
» terie ne peut être que funeste à ceux
» qu'elle séduit , & au contraire les avis
» des sages qui nous reprennent ne peu-
» vent que nous être salutaires.

» Le flatteur songe à plaire , & en cela
» il ressemble à l'honnête homme ; car le
» desir de plaire est legitime , c'est le pre-
» mier lien , & le plus doux par où la na-
» ture a voulu unir les hommes pour leur
» faire goûter ensemble le délicieux sen-
» timent de leur excellence , & en soute-
» nir les fondemens par des secours mu-
» tuels de lumiere & de vertu ; mais ce
» qui fait la difference du flatteur , c'est
» que l'envie qu'il a de nous plaire est la

seule regle des jugemens qu'il porte de nous, & de tout ce qui nous regarde. Il est évident dès-là que ce ne peut plus être qu'un homme insensé & corrompu, confondant le bien & le mal sous le nom d'agréable, n'ayant aucun respect pour la vertu & la vérité, d'autant plus prêt de sacrifier l'une & l'autre que malheureusement elles sont bien moins en possession de plaire que le vice & le mensonge.

Le flatteur sçait employer jusqu'aux ronces & aux épines pour nous faire des guirlandes & des Couronnes. La confusion & le desordre de nos idées, c'est abondance & sublimité de genie; nos affectations sont des finesse délicates; nos petulances, des vivacitez aimables; nos indiscretions, des traits de franchise; nos chicanes, des exactitudes; nos pesanteurs, des précautions sensées; nos hauteurs, nos dedains, nos accueils insolens, de justes attentions à maintenir nos droits & nôtre rang; nos inactions, & nos indolences, un détachement philosophique des choses d'ici-bas; selon lui l'orgueil n'est point orgueil, c'est noblesse d'ame, sentimens heroïques... L'impieré, où l'impieré est un merite aux yeux du flatteur, c'est une force d'esprit superieure à des préjugez vul-

„ gaires & frivoles : force d'autant plus
„ admirable que ces préjugés sont ceux
„ du genre humain.

„ Il est doux d'être loué & caressé ,
„ mais pouvons-nous goûter des louanges
„ & des caresses telles que celles dont on
„ amuseroit des enfans , telles que le rail-
„ leur le plus impitoyable les employeroit
„ pour se joüir de nôtre simplicité , tel-
„ les & plus terribles encore que les
„ embrassemens d'un malheureux pesti-
„ feré qui souffleroit dans nôtre sein le
„ venin mortel qu'il porte dans le sien.

„ Nous continuerons par le goût même
„ du bien de faire & de dire ce que la
„ flatterie nous aura fait croire excellent.
„ Elle nous aura caché un défaut , la
„ honte ne nous en fera plus rougir , la
„ prudence ne nous en fera plus un sujet
„ d'inquiétude , nous ne songerons plus à
„ nous en défaire , elle nous aura présenté
„ nos bonnes qualitez , comme des qua-
„ litez éminentes , nôtre émulation en-
„ dormie ne songera plus à les perfection-
„ ner , nous nous croirons tout ce que
„ nous devons être. Quel état d'aveugle-
„ ment & de peril !

„ La raison qui peche ne le fait du
„ moins sans repugnance , que parce
„ qu'elle trouve des approbations qui la
„ rassurent ; & qui est-ce qui peut donner

ces approbations , sinon les flatteurs ? il n'y a qu'eux qui puissent donner au vice le nom & les couleurs de la vertu.

Le flatteur nè voit qu'avec envie dans ceux même qu'il paroît le plus aimer , l'abondance , le credit , les voluptez , le faste , la superiorité du rang , les agrémens de l'autorité & de la réputation , il en dépouilleroit bien-tôt ses idoles , s'il le pouvoit faire impunément , & il le fait autant qu'il peut , en leur vendant son encens & ses hommages , & en les méprisant du moins en secret.

La flatterie, malgré la grossiereté, l'imprudence & la noirceur de ses séductions , ne laisse pas de nous toucher , & de nous faire plaisir. Elle plaît du moins par le desir de plaire ; ce desir qu'il nous paroît si glorieux d'inspirer , & dont il est si doux de recevoir des témoignages, nous entraîne tous , & plus naïvement que le flatteur.

Son nom est décrié , mais elle ne le porte pas , & on consent aux noms précieux qu'elle se donne.

Que les Rois sont à plaindre , eux qui presque en possession d'être regardés comme des Dieux , sont si tentés d'oublier qu'ils sont des hommes , eux dont le rang déjà si séduisant par lui-même , convertit presque tous ceux qui les approchent.

Le portrait que M. le Noble fait ici de ceux qui flattent les Rois , & des suites funestes de cette adulation , n'est pas le moins brillant de son discours.

Ils lui diront qu'avec un cœur & un esprit comme le sien il ne peut être trop grand & trop puissant pour le bonheur du monde ; ils lui feront croire que la prudence ne connoît point de milieu entre une autorité qui se soutient à quelque prix que ce soit , & une autorité chancelante & méprisée.

Ainsi ils le forceront de ne connoître plus d'autre grandeur que celle de la puissance & des richesses. Il ne songera plus qu'à accroître cette grandeur au dehors & au dedans , il voudra être un conquerant fameux & un Roy absolu , sans aucune autre regle que ses desirs. Ainsi il ira d'un côté attaquer des voisins qui ne l'ont point offensé , & de l'autre il épuîsera des sujets fidelles qui font toute sa force par leur obéissance , & par leur fortune particulière.

Il ne voit & ne veut voir que ses armées , ses gardes , ses frontieres , ses trésors , l'apparente soumission des vaincus , la juste obéissance de ses sujets , les victoires & ses triomphes , son faste & ses plaisirs ; il ne voit pas les

larmes & le sang, qui sont le prix de “
 cette grandeur éblouissante, il ne voit “
 pas l'impatience naturelle & terrible, “
 avec laquelle la raison de tous les cœurs “
 irritez contre lui s'anime à la vengean- “
 ce, & à le confondre. “

Mais ce n'est pas assez d'avoir mon- “
 tré que la flatterie ne peut être que fu- “
 neste à ceux qu'elle séduit, montrons “
 encore que les avis des sages ne peu- “
 vent être qu'utiles à ceux qu'ils repren- “
 nent, si on en veut profiter. “

Il est vrai qu'ils nous reprendront, “
 & cette idée déjà nous trouble. Mais “
 par quelle raison nous trouble-t'elle ? “
 C'est en nous reprenant que ces hom- “
 mes rares nous donnent des marques “
 du zèle le plus utile à nos intérêts. Ils “
 veulent que nous nous corrigions de “
 nos défauts ; & qu'avons-nous de plus “
 important à faire dans la vie ? Nos dé- “
 fauts corrigez ne sommes-nous pas heu- “
 reux ; c'est ce que M. le Noble fait “
 voir dans un détail qui mérite d'être “
 lû & médité.

Il finit par une prière pour le Roy ,
 si naturellement amenée, qu'on ne son-
 ge point qu'elle est prescrite. *Accordez “
 lui, Seigneur, le don de discerner les hom- “
 mes, accordez-lui l'amour le plus vif “
 pour la vérité, afin que les sages puis- “*

„ sent toujours la lui dire sans lui déplai-
 „ re, & que le souffle impur de la flate-
 „ rie n'arrête point le progrès des ver-
 „ tus qu'ils ont cultivées dans son cœur.



E K T R A I T du discours prononcé par
M. Farges de Polisy, Avocat du Roy,
le 26. Octobre 1722. à la rentrée du
Châtelet.

MR le Nain, qui étoit Avocat du Roy au Châtelet de Paris, & qui est à present Avocat General de la Cour des Aydes, prouva l'année passée très-solidement, & très-élegamment l'importance de bien commencer dans la profession d'Avocat; M. de Polisy a voulu établir, à son tour, l'importance de bien finir dans cette carrière brillante, mais pénible, & il a rempli ce dessein avec le succès qui suit toujours la véritable éloquence. Quoique ces discours n'aient point ordinairement de division marquée, la justesse de l'Orateur ne laisse pas que de la faire sentir aux auditeurs qui savent entendre. On a remarqué dans le discours de M. de Polisy qu'il rouloit sur ces deux propositions. 1. *L'Avocat peut bien finir*, 2. *l'Avocat doit bien finir*.

L'exorde interesse d'abord en faveur de l'orateur ; la justice qu'il rend au merite de M. le Nain décele le sien. On est disposé à croire , & à estimer celui qui en possédant des talens recommandables , ne songe qu'à exalter ceux des autres. La jalousie accompagne la gloire aussi bien que l'amour , & sous leur empire , il est rare d'être ami & rival.

Après le juste éloge de M. le Nain , & des peintures vives de la nécessité où sont les Avocats de bien finir quand ils ont bien commencé , l'orateur ajoute un tableau paterique qui renferme les idées les plus nobles & les plus éclatantes.

Il peint le temple de la gloire au sommet d'une montagne escarpée , pour nous apprendre que c'est la fin seule de la carrière qui decide du merite des Athletes dans toutes sortes de genres.

Ce tableau est rempli de portraits généraux de toutes les différentes especes de voyageurs qui s'égarent , ou se lassent en allant au temple de la gloire ; c'est après ces peintures que l'orateur qui sçait les regles du contraste , place le portrait de M. le Lieutenant Civil. Ensuite M. de Polisy adresse la parole aux Avocats : *O vous , dit-il , qui sur ces traces glorieuses (de M. le Lieutenant Civil) cherchez à rendre vôtre nom immortel dans le Bar-*

reau ; ne vous flatez point de cette espérance qu'une fin éclatante n'ait terminé votre carrière. C'est-là que la gloire vous attend pour couronner votre entreprise. Les hommes , continue-t'il , soit envie , soit prudence , attendent les dernières années de votre vie pour porter le jugement irrévocable qui doit décider de votre réputation chez la postérité. Cette réflexion judicieuse est soutenue par une comparaison aussi juste que brillante, comme, ajoute l'orateur , un seul trait ne fait pas la beauté, mais un assemblage heureux de tous les traits proportionnez & mesurez par les mains de la nature même ; aussi persuadez-vous que la vraie gloire ne doit-êtré fondée que sur un long tissu de belles actions, liées , soutenues , & enchainées les unes avec les autres.

C'est par de pareilles figures , toujours sentées & bien annoncées que la Rhetorique de l'orateur éclaire la raison sans lui imposer par des ornemens inutiles. Il ne cesse point de prouver ses propositions par des argumens invincibles , & qui n'en sont pas moins forts pour être couverts des fleurs de l'éloquence. Il cite les Orateurs Grecs & Latins qui ont vieilli dans les travaux , il trouve parmi les François des noms dignes d'être associez aux Démostenes & aux Cicérons. Il encoura-

ge la vieillesse à la persévérance dans la profession laborieuse d'Avocat par l'exemple des Magistrats & des Jurisconsultes de l'antiquité qui tiroient un nouveau lustre de leurs cheveux blanchis dans des peines utiles à leur patrie, les Areopagites d'Athènes, & les Ephores de l'Academone. C'est par ces citations nobles & pompeuses qu'il anime les Avocats à parvenir glorieusement à la fin de leur course. Parmi toutes ces images naïves, quoique magnifiques, on trouvera le portrait de l'Avocat Consultant, parvenu par son mérite & son expérience au rang distingué des Oracles de Themis.

Que le guerrier, dit M. de Polisy, combatte dont pour jouir de la paix, & ne plus combattre. Que le Matelot après une longue & périlleuse navigation à travers les tempêtes & les écueils, se repose tranquillement dans le port. Que le voyageur arrivé au terme de sa course goûte le plaisir d'avoir satisfait sa curiosité. Mais pour l'Avocat il n'est ni paix, ni trêve, ni port, ni terme que celui de ses jours . . .

Il doit toujours travailler, car comme l'expérience accredit toujours, & redouble la confiance, alors les cliens se multiplient avec les jours de l'Avocat. Il doit sa profonde capacité au public, & son

exemple aux jeunes Orateurs qui commencent la carriere qu'il finit.

Nous n'osons pas donner un extrait plus étendu d'un discours que la memoire d'un auditeur curieux des bons ouvrages nous a transmis peut-être avec plus de zele que d'exactitude, nous craignons d'alterer les beautez de l'éloquence de l'Orateur. Si on vouloit bien nous communiquer les pieces que nous devons extraire, les Auteurs y gagneroient, & le public aussi.

On imprime chez Cailleau, Libraire, Place de Sorbonne, *la Bibliotheque des Philosophes & des Sçavans*, tant anciens que modernes, avec les merveilles de la nature, où l'on voit leurs opinions sur toute sorte de matiere Physique. Comme aussi tous les systêmes qu'ils ont pû imaginer jusqu'à present, sur l'univers & leurs plus belles Sentences sur la Morale, & enfin les nouvelles découvertes que les Astronomes ont faites dans les Cieux, *in 8. 2. vol. avec figures*, par M. Gautier, Ingenieur & Inspecteur des Ponts & Chaussées du Royaume.

On trouvera chez le même Libraire, *Remarques sur divers endroits d'Italie*, par M. Addisson, pour servir de supplement au voyage d'Italie de M. Misson, *in 12.*

Les Ouvrages de feu M. l'Abbé Boileau, Predicateur ordinaire du Roy, & l'un des quarante de l'Academie Francoise, ses *Homelies* sur les Evangiles du Caiême, in 12. 2. vol.

Ses *Pensées Choiesies* sur differens sujets de Morales. Nouvelle édition augmentée, in 12. Ses *Panegyriques Choisis*, in 12.

Ceux qui aiment à connoître les Auteurs des ouvrages anonymes, & pseu-donymes, & à être instruits de l'Histoire des gens de Lettres, nous sçauront bon gré de l'article qui suit.

On nous écrit de Londres que M. de S. Jacinthe épousa dans cette Ville, au mois de Juillet dernier, M^{lle} de Marconnay, fille d'un Gentilhomme de Poitou, Major du Regiment de au service d'Angleterre. Le nouveau marié est aussi François d'auprès d'Orleans, & fort distingué dans la Republique des Lettres. Le goût des voyages l'a éloigné de la France depuis environ quatre ans. Son pere fut Lieutenant Colonel du Regiment d'Orleans; pour lui il a servi dans le Regiment Royal Cavalerie, & il fut fait prisonnier à Hostech. Le celebre *Mathanasius* est sorti de sa plume, il a fait divers autres ouvrages, des Lettres à

M. Dacier sur son livre *de la Corruption du Goût*, un premier tome de Memoires Literaires dont il promet la suite. Il y a beaucoup d'érudition dans tout ce qu'il écrit, & un grand éloignement du Pedantisme. On prétend qu'il a eu part à l'*Europe Sçavante*, & on croit qu'il a aussi fourni quelques morceaux d'une espece de Journal des Sçavans qui s'imprimoit à la Haye il y a deux ou trois ans.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Lyon
le 3. Septembre 1722.*

MR le Maréchal de Villeroy, protecteur de l'Académie des Beaux Arts, établie dans cette Ville, assista hier aux Exercices Académiques, avec M. l'Archevêque de Lyon, ce qui fit venir à l'assemblée plusieurs personnes des plus qualifiées de la Ville & des environs. Les Académiciens au nombre de 70. firent un concert des plus magnifique. On y chanta des morceaux de l'Opera d'Ajax, rassemblez par les soins de M. B. l'un des Académiciens. Le Rôle de Cassandre fut chanté par M. E *** l'une des belles voix que nous ayons, & celui de Corebe par M. M *** le jeune. Tous les autres Rôles furent chantez par des

Académiciens & des Académiciennes. A la fin du concert on chanta le *Dixit Dominus* de M. Campra, qui fut executé avec toute la justesse imaginable. M. le Maréchal parut si content qu'il accabla d'honnêtetez tous les membres de l'Académie, dont les principaux allerent le lendemain le remercier de l'honneur qu'il leur avoit fait. Il leur fit esperer qu'il les honoreroit souvent de sa presence.

Les personnes qui executent le concert de la place des Jacobins, établi depuis peu d'années, continuent regulierement leurs exercices. Ce concert devient chaque jour meilleur, sur tout depuis-que plusieurs Académiciens de l'Académie des Beaux Arts y ont été recus. Ils vont également à l'un & à l'autre concert, attirez par le seul plaisir de la Musique.

On nous écrit d'Orleans du 18. Septembre qu'on vient d'imprimer des Reglemens pour une Académie de Musique qui s'est formée depuis un an dans cette Ville, à l'exemple de celles de Lyon, de Marseille, & autres Villes du Royaume. Cette Académie doit sa naissance à quelques particuliers amateurs de la Musique qui s'assembloient souvent pour executer des concerts, pour donner quelque

forme à leurs assemblées ; ils s'adressent à M. de Bouville , Intendant d'Orléans , lequel après avoir pris l'avis du Maire , des Echevins , & du Lieutenant General de Police , leur donna son approbation , & la permission necessaire vers le mois de May de l'année derniere 1721.

Il y a de deux sortes d'Académiciens ; sçavoir des honoraires , dont le nombre est fixé à cent , & des Concertans pensionnaires , dont l'Académie augmente ou diminue le nombre suivant qu'elle le juge à propos , & qu'elle en a besoin. On donne un concert deux fois la semaine , le Lundy & le Vendredy , dans une très-belle sale qu'un des Académiciens a fait bâtir exprès dans son Jardin. Les seuls Académiciens y ont entrée , ils peuvent y mener les Dames & les étrangers seulement , tous les autres en étant exclus.

L'Académie a pris pour emblème une Lyre , dont les sons semblent ébranler des rochers , dont on voit des morceaux se separer , formez à peu près comme ces cœurs de Lys qui sont dans les armes de la Ville d'Orléans , & qu'on appelle improprement des *cailloux* , & pour devise ces mots , & *Saxa moventur*.

On mande de Ratisbone que le Ministre

Le Roy de Prusse a communiqué à la Diète de la part de ce Prince, les observations de la part de la société des Sciences de Berlin, sur le Calendrier Gregorien, auquel S. M. Prussienne a dessein de faire des corrections, à commencer en 1724.

On apprend de Rome que le Duc de Poli, frere du Pape, a fait écrire dans les pays étrangers pour en faire venir des livres sur toutes sortes de sciences, dont il veut former une bibliotheque publique pour la commodité des sçavans des différentes nations qui sont à Rome.

L'Abbé Camille Contarini, connu par les histoires qu'il a données au public, est mort à Venise sur la fin de l'autre mois, dans un âge fort avancé.

Le Capitaine Pringle, Commandant le Vaisseau le Warburton, qui est arrivé en Angleterre depuis peu, venant d'Autegoa, rapporte qu'étant au vingt-troisième degré de latitude, éloigné d'environ 500. lieues d'aucune terre, une si prodigieuse quantité de Papillons, se vint poser sur les voiles, cordages, & autres parties du vaisseau, que tout en étoit couvert. C'est un phénomène qu'on pro-

E

pose aux sçavans curieux à expliquer. Car il est assez difficile de comprendre comment ces insectes ont pû venir de si loin & subsister.

L'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne, vient de donner un catalogue historique, composé par le Pere Lucas de Sainte Catherine, Dominiquain, des Portugais qui ont été Grands-Maîtres de l'Ordre des Templiers, depuis son origine jusqu'à son entière abolition. Le P. Joseph Barbosa, aussi membre de cette Académie, a promis de donner incessamment au public des tables chronologiques, historiques, & genealogiques des Reines de Portugal, & de leur posterité.

L'Académie Problematique de Setubal a perdu le Docteur Paul Soarez de Gamma, l'un de ses Académiciens qui mourut le 25. Juin dernier. Le Prieur Clement Rodriguez de Montagna a prononcé son Oraison Funebre. La proposition suivante, *s'il est plus dangereux de prodiguer des bienfaits à un indigne qu'à un ingrat*, fut le sujet du problème, dont l'alternative fut soutenue dans cette Académie le 31. Juillet dernier.

Les Lettres de Lisbonne ajoutent qu'il

s'est formé dans le grand Fauxbourg de cette Ville une Académie de Medecine chez M. Joseph Gomis, Professeur de cette Science. L'ouverture s'en fit le 13. Aoust dernier par un discours très-éloquent qu'il prononça. Les Medecins qui composent cette Académie ont pris la Sainte Vierge pour leur protectrice, sous le nom de Nôtre-Dame de Grace, & ils sont convenus de s'assembler tous les 15. jours pour conferer sur la nature des différentes maladies, & sur leurs remedes les plus efficaces; les Chirurgiens y sont aussi admis pour consulter sur ce qui regarde leur art.

L'Académie Royale de l'Histoire, dont nous venons de parler, s'assembla le 7. de l'autre mois par ordre du Roy, dans l'anti-chambre de la Reine, pour celebrer l'anniversaire de la naissance de S. M. Le Pere Don Manuel Caëtan de Sousa, qui étoit President de jour, prononça un discours très-éloquent, à la loüange de cette Princesse, qui lui en témoigna sa satisfaction à la fin de l'assemblée. Celle du 30. Aoust fut honorée de la presence du Roy; on y distribua un livre nouveau, composé par M. Manuel de Azevedo-Forres, Chevalier Profes de l'Ordre de Christ, Brigadier d'Infanterie,

E ij

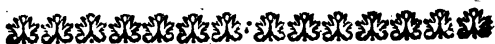
335136

& Ingenieur Major du Royaume de Portugal , sur la methode la plus facile , & la plus exacte de lever des cartes-Geographiques & Hydrographiques , & sur la construction des instrumens necessaires aux Ingenieurs , & aux Officiers de Marine. Le Pere Joseph de la Purification , chargé de l'histoire des Ordres Militaires du Royaume , communica ensuite à l'assemblée un catalogue historique de celui de S. Benoît d'Avis , institué en 1140. par Alphonse , premier Roy de Portugal , en memoire de la fameuse journée de Biros , dans laquelle il remporta une victoire complete sur l'armée du Roy Maure Alboyach , qu'il chassa depuis de la ville d'Evora en 1147.

Enfin l'impression de l'*Etat de la France* vient d'être terminée. Le P. Ange , Augustin Déchaussé , qui en est l'Auteur , nous prie d'en donner avis au public. Il auroit bien souhaité avoir l'honneur de le presenter au Roy avant son Sacre , d'autant plus qu'il en a rapporté toutes les ceremonies dans son premier tome ; mais l'activité des Imprimeurs n'a pas secondé ses desirs. Il faut donc attendre que Sa Majesté ait reçu son exemplaire à son retour pour débiter cet ouvrage. On n'auroit jamais crû qu'un pareil livre ,

dont l'impression doit être brusquée , attendu les changemens qui y surviennent presque journellement , dût être quatorze mois sous la presse. Il est vrai que la mort du sieur Garnier , qui étoit l'Imprimeur , a causé une suspension de près d'un mois ; après cela il n'a pas quelquefois plû à ceux qui ont travaillé sous les ordres de la veuve d'avancer besogne , quoique l'Auteur proteste ne les avoir jamais fait attendre un seul instant après sa copie. Il supplie donc le public de ne lui point attribuer ces retardemens. M. de Clairambault , Genealogiste des ordres du Roy , est témoin des impatiences que l'Auteur a eu là-dessus. Tout l'ouvrage est de 131. feüilles d'impression , de 24. pages chacune , distribuées en cinq tomes , le cinquième contient un ample supplement des quatre autres , & une table alphabetique en 21. feüilles d'impression , des matieres , des noms , des familles , des Benefices Royaux , des terres & des dignitez contenus dans tout l'ouvrage. On a ajoûté dans cette table les changemens qui survenoient à mesure qu'on l'imprimoit , & l'on a placé ensuite quelques autres changemens qui n'étoient pas arrivez à temps pour y être inferez. L'ouvrage sera infailliblement en vente le lendemain de la S. Martin.

On donnera le mois prochain la suite des Medailles du Roy, & celles qu'on a frappées pour le Sacre de S. M.



S P E C T A C L E S.

LE 27. de l'autre mois les Comédiens du Roy ont remis au Theatre la Tragedie d'*Ariane*, de Tho. Corneille, où la D^{le} Duclos a extrêmement brillée, à son ordinaire, dans le principal rôle ; ceux de *Phédre*, de *Thésée* & de *Pirithous* ont été remplis par la D^{le} Dangeville, & par les sieurs Quinaut & le Grand.

Le 2. Octobre, *Rodogune*, Tragedie de P. Corneille, où la D^{le} Desfresne, nouvelle actrice, a joué le rôle de *Cleopâtre* avec applaudissement. La D^{le} Duclos & le sieur Baron y ont représenté les rôles de *Rodogune* & d'*Antiochus*.

La même actrice a représenté le 13. de ce mois, avec feu & intelligence, le rôle d'*Elisbeth* dans la Tragedie du Comte d'*Essex*.

On continuë les representations des *Avantures du Camp d'Porché-Fontaine*, dont nous avons donné l'extrait & les chansons dans le supplement de l'autre mois.

On a interrompu celle du *Nouveau Monde*, & les Comédiens se preparent à donner bien-tôt la Tragedie nouvelle de M. l'Abbé Nadal, intitulée *Antiochus ou les Machabées*, reçûe depuis plus d'un an.

M. de la Mothe a lû depuis peu aux Comédiens du Roy une Tragedie de sa composition, qui a été reçûe avec des applaudissemens mêlez de larmes de la part des auditeurs. Elle est intitulée, *IgnéZ de Castro*. Sujet tiré de l'histoire de Portugal, dont voici le précis.

Don Alfonse, dit le Brave, Roy de Portugal, eut de Beatrix de Castille, l'Infant Don Pedro, dont les amours celebres troublerent la fin du regne d'Alfonse. Il y avoit peu de Princes en Portugal d'une plus grande esperance que Don Pedro. Dès sa jeunesse il laissa voir cet amour pour la justice, & l'exactitude qui lui acquit dans la suite tant de reputation, & le surnom de *Justicier*. Il épousa en 1332. Dona Constance Manuel de Castille, dont il eut plusieurs enfans. Il y avoit auprès de cette Princesse, en qualité de Dame du Palais, une fille de très-bonne maison, nommée Dona IgnéZ de Castro, belle par excellence, & recommandable encore par sa douceur, son esprit, sa generosité, & sa naissance.

E iiij

car elle étoit alliée à la maison Royale. Le Prince en devint éperdument amoureux, & comme il étoit lui-même fort aimable, il en fut aimé. La Princesse de Portugal, son épouse, étant morte en 1345. il épousa Dona Ignez en secret, sachant bien que le Roy n'auroit pas consenti à ce mariage. Don Gil, Evêque de Guarda & Estienne Louiàs, Maître de la Garde-robe du Prince, furent les seuls témoins qu'il y admit. Depuis ce temps-là il entretint assez publiquement Dona Ignez, & en eut deux fils, Don Juan, & D. Denis.

Soit que le Roy se douta du mariage du Prince, ou qu'il voulut rompre ce commerce, il proposa à Don Pedro de se remarier, ce que celui-ci refusa de faire avec beaucoup de fermeté. Le Roy & son Conseil ne trouverent point d'autre expédient pour l'y résoudre, que de se défaire de Dona Ignez. Pacheco, Cuello & Gonçale, trois Gentils-hommes du Roy, prirent le temps que le Prince étoit à la chasse, & la poignarderent dans son Palais de Coimbre.

Don Pedro fit également éclater ses regrets & son ressentiment. Il se revolta d'abord contre son pere, & vengea le sang de Dona Ignez par le fer & par le feu. S'étant ensuite reconcilié avec lui,

& lui ayant succédé en 1357. Il rendit public le mariage qu'il avoit contracté avec elle , fit exhumer son corps , lui fit mettre la Couronne sur la tête , lui fit rendre par tous les Grands de l'Etat les honneurs de la Royauté , & lui fit faire des obseques d'une magnificence extraordinaire. Il persecuta les assassins sans relâche , viola même les droits de l'hospitalité pour les avoir en sa possession , & leur fit souffrir les suplices les plus horribles. Il fit reconnoître le fils de Dona Ignez , Infant de Portugal , & le souvenir d'une personne qui lui avoit été si chère , lui fit rejeter toutes les propositions de mariage qu'on lui offrit ; il est vrai que la belle Dona Therese Gallegon entreprit de secher ses pleurs , & qu'il en eut dès l'année 1357. un fils qu'on nomma Don Juan , qu'il pourvut de la grande Maîtrise de l'Ordre d'Anis , le plus considerable de Portugal.

Les Comédiens ont aussi reçu une Comédie en trois actes , & en vers , qui a pour titre l'*Oracle de Delphes*. L'Auteur ne se nomme point. Jamais l'incognito n'avoit tant été en regne. Nous ne le blâmons pas , il fait du bien à quelques pieces par la curiosité qu'il excite.

Les Comédiens Italiens ont représenté pour la dernière fois le 6. de ce mois sur leur Theatre du Fauxbourg S. Laurent, *Belphegor & le Fleuve d'Oubli*. Ils ont rouvert leur Theatre de l'Hôtel de Bourgogne le 9. par la Comédie d'*Arlequin Sauvage* que l'Auteur a enrichie de quelques Scènes nouvelles qui ont été fort goûtées.

Les mêmes Comédiens ont donné le 18. une pièce d'un acte en prose, intitulée, *Arlequin Officier au Camp de Porché-Fontaine*. Ce sont des Scènes tirées de différentes pièces de l'ancien Theatre Italien. Il y a un divertissement à la fin avec un Vaudeville.

L'Académie Royale de Musique prépare l'Opera de *Persée* pour donner incessamment.

On representa à Vienne le 30. Aoust dernier sur le Theatre du Palais Imperial, l'Opera de *Nitocris*, Reine d'Egypte, qui avoit été préparé pour le jour de la naissance de l'Imperatrice.

Le même jour on representa à Naples, pour la même solennité, sur le Theatre du Palais, l'Opera de *Bajazet*.

On apprend d'Angleterre que M. Hop-

kins , Secrétaire du Viceroy d'Irlande a été nommé Intendant des Spectacles de ce Royaume , à la place de M. Antoine Tirymann , mort depuis peu.

ABRAHAM ET ISAAC , Tragedie représentée au College d'Evreux le 4. Aoust dernier , par les Ecoliers du même College.

ACTEURS.

Abraham.

Isaac , *fils d'Abraham.*

Ismaël , *fils d'Abraham.*

Eliezer , *Officier & confident d'Abraham.*

Damas , *fils d'Eliezer , & confident d'Isaac.*

Pharés , *confident d'Ismaël.*

Nachor , *Officier d'Ismaël.*

La Scene est sur la montagne où Abraham devoit sacrifier.

S U J E T.

Dieu ordonna à Abraham de lui sacrifier son fils. Abraham pour executer ses ordres le lui offrit en sacrifice , âgé pour lors de 37. ans. Isaac porta lui-même les instrumens de sa mort ; mais il en fut délivré , Dieu se contentant de la volonté de son pere. *Genese 22.*

E vj

ACTE I.

Isaac part avec son pere pour faire le sacrifice que Dieu avoit ordonné. Comme il sçait que son frere Ismaël, qui avoit été chassé, est près de l'endroit où l'on doit faire le sacrifice, il demande à le voir. Abraham le lui accorde. Il envoie Eliezer dire à Ismaël qu'il veut lui parler, Ismael vient, & en abordant Isaac, il lui reproche d'être la cause de ses malheurs. Isaac veut se justifier, mais en vain. Il s'en prend aussi à Sara & à Abraham. Abraham lui fait connoître son erreur par des marques sensibles de sa tendresse, & se retire. La retraite & le voyage de son pere le mettent en inquiétude, & lui sont suspects. Isaac fait en sorte de dissiper ses faux soupçons; mais il ne fait que les augmenter & qu'exciter sa colere. Nachor vient apprendre à Ismaël que son pere doit le prendre pour être la victime du sacrifice qu'il avoit à faire. Cette nouvelle l'irrite, jusqu'à lui faire faire des menaces terribles. Isaac en est troublé, & appréhende en même temps pour son frere. Déjà il croit être l'Auteur de sa mort, mais Damas le rassure.

ACTE II.

Ismaël balance s'il doit tirer vengeance des maux qu'il souffre. Pharez l'en dissuade, & lui remet devant les yeux l'énormité du crime qu'il veut commettre. Ismaël rentre en lui-même, & suspend sa colère. Abraham vient retrouver ce fils irrité, qui lui fait mille reproches. Il lui dit qu'il ne le connoît plus pour son pere, malgré les marques d'amitié qu'il en reçoit. Il attaque Isaac l'épée à la main en présence d'Abraham. Il menace de le tuer, si on ne lui explique la cause de ce voyage. Cette fureur jette Abraham dans un étrange étonnement. Isaac croit que ces menaces ne sont que pour l'éprouver ; ainsi il continue à l'assurer de son amour. Ismaël n'en veut rien croire, Isaac pour le lui prouver, offre sa vie pour le conserver. La haine d'Ismaël contre Abraham ne cesse point. Eliezer survient, reproche à Abraham sa dureté pour Ismaël. Ce pere infortuné ne peut se résoudre à faire mourir Isaac.

ACTE III.

Eliezer remarque qu'Abraham est ébranlé sur ce qu'on lui remet devant les yeux. Il croit déjà qu'il ne pense plus à immoler Isaac. Il pense à trouver les

110 LE MERCURE

moyens de le sauver. Il charge Damas du soin de l'avertir d'éviter Abraham. Isaac assure Damas qu'il n'a rien à craindre sur ce qu'il sçait d'Abraham. Damas persiste toujours dans son incredulité. Eliezer, son pere, declare à Abraham qu'il va pourvoir à la sureté d'Isaac que rien ne peut intimider. Il attend tranquillement son pere qui l'exhorte à la mort ; mais Isaac l'exhorte & l'âme lui-même, le console, lui apporte le glaive qui doit trancher le fil de ses jours. Abraham prêt de sacrifier son fils, entend une voix du Ciel, accompagnée d'éclairs & de tonnerre. Le glaive qu'il a reçu d'Isaac lui tombe des mains. Plusieurs viennent au secours d'Isaac, entre autres Ismaël, l'épée à la main, veut l'arracher à son pere ; mais il apprend que Dieu est satisfait, sans répandre le sang d'Isaac. Il jette son épée par terre, & demande pardon à son pere. Abraham lui pardonne, embrasse ses enfans, & leur recommande la fidelité à faire la volonté du Ciel. Ensuite il se trouble, il parle en homme inspiré, & explique ce sacrifice mystérieux.

PLAIDOYERS

Sur le partage des biens en France.

LÉ 28. d'Aoust les Rethoriciens du College de Louïs le Grand plaiderent à l'ordinaire une cause en François, dont voici le sujet.

On suppose qu'un Prince étranger ayant fait voyage en France, charmé des loix de ce grand Royaume, veut regler la jurisprudence de les Etats sur ce modele. Un seul point l'embarasse, c'est le partage des biens sur lequel l'usage varie dans plusieurs Provinces de France. Afin de se déterminer, le Prince invite quelques Jurisconsultes François à plaider en sa presence pour les differens partages.

Le premier orateur se declare en faveur de l'égalité, il prétend que c'est une loi juste & necessaire. Il remonte d'abord à la source de la nature, & il voit dans les premiers temps les freres cueillir indifferemment sur le même arbre les fruits que la terre leur offre. Cette loi se trouve gravée dans le cœur de toutes les nations, & jusques dans les lieux où la cupidité & la force ont introduit l'inégalité, la voix de la nature se fait enten-

dre, lorsque pour exprimer le partage égal, elle crie qu'il faut partager en freres. Mais la justice de cette loi éclate surtout, & par les devoirs communs des peres envers leurs enfans, & par ceux des enfans envers leurs peres. „ Quoi, dit „ l'Orateur, un pere devra à ses enfans „ les mêmes soins & le même amour, & „ il ne leur devra pas le même heritage ? „ Est-ce donc que les richesses d'un pere „ sont plus précieuses que son amour, & „ si l'inégalité a lieu, n'est-il pas à crain- „ dre que le fils maltraité ne se croye „ déchargé des obligations de son frere, „ & ne s'imagine devoir proportionner „ son amour & son respect pour son „ pere aux biens qu'il en a reçû. „ Ici l'Orateur declame vivement contre ces peres injustes qui affectent des prédilections, qui environnent d'or & de pourpre le berceau de l'aîné, tandis que la mediocrité est le partage du cadet, qui sont prodigues pour l'éducation du premier, tandis que l'autre doit la perfection de ses talens à la nature. „ On en vient „ quelquefois, ajoute-il, jusqu'à faire tomber sur lui les fautes de son frere, pour „ tirer des pleurs du cadet une instruction „ qui ne coûte rien à l'aîné. „ Mais qu'il arrive souvent que des parens sont frustrés de leur attente & punis de leur in-

Justice , en accordant tout aux uns & refusant tout aux autres ; ils rendent les premiers plus mauvais , & les autres meilleurs qu'ils ne pensent. Combien de fois un cadet a-t'il recueilli les soupirs d'un pere méprisé par un fils à qui il avoit donné toute sa tendresse , & presque tout son bien.

La justice de l'égalité paroît donc évidente , mais on croit l'inégalité nécessaire pour soutenir l'honneur , & procurer le bonheur des familles ; & c'est ce que l'Orateur entreprend de détruire en peu de mots. En effet , un jeune homme qui entre dans le monde avec des biens immenses pense bien moins à marcher dans la pénible carrière de la gloire , que dans le chemin semé de fleurs que la fortune lui présente , il s'endort dans les bras de la mollesse , où il se livre au luxe le plus outré , & dégrade sa maison , en vendant à des hommes nouveaux les terres & les noms les plus illustres. „ Ce jeune dissipateur a donc été trop riche pour l'honneur de sa maison , au lieu que la médiocrité lui auroit inspiré le desir , & laissé le moyen de se distinguer autrement que par les richesses. “

Le bonheur des familles n'est pas moins attaché à l'égalité. Hé ! quelle union pourroit subsister parmi des enfans qui

regarderoient toujours leur frere comme un cruel ravisseur ; ils ne jetteroient jamais les yeux sur ces superbes équipages , & ses lambris dorez qu'ils ne crussent voir autant de dépouilles qu'on leur auroit injustement enlevées. La loi de l'égalité étant donc juste & necessaire peut-elle manquer d'avoir l'avantage sur toutes les autres ?

Le second Jurisconsulte se declare contre le premier, & le troisième en plaidant pour l'inégalité en faveur de l'aîné. Le temps ne nous permet que d'ébaucher ses raisons ; elles sont fondées sur ce que l'inégalité soutient une famille par les grandes richesses de l'un , & l'illustre par les nobles efforts des autres. Diviser les biens d'une famille , c'est en diviser les forces , & du faire de la gloire la précipiter dans l'obscurité ; laisser à plusieurs enfans une fortune égale & mediocre , c'est anéantir la subordination , & éteindre l'émulation dans une famille , l'inégalité est donc necessaire : or la nature & la raison semblent l'exiger en faveur de l'aîné. Il est le premier dans l'ordre de la naissance , & il a été long temps le seul en possession de tout l'amour. „ Que „ l'on ouvre les livres Saints, dit ici l'Orateur , le doigt de Dieu y a tracé en „ caracteres ineffaçables le droit d'aî-

hesse ; que l'on consulte les annales de tous les temps , & de tous les peuples , on y verra les loix profanes s'accorder en ce point avec les loix sacrées ; qu'on jette les yeux sur la plûpart des Empires , on y verra des cadets assis aux pieds du Thrône de leur aîné. “

La raison même dicte l'équité de cette loi ; si la mort enleve le pere & la mere à une famille nombreuse, le fils aîné succede à leurs obligations ; il est obligé d'essuyer les larmes de ses freres , de les élever , de les établir ; s'il a plus de part aux travaux, n'en doit-il pas plus avoir à la récompense ? Enfin si l'on veut sçavoir qui doit l'emporter de l'égalité ou de l'inégalité , qu'on en juge par l'union que nous avons vu regner parmi les enfans de France , dont l'un devoit être le maître des autres , & par les funestes effets au contraire que l'égalité produisit entre les deux freres Eteocle & Polynice.

Le troisiéme qui paroît sur la scene n'employe que la voix de l'innocence & de l'humanité , sans art & sans division ; c'est en faveur du cadet qu'il parle contre le préjugé & la coutume. “ Plus avancez en âge , les aînez sont plus en état de parvenir, s'ils ne le sont déjà ; mais quelle ressource reste à un cadet , s'il ne la trouve dans un ample heritage ? Souvent “

„ il a perdu son pere dès le berceau , &
„ il n'a jamais donné le doux nom de me-
„ re qu'à des femmes étrangères. A qui
„ s'adressera-t'il ? à des tuteurs avides de
„ son bien ? à un aîné qui lui refuse avec
„ dureté le nécessaire , parce que l'édu-
„ cation d'un frere lui est bien moins
„ chere que son luxe & son plaisir, à des
„ amis ? mais en connoît-il même le doux
„ nom , & a-t'il d'autres protecteurs que
„ ceux que ses larmes lui ont pû faire ?

La nature se declare donc ouverte-
ment pour le cadet. Envain prétend-on
nous opposer les Oracles Sacrez ; com-
bien de fois ont-ils prononcé en faveur
du plus jeune. Jacob fut préféré à Esaü ,
David releva les ruines du Thrône d'Is-
raël , Joseph arracha sa famille à la dou-
leur , & à l'indigence , & la couvrit de
gloire au milieu d'une terre barbare.
Benjamin fit toute la consolation d'un
pere attristé par la mauvaise conduite de
ses autres enfans ; & puisque les bienfaits
sont une suite naturelle de l'affection ,
les cadets n'ont-ils pas ordinairement
droit au meilleur partage ? , Au reste ,
„ Messieurs , je ne plaide pas seulement
„ pour les enfans mâles , mais encore
„ pour les sœurs cadettes. Leur état , leur
„ foiblesse , leur âge , tout parle en leur
„ faveur , puisque tout les écarte du che-

min de la fortune , il leur faut même “
 acheter le droit de la solitude , si elles “
 y sont appellées ; & où en prendre le “
 prix , si un pere tendre & équitable ne “
 les favorise dans son testament ? “

Enfin le dernier Orateur plaide la cause du pere & de la mere, plutôt que celle des enfans ; il veut qu'ils n'ayent part à l'heritage , qu'autant que les parens le jugeront expédient , & il autorise son sentiment des loix de la nature , de la raison , de l'équité, de la coutume ; c'est l'intérêt des familles , dit-il , c'est l'intérêt du public ; pouvez-vous , Messieurs , nous refuser vôtre suffrage ? un pere a acquis ses biens par ses soins & ses travaux , n'est-il pas juste qu'il les dispense à son gré ? quoi ! il lui sera permis de dissiper son bien , & il ne pourra pas en disposer en faveur d'un fils qui merite sa tendresse ? des enfans sont ingrats ou indociles , n'est-il pas avantageux pour leur éducation d'être retenus par la crainte , ou excités par l'espérance : le repos & la gloire des familles dépend donc du choix des parens , aussi bien que l'intérêt du public.

En effet , qui connoît mieux les talens & le caractère des enfans que des parens qui les ont sans cesse sous les yeux ? c'est donc à eux à mettre un frein à la prodigalité de celui-ci , & à exciter la libera-

lité de cet autre ; c'est à eux à mettre l'é-
 pée entre les mains de ce jeune homme ,
 que Mars appelle sous ses étendarts , à
 placer sur les lys celui qui a déjà la gra-
 vité & la prudence d'un Sénateur , & à
 concourir ainsi au bien de l'Empire par
 l'harmonie de tous les Etats. „ Je ne m'é-
 „ tonne donc plus que le grand Empire
 „ de la Chine autorise le choix des parens
 „ dans le partage des biens entre les en-
 „ fans ; qu'un Empereur Romain ait
 „ cherché un successeur dans une famille
 „ étrangère , à l'exclusion d'un fils qu'il
 „ jugeoit incapable de soutenir le poids
 „ de l'Empire ; que cette loi ait passé
 „ jusqu'à nous sous le nom de droit
 „ écrit , & fleurisse de nos jours dans
 „ les plus belles Provinces de France. „
 Au reste nous sommes dispensés de re-
 fuser , à leur exemple , les raisons de nos
 Competiteurs , puisque nôtre cause ren-
 ferme toute la bonté des leurs sans en
 avoir les inconveniens. Le partage sera
 égal ou inégal , suivant l'égalité ou l'iné-
 galité de mérite ; l'aîné sera l'heritier s'il
 a soin d'être le premier en vertu , comme
 il est en naissance ; le cadet pourra lui
 disputer l'heritage , s'il lui dispute en ta-
 lens & en probité ; pouvez-vous , Mes-
 sieurs , ne pas decider en faveur d'une
 cause qui vous interesse tant , puisque le

seul merite y a tout l'avantage.

Pendant qu'on prononçoit ces discours le Prince qui présidoit à l'assemblée des écoutoit avec une attention surprenante pour faire pancher son suffrage vers le parti qui lui paroîtroit le plus équitable. Mais étrange effet de l'éloquence, s'écrie-il, elle donne à tous les sujets qu'elle traite certaine couleur de verité qui fait illusion à l'esprit; & j'ai vû croître mes doutes par les moyens même que j'avois crû propres à les éclaircir. Il est donc obligé d'en appeller à ses lumieres, & d'examiner les avantages & les inconveniens de tous les partis, avec l'exaëtitude qu'exige l'importance de la loi qu'il doit porter.

L'égalité de partage est avantageuse aux particuliers, mais non pas à la famille en general; elle ne fait point de malheureux, mais fait-elle un seul heureux? elle ne sçauroit illustrer une condition mediocre, & elle dégrade souvent une Noble Famille. Un pere a de grands biens, & une Charge considerable, il meurt sans avoir réglé ses affaires; aussi-tôt on partage les biens, on vend la Charge, & la maison tombe de la splendeur dans l'obscurité.

L'inégalité fait plusieurs malheureux, & ne fait qu'un heureux; c'est une loi

bien dure qui en dépouille plusieurs pour enrichir un seul , elle porte la haine & la jalousie jusques dans le cœur des freres , si toutefois elle est necessaire pour l'éclat & l'élevation des familles , l'introduira-t'on en faveur de l'aîné ? Il semble que la naissance & l'usage le favorisent ; mais quelle douleur ! s'il n'a pas autant de merite que le cadet , & s'il laisse déperir une maison au lieu de l'élever par son industrie , ou de la soutenir par sa sagesse. Helas ! dans les contrées où le droit d'aînesse est établi , combien de fois seroit-on ravi que le cadet fut metamorphosé en aîné.

Prétendons-nous donc favoriser le cadet aux dépens de l'aîné ? pourquoi non , s'il le surpasse en merite ? d'ailleurs le danger où il est de se trouver sans appui , sans éducation , sans établissement sollicite nôtre compassion ; mais aussi qu'il est dangereux de confier la fortune d'une maison à des mains trop foibles encore pour la soutenir. Quelque portez d'ailleurs que nous soyons à nous rendre les protecteurs des orphelines , nous ne pouvons nous résoudre à transporter avec elles les biens d'une maison dans une famille étrangere , où souvent ils se perdent avec le nom & la memoire de la bienfaitrice.

Enfin,

Enfin, déciderons-nous en faveur du choix du pere & de la mere; cette loi rend les enfans soumis & respectueux; mais la crainte n'a-t'elle pas plus de part à ces respects que la tendresse filiale, elle donne de l'empire aux parens? mais n'autorise-t'elle pas leur caprice? ils connoissent leurs enfans mieux que les étrangers; mais le cœur d'une mere ne l'emporte-t'il pas souvent sur son esprit? combien de fois le merite d'un fils cede-t'il à la faveur d'un frere cheri? D'ailleurs les parens ne sont-ils jamais trompés par les apparences, par un faux brillant, par la vivacité de la jeunesse? que sçai-je? par leurs préjugés & leurs prédilections; celui-ci paroît lent au dehors, tandis que sa raison forme au dedans des réflexions judicieuses; celui-là bouillant & impetueux acquiert avec l'âge une égalité admirable, semblable à ces fruits amers qui deviennent doux dans leur maturité; cet autre au contraire paisible & modeste a été sage trop tôt pour l'être long-temps. Quelle source féconde d'erreurs pour des parens aveuglez? & qu'on ne nous oppose pas le pouvoir absolu que la loi Romaine donnoit aux peres sur leurs enfans; elle étoit une suite de cet empire souverain que le peuple fier exerçoit sur les nations subjuguées; chaque particulier vouloit

F

con-

conserver dans sa famille la domination que la République avoit sur les Provinces soumises.

Ainsi, après avoir meurement pesé, & examiné toutes les raisons, nous voulons que dans nos Etats le partage inégal ait lieu dans les Maisons Nobles, que l'aîné ait les deux tiers des biens, tant paternels, que maternels, que le dernier tiers se partage également entre les cadets; qu'enfin les familles roturieres divisent leurs biens en portions égales pour être également distribuées à tous les enfans. Nous établissons l'inégalité parmi la Noblesse, parce qu'il est à propos pour le bien & la gloire de l'Etat, que les familles distinguées aient non-seulement de quoi soutenir leur rang, mais encore de quoi s'élever & s'aggrandir; rien ne donnant plus de lustre à un Empire, & ne fournissant une ressource plus présente à ses besoins que l'éclat & l'opulence des principaux membres; au lieu que le même bien public exige que les sujets d'un Ordre inférieur se bornent à la médiocrité de leur Etat, pour y faire fleurir les Arts & le commerce, dont la ruine seroit inévitable, si l'inégalité, les rendant trop riches, ils venoient à s'élever, à se mesurer avec les Nobles, ou même à les effacer par une ridicule émulation de luxe &

& de faste. Parmi les Nobles l'aîné soutiendra la maison par l'opulence, & les cadets lui donneront de l'éclat par leurs vertus & leurs exploits ; parmi les roturiers l'égalité bannira l'indigence & la jalousie, produira l'émulation & l'union, & les fera tous concourir à procurer l'abondance, & à perfectionner les Arts. Parmi les Nobles nous avons préféré l'aîné, parce que dans le doute si le cadet aura plus de mérite, nous jugeons à propos de donner l'avantage à l'ordre de la naissance, & de décharger de l'odieux d'une préférence des parens qui doivent également aimer leurs enfans, les aînez sont d'ailleurs plutôt en état de soutenir le poids des affaires, & nous ne pouvons prendre de plus leur modele que la loi salique d'un Royaume, dont les sages loix devroient regler les jugemens de tout l'univers.

Cette décision fut applaudie par le suffrage d'une assemblée nombreuse & choisie qui se trouva avec plaisir à ces sortes d'exercices ; on peut dire aussi qu'on ne sçautroit assez en multiplier l'usage, rien n'étant plus propre à former l'esprit & le goût de ces jeunes acteurs, qui par de pareils essais se preparent à être un jour l'ornement du Barreau & la gloire de l'Etat,



NOUVELLES E'TRANGERES.

De Turquie du 1. Septembre 1722.

LA tranquillité seroit parfaite à Constantinople si elle n'étoit pas troublée par la maladie contagieuse qui paroît s'y renouveler ; elle a même attaqué la suite de M. Popiel , Envoyé extraordinaire de Pologne , qui a été obligé de se retirer à la campagne. Ce fleau renaissant n'a pas empêché le Grand Visir de regaler superbement le Grand Seigneur. Cette Fête a été célébrée à la campagne , & a été distinguée par les magnifiques presens que le premier Ministre a fait à sa Hautesse. On n'est pas ici sans inquiétude au sujet des mouvemens du Czar , & on a donné des ordres aux Commandans des Troupes Ottomanes sur les frontieres de ne rien faire qui puisse occasioner une rupture avec la Russie. On a député un Aga pour porter ses ordres , & il s'est abouché en passant avec le Kan des Tartares de la Krimée pour lui recommander de ne se point mêler des affaires des Rebelles de Perse , & des Tartares d'Usbeck. On a appris que le Czar avançoit du côté de la Perse ,

Perse , & qu'il pourroit bien prendre parti pour le Monarque détrôné.

Le Bacha de Babilone a assemblé trente mille hommes , & est en état de défense. On n'a point de nouvelles de l'Escadre Turque de la Méditerranée , depuis qu'elle est à l'ancre devant l'Isle de Zante , appartenant à la République de Venise.

On a reçu quelques lettres d'Erivan qui disent que le Sophi avoit trouvé le moyen de former une nouvelle armée , qui , commandée par un de ses fils , avoit entièrement défait les troupes de Miriveits , & que ce fameux rebelle avoit été réduit à prendre la fuite.

De Peterbourg , ce 6. Septembre.

ON m'a dit de Moscou qu'un courrier y avoit été de Sibirie en quinze jours , il portoit des dépêches du Czar au Major Hemnis. Ces lettres sont dattées de la Mer Caspienne à quatre-vingt lieues d'Astracan. Sa Majesté Czarienne avance du côté de Tarki , suivi de toute son armée , la Cavalerie par terre , & l'Infanterie par mer. On a coupé les cheveux à tous les soldats , & on leur a défendu de manger aucun fruit. Le Prince Minsinski arrivant ici de l'armée , a rapporté que le rebelle Miriveits n'avoit

pas osé attendre le Czar sur les bords de la mer Caspienne , & qu'il s'en étoit éloigné. On a découvert à Astracan une conspiration contre le Czar , & quelques Ecclesiastiques qui y avoient eu part ont été punis. Le Confesseur du Prince Memikef a été décapité par une Sentence du Synode , pour n'avoir pas dénoncé un Ecclesiastique qu'il sçavoit être complice de cette conspiration. On a enfin reçu la nouvelle du débarquement des troupes du Czar à Terrzi & à Derbone , villes situées sur les bords de la mer Caspienne , la premiere aux confins de la Circassie , & l'autre dans la Province de Chirvan.

De Varsovie , ce 27. Septembre. •

LEs Diettes particulieres des Palatinats ont assez bien réussi. Mais la Diette particuliere de la grande Pologne, assemblée à Strzoda dans le Palatinat de Posnanie a été troublée par un incident qui demande une nouvelle convocation. Le Comte de Mycieski , Porte-Enseigne de la Couronne , en fut élu Maréchal dès le premier jour (c'étoit le 24. Aoust.) Mais la Diette fut rompue dès le lendemain par M. S. korzeursky , qui protesta contre tout ce qui pourroit être statué , à cause que l'un des députez étoit ami du Comte Radouski avec qui ce Gentilhomme est en procès. Le

Le Czar a envoyé ordre au corps de troupes qui est dans l'Ukraine de se rendre a Astracan , ce qui a sans doute fait naître le bruit qui s'est répandu que l'armée Rusienne avoit souffert quelque perte.

Les Diettes particulières de Lublin , de Plosko , de Czersko , ou de Masovie , & de Visnie , se sont séparées sans conclusion ; on a envoyé de nouveaux ordres pour faire rassembler les deux premières.

Le Roy de Prusse a envoyé ici un Ministre en faveur des Protestans de ce Royaume qui travaillent à s'assurer de l'appuy dans la prochaine Diète generale , au cas que le Roy la puisse assembler cette année.

La Diète de la grande Pologne , assemblée pour la seconde fois à Szreda , s'est encore séparée sans élection de députez par la protestation de Loncki , l'un des Gentils-hommes qui la composoient.

De Stokolm , ce 27. Septembre.

LEs vaisseaux Danois qui sont actuellement dans le port de Coppenhague ont pris des provisions pour quinze jours , & mettront incessamment à la voile pour aller observer les mouvemens de la flotte du Czar , dont on n'est point informé depuis qu'elle a paru à la vûe de Dantzic.

F iiij On

On a entièrement rétabli les Mines de ce pays-ci, & les sujets du Roy en profiteront, on a rejeté le Memoire des étrangers qui se presentoient pour les affermer.

Le 18. Septembre M. Rumpf, Résident des Etats Generaux, a présenté aux Senateurs un second Memoire pour le payement des sept cens cinquante mille florins, empruntez par le feu Roy Charles XII. en 1702. sous le cautionnement de la République.

On a publié ici une prolongation jusqu'au premier Janvier prochain de l'exemption des droits de Doüane, accordée aux vaisseaux Hollandois.

De Coppenhague, ce 22. Septembre.

LEs six vaisseaux de Guerre qui avoient eu ordre d'observer les mouvemens de la flotte du Czar ont été désarmez, & le Capitaine Fontenay a eu ordre de rester avec sa Fregate à la rade de Bornholm autant de temps que la saison le permettra.

Le Major Oscken a fait en presence de Sa Majesté Danoise quatre épreuves consecutives d'une machine qu'il a inventée pour éteindre le feu. Elle a parfaitement réüssi sur un vieux vaisseau de guerre, où on avoit mis le feu.

La

La Regence de l'Electorat d'Hanover a fait arrêter à Inspruck un Secretaire d'ambassade du Roy d'Angleterre qui se fauvoit à Rome avec un négociant Italien son complice , ils sont accutez de correspondance criminelle avec le Chevalier de S. Georges.

La Colonie établie à Fridericia en Jutland devient florissante, sur tout depuis la publication des nouveaux privileges qui lui ont été accordez , & le don qui lui avoit été fait par le Roy de deux cens vingt jardins qui se trouvent aux environs de cette place.

De Vienne , ce 30. Septembre.

LE 31. Aoust l'Empereur tint à la Favorite un Conseil secret, qui fut suivi de la ceremonie de l'Octroy de l'investiture du Duché de Deux-Ponts , au Baron de Berh , Ministre Plenipotentiaire , & à M. Jean Albert Schum , Conseiller & Agent du Prince Gustave , Samuel , Leopold , Comte Palatin du Rhin , & Duc de Deux-Ponts , depuis le 6. Janvier 1719. qu'il en prit possession après la mort de Charles XII. Roy de Suede.

De Londres , ce 10. Octobre.

LE Roy & le Prince de Galles ont visité l'Arsenal de Portsmouth , où
F v ils

ils ont été reçus & complimentez par M^{rs} les Chevaliers Norris & Wager, Commissaires de l'Amirauté. Le voyage du Roy a été heureux, & accompagné de bénédictions des peuples, que Sa Majesté a comblé de ses libéralitez, aussi bien que le Prince, son fils.

La garnison de la Tour qui n'étoit que de quarante soldats a été fortifiée de trois cents hommes détachés du Camp de Hydepark.

M^{re} Morris, fille de l'Evêque de Rochester a présenté requête pour l'accélération du jugement du procès de son père fort incommodé de la goutte, alléguant que la prison redoubloit sa maladie, mais cette requête a été rejetée ainsi que celles des sieurs Kelli & Korkram.

On a arrêté plusieurs particuliers, entre autres le sieur Drummont, Ecossois, & le Capitaine Halstead, Gentil-homme du Comté de Lancastre, qui avoit été mis en liberté quelques jours auparavant. On a repris le sieur Christophe Lair, Avocat de Temple-Bar qui s'étoit sauvé de la maison du Messager d'Etat qui l'avoit sous sa garde, il a été interrogé & conduit à la Tour pour crime de haute trahison. On a aussi arrêté la femme à Douvre avec des papiers de grande conséquence; on prétend qu'il étoit dépositaire

taire du secret de la dernière conspiration. Le Lord North-&-Gray a été arrêté à sa maison de campagne, près d'Esping & le Comte d'Orery a eu le même sort dans la sienne, près de Windsor.

De Lisbonne, ce 21. Septembre.

LE Roy a fait publier une seconde Ordonnance contre les Fraudeurs de ses droits, attendu que la première publiée le 6. Octobre 1705. ne les contenoit pas dans le devoir qu'elle leur prescrivait. Cette Ordonnance défend à toute personne de quelque qualité & condition qu'elle soit d'aller à bord des Paquebots & vaisseaux Marchands, tant étrangers que du pays, sans une permission par écrit du Contrôleur de la Douane. Cette Ordonnance défend aussi l'usage des petits canots nommez *Carrayas*, sous peine contre les contrevenans d'être releguez à Maranhon, de perdre leurs marchandises, & la moitié de leurs autres biens, dont le tiers appartiendra au dénonciateur. Sa Majesté déclare dans la même Ordonnance qu'il ne sera accordé aucunes lettres d'assurance à qui que ce soit, & que tous les privilèges expediez jusqu'à présent seront nuls, que tous ceux qui porteront des Marchandises, argent ou autres effets sur les vaisseaux, après

F vj

qu'ils

qu'ils auront mis à la voile pour sortir de la Barre subiront les mêmes peines, ainsi que les Capitaines, Pilotes, ou autres Officiers de ces navires qui faciliteront la contrebande. Les Consuls qui résident dans cette Ville pour les intérêts de différentes nations ont résolu de faire des remontrances au Roy sur cette Ordonnance, & prétendent qu'elle est contraire à la liberté du commerce. Les Consuls Hollandois ont fait au Roy des représentations qui l'ont déterminé à accorder une diminution sur les droits d'entrée du sel.

De Madrid, ce 30. Septembre

L Escadre Hollandoise est entrée au Port de Gibraltar le 13. Septembre pour faire de l'eau, & prendre des rafraîchissemens, elle en est sortie quelques jours après pour aller croiser à la hauteur de Salé. Le Gouverneur Anglois a offert la retraite aux vaisseaux de cette escadre, si le Contre-Amiral Grave recevoit ordre d'hiverner sur les côtes d'Espagne.

Le Roy a ordonné, au sujet de la difficulté faite par le Conseil de santé de Malaga, à un vaisseau de l'escadre de Hollande, que par considération pour les Etats-Generaux, on n'observeroit à l'égard de leurs

leurs navires, que les mêmes formalitez que la Republique fait pratiquer avec ceux de Sa Majesté. Le Cardinal d'A-
cunha est arrivé de Paris à Madrid le 21. Septembre, il a eu l'honneur de baiser la main à leurs Majestez Catholiques qui l'ont reçu avec des distinctions gracieuses.

De Rome, ce 24. Septembre.

LE 27. Aoust les Siénois firent célébrer un service solennel dans leur Eglise Nationale de Sainte Catherine, pour le repos de l'ame du Grand-Maître de Malthe Marc Antoine Zondodari leur compatriote. L'Archevêque de Nicomedie y celebra pontificalement la Messe où assisterent le Cardinal Zondodari, frere du défunt, l'Ambassadeur de la Religion, le Commandeur Justiniani, & tous les Chevaliers de l'Ordre.

Le Cardinal Aquaviva chargé des affaires du Roy d'Espagne a fait part à Sa Sainteté de la conclusion du mariage de l'Infant Don Carlos avec Mademoiselle de Beaujolois, & lui a demandé les dispenses necessaires pour ce mariage. Le même jour M. l'Abbé Tevenin alla à l'Audiance du Pape pour le même sujet, & remercia Sa Sainteté de l'Indult qu'elle a accordé au Roy très-Chrétien pour
nommer

nommer pendant son regne à l'Archevêché de Besançon, aux Benefices Conſistoriaux de la Franche-Comté, & à ceux de la Flandre & pays conquis. Le Roy d'Espagne a offert au Pape une escadre pour la défense de l'Italie contre les Turcs s'ils arment contre elle le Printemps prochain; cette offre faite par le Cardinal Aquaviva a été accompagnée de la demande d'un port pour servir de retraite aux vaisseaux Espagnols.

Le Cardinal Cienfuegos sollicite au nom de l'Empereur une Bulle de la Croisade sur le Royaume de Naples, & le Duché de Milan semblable à celle qui a déjà été accordée à Sa Majesté Imperiale sur les Benefices de la Sicile.

Le Prince Alderañ de Massa de Carrara a informé le Pape du dessein formé par l'Empereur qui veut faire une place d'armes de la capitale de cet Etat, y faire entrer le nombre de troupes qu'il jugera nécessaires pour sa conservation, & pour en fermer les passages.



DIGNITEZ;



*DIGNITEZ, BENEFICES,
& Charges des Pays Etrangers.*

ALLEMAGNE.

MR le Comte de Volkra a prêté serment le premier Septembre à Vienne entre les mains de M. le Comte de Dietrichstein, President de la Chambre Aulique, pour la Charge de President de la Chambre Royale de Silesie que l'Empereur lui a donnée, & qui vaquoit par la mort de M. le Comte de Neidhard.

Le 14. Septembre jour de l'Exaltation de Sainte Croix, l'une des Fêtes Titulaires de l'Ordre de la Croisade, l'Impératrice Amelie, accompagnée de l'Archiduchesse, sa fille, entendit dans la Maison professe des Jesuites la Messe célébrée Pontificalement par le Nonce du Pape, & ensuite Sa Majesté Imperiale fit une promotion de Chevaliers à qui elle donna l'ordre de la Croisade.

Le Cardinal de Bossu d'Alsace, Archevêque de Malines prêta serment le 15. Septembre entre les mains de l'Empereur, en qualité de Conseiller ordinaire au Conseil d'Erat; M. Patachih a été nommé par l'Empereur à l'Abbaye du Saint.

Saint Esprit de Hrapko en Hongrie le 17. Septembre. M. l'Abbé Gentilotti a été nommé Bibliothecaire de l'Empereur.

L'Empereur a nommé pour la Maison de l'Archiduchesse Marie Amelie Futane, Princesse Electorale de Baviere.

M. le Comte de Dietrichstein, Majordome Major, Madame la Comtesse de Breuner, Premiere Dame du Palais.

Mesdames les Comtesses de Martinits, de Kuen, de Konigseg & Hardel, Dames d'Honneur, & leur a donné à toutes la clef d'or avant leur départ.

ANGLETERRE.

MR Thomas Rudge, M. Isaac Townsend, & M. Jacob Acwood ont été faits Chevaliers par le Roy de la Grande Bretagne.

M. le Colonel Churchil a obtenu le Gouvernement de Plymouth, vacant par la démission volontaire de M. Charles Trelauney.

Madame la Comtesse d'Essex a été nommée Dame de la Chambre de la Princesse de Galles, à la place de Madame la Comtesse de Pembrock, morte depuis quelques jours.

ESPAGNE

ESPAGNE.

DOn Jean d'Herrera, Conseiller au Conseil du Roy Catholique, & actuellement Auditeur de Rote à Rome pour le Royaume de Castille, a été nommé à l'Evêché de Siguença.

Le Docteur Don Thomas Nunnes Flores, Chanoine, Penitencier de l'Eglise Cathedrale de Salamanque, & Professeur en Droit de l'Université de la même Ville, a obtenu de Sa Majesté la Charge d'Auditeur de Rote à Rome, pour la Couronne de Castille.



*N. A I S S A N C E S , M O R T S ,
& Mariages des Pays Etrangers.*

MR le Chevalier Vianego, Ministre de la Republique de Genes auprès du Roy de Sardaigne, est mort à Turin le 15. Septembre. M. Nicolas Van Bambeck, Bourguemestre, Regent de la Ville d'Amsterdam; y est mort presque subitement d'une violente oppression de poitrine.

M. Hubert Rosenboon, Président du Grand Conseil de Hollande, est mort à la Haye le premier Octobre.

M^{re} la Comtesse Doüairiere de Sunderland

138 LE MERCURE

derland est accouchée d'un fils posthume le 22. Septembre.

Le Lord Parker, fils du Grand Chancelier de ce nom épousa le 29. Septembre M^{lle} Lane, fille d'un des plus riches négocians de Londres.

Don Henrique de Noronha, Grand Veneur du Royaume de Portugal, Commandeur de Pynheriro de Sainté Marie de Azero, de Saint Jacques de Santarem, des Maisons de Freyria, & de Sainte Marie de *Altos-Ceos* de l'Ordre de Christ, est mort dans sa Maison de campagne le 10. Aoust, & a été enterré le 13. à Lisbonne dans l'Eglise de Nôtre Dame de la Conception. Don Diego Rangel de Macedo Marchaon, Gentilhomme servant de la Maison du Roy de Portugal, & Commandeur de Sainte Marine de Lisbonne de l'Ordre de Christ, a épousé à Lisbonne Dona Antôinette Caetano de Castro, fille de Ferdinand Leite de Souza, & Niece du Cardinal Pereira.

M^{re} la Comtesse d'Obido est accouchée à Lisbonne d'une fille, le 13. Septembre, & l'épouse de Don Manuel de Sampayo de Mello y est accouchée quelques jours auparavant d'un troisiéme fils.

ADDITION

ADDITION aux nouvelles Etrangeres.

LEs dernieres lettres de Malthe portent que deux Galeres de la Religion, nommées le S. Antoine & le Saint Vincent, commandées par le Commandeur Eubritio Franconi, Napolitain, & par le Chevalier Maurice Antoine Solano Piemontois, avoient depuis peu, près les côtes de Sicile, pris deux Corsaires de Tripoli, l'un de 16. canons, & de 60. hommes d'équipage, l'autre de 12. canons, & de 150. hommes, & qu'elles n'avoient perdu dans le combat que deux forçats de leur Chiourne.

Le 23. du mois passé le Pape tint Consistoire au Quirinal, il y proposa l'Evêché de Savone dans l'Etat de Genes pour M. Marie, Augustin, Spinola, Evêque d'Ajazzo, celui de Brugnètte, situé aussi dans l'Etat de Genes, pour M. Nicolas Leopold Lomellini, celui d'Isola dans la Calabre, pour M. Pierre-Alexis del Mayo, & celui de Tlascala, dans le Mexique, pour M. Jean-Antoine de Lardizaval, Chanoine de Salamanque. Le Cardinal Aquaviva proposa l'Evêché de Guadalupe, dans l'Amerique Septentrionale, pour M. Pierre de Tapis, actuellement

ment Evêque de Durango ; ensuite il préconisa M. Benoît Crespo pour ce dernier Evêché. Le Cardinal Cienfuegos proposa l'Evêché de Castel-à-Mare pour le P. Savastani , Religieux Reformé de l'Ordre de S. François , l'Evêché Titulaire de Tricala dans la Thessalie , pour le P. Charles de Spinosa , Capucin. Le titre Episcopal d'Utine en Afrique , avec celui de Suffragant de Constance , pour M. François-Jean-Antoine de Siergenstein. Il préconisa ensuite le P. Joseph Robson , Benedictin , pour l'Abbaye de S. Pierre de Lobe , Diocèse de Cambrai. Le Cardinal Ottoboni , Protecteur des affaires de France , proposa l'Archevêché d'Albi pour l'Archevêque de Tours ; l'Abbaye d'Evron , Ordre de S. Benoît , Diocèse du Mans , pour l'Abbé de Castel de Crevecœur ; celle de Valhoneste ou Fesnières , Ordre de Citeaux , Diocèse de Clermont , pour l'Abbé de Montmorillon. Ce Cardinal préconisa aussi l'Abbé de Montmorin , pour le titre Episcopal de Sidon , & pour la Coadjutorerie de l'Evêché d'Aire ; l'Abbé Vallet , pour la Coadjutorerie de l'Abbaye de S. Amand des Prez , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Tournay , & le P. Gros de Beller , pour celle de l'Abbaye Reguliere de N. D. de Chancelade , Ordre de S. Augustin ,
Diocèse

Diocèse de Périgueux. A la fin du Consistoire, le Cardinal Alexandre Albani, ci-devant Cardinal Diacre, du titre de S. Adrien, opta celui de Sainte Marie *in Cosmedin*, qui vaquoit depuis le 6. Juillet dernier que le Cardinal Annibal Albani, son frere, prit celui de S. Clement, en passant dans l'Ordre des Cardinaux Prêtres.

Après que le Pape eut accordé le *Palium* pour M. Pierre Scurra, Archevêque de Durazzo, Sa Sainteté exposa par un discours aussi pathétique qu'éloquent, le peril où se trouve exposée l'Isle de Malthe, par les préparatifs extraordinaires que le Grand Seigneur a ordonné pour le Printems prochain; elle promit d'envoyer des Brefs à tous les Princes de la Communion Romaine, pour les engager à fournir les secours nécessaires dans cette occurrence, à la Religion de Malthe, & aux Provinces Maritimes de l'Etat Ecclesiastique, & elle exhorta chaque Cardinal en particulier d'employer ses bons offices auprès des Puissances, dont il est né sujet, & dont il est chargé des affaires.

On écrit de Milan que l'Empereur y a envoyé 50000. écus qui doivent être employez aux nouvelles fortifications que S. M. I. fait faire à Pizziglione; qu'il est

est déjà arrivé beaucoup de recrues , que le bruit court que, l'Empereur y doit faire encore passer dix à douze mille hommes au Printems prochain , & que l'on travaille actuellement à remplir les magasins de Mantouë de bled , & d'autres provisions necessaires pour la nourriture de ces troupes.

On écrit du Duché de Meckelbourg, que les troupes de la Commission Impériale avoient ordre de bloquer les Villes de Swerin & de Domitz , & que le bruit y couroit que le Duc de ce nom avoit reçu à Dantzic , où il est encore , des dépêches qui lui font perdre l'esperance d'être secouru par le Czar , aussi-tôt qu'il le croyoit.

On mande de Londres que la cavalerie qui devoit décamper d'Hyde-Parc le 12. de ce mois reçût le même jour un contre ordre , & l'on croit qu'elle n'ira loger dans les maisons de Londres qui ont été marquées pour elle , qu'après le retour du Roy qui doit arriver le 16. pour faire le 20. l'ouverture du nouveau Parlement. Le Comte d'Orrery & le Lord Nort-&-Grai, qui ont été arrêtez depuis peu , sont détenus à la Tour comme criminels de haute trahison. Le sieur Nano , Irlandois , & Ministre de l'Eglise Anglicane , se noya ces jours passez en se sauvant de la maison

son d'un Messager d'Etat, chez lequel il étoit prisonnier.

On a fait le 14. de ce mois l'élection du Lord Maire de Londres. Le Chevalier Gerard Conyers & le Chevalier Pierre d'Elme, tous deux du parti des Whigs, s'étant trouvez avoir le plus grand nombre de voix, la Cour des Aldermans a choisi le premier pour remplir cette Charge pendant le courant de l'année prochaine.

Dans la dernière assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes, on a promis aux intéressés un dividende de quatre pour cent pour six mois.

On mande de Francfort que la Princesse Jeanne Guilémine de Nassau-d'Istein, épouse de Simon Henry Adolphe, Comte héréditaire de la Lippe d'Etmolde, étoit accouchée d'une fille le 3. de ce mois, & que la Princesse Albertine-Julienne de Nassau-d'Istein, sa sœur aînée, épouse du Prince héréditaire de Saxe Eisenach, étoit morte quelques jours après, dans la vingt-cinquième année de son âge.

On apprend de Turin que le Prince de Piémont est présentement Colonel du Regiment de Dragons qui portoit le nom de Piémont, & qu'on appellera désormais le Regiment du Prince Royal. La
Cavalerie

Cavalerie & les Dragons qui campent entre Carpenetto & le Château de la Loggia, près Turin, se partagerent en deux corps le 24. de l'autre mois pour donner à ce Prince le spectacle d'un combat ; il en commanda le premier, ayant sous lui le Comte de Non & le Comte de Saint Albans, Lieutenans Generaux. L'autre fut commandé par le Marquis de Cavillac, Lieutenant General, & par le Comte Berghi. Ce combat dura 4. heures, le Prince de Piémont s'y fit admirer par les differens ordres qu'il donna très-à-propos.

On apprend de la Haye que Charles le Vier, Libraire, y imprime par subscription en un vol. in 4. avec figures, HENRY IV. ou la Ligue, Poëme de M. de Voltaire, avec des notes historiques & critiques, & des Anecdotes curieuses, tirées de divers manuscrits, pour servir à l'intelligence du Poëme, & à l'histoire de ce temps là.

On écrit de Constantinople que la Porte Othomane faisoit faire de plus grands préparatifs que jamais, pour se mettre en état de ne rien craindre du côté de la Perse.

On a appris de Vienne que le 27. du mois dernier le Comte de Torring, Envoyé extraordinaire, & Plenipotentiaire de

de l'Electeur de Baviere auprès de l'Empereur, alla à l'audiance publique de l'Empereur, auquel il fit la demande, en ceremonie, de l'Archiduchesse Marie-Amelie pour le Prince Electoral de Baviere, dont il presenta le portrait à cette Princesse. Ce Ministre fut conduit au Palais de la Favorite, & reconduit à son Hôtel par le Comte d'Oropesa, Chambellan de l'Empereur. Il fit le soir illuminer toute la façade de la maison qu'il occupe; deux fontaines de vin y coulerent pendant toute la nuit, & il fit distribuer un grand nombre de Medailles d'argent, ayant d'un côté un A & un B. entrelâssez, & couronnez d'un bonnet Electoral; avec cette legende, *Felix Conjunctio*, & sur le revers, *signa-
tis Paët. Conjug. inter ser. Princ. Elector.
Bav. & ser. Reg. Princip. Hung. Bohem.
Archiduc. Austria. An. M. DCC. XXII.*

Le 3. de ce mois le même Comte de Tarring Jottembact, se rendit au Château de la Favorite pour assister à l'acte de renonciation aux droits sur les Etats hereditaires de la Maison d'Autriche, qui fut signé avec prestation de serment, en presence de L. M. Re-
gnantes, de l'Imperatrice Douairiere, & de l'Archiduchesse Marie-Amelie, future épouse du Prince Electoral de Ba-
G viere,

viere , lequel arriva le même jour en poste à Purckerstorff. Le 4. S. Alt. Ser. arriva à Vienne, *incognito*, descendit chez M. l'Ambassadeur, où il changea d'habit ; après quoi il parut en public, & fut complimenté par l'Evêque de Funkkircher, Comte de Nesselrot. Le Comte de Dietrichstein, Major - d'Homme - Major de l'Archiduchesse Marie-Amelie, l'Evêque de Neutal, Comte de Manders cheüd-Blanckenheim, & son frere Major-d'Homme - Major, & envoyé de l'Electeur de Cologne à Vienne, se rendirent aussi auprès du Prince, de même que le Comte de Mollart, Chambellan de l'Empereur. Ils eurent l'honneur de dîner avec S. A. S. qui à trois heures se rendit au Monastere des Religieuses de la Visitation au Fauxbourg de Renweg, où étoit l'Imperatrice Douairiere avec l'Archiduchesse. Le Prince Electoral la salua, & elle le gracieusa fort. Après une conversation de plus de deux heures le Prince prit congé de l'Imperatrice & de l'Archiduchesse, avec de grandes marques de tendresse. Le soir M. l'Ambassadeur donna un somptueux festin, suivi d'un bal qui dura jusqu'à 5. heures du matin. Le 5. on fit la ceremonie solennelle du mariage de l'Archiduchesse Marie-Amelie avec le Prince Electoral Charles-Albert

Albert Caetan de Baviere. L'Archevêque de Vienne donna la Benediction Nuptiale, assisté de quatre Prélats, & du Curé de la Cour, en presence de leurs Majestez Regnantes, de l'Impératrice Douairiere; & des Archiduchesses. Les Ministres & la Noblesse Imperiale & Bavaroise, de même que les Dames de la Cour & de la Ville, y ont paru avec leurs habits de ceremonie. On entonna ensuite le *Te Deum* au bruit des Trompettes, des Timbales, & de l'artillerie des remparts. Ensuite il y eut table ouverte, & une très-belle serenade. Le lendemain 6. de ce mois L. M. I. & les nouveaux mariez assisterent dans la Chapelle du Palais de la Favorite, à la Messe celebrée par l'Archevêque de Vienne, ils dînerent & souperent ensemble, & le soir ils virent la representation d'un festin Theatral en Musique. Vers le midy la Ser. épouse du Pr. Elect. donna audience au Comte d'Arrach, Chevalier de la Toison d'Or, & Maréchal Provincial de la Basse Autriche, de même qu'aux trois plus anciens membres de chaque Etat. Ce Maréchal prononça une belle harangue, & offrit un preent de nôce. La Princesse les admis à lui baiser la main. Le Comte Thierheim, Chambellan de l'Empereur, & President de la Haute Autriche, fit aussi un beau discours,

G ij accom-

accompagné aussi d'un présent , & ces deux presens consistent , le premier en une bourse garnie de diamans , dans laquelle il y avoit 4000. ducats d'or , & l'autre est à peu près de même. Le 7. après midy les Ser. époux partirent au bruit des salves de l'artillerie pour Munick.

On apprend de Moscou que le Czar étoit parti de Terki , & qu'il s'étoit avancé avec l'armée jusqu'aux frontieres de la Perse , & que le jeune Prince Pierre , petit-fils du Czar est presentement dans cette Ville avec la Princesse Natalie , sa sœur. Le Czar a ordonné qu'on le nommât le Grand Duc. Il lui a fait present d'une Compagnie de 30. jeunes Livoniens , à qui ce Prince fait faire tous les jours l'exercice , sous les ordres d'un Seigneur de la Cour , chargé de son éducation. On a publié il y a quelque temps une Ordonnance qui défend sous des peines très-rigoureuses , de parler du feu Prince hereditaire Alexis Petrowitz , & qui ordonne à tous ceux qui ont encore des exemplaires de l'histoire de ce Prince infortuné , de les remettre aux Officiers de la Chancellerie.

On mande de Madrid que Don Joseph Patinho doit aller par ordre de Sa M. C. à Ferrol dans la Galice pour en examiner le port ; le Roy ayant dessein ,

sein, à ce qu'on assure, d'y transporter le commerce de Cadix, tant parce que les vaisseaux des Indes abregeroient leur route de près de 300. lieuës, qu'à cause que Ferroï étant plus près de Madrid de dix lieuës, le transport de l'argent, & des marchandises de la flotte en deviendra plus facile.

*EXTRAIT d'une Lettre de Lisbonne
du 22. Septembre.*

LE 17. de ce mois entré 7. à 8. heures du soir D. J. de la *Cueva*, & *Mendoza*, Capitaine d'Infanterie, fils de Don Jean de la *Cueva*, Colonel du Regiment d'*Olivença*, & descendant de Don de la *Cueva*, Gouverneur pour les Espagnols en 1640. de la Forteresse de *Saint Julien*. près de *Cascaes*, entrant chez les Peres de l'*Oratoire* de Lisbonne pour y voir le Pere Martin de *Barros*, oncle de sa femme, qu'il avoit épousée depuis peu de temps, & qui étoit sœur du *Garde-Major* de la maison des Indes, trouva à la porte du Convent le Marquis *Das Minas*, de l'illustre maison de *Sousa*, & gendre de M. le Maréchal de *Villeroy*, qui parloit au Pere Pedro *Alvarez*. Il le salua, en lui disant *serviteur de vôtre Excellence*, qui est la qualité qu'on don-

ne en Portugal aux *Grands*. Le Marquis qui avoit vécu toute la vie de la maniere du monde la plus unie , & qui n'affectoit nullement les airs scrupuleux d'un ceremonial fatigant , lui répondit simplement , *je suis vôtre serviteur*. La *Cueva* choqué de ce que ce Seigneur ne lui avoit pas dit , *je suis serviteur de vôtre Seigneurie* , qui est le titre qu'on donne à la Noblesse du second Ordre , & aux personnes pourvûes de certains Emplois , entra dans le Cloître , sortit un moment après , & ayant trouvé le Marquis au même endroit , lui dit d'un air insultant , *serviteur de vôtre Seigneurie*. La difference du salut ayant reveillé l'attention du Marquis , il suivit la *Cueva* , & l'ayant atteint , il lui dit : * *Marano , est-ce que tu ne me connois pas ?* A ces mots la *Cueva* qui s'attendoit bien à cette question , & qui avoit formé le dessein de se venger cruellement de ce que le Marquis ne lui avoit pas donné de la *Seigneurie* , quoiqu'elle ne lui fut pas dûë , mit l'épée à la main , & en donna deux coups au Marquis , l'un dans le bas-ventre , & l'autre dans la jambe , sans lui donner le temps de se défendre. Le Marquis, quoique mortellement blessé , & perdant tout son

* Le terme de *Marano* répond à celui de *maud*.

sang

sang faisoit son meurtrier , & l'auroit tué , mais le Pere Pedro *Alvarez* étant survenu au bruit , lui cria : *Seigneur, vous êtes prest à mourir, lâchez celui qui vous arrache la vie , & pardonnez lui vôtre mort , sans quoi vous ne devez esperer ni absolution , ni salut.* A la voix du Pere , le Marquis faisant un genereux effort sur lui-même , sacrifia son ressentiment , lâcha le meurtrier , en disant : *je lui pardonne de bon cœur , & ayant été porté dans le Convent il y expira demi-heure après dans les sentimens de la plus grande pieté.*

Le Roy ayant été informé de cet accident en fut si vivement touché , qu'outre qu'il aimoit tendrement le Marquis *Das Minas* , il donna sur le champ des marques du desir efficace qu'il a de bannir de ses Etats les assassins , en ordonnant à tous Ecclesiastiques & Religieux , sous peine de son indignation de donner d'azile à la *Cueva* , & à tous les Gouverneurs des Ports & des Places frontieres de ne laisser sortir personne sans passe-port. Et pour mieux marquer encore combien il déteste l'action infame de la *Cueva* , il a fait publier un Decret , par lequel il promet dix mille *Croisades* à celui qui le prendra , ou qui le découvrira , & en cas qu'on ne le puisse pas prendre , il accorde à celui qui le tuera l'amnistie de

tous les crimes qu'il peut avoir commis , sans en excepter celui de *leze-Majesté*. Outre cela il a fait défendre à tous les Ministres dans les Cours Etrangères , de lui donner azile ni secours , sous peine de désobéissance.

On fait dans tout le Portugal des perquisitions très-exactes pour découvrir cet assassin , jusques-là que le Duc de *Cadaval* , Gouverneur de la Province de l'*Estremadoure Portugaise* , dans laquelle la ville de *Lisbone* est située , quoi qu'âge de 86. ans , monta à cheval , dès qu'il apprit la mort tragique du Marquis *Das Minas* , & marcha toute la nuit à la tête des troupes qui sont sous ses ordres.

Le 18. du même mois on fit un service solennel dans l'Eglise des Peres de l'*Oratoire* sur le corps du Marquis , auquel toute la Cour assista , & le soir il fut transporté à *Arcitaon* de l'autre côté du Tage , pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Don *Loñis d'Acuña* , Ambassadeur extraordinaire , & Plenipotentiaire aux Congrez de *Cambray* , a fait une dissertation à l'occasion de cet assassinat , qui passe pour un chef-d'œuvre de sagesse , & de politique , qu'il a envoyée au Roy , son maître , pour que Sa Majesté *Portugaise* , (qui a une grande déférence pour les

D'OCTOBRE 1722. 153,

les avis de cet habile Ministre ,) fasse une loi qui serve de regle touchant les meurtres qui se commettront à l'avenir dans ses Etats. Si nous pouvons avoir une copie de cet ouvrage nous en ferons part au public dans le Mercure prochain, de même que de toutes les circonstances qui regardent la mort du Marquis *Das Minas* , dont tout le Portugal pleure la perte.

M. le Comte de *Prade* , son fils , qui est ici depuis quelque temps , & qui se fait plus distinguer à la Cour par ses belles qualitez , que par l'éclat de sa haute naissance , paroît inconsolable de la mort de son illustre pere. Il est auprès de l'Infant Don *Manuel* , frere du Roy de Portugal qui l'honore d'une amitié singuliere.



JOURNAL DE PARIS.

MR le Comte d'Albert , Ministre de Baviere , auprès du Roy , a fait faire ici des habits superbes pour le mariage du Prince Electoral , & un carrosse que la peinture & la sculpture ont pris soin d'embellir à l'envi l'une de l'autre.

M. le Commandeur d'Alpozzo qui fut
G v arrêté

arrêté à Passy le 18. Aoust par une méprise puissable, & qui a été mis en liberté, en vertu d'un Arrest authentique, pour suivre vivement la reparation de l'insulte qu'on lui a faite, contre ceux qui peuvent y avoir eu part.

M. le Fèvre de la Malmaison, Conseiller aux Requêtes du Palais, a été non mé à la Charge de Conseiller d'Honneur au Parlement, vacante par la mort de M. Benoîse.

M. le Comte de Toulouse a choisi pour Chef de son Conseil M. Bidé de la Grandville, M^e des Requêtes, & Conseiller au Conseil de Marine.

M. Paris du Vernay, Seigneur de Plaisance, près Nogent sur-Marne, a acheté de M. le Marquis du Châtelet, Gouverneur de Vincennes, la Lieutenance des Chasses de Nogent, Neully, Plaisance, Fontenay & Vignes de Montreau.

Le Roy a accordé les premières entrées au Prince de Leon, au Marquis de Nesles, & au Marquis de Gacé.

M. le Marquis de Crevecoeur a obtenu la survivance de la Charge de Premier Ecuyer de Madame la Duchesse d'Orleans, qui est actuellement remplie par M. le Comte de S. Pierre son pere.

M. l'Abbé Vefnier a été chargé du
détail

détail des Benefices avec six mille livres d'appointemens.

Le 7. Octobre M. Foscarini & M^{rs} Tiepolo , Ambassadeurs Extraordinaires de la République de Venise eurent audience de congé du Roy. Ils furent accompagnés à cette audience par M. le Prince de Pons , & conduits par M. le Chevalier de Saintot , Introducteur des Ambassadeurs , qui avoient été les prendre en leur Hôtel , à Paris , dans le carrosse de Sa Majesté. A leur arrivée dans l'avant-cour du Château de Versailles , ils trouverent sous les armes , les tambours appellant , les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses. Dans la Cour les Gardes de la Porte , & ceux de la Prevôté de l'Hôtel , aussi sous les armes , & à leurs postes. M. des Granges , Maître des Ceremonies les reçût au bas de l'escalier , lorsqu'ils y passerent pour se rendre à l'audience. Les Cent Suisses étoient sur l'escalier , la Hallebarde à la main , & M. le Duc d'Harcourt , Capitaine des Gardes du Corps les reçût à la porte en dedans de la salle. Les Gardes du Corps étoient rangez en haye , & sous les armes. Le Roy reçût très-gracieusement les Ambassadeurs , & à la fin de l'audience Sa Majesté fit M. Foscarini , Chevalier , ainsi qu'il se pratique ordinairement

G vj rement

reiment à l'égard des Ambassadeurs de la République de Venise. M. Tiepolo reçut le même honneur du feu Roy Louis XIV. dans le temps de son ambassade en France , qui fut en l'année 1707. Après l'audiance du Roy les Ambassadeurs allerent à celle de Monsieur le Duc d'Orleans , & de Madame la Duchesse d'Orleans , conduits par M. le Chevalier de Saintot , qui ensuite les reconduisit à Paris dans le carosse du Roy.

Le Vendredy 9. Octobre M. Massei , Archevêque d'Athènes , Nonce ordinaire du Pape à la Cour de France , fit son entrée publique dans la ville de Paris. M. le Prince de Guise & M. le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , allerent au Convent des Picpus prendre M. le Nonce dans le carosse du Roy , & la marche commença dans l'ordre suivant. Le carosse de l'Introduceur , ceux du Prince de Guise , le Suisse du Nonce à cheval , suivi de ses valets-de-pied , vêtus d'une livrée jaune , couverte sur toutes les coutures d'un large velouté bleu , entouré de deux galons d'argent , l'Ecuyer & les Pages du Nonce habillez magnifiquement , & à cheval , le carosse du Roy , ceux de Madame , de Monsieur le Duc d'Orleans , de Madame la Duchesse d'Orleans , de M. le Duc de Chartres ,

Chartres , de Madame la Princesse de Condé , de Madame la Duchesse de Bourbon , Doüairiere , de M. le Duc de Bourbon , de M. le Comte de Clermont , de Madame la Princesse de Conti , Doüairiere , de Madame la Princesse de Conti , seconde Doüairiere , & de Madame la Princesse de Conti , de Madame la Duchesse du Maine , de M. le Comte de Toulouse , de M. le Cardinal du Bois , principal Ministre , & enfin les carosses du Nonce. Dès qu'il fut arrivé dans son Hôtel M. le Duc de Villequier , premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté le complimenta de la part du Roy. M. le Marquis du Pourpris , premier Ecuyer de Madame , de la part de cette Princesse. M. le Chevalier de Conflans , premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur le Duc d'Orleans , fit les complimens de la part de S. A. Royale. M. le Marquis de S. Pierre , premier Ecuyer de Madame la Duchesse d'Orleans parla pour cette Princesse ; & le onze le Nonce fut conduit à l'audience du Roy à Versailles , par M. le Prince de Guise , & M. le Chevalier de Saintot , avec les ceremonies accoutumées.

Madame est partie le 13. de ce mois pour Commerci , où elle doit trouver la Duchesse de Lorraine , sa fille , avec les Princesses

Princes ses enfans , d'où elle se rendra à Rheims.

Le Chevalier de Baviere a été fait Grand d'Espagne de la premiere Classe.

Le Comte Davejan a obtenu la Sous-Lieutenance de la premiere Compagnie des Mousquetaires , vacante par le decès du Marquis de Ruffey ; & le Comte du Roure a acheté de M. de Forgeville l'Enseigne de cette Compagnie 40. mille livres , outre 3000. liv. de pension.

M. le Cardinal du Bois , principal Ministre , fut attaqué le mois dernier d'une violente goute sciatique. Le Comte de Belisle proposa à S. E. le sieur Porcheron qui guerit il y a six ans la Marquise de Belisle , sa mere , d'une pareille maladie , par le moyen d'une pommade , composée de simples , approuvée par M^{rs} les premiers Medecins & Chirurgiens du Roy , & autorisée par Lettres Patentes de S. M. Les frictions de cette pommade ont operé en moins de trois jours la guerison parfaite de M. le Cardinal.

Le sieur Porcheron demeure à Paris , rue du Petit Lyon , vis-à-vis la rue des Deux Portes.

Le 13. de ce mois le Roy & Monsieur le Regent donnerent au Prince de Carency , âgé de 17. ans , un Brevet de Colonel de Cavalerie , quoiqu'il n'ait été que
cadet

cadet dans les Gardes du Corps. Mais à la recommandation de Madame la Duchesse d'Orleans, dont il est filleul, & en considération de ce que le Comte de la Vauguyon, pere de ce Prince, est le seul qui se trouve heritier d'une des branches de l'Auguste Maison de Bourbon, par Isabeau de Bourbon, Princesse de Carençy, Princesse du sang, sa trisayeule, heritiere des Princes de Bourbon Carençy, & aussi en considération des services du Comte du Brontay, Lieutenant General des armées du Roy, Colonel du Régiment de Navarre, tué au siege de Tournay, pere de ce Comte, & de ceux du Marquis de S. Megrin, General des armées du Roy en Catalogne, Capitaine des Chevaux-Legers de la Garde du feu Roy, si éclatans que S. M. le fit enterrer dans le Tombeau des Rois à S. Denis, duquel le Comte de la Vauguyon est neveu, & seul heritier.

Le Comte de la Vauguyon est cousin issu de germain du Cardinal de Noailles, & des Princesses de Pons, & de Leon, & de feus le Maréchal Duc de Vivonne, M^{rs} de Thiangé & de Montespan, le Duc de Grammont, la Princesse de Monaco, le Maréchal Duc de Noailles, la Marquise de Lavardin. La Comtesse de la Vauguyon est cousine issue de germaine

germaine du Prince de Guise, & cousine du Duc de Villars Brancas ; en sorte que le Prince de Carency se trouve au quatrième degré de tout ce qu'il y a de plus Grand.

On a mis le Prince de Carency à la suite du Regiment du Prince de Lixen. La feuë Comtesse de Harcourt, sa grande-mere, étoit issue en ligne masculine de Jeanne de Quelen, mariée en 1442. au Seigneur du Cambout, sœur d'Olivier de Quelen, Grand - Chambellan, Grand Maître de l'Artillerie, & des Arbalétriers de Bretagne, Chevalier de l'Ordre d'Orleans, dit du Porc-Epic en 1440. auquel il falloit faire preuve de Noblesse de nom & d'armes de quatre generations, d'Olive de Quelen, Abbessé de Saint George de Rennes, où on ne reçoit que des D^{les} & de Jean de Quelen, troisième du nom, Seigneur du Brontay, duquel est issu en ligne masculine le Comte de la Vauguyon.

Voici une explication des deux premières Enigmes du mois passé, qui nous est venue un peu trop tard, pour être placée dans l'article ordinaire.

Quoy ? nous donner de l'encre noire,
auprès d'une boule d'yvoire ?

Mercure,

Mercure , je vous le dis franc ,

C'est nous mener du noir au blanc.

On vendra en détail , après la S. Martin , la Bibliothèque de feu M. de la Coste , Chanoine de l'Eglise de Paris. Elle consiste principalement en Bibles , Interpretes , Conciles , Peres de l'Eglise , & Theologiens ; & en Livres de Droit Canonique , & d'Histoire Ecclesiastique. Le Catalogue de cette Bibliothèque se distribue chez Charles Osmont & Gabriel Martin , Libraires , rue Saint Jacques.

MORTS ET MARIAGES.

Dame Elisabeth Godeffroy , épouse de Messire François Cesar de Roucy , Comte de Siffone , est morte le 23. Septembre , âgée de soixante & dix ans ; elle avoit épousée en premières nûces , Messire Joseph du Charmoy , Capitaine des Gardes de la Porte de feu Monsieur.

M. François de Boham , Maréchal des Camps & armées du Roy , & Gouverneur de Longhui , est mort dans son Gouvernement , âgé de quatre-vingt-trois ans.

Messire Claude Hatte de Chevilly , Lieutenant-General des armées du Roy ,
est

est mort le 25. Septembre, âgé de soixante & dix-neuf ans, dont il en avoit passé soixante & deux au service de Sa Majesté.

Dame Magdelaine Charlotte Baugier, épouse de Messire Nicolas le Camus, premier President en la Cour des Aydes, Commandeur, & cy-devant Prevost, Maître des Ceremonies des ordres du Roy, est mort à Paris le 2. Octobre, âgée de vingt-sept ans.

Le 5. Octobre M. François-Vincent le Beuf, ancien Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France, & de les Finances, Premier Commis de M^s le Chancelier le Tellier, & les Marquis de Louvois, de Barbesieux, & de Chamillart, mort âgé de 72. ans.

M. Jean-Jacques Bochart de Saron, Conseiller, Aumônier du Roy, Tresorier de la Sainte Chapelle Royale de Vincennes, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Nôtre-Dame des Vertus, est mort le 7. de ce mois, âgé de 55. ans.

Le 22. M. Antoine de la Mouche, Chevalier-Seigneur de Beauregard, la Chateigneraye, Thuilliere, & autres lieux, Conseiller du Roy honoraire en la Cour de Parlement, & Grand'Chambre d'icelle, âgé de 69. ans.

M.

D'OCTOBRE 1722. 163

M. de Montlezun-de-Busca, Chevalier de S. Louis, Capitaine de Fregates, depuis 1712. est mort à Paris le 11. il étoit frère de M. de Montlezun-de-Busca, Enseigne des Gardes du Corps de la Compagnie d'Harcourt, Brigadier d'armée, & Gouverneur d'Aigues-Mortes, tous deux fils de feu M. de Montlezun-de-Busca, Lieutenant-General des armées du Roy, & Gouverneur d'Aigues-Mortes.

M. Estienne de Vallembras, Marquis de Segrie, Ecuyer ordinaire du Roy, mort le 19. âgé de 65. ans, sans enfant de N... Pallu, sœur de M. Pallu, Sieur du Ruau, Conseiller à la Grand'Chambre du Parlement.

M. Melchior Reverffat de Celetz, premier President, & Doyen du Bureau des Finances de la Generalité de Montpellier, est mort âgé de 92. ans sur la fin du mois dernier, dans l'Abbaye de Merçoire, Ordre de S. Bernard, à 4. lieuës de Mandes en Gevaudan, dont la Dame Heleine de Reverffat de Celetz, sa fille, est Abbessé.

M. Antoine de Ponte, Comte d'Albaret, premier President du Conseil, Superieur du Rouffillon, a épousé à Narbonne le Septembre dernier, Marie Therese de Chef-de-Bien, fille unique,

que , & heritiere de feu Jean-François de Chef-de-Bien , Vicomte d'Armiffan , mort au service du Rôy , étant Capitaine des Grenadiers du Regiment de Piémont , & de Loïfe de Chef-de-Bien , sa cousine germaine.

La famille de Chef-de-Bien , originaire de Breragne , s'est établie en Languedoc avant l'an 1542. Le Roy Loüis XIV. par ses Lettres Patentes de l'an 1651. érigea la terre d'Armiffan , circonstances , & dépendances , en titre , nom & dignité de Vicomté , en faveur d'Henry-René de Chef-de-Bien , en considération de ses services , & de ceux de feu son pere , Jean-François de Chef-de-Bien , Sieur d'Armiffan , qui en 1639. s'étoit signalé au combat de Leucate , où il avoit eu un cheval tué sous lui , & avoit été estropié d'un coup de mousquet à une jambe

Le Comte d'Albaret est originaire de Piémont , & de l'ancienne Maison de Ponte , dont il y a eu Perrin de Ponte , Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , mort en 1535. elle a donné des Grands Croix aux Ordres des Saints Maurice & Lazare , & des Chevaliers de l'Annonciade. Estienne de Ponte , Comte d'Albaret , a été successivement , premier President au Conseil Supérieur de Pignerol , President à Mortier au Parlement

lement de Roüen , puis premier President au Conseil Superieur de Roussillon , Intendant de cette Province , & des armées du Roy en Catalogne, Il s'est démis de la premiere Presidence , en faveur de son fils , le Roy lui ayant accordé en même temps des lettres de survivance , avec faculté de presider en l'absence de celui-ci. Il étoit Avocat General au même Conseil , dès l'an 1710. avoit été pourvû de l'Office de premier President, en survivance de son pere, le 28. May 1713. & il a été installé sur sa nouvelle démission le 31. May dernier. Il est fils de feuë Marguerite de Biragues , des Comtes de Visque ; & il avoit pour frere aîné Jean-Emanuel de Ponte, Comte d'Albaret, Colonel d'un Regiment Italien de son nom , à la tête duquel il fut tué à la bataille d'Hostet en 1704. son Regiment s'y fit hacher en pieces , plutôt que de rendre les armes , de maniere qu'il ne pût être rétabli.

Le 13. de ce mois M. Jean-François Jobert , Chevalier , Comte de Château-Morand , Lieutenant General des armées du Roy , Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, fils de feu M. Anne Jobert , Comte de Château-Morand , & de défunte D^e Françoise de Costentin de Jourville, a épousé D^e Françoise Judith

dith de Lopriac de Coetmadeu , fille mineure de M^{re} René de Lopriac , Marquis de Coetmadeu , & de D^e Judith Hieronime Rogon.

A V I S , EAU DE BEAUTE.

A vingt livres la Bouteille.

Quoique cette Eau ait été inconnuë jusqu'aujourd'hui dans toute la France , elle a pourtant fait l'admiration de tout le beau Sexe de l'Angleterre , de la Hollande & de toutes les Cours d'Italie ; elle y a été goûtée , & a mérité par ses propres effets d'être appelée *Eau de Beauté*. Je ne doute cependant pas qu'en France il ne se trouve quelques Seigneurs qui en ayent dans les Cours Etrangères connu la valeur , pour peu qu'ils ayent eu de relations avec le beau Sexe.

Cette Eau, quoique claire & brillante comme l'eau de roche , est cependant grasse , propriété extraordinaire d'une seule Simple assez rare , & a une odeur difficile à définir , qui se perd en séchant ; cette Eau n'est autre chose qu'une composition de Simples ; mais des plus rares , & des plus exquises que la nature ait produites.

Voici ses propriétés & ses effets. Elle nourrit la peau & lui donne un état de blancheur parfait , conserve la délicatesse des traits , ranime toutes les couleurs , & répand sur tous les teins les plus secs un air de fraîcheur , qui est égal , & aussi naturel que celui que fait le sang

sang le plus pur dans un corps le plus sain. On peut sans lui rien prêter, prouver par cent exemples, que ceux qui en font usage, ne s'apperçoivent point que le nombre des années puisse flétrir & diminuer la fraîcheur de leurs teins & de la gorge, puisqu'elle en ôte toutes les rides & rousses qui proviennent de la secheresse du tein. Ce qui prouve que ce n'est point du fard, c'est qu'il faut en faire usage plusieurs jours avant d'en connoître aucuns changemens; mais lorsque vous serez habituez à vous en servir de la façon qui suit, vous connoîtrez bien-tôt que c'est le seul secret qui est capable d'ajouter des charmes à la beauté, & de la conserver jusqu'à la mort. Celles qui par un sang âcre & mauvais se voyent une peau noire & livide, & un tein couvert de boutons, conviendront qu'il n'y a jamais eu de secret en donnant de la blancheur, en conservant les traits, & ranimant toutes les couleurs, & faisant ressentir aux teins, & à la gorge un air de fraîcheur naturel, ôtant tous les boutons & les rides, sans qu'il y en reste la moindre marque: il ne faut pas se figurer que cette Eau, toute merveilleuse qu'elle soit, opere toutes ces qualitez sur le champ, il faut lui donner le temps, & se figurer qu'un Peintre, quelque habile qu'il soit, ne rend parfait son ouvrage qu'avec le grand nombre de coups de pinceau qu'il lui donne.

Voici la façon dont il faut s'en servir. Le soir en se couchant, il faut verser la valeur de trois cueillieres de bouche de cette eau dans un petit vase, & avec un linge ni trop gros, ni trop fin, c'est à-dire, comme une grosse toile d'Hollande serrée, le tremper dans cette Eau, s'en bien dégraisser le visage & la gorge, jusqu'à

qu'à ce que vous sentiez dans le tein un peu de chaleur, & alors vous cesserez pour un instant, & ensuite avec le même linge retrempe, vous vous en redécrasserez de la même façon plus légèrement, & vous ne vous sécherez point d'aucun linge; car la liqueur séchera un instant après, & vous vous coucherez.

Le matin vous vous en décrasserez de la même façon, à la réserve que la seconde fois après que la liqueur aura séché, vous vous passerez légèrement un linge sur le tein, comme si vous vouliez vous ôter de la poudre.

Les Dames qui portent du rouge, peuvent tremper le pinceau dans une goutte de cette Eau, & s'en servir à leur gré. Le rouge avec cette eau ne mange point la couleur naturelle. Les Dames connoîtront sur le champ l'éclat qu'elle donne au rouge, puisqu'elle le pâlit de telle façon, qu'elle le rend parfait couleur de chair. Cet effet se fait sur le champ, & les yeux le distinguent.

Cette Eau peut se garder aussi long temps que l'on souhaite, plus vieille elle est, plus elle se purifie; il ne faut point douter qu'au Printems, Esté & Automne elle n'agisse plus puissamment, puisque vous remarquerez qu'étant composée de simples, elle aura dans sa fiole la même agitation qu'ont toutes les Simples dans ces saisons chaudes.

Pour prouver une seconde fois que ce n'est point fard, vous n'avez qu'à mettre à la lessive les linges, avec lesquels vous vous ferez décrasser, vous verrez s'ils sont tachez d'aucunes couleurs. Les Dames qui portent du blanc, si elles veulent se conserver les dents, & empêcher la peau de se rincer, en useront de la même façon, & avant de mettre du blanc, &
dans

dans la suite elles pourront s'abstenir de mettre du blanc, puisqu'il n'y a rien de si pernicieux pour la peau & les dents.

Dans le temps que j'avois l'honneur d'appartenir à la Reine Anne, comme son Parfumeur & Distillateur pour toutes les choses nécessaires à sa personne sacrée, & que mon Eau lui étoit connue & agréable par toutes ses bonnes qualités & effets, je n'avois pas besoin de citer dans mes manuscrits les différens effets qu'elle operoit. Comme en France je n'intéresse aucune Puissance, & ne veut mériter leur protection que quand ils seront convaincus que mon Eau est la composition la plus rare & la plus excellente pour les propriétés que je lui donne, que tout ce qui a paru de rare & de bon dans ces sortes de secrets. J'avois oublié dans mes manuscrits l'utilité de se servir pour la petite verolle de cette Eau; ce qui vient d'arriver en faveur de la petite Marquise de la Lande, m'oblige, m'étant permis de la nommer, d'en instruire cette grande Ville & les Provinces étrangères. La petite verolle ayant pris à cet aimable enfant, âgé de douze ans au mois de Mars passé de cette année, elle en fut couverte abondamment; les symptômes de cette maladie se passerent à son égard de la même façon qu'aux autres; mais étant hors de danger, & n'ayant plus que les croutes sur le visage, la démangeaison qui accompagne la fin de cette maladie, la fit se cacher de sa Gouvernante, & se gratta avec tant de force, qu'elle se mit tout en sang. On essuya son sang d'abord, & on eut recours à mon Eau; & pendant l'espace de 3 semaines de temps, on lui bafina le visage cinq fois par jour avec cette Eau tiède, en présence de son Médecin, nommé M. Perraud, Médecin

H de

de Montpellier, élève de M. Chicoyne, Chancelier de la Faculté de Montpellier; & lorsqu'il n'y a plus eu de croûte ni enlevûre, qu'il n'y a plus resté que les rougeurs, on lui lavoit le visage à l'ordinaire, comme le manuscrit le porte. Elle a, de l'aveu de tout le monde, le plus beau tein, & la plus belle peau que l'on puisse trouver, sans aucune marque de petite verolle; rien n'est égal à sa couleur, ni à la blancheur de son tein: ce fait est véritable & approuvé. Je pourrois bien en citer d'autres touchant tous les articles de ce mémoire, si les Dames à qui cette Eau a fait plaisir souhaitoient me le permettre; mais je renvoye tous ceux qui s'en serviront à leurs décisions, après l'usage d'une premiere bouteille.

Façon pour se servir de cette Eau pour la petite verole; quand les boutons ou croûtes commencent à se sécher, il faut alors faire tiedir cette Eau, & en bassiner la personne quatre à cinq fois le jour & la nuit, lui appliquer un linge fin plié en deux sur le visage, & quand toutes les croûtes seront tombées, vous vous en servirez à l'ordinaire.

Les Dames qui se trouvent les yeux battus par certaines indispositions, même les hommes qui peuvent avoir reçu quelques coups de soleil, n'ont qu'à s'en bassiner les yeux plusieurs fois le même jour. Toutes ces épreuves ont été vérifiées pardevant M. d'Odard, après une épreuve de six semaines.

Dans les Imprimez précédens, la grandeur de chaque bouteille a été énoncée sur le pied de demie-chopine; l'Imprimeur s'est trompé, puisque les trois bouteilles font la pinte de France, cette attention a été faite pour se rendre conforme aux mesures d'Angleterre, &

ne

ne point mettre de difference entre celles que l'on envoie en Espagne, en Portugal, & autres Royaumes; le prix est de vingt livres la Bouteille, prix bien modique, puisque de l'aveu des Medecins qui l'ont approuvée & réglée, conviennent que dans tout ce commerce que j'ai établi en France, je ne gagne pas argent de France quinze pour cent: cependant l'on me marque de France que le prix paroît fort, que l'on considere la difference qu'il y a entre les deux especes, l'on verra que l'on n'a jamais rien vendu en France de si excellent dans ces sortes de compositions, & à si bon marché; j'ose dire après bien des Sçavans qui en ont fait l'épreuve, s'étant auparavant de la é contre, & en ayant voulu empêcher l'établissement, qu'il seroit difficile d'y mettre un prix; les effets qu'elle a fait en France, la distingue assez de toutes les autres communes compositions; car a-t'on jamais vû une Eau, qui sans être fard, blanchisse & nourrisse la peau, conserve les traits, efface les rides, ôte les roufseurs, rougeurs, boutons & dartres, empêche que les brûlures ne marquent la peau, & ne fassent aucune cicatrice, sans causer aucune douleur; en appuyant seulement des linges trempés dans cette eau tiède & froide, quand la brûlure vient en croûte. Il n'y a dans Paris que le seul Bureau que je nomme; la probité de celui à qui je la confie, est garant de la fidelité avec laquelle elle est distribuée.

Cette Eau se vendra chez Mademoiselle d'Arzac, demeurant chez M. Rousselot, Marchand Gantier, Parfumeur du Roy, Privilégié suivant la Cour, demeurant rue Tirechape, au Grand de Paris.

Le public est averti de prendre garde où il
Hij *achepte*

achepte l'Eau de Beauté, attendu qu'il y a des personnes qui la contrefont, dont j'ay eu plusieurs plaintes, & m'ayant dit l'endroit où il l'avoit acheptée, elle ne s'est point trouvée la mienne.

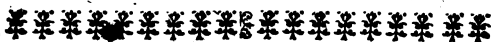
Approbation de M. le premier Medecin du Roy.

Nous Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé, premier Medecin de Sa Majesté, Surintendant General des Eaux, Bains & Fontaines minerales & medecinales de France, SALUT. Sur les témoignages de beaucoup de personnes de merite des bons effets de l'Eau, dite de BEAUTE', composée par le sieur Lambert, Parfumeur du Roy d'Angleterre, pour ôter les boutons, rougeurs, rousseurs, tenir toujours le tein très-unis, & blanchir la peau, garentir & empêcher d'être marqué de la petite verole. Nous consentons que ledit sieur Lambert, pour le bien du Public la vende & distribue, en connoissant la veritable composition, après en avoir fait toutes les épreuves stipulées dans ledit Memoire qu'il donne au Public. En foy de quoy, nous avons signé ces presentes, que Nous avons fait contresigner par nôtre Secretaire, & à icelle fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Paris au Château des Thuilleries, le Roy y étant, ce douzième jour de Fevrier 1722.

Signé, d'ODART.

Par M. le premier Medecin du Roy. LA
SALLE,

AR-



ARRESTS, ORDONNANCES, Declarations, &c.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du 10. Septembre 1722. qui revoque la permission accordée aux habitants des pays conquis, de transporter hors du Royaume leurs bleds, fromens, orges cu sucrons, segles & avoines.

ARREST du 22. Septembre, qui proroge jusqu'au premier Octobre 1723. la moderation des droits, tant sur les beurres & fromages venant des pays étrangers, que sur ceux du crû du Royaume, qui se transportent d'une Province à une autre.

ORDONNANCE du Roy du 23. Septembre, qui fixe à trente sols chaque cheval de poste servant aux chaïes à deux, berlines, & autres voitures, &c.

DECLARATION du Roy du 29. Septembre, concernant le Contrôle des Actes des Notaires, & insinuations Laïques.

ARREST dudit jour , concernant la jouissance des arrerages des huit millions de livres de Rentes perpetuelles , créées sur les tailles , & autres impositions , créées par Edit du mois d'Aouſt 1720.

ARREST du 30. Septembre , qui proroge juſques au 1. Novembre 1722. le terme fixé precedemment au 1. Octobre 1722. en faveur des acquereurs des Rentes viageres , créées sur les Aydes & Gabelles par Edit du mois d'Aouſt 1720. pour jouir des arrerages d'icelles du 1. Janvier 1722.

ARREST du 3. Octobre , qui fixe le droit du Marc d'Or des Offices Municipaux , rétablis par Edit du mois d'Aouſt dernier.

ARREST dudit jour , qui ordonne que ceux qui ſont compris dans les rôles arrêtez au Conſeil le 15. Septembre dernier pour l'impoſition , à titre de Supplément de la Capitation extraordinaire , ſeront reçûs à payer , le tout ou partie de ladite impoſition en certificats de liquidation d'actions , ſur le pied de 5000. liv. l'action , & les dixièmes d'actions à proportion.

ARREST du même jour , qui fait

D'OCTOBRE 1722. 175

défenses à Charles Cordier, & à tous autres chargez de la Regie des Domaines du Roy, de chasser ou d'affermir la chasse, conjointement ou separement, sur lesdits Domaines; & à tous Fermiers, & autres, sous prétexte de leurs baux, de tirer sur l'étenduë desdits Domaines, & à tous roturiers de quelque qualité & condition qu'ils soient d'y porter les armes, à peine de 500. livres d'amende.

ARREST du 6. Octobre, qui ordonne que dans deux mois pour tout délai, les particuliers employez dans les rôles arrêtez au Conseil, en execution de la Declaration du 18. Septembre 1716. qui ont obtenu des Arrests de décharge ou de moderation de leurs taxes, seront tenus de les représenter au sieur Olivier. Et que ceux qui payeront ce qu'ils doivent dans ledit délai de deux mois, seront reçûs à le payer en effets Royaux, non annullez, & ledit temps passé, ils seront tenus de payer la totalité en especes.

ARREST du 10. Octobre, qui nomme des Commissaires du Conseil pour le recollement, & brûlement des papiers du visa, en execution de l'Arrest du 21. Septembre dernier.

H iij

AR-

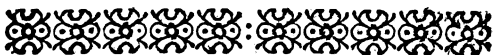
ARREST dudit jour , qui proroge jusqu'au dernier Novembre prochain , le terme dans lequel les Officiers comptables doivent remettre les billets de banque , provenant des impositions , ou des fonds à eux remis pour les dépenses de leurs exercices. Et Ordonne que dans ledit terme , lesdits billets seront remis au Trésor Royal.

ARREST du 23. Octobre donné à Rheims , qui ordonne que les Engagistes des Domaines de S. M. seront tenus d'envoyer chaque année , dans le courant du mois de Decembre , à commencer du mois de Decembre prochain , à M. le Contrôleur General des Finances , un acte signé d'eux , & de deux personnes connues , & passé pardevant un Notaire Royal , par lequel acte il sera certifié que la signature de l'Engagiste , y dénommé est veritable , & qu'il a comparu en personne devant ledit Notaire , le jour même de la datte dudit acte.

ARREST de la Cour du Parlement du 14. Octobre , rendu contre 1022 accusés , complices de Louis Dominique Cartouche , portant condamnation de mort contre plusieurs , au fôiet , fleur-de-lys , galeres , bannissement , & plus amplement

D'OCTOBRE 1722. 177
plément informé contre aucuns.

AUTRE ARREST du 24. Octobre, rendu contre 64. complices de Louis Dominique Cartouche.



S U P P L E M E N T.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Marseille aux Auteurs du Mercure le 15. Octobre 1722.

ON vous sçait ici très-bon gré, Messieurs, de l'attention que vous avez eu dans votre dernier journal pour la Ville de Marseille, Ville cy-devant désolée, & présentement si heureusement délivrée du fleau de la contagion, que nous venons d'en rendre au Ciel de solennelles actions de graces, en vertu d'un nouveau Mandement digne du sujet, & de la pieté de nôtre Evêque.

Nous sommes aussi très-obligés à M. l'Abbé Frey de Neuville de son Ode Allegorique, dans laquelle il a fait entrer d'une maniere également noble & énergique, ce triste événement, & l'éloge de nôtre illustre Prélat. Cette piece qui a
E v été

été universellement applaudie , & qui a mérité le prix de l'Académie de Caen , mérite encore d'avoir une place dans notre histoire.

Il manqueroit au reste quelque chose à notre reconnaissance , que nous vous prions de vouloir rendre publique , si nous laissons échapper cette occasion d'apprendre à vos lecteurs que le nom de Frey est déjà distingué dans la République des Lettres. Jean ou Janus Frey , Gentilhomme originaire d'Allemagne , & naturalisé François , fut Conseiller & Médecin de la Reine Marie de Medicis. Il se rendit recommandable par sa grande probité , & par son profond sçavoir : ses ouvrages ont été publiez à Paris en différentes éditions , dont la dernière est de l'année 1645. avec ce titre : *Jani Cocilii Frey , Doctoris Medici Facultatis Parisiensis , necnon Philosophorum ejusdem Academiae Decani , opera quae reperiri potuerunt in unum corpus collecta*. Un vol. in 8. 1645. Il y a encore de lui deux traités extrêmement curieux , qui sont devenus fort rares , & qui ne se trouvent point dans le Recueil de ses œuvres , le premier est sur les Druydes , & le second a pour titre *de Fatuis Feminis*. Ceux qui souhaiteront de connoître plus à fond ce sçavant homme , pourront lire ce qui le regarde

regarde dans l'Histoire Universelle de Charon Monceaux , & dans le Cesar Armorial de Cesar de Grand-Pré.

Le même nom de Frey est encore aujourd'huy très-dignement porté par M.... Frey , Curé du Mesnilhuc dans le Diocèse de Coutance , homme aussi distingué par les qualitez qui font un véritable Pasteur , que par son amour pour les lettres , & sur tout par la recherche , * & la connoissance des antiques. Il est petit-fils de Janus Frey.

Il y a de plus à Paris dans le College de Louïs le Grand les R.R. P.P. Frey & de Neuville , freres , qui font honneur au même nom par leur merite personnel , & par leurs talens. Ils sont freres de M. l'Abbé de Neuville , Auteur de l'Ode sur Marseille , & tous trois arriere-petit-fils du fameux Janus Frey , dont nous venons de parler. Guy Patin , qui n'étoit pas prodigue de loiianges , a fait de cet illustre un fort bel éloge en vers latins , &c. Je suis, Messieurs , &c.

Nous venons de recevoir une autre Lettre de Marseille avec le Mandement imprimé , dont il est parlé cy-dessus , en date du 21. du mois de Septembre dernier , dans lequel M. l'Evêque de Mar-

* Voyez le Journal de Trevoux du mois de Septembre 1713,

H vj scille

feuille s'exprime ainsi. Enfin, mes très-chers freres, vos craintes & vos allarmes ont fini ; il n'y a plus de contagion, ni d'apparence de contagion dans Marseille, ni dans son territoire. Toutes les maladies, de quelque nature qu'elles puissent être, y ont tellement cessé depuis un temps considerable, & la santé y est si constante, & si parfaite, que les plus incredules doivent être forcez de reconnoître ici les effets de la puissance, & de la misericorde infinie du Sacré Cœur de Jesus, toujours plein de bonté & de compassion pour les hommes, même ingrats & pecheurs, &c.

Le Dimanche 27. du même mois le *Te Deum* a été chanté dans la Cathedrale de Marseille, en actions de graces de la cessation totale de la contagion.

Le 22. de Septembre le Baillif de Langeron, Lieutenant-General des armées du Roy, Chef-d'Escadre de ses Galeres, Commandant à Marseille, rendit une Ordonnance, qui enjoint à tous les Commissaires Generaux de se porter dans toutes les boutiques des Marchands détailliers de leurs départemens, conjointement avec les Commissaires particuliers de chaque quartier, d'y faire une recherche exacte de toutes les marchandises susceptibles, & de les faire porter dans les Greniers

greniers , & dans les appartemens les plus élevez & les plus aërez , pour y être déployez & étendus pendant quarante jours. On fera la même chose dans les magasins des Marchands & Negocians, dans les Eglises & Maisons Religieuses , &c.



*SUITE DES REMARQUES
sur les Memoires Historiques de la
Province de Champagne.*

VOus me demandez , Monsieur , de nouvelles Remarques sur les Memoires de Champagne: & vous voulez que je vous parle de la réponse de l'Auteur de ces Memoires : il n'est pas difficile de vous satisfaire là-dessus. Les Ecrits dont il s'agit sont si défectueux , que j'y trouve toujours quelque chose de nouveau à reprendre: cela n'est point surprenant, nôtre Ecrivain n'a pas eu de bons guides. Vous voyez par sa réponse que c'est un homme difficile, à qui il est inutile de communiquer, comme il le souhaite, ce qu'on trouve à redire dans son livre ; il paroît toujours prévenu du merite de Dupleix, lors même qu'il voit plusieurs volumes, qui prouvent que cet Historien s'est

s'est trompé sur une infinité de faits qui regardoient l'Histoire de son tems. Notre Auteur ne devoit-il pas au moins reconnoître, qu'à plus forte raison Dupleix aura pû se tromper sur des tems plus éloignez de lui ? c'est une chose prouvée qu'il s'est effectivement trompé très-souvent ; il n'y a pour s'en convaincre, sans un long examen, qu'à lire les fables que Dupleix rapporte après Anne de Viterbe, qui les débite sous le nom de Berosé : mais cela n'embarrasse point M. Baugier. En effet, que deviendroient ses écrits, s'il falloit abandonner Dupleix, & les nouveaux Auteurs qu'il a suivis, sans examiner les Historiens contemporains & anciens ? Les contradictions, même les plus évidentes, n'embarrassent pas davantage notre Auteur ; il les soutient dans sa réponse. On l'avoit averti qu'il se contredisoit, en disant, tome 1. page 1. que les campagnes de sa Province sont fertiles, & t. 2. p. 277. que les plaines de ce même país sont un terroir très-sec & très-sterile, &c. Il s'imagine cependant répondre à cela : est-ce que campagnes & plaines ne sont pas synonymes ? ces deux mots françois ne répondent-ils pas au mot latin *Campus* ? Je n'ai déterminé ni la largeur, ni la longueur de la Champagne ; tout ce
que

DE SEPTEMBRE 1712. 185

que je prétens, & ce que je dis à présent ouvertement, c'est que nôtre Auteur confond les degrez de latitude avec ceux de longitude; il se contredit lui-même: c'est à quoi i n'a eu garde de répondre. Au lieu de cela il se jette sur ce qui ne me touche point; qu'on ait la bonté de relire mes Remarques, afin d'éviter des repetitions inutiles: M. Baugier pourroit alors me reprocher que j'employe mal les grands talens qu'il remarque en moi.

Il n'est pas juste de reprendre dans les Memoires de Champagne, ce qu'on trouve corrigé à la fin du volume: ainsi je suis fâché de n'avoir pas remarqué que M. Baugier avoit mis dans son *Errata*, qu'Oger d'Anglure vivoit sous Philippe Auguste. L'Anacronisme est donc corrigé, mais la fable reste toujours; les Auteurs imprimez rapportent cette Histoire si differemment, & d'ailleurs ils sont si éloignez du tems de Saladin, qu'on ne peut faire aucun fonds sur eux; le nom de cet Oger ne paroît seulement pas dans les Auteurs contemporains & anciens, que Bongars nous a donnez dans son gros recueil, intitulé *Gesta Dei per Francos*. On a d'ailleurs d'autres bons auteurs sur les Croisades; mais Oger d'Anglure n'y paroît point. C'est cependant dans ces Auteurs, & non dans des Memoires nouveaux,

veaux , qu'on doit trouver l'Histoire du Seigneur d'Anglure. Tant que M. Baugier n'aura que des nouveaux Auteurs pour les guides , il est inutile qu'il se mette en frais pour répondre à ses Critiques : il faut ou se rendre , ou avoir de bons garans ; il n'en a point pour le fait dont je viens de parler , il en manque aussi à l'égard des Armes de Champagne. Faut-il l'accabler par une foule d'Auteurs qui les marquent comme je l'ai fait ? qu'il consulte entr'autres Favin , Palliot , de la Colombiere , du Val , Monet , Menêtrier , Chevillard ; voilà des Historiens nouveaux , sur qui je ne crains point de me fonder , parce qu'il s'agit d'un fait si nouveau , que je ne remonte pas même jusqu'au tems de François Premier : ainsi ce que l'Auteur des Memoires dit des Armes de Champagne , qui sont à l'Hôtel de Ville de Châlons , ne me regarde point ; je lui abandonne l'Auteur qu'il cite pour lui ; il y a dans son livre une faute d'impression , ou d'attention.

M. Baugier rejette comme une fable ce qu'on a dit autrefois de la damnation de Charles Martel : il a raison ; mais cette fable fait voir , avec d'autres autorités , qu'on peut lire dans du Chêne , tome 2. & dans les Peres le Cointe & Pagi,

DE SEPTEMBRE 1722. 185

Pagi, que bien loin que le Clergé ait donné à la Noblesse des *fruits decima-bles*, il se plaignoit au contraire très-fort que Charles Martel donnât les biens de l'Eglise à des Laïques.

Ce fut depuis la mort de ce Prince, que la Jurisdiction des Evêques augmenta beaucoup : on peut se convaincre facilement, en lisant les Capitulaires de Charlemagne, de Loüis le Débonnaire, & de leurs successeurs, que la Jurisdiction des Evêques, & que leur pouvoir dans les affaires temporelles & spirituelles, étoient non seulement extraordinaires, ce que M. Baugier avouë, mais encore ordinaires. M. Petit-Pied a très-bien traité & prouvé cela dans son Livre du Droit & des Prérogatives des Ecclesiastiques dans l'administration de la Justice seculiere ; on peut aussi le consulter. M. Baugier apprendra par ces Livres, que les Evêques étoient du Conseil ordinaire des Rois, dont je viens de parler, & qu'ils y avoient le premier rang sur les Seigneurs Laïques, & qu'ainsi on ne doit pas réduire les Prérogatives de ces Prelats à l'emploi d'Envoyez de nos Rois, appelez *Missi Dominici*, ou *Missi Regales*. Ce que j'ai dit de ces sortes de Juges, en critiquant les Memoires de Champagne, est, ce semble,

si

si modéré, que nôtre Auteur, loin de s'en fâcher, n'auroit dû songer qu'à corriger l'équivoque dont il s'agit.

M. Baugier reçoit comme véritable la prétendue Relique du saint Nombril, & sa Translation, quoique M. de Noailles, dernier Evêque de Châlons, l'ait enlevée en 1707. aux Chanoines de nôtre-Dame de la même Ville. Pour défendre la vérité de cette Relique, nôtre Auteur raconte une coutume de quelques Juifs, qui conservent le Prépuce de leurs enfans. Si Philon ou Joseph eussent parlé d'une telle coutume, on pourroit croire que les parens de Jesus-Christ auroient conservé cette partie de son Corps : mais cela prouveroit-il qu'elle eût été transférée à Châlons? Outre cela il paroît par l'inscription du Reliquaire de Nôtre-Dame, que rapporte M. Baugier, qu'il ne s'agissoit que du Nombril de Jesus-Christ : l'Auteur obligeroit le Public de lui marquer le livre où il a pris que quelques Juifs conservoient cette partie du corps de leurs enfans. M. Simon, cité par nôtre Auteur, ne dit pas même que quelques Juifs conservent le prépuce de leurs enfans.

Parlons d'une autre coutume rapportée par nôtre Auteur ; après quelques nouveaux Ecrivains ; Voici ce qu'en dit l'Auteur,

DE SEPTEMBRE 1722. 187

l'Auteur , tome 1. page 47. &c. *L'Histoire* remarque que depuis ce jour - là (c'est-à-dire, depuis le 25. Juin de l'année huit cens quarante & deux, où selon nôtre Ecrivain , le combat de Fontenay se donna) il y eut une coutume établie en Champagne , que le ventre , c'est-à-dire , la mere annobliroit les enfans , quoique nez d'un pere roturier. On croiroit par cette expression , *l'Histoire* remarque , qu'il auroit de bons témoins du fait qu'il rapporte ; cependant il n'en trouvera pour lui aucun qui soit digne de foi , quoique nous en ayons plusieurs qui parlent de la journée de Fontenay : qu'il ait la bonté de consulter M. du Chêne , tome 2. pages 370. 387. 548. & tom. 3. pages 198. 305. &c. L'Auteur peut suivre après ces autoritez son cher Dupleix ; il trouvera dans ces Auteurs , que le 25. Juin de l'année huit cens quarante & un , un samedi , Charles le Chauve & Loüis Roi de Germanie , ou de la France Orientale , gagnerent une bataille , qui fut fort sanglante , à Fontenay , contre leur frere Lothaire. On n'y lit point ce que dit Mezeray , qu'en cette journée il perit cent mille hommes. Il n'y est rien dit non plus de la coutume de Champagne : que la mere annoblissoit ses enfans , quoique nez d'un roturier. En effet,

fer, y avoit-il plus de raison d'accorder ce privilege à la Province de Champagne plutôt qu'à une autre ? voit-on dans le carnage qui se fit de part & d'autre à Fontenay près d'Auxerre, plus de Champenois que d'autres Francois ? Mais ce qui montre que le fondement de cet anoblissement ne vient que de l'imagination, ou de l'ignorance de quelques Écrivains modernes, qui sont même démentis par des Auteurs de leur siècle : c'est que la Coûtume dont on parle n'étoit point particulière à la Champagne. Il y avoit anciennement en France deux sortes de Noblesses ; une de parage ou de par le pere, & cette Noblesse étoit absolument necessaire pour être Chevalier. L'autre étoit de par la mere, & cette dernière Noblesse étoit suffisante pour n'être point sujet à la servitude, & pour posséder des fiefs, *lesquelles choses*, dit Philippe de Beaumanoir dans les Coûtumes de Beauvoisis, *Vilain ne pueent pas tenir*. Monstrelet dit que Jean de Montaigu, Surintendant des Finances sous Charles VI. étoit de Paris, & qu'il étoit Gentilhomme de par sa mere ; les Coûtumes d'Artois & de saint Mihiel prouvent que ces deux Noblesses étoient ordinaires en France. Il paroît par Gregoire de Tours, & par Aimoin, qu'elles y étoient

étoient en usage sous nos Rois mêmes de de la premiere Race. L'Auteur des Memoires de Champagne aura peut-être lu dans Dupleix que Charlemagne fit tenir en 813. un Concile à Châlons, cela lui aura suffi, sans consulter quelque bonne Histoire des Conciles, ou du Chêne, tome 2. page 259. pour mettre ce Concile à Châlons sur Marne. Dupleix, l'Auteur favori de nôtre Ecrivain, met dans les éditions de 1621. & 1627. le Concile de 813. à Châlons, ce qui marque dans le même Auteur Châlons sur Saône.

C'est encore ou l'envie demesurée de faire honneur à sa Province, ou au moins un mauvais guide, qui a fait enlever à la Bretagne par nôtre Auteur le B. Robert d'Arbrisselle, pour le donner à la Champagne : deux Auteurs contemporains rapportez par Bollandus, prouvent que cet Instituteur de l'Ordre de Fontevraud étoit Breton ; mais Desguerrois le fait Champenois, cela a suffi à M. Baugier pour le mettre dans sa table des personnes illustres par la sainteté de leur vie, ou par de grandes actions qui ont pris naissance en Champagne. Nôtre Auteur pouvoit remplir son Catalogue de plusieurs autres hommes illustres qui sont veritablement nez dans cette Province ? Entre ceux qui ne doivent pas être omis, j'ai

j'ai remarqué saint Frobert, Flodoard, Pierre de Celles, Frederic Morel, Passerat, le Moine, Gerbais, les Peres le Cointe, Ruinard, Martenne, du Molinet, Anselme, Paris, & Lalléman.

Il est au reste surprenant que dans un siecle aussi éclairé que celui où nous vivons, il se trouve un Ecrivain qui publie une Histoire, qui regarde des tems fort reculez, fondée sur l'autorité de Dupleix & de Mezerai; il est encore plus surprenant, que cet Auteur ose repliquer avec hauteur, lorsqu'on lui prouve honnêtement qu'il se trompe, en donnant les idées des nouveaux Ecrivains, au lieu d'un ouvrage fait sur des pieces anciennes & originales. Pour faire mieux sentir cela aux personnes intelligentes, on n'a qu'à lire dans Joinville, ou dans mes Remarques, & ensuite dans Mezerai, & dans les Memoires de Champagne, l'Histoire d'Artaud de Nogent; il sera facile de se convaincre par ses propres yeux, que Mezerai ajoute à Joinville, & que M. Baugier ajoute ses idées particulieres à l'un & à l'autre; par exemple, Mezerai ne parle point de l'emprisonnement d'Artaud: mais M. Baugier fait mettre ce Gentilhomme en prison pour cinq cens livres. Il n'étoit pas nécessaire d'employer les propres paroles de Joinville;

ville ; mais il ne falloit rien ajoûter au sens de cet Auteur. Il dit qu'Aitaud fut serré étroitement par la Chappe, & pressé si vivement par le pauvre Gentilhomme, qu'il en tira 500. livres ; cela , dit-il, qu'il fût mis en prison ? mais c'est trop parler des Memoires de Champagne & de leur défense ; attendons sans impatience le Supplément que l'Auteur promet , Je suis , Monsieur , &c.

Le 19. Septembre 1722.

On apprend de Constantinople du 3. Septembre , que l'Envoyé de Pologne a déclaré au Grand Visir, dans une audience particuliere, qu'il n'étoit venu que pour renouveler les assurances que le Roy son Maître n'avoit pour but que de vivre en bonne intelligence avec la Porte, & pour demander que les nouvelles fortifications de Choczyn fussent rasées, comme étant contraires au Traité de Carlowitz ; à quoi le Grand Visir répondit, que la Porte avoit la même intention de vivre dans une parfaite intelligence avec la Couronne de Pologne ; mais qu'à l'égard des fortifications de Choczyn, elles n'étoient nullement faites dans aucune vûe d'inquieter par là la Pologne, mais uniquement pour avoir

avoir une Garnison sur cette frontiere , pour empêcher les courses des Moscovites ; & que la Porte juge ces fortifications si necessaires , qu'elle ne les fera jamais raser , à moins qu'elle n'y soit contrainte par les armes. Surquoi l'Envoyé de Pologne sollicite son audience de congé pour s'en retourner. Les mêmes Lettres ajoutent , que les Georgiens , ayant assemblé une armée de 40000. hommes , ont chassé les Persans rebelles de Schammachie ; & que la Porte a donné ordre de radoubler les vaisseaux de la flotte , & d'en construire trois autres.

Les dernieres Lettres de Russie portent , que le Czar & la Czarienne étant partis d'Astracan par eau , suivis de toute l'armée , après avoir traversé la Mer Caspienne , arriverent le 17. Août dans le port d'Agraham , à douze lieues d'Allemagne en deçà de Terki. Le Czar se mit ensuite en marche avec toute l'armée vers ladite ville de Terki , située dans la Province de Daghestan , qui appartient au Czar : il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joye par tous les habitans , qui lui firent de riches presens. Sa Majesté continua sa marche deux jours après vers Derbent , accompagnée de la Czarine & de toute sa suite , de même que de toute l'armée. Pendant

sent la marche & le séjour du Czar à Terki, on détacha le Brigadier Werterau avec 2000. Dragons & Cosaques, pour s'avancer vers Andreoff, Place située dans la même Province de Daghestan; & comme les habitans refuserent de se soumettre, il les attaqua, les défit, & fit environ 5000. hommes prisonniers de guerre, après quoi la Place se rendit. On attend à tout moment la nouvelle de l'arrivée du Czar à Derbent, qui n'est qu'à trois ou quatre journées de marche de Terki, & qui est dans la Province de Sciryan en Perse.

On mande de Hambourg, que les Cosaques étoient venus par terre joindre le Czar à Derbent, & qu'ils y avoient apporté une si grande quantité de vivres, qu'il y en avoit assez pour nourrir les troupes de Sa Majesté Czarienne pendant plusieurs mois.

On mande aussi que l'ouverture de l'Assemblée de la Diète generale s'est faite à Varsovie le 5. de ce mois avec les ceremonies accoutumées. Le Comte Ossolinski, Tresorier de la Couronne, a été élu Maréchal de la Diète, avec un consentement unanime.

Les mêmes Lettres portent, qu'on écrit de Berghen dans la Norvege, que l'Esperance, Vaisseau, qui en étoit parti au mois de Mai 1722. pour aller découvrir quelques terres inconnues du Groenlandt, en étoit revenu depuis un mois, après avoir passé l'hiver sous le 67. degré 7. minutes de latitude: que la cargaison qu'il a apportée, consistoit en 28. tonneaux d'huile de baleine, 260. peaux de chien de mer, &c. Que de 43. personnes qui composoient son équipage, il n'en étoit mort que deux: que le Capitaine rapportoit que les peuples des terres où il a séjourné, sont d'un

commerce aisé ; que leurs mœurs sont douces ; que leur nourriture consiste en chairs d'animaux du pays , & en chairs de poissons qu'ils font secher au vent : qu'ils y jouissent d'une santé parfaite : qu'on y trouve communément des vieillards de plus de cent ans : que les peuples se retirent vers le 60. degré pendant l'hiver , & que cette saison n'y est pas plus rude qu'à Berghen.

On mande de Londres , que le Roy y est arrivé de Kinsington le 18. de ce mois. Le Chevalier Conyers fut élu Maire de Londres le 13. de ce mois , au grand contentement de la Cour & des gens bien intentionnez.

Le Comte de Cadogan & M. de la Faye allerent le 19. à la Tour ; ils y eurent une longue conference avec le Sicur Laire , Avocat . & le bruit courut le lendemain que ce prisonnier avoit déclaré tous les complices de la derniere conspiration.

Les trois Compagnies des Gardes du Corps & les Grenadiers à cheval , décamperent de Hyde-Parc le 19. pour aller prendre les logemens qu'on leur a marquez dans la liberté de Westminster , & dans les environs du Palais de S. James.

Le Lord Carteret , Secrétaire d'Etat , a écrit aux Directeurs de la Banque , & à ceux de la Compagnie de la Mer du Sud , que le Roy avoit entièrement découvert la conspiration , & que Sa Majesté , ayant pris toutes les mesures nécessaires pour la sécurité publique , rien ne pouvoit les empêcher de continuer leur commerce avec la même tranquillité. Cette lettre a calmé les Inquiétudes des intéressés , & les actions qui étoient tombées au dessous de 85, sont montées depuis à 89.

Un

D'OCTOBRE 1722. 195.

Un Vaisseau Anglois qui avoit été freté à Lisbonne pour porter du bled à la Garnison de Mazagen , sur la côte d'Afrique , a été pris par un Corsaire , qui après avoir fait pendre le Capitaine Anglois par les pieds , a fait embarquer l'équipage dans la chaloupe , & l'a abandonné au gré des vents , sans lui donner aucune provision ; mais on a appris que cet équipage , après 60. heures de navigation , avoit eu le bonheur d'arriver à l'Isle de saint Michel.

On apprend de Lisbonne , qu'un Religieux arrivé depuis peu des Indes Orientales , a rapporté que le Prince d'Angaria , feudataire de la Couronne de Portugal , qui refusoit depuis long tems de rendre à Sa Majesté la foi & hommage qu'il lui doit , ayant appris que Dom François Joseph Sainpayo , nouveau Viceroy de Goa , se préparoit à l'aller attaquer dans ses Etats , lui avoit envoyé un Ambassadeur pour demander la paix , & qu'elle avoit été conclue par un traité très avantageux au Roy de Portugal & au commerce de ce Royaume.

On a appris de Rome , que le 4. de ce mois, M. André Cornaro , Ambassadeur de la République de Venise , avoit reçu au Palais du Quirinal , l'Ordre de l'Eperon d'or. Le Pape lui en donna la Croix ; le Duc de Poli , frere de Sa Sainteté , lui ceignit l'épée , & les deux Capitaines de la Garde lui mirent les éperons. Quoique cette cérémonie ne lui donne pas le droit de porter à Venise les marques d'honneur de cet Ordre étranger , c'est un usage établi parmi les Venitiens , que les Ministres de la République ne reviennent jamais des quatre grandes Ambassades , sans en remporter le titre de Chevalier.

I ij. Le

Le 9. de ce mois Don Emanuel, *Infant* de Portugal arriva de la Cour de l'Empereur en cette Ville, accompagné de M. le Marquis de *Villaparsa*, Grand d'Espagne, & de M. le Comte de *Vasquez*, gendre de M. de *Perlat*, Secrétaire d'Etat de S. M. I. C'est le troisième voyage que ce Prince fait à Paris, *incognito*, qu'il garde cette fois sous le nom de Chevalier de *Barcellos*, une des principales terres de la Maison de *Bragance*, devenuë la tige de la Maison Royale de Portugal, depuis la proclamation qui se fit en 1640. du Roy Don *Jean IV.* ayeul de l'*Infant*.

Le but de son voyage a été d'assister à la cérémonie du Sacre de *Louis XV.* Outre que ce Prince est parfaitement bien fait, on ne peut se lasser d'admirer en lui un certain caractère de grandeur, de majesté, & de politesse qui le rend aussi respectable qu'aimable. Son inclination pour la guerre a quelque chose de si singulier, qu'il préfère le plaisir d'acquiescer de la gloire au risque d'encourir la disgrâce du Roy de Portugal, son frere, en s'absentant secrètement de Sa Cour pour aller servir en qualité de volontaire en Hongrie, où il ne fut pas long-temps sans y donner des marques éclatantes de sa valeur, & de son intrepidité. Quoy qu'il n'eût alors que 19. ans, il se distingua par des actions qui marquoient une expérience consommée dans l'art militaire. Les Relations du siège de *Belgrade* en consacreront la mémoire à la posterité.

L'Empereur sensible au zèle que ce Prince a fait paroître pour son service, l'a fait Major General de ses troupes, & lui a assigné une pension convenable à un fils de Roy, qui fait revivre toute la gloire de ses ancêtres, qui
par

par sa haute réputation dédommage avantageusement le Roy son frere de son absence, & qui malgré le chagrin qu'il témoigne de ce qu'il partit de Lisbonne, sans prendre congé de lui, ne laisse pas d'applaudir en secret à une désobéissance qui a eu des suites si glorieuses.

Le 14 il fit sa premiere visite à Sa Majesté, & à Monseigneur le Regent. Ce fut sans ceremonie dans un des bosquets des jardins de Versailles, & comme par rencontre. Le Roy & l'*Infant* s'embrassèrent. Comme le Roy étoit encore fort jeune la premiere fois que l'*Infant* l'avoit vû, il le trouva si parfait, qu'il fut saisi du plus vif sentiment d'admiration en l'abordant, & il a avoué depuis confidemment à ceux qui ont l'honneur de l'approcher, qu'il avoit été ébloui de l'éclat de son auguste Physionomie. Cette surprise n'ôta pourtant rien à la beauté de son compliment. Il fut court, mais noble, & dans des termes qui marquoient la vivacité de son esprit, & son respect pour le Roy. Après qu'il l'eut fini, l'un & l'autre se couvrirent, de même que Monseigneur le Regent, & M. le Comte de Clermont que S. A. R. presenta à l'*Infant*, en lui disant, voilà M. le Comte de Clermont, il porte presentement le petit colat, comme vous l'avez porté autrefois, mais bien-tôt il marchera sur vos traces. L'*Infant* sensible à la politesse de Monseigneur le Regent, lui répondit que M. de Clermont avoit un trop bel exemple à suivre en lui pour en chercher un étranger. Un moment après l'*Infant* prit congé du Roy, & alla rendre visite à M. le Cardinal du Lois. Depuis ce temps-là il ne s'entretient que du bonheur qu'ont les François d'obéir à un Roy aussi parfait que Louis XV.

Nous parlerons dans le prochain *Mercur* de l'effet qu'a produit le premier voyage que ce Prince fit en France à l'égard de *M. Conway*, Portugais d'origine, & Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses finances, & cet événement nous donnera lieu de faire part au public d'une très-belle Dissertation que *M. l'Abbé de Vayrac* a faite sur l'institution de l'Ordre Militaire de Christ, dont *M. Conway* a été fait Chevalier.

On brûle au milieu de la Court de la Banque, dans une cage de fer d'environ huit à dix pieds en carré tous les Registres, liasses, extraits des Notaires, & papiers qui ont servi au visa, & aux liquidations, en présence des Maîtres des Requêtes, nommez pour cet effet par le Roy.

Le Comte d'Epernon, petit fils du Duc d'Antin épouse *M^{lle} de Montmoranci Luxembourg*.

Le Chevalier de Pésé, Colonel du Regiment du Roy épouse *M^{lle} de Beringhen*, fille de *M. le Premier*. Le Roy, Monsieur le Duc d'Orléans, & les Princes du Sang ont signé à son contrat de mariage.

L'Infante Reine n'a point quitté le séjour de Versailles pendant le voyage du Roy; elle a eu pour sa garde un détachement de Gardes du Corps, & un des Gardes Françaises & Suisses.

Les certificats & liquidations sont à 23. pour cent, & les actions à 900. liv.

On apprend de Cambray que le Comte de Merville, Ambassadeur Plenipotentiaire de France y étoit retourné le 14. de ce mois; que *Mylord Withworth*, Ambassadeur Plenipotentiaire d'Angleterre, y avoit fait une magnifique entrée le 15. qu'il y avoit été salué de 40. coups de canons, & que l'après-midy il avoit été

D'OCTOBRE 1722. 199

été complimenté sur son arrivée par tous les Ambassadeurs & Plenipotentiaires des autres Puissances.

On vient de publier un Arrest du 26. de ce mois, qui regle la maniere en laquelle on procedera à la vente des effets de ceux compris dans le rôle d'imposition, à titre de supplement de la capitation extraordinaire, arrêté au Conseil le 15. Septembre dernier, & qui n'y ont pas satisfait.

Autre Arrest du Conseil d'Etat du 28. Octobre, tenu à Rheims, qui proroge jusqu'au 1. Janvier 1723. le délai accordé par l'Arrest du 30. Juin dernier aux Officiers des Maréchaussées, Vi. e-Sénéchaussées, & de Robbe-Courte; à l'effet de représenter leurs titres, & faire proceder à la liquidation de leurs Offices.

Ordonne que ceux d'entre lesdits Officiers qui ont obtenu des Ordonnances de liquidation, & qui n'en ont pas retiré les expéditions, seront tenus de le faire dans ledit délai, & d'en faire l'emploi en quittance de finance, portant interest à deux pour cent, ou en acquisition des Offices rétablis par l'Edit d'Aoust dernier; sinon, & à faute de ce faire dans ledit temps ils demeureront déchus de leurs remboursemens.

Revoque dès-à-present, à commencer du 1. Janvier prochain, la commission établie pour la liquidation desdits remboursemens.

Arrest du Conseil d'Etat du dit jour qui proroge le délai porté par l'Arrest du 14. Septembre dernier pour rapporter les effets visez, & retirer les certificats de liquidation.

L. iiii.

Dame

Dame Anne de Caumont de Lausun, Marquise de Belfunce, de Castelmoron, & autres lieux, est morte le 6. Octobre dernier, en son Château de Born en Agenois, âgée d'environ 81. ans. Cette Dame quoique d'un âge avancé, est également regrettée de tous ceux qui la connoissoient par sa douceur, son affabilité d'esprit, sa candeur, & les autres vertus heroïques qui sembloient être nées avec elle. Sa naissance & son alliance étoient aussi distinguées que ses éminentes qualitez; elle étoit petite nièce du Maréchal Duc de la Force, & sœur cadette du Duc de Lausun d'aujourd'hui. Elle avoit épousée en 1668 M. Armand, Marquis de Belfunce, Gouverneur & Grand Sénéchal d'Agenois & Condomois, aîné de la branche cadette de la Maison de Belfunce, originaire du Royaume de Navarre, où cette famille s'est toujours conservée depuis plusieurs siècles sur un pied très-illustre, tant par les grandes actions qui leur sont comme héréditaires, que par les dignitez importantes, & l'attache inviolable qu'ils avoient successivement conservé auprès des anciens Rois de Navarre.

La Dissertation Historique de M. l'Abbé de Camps, sur le Sacre & Couronnement des Rois de France, depuis Pepin jusqu'à Louis XIV. se vend chez les mêmes Libraires qui débitent le Mercure, ainsi que la Relation du siège du Fort de Monreuil, avec le plan gravé, &c.

Nous donnerons par extraordinaire le mois prochain la Relation ou Journal du voyage du Roy à Rheims, avec la cérémonie de son Sacre, & de son Couronnement, du Festin Royal, de la Cavalcade à l'Abbaye de S. Remy, de la réception

sion des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, &c. où il sera parlé des Grands Officiers de la Couronne, & de leurs fonctions. Ensemble des Fêtes, Jeux, Divertissemens & Spectacles donnez à Sa Majesté, à Villers Cotterets, & à Chantilly par Monsieur le Duc d'Orleans, & par M. le Duc de Bourbon. Le tout enrichi de remarques historiques des lieux situez sur la route du Roy, &c.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Supplément du Mercure* du mois d'Octobre, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression, A Paris le 1. Novembre 1722. **HARDION.**



T A B L E.

P IECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.	
Le Plaisir & la Sagesse Conte.	page 1
Suite de la Lettre Critique sur les Spectacles, & des Observations sur la Tragedie d'A- thalie.	19
Lettre en vers en envoyant un bouquet.	31
Reception de M. des Fougerais dans l'Ordre de Christ.	34
Ode.	36
Lettre sur une abstinence surprenante.	38
Ode Anacreontique.	40
Lettre de M. Fuzelier, au sujet de la Comedie du <i>Nouveau Monde</i> .	41
Vers imitez d'Horace.	46
Réponse du Grand-Maître de Malthe au Com- mandant de la flotte Othomane.	47
Bouts rimez.	49
Harangue faite au Cardinal du Bois.	50
L'amour Laboureur, imitation du Grec de Moschus.	51
Réponse de M. Baugier aux remarques criti- ques sur les memoires de la Province de Champagne.	53
Enigmes.	68
Chanson.	69
Nouvelles Litteraires des beaux arts, &c.	71
Lettres au sujet du Livre de la Religion, prouvée par les faits.	<i>idem.</i>
Traité historique & chronologique du Sacre & Couronnement des Rois & des Reines de France.	78
Discours qui a remporté le prix d'éloquence à l'Academie Française.	81

Discours prononcé par M. Farges de Polisy, Avocat du Roy, à la rentrée du Châte- let.	88
Academies de Musique de Lyon & d'Orleans, &c.	94
Academies de Portugal.	98
Spectacles, pieces nouvelles, &c.	102
Article des Colleges.	107
Plaidoyers sur le partage des biens en France.	112
NOUVELLES E'TRANGERES de Turquie, de Petesbourg, de Varsovie, de Stokolm, de Copenhague, de Vienne, de Londres, de Lisbonne, de Madrid, de Rome, &c.	124
Addition aux nouvelles étrangères.	139
Mariage du Prince Electoral de Baviere.	144
Meurtre du Marquis Das Minas.	149
Journal de Paris.	153
Morts & mariages.	161
Avis, Eau de Beauté.	166
Article des Arrests, &c.	173
SUPPLEMENT, extrait d'une Lettre de Mar- seille.	177
Suite des Remarques sur les memoires histori- ques de Champagne.	182
Nouvelles de Constantinople & de Russie.	191

Errata de Septembre 1722.

- P** Age 25 vers penul. usage, lisez l'usage.
 Page 44 ligne 2 envoyé, lisez envoyée.
 Page 46 ligne 9 le nom, lisez ce nom.
 Page 66 v. penul. Courones, lisez Courone.
 Page 71 ligne 27 l'auroit, lisez l'auroient.
 Page 72 ligne 11 Bajaget, lisez Bajazet.

- Page 126 v. 2 femmes , lisez femme.
Page 186 ligne 9 approuvé , lisez éprouvé.
Page 221 ligne 19 Langou , lisez Langon.
-

*Fautes à corriger dans le Supplement de
Septembre , contenant la Relation du
Siege du Fort de Montreuil , &c.*

- P**age 26 ligne 5 du bas , Reffous , lisez Ref-
fous.
Page 48 ligne 5 du bas , toures , lisez tourtes.
-

*Fautes survenues pendant l'impression
de ce Livre.*

- P**age 17 ligne 19 du frivole , lisez du son
frivole.
Page 18 ligne 7 faut , lisez fait.
Page 28 ligne 5 du bas , faut , lisez fait.
Page 43 ligne 7 limites , lisez lumieres.
Page 56 ligne 2 du bas la , lisez le.
Page 62 ligne 15 près , lisez après.
Page 64 ligne 10 & , lisez en.
Page 66 ligne 16 nommé , lisez nommée.
Page 67 ligne 6 du bas Billets , lisez Billes.
Page 76 ligne 6 du bas un , lisez ou.
Page 77 ligne 3 Dufour , lisez Par Dufour.

La Chanson doit regarder la page 69.

MERCURE

DE NOVEMBRE 1722.

JOURNAL DU VOYAGE DU ROY A RHEIMS.

Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à la Ceremonie de son Sacre, & de son Couronnement, à la Translation de la Sainte Ampoule, au Festin Royal, à la Cavalcade, à l'installation du Roy dans l'Ordre du S. Esprit, &c.

Avec la Description des Fêtes données à S. M. à Villers-Cotterets, & à Chantilly, par Monsieur le Duc d'Orleans, Regent, & par M. le Duc de Bourbon; & quelques Remarques historiques de M. l'Abbé de Vayrac, sur les lieux qui ont été honorez de la presence du Roy.

PREMIER VOLUME.



A PARIS;

Chez les mêmes Libraires du Mercure,



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. M O R E A U , Commis au Mercure , chez M. le Commissaire le Comte , vis-à-vis la Comedie Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix est de 30. sols.



LE
MERCURE
DE NOVEMBRE 1722.

I. Volume.



JOURNAL

*Du Voyage du Roy à Rheims ,
contenant ce qui s'est passé de
plus remarquable à la Ceremonie
de son Sacre , & de son Couron-
nement , &c.*



LE Sacre du Roy fournit tant
de choses dignes de la curio-
sité de toute la France , &
même de l'attention de toute
l'Europe , que ne pouvant les renfermer
toutes dans les bornes ordinaires du Mer-
cure , nous sommes indispensablement

I. Vol.

A ij obli-

4. LE MERCURE

obligez de donner une Relation particulière de ce qui s'est passé de plus remarquable à cette occasion, depuis le départ du Roy, jufques à fon retour à Versailles.

Au refte, cette matiere eft d'elle-même fi vafte, & fi majefteufe, que bien loin d'avoir recours aux ornemens du difcours, & aux figures hyperboliques, nous n'avons rien tant à craindre que de ne pouvoir pas trouver des expreffions affez fortes pour donner une idée juftte & parfaite de la pompe, & de la magnificence de ces augustes Ceremonies, & de ces fuperbes Fêtes. Si cet ouvrage peut mériter quelques applaudiffemens, ce ne fera qu'à l'attention, & aux foins avec lesquels nous avons recueilli des memolres, & des inftructions, que nous les devons.

S'il eft vrai, comme l'on ne fçauroit en difconvenir, que le Sacre de nos Rois foit une des plus augustes Ceremonies que la Religion & la politique ayent établies pour rendre les Souverains plus refpectables à leurs fujets, il faut demeurer d'accord que Monsieur le Duc d'Orléans n'a rien négligé pour relever l'éclat de celui de Louis XV. En effet, jamais la France n'a vû facrer fon Roy avec plus de magnificence & de tranquillité, tant domeftique qu'étrangere. La paix qui depuis long-temps calme toute l'Europe par
les

DE NOVEMBRE 1722. 5

les soins & le secours d'un génie supérieur qui a forcé des obstacles , & des difficultez , qui autrefois auroient causé de longues guerres , a laissé à toutes les nations l'heureux loisir d'être les témoins de cette auguste & respectable Ceremonie. Cette paix aimable qui accompagne la Régence la plus tranquille, & en même temps la plus glorieuse qu'on ait jamais vûe dans ce Royaume , a rassemblé dans Rheims tout ce qui pouvoit former le plus pompeux spectacle de l'Univers.

C'est-là qu'on a vû le Roy couvert d'or , & de pierreries presque inestimables, effacer par ses graces naturelles tous les charmes & le prix immense que donnent aux diamans le luxe , & l'opinion. Le Ciel a paru dans cette occasion vouloir s'intéresser à la félicité de la terre , & le Roy a jouti pendant presque tout son voyage des plus beaux jours que l'Automne puisse donner.

Avant le départ du Roy , le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies , alla chez les Princes du Sang de la part du Roy, pour les inviter de se rendre à Rheims le 25. Octobre , pour assister au Sacre de S. M. & pour y représenter les anciens Pairs Laïcs du Royaume. Le Roy écrivit à tous les Commandeurs & Chevaliers de ses Ordres, de se rendre.

6 LE MERCURE

à Rheims pour assister à la Ceremonie qui se devoit faire le lendemain de son Sacre, lorsque S. M. prendroit l'habit de Chef & Souverain Grand - Maître de l'Ordre du S. Esprit. Le Cardinal de Noailles sur sa Lettre d'invitation supplia S. M. de le dispenser de ce voyage, à cause de son âge avancé. Le Roy lui écrivit une seconde Lettre, par laquelle Sa Majesté l'en dispensa.

Le Roy fit expedier un Brevet à M. d'Armenonville, Garde des Sceaux de France pour représenter le Chancelier à son Sacre, à la place de M. Daguesseau.

Les Conseillers d'Etat, & Maîtres des Requêtes, nommez par M. le Garde des Sceaux pour l'accompagner au Sacre, & pour l'assister dans ses fonctions, au sujet des graces que le Roy accorde, lors de cette grande Ceremonie, partirent quelques jours avant S. M. pour examiner les procès des prisonniers renfermez dans les prisons des Villes par où le Roy devoit passer en allant à Rheims. Ils avoient ordre de faire un état de tous ceux qui n'y sont détenus que pour des affaires civiles, & pour certains crimes, & de n'y point comprendre les voleurs de grands chemins, assassins, incendiaires, déserteurs, ni les criminels de rapt & de viol, &c.

Les Ministres des Puissances Etrangères

DE NOVEMBRE 1722. 7

getes ont été invitez aux Ceremonies du Sacre , & au Festin Royal. Ils ont eu le *Pour* à Rheims comme les Princes du Sang , c'est-à-dire , qu'en marquant leurs logemens à la craye , les Maréchaux des Logis , & Fourriers du Roy ont mis sur la porte de leurs appartemens pour M. un tel , au lieu de mettre simplement M. un tel.

Le Cardinal du Bois , Principal Ministre , & les autres Ministres & Secretaires d'Etat , le Garde des Sceaux , le Contrôleur General des Finances , & les Grands Officiers de la Maison du Roy partirent le même jour que S. M. Les Ducs qui n'avoient point de fonction marquée au Sacre ne s'y sont point trouvez.

M. de Clermont Tonnerre , Evêque Duc de Langres , n'ayant pû assister au Sacre à cause de ses infirmités , le Roy nomma à sa place M. de Fleury , ancien Evêque de Frejus , Precepteur de S. M. qui jouïra pendant sa vie des honneurs de Pair de France.

Le Prince de Turenne , fils aîné du Duc de Bouillon , reçu en survivance de la Charge de Grand Chambellan , en a fait toutes les fonctions au Sacre , à la place de M. son pere , resté à Paris incommodé de la goutte.

Madame

8 LE MERCURE

Madame étoit partie de Paris dès le douze Octobre, pressée par l'attachement qu'elle a pour son auguste Famille, & par l'envie de voir à Rheims Madame la Duchesse de Lorraine, sa fille, qui s'y étoit rendue avec les Princesses & les Princesses les enfans. Madame n'avoit écouté dans sa tendre impatience, ni ses incommoditez, ni les Medecins qui ne lui conseilloyent pas d'entreprendre ce voyage. On a payé bien cher les mouvemens de son amour maternel par les alarmes qu'a jetté dans les esprits le redoublement de son mal à Rheims; heureusement sa santé s'est rétablie, & elle est revenue à S. Cloud en assez bonne santé. Elle y arriva le 3. Novembre à dix heures du matin.

Quelques jours avant le départ du Roy on a été en foule chez M. Rondet, Garde des Bijoux de la Couronne, admirer celle qui a servi au Sacre de Sa Majesté, chargée de diamans & de perles d'un prix infini, & arrangez avec un art, & un goût égal à sa magnificence. Le devant du cercle de cette superbe Couronne qui est à raye & doublée d'une calotte d'une étoffe de soye à fleurs d'or, aussi couverte de diamans & de perles, étoit occupé par le fameux diamant, acheté pour le Roy par Monsieur le Duc d'Or-

DE NOVEMBRE 1722. 9

d'Orleans , au Capitaine Pitth , Anglois , & le sommet terminé par une double fleur-de-lys étoit enrichi par le Saffi , diamant moins gros , mais plus parfait que l'autre. La Couronne d'or a été travaillée par M. Balin , si connu par son habileté.

On envoya à Rheims le Dais qui servit au Sacre de François premier , & celui qui servit à celui d'Henry III. Instituteur de l'Ordre du S. Esprit. On s'en est servi à la Ceremonie de cet Ordre , lorsque le Roy en prit l'habit de Chef & souverain Grand - Maître le lendemain de son Sacre. Tous les ornemens Royaux déposés au Trésor de Saint Denis , ont été portez à Rheims par trois Religieux de cette Abbaye , dont nous parlerons plus bas , lesquels ont assisté au Sacre , & ont même eu l'honneur d'assister au Festin Royal , ayant resté dans la salle pendant tout le temps qu'il a duré , selon la permission qui leur en fut donnée par une Lettre de Petit Cachet , pour recevoir ensuite les habits Royaux.

Les quatre Compagnies des Gardes du Corps , les Compagnies des Gendarmes & Chevaux-Legers de la Garde du Roy , les deux Compagnies des Mousquetaires , & la Compagnie des Grenadiers à Che-

L. Vol.

A v val *

val, se rendirent au Camp devant Rheims, par différentes routes, & y camperent le 18. Octobre. Les Officiers avoient des logemens marquez.

Les six Bataillons des Gardes Françoises, à l'exception de 400. hommes pour la garde du Roy, partirent de Paris le 10. Octobre, & arriverent au Camp devant Rheims le 18. en passant par Claye, Meaux, la Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry, où ils séjournèrent, Dormans & Epernay. Les rations pendant la route leur ont été distribuées à Claye & à Château-Thierry. Les Gardes Suisses ont pris une autre route, pour éviter la confusion & l'embarras; elles se sont renduës à Louvres le 11. Octobre où elles ont campé, le 12. à Nanteüil, le 13. à la Ferté-Milon, où elles ont séjourné, le 14. le 15. à Ouchy-le-Château, le 16. à Fîmes, & le 17. au Camp devant Rheims. Il y a eu aussi dans ce Corps un détachement de 200. hommes pour monter la garde chez le Roy, & un autre est resté pour monter celle de l'Infante-Reine à Versailles, commandé par M. de Cartelle, Officier du Regiment, nommé pour ce service par M. le Duc du Maine. Le Roy a fait fournir pendant la route, le pain, le bois & la paille aux Soldats, & au Camp la viande

DE NOVEMBRE 1722. 11
de de plus. Les Officiers ont eu le four-
rage pour leurs chevaux pendant tout le
voyage.

Le Camp a été commandé par M. le
Duc de Villeroy, qui a tenu des tables
splendides pour les Officiers, où il y
avoit par jour jusqu'à deux cens couverts.
Le Roy a dispensé de ce voyage les Gen-
tilshommes au Bec de Corbin, pour évi-
ter la trop grande confusion d'Officiers
de sa Maison; par la même raison
d'abreger la multiplicité des détails,
la Noblesse de Champagne a été dis-
pensée aussi de faire une Députation à
Sa Majesté.

Nous nous flatons que les vers qu'on
va lire n'ennuieront point, & qu'ils ne
seront point ici trop déplacés.

SUR LA PROVENCE AFFLIGÉE.

*Présages heureux, tirez du Sacre &
du Couronnement du Roy.*

PEuples accablez de misères,
Qu'un triste fleau desespere,

Donnez quelque trêve à vos pleurs,

Il n'est plus de nouveaux malheurs.

Le calme succede à l'orage,

Et croyez en à mon présage,

L. Vol.

A vij

Nos maux seront bien-tôt finis ,

Car on va couronner LOUIS.



Un bruit * aussi faux que funeste ,

Fait durer en ces lieux la peste ,

Et par tout on nous croit perdus ;

Un jour les méchans confondus

Cesseront d'exercer leur rage ,

Et croyez-en à mon présage ,

Nos maux seront bien-tôt finis ,

Car on va couronner LOUIS.



Quoique l'Avare nous désole ,

Que le Monopoleur nous vole ,

Et que l'ignorant Assassin ,

Nous porte la mort dans le sein

Nous échapperons le naufrage ,

Et croyez-en à mon présage ;

Nos maux seront bientôt finis ,

Car on va couronner LOUIS.



Il est vrai que l'argent nous manque ;

* Bruits répandus par des gens mal intentionnés.

Mais

Mais nous voyons commerce & Banque,
 Déjà reprendre un libre cours ;
 Ayons en Dieu nôtre recours ;
 Les Rois sont ici son image ,
 Et croyez-en à mon présage ,
 Nos maux seront bien-tôt finis ,
 Car on va couronner LOUIS.



Son Prédecesseur fut grand homme ;
 Les Heros de Grece & de Rome ,
 Par lui furent tous effacez ;
 Si ses beaux exploits sont passez ;
 Nous en verrons bien davantage ;
 Et croyez en à mon présage ,
 Nos maux seront bien-tôt finis ;
 Car on va couronner LOUIS.



Par les soins d'un auguste Prince ,
 Nous avons vû nôtre Province ,
 Secouruë en tous ses besoins ;
 Ce sont autant d'heureux témoins ,
 Qui nous annoncent le bel âge ,

• *Attention de Monsieur le Regent sur la
 Provence durant la peste,*

14 LE MERCURE

Et croyez-en à mon présage ,
Nos maux seront bien-tôt finis ,
Car on va couronner LOUIS.



Que les vices les plus horribles ,
Que les monstres les plus terribles ,
Rettent dans le fond des enfers ,
La vertu va les mettre aux fers ;
Ils ne feront plus de ravage ,
Et croyez-en à mon présage ,
Nos maux seront bien-tôt finis ,
Car on va couronner LOUIS.



La Foy , la Paix & la Justice ,
Triomphent deormais du vice ,
Les méchans seront abbatus :
Puisque mille & mille vertus
Sont d'un jeune Roy le partage &
Et croyez-en à mon présage ,
Nos maux seront bientôt finis ,
Car on va couronner LOUIS.

B. JULLIEN.

A Marseille ce 3. Octobre 1722

DE-

DE NOVEMBRE 1722. 15

DEPART DU ROY.

SA Majesté partit de Versailles le 16^e du mois d'Octobre sur les deux heures après midi , accompagné dans son carrosse de M. le Duc de Chartres , de M. le Duc de Bourbon , de M. le Comte de Clermont , de M. le Prince de Conti , & de M. le Duc de Charost , son Gouverneur. Il étoit précédé par les détachemens des Gendarmes , des Chevaux-Legers de la Garde , des deux Compagnies des Mousquetaires , les Commandans à leur tête , & suivi du Guet des Gardes du Corps. Le Vol du Cabinet , qui suit Sa Majesté dans ses voyages , marchoit devant son carrosse. * Il arriva au Palais des Thuilleries vers les cinq heures du soir , au milieu des acclamations d'une foule innombrable de peuple , qui étoit accouru de toutes parts , pour marquer la joye qu'il avoit de revoir Sa Majesté dans la Capitale de son Royaume.

* On appelle *Vol du Cabinet* , l'équipage des chiens & des oiseaux , que conduisent des Officiers de la Fauconnerie du Cabinet du Roy , dont M. Jean-Claude Forget est Capitaine général.

Monsieur

Monſieur le Duc d'Orleans , qui ſe promenoit depuis long-temps dans le jardin des Thuilleries , pour être à portée de ſaiſir le moment de l'arrivée de Sa Majeſté , ſe rendit promptement au bas de l'eſcalier du Château des Thuilleries , dès qu'il apperçut dans la cour l'avant-garde de la marche. Le Roy monta dans ſon appartement , où il fut complimenté ſur ſon voyage , & ſe diſpoſa pour partir le lendemain.

Le 17. le Roy entendit la Meſſe à 9. heures du matin , dans la Chapelle du Château des Thuilleries , dîna à 10. heures précises , & partit à onze. Pendant toute la route , en allant & en revenant , Sa Majeſté a toujours dîné avant de monter en caroſſe. La marche fut ſemblable à celle du jour précédent , les mêmes détachemens de la Maïſon du Roy , qui avoient accompagné Sa Majeſté depuis Verſailles , précédoient & ſuivoient le caroſſe , dans lequel étoit le Roy , accompagné de Monſieur le Duc d'Orleans , du Duc de Chartres , du Duc de Bourboñ , du Comte de Clermont , du Prince de Conti , & du Duc de Charoſt , ſon Gouverneur. Toutes les rues de Paris , qui conduiſent à la Porte ſaint Martin , & les chemins bien avant dans la campagne , étoient rem-

DE NOVEMBRE 1722. 17

remplis d'une affluence prodigieuse de personnes de tout âge & de tout sexe, qui par des acclamations continuelles & d'autres démonstrations de joye, témoignent la sincérité de leurs vœux, pour obtenir du Ciel, qu'il continuât de répandre sur la Personne Sacrée de Sa Majesté ses plus heureuses influences, & que son Sacre fût l'heureux présage d'un Règne aussi long que glorieux. Le Roy alla coucher à *Dammartin*.

DAMMARTIN est un Bourg considérable, fort ancien & honoré du titre de *Comté*. Il est situé à sept lieues de Paris, entre saint Denis, Gonesse, Montmorency & Louvres, sur une hauteur, dans cette partie de l'Isle de France, que les Geographes appellent *la Goëlle en Paris*, pour la distinguer d'une autre contrée du Pays d'Artois qui porte le même nom. On prétend que *Goëlle* est un terme Celtique, qui signifie *terre legere*.

Il seroit à souhaiter que les Etymologistes nous eussent donné la véritable origine du nom de DAMMARTIN: mais par malheur ils conviennent si peu entre eux sur cet article, que l'illustre Hadrien de Valois, à qui la Republique des Lettres est redevable de tant de curieuses recherches, après avoir examiné dans ses *scayantes Notices sur les Gaules*, tout

cc

ce que les Anciens ont dit touchant la dérivation de ce nom ; semble n'adopter le sentiment d'aucun des Auteurs qu'il cite , & laisse la question indécise , tant il trouve de difficulté à la décider.

» Lambert d'*Ardres* , dit ce profond
 » Scrutateur de l'Antiquité , qui a écrit
 » l'Histoire des Comtes de *Guines* , ap-
 » pelle DAMMARTIN , le *Domaine du*
 » *Seigneur Martin* , & donne à *Albert*
 » le titre de Comte de ce *Domaine* :
 » *Lambertus Ardensis , qui de Comitibus*
 » *Gisnarum scripsit , Dominium Domini*
 » *Martini vocat, & Albertum de Dominio*
 » *Martini Comitem.* » Quelques autres,
 (continuë-t-il) attribuent à ce lieu le
 » nom de *Forteresse du Seigneur Martin* ,
 » ce qui revient presque au même sens :
 » *Alii Castrum Domini Martini nuncu-*
 » *pant.* Il y a des Modernes , poursuit-
 il , qui font dériver la première syllabe
 » de DAMMARTIN du mot latin *Do-*
 » *mino* , duquel ils forment *Domnum* , &
 » de *Domno* , *Dom* , qu'ils transforment
 » en *Dam* , de sorte qu'en ajoutant le
 » nom propre de *Martin* , ils compo-
 » sent celui de DAMMARTIN : *Nostri*
 » *enim ex Domino Domnum , ex Domno*
 » *Dom & Dam fecerunt.*

Cette dernière dénomination est d'au-
 tant plus naturelle , qu'elle se trouve au-
 tori-

DE NOVEMBRE 2722. 19

torisée par deux actes; l'un en françois de l'an 1298. & l'autre en latin de l'an 1304. inserez dans les preuves de la Génealogie de la Maison de *Vergy*, composée par André *Du Chesne*. Le premier est une Déclaration de *Philippe* le Bel, Roy de France, par laquelle ce Monarque rend témoignage que *JEAN de Dommartin* a donné en mariage sa fille *MAHAUT* à *HENRY de Vergy*; & le second, l'extrait d'un Arrêt du Parlement, qui commence par ces mots: *Cum Joannes nuper Domni Martini*, ce qui prouve clairement qu'il y a 422. ans que cet endroit s'appelloit *DOMMARTIN*; & que par la suite des tems, *Dom* a été changé en *Dam*, conformément à ce que dit *M. de Valois*. Cependant ce grand Historien assure, que *Guillaume le Breton*, dans le quatrième Livre de sa *Philippide*, donne à *RENAUD* le titre de *Comte du Seigneur Martin*, ce qui ne s'accorde pas tout-à-fait à l'Arrêt que nous venons de rapporter, *In libro quarto Philippidos Domini Martini Comes REGINALDUS appellatur à Vvillelmo Brittone*, si ce n'est qu'on suppose avec le même *M. de Valois*, que dans les Chartres des Monasteres, le nom de *Prieuré du Seigneur Martin* est attribué à *DAMMARTIN*, *in Polytychis Monasteriorum Prio-*

26 LE MERCURE

Prioratus de Domino Martino in Gœla memoratur. Quoiqu'il en soit, il faut qu'anciennement DAMMARTIN fût un lieu d'une grande distinction, puisque le même le Breton l'appelle un *Noble Château*, dont les richesses immenses furent enlevées par les ennemis

Nobile Castellum rebus spoliatur opimis.

Nous avons déjà dit que DAMMARTIN est honoré du titre de Comté. Il nous reste à présent à parler de son antiquité, du rang que ses Comtes ont occupé dans l'Etat, de leurs alliances, & des différentes Maisons dans lesquelles il est entré.

Le premier Comte de DAMMARTIN ; dont nous ayons une connoissance parfaite, est un nommé MANASSE's, qui vivoit au commencement de l'onzième siècle, & qui souscrivit en 1028. avec plusieurs autres Grands du Royaume, à la Charte de confirmation, que le Roy Robert accorda à l'Abbaye de Coulombs, de tous les dons qui lui avoient été faits par ROGER, Evêque de Beauvais, & par OLDORIC, Evêque d'Orleans. Quelques Historiens le font aussi Comte de Beauvais ; mais ils n'accusent pas plus juste que ceux qui prétendent, qu'un nommé

nommé *Lancelin* ait pris la qualité de Comte de *Dammartin* en 1013. aussi-bien que de *Beauvais*, n'y ayant aucun Aîte qui justifie que l'un ni l'autre ait possédé le Comté de *Beauvais* en tout ni en partie, ni qui donne le moindre lieu de croire que celui de *Dammartin* ait appartenu à *Lancelin*, du moins pouvons-nous assurer que quelque soin que nous nous soyons donné, pour avoir des preuves de ces deux faits, nous n'avons pû trouver aucun Auteur qui en fasse mention, si ce n'est un Conseiller du Présidial de *Beauvais*, qui en 1704. mit au jour quelques Remarques, sous le titre de *Supplément à l'Histoire de Beauvais*, auxquelles on peut donner plutôt le nom de *Rapsodies* que de toute autre chose, tant elles sont mal digerées & destituées de fondement & d'autoritez, encore ne donne-t-il à *Lancelin* que la qualité de *Casatus Ecclesie Belvacensis*, qui ne convenoit qu'à des vassaux, qui étoient tenus à des services & à des devoirs envers l'Eglise, à cause de leurs Fiefs, ou de leurs manoirs, moins serviles, à la verité, que ceux dont étoient chargez les Sujets que le Droit appelle *Mancipia & servi Ecclesie*.

Le Comte MANASSE's fut tué au siege de la ville de Bar en 1037. & laissa sa femme, dont le nom a été inconnu

22 LE MERCURE

nu à tous les Genealogistes, HUGUES I. du nom, Comte de *Dammartin*, qui en 1075. restitua à l'Abbé de *saint Lucien*, le Prieuré des *Bulles* qu'il avoit usurpé, consentit que GOSCELIN l'*Enfant*, son neveu, fit donation au même Abbé du Fief de *Haucourt*, ainsi qu'il est prouvé par le Pere *Mabillon*, dans sa *Diplomatique*, page 586. & en 1081. il donna, du consentement de GUY, Evêque de *Beauvais*, & de RAYDE, sa femme, l'Eglise de *saint Len-sur-Oye*, dite de *Serans*, aux Religieux de *Cluny*, & fonda la même année le Prieuré d'*Esserens*. Il mourut peu de temps après, & laissa trois fils & deux filles, sçavoir, PIERRE, BASILE, HUGUES II. du nom, ADELE & EUSTACHIE.

HUGUES II. du nom, succeda à son pere au Comté de *Dammartin*, & se maria avec ROTHWILDE, de laquelle il eut ALBERIC I. du nom, lequel prit alliance avec CLEMENCE de *Bar*, veuve de *Renaud*, Comte de *Clermont* en *Beauvoisis*, & fille de *Renaud*, Comte de *Bar*, & de *Gile de Vaudemont*, laquelle étant morte, il se remaria avec AMICIE de *Beaumont*, Comtesse de *Leicestre* en *Angleterre*, fille de *Robert*, Comte de *Beaumont* & de *Leicestre*, dit aux *blanches mains*, & de *Petro-*

tro-

DE NOVEMBRE. 1722. 23

tronille de Grand-Mesnil, & veuve de *SIMON III.* du nom, Comte de *Montfort*, de laquelle il ne laissa point d'enfans. C'étoit un Seigneur d'un mérite très-distingué, & si estimé du Roy *Louis VII.* qu'en 1155. il le fit Chambrier de France, pour reconnoître les services importans qu'il en avoit reçûs. Il mourut environ l'an 1181. & laissa de sa premiere femme *ALBERIC II.* du nom, qui lui succeda au Comté de *Dammartin*, qui épousa une Dame, appelée *MAHAUT*, dont les Genealogistes ne rapportent pas le nom de famille. Il mourut l'an 1200. & laissa deux enfans & trois filles, sçavoir, *RENAUD*, *SIMON*, *ALIX*, *AGNÈS* & *CLEMENCE de Dammartin*.

RENAUD I. du nom, succeda au Comté de *Dammartin*, & se maria en premieres nœces avec *Marie de Chatillon*, fille aînée de *Guy*, Seigneur de *Chatillon*, II du nom, & d'*Alix de Dreux*, qu'il répudia pour épouser *Ida*, fille aînée, & principale heritiere de *Matthieu de Flandres*, Comte de *Boulogne*, lors veuve de *Gerard*, Comte de *Gueldres*, & de *Bertoul*, Duc de *Zerengen*, dont elle n'avoit pas eu d'enfans. De cette derniere femme il n'eut qu'une fille appelée *Mahaut* 2^e. de ce nom,

nom , Comtesse de *Boulogne*, à cause de *Marie de Boulogne*, son ayeule maternelle. Elle fut accordée en 1201. à *Philippe de France*, dit *Hurepel*, ou le *Rude*, fils du Roy *Philippe-Auguste*, & d'*Agnès de Meranie*, qui mourut en 1233. sans laisser qu'une fille unique, appelée *Jeanne*, Comtesse de *Boulogne*, de *Clermont* & d'*Aumale*. Elle fut accordée par un Traité passé au mois de Decembre de l'année 1236. à *Gaucher de Chatillon*, Seigneur de *Monjay*, de *saint Aignan*, &c. & l'épousa en 1245. mais elle mourut sans posterité en 1251.

Dès l'année 1235. *Mahant*, sa mere, avoit pris une seconde alliance avec l'Infant Dom *Alfonse de Portugal*, qui la répudia en 1246. pour épouser *Doña Beatrix*, fille naturelle de Dom *Alfonse X.* Roy de *Castille*, par le secours duquel il obtint le Royaume de *Portugal*, après avoir fait déclarer Dom *Sanche II.* son fiere, incapable de regner, dans une Assemblée generale des Etats generaux. Ce divorce fut cause, que le Pape *Alexandre IV.* jeta sur le Portugal un interdit, qui ne fut levé qu'après la mort de la Comtesse *Mahant*, qui arriva en 1260. selon le sentiment de *Justel*, mais *du Cange* a prouvé que cet Historien s'est trompé, & qu'elle mourut en 1258. En

1233.

1233. elle avoit fait hommage au Roy *saint Louis* du Comté de *Boulogne*, qu'elle possédoit du chef de sa mere.

Avant que d'aller plus avant, il est important de parler des alliances que prirent les autres enfans d'ALBERIC II. Comte de *Dammartin*, d'autant qu'elles nous doivent servir de regle, pour faire voir les changemens qui surviendront dans la suite, touchant les descendans de cette illustre Maison.

SIMON de *Dammartin* devint Comte d'*Aumale* & de *Ponthieu*, par le mariage qu'il contracta avec *Marie*, Comtesse de *Ponthieu*, de laquelle il eut JEANNE, Comtesse de *Ponthieu* & d'*Aumale*, qui épousa le Roy Dom *Ferdinand* de *Castille*, & de *Leon-III.* du nom. AGATHE, qui fut mariée à Jean, Vicomte de *Chatelleraud*. PHILIPPE, qui épousa en premieres nôces *Raoul II.* du nom, Comte d'*Eu* & de *Guines*, après la mort duquel elle se remaria avec *Raoul II.* du nom, Seigneur de *Concy*, de *Marle* & de la *Fere*; & en troisièmes nôces elle prit alliance avec *Othon III.* du nom, Comte de *Gueldres* & de *Zuphen*, surnommé le *Boiteux*. Elle vivoit encore en 1277. & *Marie* de *Ponthieu*, alliée avec Jean II. du nom, Comte de *Roucy*.

Des trois sœurs de *Simon*, Comte de *Dammartin*, *ALIX* qui étoit l'aînée épousa *Jean*, Seigneur de *Trie*, & de *Mouchy* en *Beauvoisis*. *AGNE's* fut mariée avec *Guillaume*, Seigneur de *Fiennes*, & *CLEMENTE* avec *Jacques* de *Saint Ormer*.

Du mariage d'*Alix* de *Dammartin*, & de *JEAN II.* de *Trie*, nâquirent *Mathieu* de *Trie* qui suit, *Enguerand* nommé avec ses freres dans la ratification qu'ils firent de la donation, consentie par leur beau-frere à l'Abbaye du *Parc-aux-Dames*. *Renaud* de *Trie*, Seigneur de *Fontenay*, ayeul de *Mathieu* de *Trie*, Maréchal de France, qui fit la tige des Seigneurs de *Fontenay*. *Bernard* de *Trie*, dont on ne trouve que le nom. *Catherine* de *Trie*, mariée avec *Guillaume le jeune*, Seigneur de *Caenton*, & *Jeanne* de *Trie*, femme de *Robert Bertrand*.

MATHIEU de *Trie*, Seigneur dudit lieu, & de *Moucy*, ayant succédé au Comté de *Dammartin* par la mort de la Comtesse de *Boulogne*, sa cousine, il en prit le nom & les armes, ce qui lui attira un grand procès avec le Comte de *Saint Paul*, dont il vint à bout à son avantage. L'Abbé & les Religieux de *Marcheraoul* lui cederent tout ce qu'ils prenoient sur la terre de *Moucy*, avec le Moulin de *Marquemont*, & en échange il leur donna

na au mois de Decembre 1259. du consentement de sa femme, & de ses enfans, neuf muids de bleds évalués à 25. livres, à prendre sur les habitans de *Moucy*, jusqu'à ce qu'il leur eut assigné un autre fonds en quelque autre endroit. Outre cela il leur donna encore 12. liv. de rente pour la fondation d'une Chapelle en leur Eglise. En 1275. il plaidoit contre la Dame de *Sailleville* pour la mouvance d'une Terre qu'il prétendoit être tenuë de celle de *Moucy*. L'année suivante il ceda à *Ansau le Vicomte*, & à *Jean*, dit *Sarazin*, Chambellan du Roy, l'usage que la Comtesse de *Boulogne* lui avoit donné dans la Forest de *Hez*. Par Arrest de l'an 1267. il fut maintenu dans la Haute-Justice de sa Terre & Châtelainie de *Moucy*, & des Fiefs en dépendans, que les Officiers du Roy lui disputoient, & mourut en 1275. Il avoit épousé *Marsilie* de *Montmorancy*, fille de *Mathieu III.* du nom, Sire de *Montmorancy*, & de *Jeanne* de *Brienne*, de laquelle il eut un fils, mort jeune. *Philippe* de *Trie* qui étoit l'aîné, tige des Seigneurs du *Plessis-Bellebault*, & de *Mareuil*. *Jean*, Comte de *Dammartin* qui suit. *Thibaut*, Seigneur de *Sarfontaine*, & de *Moucy*, & *Simon* de *Trie*, Seigneur de *Gouvieux*, Doyen de l'E-

glise Collegiale de *Mortain*.

JEAN I. du nom, Comte de *Dammartin*, Sire de *Trie* & de *Moucy*, fut present à l'échange que fit son pere avec l'Abbè & les Religieux de *Marcheraoul* en 1259. & donna du vivant de son pere à l'Abbaye de *Froimont* au mois d'Aoust 1264. pour le repos de l'ame d'*Ermenegarde*, sa premiere femme, tous les acquets qu'il avoit faits aux environs de la Terre de *du Plessis*, avec la cinquième partie de ce qu'il y possédoit, s'en reservant néanmoins l'usufruit sa vie durant. Il vendit au mois de Septembre 1265. certaines terres labourables qui en étoient proches, & de la Forest de *Hez*, & sur les contestations qu'il eut avec les Religieux de cette Abbaye au sujet de l'usage qu'il leur demandoit dans leurs bois, il en transigea au mois d'Avril 1268. & en 1271. Après la mort de son frere SIMON, le Bailly de *Senlis* le poursuivit pour l'obliger à rendre foy & hommage de la Terre de *Gouvieux*, & il y fut condamné en 1275. Dans la suite ayant succédé au Comté de *Dammartin*, il confirma & augmenta la donation que son pere avoit fait à l'Abbaye de *Bonport*, pour le repos de l'ame de son frere qui y fut enterré, traita au mois d'Octobre 1273. avec *Bernard* de *Trie*, son neveu, des Terres qu'il avoit dans

dans le *Boullonnois*, lui en donna d'autres en *Beauvoisis*, & promit de faire ratifier par sa femme, & par ses enfans du premier lit, le contrat d'échange. Cela n'empêcha pourtant pas qu'ils n'eussent des contestations ensemble sur ce sujet en 1280. & il fut condamné à garantir ce qu'il avoit cédé au préjudice des oppositions, & des droits de l'Abbé & des Religieux de *Froimont*.

Lorsque *Pierre d'Alençon* alla au secours de *Charles* de France, Roy de Sicile en 1282. contre les Siciliens qui s'étoient revoltez, il fut un de ceux qui l'accompagnèrent, & se distingua pour le service de ce Prince par sa valeur. A son retour il eut procès avec l'Evêque de *Beauvais* en 1290. qui lui demandoit la restitution de certaines Terres, qu'il disoit avoir été usurpées sur un de ses predecesseurs, appelé *Foulques* de *Dammartin*, par *Lancelin* de *Dammartin*, son pere.

Il servit le Roy *Philippe* le Bel dans la guerre de Flandres, & fut tué à *Mons* en *Puelle* le 18. Aoust 1304. Il avoit épousé en premieres nôces *Ermangarde* de..... de laquelle il eut des enfans, dont on n'a pas de connoissance. En secondes nôces il prit alliance avec *YOLANDE* de *Dreux*, Dame de *Saint Aubin* & de *Dun* au pays

de Caux , fille de *Jean I.* du nom , Comte de *Dreux* , & de *Marie* de *Bourbon* , sa femme. *Renaud* , Comte de *Dammartin* qui suit. *Philippe* de *Trie* , Tresorier de l'Eglise de *Beauvais* , qui vivoit encore en 1328. & avoit la tutelle de *Jean* de *Trie* , son frere. *Mahaut* de *Trie* , mariée à Paris au mois de Septembre 1298. avec *Henry* de *Vergy* II. du nom , Senéchal de *Bourgogne* , Seigneur de *Fonvens* & d'*Autrey* , auquel elle apporta 900. liv. de rente assises sur la Terre de *Saint Aubin* en Normandie , qui dans la suite furent transportées en 1304. sur les Terres de *Gouvieux* & de *Trie*. Elle assista en 1309. au mariage de *Renaud* , Comte de *Dammartin* , son neveu , & *Jean* de *Trie* Seigneur de *Moucy* , Senéchal de *Toulouse* à d'*Albigois* , qui eut de très-grands procès contre le Comte de *Dammartin* , son frere , au sujet de la Terre de *Moucy* qui lui avoit été adjugée pour 4800. liv. & dont il avoit été mis en possession par le Bailly de *Senlis* l'an 1310. Il vendit à l'Abbaye de *Saint Lucien* de *Beauvais* un cens qu'il prenoit sur un moulin qui appartenoit aux Religieux de cette Abbaye , situé dans le lieu d'*Aihon* , & en 1315 le Roy *Louis* *Hutin* confirma cette vente par ses Lettres Patentes. Il jouissoit par sa femme sur les moulins ,

&c

DE NOVEMBRE 1722. 31

& sur les Halles de la ville de *Roüen* d'un certain revenu provenant de la succession d'*Oulart de Chambly*, qui lui fut contesté, mais il en eut main-levée en 1323. Etant Senéchal de *Toulouse*, il accorda en 1324. certains Privileges aux habitans de la nouvelle Bastide de *Trie*, dans la Senéchaussée de *Toulouse*. La même année le Roy lui fit payer une somme de 4180. liv. pour les provisions & munitions qu'il avoit fourni à la ville de *Toulouse* l'année precedente. Il servit dans la guerre de *Gascogne* sous *Mathieu de Trie*, Maréchal de France, son parent, avec six Ecuyers, depuis le 23. Juin jusqu'au 24. Aoust 1326. & mourut au commencement de l'année 1327. Il avoit épousé N... de *Chambly*, dont il laissa trois fils & trois filles mineurs; sçavoir, *Mathieu de Trie*, Seigneur de *Moucy*, qui plaidoit sous la Tutelle de sa mere à la fin de la même année 1327. contre l'Evêque de *Beauvais*, & contre *Jean*, Comte de *Dammartin*, son cousin, en l'année 1328. procès qui se perpetua longtemps, puisqu'il plaidoit encore en 1330. & 1351. contre la veuve du même Comte *Jean de Dammartin*. Il mourut peu avant l'an 1360. *Renaud de Trie*, mort avant 1350. *Yolande de Trie*, nommée dans des Arrests de 1335. & 1338. avec ses freres

I. Vol.

B iiij, pour

pour la reprise du procès qu'ils avoient contre le Comte de *Dammartin*. *Eleonore de Trie*, veuve en 1356. de *Robert de Saint Clerc*, Seigneur du *Plessis*, & *Jean de Trie*, Chanoine de l'Eglise de *Moucy*, puis Archidiacre de *Chalons*, qui eut un grand procès avec la Dame du *Plessis*, sa sœur en 1356. pour le Fief d'*Atigny*, de la succession de *Philippe de Trie*, Tresorier de l'Eglise de *Beauvais*, leur oncle. Etant devenu Seigneur de *Moucy* par la mort de ses freres, il transigea le 24. Janvier 1360. avec *Glises de Soyecourt*, Seigneur de *Moy*, qui avoit eu le don du Roy du rachat de la Terre de *Moucy*, & auquel il demandoit celui de la Terre de *Moy*. Deux ans après il fit donation de la Terre de *Moucy* à *Renaud de Trie*, dit *Patroüillart*, Seigneur du *Plessis*, son parent, & à défaut d'hoirs à *Mathieu de Trie*, dit *Lothier*, Seigneur de *Serifontaine*, s'en réservant néanmoins la jouissance sa vie durant. Il ceda au Roy une somme de 700. liv. qui lui étoit dûë de la rente qu'il prenoit sur les moulins, & sur les Halles de *Rouen*, en consideration de l'amortissement qu'il obtint au mois de Juillet 1364. de 50. liv. de rente en certains heritages, situez dans *Domremy*.

RENAUD I. du nom, succeda au
Comte

DE NOVEMBRE 1722. 33

Comté de *Dammartin*, & fut fait Chevalier en 1313. par le Roy *Philippe le Bel*, avec plusieurs Princes & Grands Seigneurs du Royaume. Il eut de grands démêlez avec *Jean de Trie*, son frere, au sujet de la Terre de *Moncy* qui durerent encore long-temps après sa mort, arrivée en 1319. Il avoit épousé *Philippe de Beaumont*, qui eut la garde de ses enfans. De ce mariage nâquit *Renaud II.* du nom, qui par un traité passé à Vincennes le 16. Juillet 1319. prit alliance avec *Police*, dite *Hipolyte de Poitiers*, fille aînée d'*Aymar*, Comte de *Valentinois*, & de *Sybille de Baux*. Il plaida pendant les mois de Decembre de cette année, & de Janvier de 1320. tant pour lui, que pour son frere & sa sœur, contre *Jean de Trie*, Seigneur de *Moncy*, & contre *Raoul de Chanully*. Il mourut en 1327. & n'ayant pas laissé de posterité, *Jean de Trie*, son frere, lui succeda au Comté de *Dammartin*.

JEAN II. du nom, Comte de *Dammartin*, poursuivit vivement le procès que son pere & son frere avoient soutenu contre le Seigneur de *Moncy* & ses heritiers. Le Roy lui fit don du Travers de *Gouvieux* en 1332. en récompense de l'hommage du Fief de *Therouanne*, à Paris, & de celui de *Coye* à *Luzarches*. Il

I. Vol.

B.v. épousa

épousa *Jeanne de Sancerre*, à laquelle *Louis de Sancerre*, son frere, pour satisfaire au traité de son mariage, ceda 300. liv. de rente à prendre sur celle qu'il avoit au Trésor Royal, & qui fut confirmé par le Roy au mois de Janvier 1330. Il eut de son mariage *Jacqueline de Dammartin*, qui prit alliance en 1330. avec *Jean de Chatillon*, & mourut en 1337. & *Charles*, Comte de *Dammartin*, qui fut émancipé en 1338. Il se trouva au mois de Juin de l'an 1358. avec trois Chevaliers, & dix-huit Ecuyers de sa Compagnie à l'Ost de *Breteuil* en Normandie, & la même année à la Bataille de *Poitiers*, en laquelle il demeura prisonnier du Comte de *Salisbury*, & fut conduit en Angleterre. Pour en sortir il transporta au Connétable de *Fiennes* le 13. Novembre 1360. ses Terres de *Capy* & de *Baseque* en échange de celle de *Marror*, sise au Comté de *Salisbury*, en Angleterre, que le Connétable avoit cédé au Comte de *Salisbury*, en diminution de sa rançon. Il y retourna en 1364. & s'y soutint avec éclat, au moyen des sommes considerables que le Roy lui fit tenir. En étant revenu le Roy le commit le 25. Juin de la même année pour convoquer la Noblesse du Diocèse de Paris, & la mener dans sa Compagnie contre les Bretons.

Bretons , sous les ordres de *Bertrand du Guesclin*. En 1367. Sa Majesté le retint encore pour le servir dans ses guerres avec 50. hommes d'armes , six Chevaliers , & neuf Ecuyers à 50. l. par mois outre ses gages. Il eut l'honneur de tenir au mois de Decembre de l'année 1368. sur les Fons de Baptême le Roy *Charles VI.* avec le Maréchal de *Montmorancy*. Au mois de Fevrier 1373. le Roy lui accorda , & à ses Officiers , la connoissance des Nobles de ses Terres , & l'année suivante il transigea en sa presence au Bois de *Vincennes* avec le Connétable de *Fiennes* , au sujet des Terres qu'il lui avoit transportées , qui étoient de plus grand revenu que celles qu'il avoit cedées en Angleterre , & en retira la Terre de *Capy* , l'Etang de *Gouvieux* , & la rente de 2000. l. que ce Connétable prenoit à vie sur le Trésor Royal.

Il avoit épousé *Jeanne d'Amboise* , Dame de *Nesle* & de *Montdobleau* , fille aînée d'*Ingerger* , Seigneur d'*Amboise* & de *Marie de Flandres* , Dame de *Nesle* & de *Montdoubleau* , de laquelle il ne laissa que *Blanche* , Comtesse de *Dammartin* , Dame de *Nesle* , mariée à *Charles* , Seigneur de la *Riviere* , qui retira avec elle la Terre de *Montdoubleau* que sa mere avoit vendue. Etant morte sans

enfans , le Comté de *Dammartin* échut
 aux descendans de *Jacqueline* de *Dam-*
martin , sa tante. *Jean* de *Fayel* , Vicomte
 de *Bretuël* le posséda peu de temps , &
 étant mort sans enfans, *Marie* de *Fayel* ,
 sa sœur & son heritiere , mariée à *Re-*
naud de *Nanteuël* , Seigneur d'*Acy* qui
 suivoit le parti de *Charles* Dauphin , Duc
 de *Touraine* , ce qui fut cause qu'il n'en
 peut jouir à cause que le Roy *Charles* VI.
 en fit don à *Antoine* de *Vergy* , Sei-
 gneur de *Champlite* , comme ayant droit
 à cause de *Jean* de *Vergy* , son pere ,
 petit-fils de *Mahaut* de *Dammartin* , le-
 quel droit fut confirmé depuis par *Jean* ,
 Duc de *Bedfort* , au nom de *Henry* VI.
 Roy d'Angleterre , qui demeura maître
 de Paris & des lieux circonvoisins après
 la mort du Roy *Charles*. Cependant
 comme quelques zelez défenseurs des
 droits Royaux soutenoient que ce Comté
 appartenoit à *Henry* , Roy d'Angleterre ,
 par forfaiture & confiscation , le Procureur
 General du Parlement le saisit sur
Antoine de *Vergy* au mois de Septembre
 1425. ce qu'*Antoine* ne pouvant souffrir
 sans se plaindre , il presenta Requête au
 Roy *Henry* , par laquelle il le supplia
 d'avoir égard , tant au droit qu'il avoit
 sur le Comté qu'à la foy & hommage
 qu'il en avoit rendus , & aux grands ser-
 vices

vices qu'il avoit rendus à l'Etat , & de lui accorder tout le droit de propriété & de Seigneurie que Sa Majesté y pouvoit avoir par forfaiture ou confiscation , à quoi le Roy *Henry* ayant égard , lui accorda par ses Lettres Patentes , données à Paris le 26. Juillet 1427. tant pour lui que pour ses descendans , tout le droit qu'il pouvoit avoir sur ledit Comté , à quelque titre que ce put être ; de sorte que dans la suite *Antoine de Vergy* prit le nom & les armes de Comte de *Dammartin* , & les porta jusqu'à ce que le *Dauphin* de France , étant parvenu à la Couronne sous le nom de *Charles VII.* le dépouilla du Comté , & le donna à *Marguerite de Nanteuil* , fille de *Renard de Nanteuil* , Seigneur d'*Acy* & de *Marie de Fayel* , qui le porta en mariage à *Antoine de Chabannes* qui suit.

ANTOINE de Chabannes , Chevalier des Ordres du Roy , Senéchal de *Carcassonne* , Bailly de *Troyes* , & Grand-Maître de France , néquit en 1411. & fut élevé Page auprès du Comte de *Vandour* & du Seigneur de la *Hire*. En 1424. il se trouva à la bataille de *Verneuil* , où il fut fait prisonnier. Ayant recouvré la liberté il continua à servir dans toutes les occasions qui se présenterent , & se trouva au Siege de *Gergeau* , au combat de
Pasay

Pasay en 1429. & au Siege de *Compiègne* en 1430. En 1432. il fut établi Capitaine de la Ville & Château de *Creil*, d'où il fit plusieurs courses sur les ennemis, & dans une action il prit le bâtard de *Saint Pol* & le Seigneur d'*Humieres*, qui lui payèrent une grosse rançon. Il se trouva à la prise de *Meulan* en 1435. executa une entreprise qu'il avoit projetée sur *Saint Denis*, & passa en Normandie, où il prit *Harfleur*, & plusieurs autres places. Il mena en 1437. en *Cambresis*, & en *Hainault* sa Compagnie, qu'on surnomma la *Compagnie des Ecorcheurs*, se mit ensuite au service du Comte de *Vaudemont*, qu'il quitta à la sollicitation du Duc de *Bourbon*. Après avoir fait son accord au mois d'Aoust 1438. il alla avec le Connétable au Siege de la ville à *Marché de Meaux* en 1439. Il tint le parti du Dauphin du temps de la *Praguerie*, & resta avec lui après son accommodement. Il le suivit en 1442. à la prise de *Pontoise* & de *Dieppe*, & en 1444. vers *Basle*, où dans une rencontre il défit un gros bataillon de Suisses. Depuis le Roy le retint à son service, le mit au nombre de ses Pensionnaires, lui donna la Charge de Grand Pannetier en 1447. & lui fit de grands biens. Il eut la garde de *Jacques Cœur*, lorsqu'il fut fait prisonnier, des biens duquel il eut les Terres

DE NOVEMBRE 1722. 39

Terres de *Saint Fargeau*, & autres du pays de *Puyssie* qu'il se fit adjuger pour certaine somme, dont il obtint le don. Il eut encore le premier jour d'Avril de l'année 1453. la Terre de *Blancafort* en Guyenne, comme appartenante à sa femme après qu'elle eut été reprise sur les ennemis. Il fut envoyé en 1455. avec le Maréchal de *Loheac* en Rouergue pour réduire les Places qui y tenoit le Comte d'*Armagnac*, & en récompense de ses services, il en obtint quelques-unes, fut fait Senéchal de *Carcassonne* en 1456. & Lieutenant General de l'armée envoyée en Dauphiné après que le Dauphin se fut retiré en France, & il se rendit maître de tout le pays, ce qui causa depuis sa disgrâce. Car après que le Roy *Louis XI.* fut parvenu à la Couronne, il le fit arrêter à la poursuite de ses ennemis, & conduire au Louvre, où il fut deux ans, pendant lesquels son procès lui fut fait, & par Arrest du 20. Aoust 1463. il fut condamné à un bannissement, & d'aller demeurer à *Rhodés*. Ses biens furent confisquez & donnez au Seigneur de *Nantoüillet*, à l'exception de ceux qui furent rendus aux heritiers de *Jacques Cœur*. Au lieu de lui faire tenir son ban, il fut mis à la Bastille, d'où il se sauva le 12. Mars 1464. se retira en Bretagne, embrassa le parti

parti des Princes liguez, sous le prétexte du bien public, suivit ensuite celui du Duc de *Normandie*; & s'étant accommodé avec le Roy, il rentra dans tous ses biens & dans toutes ses Charges, & le 23. Avril 1467. il fut fait Grand-Maître de France, & Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. Il mena la même année un secours aux Liegeois, qui étoient en guerre avec le Duc de *Bourgogne*, & quelque temps après il fut envoyé en Ambassade avec le Legat du Pape, en Bretagne, vers le Duc de *Normandie*, frere du Roy, où, par son moyen il y eut une Trêve pour faciliter l'assemblée des Etats de *Tours*, où tout fut pacifié. En 1469. il eut le commandement de l'armée que le Roy envoya en *Armagnac*, avec laquelle il réduisit tout ce pays à l'obéissance du Roy, auprès duquel il se rendit au voyage que ce Prince fit en *Picardie*, & en *Artois*. Il obtint de lui en 1470. partie de la confiscation des Terres du Comte d'*Armagnac*. En 1472. il jeta du secours dans *Beauvais*, assiégé par le Duc de *Bourgogne*, alla joindre ensuite le Connétable au pays de *Caux* pour s'opposer aux Bourguignons, & l'année suivante il fut député à *Senlis* pour la negociation de la paix avec le Duc de *Bourgogne*. Quelques années après le Roy lui

DE NOVEMBRE 1722. 41

lui donna les Capitaineries d'*Harfleur*, de *Montivelier*, & de *Château-gaillard*, & enfin le Gouvernement de Paris, où il mourut âgé de 77. ans le 25. Decembre 1488. Il est enterré au milieu du Chœur de l'Eglise de *Dammartin*, où il avoit fondé six Prebendes, & pareil nombre dans l'Eglise de *Saint Fargeau* au mois de Decembre 1483.

Il avoit épousé au mois de Septembre 1439. *Marguerite de Nanteuil*, Comtesse de *Dammartin*, fille unique & heritiere de *Renaud de Nanteuil*, Seigneur d'*Acy* & de *Marie Fayel*, Comtesse de *Dammartin* & de *Breteuil*. Le Duc de *Bourbon* lui engagea le 22. Juillet 1440. pour dix mille écus la Châtellenie de *Chauverroche*, dont il transigea le 13. Janvier 1447. & changea sa Terre de *Blancafort* avec le Roy pour celle de *Gournay*, sur-Marne, & autres qu'il fit unir au Comté de *Dammartin* le 12. Janvier 1463. Il eut de son mariage *Jean de Chabannes*, Comte de *Dammartin* qui suit. *Jacqueline de Chabannes*, Dame d'*Onchain*, femme de *Claude-Armand*, Comte de *Polignac*, morte sans enfans. Il eut encore un fils naturel, nommé *Jacques*, qui mourut le 12. Janvier 1489.

JEAN de Chabannes, Comte de *Dammartin* porta en 1470. du vivant de son pere

pere la qualité de Seigneur de *Saint Fargeau*, sous laquelle il recevoit une pension du Roy en 1485. Les 18. Janvier 1488. & 14. Juillet 1498. il fit hommage pour son Comté de *Dammartin*, & de ses autres Terres. Il épousa en premieres nôces *Marguerite* de *Calabre*, fille naturelle de *Nicolas* d'*Anjou*, Duc de *Calabre* & de *Lorraine*, & en secondes nôces il prit alliance avec *Suzanne* de *Bourbon*, Comtesse de *Roussillon*, & Dame de *Montpensier*, fille aînée de *Louis*, Bâtard de *Bourbon*, Comte de *Roussillon*, Amiral de France, laquelle étant veuve en 1503. elle obtint délai pour faire hommage du Comté de *Dammartin*. Du premier lit vint *Anne* de *Chabannes*, Comtesse de *Dammartin* qui n'avoit que trois ans lorsque son pere la fit émanciper le 23. Janvier 1488. Elle épousa en 1496. *Jacques* de *Cigny*, Seigneur de *Chatillon* sur *Loing*, Prevost de Paris, dont elle n'eut point d'enfans. Du second il eut *Antoinette* de *Chabannes*, Dame de *Saint Fargeau*, mariée avec *René* d'*Anjou*, Seigneur de *Mexieres*; & *Avoye* de *Chabannes*, Comtesse de *Dammartin*, émancipée par son pere le 19. Juin 1500. n'ayant encore que sept ans. Elle fut mariée en premieres nôces avec *Esnond* de *Prie*, Seigneur de *Busançais*, puis avec *Jacques* de la *Trimouille*,

moëlle , Seigneur de *Bommiers* , & en troisièmes nœces avec *Jacques de Brisay* , Seigneur de *Beaumont* , Lieutenant du Roy en Bourgogne , avec lequel le 20. Janvier 1532. elle vendit la moitié du Comté du *Roussillon* à *Blanche de Tournon* , veuve de *Jacques de Coligny* , Seigneur de *Chatillon-sur-Loing* , Dame d'Honneur de la Reine de Navarre , & donna le Comté de *Dammartin* à *Françoise d'Anjou* , sa parente , en faveur du mariage qu'elle contracta avec *Philippe de Boulainvillier* , duquel mariage naquirent *Philippe de Boulainvillier* , Comte de *Farquemberge* , *René* , *Perceval* , & *Anne de Boulainvillier* , lesquels vendirent le Comté de *Dammartin* à *Anne de Montmorancy* , Connétable de France, par trois contrats , l'un de l'an 1554. le second de l'an 1556. & le troisième de l'an 1561. surquoi il y eut un très-grand procès entre eux , *Oudard Philippe* & *Jean de Rambures* , leurs freres uterins , à cause du transport qu'ils firent des droits & prétentions qu'ils avoient sur ce Comté à *François de Lorraine* , Duc de *Guise*. Mais après plusieurs plaidoiries le Duc de *Montmorancy* fut maintenu dans la paisible possession du Comté de *Dammartin* , & il a demeuré dans sa maison jusqu'en 1632. qu'il fut confisqué au profit du Roy.

Roy , par Arrest du 3. Octobre qui condamna *Henry II.* du nom à avoir la tête coupée pour crime de felonie , & uni au Domaine de la Couronne , de même que *Chantilly* , *Gouvieux* , & leurs dépendances , par Lettres Patentes du mois de Mars 1533. Le Roy y établit un Bailliage , auquel il unit les Justices particulières de *Mory* , de *Saint Memes* , de *Saint Supleix* & de *Vivans*.

Pendant le regne de *Loüis XIII.* le Comté de *Dammartin* demeura uni à la Couronne ; après sa mort , la Reine Anne d'Autriche , Regente , en fit don au Prince de Condé , & comme ce don auroit pû être révoqué , dans le Traité des Pyrenées , il fut solennellement confirmé par un Article qui porte formellement , que *Loüis de Bourbon* , Prince de Condé , sera rétabli dans tous les biens qu'il possède en France , à quelque titre qu'il les ait acquis.

Il y a à *Dammartin* un Prieuré de l'Ordre des Prémontrés , desservi par un Prieur , assisté de deux autres Prêtres , sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Il y a aussi une Eglise Collegiale , dédiée à Nôtre-Dame , dont le Chapitre est composé de six Chanoines & d'un Doyen. Prés de la Collegiale est un Hôpital pour les malades , & hors de l'en-

trée

trée du Bourg, du côté de Paris, on trouve une Maladrerie de *saint Lazare*, où l'on dit une Messe toutes les semaines. De l'autre côté, près du grand chemin qui conduit à *Nanteuil* & à *Soissons*, sont les restes du fameux Château de *Dammartin*, dont il est tant parlé dans les Histoires, & dont la vûe, aussi-bien que celle du Bourg, n'est limitée d'aucun côté. On compte à *Dammartin* 349. feux.

Le 18. Octobre le Roy partit de *Dammartin*, après avoir entendu la Messe, & arriva d'assez bonne heure au Château de Villers-Coterets, qui appartient à Monsieur le Duc d'Orleans. S. A. R. avoit fait préparer ce Château pour y recevoir Sa Majesté, qui fut saluée à son arrivée de douze pieces de canon & de cent boëtes, qui firent plusieurs décharges.

VILLERS-COTERETS est une petite Ville, ou, pour parler plus juste, une grosse Bourgade de l'Isle de France, dans le Duché de *Valois*, dont il fait une partie considerable. Elle est environnée d'une vaste forest de trois côtez. Anciennement ce n'étoit qu'un vieux Château, qu'on appelloit *la Male-Maison*, à cause qu'il étoit bâti au milieu de la forêt, & qui servoit de retraite à une troupe de voleurs, qui s'y tenoient cachez pour détrousser

trousser les passans. Laurent *Bouchel*, Avocat au Parlement, dit dans le premier article de son Commentaire, sur le premier titre des Coutumes de *Senlis*, que dans cette forêt, que les Latins appellent *Ressia* ou *Retia*, il y avoit, non loin de l'endroit où est bâti *Villers-Coterets*, une Tour fort élevée, appelée la *Tour de Heaumon*, habitée par un Seigneur, nommé *Auger le Danois*. Elle étoit appelée ainsi, parce qu'elle étoit située dans l'endroit le plus éminent de toute la forêt. Les Romanciers prétendent que cette Tour fût un Palais des Fées, & qu'un redoutable Geant y fit sa demeure. Mais comme nous traitons d'une matière très-serieuse, qui n'a pour but que l'instruction ou la curiosité du public, nous n'avancons ce fait que comme une fable, qu'on croit que *Nicolas Bergeron*, Avocat au Parlement de Paris, bel esprit du seizième siècle, & natif de *Bethisi*, au Duché de *Valois*, inventa pour divertir *Marguerite de Valois*, Reine de *Navarre*, & ensuite de *France*, qui se plaisoit extrêmement à ces sortes de contes, & à laquelle le Duché de *Valois* fut donné pour partie de son douaire. Laisant donc à part tout ce qui ne peut qu'amuser sans instruire, nous ne nous attacherons qu'à ce qu'il y

a de plus serieux, de plus positif, & de plus remarquable touchant *Villers-Coterets*.

Les choses les plus dignes de la curiosité de nos Lecteurs, sont l'étymologie du nom de *Villers-Coterets*, & la maniere dont cet endroit est devenu une partie assez considerable de l'Apanage des *Enfans de France*.

Le nom primitif de *Villers-Coterets*, est *Vilers-Col-de-Rets*, lequel se forma par corruption de *Vilier-cotte-de Rets*, derivé du Latin *Villaris ad collum Rhetia*. Dans la suite, la corruption augmentant de plus en plus, les uns l'appellerent *Villers-Cotrès* ou *Villers-Coterets*, n'étant pas encore bien décidé, s'il faut prononcer l'un ou l'autre de ces deux noms modernes. Quoiqu'il en soit, il est constant que cet endroit tire son nom de la fameuse forêt de *Rets* ou *Retz*, qui, selon la supputation du sçavant *Bouchel*, contient ving-sept mille arpens de terrain, dont il y en a au moins dix mille de haute-futaye, un buisson, appelé de *'Aigle*, de toute sorte de bois d'environ six mille arpens, & le reste en taillis, graines, bruyeres ou terres incultes.

On pourroit raconter une infinité de choses curieuses qui regardent le pays de *Valois*, dans lequel *Villers-Coterets* est situé;

litué ; mais comme cette narration nous meneroit trop loin , & que nous nous sommes bornez uniquement à rapporter ce qu'il y a de plus essentiel , nous nous contenterons de dire que le *Valois* fit partie du Domaine de la Couronne de France , sous la premiere Race de nos Rois , & que vers le temps d'*Hugues Capet* , il en fut séparé , & possédé par un *Hebert* ou *Herbert* , Comte de *Vermandois* , dont *Hugues le Grand* épousa la fille appelée *Alix* , & par ce mariage il devint Comte de *Valois*.

Raoul , fils aîné de *Hugues le Grand* , lui ayant succédé , prit le titre de Seigneur de *Valois* , comme il paroît par deux Actes , l'un de l'an 1133. qui prouve qu'il étoit Grand-Maître de la Maison de *Louis le Gros* , & l'autre de 1135. qui fait voir qu'en cette qualité il fit un accord avec l'Abbé & les Religieux de *saint Jean des Vignes* lez-*Soissons* , au sujet de quelques contestations qu'ils avoient ensemble. Après avoir réparé les ruines d'une *Abbaye* , qui depuis ce temps-là est appelée *Restauré* dans les vieux titres , il mourut en 1151. sans laisser de posterité.

Quoique par la Loi d'Appanage le *Valois* dût être réuni à la Couronne , néanmoins *Philippe d'Alsace* , Comte de
Flan-

Flandres, qui avoit épousé *Elisabeth*,
sœur de *Raoul*, usurpa la Seigneurie de
Valois, & donna un petit dédommage-
ment à *Eleonore*, sœur de sa femme,
ainsi qu'il est justifié par *Meyer* dans les
Annales de *Flandres*, qui rapporte le
fait en ces termes, sous l'année 1158.
Philippus Elsatius Comitatum Valen-
sium, qui & Crispacensis, Comitatum Am-
bianorum, Belcanas, quas ipse traditur
exædificasse, cum aliis multis munitissimis
locis adiit.

En 1177. *Loüis VIII.* dit le jeune,
pour faire connoître à *Philippe d'Alsace*,
que les Comtez de *Vermandois* & de
Valois appartenoient au Domaine de la
Couronne, en ceda la jouissance à *Thi-*
band de Crespy, Sieur de *Nery* & de
Saintines. Cependant quelque tems après,
ayant marié *Philippe-Auguste*, son fils,
avec *Isabeau*, fille du Comte d'*Hai-*
nant, il fut convenu que pour recom-
pense du Comté d'*Artois*, que cette
Princesse apportoit en mariage, les Com-
tez de *Vermandois* & de *Valois*, dont
Philippe d'Alsace ne jouissoit que com-
me de bien dotal de sa femme, lui se-
roient cedez en propriété & à perpe-
tuité, ce que *Philippe-Auguste* ne voulut
pas effectuer, lorsqu'il fut parvenu à la
Couronne.

Philippe d'Alsace irrité du refus de *Philippe-Auguste*, voulut en avoir raison par la force des armes ; mais ayant appris que ce Monarque s'étoit mis à la tête de son armée, qu'il venoit à lui pour le combattre, & qu'il étoit déjà arrivé à *Amiens*, il demanda la paix, qui lui fut accordée par un Traité, qui fut conclu en 1184. à condition qu'il se contenteroit de la simple jouissance de *saint Quentin* & de *Peronne*, & qu'il restitueroit tout le reste du *Vermandois* & du *Valois*.

En la même année 1184. *Eleonore*, sœur d'*Elisabeth*, femme de *Philippe d'Alsace*, qui étoit morte sans enfans, prétendit au Comté de *Valois*, en qualité d'héritière de la défunte sœur, & prit le nom de Dame de *Valois* ; elle fit même une fondation d'un Canoniat dans l'Eglise de *saint Thomas de Crespy*, & donna au Chapitre cinq muids de bled à prendre sur les moulins de *Valois*, & deux journées de pêche sur l'étang d'*Antilly*, ce qui marque qu'elle en avoit la jouissance, dans laquelle elle fut pourtant troublée par *Philippe-Auguste*, qui plaida vivement contre elle jusqu'en 1191. qu'ils passerent une transaction, par laquelle le Roy lui ceda certains biens pour tous les droits qu'elle pouvoit prétendre sur le *Valois* ; & pour plus grande seureté

reté cette transaction fut ratifiée en 1194. de sorte que par voye de rançon, ou pour parler plus juste, par reversion, le *Valois* fut incorporé au Domaine Royal, qui devint l'Appanage de *Jean Tristan*, troisième fils de *saint Louis* en 1268. ainsi qu'il est rapporté par M. de *Sainte-Marthe*, dans leur Histoire Genealogique de la Maison de France. Mais étant mort avant le Roy son pere, sans laisser d'enfans d'*Yolande de Bourgogne*, Comtesse de *Nevers*, cette Terre revint au Domaine Royal, & fut donnée en Appanage à *Charles*, fils de *Philippe le Hardy* en 1282. à titre de Comté, qu'il prefera à tous les autres titres : car au lieu qu'il avoit accoustumé de s'appeller auparavant *Charles, fils de France, Comte d'Alençon, de Charres, d'Anjou, &c.* il ne s'appella presque jamais dans la suite que *Sire, Seigneur & Comte de Valois*, d'autant que c'étoit son vrai Domaine legitime & patrimonial.

Ce Comté lui tenoit tant à cœur, qu'il faisoit de son Château de *Villers-Coterets* son principal séjour, le convertissant de *Male-Maison*, qui étoit son ancien nom, dit le sçavant *Bouchel*, en heureuse demeure, en laquelle il avoit son Concierge, & un Châtelain à *Viviers*, qui étoient tous deux les Maîtres &

Gardes de ses Bois. Ce fut lui qui fit édifier dans la forêt , le Monastere de *Fontaine Notre-Dame* , de l'Ordre des Chartreux, communément appelé *Bourg-Fontaine*. Il lui accorda de grands privileges, & fit de grands biens à toutes les Eglises de son Comté, notamment à la Chapelle de son Château de *Villers-Coterets* , à laquelle , de concert avec la Comtesse sa femme , il donna dix muids de bled , comme il paroît par un Acte du Registre , appelé *Olim* , d'un Parlement tenu sous le Roy *Philippe le Hardy* , son pere , l'an 1272. dans lequel on lit ces paroles : *Comes & Comitissa Valesia dederunt ad fundationem Capella domus sue de Villaribus-Colli-Retii , decem modios frumenti.*

Il seroit inutile de dire , que ce Prince a été le Chef & la souche de la Maison Royale de *Valois* , qui a donné de si grands Rois à la France. Mais il sera bon d'observer qu'il avoit tant de prédilection pour le Comté de *Valois* , que dans le partage qu'il fit de son vivant en 1316. de tous ses biens entre ses enfans , il voulut que *Philippe* , qui étoit l'aîné , eût le *Valois* avec tous ses acquets , s'en reservant seulement l'usufruit sa vie durant.

Philippe , son fils , étant parvenu à la
Cou-

Couronne de France , après avoir cédé à ses freres tous les biens que feu son pere avoit laissez , à la reserve du Comté de *Valois* , l'unit pour toujous à sa Couronne , voulant qu'il ne pût jamais en être détaché , que pour servir d'Appanage aux enfans de France.

Le Roy *Jean* , son fils , se plaisoit si fort à *Villers-Coterets* , qu'il y faisoit son sejour la plus grande partie de l'année. Il appelloit ordinairement la forêt de *Reis* son *desert*. *Philippe* , son frere , ayant eu le Comté de *Valois* en Appanage en 1366. après que son frere eut été fait Dauphin , n'avoit pas de plus grand plaisir , que d'y aller se divertir avec la Comtesse *Blanche* , son épouse. Après sa mort , la Comtesse son épouse prit la qualité de Duchesse de *Valois* , quoique la Terre n'eût pas été érigée en Duché , du moins il ne paroît aucun Acte qui prouve qu'elle le fût ; & selon toutes les apparences , elle ne le fut qu'en 1406. en faveur de *Louis* , second fils du Roy *Charles V.* & frere unique de *Charles VI.* auquel elle fut donnée en Appanage de même que le Duché d'*Orleans*. C'est à ce Prince que *Villers-Coterets* , & tant d'autres lieux du Duché , doivent toute leur splendeur. Uniquement occupé à les embellir , on auroit dit qu'il étoit in-

different sur tout le reste de son patrimoine , & les Historiens assurent qu'il projettoit d'y faire les plus belles choses du monde , lorsqu'il fut assassiné en 1407. par ordre de *Jean* , Duc de *Bourgogne*.

Louis , Duc de *Valois* , laissa deux fils, *Charles* & *Jean* , desquels sont sorties les deux augustes Maisons d'*Orleans* & d'*Angoulême* ; mais les menées des Bourguignons & des Anglois , eurent tant de pouvoir sur l'esprit du Roy *Charles VI.* Prince foible & sans jugement , que tous les biens de *Louis* , Duc d'*Orleans* & de *Valois* , furent confisquez en 1411. par un Arrêt. Mais en 1412. ils furent tous restituez à *Charles*. Cependant toutes les Terres du Duché de *Valois* étoient entre les mains du Comte de *saint Paul* , ou de quelques autres Seigneurs , qui , abusant de la simplicité du Roy , & des desordres que l'ambition des Grands avoit introduits dans l'Etat , s'en emparerent , & ruinerent toutes les places à l'envi les uns des autres , & firent tant que *Charles* ne put pas les en debusquer , & il eut le mortel déplaisir de voir que ses sujets , malgré l'attachement qu'ils avoient pour lui , furent contraints d'obéir à *Henri* , Roy d'Angleterre , soi disant heritier & Regent en France ,

Lieu.

Lieutenant General pour les Rois *Charles VI. & Charles VII.*

Cependant *Charles* ne laissoit pas de porter le nom de Duc de *Valois*, & après que les Anglois eurent été chassés de France, *Valentine de Milan*, fille de *Jean Galeasse* & d'*Isabelle de France*, sa mere, comme tutrice & administratrice du bien de ses enfans, fut mise en possession du Duché de *Valois*, & s'y maintint jusqu'à ce que son fils *Charles* eut recouvré sa liberté, après avoir été 25. ans prisonnier entre les mains des Anglois. De retour dans ses Etats, il fit alliance avec *Marie*, fille du Duc de *Cleves*, de laquelle il eut *Louis d'Orleans*, qui parvint à Couronne de France, sous le nom de *Louis XII. & de Pere du peuple.*

Charles VII. faisoit tant de cas du Duché de *Valois*, qu'il en fit porter le nom à deux filles naturelles qu'il avoit, & qu'il aimoit tendrement.

Louis XII. n'ayant qu'une fille unique, résolut de la marier avec *François I.* fils de *Charles*, Comte d'*Angoulême*, son cousin germain; & en considération de ce futur mariage, il lui donna le Duché de *Valois*; & comme il étoit mineur, *Louise de Savoye*, sa mere, le tint pour lui depuis 1498. jusqu'à sa majorité.

Le Roy *Loüis XII.* étant mort sans enfant mâle , *François I.* lui succeda , & le Duché de *Valois* fut réuni à la Couronne. Cependant le nouveau Roy conserva tant d'affection pour ce Duché , que dès l'an 1514. il s'appliqua à le decorer & à l'embellir par des établissemens de foires & de marchez. En 1530. il fit faire de grandes reparations au Château de *Villers-Coterets* , où il alloit souvent prendre le plaisir de la chasse. Ensuite il en donna le Gouvernement à Madame sa mere , & ensuite à Madame de *Taillebourg* , sa tante , s'en reservant pourtant le titre & la juridiction , qu'il ne ceda jamais , & le transmit à *Henri II.* son fils aîné , après la mort duquel il fut remis à *Catherine de Medicis* , sa veuve , pour partie de son doüaire , laquelle le remit quelque tems avant sa mort entre les mains du Roy , son fils , qui dans la suite le donna pour dot à *Marguerite de Valois* , sa sœur , & femme d'*Henri* , Roy de *Navarre* , & finalement de *France*. Cette Princesse en jouit pendant sa vie , & après sa mort il fut réuni à la Couronne , & donné en Appanage à *Gaston* de France , frere unique du Roy *Loüis XIII.* lequel étant mort sans enfans mâles , il fut donné par le Roy *Loüis XIV.* à *Philippe* de France , son frere

re unique, auquel *Philippe d'Orleans*, Regent de France, a succédé.

Villers-Coterets ne contient qu'environ 400. feux. Il y a Prevôté, Justice Royale non ressortissante, Maîtrise particulière, Capitainerie de chasses. Du reste, l'endroit est fort agréable, & abondant en tout ce qui peut contribuer aux douceurs de la vie.

Arrivée du Roy à Soissons.

Le Roy arriva de Villers-Coterets à Soissons le 19. Octobre sur les trois heures après midi. Le Comte d'Evreux, Gouverneur de l'Isle de France, & en particulier de la ville de Soissons & du Soissonnois, qui étoit allé au-devant de Sa Majesté, le trouva à la porte de la Ville, suivi de 30. de ses Gardes, richement habillez & très-bien montez. Il se mit à la tête du Corps de Ville, pour en présenter les clefs au Roy.

D'abord que Sa Majesté parut, l'artillerie fit trois décharges, le Corps de Ville mit un genou à terre, & présenta les clefs dans un bassin de vermeil doré, soutenu d'un côté par le Gouverneur, & de l'autre par M. Jean Levêque, Maire de Soissons, qui complimenta le Roy.

L'Vol.

C. v. Sa

Sa Majesté alla descendre au Palais Episcopal , où elle trouva l'Evêque de Soissons en sortant de son carrosse , qui le conduisit dans les appartemens qui lui avoient été préparez. Le Roy reçût peu de temps après les respects du Chapitre de la Cathedrale , le Prevôt portant la parole. Le Corps de Ville , le Présidial , les Tresoriers de France & l'Election , furent ensuite admis à complimenter S. M. , après avoir été présentez avec les Ceremonies ordinaires. Le Corps de Ville présenta en même temps quatre douzaines de bouteilles de vin de Champagne au Roy suivant l'usage. Après quoi il alla saluer Monsieur le Duc d'Orléans , Regent , les Princes du Sang & les Ministres , auxquels il présenta aussi du vin de Champagne. Il y eut le soir de grandes illuminations dans toutes les rues , ainsi que le lendemain. Au reste ; il n'a pas tenu aux habitans de Soissons , de faire au Roy une Entrée plus-brillante & plus selon leur cœur ; mais le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies , leur expliqua les intentions de Sa Majesté , en leur prescrivant de sa part de ne point mettre la Bourgeoisie sous les armes , ni de faire aucune Entrée marquée , le Roy en dispensant la Ville pour cette fois seulement.

Le

Le 20. Sa Majesté séjourna à Soissons, où l'on tint divers Conseils. Sur les dix heures Sa Majesté entendit la Messe dans le Chœur de l'Eglise Cathedrale, à la porte de laquelle Sa Majesté fut reçue & complimentée par M. l'Evêque, à la tête du Chapitre. Après la Messe le Roy retourna à l'Evêché, & l'Académie de Soissons eut l'honneur de complimenter Sa Majesté, le Directeur portant la parole. Ces Messieurs avoient à leur tête le Maréchal d'Etrées, l'un des 40. de l'Académie François, & Protecteur de celle de Soissons

L'après-midi le Roy apperçut quelques-uns de ses Pages sur le haut de la tour de la Cathedrale, & S. M. eut la curiosité d'y monter, quoiqu'elle soit élevée de 355. marches. Le Roy, suivi de M. le Duc de Bourbon, & de quantité de Seigneurs de sa Cour, joïit pendant quelque temps des differens points de vûë que lui donnoit cette grande élévation, & trouva la situation de la Ville de Soissons si belle, que Sa Majesté ordonna qu'on lui en levât le plan.

Le Roy alla ensuite se promener à l'Abbaye de S. Paul, à un quart de lieuë de la Ville. S. M. entra dans le Monastere, & reçut les respects de Madame de saint Luc, Abbessé, âgée de 90. ans, qui dit au

Roy qu'il étoit le troisiéme Roy qu'elle avoit l'honneur de saluer. Elle pria ensuite S. M. de lui accorder le franc-saé pour sa maison, ce que le Roy lui accorda sur le champ.

Sa Majesté vint après à l'Abbaye Royale de Nôtre-Dame, où Madame de Fiesque, qui en est Abbessé, la reçut & la complimenta à la tête de la Communauté, en dehors de la porte du Chœur où le Roy entra. On chanta le *Te Deum* en musique, après lequel S. M. sortit, & alla à l'Abbaye de saint Jean des Vignes, où les Religieuses le reçurent en Chappes à l'entrée de leur Eglise, & le conduisirent dans leur Chœur, où elles chanterent le *Domine salvum fac Regem*: le Roy entra ensuite dans leur Maison, & peu de temps après s'en retourna à l'Evêché où Sa Majesté arriva à quatre heures.

A l'entrée de la nuit toute la Ville fut illuminée, comme elle l'avoit été la veille. Le 21. le Roy entendit la Messe dans la Chapelle du Palais Episcopal, déjeuna ensuite & partit à dix heures, au bruit de trois salves de l'artillerie de la Ville. Le Comte d'Evreux, à la tête du Corps de Ville en robe, eut encore l'honneur de saluer le Roy, lorsque Sa Majesté monta en carosse. Ce Seigneur a tenu
plusieurs

plusieurs tables servies avec autant de délicatesse que d'abondance ; son Hôtel parut illuminé avec goût , & sa magnificence a paru en tout dans cette occasion.

Ce seroit ici la place de quantité de remarques curieuses sur les antiquitez de Soissons ; mais la crainte de trop interrompre le fil de ce Journal , & de nous écarter trop de nôtre principal sujet , nous les fait renvoyer à un autre endroit.

Le Roy coucha à Fismes le 21. C'est une petite Ville assez jolie dans le *Rhe-mois*. Elle est située sur les confins de l'Isle de France , un peu au-dessous du confluent de la *Nore* & de la *Vesle* , entre les Villes de *Rheims* & de *Soissons* , à six lieues de la première de ces deux Villes. On dit que près des murailles de cette Ville on voit une grosse pierre , qui sert de bornes aux Evêchez de *Rheims* , de *Laon* & de *Soissons* , & que c'est pour cette raison que dans les anciens titres , *Fismes* fut appelée en Latin *finēs* , c'est-à-dire , *bornes* , *limites* , *frontieres* , & que dans la suite de *finēs* on forma par corruption le mot *fima* , duquel celui de *Fismes* derive. Le Geographe *Sanfon* prétend que *Fismes* soit le *Bibrax* des Anciens , mais il donne de si foibles raisons , pour appuyer son opinion , qu'on ne croit pas que les curieux soient obligez de la suivre.

Fismes

62 LE MERCURE

Fismes n'est remarquable que par une Eglise fort ancienne, dédiée à sainte *Macre*, Martyre, dans laquelle deux Conciles ont été tenus. Le premier le 2. Avril de l'année 881. & auquel *Hincmar*, Archevêque de *Rheims*, présida en qualité de Métropolitain de la Gaule *Belgique*. On trouve les Actes de ce Concile dans l'histoire de l'Eglise de *Rheims*, composé par le sçavant *Marlot*, en 2. vol. *in folio*. Le second fut convoqué l'an 935. contre les détenteurs des biens Ecclesiastiques, & contre les destructeurs des Eglises. Il étoit composé de sept Evêques seulement: ces deux Conciles sont appelez *Concilia ad fines apud sanctam Macram*.

La Ville de *Fismes* n'a rien qui merite que nous en fassions mention. Nous ajoûterons seulement un petit mot qui ne déplaira peut-être pas.

Le Roy Henri le Grand, passant un jour par la petite Ville de *Fismes*, *Jâques Villain*, Maire de la Ville, le harangua si brièvement & en si bons termes, que le Roy en fut très-content, & voulut sçavoir son nom. Voilà un nom qui ne vous convient point, lui dit ce grand Prince, je veux qu'à l'avenir vous soyez nommé *Bilain*, je suis né en Gascogne, & le changement de l'*V* en *B* est de ma façon. Les descendants de ce Maire.

DE NOVEMBRE 1722. 53

Maire Jaques *Vilain*, s'appellent encore aujourd'hui du nom de Bilain, depuis cette aventure, qui se répandit incontinent. Le Roy poursuivant sa route, fut harangué le lendemain par un autre Maire de petite Ville, lequel ne dit autre chose à Sa Majeste que ces mots : *Sire, tout comme à Fismes, & nous sommes les plus fideles Sujets, &c. de V. M.* Le Roy fit encore plus charmé de cette harangue que de la premiere, & loüa fort le harangueur.



ENTRÉE DU ROY A R H E I M S.

SA MAJESTE' arriva à Rheims le 22. Octobre vers les deux heures après midi, aux acclamations redoublées d'un peuple ravi de voir son Souverain, qui unit si parfaitement ce qui fait aimer, & ce qui fait respecter. Il trouva sur son passage une foule innombrable de François & d'Etrangers de toute sorte d'états, d'âges & de conditions, que la curiosité avoit attirez, pour voir les augustes Ceremonies de son Sacre..

ere. Parmi les personnes du premier ordre, qui avoient le même motif, nous devons distinguer Madame la Duchesse de Lorraine, avec les Princes & les Princesses ses enfans, le Prince Don Emanuel, frere du Roy de Portugal, le Duc de la Mirandole, le Prince de Waldeik, le Duc de Liria, & quantité d'autres Princes & Seigneurs étrangers.

Le Roy étant arrivé à une demi-lieuë de Rheims, il trouva les Troupes de sa Maison, qui étoient campées près de la Ville, ainsi que les Regimens des Gardes Françoises & Suisses, sous les ordres de M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, lequel avoit établi le quartier general au Village de Montreüil sous Rheims, qui étoient rangées en bataille sur son passage, & les mêmes Troupes accompagnerent Sa Majesté dans son Entrée.

Le Prince de Rohan, Gouverneur de Champagne, accompagné du Marquis de Grandpré, Lieutenant General de la Province, alla au-devant de Sa Majesté, à la tête du Corps de Ville, des autres Magistrats, précédés des Archers de la Garde de M. le Lieutenant, & de beaucoup de notables Bourgeois.

On avoit fait dresser, tant à la Barrière,

rière , qu'à la Porte de Vesle , & auprès de la grande Place de l'Eglise Metropolitaine , des Arcs de triomphe , dont les emblèmes & les inscriptions avoient rapport à la Ceremonie du Sacre du Roy , & à la joye universelle que sa presence caufoit à la Ville. Ces Arcs de triomphe étoient gardez par les Bourgeois , qui étoient sous les armes.

La Ville de Rheims , empressée de témoigner à son Souverain par toutes sortes de moyens , combien elle se tient honorée de sa presence , a fait , sous la conduite de ses Magistrats , tous ses efforts pour élever à la gloire du Roy , des monumens où les Etrangers puissent voir des marques éclatantes de la fidélité & de l'attachement de ses sujets , & où l'on découvre en même temps des images de la grandeur & de la vertu du Roy. Tout ce que l'Architecture , la Peinture & la Sculpture , secouruës de la Poësie , ont pû inventer pour satisfaire à ce dessein , a été employé.

Le Prince de Rohan presenta au Roy les clefs de la Ville , qui étoient d'argent , dans un bassin de vermeil doré. S. M. fit son entrée sur les trois heures après-midy dans l'ordre suivant. La marche fut devancée par les Gardes & les Pages de M. le Prince de Rohan , qui avoit fait une
dépense

dépense éclatante pour recevoir le Roy dans la Capitale de son Gouvernement, & pour celebrer un si beau jour. Les détachemens des Chevaux-Legers, & des deux Compagnies des Mousquetaires qui avoient suivi le Roy pendant son voyage, marchoient à la tête du corège ; ils étoient suivis d'un carosse du Duc de Chartres, deux de Monsieur le Duc d'Orleans, dans lesquels étoient les principaux Officiers de S. A. R. un Carosse du Roy, le vol du Cabinet, & le Porte-Male du Roy. Un autre Carosse de S. M. dans lequel étoient le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, le Prince de Turenne, Grand Chambellan, le Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la Chambre, & les principaux Officiers de la Maison de S. M. ensuite les Pages de la grande & de la petite Ecurie, quatre Chevaux-Legers, avec un de leurs Officiers marchoient immédiatement devant le Carosse du Roy. S. M. étoit accompagné dans son magnifique Carosse, dans lequel elle étoit montée à demi-lieuë de Rheims, de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, & du Duc de Charroft, Gouverneur de S. M. Le Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps

en

en quartier , étoit à cheval à la portiere du Carosse , autour duquel marchoient 24. Valets-de-pied.

Le Prince de Rohan & le Marquis de Grandpré marchoient à cheval , & à côté du Carosse de S. M. Le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies , & M. des Granges , Maître des Ceremonies marchoient ensuite. Le Guet des Gardes du Corps qui avoit accompagné le Roy sur la route , étoit suivi par celui des Gendarmes qui fermoit cette marche.

Les troupes de la Maison du Roy que nous avons dit cy-dessus être rangées en bataille à son passage , défilèrent ensuite : voici l'ordre dans lequel elles marcherent , le sabre à la main. Les Grenadiers à cheval , les quatre Compagnies des Gardes du Corps, les deux Compagnies des Mousquetaires , la Compagnie des Chevaux-Legers & celle des Gendarmes de la Garde fermoit la marche.

Le premier Arc sous lequel Sa Majesté passa , étoit dressé à la Barriere de la Porte de Vesse , il étoit composé de verdure , & orné de festons de fleurs ; deux Amours paroissoient en haut , apportans un Cartouche chargé de l'Ecu de France , & où la joye publique , empruntant les termes d'Horace , exprimait

moit au Roy que sa presence a de tels charmes pour les peuples qu'il en veut bien honorer, qu'il leur semble que tout s'embellit dans la nature, & que le Soleil même brille d'un nouvel éclat.

Vultus ubi tuus

Affulsit populo, gratior it dies

Et soles melius nitent.

Horace lib. 4. Odarum.

Deux Statuës, dont l'une representoit la ville de Rheims, & l'autre la riviere de Vesle, étoient posées contre les Corps d'Architecture rustique qui formoient la première entrée, & servoient de base à l'Arc de Verdure.

La ville de Rheims avec une Couronne de Tours, & tenant un Sceptre d'une main, montrait de l'autre la representation des Arcs de Triomphe de Jules Cesar, dont elle conserve des restes précieux, laquelle representation étoit à ses pieds avec l'Ecu de ses Armes. Par cette action elle témoignoit au Roy ses véritables sentimens renfermez dans ce distique qu'on lisoit sur le Piedestal qui portoit sa figure.

Quid veteres referam titulos, quid Caesaris Arcus!

Tu decus omne meum, tu mihi Caesar eris.

De

De mon antiquité monumens précieux ,
 Qui de Cesar vainqueur conservez la memoire,
 Je ne vous vante plus, Loüis vient en ces
 lieux ,
 Loüis est mon Cesar , mon triomphe & ma
 gloire.

La Nayade de la Vesle couronnée de
 fleurs & de roseaux , mollement appuyée
 sur son Urne , quoique peu celebre entre
 les rivières de France , paroïssoit nean-
 moins ne rien envier aux plus grands fleu-
 ves , ayant l'honneur de voir Loüis XV.
 sur son rivage , c'est ce qu'expriment ces
 deux vers qui se lisoient au pied de cette
 Statuë.

*Æmula sequanicis jam defluo vidula
 Nymphis ,
 Littore dum præsens stas., Lodoice ,
 meo.*

Tous mes vœux ne tendoient qu'à vous voir
 sur mes bords ,
 De mon Urne , sans vous l'eau couloit avec
 peine ,
 Prince , vous y venez , & dans d'heureux trans-
 ports ,
 J'ose me comparer aux Nymphes de la Seine.

LE RETOUR DE L'ÂGE D'OR,

La

La Ville avoit pris le retour de l'Age d'Or pour le sujet des décorations de la premiere Porte, desirant marquer au Roy combien son auguste presence lui procuroit de plaisir & de gloire, afin aussi d'exprimer à S. M. quelle est l'idée que les peuples ont conçu de son Gouvernement.

Une Montagne percée formoit l'Arc élevé au devant de cette Porte; sur son sommet descendoit un nuage qui portoit les trois symboles particuliers à l'Age d'Or; Astrée drapée de blanc, ornée d'un manteau bleu, couronnée de fleurs & d'Olivier, dont elle tenoit un rameau à la main, y paroissoit au milieu de l'abondance, & de l'innocence; une troupe d'enfans, figurans les jeux & les ris, voloit au devant, dévelopoit un grand rouleau où étoient écrites ces paroles: *Redeunt Saturnia Regna*, & annonçoit aux François que le regne de Louis XV. aura les mêmes agrémens; en effet, que ceux que l'imagination des Poëtes a attribué au regne de Saturne.

La joye universelle du Royaume étoit exprimée dans l'attitude de quatre figures qui en marquoient les quatre parties principales. Cibeles y representoit les Villes, un Fleuve, les rivières, Cerès le plat pays, les forêts, & les montagnes

Y

y étoient figurées par Faune, qui en est le Génie Tutelaire.

Afin que la joye parut parfaite de quelcôté qu'on l'envisageât, on avoit peint des Enfans pris pour les Génies de ces Divinitez, lesquels avec des festons de fleurs & de fruits s'empressoient d'embellir la décoration naturellement rustique, & de préparer la terre à recevoir Astrée que le Ciel lui envoyoit en faveur de nôtre jeune Monarque.

Ces idées sont non-seulement prises dans la Poësie profane, mais la Poësie Sacrée des Pseaumes paroît encore les autoriser. Les montagnes dans les Livres Saints representent les grandes Villes telle que Rhelms, ce qui avoit déterminé à en choisir une pour faire le Corps de l'Arc de Triomphe. L'on trouvera l'explication naturelle des autres figures dans ces paroles tirées du Texte Sacré, ainsi adaptées au sujet.

Ludovico XV. regnante, pacem Domini suscipient montes, ubertate campi replebuntur, flumina plaudent manu, gaudebunt civitates terra, & exultatione colles accingentur.

Sous le regne de Louis XV. l'on verra la realité de ce que la Peinture s'est efforcée de représenter dans ce monument de la joie publique. Les montagnes recevront la
paix

paix du Seigneur, les champs comblez des BenediCTIONS du Ciel produiront des biens en abondance, les rivières marqueront leur joye d'une maniere sensible, le calme regnera dans les Villes, & les Collines seront environnées de plaisirs. Ce qui signifie dans un sens moins figuré, que le sage gouvernement de Louis XV. assurera une paix durable à ses peuples, pendant laquelle s'appliquant à l'Agriculture, ils s'enrichiront de la recolte des biens de la terre, que la navigation fera fleurir le commerce, que l'exacte observance des Loix établira dans les Villes le regne de l'innocence, qui y ramenera les plaisirs, & que par tout enfin on verra des marques éclatantes de l'opulence, & de la satisfaction qui caractériseront le regne de Salomon, dont nous avons lieu de croire que le Roy imitera la douceur & la sagesse.

L'ARC DE MINERVE.

Un Corps d'Architecture d'Ordre Corinthien étoit élevé au devant de la principale Porte de Vesse, l'entablement soutenoit un attique, sur lequel étoit posé un fronton qui servoit de repos à une figure de Minerve. Quelques enfans à ses côtez representoient les Arts auxquels elle preside, & lui aidoient à découvrir une
 tapisserie

tapifferie de la façon, pour décorer ce monument d'une représentation allegorique du regne de Louis XV. Ce Prince y étoit représenté assis sur un Trône, auquel la Justice d'un côté, & de l'autre la verité servoient d'appuy; l'innocence dans un paisible repos étoit peinte aux pieds de la Justice, & la Charité se voyoit auprès de la Verité qui terrassoit la flaterie.

Sur le dernier degré du Trône près de la personne du Roy, l'on découvroit la Religion qui tenoit ouvert le Livre de la Loy, sur lequel S. M. portoit la main & les regards; à sa droite étoit la Prudence qui preside à ses conseils.

Sur les nuages peints au dessus du Trône, paroissoit l'alliance de la Victoire & de la Paix qui s'unissent en faveur du Monarque, la Felicité Celeste répandoit sur sa tête une douce rosée, symbole de l'Onction Sacrée, & des dons divins qui y sont attachez; d'un autre côté la Felicité Terrestre distribuoit des fruits, des fleurs, & des Medailles aux Genies des Arts & des Vertus qui s'empressoient de les recevoir; la bordure de cette tapifferie étoit composée des Attributs des Vertus, comme de la massuë d'Hercule pour la Force, d'un Caducée pour la Paix, d'un Autel pour la Pieté,

I. Vol.

D

d'un

74 LE MERCURE
d'un Serpent pour la Prudence , & ainsi
du reste.

Le Portrait de Monsieur le Duc d'Orleans se voyoit sur une Medaille dans la bordure superieure, avec cette Inscription.

H O C V I R T U T I S O P U S .

Pour marquer les soins que son A. R. a pris pour former un grand Roy en la personne de LOUIS XV.

Trois Devises enrichissoient cette même bordure ; la premiere avoit pour corps un Oranger couvert de fleurs , & chargé de fruits & pour ame.

D A T , S P O N D E T Q U E .

Il donne , & il promet.

La seconde étoit un Epi de Froment avec ces mots.

I N P U B L I C A C O M M O D A C R E S C I T .

Il croît pour le bien public.

La troisième étoit un Sep de Vigne chargé de Raisins , avec ces paroles.

H I N C G A U D I A S U R G U N T .

Source féconde de Plaisirs.

Une femme vêtue en Reine representoit la France , & paroissoit saisie d'admira-
mira-

miration, en considérant l'ouvrage de Minerve, le Temps acheve de le lui découvrir, dans l'action d'étendre le pan de la tapisserie qui étoit encore roulé.

Minerve étant le plus riche Symbole de la Sagesse ; les Sçavans, & les Poètes nous la représentant comme une Déesse sçavante dans les Arts qui dépendent du dessein, l'on a supposé qu'elle contribue à la Fête publique, en exposant un de ses plus beaux ouvrages, dont Louis XV. lui a fourni le sujet ; ce qui signifie sans figure : que le regne de ce Prince sera l'ouvrage de la Sagesse, dont il a puisé les principes dans l'éducation que lui ont donné les plus grands genies de son siècle, sous la conduite de Monsieur le Regent, dont on voyoit le Portrait dans la bordure ; ainsi sa justice protégera l'innocence, son amour pour la vérité éloignera la flatterie de son Trône, en y donnant un libre accès aux prières & aux remontrances de ses sujets. Sa piété solide & tendre le rendra attentif aux Commandemens du Seigneur, & conduit par la Prudence, toutes ses démarches seront véritablement celles d'un Roy très-Chrétien, pacifique & vaillant ; il sçaura unir la paix à la Victoire, & l'excellence de son goût naturel lui fera répandre ses bienfaits sur les Arts & sur les ver-

d'un Serpent pour la Prudence , & ainsi du reste.

Le Portrait de Monsieur le Duc d'Orleans se voyoit sur une Medaille dans la bordure superieure, avec cette Inscription.

H O C V I R T U T I S O P U S.

Pour marquer les soins que son A. R. a pris pour former un grand Roy en la personne de LOUIS XV.

Trois Devises enrichissoient cette même bordure ; la premiere avoit pour corps un Oranger couvert de fleurs , & chargé de fruits & pour ame.

D A T , S P O N D E T Q U E.

Il donne , & il promet.

La seconde étoit un Epi de Froment avec ces mots.

I N P U B L I C A C O M M O D A C R E S C I T.

Il croît pour le bien public.

La troisième étoit un Sep de Vigne chargé de Raisins , avec ces paroles.

H I N C G A U D I A S U R G U N T.

Source féconde de Plaisirs.

Une femme vêtue en Reine representoit la France , & paroissoit saisie d'admira-

miration, en considérant l'ouvrage de Minerve, le Temps acheve de le lui découvrir, dans l'action d'étendre le pan de la tapisserie qui étoit encore roulé.

Minerve étant le plus riche Symbole de la Sagesse; les Sçavans, & les Poètes nous la représentant comme une Déesse sçavante dans les Arts qui dépendent du dessein, l'on a supposé qu'elle contribue à la Fête publique, en exposant un de ses plus beaux ouvrages, dont Louis XV. lui a fourni le sujet, ce qui signifie sans figure: que le regne de ce Prince sera l'ouvrage de la Sagesse, dont il a puisé les principes dans l'éducation que lui ont donné les plus grands genies de son siècle, sous la conduite de Monsieur le Regent, dont on voyoit le Portrait dans la bordure; ainsi sa justice protégera l'innocence, son amour pour la vérité éloignera la flatterie de son Trône, en y donnant un libre accès aux prières & aux remontrances de ses sujets. Sa piété solide & tendre le rendra attentif aux Commandemens du Seigneur, & conduit par la Prudence, toutes ses démarches seront véritablement celles d'un Roy très-Chrétien, pacifique & vaillant; il sçaura unir la paix à la Victoire, & l'excellence de son goût naturel lui fera répandre ses bienfaits sur les Arts & sur les ver-

ins, afin d'exciter l'émulation, & d'entretenir l'ardeur qui doit faire éclore des prodiges à sa gloire. Pour marquer qu'avec le temps la France découvrira encore d'autres merveilles dans la vie de son Roy, le vieillard aîlé, qui en est le Symbole, achève de manifester à cette heureuse Patrie l'ouvrage curieux de Minerve.

L'Oranger avec les fleurs & les fruits, marque que le Roy ne se contente pas de donner de magnifiques esperances, figurées par les fleurs, mais que déjà il met ses peuples en état de goûter les précieux fruits de son éducation.

L'Epi de Froment signifie qu'il croît pour faire l'abondance, & la félicité publique.

Le Sep chargé de raisins, apprend que de même que la joye se répand dans les campagnes, lorsque la vigne montre des signes certains d'une heureuse vendange, de même la joye est universelle dans la France. LOUIS XV. fortifiant par toutes ses actions & ses paroles l'idée qu'il a fait concevoir d'un gouvernement accompli.

Au dessous de la tapisserie, immédiatement sur le Portique, on lisoit cette Inscription.

LUDO

DE NOVEMBRE 1722. 77

LUDOVICO XV.

Francia & Navarra Regi Christianissimo.

S P E I P A T R I Æ.

In Augustâ Remorum Basilicâ

De lapso cœlitus chrismate

Consecrando

Regis David gloriam

Salomonis sapientiam

Dies plenos ,

Vias pulchras ,

Et semitas pacificas

Exultans præcatur

Senatus populusque Remensis.

Ce qui signifie que les Magistrats & les habitans de la ville de Rheims font des vœux dans les transports de leur joye , afin qu'il plaise au Très-Haut d'accorder à LOUIS XV. Roy de France & de Navarre , la gloire du Roy David , la sagesse de Salomon , une longue vie , des entreprises heureuses , & un esprit pacifique , dans la journée sainte & memorable de son Sacre.

Aux côtez de cette Inscription étoient deux bas reliefs feints sur l'attique , le premier representoit le Roy armé à l'antique , marchant au Temple de la Gloire , la vertu le conduisoit , & lui montrait les

I. Vol.

Dij

Bustes

78 LE MERCURE

Bustes des fameux Bourbons qui en ornoient le frontispice ; les vices sont terrassés , ou fuyent devant lui , Minerve le couvre de son bouclier , & Hercules assomme à coups de massue ceux de ces monstres qui font des efforts pour se relever ; l'on avoit mis dans la bouche de la vertu ces paroles qu'Enée dit à son fils au 12. liv. de l'Eneide.

*Sis memor & te animò repetentem exempla
tuorum ,*

Te Pater. . . . & Avunculus excitet.

*Prince souvenez-vous de ce qu'ont fait
les Heros de votre Auguste Sang , & re-
passant dans votre esprit leurs grandes ac-
tions , laissez-vous toucher par les exem-
ples de votre Pere & de votre Oncle.*

Dans l'autre bas relief LOUIS XV. paroissoit dans l'interieur du Temple de la Gloire , où la vertu lui montre la place qu'il occupera entre les plus grands Rois , c'est ce que porte l'Inscription tirée de Virgile.

Permistus Heroas & ipse vid-bitur illis.
Virg. Bucoliques.

Les Medaillons pendans entre les Pilastres , representoient ce qui doit combler nos vœux , en rendant LOUIS XV. le plus heureux & le plus glorieux Prince de l'Univers. La

La ceremonie de son Sacre étoit représentée sur le premier avec cette Inscription, *Non fecit taliter omni nationi*, pour exprimer la grâce spéciale que le Ciel accorda autrefois à la France en faveur de S. Remy, son Apôtre, & du premier de ses Rois Chrétiens, & aujourd'huy en particulier, en luy donnant pour Roy LOUIS XV.

L'imposition des mains que le Roy fait aux pauvres qu'il guerit des Ecrouelles, étoit peinte sur le second, où on lisoit, *Salvos faciet filios pauperum*.

Sur le troisième l'on voyoit le Roy au milieu de la Justice & de la Paix qu'il engage à se donner la main avec ce passage : *In diebus ejus orietur Justitia & abundantia Pacis*.

Dans le quatrième, le Roy tenant un flambeau mettoit le feu à un monceau d'armes; ce trait du Pseaume étoit écrit à l'entour : *Confringet arma, & scuta comburent igni*.

Dans le cinquième, il recevoit les Ambassadeurs & les Presens des Puissances Etrangères, l'Inscription porte, *Videbunt omnes populi gloriam ejus*.

Dans le sixième, le Roy tenant le vice abbatu sous ses pieds, regardoit au dessus de sa tête le nom de Dieu dans un triangle lumineux, & sembloit luy ad-

D iiii dresser

dresser cette priere que l'on y lit : *Da Imperium Puero tuo.* C'est celle que font avec lui tous les François , dont le bonheur , & la gloire dépendent de la grandeur de leur Roy.

Les sujets que l'on voit traitez dans les quatre Camayeux qui sont à la porte de S. Denis , présentent encore à l'esprit des spectateurs de nouvelles & d'agréables idées du regne de Louis XV.

Dans le premier , à main droite , qui porte pour Inscription, *Erunt altera bella,* les Amours enlèvent du Temple de Mars les armes destinées aux sieges & aux combats , ils badinent avec les casques & les cuirasses , les épées terribles dans les mains des guerriers , deviennent des instrumens de leurs plaisirs , ils ne chargent les canons que pour exprimer la joye publique par des salves redoublées , les Trompettes & les Tambours qui servoient à augmenter l'ardeur des combattans , sont employez par ces Enfans aux usages les plus gracieux , & ne servent plus que pour animer leurs jeux & leurs divertissemens.

Dans le second , où sont ces mots , *Laurus concedat Olive* , la Paix vient exciter les Amours à détruire le regne de la guerre , attentifs à sa voix , ils coupent un Bois de Lauriers consacrez au Dieu Mars ,

Mars, tous s'empresſent d'enlever à ſes favoris les occasions de ſe ſignaler aux dépens du repos public, les uns font avec des arbres déjà abatus, les préparatifs d'un feu de joye, & les autres plantent à la place l'Olive & le Mirte, Symbole de Paix & d'Amour, ce qui fait alluſion à la Paix heureuſement affermie entre la France & l'Eſpagne par le mariage de Louis XV. avec l'Infante-Reine, & les autres alliances que viennent de contracter les Maisons Royales de ces deux Etats.

Le flambeau de la diſcorde éteint, & le regne de la paix aſſuré, le Roy Louis XV. ne penſe qu'à confirmer le bonheur de ſon peuple, en faiſant fleurir les Loix; il entretient pour cet effet un commerce également heureux avec toutes les vertus, & remet ſon épée entre les mains de la Juſtice; c'eſt ce qui eſt représenté par le troiſième Camayeu que l'on voit à main gauche avec cette legende, *Contempto leges Marte tuebitur.*

Dans le quatrième où eſt écrit, *Martis opus mutabit amor*, l'on voit un monument ſuperbe élevé à la gloire du Dieu des combats. Les Amours craignans que ſa vûe n'enflâme le courage du jeune Roy, & ne trouble leur tranquillité, en le portant aux actions guerrieres,

s'empresſent d'en changer les décorations; ils enlevent la Statuë de Mars de la niche où elle étoit , pour y ſubſtituer celle de la Paix. Ils changent les entrelas de Palmes de branches de chêne & de lauriers en des Feſtons de fleurs ; ils mettent le feu aux Trophées , dont il étoit orné ; quelques-uns le pinceau à la main , d'autres les cifeaux , tracent les Chiffres du Roy , & de l'Infante Reine ; deux Couronnes unies , un Caducée au milieu de deux cornes d'abondance , & d'autres Symboles de Concorde à la place des représentations militaires , dont la Pyramide qui termine ce monument étoit chargée : au deſſus de cette Pyramide l'on voit un Soleil levant qui fait le corps de la devife du Roy : c'eſt aux rayons de cet aſtre que les Amours allument leurs flambeaux pour marquer que *ſemblable au Soleil , dont la lumière ſuccède aux ténèbres de la nuit , le Roy diſſipant les horreurs de la guerre , & faiſant par tout éclater ſes vertus , fera la félicité de ſon peuple , & les délices de l'Univers.*

Au deſſus de ces représentations embellies de Feſtons de fleurs , qui frappent par leur agréable variété , l'on avoit placé un grand Cartouche où l'on appercevoit le Génie de la Gloire qui deſcend du Ciel , & vient poſer ſur un Autel à l'anti-

DE NOVEMBRE 1722. 83

l'antique le portrait de nôtre Monarque,
ce vers étoit écrit à l'entour.

PRÆSENTI TIBI MATUROS LAR-
GIMUR HONORES.

Hor. Epif.

Le Roy ayant passé sous les Arcs de Triomphe traversa la grande rue du Fauxbourg de Vesse, occupée par les Régimens des Gardes Françoises & Suisses qui étoient en haye, & sous les armes jusqu'à la porte de l'Eglise Metropolitaine, où S. M. alla descendre, au bruit des acclamations de tout le peuple, & au son de toutes les Cloches.

Le Roy y fut reçu par l'Archevêque Duc de Rheims, revêtu de ses habits Pontificaux, à la tête du Chapitre, & assisté des Evêques de Soissons, de Châlons, de Laon, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens & de Noyon, ses suffragans; ces Prélats étoient en Chappe & en Mitre, & les Chanoines en Chappe.

Le Roy se mit à genoux à la porte de l'Eglise, & après que l'Archevêque de Rheims lui eut présenté de l'eau-benite, & que S. M. eut baïsé le Livre des Evangelies, porté par un Chanoine en habit de Diacre, elle fut complimentée par l'Archevêque.

Le Clergé retourna en Processions dans
L. Vol. D. vj. la

le Chœur, où le Roy étant entré après les Evêques, & conduit par deux d'entr'eux, il alla se placer sur un Prie-Dieu dressé au milieu du Chœur sous un Dais. S. M. assista au *Te Deum* qui fut chanté au bruit de plusieurs salves de l'artillerie & de la Mousquetairie de la Ville.

Pendant ce Cantique on apporta de la Sacristie un magnifique Soleil d'argent doré du poids de 125. marcs, dont le Roy faisoit present à l'Eglise de Rheims. Monsieur le Duc d'Orleans l'ayant reçu des mains du Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la Chambre, le presenta à S. M. qui le posa sur l'Autel.

Après la benediction le Roy se retira dans les appartemens du Palais Archiepiscopal, qui avoient été ornez des plus belles tapisseries de la Couronne, & des meubles les plus précieux. S. M. y reçût aussi-tôt les respects du Chapitre, l'Abbé Bachelier, Doyen, & député par le Chapitre pour cette fonction, portant la parole. Le Corps de Ville presenta ensuite les presens de la Ville au Roy, qui reçût le même jour les complimens du Presidial & de l'Election. L'Université eut aussi l'honneur de complimenter Sa Majesté, M. Girard, Recteur, portant la parole.

Monsieur le Duc d'Orleans occupa
dans

DE NOVEMBRE 1722. 85

dans le même Palais un appartement , qui lui avoit été préparé , où S. A. R. fut complimentée. Le Cardinal du Bois fut aussi complimenté.

Le Roy fut encore harangué par les Maire & Echevins de la Ville de Troyes, présentez par M. le Prince de Rohan, Gouverneur de la Province. Le Sieur Gouault, Maire, portant la parole, s'exprima ainsi:

SIRE,

Ce sont les Députez de la Ville de Troyes, Capitale de vôtre Province de Champagne, qui, prosternez aux pieds de V. M. viennent au jour de son Sacre, lui jurer une fidélité inviolable, & l'asseurer de leurs vœux, pour que son Regne soit plus long, & aussi glorieux que celui de Louis XIV. d'heureuse mémoire, l'illustre Bisayeul de Vôtre Majesté.

Les mêmes Députez allerent ensuite à l'audience de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, de *Madame*; & chez S. E. M. le Cardinal du Bois.

Le 23. au matin, Madame la Duchesse de Lorraine alla rendre visite au Roy.

Peu de temps après Sa Majesté monta en carosse, accompagnée de Monsieur le Duc

Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, du Duc de Charost, son Gouverneur, & suivi des principaux Seigneurs de sa Cour, & alla entendre la Messe dans l'Eglise de saint Nicaise, qui fut celebrée par un Chapelain de S. M. & chantée par sa Musique. Le Pere Dom François Rhedon, Benedictin, Visiteur de la Province de France, eut l'honneur de recevoir le Roy à la porte de l'Eglise, à la tête de 80. Religieux, tous en chappe. Après la Messe S. M. voulut voir un pilier ou arc-boutant de cette Eglise, qui, par un effet singulier, tremble quand on sonne une des moyennes cloches de la tour de l'Abbaye.*

L'après midi le Roy alla à l'Abbaye de saint Pierre-aux-Nones, voir MADAME, qui étoit arrivée à Rheims dès le 18. de ce mois. Madame la Duchesse de Lorraine, qui étoit avec MADAME, alla recevoir S. M. & lui présenta les trois Princes & les deux Princesses de Lorraine, qui étoient venus *incognito* à Rheims, pour assister à la Ceremonie du Sacre.

Le 24. de ce mois le Roy, accompa-

* Voyez le Mercure d'Août 1721.
page 62.

DE NOVEMBRE 1722. 87

gné de Monsieur le Duc d'Orleans, des Princes du Sang, du Duc de Charost, & suivi de toute sa Cour, retourna à l'Eglise de l'Abbaye de saint Pierre, où Sa Majesté entendit la Messe, pendant laquelle l'Archevêque d'Albi, prêta serment de fidélité en présence de Monsieur le Duc d'Orleans.

M. l'Archevêque de Rheims, qui étoit depuis quelque temps dans cette Ville, avoit fait publier un Mandement au sujet du Sacre, qui merite d'être inséré ici.

M A N D E M E N T

de Monsieur l'Archevêque de Rheims.

Armand - Jules de Rohan, par la grace de Dieu, &c. . . Le Roy nous a fait l'honneur de nous informer, mes très-chers Freres, que son intention est de se faire sacrer dans nôtre Eglise Metropolitaine le 25. du present mois d'Octobre. Nous ne pouvions mieux commencer les fonctions de nôtre ministère, par une Ceremonie plus glorieuse & plus importante: rien ne pouvoit nous flatter davantage, pour la premiere occasion où nous vous faisons entendre nôtre voix, que d'avoir à vous annoncer une nouvelle si avantageuse.

88. LE MERCURE

» à tout le Royaume , & si interessante
 » pour vous en particulier. Quelle joye
 » à toute la France , d'apprendre qu'on
 » va sceller du sceau de la Religion la
 » fidelité & l'obéissance qu'elle doit à
 » son Roy ! que c'est à la face même des
 » Autels que Sa Majesté veut lui répon-
 » dre de sa protection , & y reconnoî-
 » tre l'autorité sacrée que Dieu lui don-
 » ne pour le bien & la défense de ses
 » sujets ! Quelle gloire pour vous , mes
 » très-chers Freres , que ces Actes so-
 » lemnels se fassent dans le propre sanc-
 » tuaire de votre foi ! & par le ministe-
 » re de celui que Jesus-Christ a établi
 » pour être le Pasteur de vos ames ! rap-
 » pellez-vous le souvenir de ce jour heu-
 » reux , où un de vos saints Pontifes fit
 » connoître au grand Clovis la verité de
 » l'Evangile , & où vous vîtes couler de
 » votre propre source cette eau féconde
 » qui purifia le Prince & ses sujets. C'est
 » encore au milieu de vous qu'on vient
 » chercher l'onction sainte , dont Dieu
 » a voulu qu'on consacrat le Prince
 » qu'il a établi sur son heritage ; ce sont
 » vos propres Ministres qu'on choisit
 » pour être les témoins de l'alliance que
 » Sa Majesté fait avec son peuple , & vous
 » en devez vous-même rester les dépositaires : que n'avez-vous donc pas à
 faire,

DE NOVEMBRE 1722 89

faire , pour vous préparer à une Cere-
monie , à laquelle vous avez tant de
part ? concourez avec nous de tout
votre cœur , pour obtenir l'effusion de
cette grace interieure , dont nôtre con-
secration ne sera que la figure , afin de
rendre le Prince , qui recevra cette onc-
tion , d'autant plus agreable aux yeux
de Dieu , qu'il est respectable à ceux des
hommes : le cœur du Roy est dans la
main du Seigneur : c'est par le Tout-
puissant que les Souverains regnent : de-
mandons lui , qu'après avoir formé nô-
tre jeune Monarque selon son esprit , il
le confirme de plus en plus dans les
heureux principes , qui lui ont été inspi-
rez par l'auguste Prince , qui est dé-
positaire de son autorité ; que l'amour
de l'Eglise , le zele pour la défendre ,
& y maintenir la pureté de la foi ,
croissent avec ses années ; qu'à l'exem-
ple de Salomon , il préfere la sagesse
à l'éclat du Trône , que la justice &
l'équité , le bonheur des peuples & la
tranquillité du Royaume reglent tou-
tes ses démarches , & qu'il soit l'heri-
tier des vertus des Rois ses prédeces-
seurs , & surtout du feu Roy , son au-
guste Bisayeul , comme il l'est de leurs
droits : Samuël sanctifia par des sa-
crifices la Ville où Saül fut consacré
Roy.

Roy d'Israël , & ne le fit même reconnoître publiquement , qu'après avoir immolé de nouveau des hosties pacifiques ; le même Prophete indiqua un sacrifice solennel dans la ville de Bethléem , pour y consacrer David , & ce ne fut qu'après plusieurs prieres , & l'oblation des holocaustes que se fit l'onction de Salomon dans l'assemblée de tout le peuple.

A ces causes , après en avoir conféré avec nos venerables Freres les Prevôt , Doyen , Chantre , Chanoines & Chapitre de nôtre Eglise Metropolitaine , nous ordonnons de jeûner le Samedi 24 , du present mois d'Octobre , dans toute l'étendue de nôtre Diocese , comme aux autres jours de jeûne , qui sont d'une obligation universelle dans toute l'Eglise.

Ordonnons pareillement à tout Prêtre Seculier & Regulier de nôtre Diocese , exempts & non exempts , de dire chacun en particulier une Messe ; à tous les Ecclesiastiques & à tous les Religieux qui ne sont pas Prêtres , à toutes les Religieuses , & aux Filles de Communauté seculiere , de participer une fois au Corps & au Sang de Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie , suivant les intentions ci-dessus

DE NOVEMBRE 1722. 91

dessus marquées; exhortons les Fideles de l'un & de l'autre sexe de nôtre Diocese, à faire des prieres particulieres dans cet esprit, & qu'après les Vêpres, dans toutes les Eglises de nôtre Diocese, on chante le Pseaume *Exaudiat*, avec l'Oraison pour le Roy, & pareillement depuis la reception de nôtre Mandement, jusqu'au 1. Novembre prochain. Donné à Rheims le 6. Octobre 1722. "

Préparatifs du Sacre, & disposition de l'Eglise, &c.

Tout le monde sçait que la ville de Rheims a l'avantage depuis plusieurs siècles, d'être le lieu destiné pour le Sacre de nos Rois. C'est un usage qui s'est établi, en consideration de ce que Clovis, le premier Roy Chrétien, y a été autrefois instruit & baptisé par saint Remi. C'est là que les Rois de France viennent avec une pompe digne de leur Majesté, & de la sainteté de la Ceremonie, recevoir l'onction des mains de l'Archevêque.

L'Eglise de Notre-Dame, Metropolitaine de Rheims, destinée à la Ceremonie du Sacre & du Couronnement de Louis

Loüis XV. avoit été préparée avec une pompe & une magnificence extraordinaire ; elle étoit tendue jusqu'à la voûte des plus belles tapisseries de la Couronne. Le grand Autel étoit paré d'un ornement de drap d'argent galonné d'or, & chargé des armes de France & de Navarre en broderie. Le Roy en avoit fait présent à l'Eglise de Rheims, ainsi que des Chappes & autres ornemens qui étoient d'étoffe d'or & d'argent, garnis de points d'Espagne. Les marches de l'Autel & le reste du Chœur étoient couverts de tapis. A quelque distance, & vis-à-vis de l'Autel, on avoit élevé un dais de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or en broderie, sous lequel étoit un Prie-Dieu couvert d'un grand tapis, qui étoit aussi de velours violet, de même que le fauteuil placé sur l'estrade du Prie-Dieu. Les sieges ou formes, sur lesquels devoient être placées toutes les personnes qui avoient quelques fonctions, ou qui étoient invitées à cette auguste Cérémonie, étoient aussi couverts de velours violet brodé de fleurs-de-lys.

Au milieu du Jubé, qui étoit aussi magnifiquement orné que le reste de l'Eglise, on avoit élevé un dais de velours violet, sous lequel étoit le trône où le Roy devoit être assis après son Sacre.

Sur

Sur le bord du trône étoit un Prie-Dieu, couvert, comme celui du Chœur, d'un riche tapis de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or, ainsi que les bancs qui étoient aux deux côtez du Trône, & sur lesquels les Pairs Ecclesiastiques & Laïques devoient être placez. Au bas du Prie-Dieu étoient deux sieges, un à droite pour le Grand Chambellan de France, & l'autre à gauche pour le premier Gentilhomme de la Chambre. Sur une esplanade de plate-forme avancée entre les deux escaliers, par lesquels on montoit au Trône, on avoit placé un siege pour le Connétable, & plus avant, près l'appui de la plate-forme, deux sieges, l'un à droite pour le Garde des Sceaux, représentant le Chancelier de France, & l'autre à gauche pour le Grand-Maître de la Maison du Roy. A la droite du Jubé on avoit dressé un Autel sous un dais, pour y dire une Messe basse pendant la Messe du Chœur. Vis-à-vis & de l'autre côté du Jubé, étoient deux sieges, l'un près du banc des Pairs Laïques, pour le Duc de Charost, Gouverneur du Roy; l'autre plus avancé du côté du Chœur, pour le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, qui devoit porter la queue du manteau Royal.

Les deux escaliers qui avoient été construits

struits aux deux côtez de la porte du Chœur , pour monter au Trône du Roy , étoient couverts de tapis , dont le milieu étoit semé de fleurs-de-lys d'or , & le devant du Jubé , du côté du Chœur , étoit orné d'un tapis de velours violet , aussi brodé de fleurs-de-lys d'or.

Entre les piliers des deux côtez du Chœur , & au-dessus des chaises des Chanoines , qui étoient aussi parées de tapis semés de fleurs-de-lys d'or , on avoit élevé des galeries en amphitheatre , pour placer des personnes de distinction.

Il y avoit aussi des amphitheatres élevés aux deux côtez de l'Autel , & là étoient deux tribunes , l'une à la droite destinée pour MADAME , & l'autre à la gauche pour le Nonce du Pape , & pour les Ambassadeurs invités à la Ceremonie.

La Musique avoit son amphitheatre élevé derrière l'Autel , & à la gauche étoit un pavillon sous lequel le Roy devoit se reconcilier avant la Communion.

On a employé 12000. toises de bois à tous ces échafauts , galeries , amphitheatres , &c. & on prétend qu'il y avoit 8000. aulnes courantes de tapisserie tendue. Toutes les Chapelles étoient magnifiquement ornées. On avoit exposé les Châsses,
con-

contenant les Reliques les plus précieuses , comme le Chef de S. Loüis , donné par le Roy Loüis XIII. quand il fut sacré , la Châsse de saint Remy , de vermeil-doré , pesant cent marcs , & celle de saint Marcel , sans compter divers riches ornemens d'or & d'argent garnis de diamans & d'autres pierres précieuses.

Comme la Ceremonie du Sacre devoit commencer de très-bonne heure , on avoit éclairé l'Eglise par un nombre prodigieux de bougies , disposées avec art dans des lustres , des girandoles , des bras , &c.

Peu de temps avant le départ du Roy de Versailles , les Religieux de saint Denis reçurent une Lettre de cachet , qui leur ordonnoit de porter à Rheims pour le Sacre de S. M. les ornemens Royaux qu'on a coûtume d'y porter , & dont ils sont les dépositaires ; sçavoir , la Couronne de Charlemagne , le Sceptre , l'Epee , les Eperons , la Main de Justice de cet Empereur , avec l'agraffe de son Mantau Royal.

La députation des Religieux de l'Abbaye de saint Denis , étoit composée de Dom François Anceaume , grand Prieur , qui a un droit à cette Ceremonie , Dom Urbain Duraut , & Dom Vincent Marclaud. Pour seureté des choses qu'ils por-

toient , ils furent escortez en allant & en venant par M. de la Grange , Exemt des Gardes du Corps de la Compagnie de Noailles , & par deux Gardes de la même Compagnie.

Le reste des vêtemens qui devoient servir au Roy , comme la camisole de satin rouge , qui est ouverte à tous les endroits où l'on doit faire les onctions , les botines , la tunique , la dalmatique & le manteau Royal , furent portez à Rheims par les ouvriers qui les ont faits , & furent délivrez aux mêmes Religieux par les Officiers de la Garderobe de Sa Majesté , à l'exception de la camisole , qui fut portée dans l'appartement du Roi , pour l'en revêtir avant qu'il allât à l'Eglise.

Le jour du Sacre , dès le grand matin , les Religieux porterent à l'Eglise dans un coffre fait exprès , tous les ornemens & les habits Royaux , qu'ils posèrent sur une crédence , dressée un peu au-delà du coin de l'Autel , du côté de l'Evangile , près de laquelle il y avoit un banc pour les trois Religieux , dont la face devoit être tournée vers le Trône du Roy.

Ils rangerent tout sur l'Autel en cet ordre. Vers le milieu de l'Autel , la Couronne de Charlemagne ; du côté de l'Evangile , le sceptre & la main de Justice,

DE NOVEMBRE 1722. 57

ce, du même côté le Manteau Royal, & par dessus le Manteau Royal, la Dalmatique, la Tunique, l'Épée de Charlemagne avec le Fourreau, les Eperons par-dessus, & sur le tout les Bottines.

Le Pere Prieur étoit revêtu d'une Aube, & les deux autres Religieux étoient en froc ou habit d'Eglise.

M. Dulin, Peintre de l'Académie Royale a été choisi pour assister à toutes les ceremonies du Sacre, du Couronnement, du Festin Royal, &c. pour les dessiner avec précision, & ensuite en faire des cartons qui seront executez en tapisseries aux Gobelins.

Par ce que nous venons d'exposer on pourra juger de l'éclat & de la pompe, dont l'Eglise de Rheims, déjà très-magnifique par elle-même étoit décorée. Ce qui, joint à la richesse des habits, & des ornemens Pontificaux & Sacerdotaux, aux habits Royaux, à ceux des Pairs Laïques, des grands Officiers de la Couronne, des Seigneurs & Notables, dont cette auguste Assemblée étoit composée, produisoit une splendeur majestueuse, & un éclat qui faisoit d'étonnement & de respect : l'imagination peut à peine se le représenter, mais la parole ne peut l'exprimer.

L. Vol.

E

Veille

VEILLE DU SACRE.

Le 24. Octobre après-midy, le Roy se rendit à l'Eglise Metropolitaine pour assister aux premières Vêpres du Sacre. S. M. fut reçue à la porte de l'Eglise, par l'Archevêque Duc de Rheims, en Chappe & en Mitre, à la tête du Chapitre, & assisté des Evêques, les suffragans, aussi en Chappes & en Mitre. Le Roy alla ensuite se placer au milieu du Chœur, sur un Prie-Dieu qui avoit été dressé. Le Roy avoit Monsieur le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon & le Comte de Clermont à sa droite, le Duc de Chartres, le Comte de Charolois & le Prince de Conti étoient à sa gauche. Le Duc de Charost, Gouverneur de S. M. & ses principaux Officiers étoient derrière son fauteuil. Le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, étoit à la droite du Prie-Dieu, & les Cardinaux de Bissy, du Bois, & de Polignac, à la gauche. Les Archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'Evêque de Toul, nommé à l'Archevêché de Tours, & les Evêques de Metz, de S. Omer, de Chartres, de Verdun, de Rennes, de Blois, de Nevers, de Saint Papoul, de Troye, de Cisteron, d'Avranches, du Puy & de Lectoure, invitez

vitez par le Roy à se trouver à la Cere-
monie de son Sacre , étoient placez au-
près de l'Autel à la droite , & les places
de l'autre côté étoient occupées par les
Seigneurs de la Cour. L'Archevêque de
Rheims se plaça dans la premiere haute
chaise à droite , les Evêques de Soissons,
de Laon , de Beauvais , & de Chaalons,
occupèrent les quatre suivantes du même
côté. Les Evêques de Noyon , d'Amiens,
& de Senlis , se mirent dans les hautes
chaises du côté gauche , les autres chai-
ses des deux côtez étant occupées par les
Chanoines , tous en Chappes , & les bas-
ses par les Prêtres & les Chapelains ha-
bituez de l'Eglise.

L'Archevêque de Rheims entonna les
Vêpres de la Dedicace de l'Eglise Me-
tropolitaine , dont on celebrait l'Octave,
& elles furent continuées par la Musique
du Roy , & par celle de la Metropolitai-
ne. Après les Vêpres , M. Ponce de la
Riviere , Evêque d'Angers , prononça un
fort beau Sermon sur les Ceremonies du
Sacre. Cè Prélat connu par son éloquen-
ce , prit son texte du 1. Liv. des Rois ,
ch. 16. vers. 13. *Tulit ergo Samuel cornu
olei , & unxit eum & directus est
Spiritus Domini à die illâ in David , &
deinceps.* Samuel prit donc la corne plei-
ne d'huile , & il le Sacra Depuis ce

remps-là l'Esprit du Seigneur fut toujours en David.

La Prédication finie , le Roy sortit de l'Eglise avec les mêmes ceremonies qui avoient été observées lorsqu'il y étoit entré. Quand il fut rentré à l'Archevêché S. M. s'y confessa au Pere de Lignieres , son Confesseur.

J O U R D U S A C R E ,

L'Eglise de Rheims étoit disposée de la maniere que nous avons dite , lorsque les Chanoines , tous en Chappes y entrerent le Dimanche 25. Octobre vers les six heures du matin ; ils occuperent les hautes chaises , à l'exception des quatre premieres de chaque côté qu'ils laisserent vuides , pour les quatre Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit qui devoient porter les offrandes , & pour les quatre Barons ou ôtages de la Sainte Ampoule. On commença Primes , pendant lesquelles M. l'Archevêque de Rheims , qui avoit été prendre à la Sacristie ses habits Pontificaux , vint à l'Aurel , précédé du Chantre , du Sous-Chantre , en Chappe , avec chacun son bâton d'argent , des Evêques de Senlis , de Verdun , de Nantes & de S. Papoul , en Chappe & en Mitre qui devoient chanter les Litanies , l'Evêque d'Amiens , Sous-Diacre , & l'Evê-

DE NOVEMBRE 1722. 101

l'Evêque de Soissons, Diacre, en Mitre, marchoient ensuite. L'Archevêque de Rheims les suivoit, assisté de deux Chanoines de l'Eglise de Rheims, en Chappe, & nommez par le Chapitre pour les ceremonies. Après la reverence à l'Autel l'Archevêque de Rheims s'assit dans la chaise qui lui avoit été préparée, vis-à-vis le Prie-Dieu du Roy, ayant le visage tourné vers le Chœur. Les Evêques de Soissons & d'Amiens se placerent à ses côtes, & les Evêques de Senlis, de Verdun, de Nantes & de S. Papoul, se placerent au côté droit de l'Autel.

Les Cardinaux, les Archevêques & les Evêques invitez, & arrivez quelque temps auparavant, avoient été conduits à leurs places avec les ceremonies accoutumées.

Les Cardinaux de Rohan, de Bissi, de Gesvres, du Bois, & de Polignac, en Rochet, & revêtus de leur Chappe de Cardinal, étoient assis sur une forme placée au dessus, & un peu moins avancée que le banc des Pairs Ecclesiastiques.

Les Archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'Evêque de Toul, nommé à l'Archevêché de Tours, & les Evêques invitez que nous avons déjà nommez, en Rochet, & en Camail violet, étoient sur des formes

I. Vol.

E iij

derriere

derrière le banc des Pairs Ecclesiastiques.

Les Abbez de Brancas & de Premeaux, Agens du Clergé, étoient assis après les Evêques.

L'Abbé de Valbelle, Coadjuteur nommé à l'Evêché de S. Omer, & les Abbez Milon, de la Vieuville, d'Argentré, de Froulay, Caulet & de Pezé, tous Aumôniers du Roy, en Rochet & en Manteau noir, étoient derrière les Archevêques & Evêques. On avoit conservé les autres places pour les Chanoines qui devoient servir à l'Autel, en qualité de Procedans ou d'Assistans.

Les formes qui étoient au dessous de celles des Prélats, étoient occupées par M^s Amelot, Bignon de Blanzay, le Pelletier des Forts, l'Abbé de Pompomne, le Comte du Luc, & M^s d'Angervilliers, d'Argenson, de Harlay & Dodun, Contrôleur General des Finances, tous Conseillers d'Etat, & par M^s d'Herbigny, Bernard, de la Granville, Orry, de Vastan, de Fontanieu, de Thalhœt, d'Ombreval, de Vanolles, & le Pelletier, Maître des Requêtes, invitez d'assister au Sacre, ils étoient tous en Robe de ceremonie. Les Secreraires du Roy qui avoient été invitez de se trouver au Sacre par Lettre de cachet du 24. Septembre dernier députerent six d'entre eux ; sçavoir ,

voir, Mr. Noblet Doyen, Perrin, Poisson & le Noir, Syndics, Archambault & Carpot, anciens. Ils eurent séance dans cet ordre, à droite du côté de l'Epître sur un banc qui étoit derrière celui des Maîtres des Requêtes. Ils étoient vêtus de longues Robes à manches pendantes, de Satin noir, doublées de même, & coëffez d'un bonnet ou toque de velours, chargée d'un cordon d'or.

Les Pairs Ecclesiastiques étant arrivez en Chappe & en Mitre se placerent sur leur banc du côté de l'Epître.

Les Maréchaux d'Estrées, de Tessé & d'Uxelles, qui devoient porter dans la cérémonie la Couronne, le Sceptre & la main de Justice, se placerent sur un banc appelé des honneurs, derrière celui des Pairs Laïques.

Le Marquis de la Vrillière, le Comte de Maurepas & M. le Blanc, Secretaires d'Etat, occuperent un banc séparé, qui étoit au dessous & plus reculé que celui des trois Maréchaux de France, dont nous venons de parler.

Les Maréchaux de Matignon & de Bezons se placerent sur une forme derrière le banc des Honneurs. D'autres Seigneurs se mirent auprès d'eux, sur la même ligne, & sur les autres bancs, où étoient les principaux Officiers de S. M.

Le Nonce du Pape, & les Ambassadeurs d'Espagne, de Sardaigne & de Malthe, invitez à la Ceremonie, furent conduits en la maniere ordinaire, à leur tribune, dans laquelle le Chevalier de Saintot & M. de Remond, Introduceur des Ambassadeurs, se mirent auprès d'eux sur la même ligne. Le reste de la tribune fut occupé par un grand nombre de Princes & de Seigneurs Etrangers.

MADAME, accompagnée de Madame la Duchesse de Lorraine, se rendit aussi dans sa tribune, l'Infant Don Emanuel; frere du Roy de Portugal, qui étoit venu, *incognito*, à Rheims, pour assister à la Ceremonie du Sacre, & les Princes & Princesses de Lorraine, gardant aussi l'*incognito*, étoient auprès de MADAME.

Les Pairs Ecclesiastiques étoient assis dans l'ordre qui suit; l'Evêque Duc de Laon, en personne, l'Evêque Duc de Langres, excusé pour cause de maladie, représenté par M. l'Evêque de Châlons, l'Evêque Comte de Beauvais, en personne, l'Evêque Comte de Châlons, représenté par M. l'Evêque de Noyon, & l'Evêque Comte de Noyon, représenté par M. l'ancien Evêque de Frejus. On ne compte pas ici l'Archevêque Duc de Rheims, le premier de tous, que sa qualité d'Officiant place differemment dans la Ceremonie. On

On n'a pas suivi dans cette occasion le ceremonial ordinaire , qui est , que quand il manque un Pair , les autres montent au rang l'un de l'autre jusques au dernier ; mais l'Evêque de Beauvais , qui suivant cet usage auroit représenté l'Evêque Duc de Langres , a mieux aimé garder son rang de premier Comte & Pair Ecclesiastique , qui l'associe à l'Evêque de Laon , * dans les fonctions honorables du Sacre , dont nous parlerons bien-tôt.

Sur les 7. heures les Pairs Laïques arriverent du Palais Archiepiscopal , & ayant été reçûs avec les ceremonies accoutumées ; après les reverences usitées dans les grandes ceremonies , ils se placerent sur la forme qui leur étoit préparée du côté de l'Evangile.

Ils étoient vêtus d'une veste d'étoffe d'or qui leur descendoit jusqu'à mi-jambe , avec une ceinture d'or , & par-dessus , un Manteau Ducal de drap violet , doublé & bordé d'hermines , ouvert sur l'épaule droite , leur collet rond étoit aussi d'hermines. Ils portoient tous une Couronne de vermeil doré sur un bonnet de satin violet. Monsieur le Duc d'Orleans représentant le Duc de Bour-

* L'Evêque de Laon devient en cette occasion premier Duc & Pair Ecclesiastique , parce que l'Archevêque de Rheims officie.

gogne , le Duc de Chartres représentant le Duc de *Normandie* , & le Duc de Bourbon représentant le Duc d'*Aquitaine* , avoient la Couronne Ducale. Le Comte de Charolois représentant le Comte de *Toulouſe* , le Comte de Clermont représentant le Comte de *Flandres* , & le Prince de Conti représentant le Comte de *Champagne* , avoient des Couronnes de Comte. Monsieur le Duc d'Orleans , le Duc de Bourbon & le Prince de Conti , étoient distinguez par le collier de l'Ordre du S. Esprit , qu'ils avoient sur leurs Manteaux.

Peu de temps après les Pairs Laïques & Ecclesiastiques s'étant approchez de l'Archevêque de Rheims , convinrent de députer l'Evêque Duc de Laon , & l'Evêque Comte de Beauvais , pour aller querir le Roy. Ces deux Prélats sont de temps immemorial , eux & leurs representans en possession de cette députation. Il en est parlé dès le temps de Charles V.

Les deux Evêques ayant auprès d'eux deux Enfans de Chœur en Chappe , portant chacun un Chandelier , avec un cierge allumé , & un troisieme revêtu de même , portant le benitier , se mirent en marche , précédéz du Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies. Tous les Cha-

Chanoines en Chappe marchoient devant. La musique au milieu des deux files, qui étoient terminées par le Chantre, & le Sous-Chantre. Ils passerent par la gallerie découverte de 14. pieds de large, construite depuis le Portail de l'Eglise, jusqu'à la grande salle de l'Archevêché, & étant arrivez à la porte de la Chambre du Roy, le Chantre (M. l'Abbé de Sainte Hermine) y frappa de son bâton d'argent. L'Evêque de Laon dit qu'il demandoit *Loüis XV.* le Prince de Turenne, Grand Chambellan de France répondit sans ouvrir la porte, *le Roy dort.* Le Chantre frappa pour la seconde fois, & le Grand Chambellan lui fit la même réponse, le Chantre enfin ayant frappé à la porte une troisième fois & l'Evêque de Laon ayant dit nous demandons *Loüis XV. que Dieu nous a donné pour Roy*, les portes de la chambre furent ouvertes, le Marquis de Dreux conduisit les deux Prélatz auprès de S. M. qu'ils saluerent très-profondement. Ils étoient précédéz du Chantre, du Sous-Chantre, & de l'Enfant de Chœur portant le benitier.

Le Roy étoit couché sur un lit de parade, il étoit vêtu d'une chemise de toile d'hollande, & d'une longue camisole ou tunique de satin cramoisy, garnie de ga-

L. Vol.

E v j

lons

lons d'or, & ouverte ainsi que la chemise aux divers endroits où S. M. devoit recevoir les onctions. Pardeffus cette camifole le Roy avoit une robe de toile d'argent, & sur la tête une toque de velour noir, enrichie d'un cordon de diamans, avec un bouquet de plume, & une double aigrette blanche, attachée par une rose de pierreries.

L'Evêque de Laon presenta de l'eau-benite au Roy, & après les Prieres accoutumées, il prit S. M. par le bras droit, l'Evêque de Beauvais le prit par le gauche, & l'ayant soulevé, ces deux Prelats le conduisirent à l'Eglise processionnellement dans l'ordre qui suit.

ARRIVÉE DU ROY A L'EGLISE.

Les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, le Comte de Montforeau, Grand Prevôt à leur tête, commençoit la marche, & précédoient le Clergé qui avoit accompagné les deux Evêques députez. Les Cent Suisses de la Garde dans leurs habits de ceremonie marchaient ensuite, ayant à leur tête le Marquis de Courtenvaux leur Capitaine, habillé de drap d'argent avec un baudrier de même étoffe brodée, un manteau noir doublé de drap d'argent, & garni de dentelles, ainsi que ces

DE NOVEMBRE 1722. 109

ces chausses troussées , avec une toque de velours noir , ornée d'un bouquet de plumes. Le Lieutenant des Cent Suisses étoit vêtu d'un pourpoint , & d'un manteau de drap d'argent avec une toque de même étoffe. Les haut-bois , les tambours & les trompettes de la chambre venoient après ; ils étoient suivis des six Herauts-d'Armes en habit de velours blanc , les chausses troussées , garnie de rubans , avec leur toque de velours blanc ; ils avoient par-dessus leurs pourpoints & leurs manteaux la cotte-d'armes de velours violet , chargée des Armes de France en broderie , & le Caducée à la main. Les Cent Gentilhommes de la Maison du Roy , dits *Au Bec-de-Corbin* qui paroissoient à cette pompeuse marche , leur Capitaine à leur tête , ont été dispensés d'assister à cette cérémonie.

Le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies , & le sieur des Granges , receu en survivance du sieur des Granges , son pere , dans la Charge de Maître des Ceremonies , marchaient après ; ils étoient vêtus de pourpoints de toile d'argent , de chausses retroussées de velours ras noir , coupé par bandes , ayant des capots de la même étoffe , garnis de dentelles d'argent avec une toque de velours noir , chargé de plumes blanches ; ils précé-
doient

doient le Maréchal Duc de Tallard , le Comte de Matignon , le Comte de Medavi , & le Marquis de Goesbriant , Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit , destinez à porter les Offrandes , vêtus d'un grand manteau de l'Ordre. Le Maréchal Duc de Villars representant le Connétable , vêtu comme les Pairs Laïques , avec la Couronne de Comte , de vermeil doré , marchoit après ; il avoit à ses côtez les sieurs Millet & de Varennes , Huissiers de la Chambre du Roy , vêtus de blanc , & portant leurs Masses.

Le Roy paroissoit ensuite , accompagné du Duc de Charost , son Gouverneur , ayant à sa droite l'Evêque de Laon , & à sa gauche l'Evêque de Beauvais. Le Prince Charles de Lorraine , Grand Ecuyer de France qui devoit recevoir la Toque du Roy , lorsque la ceremonie exigeroit que S. Majesté se decouvrir , & qui étoit nommé pour porter la queue du Manteau Royal , marchoit après Sa Majesté , derriere laquelle suivoient à droite , le Duc de Villeroy , Capitaine des Gardes du Corps , Commandant les Gardes Ecoles , & à gauche , le Duc d'Harcourt , Capitaine des Gardes en quartier ; ils étoient vêtus d'habits ordinaires , mais très magnifiques , ainsi que leurs Manteaux. Le Roy étoit environné de six Gardes

des Ecoffois , vêtus de satin blanc , avec leurs cottés d'armes en broderie par-dessus leurs habits , la pertuisanne à la main. M. d'Armenonville , Garde des Sceaux de France , faisant les fonctions de Chancelier de France , marchoit après le Roy. Il étoit vêtu d'une Soutanne de satin cramoisy , & d'un grand Manteau d'écarlate , avec l'épitoge retroussée & fourrée d'hermines , il avoit sur sa tête le mortier de Chancelier , de drap d'or bordé d'hermines. Le Prince de Rohan , faisant la Charge de Grand-Maître de la Maison du Roy , portant son bâton à la main , venoit ensuite , ayant à sa droite & sur la même ligne , le Prince de Turenne , Grand Chambellan de France , & à sa gauche , le Duc de Villequier , Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. ces trois Seigneurs étoient vêtus comme Pairs Laïques , ayant la Couronne de Comte sur la tête , de vermeil doré. Les Gardes du Corps fermoient cette marche , pendant laquelle la Musique chantoit des Versets & des Répons , &c.

Le Roy étant arrivé à l'Eglise par la grande galerie découverte qu'on avoit ornée de tapisseries , les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel restèrent à la porte , les Cent Suisses formerent une double haie entre les barrières , par lesquelles on traversoit

versoit la Nef, & les tambours, les hautbois, & les trompettes se mirent entre les deux escaliers qui montoient au Jubé. Le Chantre commença le Pseaume, *Domine, in virtute tuâ latabitur Rex*, &c. qui fut continué par les Musiciens en faux bourdon, S. M. entrée dans le Chœur, fut conduite par les Evêques de Laon & de Beauvais au pied de l'Autel, où s'étant mis à genoux l'Archevêque de Rheims dit une Oraison, après laquelle le Roy fut conduit par les mêmes Evêques, au fauteuil qui étoit sous le dais au milieu du Chœur. Le Duc de Villeroy & le Duc d'Harcourt se placerent à la droite, & à la gauche du fauteuil du Roy. Le Marquis de Courtenvaux, qui avoit suivi le Roy dans le Chœur, prit sa place au côté droit de l'estrade, sur laquelle étoit S. M. & les six Gardes Ecoffois se mirent plus bas aux deux côtez du Chœur. Le Maréchal de Villars avec les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs Masses à ses côtez, se plaça sur le siege qui lui étoit destiné derriere le Roy, & à quelque distance. Le Garde des Sceaux prit place derriere le Connétable, & à trois pieds de distance, le Prince de Rohan ayant son bâton de Grand-Maître à la main, se plaça sur un banc derriere le Garde des Sceaux, & sur lequel le Prince de Turen-

ne,

DE NOVEMBRE 1722. 123

ne se mit à la droite, & le Duc de Villequier à la gauche. Le Prince Charles de Lorraine demeura auprès & à la droite du Roy : Le Duc de Charost alla se placer sur un siege qui lui étoit destiné, devant le banc des Secretaires d'Etat, & les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, nommez pour porter les Offrandes, occuperent les quatre premieres hautes chaises du Chœur, du côté de l'Epître.

On remarquera que les Pairs occupent différentes places, selon les différens temps de la Ceremonie, ainsi que quelques Seigneurs & Officiers qui doivent suivre le Roy.

LA SAINTE AMPOULLE.

Pour ne pas interrompre le fil de la narration des Ceremonies du Sacre, nous devons dire ici en peu de mots ce qui concerne cette huile celeste.

On appelle *sainte Ampoulle*, une petite phiole qui contient l'huile sainte qui sert à sacrer nos Rois; on la garde précieusement dans l'Eglise de l'Abbaye de saint Remy de Rheims, Ordre de saint Benoît, & dans le tombeau même de saint Remy. Hincmar, Archevêque de Rheims, qui vivoit du temps de Charles

les

les le Chauve, rapporte dans la vie de ce grand Saint, que lorsque ce Prelat baptisoit Clovis dans son Eglise de Rheims, la foule qu'il y avoit auprès des Fonts Baptismaux, ne lui permettant plus de faire apporter les saintes huiles pour faire à ce Roy les Onctions ordinaires dans les Ceremonies du Baptême, il parut tout à coup une colombe blanche, apportant du Ciel en son bec une petite phiole pleine d'huile, après quoi elle disparut. Saint Remy s'en servit dans cette occasion, & le Roy Clovis en reçut la premiere onction en l'année 496. avec 3000. François de sa suite.

Les habitans de Chesne le Populeux, dit par corruption le Pouilleux, à six ou sept lieues de Rheims, sur le chemin de Rhetel, ont voulu renouveler l'ancienne contestation, prétendant avoir la haquenée avec tous les harnois & ornemens, sur laquelle la sainte Ampoule a été portée & rapportée par le Grand Prieur de l'Abbaye de saint Remy, quoique l'Abbaye prétende qu'elle lui appartient de droit; les Religieux étant d'ailleurs Seigneurs suzerains & feodaux du lieu de Chesne. Cependant les habitans de Chesne, députez, selon la coutume, pour escorter la sainte Ampoule, ont fortement disputé leurs droits, mais on leur

leur imposa silence. Ils prétendent que leurs ancêtres reprirent la sainte Ampoule des mains des Anglois , qui avoient pillé Rheims & le trésor de saint Remy, d'où ils croient avoir le droit d'escorter ce saint dépôt ; mais Dom Marlot , dans son Histoire de la Metropole de Rheims , traite tout cela de fable , & dit que si les habitans de Chesne , avant le Regne de Charles VII. avoient coutume d'accompagner la sainte Ampoule dans cette Ceremonie , ce n'étoit qu'en qualité de vassaux de l'Abbaye de saint Remy.

Enfin le Comte d'Estaing , & les Marquis d'Alegre , de Beauvau & de Prie , nommez par le Roy pour conduire la sainte Ampoule , la garantir & servir d'ôtages , partirent du Palais Archiepiscopal , en même temps que les Pairs Laïques en sortirent , pour se rendre à l'Eglise Metropolitaine. Ils étoient conduits par l'Aide des Ceremonies , & arriverent à l'Abbaye de saint Remy. Après avoir expliqué le sujet de leur mission , ils firent serment dans l'Eglise de saint Remy d'y reconduire la sainte Ampoule.

Elle fut portée en Procession par le Pere Gaudart , Grand Prieur de l'Abbaye , en Aube , avec une Etole & Chape d'étoffe

toffe d'or , monté fur un cheval blanc de l'Ecurie du Roy , mené par deux Maîtres Palefreniers de la grande Ecurie. Il étoit couvert d'une houffe d'étoffe d'argent , richement brodée , & marchoit sous un dais de pareille étoffe.

Il faut ſçavoir qu'il y a quatre Terres ou Fiefs , aux poſſeſſeurs deſquels le droit d'accompagner la ſainte Ampoule , & de tenir le dais ſous lequel elle eſt portée , eſt affecté. Ces Terres ou Fiefs ſont , ſuivant Marlot , dans ſon Theatre d'honneur , Terrier , Beſtre , de Louvercy ou Savastie , & Neuviſy. Ceux qui en ſont Seigneurs , s'appellent Chevaliers de la ſainte Ampoule. Il n'y a eu que trois de ces Seigneurs , vaffaux de l'Abbaye de ſaint Remy , qui ſoient venus pour remplir cette fonction de porter le dais , ſçavoir MM. de Romanie , Godet , & de ſainte Catherine. Ils étoient vêtus de ſatin blanc , & d'un manteau de ſoye noire. Le quatrième ne s'y étant pas préſenté , il a été remplacé par M. Clignet , Bailly de l'Abbaye de ſaint Remy.

Les Religieux Minimes , les Chanoines de l'Egliſe Collegiale de ſaint Timothée , & les Religieux des Abbayes de ſaint Remy & de ſaint Nicaïſe , en aubes,

aîbés, précédèrent le dais, aux quatre coins duquel marchèrent à cheval les quatre Barons ou ôtages, sçavoir MM. de Prie, d'Estaing, d'Alegre & de Beauvau.

Pour éviter toute contestation, leur rang, tel que nous venons de le dire, avoit été tiré au sort, ainsi qu'il avoit été pratiqué au Sacre du feu Roy. Ils étoient précédés chacun par leur Ecuyer, portant devant eux un Guidon chargé d'un côté des Armes de France & de Navarre, & de l'autre de celles de ces Barons.

L'Archevêque de Rheims, averti par le Maître des Ceremonies, de l'arrivée de la sainte Ampoule, s'avança jusqu'à la porte de l'Eglise, avec tout le Clergé pour la recevoir. Le Grand Prieur de saint Remy, qui l'attendoit sous son dais, lui dit, en la lui présentant : *Monseigneur, je mets entre vos mains ce précieux Trésor envoyé du Ciel au grand saint Remy, pour le Sacre de Clovis, & des Rois ses Successeurs : mais auparavant je vous supplie, selon l'ancienne coutume, de vous obliger à me le remettre entre les mains, après que le Sacre de notre grand Roy LOUIS XV. sera fait.* L'Archevêque de Rheims reçut la sainte Ampoule, après avoir solennellement promis de la rendre, il rentra ensuite dans le Chœur

Chœur précédé de tous les Chanoines, & continuant sa marche, il posa la sainte Ampoule sur l'Autel, à côté duquel le Grand Prieur & le Tresorier de l'Abbaye de saint Remy prirent place, & y resterent pendant toute la Ceremonie; les trois Religieux de l'Abbaye de saint Denis, qui avoient préparé sur l'Autel les ornemens Royaux, dont nous avons parlé, étoient vis-à-vis de l'autre côté de l'Autel. Le Roy salua la sainte Ampoule, lorsque l'Archevêque de Rheims la porta au grand Autel.

Les quatre Barons allerent se placer dans les quatre premieres chaises des Chanoines, du côté de l'Evangile; leurs Ecuyers placez dans les chaises basses, tenans toujours leurs Guidons devant eux, les Religieux des deux Abbayes de saint Remy & de saint Nicaise, qui avoient accompagné la sainte Ampoule, se retirerent dans la Chapelle saint Nicolas, à côté de la Nef, où ils attendirent leur grand Prieur.

Toutes les Ceremonies du Sacre & du Couronnement finies, les Prelats avec tout le Clergé étant encore dans le Chœur, la sainte Ampoule fut remise entre les mains du grand Prieur de saint Remy par l'Archevêque de Rheims, qui la reporta dans le même ordre, & avec les
mêmes

mêmes Ceremonies , qu'elle avoit été apportée à l'Abbaye de saint Remy , où elle est toujours gardée. Les quatre Seigneurs déjà nommez , la reconduisirent avec le même cortège , l'Aide des Ceremonies marchant devant le dais. Lorsqu'ils furent arrivez , le grand Prieur , le Tresorier , les Religieux de l'Abbaye , & les deux Notaires qui avoient reçu l'Acte , par lequel les Barons s'étoient obligez de reporter la sainte Ampoule , reconnurent l'avoir reçue , & déchargèrent les ôtages de leur cautionnement.

Par ordre du Roy , la haquenée avec son caparaçon , & le reste du harnois , ainsi que les Bannieres des quatre Barons , est demeurée aux Religieux de saint Remy , à qui S. M. a fait donner 600. livres pour employer en ornemens.

Cette Procession passa entre deux hayes des Regimens des Gardes Françoises & Suisses sous les armes , leurs Officiers à la tête , qui n'avoient pas peu à faire à contenir la foule du peuple. Toutes les rues depuis l'Abbaye de saint Remy jusqu'à la Metropolitaine , étoient tendues des tapisseries de la Couronne.

CEREMONIE DU SACRE.

Lorsque toute cette auguste Assemblée fut placée , l'Archevêque de Rheims présenta de l'eau-benite au Roy , & à tous ceux qui avoient pris séance pour la Cereimonie. On chanta le *Veni Creator* , lequel fini , les Chanoines commencerent *Tierces* , après lesquelles la sainte Ampoule fut apportée de la maniere que nous avons dit , & posée sur le grand Autel.

Après quelques Oraisons , le Chanoine Semainier commença *Sexte* , & pendant cet Office l'Archevêque de Rheims alla se revêtir des ornemens necessaires pour dire la Messe , il revint précédé de douze Chanoines , dont les six Diacres étoient vêtus de Dalmatiques , & les six Sous-Diacres de Tuniques. L'Archevêque de Rheims , après avoir fait les reverences ordinaires à l'Autel & au Roy , s'approcha de Sa Majesté , qui avoit à ses côtez les Evêques de Laon & de Beauvais ; il reçut du Roy pour toutes les Eglises sujettes à la Couronne , les promesses de protection , que Sa Majesté prononça assise & couverte. Les Evêques de Laon & de Beauvais souleverent ensuite le Roy de son fauteuil ,
&

& suivant les anciennes formalitez, ils demanderent le consentement de l'Assemblée & du Peuple. D'abord après cette Ceremonie, l'Archevêque de Rheims reçut du Roy le serment du Royaume, & ceux del'Ordre du Saint-Esprit, de celui de Saint Louis, & de l'observation de l'Edit contre les duels, que Sa Majesté prononça, tenant ses mains sur les saints Evangiles, qu'elle baïsa ensuite.

Traduction des Sermens.

Demande de M. l'Archevêque de Rheims au Roy pour l'Eglise.

Nous vous demandons que vous accordiez à chacun de nous, & aux Eglises qui nous sont confiées, la conservation des Privileges Canoniques, une loi équitable & la justice, & que vous vous chargiez de nôtre défense, comme un Roy le doit à chaque Evêque, & à l'Eglise qui lui est confiée.

Promesse du Roy.

Je vous promets de conserver à chacun de vous, & aux Eglises qui vous sont confiées, les Privileges Canoniques, une

I. Vol.

F loi

loi équitable & la justice, & de vous protéger & défendre autant que je le pourrai, avec le secours de Dieu, comme un Roy est obligé de le faire dans son Royaume, pour chaque Evêque & l'Eglise qui lui est confiée.

Serment du Roy pour le Royaume.

Je promets au nom de Jesus-Christ au Peuple Chrétien qui m'est soumis.

Premierement, de faire conserver en tout temps à l'Eglise de Dieu la paix, par le Peuple Chrétien.

D'empêcher toutes rapines & iniquitez de quelque nature qu'elles soient.

De faire observer la justice & la miséricorde dans les jugemens, afin que Dieu, qui est la source de la clemence & de la miséricorde, daigne la répandre sur moi & sur vous aussi.

D'exterminer entièrement de mes Etats tous les heretiques, condamnez par l'Eglise, toutes lesquelles choses ci-dessus dites, je confirme par serment, qu'ainsi Dieu & ses saints Evangiles me soient en aide,

Serment

*Serment de Chef & souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Esprit
fait par le Roy Louis XV.*

Nous, Louis, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, jurons & voïons solennellement en vos mains, à Dieu le Createur, de vivre & mourir en sa sainte foi, & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, comme à un bon Roy Très-Chrétien appartient, & plutôt mourir que d'y faillir; de maintenir à jamais l'Ordre du Saint-Esprit, fondé & institué par le Roy Henri III. sans jamais le laisser décheoir, amoindrir, ni diminuer tant qu'il sera en nôtre pouvoir; observer les Statuts & Ordonnances dudit Ordre entierement, selon leur forme & teneur, & les faire exactement observer par tous ceux qui sont & seront ci-après reçus audit Ordre, & par exprès ne contrevenir jamais, ni dispenser ou essayer de changer, ou innover les Statuts irrevocables d'icelui.

Sçavoir est, le Statut parlant de l'union de la grande Maîtrise à la Couronne de France; celui contenant le nombre des Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers; celui de ne pouvoir

1. Vol.

F ij trans-

transférer la provision des Commandes ; en tout ou en partie à aucun autre , sous couleur d'appanage , ou concession qui puisse être. *Item* , celui par lequel nous nous obligeons , autant qu'à nous est , de ne pouvoir jamais dispenser les Commandeurs & Officiers reçus en l'Ordre , de communier & recevoir le précieux Corps de Nôtre Seigneur JesusChrist aux jours ordonnez : comme semblablement celui , par lequel il est dit que Nous & tous Commandeurs & Officiers ne pourront être autres que Catholiques , Gentilshommes de trois races paternelles , ceux qui le doivent être. *Item* , celui par lequel Nous nous ôtons tout pouvoir d'employer ailleurs les deniers affectez au revenu & entretenement desdits Commandeurs & Officiers , pour quelque cause & occasion que ce soit , & pareillement celui auquel est contenuë la forme des vœux , & obligation de porter toujours la Croix aux habits ordinaires , avec celle d'or au col , pendante à un ruban de soye de couleur bleuë celeste , & l'habit aux jours destinez. Ainsi , le jurons , voïons & promettons sur la sainte vraye Croix , & le saint Evangile touchez.

Serment

Serment de Chef & souverain Grand-Maître de l'Ordre Militaire de saint Louis , fait par le Roy Louis XV. le jour de son Sacre le 25. Octobre 1722. après avoir fait celui de l'Ordre du Saint-Esprit , où il a pris qualité de Roy de France & de Navarre.

Nous jurons solennellement en vos mains , à Dieu le Createur , de maintenir à jamais l'Ordre Militaire de saint Louis , fondé & institué par le Roy Louis XIV. de glorieuse memoire , nôtre très-honoré Seigneur & Bisayeul , & par Nous confirmé , sans jamais le laisser décheoir , amoindrir , ni diminuer tant qu'il sera en nôtre pouvoir , observer , & faire observer les Statuts & Ordonnances dudit Ordre ; sçavoir , le Statut d'union de la Grand'-Maîtrise à la Couronne de France , celui par lequel il est dit , que tous Grands-Croix , Commandeurs , Chevaliers & Officiers , ne pourront être autres que Catholiques , Apostoliques & Romains , & de n'employer ailleurs les deniers affectez aux revenus , entretenement & pensions d'édits Grands-Croix , Commandeurs , Chevaliers & Officiers , pour quelques causes & occasions que ce soit , & de por-

ter la Croix d'or pendante à un ruban de soye couleur de feu , ainsi le jurons & promettons sur la sainte vraye Croix & le saint Evangile touchez.

» Nous n'avons pû encore recouvrer le
 » serment pour l'observation des Edits con-
 » tre les duels. Nous ne manquerons pas
 » d'en faire part au public , aussi-tôt qu'il
 » sera parvenu jusqu'à nous.

Après ces sermens , l'Archevêque de Rheims retourna à l'Autel , au bas duquel le Roy fut conduit par les Evêques de Laon & de Beauvais. Le Duc de Villequier , Premier Gentilhomme de la Chambre , lui ôta sa robe de toile d'argent , qu'il remit au sieur de Nyert , Premier Valet de Chambre ; le Prince Charles de Lorraine reçut la toque , la remit au sieur Binet , Premier Valet de Garderobe.

Le Prelat officiant recita ensuite quelques Oraisons , pendant lesquelles le Roy resta debout , la tête découverte , & vêtu seulement de sa camisole de satin cramoisi. Sa Majesté se remit ensuite dans son fauteuil qu'on avoit apporté , entre le Prie-Dieu & l'Officiant.

Le Prince de Turenne , Grand Chambellan de France , chaussa au Roy des bottines ou sandales de velours violet , semées

semées de fleurs-de-lys d'or en broderie, & Monsieur le Duc d'Orléans, représentant le Duc de Bourgogne, mit à Sa Majesté les éperons d'or, & il les lui ôta dans le même instant. L'Archevêque de Rheims benit en même temps l'épée de Charlemagne, qui étoit sur l'Autel avec les autres ornemens Royaux; il la ceignit au Roy pardessus sa camisole, & l'ôta aussi en même temps; ensuite l'ayant tirée du fourreau, il dit : *Accipe hunc gladium*, &c. & la remit toute nuë entre les mains de Sa Majesté, qui, après l'avoir tenuë pendant quel'on disoit l'Antienne *Confortare*, & l'Oraison qui la suit, la baïsa & l'offrit à Dieu, en la remettant sur l'Autel. L'Archevêque de Rheims la reprit & la rendit au Roy. Sa Majesté la reçut à genoux, & la déposa entre les mains du Maréchal Duc de Villars, faisant les fonctions de Conêtable, qui la tint haute, la pointe levée, pendant toutes les Ceremonies du Sacre, du Couronnement & du Festin Royal.

L'Archevêque Officiant étant retourné à l'Autel, le Grand-Prieur de l'Abbaye de saint Remy & le Trésorier ouvrirent la sainte Ampoule, qui étoit enfermée dans une Châsse de vermeil-doré, enrichie de pierreries. Ce Prelat mit del'huile de la sainte Ampoule sur la patene

d'or du Calice de S. Remy, qu'il mêla avec du saint Crême. Les Evêques de Senlis, de Verdun, de Nantes & de saint Papoul s'avancèrent ensuite devant l'Autel, & chanterent les Litanies ; pendant lesquelles le Roy demeura prosterné devant l'Autel, sur un grand carreau de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or, l'Archevêque de Rheims étoit aussi prosterné à sa droite. Le Roy & l'Officiant se leverent lorsqu'on chanta le Verset des Litanies, *Ut obsequium*, &c. & l'Archevêque de Rheims ayant sa Mitre sur la tête, & sa Crosse à la main, dit les trois Versets qui suivoient. Les Evêques de Laon & de Beauvais, étoient debout aux deux côtez du Roy, pendant qu'on chanta les Litanies & les Prières qui les suivent, lesquelles étant achevées, l'Archevêque de Rheims se plaça sur sa chaise, & le Roy s'étant mis à genoux devant lui, Sa Majesté reçut les onctions en cet ordre : sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur la gauche, à la jointure du bras droit, & à celle du bras gauche.

Ces sept onctions étant finies, l'Archevêque de Rheims, & les Evêques de Laon & de Beauvais refermerent les ouvertures de la camisole & de la chemise du

du Roy ; & Sa Majesté s'étant levée , elle reçut des mains du Prince de Turenne , la Tunique , la Dalmatique , & le Manteau Royal de velours violet brodé de fleurs-de-lys d'or , fouré & bordé d'hermines. Le Roy se remit ensuite à genoux devant l'Archevêque de Rheims , qui lui fit la huitième onction sur la paume de la main droite , & la dernière sur celle de la main gauche. Ce Prelat ayant ensuite benì les gans & l'anneau , il donna les gans à Sa Majesté , & lui mit l'anneau au quatrième doigt de la main droite ; après quoi il prit le Sceptre Royal sur l'Autel , & le mit dans la main droite du Roy , & enfin la Main de Justice , qu'il lui mit dans la gauche.

C O U R O N N E M E N T.

Après ces Ceremonies , M. d'Armenonville , Garde des Sceaux , faisant la fonction de Chancelier de France , monta à l'Autel , & se mit du côté de l'Evangile , le visage tourné vers le Chœur , & appella les Pairs selon leur rang , en la maniere que nous allons dire. Monsieur le Duc d'Orleans , qui représentez le Duc de Bourgogne , présentez - vous à cet Acte ; Monsieur le Duc de Chartres , qui representez le Duc de Nor-

L. Vol. E. v. mandie,

mandie , présentez-vous à cet Acte. Il employa la même formule pour appeller les autres Pairs Laïques. Il appella ensuite les Pairs Ecclesiastiques en cet ordre. Monsieur l'Evêque & Duc de Laon, présentez - vous à cet Acte. Monsieur l'Evêque & Comte de Chaalons , qui représentez l'Evêque & Duc de Langres, présentez-vous à cet Acte. Monsieur l'Evêque & Comte de Beauvais , présentez-vous à cet Acte. Monsieur l'Evêque & Comte de Noyon , qui représentez l'Evêque & Comte de Chaalons , présentez-vous à cet Acte. Monsieur l'ancien Evêque de Fréjus , qui représentez l'Evêque & Comte de Noyon , présentez-vous à cet Acte.

M. le Garde des Sceaux , ayant repris sa place , & les Pairs s'étant approchez du Roy , l'Archevêque Duc de Rheims prit sur l'Autel la grande Couronne de Charlemagne , apportée de l'Abbaye de saint Denis , & après en avoir fait la benediction , il la mit sur la tête du Roy , & les Pairs Laïques & Ecclesiastiques y porterent la main , pendant que l'Archevêque Duc de Rheims recitoit les Oraisons du Couronnement.

INTRONISATION.

Peu de temps après, le même Prelat Officiant, prit le Roy par le bras droit, & le conduisit en cet ordre au Trône élevé sur le Jubé.

Les six Herauts d'armes, qui étoient restez au milieu du Chœur, commencèrent la marche, & s'arrêtèrent au bas des escaliers qui conduisoient au Jubé. Les Pairs Ecclesiastiques monterent par un escalier qui étoit du côté de l'Epître, les Pairs Laïques par celui du côté de l'Evangile, & ils furent conduits avec les Ceremonies accoutumées.

Le Maréchal Duc de Villars, l'épée nuë dans la main, & ayant à ses côtez les deux Huiffiers de la Chambre, portant leurs Masses, marchoit devant le Roy, qui avoit la Couronne de Charlemagne sur la tête, & qui portoit en ses mains le Sceptre & la Main de Justice. Le Duc de Villeroy & le Duc d'Harcourt, Capitaines des Gardes du Corps, marchaient aux côtez de S. M. la queue du Manteau Royal étoit portée par le Prince Charles de Lorraine, le Garde des Sceaux suivoit le Roy, & après lui marchoit le Prince de Rohan, ayant à sa droite le Prince de Tu-

L. Vol.

E vj

renne,

renne, & à sa gauche le Duc de Villeroi. Les six Gardes Ecoïsses, qui avoient suivi le Roy, restèrent sur les degrez des escaliers les plus proches du Trône, trois de chaque côté. Les Pairs Ecclesiastiques & Laïques se placèrent aux deux côtez du Trône, & les Grands Officiers dans les places qui leur étoient marquées. Les deux Capitaines des Gardes du Corps se tinrent sur la première marche de l'estrade, à côté du fauteuil de Sa Majesté.

Le Roy étant monté à son Trône par l'escalier du côté de l'Evangile, l'Archevêque de Rheims le fit asseoir, & le tenant toujours par le bras droit, il recita les Prières de l'Intronisation. Après lesquelles il quitta sa Mitre, fit une profonde reverence au Roy, & le baisa en disant : *Vivat Rex in æternum*, VIVE LE ROY A JAMAIS. Les autres Pairs Ecclesiastiques & Laïques, ayant ensuite baisé S. M. avec les mêmes Cérémonies, se remirent à leurs places, & les Hérauts d'armes monterent au Jubé. Alors on ouvrit les portes de l'Eglise, & le peuple y entra en foule pour y voir un spectacle également saint & auguste, & en même temps la splendeur & la magnificence Royale dans son plus grand éclat. Le Roy paroïssoit dans ce Trône

Ma-

DE NOVEMBRE 1722. 133

Majestueux avec ses graces naturelles qui ne le quittent jamais, & qui remplissent les cœurs de tous ses sujets de sentimens d'amour & de respect. Sentimens qui furent exprimez sur le champ par de grandes acclamations, accompagnées des Fanfarres, de divers Instrumens militaires, & des cris de joye, dont l'Eglise retentissoit.

Les Oiseleurs lâcherent ensuite un grand nombre de petits oiseaux, qui par le recouvrement de leur liberté, signifioient l'effusion des graces du Souverain, pour les prisonniers qui devoient être élargis, à l'occasion de cette Sainte Ceremonie. L'Artillerie de la Ville celebra aussi, & annonça cette grande solemnité par plusieurs décharges, & les Regimens des Gardes Françoises & Suisses qui étoient en bataille dans le Parvis, & aux environs de l'Eglise, firent alors une triple salve de leur mousquetairie.

Durant ces vives acclamations de *Vive le Roy*, les Herauts d'armes distribuerent dans la Nef, & dans le Chœur une grande quantité de Medailles d'or & d'argent qui avoient été frappées pour ce sujet, representant d'un côté Louis XV. en habits Royaux avec le Collier de l'Ordre du S. Esprit, & la Couronne sur la tête, avec cette Inscription **LUD. XV. REX.**

REX CHRISTIANISSIMUS , pour re-
vers la Ceremonie du Sacre , prise dans
l'instant même de l'Onction , avec cette
Legende, REX COELESTI-OLEO UNC-
TUS , le Roy oint de l'Huile Celeste , &
dans l'Exergue Remis xxv. Octob.
M DCCXXII. Cette Medaille a été fra-
pée de trois grandeurs differentes, nous
donnons ici la representation de la plus
grande avec son revers.

Les acclamations réitérées des peuples
l'emporterent bien-tôt sur tous les autres
bruits ; cependant le *Te Deum* fut chanté
par la Musique du Roy , & continué par
l'orgue au son de toutes les Cloches de la
Ville , & au bruit de l'Artillerie.

Après le *Te Deum* le Chantre & le
Sous Chantre entonnerent l'*Introite* qui
fut continué par la Musique du Roy :
l'Archevêque de Rheims commença la
Messe au Grand Autel , & en même
temps l'Abbé Guinaud , Chapelain de
S. M. commença une Messe basse à l'Au-
tel du Jubé. L'Abbé Milon , Aumônier
du Roy presenta l'eau-benite à S. M.
suivant l'usage. Après que l'Archevêque
de Rheims eut dit l'Oraison de la Dedi-
cace de l'Eglise , dont on celebrait l'Oc-
tave , l'Evêque d'Amiens quitta sa Mitre,
& chanta l'Epître. L'Evangile fut chan-
té par l'Evêque de Soissons , après que
les

Medaille du Sacre :

XXV.



**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

DE NOVEMBRE 1722. 135

les Pairs Ecclesiastiques eurent quitté leurs Mitres, les Pairs Laïques, leurs Couronnes, & que Monsieur le Duc d'Orleans, representant le Duc de Bourgogne, eut ôté au Roy sa Couronne qu'il posa sur le Prie-Dieu. A la fin de l'Evangile Monsieur le Duc d'Orleans reprit la même Couronne, & la remit sur la tête du Roy. Les Pairs Ecclesiastiques reprirent aussi leurs Mitres, & les Pairs Laïques leurs Couronnes.

Alors le Grand-Maître, le Maître, & l'Ayde des Ceremonies de France descendirent du Jubé, precedez des Hérauts d'Armes, qui étoient restez au bas des escaliers; & s'étant ensuite avancez jusqu'au milieu du Chœur, ils firent leurs reverences à l'Autel, au Roy, à Madame, aux Cardinaux, au Clergé, & aux Ambassadeurs.

Après que le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, eut fait une reverence au Grand Aumônier de France, ce Prélat alla porter au Roy l'Evangile à baiser, étant precedé du Grand-Maître, du Maître, & de l'Ayde des Ceremonies, & accompagné de l'Evêque de Soissons, Diacre, & d'un Chanoine Diacre qui portoit le Livre des Evangiles, couvert d'une Tavoyole de Satin blanc. Le Cardinal de Rohan arri-
vé

vé au bas de l'escalier , du côté de l'E-
pître , fit au Roy une premiere reve-
rence , il en fit une seconde au milieu de
l'escalier , & une troisième enfin auprès
du Trône. Ayant ensuite présenté le Li-
vre des Evangiles à baiser au Roy , il le
remit entre les mains du Diacre , & des-
cendit après du Jubé par l'escalier du
côté de l'Evangile , en faisant les mêmes
reverences qu'il avoit faites en montant ;
& lorsqu'il fut arrivé près l'Autel , il fit
les reverences accoutumées en pareilles
ceremonies.

• O F F R A N D E S .

Pendant qu'on chantoit l'Offertoire ,
& que l'Archevêque Officiant faisoit
l'Oblation , le Roy d'Armes & les He-
rauts allerent prendre sur les crédences
de l'Autel les offrandes qui y étoient po-
sées , & les porterent sur des Tavoyoles
de satin rouge , bordées de franges d'or ,
aux quatre Chevaliers de l'Ordre du S.
Esprit, nommez pour les porter , lesquels
partirent en même temps des quatre pre-
mieres chaises hautes du côté droit où ils
étoient placez , étant précédés des He-
rauts & du Roy d'Armes , de l'Aide du
Maître & du Grand-Maître des Cere-
monies ; le Maréchal de Tallard portoit
le

DE NOVEMBRE 1712. 37

le vase de vermeil doré rempli de vin , le Comte de Matignon portoit le pain d'or , le Comte de Medavi portoit le pain d'argent , & le Marquis de Goesbriant la bourse de velours cramoisy en broderie d'or , remplie de treize pieces d'or , semblables aux Medailles du Sacre , distribuées au peuple pendant le *Te Deum*.

Ces quatre Chevaliers de l'Ordre tenant les Offrandes , furent conduits par le Grand-Maître , le Maître , & l'Aide des Ceremonies au Trône du Roy , où ils monterent par l'escalier du côté de l'Évangile , & ils firent au bas , au milieu , & au haut de l'escalier les reverences accoutumées. Le Roy ayant été ainsi invité d'aller à l'Offrande , S. M. descendit de son Trône dans l'ordre suivant , par l'escalier du côté de l'Épître.

Le Grand-Maître , le Maître & l'Aide des Ceremonies , toujours precedez des Herauts d'Armes , les 4. Chevaliers de l'Ordre marchaient ensuite , & après eux , le Grand-Maître de la Maison du Roy , le Garde des Sceaux , le Connétable tenant l'Épée , & ayant à ses côtez les deux Huissiers-Massiers. Les Pairs Ecclesiastiques à la droite , & les Laïques à la gauche , accompagnoient le Roy : S. M. portoit dans ses mains le Sceptre & la Main de Justice , & avoit à ses côtez les deux Capitaines

Capitaines des Gardes , & les six Gardes Ecoſſois qui s'arrêterent vers le milieu du Chœur. Le Grand Ecuyer de France portoit la queue du Manteau Royal , le Duc de Charost , Gouverneur de S. M. ſuivoit le Roy , le Grand Chambellan & le Premier Gentilhomme de la Chambre étoient reſtez dans leurs places ſur le Jubé , pour garder le Trône.

Le Roy arrivé à l'Autel, où l'Archevêque Officiant étoit aſſis , le viſage tourné vers le Chœur , S. M. ſ'agenouïlla , & après avoir remis le Sceptre au Maréchal de Teſſé , & la Main de Juſtice au Maréchal d'Uxelles , le Roy reçut la bourse , le pain d'or , le pain d'argent , & le vaſe rempli de vin des mains du Marquis de Goeſbriant , du Comte de Medavi , du Comte de Marignon , & du Maréchal Duc de Tallard. Sa Majeſté les preſenta enſuite à l'Archevêque de Rheims , lui baiſant la main à chaque Offrande qu'il faiſoit. L'Archevêque Officiant mettoit ces Offrandes à meſure qu'il les recevoit dans un baſſin d'argent que les Marguilliers de l'Egliſe de Rheims tenoient à ſon côté gauche , ces riches Offrandes appartenant à cette Eglife.

Cette Ceremonie étant finie le Roy reprit le Sceptre & la Main de Juſtice , & retourna à ſon Trône dans le même ordre qu'il

qu'il avoit observé en descendant ; les Pairs Ecclesiastiques monterent par l'escalier du côté de l'Epître, les Laïques par celui du côté de l'Evangile ; ils reprirent ensuite leurs places à la droite & à la gauche du Trône de S. M. les quatre Chevaliers de l'Ordre furent reconduits à leurs places par l'Ayde des Ceremonies.

Avant l'Offertoire de la Messe du Chœur, l'Abbé Milon, Aumônier du Roy, avoit eu soin d'apporter du Jubé sur le Grand Autel, le pain qui devoit être consacré pour la Communion du Roy, après en avoir fait l'essai un peu avant la fin de la Messe ; & après la benediction donnée par l'Archevêque Officiant, les Herauts d'Armes, & le Grand-Maître, le Maître, & l'Ayde des Ceremonies ayant fait les reverences ordinaires, le Marquis de Dreux en fit une particuliere au Grand Aumônier de France, qui sortit de sa place, & alla recevoir du Prélat Officiant le baiser de paix. Il monta ensuite au Trône du Roy avec les mêmes ceremonies qui avoient été observées lorsqu'il avoit porté l'Evangile à baiser à S. M. S'étant alors approché du Roy, il lui donna le baiser de paix, que les Pairs Ecclesiastiques & Laïques vinrent ensuite recevoir de S. M. Elle l'accompa-

gna

gna de ces graces qui lui sont si naturelles, & que la solemnité du jour sembloit avoir encore augmentées. Pendant ce temps-là le Cardinal de Rohan descendit du Jubé pour retourner à sa place avec les mêmes ceremonies, & faisant les mêmes reverences qu'il avoit faites en montant au Trône.

*Communion du Roy, & fin des Ceremonies
du Sacre.*

La Messe étant achevée le Roy descendit de son Trône pour aller communier dans le même ordre que lorsqu'il étoit allé presenter les Offrandes ; le Grand Chambellan de France, & le Premier Gentilhomme de la Chambre, marchant alors aux côtez du Grand Maître de la Maison du Roy, S. M. étant arrivée à l'Autel, Monsieur le Duc d'Orleans, representant le Duc de Bourgogne, lui ôta la Couronne de Charlemagne, & la donna à porter au Maréchal d'Estrées. Le Roy remit ensuite le Sceptre & la Main de Justice aux Maréchaux de Tessé & d'Uxelles, & après s'être reconcilié sous le Pavillon qui avoit été dressé auprès du Grand Autel du côté de l'Epître, Sa Majesté se mit à genoux au bas de l'Autel. L'Archevêque de Rheims donna l'absolution.

lution au Roy , & le communia sous les deux especes. La nape étoit tenuë du côté de l'Autel par le Cardinal de Rohan , & par l'Evêque de Metz , Premier Aumônier de S. M. & du côté du Roy , par Monsieur le Duc d'Orleans , & par le Duc de Chartres.

Après la Communion , le Roy ayant repris la Couronne de Charlemagne , l'Archevêque Officiant la lui ôta , & lui en mit une autre plus legere , enrichie d'une prodigieuse quantité de Diamans , & autres pierreries de la Couronne , dont nous avons déjà parlé , & dont nous espérons donner une description plus étendue , avec la representation en Estampe.

La Couronne de Charlemagne fut remise au Maréchal d'Estrées , & le Roy s'en retourna au Palais Archiepiscopal dans l'ordre qui suit.

La marche commençoit par les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel , restez pendant toute la Ceremonie à la porte de l'Eglise , ayant le Comte de Montforeau , Grand Prevôt de l'Hôtel , à leur tête , les Cent Suisses de la Garde marchant deux à deux qui suivoient le Marquis de Courtenvaux leur Capitaine. Les haut-bois , tambours , & trompettes de la Chambre , les Herauts d'Armes , le Grand-Maître , & le Maître des Ceremonies , les quatre Chevaliers de

de l'Ordre du S. Esprit qui avoient porté les Offrandes, le Maréchal d'Estrées portant la Couronne de Charlemagne sur un carreau de velours violet, ayant à ses côtez, les Maréchaux de Tessé & d'Uxelles; les Pairs Ecclesiastiques & Laïques marchant à la droite, & à la gauche du Roy, portant dans ses mains le Sceptre & la Main de Justice, & précédé du Maréchal Duc de Villars, tenant l'épée de Connétable, les deux Huissiers de la Chambre du Roy portant leurs Masses, à ses côtez; le Grand Ecuyer de France portoit la queue du Manteau Royal; le Duc de Charost, Gouverneur du Roy, marchoit auprès de S. M. qui étoit suivie des Ducs de Villeroy & d'Harcourt, Capitaines de ses Gardes.

L'Archevêque de Rheims précédé de sa Croix & de sa Crosse, & accompagné de deux Chanoines Assistans, en Chappes, marchoit auprès du Roy, ainsi que les six Gardes Ecoissois. Le Garde des Sceaux marchoit seule derriere, S. M. suivi du Grand-Maître de la Maison du Roy, du Grand Chambellan, & du Premier Gentilhomme de la Chambre. Cette superbe marche qui se fit par la Gallerie découverte, dont nous avons parlé, au bruit des acclamations continuelles du peuple qui remplissoit le Parvis de l'Eglise, & les

les Cours de l'Archevêché , étoit fermée par les Officiers des Gardes du Corps.

Le Roy arrivé dans son appartement fut deshabillé , & revêtu d'autres habits; & s'étant ensuite reposé quelque temps, S. M. reprit son Manteau Royal & sa Couronne de Diamans; elle remit le Sceptre & la Main de Justice aux Maréchaux de Tessé & d'Uxelles. Les gans & la chemise du Roy qui avoient touché aux Onctions , furent remises pour les brûler, à l'Evêque de Metz, son Premier Aumônier.

La Musique du Roy s'est trouvée à la Ceremonie du Sacre; mais pour éviter la trop grande durée des Offices , déjà trop longs par eux-mêmes , & qui chantez par la Musique auroient pû fatiguer Sa Majesté, tous les Pleaumes , Hymnes , Antiennes & Cantiques ont été chantez en plein-chant ou en faux-bourdon.

Malgré ce retranchement le Roy a resté près de six heures de suite dans l'Eglise , & souvent même dans des situations très-penibles. Sa Majesté étoit dispensée par un Bref du Pape de communier à jeun , deux Maîtres d'Hôtel ordinaires étoient chargez de présenter un boüillon au Roy qu'on tenoit tout prêt dans un endroit pratiqué exprès sur le Jubé , à quelque distance du Trône du Roy ,

Roy. S. M. ne le voulut point prendre ; on lui representa que l'Empereur Charle-
quint n'en avoit pas fait de difficulté dans
une semblable Ceremonie , ainsi qu'on le
remarque dans l'Histoire de sa vie : *Es-
moy* , répondit le Roy , *j'aime mieux
qu'on lise dans l'Histoire de la mienne que
je n'en ai point pris.*

On avoit averti le Roy de l'ordre de
tout le Ceremonial , selon lequel pendant
la grande Messe du Sacre S. M. ne quitte
point la Couronne , que lorsqu'on chante
l'Evangile , auquel temps les Evêques
Assistans quittent aussi leur Mitre ; en sorte
que le Roy, selon ce Ceremonial, ne doit
plus quitter sa Couronne , pas même à
l'élevation. S. M. dit : *Les Evêques en
useront comme ils jugeront à propos ; pour
moy je veux quitter ma Couronne à l'é-
levation de la Sainte Hostie.* En effet ,
Monsieur le Duc d'Orleans, comme re-
presentant le Duc de Bourgogne, la lui
ôta , quoique l'usage n'en soit pas encore
établi.

Les Ceremonies du Sacre finies , les
Religieux députez de l'Abbaye de Saint
Denis , furent introduits dans l'anti-
chambre de l'appartement où le Roy se
de habilloit, & y reçurent tous les Habits
Royaux , tant ceux qu'ils avoient appor-
tez que ceux qui leur avoient été remis
dans

dans l'Eglise de Rheims avant le Sacre , avec la camifole de satin rouge , &c. dont ils donnerent leur recepillé au premier Valet de Chambre de Garderobe.

Après le Festin Royal on leur remit les autres Ornemens Royaux , avec le Manteau Royal qu'ils ont apportez au Trésor de S. Denis , à l'exception de la Couronne d'or que le Roy avoit sur la tête pendant ce festin

Nous allons donner une description sommaire de ces ornemens en faveur de ceux qui ne les ont jamais vus , que nous ornerons de quelques remarques historiques.

La Couronne de Charlemagne est celle qu'il reçut à Rome de la main de *Leon III.* Elle est fermée à l'Imperiale , enrichie de pierres précieuses & fort grande , c'est pourquoy les Pairs la soutiennent avec la main le jour du Couronnement pendant que l'Archevêque recite les Prières. On employoit aussi anciennement celle de *Charles le Chauve* , qui étoit d'un prix inestimable , mais ayant été enlevée par les *Nigateurs* , on y a substitué celle de S. Louis. Elle est moins grande que celle de Charlemagne ; mais en revanche elle est beaucoup plus magnifique , étant enrichie de Topazes , de Saphirs , de Rubis , d'Emeraudes , de Perles Orientales ,

& principalement d'un très-excellent Ruby Balay-Cabochon, sous lequel ces mots sont écrits, *de capillis Domini, de spinis Domini.*

L'épée de Charlemagne, autrement dite *de S. Pierre*, à cause qu'il la reçut du même Pape *Leon III.* dont la poignée, les branches, & le pommeau sont d'or massif, enrichis de pierres précieuses, est dans un fourreau de velours violet garni de perles Orientales. Elle est appelée *Jocosa* en latin, à cause de la joye qu'inspire la solemnité du Sacre, à laquelle elle est employée. Guillaume de *Nangis* dans la Relation qu'il fait du Sacre de Philippe le *Hardy*, l'appelle *Spata*, terme fort usité dans le siècle où il écrivoit. Le continuateur d'*Aymoin* s'en sert lorsqu'il parle du Sacre de Louis le *Begue*, & un Ordre Militaire d'Espagne en a pris sa dénomination : *Ordo Sancti Jacobi de Spata.*

Au dessus du Sceptre de Charlemagne est la figure de cet Empereur en or. Il est assis dans un fauteuil orné de deux Lyons, & de deux Aigles d'or; il tient un Sceptre & une pomme de même métal, avec une Couronne Imperiale sur la tête, au bout de laquelle est une grosse Perle Orientale. La figure de l'Empereur est posée sur un lys d'or, émaillé de blanc
au

au dessus d'un pommeau d'or, enrichi de perles, avec cette Inscription gravée derriere le fauteuil, *Sanctus Carolus Magnus, Italia, Roma, Gallia, Germania.* La fleur de lys & la figure de l'Empereur sont au bout d'un bâton d'or de six pieds moins deux pouces de haut, lequel se démonte en trois pieces.

Quelques écrivains peu instruits ont dit que la Main de Justice étoit d'yvoire, mais ils se sont trompez, puisque constamment elle est de Licorne. Elle est placée au bout d'un bâton d'or; elle a au quatrième doigt un Anneau d'or enrichi d'un beau Saphir. Sous la Main est un cercle à feuillage enrichi de trois Grenats, de trois Saphirs, & de douze Perles Orientales. Au milieu du bâton est un autre cercle à feuillage orné de trois Grenats, d'un Saphir, & de huit Perles. Au bas du bâton est un troisième cercle à feuillage, avec deux Grenats, deux Saphirs, une belle Amatiste, & huit Perles. Cette Main de Justice est appelée *Virga* par le continuateur d'*Aymoin*, lorsqu'il parle du Sacre de *Louis VI.* ce qui prouve qu'elle étoit en usage avant le regne de *Charles V.*

Les éperons sont d'or, ornez de Grenats; la verge est semée de Fleurs-de-

I. Vol.

G ij

Ly,

Lys d'or en champs d'Azur , ayant au bout une pomme à feuillage garnie de tissu velouté , broché d'or. Les deux boucles sont aussi d'or à tête de Lyon avec le mordant de même.

L'agraffe servant à tenir le Manteau Royal est une lozange d'or garnie au dedans d'une Fleur-de-Lys d'or , enrichie au milieu d'un rubi-balay à huit côtez. A la pointe d'en haut de la fleur-de-lys est un pareil ruby. Au dessus du premier , & aux deux fleurons de la Fleur-de-Lys , sont trois rubis-balays, en table, d'une même grandeur, avec deux autres rubis à huit côtez , & un à six. Aux quatre coins quatre beaux diamans; & sur le bord neuf grosses perles d'Orient , parfaitement rondes.

Les six Couronnes des Ducs & Pairs, & des Comtes & Pairs , ainsi que les quatre autres des Seigneurs qui representoient au Sacre le Connétable , le Grand-Maître de la Maison du Roy , le Grand Chambellan & le Premier Gentilhomme de la Chambre , restent à ceux qui les ont portées. Les quatre dernières sont pareilles à celles des Comtes & Pairs.

Dans le temps que l'Auguste Ceremonie du Sacre se faisoit à Rheims , toute la Ville & tout le Diocèse de Paris étoient

étoient en prieres au pied du très-Saint Sacrement , exposé dans toutes les Eglises pour demander à Dieu une abondance de graces & de benedictions sur la Personne Sacrée de Sa Majesté , en vertu d'un Mandement de M. le Cardinal de Noailles , donné le 16. du present mois d'Octobre.

Vous sçavez , mes chers freres , dit le S. E. dans ce Mandement , que le Roy doit recevoir dans peu l'Onction Sainte, dont nos Rois très-Chrétiens sont en possession d'être consacrez depuis tant de siecles. SA MAJESTE' va reconnoître au pied des Autels , que c'est de Dieu même qu'elle tient toute l'autorité & la puissance dont elle jouit par les droits de sa naissance , & que c'est pour la gloire de ce même Dieu , & pour le bonheur de ses peuples que cette puissance , & cette autorité doivent être employées : tous les ordres du Royaume dans cette Sainte & Auguste Ceremonie , au nom de tous les sujets , vont former pour leur Souverain les vœux que le respect le plus sincere , & la plus inviolable fidelité , animez de l'esprit de Religion , doivent inspirer. Unissez-vous à nous , mes chers freres , pour demander à Dieu , que nôtre Monarque , comme un Salomon pacifique ,

„ reçoive d'en haut par l'Onction Sainte,
 „ l'esprit de sagesse & de conseil , pour
 „ assurer pleinement dans ses Etats , pen-
 „ dant le cours de son regne , la paix que
 „ le Prince dépositaire de l'autorité Roya-
 „ le à maintenuë durant sa Regence ; qu'à
 „ l'exemple de S. Louis nous voyons croî-
 „ tre en lui de jour en jour l'attachement
 „ au culte , & à la foy de ses peres , un
 „ saint respect pour la Religion , & ces
 „ sentimens de pieté qui sont l'heureux
 „ fruit de l'éducation Chrétienne qu'il a
 „ reçûë ; qu'en marchant sur les traces de
 „ son Auguste Bisayeul , il soit occupé
 „ comme ce Prince Religieux , à faire
 „ adorer celui par qui les Rois regnent ,
 „ & qui décide souverainement du sort
 „ des Empires ; que conformément aux
 „ promesses de son Sacre , le zele pour la
 „ justice , & un amour tendre pour ses
 „ peuples , reglent toutes ses démarches ,
 „ & qu'il regarde comme sa gloire la
 „ plus solide , l'obligation de protéger
 „ l'Eglise , & de faire respecter ses loix ,
 „ &c.

Comme l'Abbaye Royale de S. Ger-
 main des Prez dépend immédiatement
 du S. Siege Apostolique , on fit dans l'E-
 glise Abbaticale la même Exposition du
 Très-Saint Sacrement , les mêmes Prie-
 res & Salut , avec un grand concours de
 Peu-

DE NOVEMBRE 1722. 151

Peuples de ce district , & du Fauxbourg S. Germain , en consequence d'un Mandement donné le 23. du même mois par le Reverend Pere Dom Pierre Thibault, Grand Prieur de cette Abbaye , & Vicair General de Son Eminence M. le Cardinal de Bissy, Evêque de Meaux , Abbé de S. Germain des Prez , &c.

Voici de quelle manière s'exprime le Reverend Pere Grand Prieur , Vicair General. « Demandons à Dieu qu'au moment que le Pontife prendra le vase rempli de l'Huile Sainte , & sacrera Sa Majesté , l'esprit du Seigneur se répande sur sa Personne Sacrée , & que dès ce moment cet Esprit Saint soit toujours avec elle ; qu'il lui donne la sagesse & l'intelligence pour gouverner heureusement ses peuples , la prudence & la force pour les maintenir dans la paix , la science & la pieté , afin qu'il soit inviolablement attaché au Culte de Dieu , qu'Imitateur de la Pieté même de Clovis , de la Sainteté de S. Louïs , à l'exemple de son Auguste Bisayeul , il maintienne dans le Royaume la foy de ses Peres. Demandons à Dieu , comme ces Peuples fideles , dont parle l'Ecriture , que la Bonté Divine donne une longue vie à nôtre nouveau Salomon , qu'il rende son nom encore plus

I. Vol.

G iiij celebre

» celebre que celui de ses Augustes Pré-
 » decesseurs , & qu'il élève son Trône au
 » dessus du leur , &c.

PRIERE POUR LE ROY,

*Faite à la fin d'un Sermon prononcé le
 jour du Sacre de S. M. par le R. P.
 Begon , Prieur de l'Eglise de Mer , ou
 Menars-la-Ville , près de Blois.*

Seigneur , conservez nôtre Roy , *Domine , saluum fac Regem* , écoutez-
 nous toutes les fois que nous vous offri-
 rons des vœux & des prieres pour son
 salut , pour sa santé & pour la prospérité
 de son regne : *& exaudi nos in die
 quâ invocaverimus te.* Parvenu par son
 Sacre au comble de la gloire humaine ,
 que pouvons-nous de plus vous demander
 pour lui ? sinon de lui prolonger ses jours
 pour rendre la félicité de ses peuples plus
 solidement établie , qu'elle n'a jamais été ,
 & comme les biens de la grace sont les
 vrais & solides biens , nous ne cesserons
 d'invoquer vôtre nom , & de vous sup-
 plier d'orner son âme de toutes les ver-
 tus chrétiennes , & d'en éloigner tous
 les vices : Faites , Seigneur , que ce jeune
 Prince si cher à ses sujets , ait pour vous la
 même scûmission que ses sujets ont pour
 lui , que son humilité soit aussi profonde
 que

que son Trône est élevé: Faites, Seigneur, qu'il n'ait point d'autres ennemis que les vôtres. Ce temps heureux, Seigneur, auquel vous parlâtes à vos Prophetes, Samuel, Natan & Gad, nous est toujours present. Vous leur dites: j'ai choisi un homme plein de courage pour conduire, & défendre Israël, & je l'ai pris du milieu du peuple pour l'élever sur le Trône; j'ai connu David mon serviteur, d'un enfant j'en ai fait un Roy, il en a reçu l'Onction Sacrée de la main de Samuël, ma protection ne lui manquera point, & mon bras le soutiendra toujours; ses ennemis ne pourront rien contre lui, & ne lui feront aucun mal; je ferai que sa seule presence les renversera, & je frapperai de mort tous ceux qui le haïront, & qui attenteront à sa vie; j'aurai toujours de la bonté pour lui, & fidele à mes promesses, je rendrai son Etat florissant, & son regne heureux; sa puissance & son empire s'étendront d'un côté jusqu'à la mer, & de l'autre jusqu'à l'Euphrate; il aura recours à moi comme un enfant à son pere; il me dira, Seigneur, vous êtes mon veritable pere, vous êtes mon Dieu, & je vous dois le Trône & la vie, il sera le premier des Rois du monde, & j'en ferai le plus puissant Prince de l'Univers; sa posterité ne s'éteindra jamais,

sa maison subsistera dans tous les siècles,
& son Trône durera autant que les Cieux
& le Monde. Ce sont, Seigneur, les promesses que vous avez faites autrefois à David votre serviteur, en le choisissant pour être Roy d'Israël : ce sont ces mêmes promesses, dont vous honorez notre jeune Monarque ; accomplissez-les, Seigneur, en sa faveur, comme vous les avez exécutées en faveur de David ; qu'il soit comme ce jeune Prince la terreur de ses ennemis, les délices de son peuple, l'appui de notre Sainte Religion, en qualité de Fils aîné de l'Eglise, & que rempli de zèle & d'amour pour elle, il puisse avec autant de fondement que David s'écrier : Seigneur, j'ai aimé votre vérité, *complacui in veritate tuâ*, je l'ai cherchée, & j'ai employé toute ma puissance pour la faire aimer de mes peuples. Cette vérité Sainte, ô mon Dieu, ne peut lui venir que de vous, désilez-lui les yeux, dissipez les tenebres de son enfance, & que ceux qui pourroient lui inspirer le mensonge, soient éloignés pour toujours de sa Personne Sacrée. Digne héritier des vertus de son Auguste Bisayeul, qu'il fasse de ses sujets de fideles Chrétiens, afin qu'en travaillant à leur sanctification, il assure la sienne ; & qu'après avoir regné de longues années glorieusement
sur

DE NOVEMBRE 1722. 155

sur la terre, il regne avec eux éternellement dans le Ciel.

FESTIN ROYAL.

On avoit préparé cinq tables dans la grande Salle du Palais Archiepiscopal, qui étoit très-richement meublée. Celle du Roy fut dressée devant la cheminée, vis-à-vis la porte de son appartement, sur une estrade élevée de quatre marches, & sous un Dais de velours violet, semé de Fleurs-de-Lys d'or, où elle mangea seule ; On avoit placé les tables des Pairs Ecclesiastiques & Laiques aux deux côtez de la salle, à une distance égale de l'estrade du Roy. Au bout de ces deux tables on en avoit dressé encore deux autres, une à droite pour le Nonce du Pape, & les Ambassadeurs conviez, & une autre à gauche, pour le Grand Chambellan, & autres Seigneurs, dont nous parlerons. A gauche de la table du Roy on avoit construit une Tribune d'où M^e la Duchesse de Lorraine vit tout ce qui se passa au Festin, de même que plusieurs autres Princes Etrangers qui y étoient *inognito*.

Le Duc de Brissac, Grand Pannetier de France, habillé d'une espece de veste d'étoffe d'or, & un manteau de même,

L. Vol.

Gvj qui

qui descendoit jusqu'aux genoux , bordé d'une dentelle d'or , fit mettre le couvert du Roy ; il se rendit ensuite au Gobelet, & en apporta le cadenas de S. M. Il étoit accompagné du Marquis de Lanmary , Grand Echançon qui portoit la sou-coupe, les verres & les Caraffes du Roy, & du Marquis de la Chesnaye , lequel en qualité de Grand Ecuyer-Tranchant portoit la grande cueillière , la fourchette & le grand couteau ; leurs habits & manteaux étoient de velours noir , & de drap d'or.

Le Grand-Maître des Cerémonies ayant ensuite averti le Grand-Maître de la Maison du Roy que les viandes étoient prêtes, & S. M. ayant ordonné qu'on servit , le Prince de Rohan qui representoit le Grand-Maître se rendit au lieu où on avoit préparé les plats : peu de temps après on apporta le premier service dans l'ordre qui suit.

Les haut-bois , les trompettes , & les flutes de la chambre , jouant des fanfares, étoient à la tête ; après eux marchoient les Herauts d'Armes , le Grand-Maître , & le Maître des Ceremonies , ensuite les douze Maîtres d'Hôtel du Roy, marchant deux à deux, avec leurs bâtons à la main, puis le Maître d'Hôtel ordinaire , & le Premier Maître d'Hôtel du Roy. Le Prince de Rohan faisant la fonction de
Grand-

DÈ NOVEMBRE. 1722. 157

Grand-Maître, tenant son bâton, marchoit immédiatement devant ce service. Le Grand Pannetier de France portoit le premier plat, les autres étoient portez par douze Gentils-hommes servans de S. M. quatre Gardes du Roy précédoient, & suivoient ce service.

Le Grand Ecuyer-Tranchant rangea les plats sur la table du Roy, les découvrit ensuite, & en fit faire l'essai; après quoi il les recouvrit. Alors le Grand-Maître précédé, comme nous venons de le dire, étant allé avertir le Roy, Sa Majesté se rendit à la salle du festin dans cet ordre.

Les haut-bois, les trompettes, & les flûtes de la chambre, marchaient les premiers, ils étoient suivis des six Hérauts d'Armes, du Grand-Maître, & du Maître des Ceremonies, des douze Maîtres d'Hôtel, deux à deux, leurs bâtons en main, du Maître d'Hôtel ordinaire, & du Premier Maître d'Hôtel; ensuite du Maréchal Duc de Tallard, des Comtes de Matignon & de Medavi, & du Marquis de Goesbriant, Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit qui avoient porté les Offrandes. Ces Seigneurs étoient suivis du Maréchal d'Estrées, qui portoit la Couronne de Charlemagne sur un carreau de velours violet, & marchoit entre

tre

tre les Maréchaux de Tessé & d'Uxelles, & le Grand-Maître de la Maison du Roy, qui étoit pareillement entre le Grand Chambellan & le Premier Gentilhomme de la Chambre; ensuite marchoit le Maréchal Duc de Villars, représentant le Connétable de France, portant l'épée nue, & ayant les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs Masses, à ses côtez. Ensuite les Pairs Ecclesiastiques & Laïques marchaient aux deux côtez de Sa Majesté; de manière qu'à côté du Roy, à droite, se trouvoit l'Archevêque Duc de Rheims, & à gauche Monsieur le Duc d'Orleans, représentant le Duc de Bourgogne, les Ducs de Villeroy & d'Harcourt, Capitaines des Gardes, & le Duc de Charost, Gouverneur du Roy étoient auprès de Sa Majesté, les six Gardes Ecoissois marchaient sur les aîles. Le Roy avoit la Couronne de Diamans sur la tête, tenant le Sceptre & la Main de Justice dans ses mains. Le Grand Ecuyer de France portoit la queue du Manteau Royal. Cette marche étoit fermée par le Garde des Sceaux de France qui marchoit derriere Sa Majesté.

Le Roy étant arrivé à sa table, l'Archevêque de Rheims la benit, en disant le *Benedicite*. On posa sur des carreaux de velours violet, la Couronne de Charlemagne

magne à un coin de la table , à droite , le Sceptre & la Main de Justice aux deux coins , à gauche. Les Maréchaux d'Estrées, de Tessé & d'Uxelles se tinrent de bout pendant tout le dîner , auprès des Honneurs que chacun d'eux avoit portez. Le Maréchal de Villars , tenant l'épée nue , étoit placé devant la table , vis-à-vis le Roy. Les six Gardes Ecossois , tenant leurs hallebardes , étoient placez trois d'un côté , & trois de l'autre de la table , aux quatre coins de laquelle il y avoit quatre Huissiers , portant leurs Masses d'argent doré. Le Prince Charles de Lorraine prit sa place derriere le fauteuil de S. M. aux côtez duquel se placerent les Ducs de Villeroy & d'Harcourt. Le Prince de Rohan en qualité de Grand-Maître se tint debout près de la table , à droite , & presenta la serviette au Roy avant , & après le dîner. Le Duc de Brissac , le Marquis de Lanmary , & le Marquis de la Chesnaye étoient placez devant la table , vis-à-vis S. M. pour être à portée de faire les fonctions de leurs Charges. Le premier presentant le pain , changeant les assiettes , les serviettes , & le couvert du Roy , le second luy donnant à boire , & allant lui-même chercher le vin & l'eau , dont il faisoit faire l'essai devant S. M. & le troisième desservant les plats , approchant

prochant ceux dont le Roy souhaitoit manger, & coupant les viandes.

La Nef d'or enrichie de diamans étoit posée sur la table, à droite, vers le coin le plus éloigné de S. M. L'Abbé Milon, Aumônier du Roy se tint toujours auprès pour l'ouvrir toutes les fois que le Roy vouloit changer de serviette.

Les autres services de la table de S. M. furent apportez par les Officiers de sa Maison, avec le même cortège que le premier. Le bruit des fanfares se faisant entendre à chaque service. Le troisième qui étoit le dessert fut servi par le Duc de Brissac, Grand Pannetier de France.

Les quatre autres tables de la salle du festin furent servies immédiatement après que S. M. eut pris sa place. Alors les Pairs Ecclesiastiques & Laïques descendirent de l'estrade, & s'allèrent placer à leurs tables, les premiers à droite, & les derniers à gauche.

L'Archevêque Duc de Rheims avoit debout derrière lui les deux Chanoines Assistans de la Messe, en Chappes, & deux Ecclesiastiques, en surplis, & aussi debout, vis-à-vis, qui tenoient sa Croix & sa Crosse. L'Evêque Duc de Laon, l'Evêque Comte de Châlons représentant l'Evêque Duc de Langres, l'Evêque Comte de Beauvais, l'Evêque Comte de Noyon

DE NOVEMBRE 1722. 161

Noyon, représentant l'Evêque Comte de Chaalons, & l'ancien Evêque de Frejus, représentant l'Evêque Comte de Noyon, étoient sur la même ligne que l'Archevêque de Rheims, tous en Chappes & en Mitre, comme à la Ceremonie du Sacre.

Les Evêques de Soissons, d'Amiens, & de Senlis, Suffragans de l'Archevêque de Rheims, placez dans le retour de la même table, vis-à-vis les trois derniers Pairs Ecclesiastiques, avoient seulement le rochet, le camail violet & le bonnet carré. Monsieur le Duc d'Orleans, représentant le Duc de Bourgogne, occupoit la première place à la table des Pairs Laïques; le Duc de Chartres, comme Duc de Normandie, le Duc de Bourbon, comme Duc d'Aquitaine, le Comte de Charolois, comme Comte de Toulouse, le Comte de Clermont comme Comte de Flandres, & le Prince de Conti, comme Comte de Champagne, se mirent aux cinq autres places sur la même ligne; ils avoient les mêmes manteaux & vestes, dont ils étoient vêtus pendant la Ceremonie, & avec la même Couronne sur la tête. M. Mascei, Nonce du Pape, occupoit la première place, du côté des fenêtres, à la table des Ambassadeurs; l'Ambassadeur d'Espagne, Dom Patrizio Lawes, vis-

vis-à-vis de lui , l'Ambassadeur de Sardaigne , le Comte de Vernon , à côté du Nonce , M. Hop , Ambassadeur d'Hollande , vis-à-vis , & le Bailli de Mêmes , Ambassadeur de la Religion de Malthe , à côté de ce dernier. M. d'Armenonville , Garde des Sceaux de France , faisant la fonction de Chancelier , dans ses habits de Ceremonie , étoit placé vis à-vis l'Ambassadeur de Malthe ; & ensuite , sur la même ligne , le Chevalier de Saintot & M. de Reimond , Introduceurs des Ambassadeurs , tous la tête couverte.

A la cinquième table , dite des Honneurs , vis-à-vis celle des Ambassadeurs , & au-dessous de celle des Pairs Laïques , étoient placez sur la même ligne , le Prince de Turenne , Grand Chambellan de France , le Duc de Villequier , premier Gentilhomme de la Chambre , MM. les Duc de Tallard , Comtes de Matignon & de Medavy , & Marquis de Goësbriant , Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit , qui avoient porté les Offrandes , tous revêtus des mêmes habits qu'ils avoient à la Ceremonie du Sacre.

On se leva de table peu de temps après qu'on eut servi le fruit du Roy. Il est à remarquer que ces quatre dernieres tables furent servies par les Officiers du Corps

CAVALCADE.

Le 26. Octobre le Roy fit la Cavalcade solennelle , pour aller entendre la Messe à l'Eglise Abbatiale de saint Remy. Les Regimens des Gardes Françoises & Suisses étoient en haye , & occuperent dès le matin les ruës qui conduisent du Palais Archiepiscopal à l'Abbaye de saint Remy.

Le Roy partit à dix heures du matin, Cette pompeuse & brillante marche se fit dans l'ordre suivant. La Compagnie des Grenadiers à cheval , les Officiers à leur tête , ainsi que des autres Compagnies ; les deux Compagnies des Mousquetaires , la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde ; les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel marchant à pied, deux à deux, le Comte de Montforeau, Grand Prevôt de l'Hôtel , à cheval , à leur tête. On voyoit ensuite plusieurs Seigneurs de la Cour, parez des habits les plus magnifiques , & montez sur des chevaux de prix très-richement harnachez. Nous ne pouvons pas marquer ici bien exactement les noms de tous ceux qui y assisterent ; nous allons seulement nommer ceux qui sont venus à nôtre connoissance , sans avoir égard à leurs rangs

&

& Dignitez. Messieurs les Marquis d'Alincourt, de Bezons, de Villars, de Croissy, de Trenel, de Maillebois ; les Comtes de sainte Maure, de Rupelmonde, les Chevaliers d'Harcourt, de Biron, de Pesse. On voyoit ensuite trois chevaux du Roy, dont les magnifiques harnois étoient couverts de caparaçons de velours bleu brodé en or & en argent, menez en main par des Palefreniers de l'Ecurie du Roy, marchant à pied. Douze Pages à cheval, sçavoir, six de la Chambre, & six de la grande & petite Ecurie. Les Trompettes de la Chambre, les Cent-Suisses de la Garde, dans leurs habits de Ceremonie, le Marquis de Courtenvaux, leur Capitaine, à cheval, à leur tête. Plusieurs Maréchaux de France & Chevaliers des Ordres du Roy, à cheval, sans observer de rang entre eux ; le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, marchant à cheval devant Sa Majesté. Le Roy paroissoit ensuite, vêtu d'un habit de velours ruby, brodé d'or, monté sur un cheval harnaché avec la plus grande magnificence. Les rênes étoient tenues par deux Ecuyers de Sa Majesté, quatre autres Ecuyers marchoient à pied autour du Roy, qui avoit à ses côtez les Ducs de Villeroy & d'Harcourt, les Capitaines des Gardes, à cheval

Corps de Ville, & par les notables Bourgeois, en rabats, en habits & manteaux noirs, ayant tous une fleur-de-lys appliquée sur leur habit vers l'endroit du cœur, & toutes ces tables, sans en excepter celle de Sa Majesté, aux dépens de la ville de Rheims. Elles furent servies dans la dernière magnificence.

Ce Festin Royal, dont l'ordre & la somptuosité firent l'étonnement de tous ceux qui y étoient, fut conduit par les soins de M. Felix, Contrôleur general de la Maison du Roy, sur le zele & l'activité duquel les Magistrats de la ville de Rheims s'étoient reposez dans cette occasion si importante. Il fut toujours auprès de la personne du Roy pendant tout le Festin.

Les vingt-quatre Violons de la Chambre jouèrent pendant le dîner du Roy, à la fin duquel l'Archevêque de Rheims commença les Graces, qui furent psalmodiées par la Musique du Roy; après quoi Sa Majesté fut reconduite à son appartement vers les deux heures après midi, dans le même ordre & avec les mêmes Ceremonies qui avoient été observées en arrivant dans la salle du Festin. L'Archevêque de Rheims & les autres Pairs Ecclesiastiques retournerent à l'Eglise, pour quitter leurs habits Pontificaux.

On

On avoit préparé trois tables dans les salles de l'Hôtel de Ville de 18. couverts chacune. Elles furent servies vers les trois heures après midi. Le Maréchal de Villars , représentant le Connétable , tint la première , où mangèrent le Prince de Rohan représentant le Grand-Maître , les Maréchaux de France qui avoient porté les Honneurs , les deux Capitaines des Gardes du Corps , le Capitaine des Cent-Suisses , le Grand-Maître , & le Maître des Ceremonies. Le Grand Pannetier & le Grand Echançon , le Grand Ecuyer-Tranchant , & le Marquis de Livry , Premier Maître d'Hôtel du Roy , y mangerent aussi.

Les quatre Barons , qui avoient reconduit la sainte Ampoule , tinrent la seconde table , où plusieurs Seigneurs de la Cour mangerent ; ces deux tables furent servies par les Officiers du Corps de Ville , & par les notables Bourgeois , avec autant de délicatesse que d'abondance.

Vers les sept heures du soir on dressa d'autres tables pour les Bourgeois & Notables qui avoient servi au festin Royal , ainsi qu'aux deux tables dont on vient de parler.

DE NOVEMBRE. 1722. 167

val ; les six Gardes Ecoſſois marchant à pied ſur les aîles ; le Duc de Charoſt , Gouverneur de Sa Maieſté , étoit derrière elle , ainſi que le Prince de Turenne , Grand Chambellan , le Duc de Villequier , Premier Gentilhomme de la Chambre , & le Marquis de Beringhen , reçu en ſurvivance du Marquis de Beringhen ſon pere , dans la Charge de Premier Ecuyer du Roy. Le Prince de Rohan , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde , & le Duc de Chaulnes , Capitaine-Lieutenant de celle des Chevaux-Legers de la Garde , étoient auffi à cheval auprès de Sa Maieſté. M. le Duc d'Orleans , le Duc de Chartres , le Duc de Bourbon , le Comte de Charolois , le Comte de Clermont , & le Prince de Conti , marchotent à cheval après Sa Maieſté. Monſieur le Duc d'Orleans étoit accompagné du Marquis de Biron , ſon Premier Ecuyer , & du Marquis de la Fare , Capitaine de ſes Gardes ; les Princes du Sang avoient chacun auprès d'eux un de leurs premiers Officiers. Les Officiers des Gardes du Corps de quartier marchotent enſuite à la tête du Guet des Gardes du Corps , ſuivis des quatre Compagnies. Cette ſuperbe marche étoit fermée par la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy. Le

Le Roy traversa la grande ruë, qui conduit à l'Abbaye de saint Remy, au bruit des acclamations continuelles du peuple, qui étoit accouru en foule de toutes parts. Sa Majesté fut reçue à la porte de l'Abbaye par tous les Religieux en Chappes, le Pere Dom Denis Gaudart, grand Prieur de cette Abbaye, à leur tête, complimenta le Roy en ces termes;

S I R E,

Quelque grandeur & quelque éclat qui environnent ici Vôte Majesté, la Religion & la pieté y brillent encore infiniment davantage. Ces deux vertus sont si marquées sur tout l'interieur de vôte Personne sacrée, qu'on s'apperçoit aisément, que dans la Ceremonie de ce jour, elle suit moins la coûtume de ses augustes Prédecesseurs, que le mouvement du cœur d'un Roy veritablement selon le cœur de Dieu.

Par le ministere d'un de ses dignes Pontifes, il vous oignit hier, Sire, de son Huile sainte, de ce Baume celeste, accordé aux prieres de saint Remy, en faveur du grand Clovis & de ses successeurs : monument autentique des merites de ce saint Prelat, précieux gage de sa divine

divine protection sur nos Rois , dont nous avons l'honneur d'être les dépositaires. Aujourd'hui V^{otre} Majesté paroît dans ce S. Temple , où la foi la conduit pour louer le Seigneur dans son admirable don , pour honorer la précieuse Relique de son fidele serviteur , à qui vous êtes redevable de la foi de vos peres , & pour recueillir au pied de son tombeau les fruits de sa puissante intercession. Dans les dispositions dignes du Fils aîné de l'Eglise , quelle abondance de graces ne recevrez-vous pas , Sire , & à quelle perfection le Seigneur n'élèvera-t'il pas tous ces dons naturels que nous admirons dans V. M. avec autant de joye que d'étonnement ?

Descendu de tant de grands Rois , la nature , Sire , veut réunir en vous seul , tous leurs merites particuliers , pour en faire un Heros universel : élévation d'esprit , grandeur d'ame , ardeur pour la gloire , pénétrant pour le bien , prudence , solidité , amour des beaux Arts , & toutes les autres excellentes & heroïques qualitez de vos glorieux Ancêtres , semblent vous être transmises comme à titre de succession ; qualitez dont les semences ont paru dans V. M. dès sa plus tendre enfance , qu'on a vû se développer de plus en plus , à mesure qu'elle a avancé

I. Vol.

H en

en âge , & qu'un grand Prince , qui lui est encore plus attaché par les sentimens & la tendresse du cœur , que par les liens & la proximité du sang , a fait cultiver avec des attentions & des succès qu'on ne peut exprimer , qu'en les comparant à la supériorité de son mérite.

Les impressions de la grace entées , pour ainsi dire , sur de tels avantages de la nature , ne pourront que produire les plus excellens fruits de la justice chrétienne. Plein de la foi de l'Eglise , vous en ferez , Sire , le très-zélé défenseur. Pénétré de ses maximes , vous regnerez ainsi , autant agreable à votre Dieu , que respecté & cheri de vos sujets.

Puisse la durée d'un si beau regne en égaler le bonheur & la gloire. Ce sont les vœux , Sire , que nous ne cesserons jamais de faire aux pieds des saints Autels , animez de tout le zèle , & de toute l'ardeur dont nous sommes capables. Nous supplions , Sire , très-humblement V. M. de vouloir bien les agréer , comme des effets du très-profond respect , de la fidélité inviolable , de la soumission parfaite que nous conserverons éternellement pour elle , & leur accorder pour ce Monastere , l'un des plus favorisez de vos illustres Prédecesseurs , l'honneur de votre royale & souveraine protection.

Le

Le Roy fut ensuite conduit dans le Chœur, où il entendit une Messe basse, pendant laquelle sa Musique chanta un Motet.

Le Roy alla faire sa priere après la Messe, derriere le grand Autel, auprès du Tombeau de saint Remy, dont on avoit tiré la Châsse, pour la faire voir à S. M. à qui ces Religieux montrèrent aussi la sainte Ampoule.

Après cela les Troupes de la Maison du Roy se mirent en marche, & S. M. retourna au Palais Archiepiscopal dans le même ordre, & par le même chemin, où les Regimens des Gardes Françoises & Suisses étoient restez en haye & sous les armes.

Le 27. Octobre le Roy alla entendre la Messe à l'Eglise des Jesuites, pendant laquelle les Musiciens de la Chapelle chanterent un Motet. Sa Majesté fut reçu à la porte, & complimenté par le P. Robinet, Provincial. On lui presenta le Programme d'un divertissement, intitulé, *les Oracles d'Apollon, rendus sur le Parnasse, à l'occasion du Sacre du Roy Louis XV.* Divertissement mêlé de Musique & de Declamations, que les Ecoliers de leur College se propoisoient de représenter devant Sa Majesté; mais la brièveté du séjour du

Roy à Rheims, l'a empêché d'affister à ce divertissement, en voici l'extrait :

Noms des Acteurs.

A P O L L O N.

LES MUSES.

L'IMPIETE'.

**PREMIER & SECOND GENIE
DE LA FRANCE.**

A R G U M E N T.

Cette Piece commence par un Prologue , qui invite le Roy à entendre ce qu'Apollon & les Muses vont prédire sur la gloire de son Regne.

Apollon & les Muses ouvrent la Scene. Ce Dieu , après avoir ordonné aux neuf Sœurs , de préparer une fête charmante pour le grand Roy , qui honore de sa presence des lieux où elles président , les fait retirer , pour n'être pas troublé dans le moment qu'il consultera le destin.

Les Muses lui obéissent ; le Dieu du Parnasse apostrophe le Destin , & le prie de lui reveler le glorieux avenir qu'il reserve à Louis XV. Instruit au gré de ses souhaits , il rappelle les Muses , à qui il ordonne de chanter les grands miracles

DE NOVEMBRE 1722. 173

faciles que ce nouvel Astre prépare à l'Univers. L'Auteur suppose ici, que la seule présence d'Apollon a communiqué aux Muses, ce que le Destin vient de lui inspirer. Une Muse prononce l'Oracle qui suit.

Une Muse.

Dès son aurore
Il fait éclore
Les plus beaux jours ;
Puisse la Parque,
Pour ce Monarque ,
Filer toujours.

D'autres Muses parlent à la gloire du Roy , moitié oracle , moitié souhait, comme on l'aura remarqué dans la précédente Prophetie.

L'Impieté & la Discorde troublées de ces Oraeles , qu'elles ont entendus du fond des Enfers , viennent demander à Apollon , si ce grand Roy ne fera rien pour elles. A une demande si impertinente , Apollon répond en ces termes :

Envain , Monstres temeraires ,
Vous vous flattez d'un sort plus doux ;
Les Destins vous sont contraires ;

L. Vol.

H. Hj.

Tout

Tout vous annonce leur courroux.

Une Muse répond à peu près sur le même ton, & le Chœur confirme l'anathème, qui les oblige à rentrer dans les Enfers, d'où elles sont sorties mal-à-propos.

Deux Génies de la France succèdent à l'Impiété & à la Discorde, & viennent avec beaucoup plus de raison, demander à Apollon quel sera le sort de la France sous un grand Roy, instruit par un si digne Regent. Voici comment le premier Genie s'explique.

Pour les intérêts de la France,
Grand Dieu, je viens te demander,
Quel sera le bonheur, l'éclat, & la puissance
Du jeune Roy qui va nous commander.
Instruit par un Heros si digne d'un Empire,
Quels biens n'en peux-tu pas prédire,
Que n'en doit on point espérer;
A la faveur de tes Oracles,
Raconte-nous les grands miracles,
Que cette habile main semble nous préparer, &c.

Le second Genie interroge Apollon,
& comme pour le piquer, lui demande,

DE NOVEMBRE 1722. 175

s'il pourra garder le silence sur le sort de Louis XV. tandis que tous ses Sujets, charmez des heureuses prémices de son regne, prononçoient hardiment sur les glorieuses suites qu'ils en attendoient. Voici comment s'exprime ce second Genie.

L'un frappé de son zèle & de sa piété,
Prédit que dans nos temps nous allons voir re-
naître,

Ce siècle heureux & si vanté,
Où la France, imitant le zèle de son Maître,
Suivoit la voix de son Pasteur,
Et n'avoit qu'un esprit, qu'un langage & qu'un
cœur.

Ce texte n'a pas besoin de Commen-
taire.

Apollon répond aux deux Genies de la France, d'une manière à remplir leur at-
tente. Il invite le Roy à croître sous la
main qui le guide, & rend justice en mê-
me temps à la docilité de l'auguste Ele-
ve, & à l'habileté du grand Maître, qui
lui apprend l'art de regner. Une Muse
prononce un nouvel Oracle, & une der-
niere finit la piece par ces six vers pro-
phetiques qu'elle adresse à la France.

L. Vol.

H iiij Heu-

Heureuse France de ta gloire ,
 Que de peuples seront jaloux ,
 Si les destins dans leur courroux

T'ont ravi des Heros si chers à ta memoire
 Un seul va les remplacer tous.

Cette Piece qui , comme nous l'avons dit cy-devant , a commencé par un Prologue , finit par un Epilogue. L'acteur de cet Epilogue dit très-ingenieusement à Apollon , qu'on n'a pas besoin de lire dans les livres du Destin. pour annoncer les grands miracles que Louis promet , & que le sang dont il est formé , son cœur & son esprit qui se manifestant de jour en jour , valent bien des Oracles. Apollon & une Muse complimentent le Roy alternativement , & lui disent d'une maniere très-galante , qu'un seul mot d'approbation , & un souris gracieux de sa part , leur paroissent préférables à tous les oracles des Dieux. La Musique de cette Piece est de la composition du sieur Barbey.

CEREMONIE DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Dès le Lundi 26. Octobre M. de Breteuil , Commandeur , Prevôt & Maître des

DE NOVEMBRE 1722. 177.

des Ceremonies des ordres du Roy , fit assembler par ordre de Monsieur le Duc d'Orleans , à trois heures après midy , tous les Commandeurs , Chevaliers & Officiers de l'Ordre du S. E^sprit dans l'appartement de S. A. R. pour délibérer sur ce qui devoit être observé en la Ceremonie , dans laquelle le Roy devoit être receu Grand-Maître Souverain de l'Ordre le lendemain. A l'issuë de cette assemblée , M. de Breteüil qui avoit pris soin de faire conserver & rétablir les amphitheatres , les tribunes & les tentures qui avoient servi à la solemnité du Sacre , se rendit à l'Eglise Metropolitaine , pour y donner les ordres convenables , pour que l'Eglise où devoit se passer une si grande & si auguste solemnité , fut parée de ses plus beaux ornemens , & en même temps pour y disposer les places & séances des assistans.

Il eut soin de faire parer le Grand Autel des ornemens de l'Ordre du Saint-Esprit , & de faire mettre un Dais au dessus. On éleva un autre Dais au dessus du Trône , sur lequel S. M. devoit être placé pendant Vêpres & Complies ; ce Trône occupoit la premiere place à droite , à l'entrée du Chœur , qui fut tendu & paré de même que le Grand Autel , des ornemens de l'Ordre.

L. Vol.

H v On

On dressa encore un Trône, & un Daïs pareil, près de l'Autel, du côté de l'Evangile, attenant la tribune des Ambassadeurs. Ce Trône étoit aussi pour le Roy, S. M. y devoit signer son serment, & recevoir le Manteau & le Colier de l'Ordre du S. Esprit. Les Ecussions des Armes du Roy, & de celles de tous les Chevaliers presens à la Ceremonie, furent mis au dessus des stales que chacun devoit occuper selon le rang de sa reception. On disposa à droite & à gauche les bancs de ceux qui devoient assister à cette Ceremonie, à peu près de même que le jour du Sacre. Toute la difference qu'il y eut, c'est qu'on en ôta plusieurs de ceux qui se trouverent du côté de l'Evangile, afin que les Chevaliers pussent avoir les aventûs libres au Trône du Roy, & que les Officiers eussent plus de facilité à faire leurs fonctions.

Le 27. Octobre après midy le Duc de Chartres & le Comte de Charolois furent reçûs Chevaliers de l'Ordre de S. Michel par Monsieur le Duc d'Orleans. On sçait que tous ceux qui sont Chevaliers du S. Esprit reçoivent l'Ordre de S. Michel avant que de recevoir celui du S. Esprit.

Nous dirons ici à l'occasion de cette Ceremonie que l'Ordre de S. Michel fut institué le premier Aoust 1469. par Louis

XI. en l'honneur de l'Archange S. Michel , qu'il en fixa alors le nombre des Chevaliers à trente-six , qu'il y fit une addition le 22. Decembre 1476. & qu'enfin le feu Roy l'augmenta jusques à cent, sans y comprendre ceux qui sont Chevaliers du S. Esprit , ni les Etrangers.

Les Chevaliers de cet Ordre portoient dans les Ceremonies un Collier d'or à double coquilles , entrelassées l'une avec l'autre , & liées d'aiguillettes de soye , à bouts ou forêts d'or. Le Roy François I. changea ces aiguillettes en cordelieres ou chainettes d'or. Au bas de ce Collier est une Medaille d'or , sur laquelle est representé S. Michel combattant le Dragon.

Le même jour , vers les deux heures après-midy , les Cardinaux , les Archevêques & Evêques invitez à cette Ceremonie , étant arrivez en corps à la porte du Chœur de l'Eglise Metropolitaine ; ces Prélats furent reçus & conduits avec les ceremonies accoutumées , & ils prirent leurs places sur les formes qu'on leur avoit préparées près de l'Autel , du côté de l'Epître. Les Cardinaux de Bissy, de Gesvres , du Bois & de Polignac , occuperent le banc le plus avancé. Les Aumôniers du Roy se placerent sur leur forme derriere les Evêques. Le Garde des

Sceaux de France, en habit de ceremonie, se mit sur un siege à bras, sans dossier, au dessous des formes occupées par le Clergé. Il étoit accompagné des mêmes Conseillers d'Etat, & Maîtres des Requêtes qui avoient assisté au Sacre, & qui se placerent sur les mêmes bancs qu'ils avoient occupé le jour de cette Ceremonie. M^{rs} Noblet, Perrin, Poisson, le Noir, Archambaut & Carpot, Secretaires du Roy, & députez de leur Compagnie, eurent aussi leur même séance que le jour du Sacre, & leur banc étoit derriere celui des Maîtres des Requêtes.

Les formes préparées du côté de l'Evangile, vis-à-vis celles du Clergé & du Conseil, furent prises par les Principaux Officiers de S. M. & les Seigneurs de la Cour. Madame la Duchesse de Lorraine fut presente à cette Ceremonie, & occupa la même tribune où elle avoit été pendant le Sacre. Son A. R. avoit auprès d'elle l'Infant Dom Emanuel, frere du Roy de Portugal, & les Princes & Princesses de Lorraine qui ont gardé l'*incognito* pendant tout le temps qu'ils ont séjournés à Rheims. Le Nonce du Pape, & les Ambassadeurs étoient placez dans la tribune de l'autre côté; les amphitheatres qu'on avoit dressez au dessus des stales des Chanoines, étoient occupez par un
grand

DE NOVEMBRE 1722. 108

grand nombre de personnes de distinction.

Tous les Commandeurs, Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, invitez, qui se trouvoient à Rheims, revêtus du grand habit de Ceremonie de l'Ordre, se rendirent à l'appartement du Roy sur les trois heures après-midy, & M. de Breteuil ayant averti S. M. que tout étoit prêt pour la Ceremonie, le Roy ordonna qu'on se mit en marche, & aussi-tôt les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel revêtus de leurs hoquetons, le Comte de Montforeau, Grand Prevôt de l'Hôtel, à leur tête, commencerent cette marche par la galerie découverte, dont nous avons déjà parlé, & qui étoit tapissée du côté de l'Eglise, des plus riches tapisseries de la Couronne, & ornée, à gauche, de tapis à hauteur d'appuy. Ensuite marchaient les Cent Suisses de la Garde en habits de ceremonie, tambour battant, drapeau déployé, le Marquis de Courtenvaux, leur Capitaine, à leur tête; les tambours, trompettes & fifres des Ecuries du Roy, & les six Herauts d'Armes dans leurs habits de ceremonie; ils étoient suivis du Sieur Chevard, Huissier des Ordres du Roy, vêtu de son habit de l'Ordre du S. Esprit, portant la Masse, & du Sieur Hallé, Heraut des Ordres, habillé de même, qui marchoit après.

après. M. de Breteuil , Commandeur , Prevôt & Maître des Ceremonies marchoit ensuite , ayant à sa droite M. Crozat , Grand Trésorier , & à sa gauche M. de Montargis , Secretaire des Ordres du Roy. L'Abbé de Pomponne , Chancelier des Ordres du Roy , marchoit seul derrière ces trois Officiers. Ils étoient tous quatre revêtus de leurs habits , & grand Manteau de Ceremonie de l'Ordre du S. Esprit.

Le Comte de Charolois marchoit après , & le Duc de Chartres ensuite , tous deux en habits de Novice , d'étoffe d'argent , portant l'épée argentée , à fourreau blanc.

Les Chevaliers avec le grand Manteau de l'Ordre , & le Collier pardessus , ce qui les distingue des Officiers , suivoient deux à deux dans cet ordre. Le Marquis de Goësbriant , ayant à sa droite le Comte de Medavi , le Comte de Matignon & le Maréchal d'Uxelles , les Maréchaux Ducs de Tallard & de Villars , les Maréchaux de Tessé & d'Estrées ; puis le Prince de Conti , le Duc de Bourbon , & Monsieur le Duc d'Orleans , ces trois Princes marchaient seuls , & séparément l'un de l'autre.

Le Roy marchoit immédiatement après en habit de Novice , le Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France , & l'Evêque

DE NOVEMBRE 1722. 183

L'Evêque de Metz, Premier Aumônier de S. M. à sa droite, & à sa gauche le Roy étoit suivi des Ducs de Villeroy & d'Harcourt, Capitaines de ses Gardes, du Duc de Charost, son Gouverneur, du Prince de Turenne, Grand Chambellan, du Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la Chambre, du Marquis de Nessel, destiné à porter la queue du Mantau de S. M. & de plusieurs autres Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roy. Ils étoient tous habillez magnifiquement. Les Sieurs Millet & de Varrenne, Huissiers de la Chambre avec leurs habits de Ceremonie de satin blanc, portant leurs Masses, & les six Gardes Ecossois, vêtus comme ils l'avoient été au Sacre, marchaient aux deux côtes de S. M. La marche fut continuée dans cet ordre: au sortir de l'appartement du Roy on se couvrit, on alla par la galerie découverte, & par le Grand Portail de l'Eglise Metropolitaine, dont on traversa sans se découvrir, toute la Nef, laquelle étoit bordée par les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, les Cent Suisses, les tambours, les fifres, & les trompettes de la Grande Ecurie. L'Huissier & le Heraut, & les quatre Grands Officiers de l'Ordre qui marchaient après eux, se découvrirent en entrant dans le Chœur, vers le milieu duquel

duquel ils firent les reverences accoutumées en pareille Ceremonie. Après quoi ils allerent se mettre vis-à-vis des tabourets couverts des houffes de l'Ordre, placez au bas du Chœur en cette maniere. Celui du Chancelier vis-à-vis le Trône du Roy, à une certaine distance, celui du Maître des Ceremonies, un peu plus avant, entre celui du Grand Tresorier, à la droite, & celui du Secretaire, à la gauche. Celui du Heraut étoit placé seul, & plus avancé, celui de l'Huissier, presque au milieu du Chœur. |

Le Comte de Charolois y entra seul, & après lui le Duc de Chartres, ils s'allerent mettre vis-à-vis leurs places de Novices, au bas du Chœur en entrant à gauche, après avoir fait les reverences ordinaires.

Les Chevaliers entrèrent après dans l'Ordre de la marche, firent les reverences accoutumées, & se rangerent au bas de leurs places, où ils resterent jusqu'à l'arrivée du Roy, lequel peu de temps après, étant entré dans le Chœur, salua l'Autel; & lorsqu'il fut monté sur son Trône, placé à droite, au bas du Chœur, en entrant, les Chevaliers monterent aussi dans leurs stales, & les deux Novices se mirent aux places que nous venons de dire qui leur étoient destinées au bas du Chœur. •

DE NOVEMBRE 1722. 185

Le Cardinal de Rohan, en sa qualité de Grand Aumônier de France, se mit au dessous du Roy, dans l'une des stales basses; l'Evêque de Metz, Duc de Coislin, Pair de France, & Commandeur de l'Ordre, alla se placer sur un Banc dans le Sanctuaire, du côté de l'Epître. Ce banc étoit immédiatement après le fauteuil de l'Archevêque de Rheims, Officiant, & un de ses Assistans, & il étoit destiné à être occupé par les Commandeurs Ecclesiastiques, s'il y en avoit eu d'autres que l'Evêque de Metz.

Les Ducs de Villeroy, d'Harcourt, Capitaines des Gardes du Corps, étoient aux côtez du fauteuil de S. M. auprès de laquelle se placèrent aussi le Duc de Charost, son Gouverneur, le Grand Chambellan, le Premier Gentilhomme de la Chambre, & le Marquis de Nesle. La première place, à la droite du Roy, étoit occupée par Monsieur le Duc d'Orleans, ayant devant lui dans les basses stales M. Loüis de la Vergne de Montaynard de Tressan, Evêque de Nantes son Premier Aumônier. Lorsque tout le monde eut pris séance, les quatre Grands Officiers de l'Ordre, précédé du Héraut & de l'Huissier, allèrent vis-à-vis l'Autel recommencer toutes leurs reverences, lesquelles finies, ils retournerent à leurs places,

places , où s'étant couverts comme l'étoient le Roy , & tous les Chevaliers , M. de Brereüil , Maître des Ceremonies , precedé du Heraut & de l'Huissier , fit d'abord une reverence à l'Autel , & en vint faire une autre au Roy , pour sçavoir si S. M. souhaitoit qu'on commençât l'Office. Il alla ensuite avertir l'Archevêque de Rheims , qui étoit en Chappe , & en Mitre , dans un fauteuil près de l'Autel , du côté de l'Epître , assisté de trois Chapelains de la Chapelle de Musique du Roy , assis à ses côtez , & de trois Clercs de la même Chapelle qui étoient debout.

Les Vêpres commencerent aussi tôt , & furent chantées par les Musiciens de la Chapelle de Musique de S. M.

Avant qu'on chantât l'*Hymne* , le Maître des Ceremonies precedé du Heraut , & de l'Huissier , alla faire une reverence au Roy pour l'avertir de se mettre à genoux , & de se découvrir , il fit la même chose au *Magnificat* pour avertir S. M. de se lever.

Les Vêpres finies , & l'Archevêque de Rheims ayant dit l'Oraison , les quatre Grands Officiers de l'Ordre , precedez du Heraut & de l'Huissier , s'avancerent jusqu'aux marches du Sanctuaire ; ils y commencerent leurs reverences , après lesquelles ils

DE NOVEMBRE 1722. 187

Ils allerent se placer sur l'estrade du Trône du Roy, élevé du côté del'Evangile; sçavoir, l'Abbé de Pompone, à la droite du Trône, M. de Breteuil à la gauche, M. Crozat, sur l'estrade, après le Chancelier; M. de Montargis, sur la même estrade, après le Maître des Cere monies; le Heraut & l'Huissier, au bas de l'Estrade, le premier à droite, & l'autre à gauche.

Pendant que ces Officiers se plaçoient, les Chevaliers descendirent de leurs stables, & s'avancerent deux à deux jusqu'auprès du Sanctuaire, sur lequel ils monterent, après avoir fait leurs reverences, & se placerent suivant leur rang, en observant que les plus élevezen dignité fussent le plus près du Trône.

Alors le Roy, qui avoit entendu les Vêpres sur son Trône, en descendit, & marcha vers l'Autel, suivi du Grand Aumônier, des deux Capitaines des Gardes, de son Gouverneur, du Grand Chambellan, du Marquis de Nesle, & de plusieurs autres Grands Officiers de la Couronne & de la Maison, & précédé des deux Huissiers-Massiers, & des six Gardes de la Manche.

Le Roy arrivé au pied du Sanctuaire, fit ses reverences, & monta ensuite à son Trône près de l'Autel. Dans ce moment
l'Ar-

L'Archevêque de Rheims quitta la place, on mit un fauteuil sur l'estrade, vis-à-vis S. M. & ce Prélat s'y étant venu asseoir, demanda au Roy, s'il desiroit signer le Serment de l'Ordre du Saint-Esprit qu'il avoit fait à son Sacre ? à quoi S. M. ayant répondu qu'elle le souhaittoit, M. de Montargis, Secrétaire, le lui présenta à signer, ainsi que la Profession de foi, écrite dans un Registre, où les Rois, Prédecesseurs de S. M. & les Chevaliers ont tous signé depuis l'Institution de l'Ordre, & dans lequel le Roy signa aussi.

Lorsqu'on reçoit un Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit dans un païs étranger, on y envoie ce Registre original, afin que le Chevalier y signe. Cela s'est toujours observé ainsi. On en pourroit citer beaucoup d'exemples, tels que ceux du Roy de Pologne, Jean Sobieski, du Prince des Asturies, &c.

Sa Majesté se leva ensuite, ôta sa toque, & la remit au Grand Aumônier, qui, en cette qualité, étoit placé entre le Chancelier & le Tresorier de l'Ordre.

Le Grand Chambellan, qui étoit derrière le fauteuil du Roy, lui ôta son Capot de Novice, & Sa Majesté s'étant alors mise à genoux sur un carreau qu'on avoit apporté, elle reçut des mains de
l'Ar-

DE NOVEMBRE 1722. 189

l'Archevêque Officiant la Croix de l'Ordre du Saint-Esprit , attachée à un cordon bleu , que ce Prelat lui passa au col.

Le Maître des Ceremonies de l'Ordre, qui étoit au côté gauche du fauteuil du Roy , lui mit ensuite le Manteau sur les épaules , qu'il attachâ ; alors l'Archevêque de Rheims , ayant reçu le Collier de l'Ordre des mains du Grand Tresorier , le mit au col de S. M. & lui présenta en même temps les Statuts & l'Office de l'Ordre , avec un dixain ou Chapelet , dont les grains sont d'yvoire piquez d'or , avec les chiffres & les ornemens qui sont au Collier. Ces Statuts, Offices & dixain avoient été remis à l'Archevêque par le Sieur de Clairambault , Genealogiste des Ordres du Roy.

Cette Ceremonie finie , le Roy se leva , se couvrit & se remit dans son fauteuil. L'Archevêque de Rheims retourna à sa place dans le Sanctuaire , & tous les Chevaliers , chacun selon son rang , vinrent baiser la main au Roy , comme
GRAND-MAISTRE SOUVERAIN DE
L'ORDRE. Les plus éminens en dignité les premiers : ils s'en retournerent ensuite à leurs places. Les Officiers de l'Ordre eurent aussi l'honneur de baiser la main de Sa Majesté , & se remirent
dans.

dans leurs places sur l'estrade du Trône.

L'Archevêque Officiant entonna ensuite le *Veni Creator*, qui fut continué par les Musiciens de la Chapelle de Musique du Roy.

Pendant cette Hymne le Maître des Ceremonies, précédé du Heraut & de l'Huissier, descendit du Trône du Roy, fit une reverence à S. M. & alla avertir Monsieur le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon, qui devoient être Parains du Duc de Chartres & du Comte de Charolois, de les conduire au Trône du Roy; il alla ensuite prendre ces deux Princes, qui, comme Novices, étoient restez au bas du Chœur, pendant qu'on avoit reçu le Roy Grand-Maître Souverain de l'Ordre. Ces deux Princes conduits par Monsieur le Duc d'Orleans & par le Duc de Bourbon, précédés de M. de Breteuil, du Heraut & de l'Huissier, étant arrivez au bas du Sanctuaire, firent leurs reverences, monterent ensuite sur l'estrade du Trône, après avoir fait, en y arrivant, une seconde reverence à S. M.

Le Duc de Chartres & le Comte de Charolois se mirent à genoux sur des carreaux devant le Roy, & lûrent le Serment de l'Ordre qui leur fut présenté par le Secretaire, & ils le signerent à genoux,

DE NOVEMBRE 1722. 191

noux , de même que la Profession de foi écrite dans le Registre original , dont nous venons de parler , le Chancelier de l'Ordre tenant le Livre des Evangiles , ouvert sur les genoux du Roy pendant le Serment.

Le Heraut de l'Ordre ôta à ces deux Princes leur Capot de Novice ; le Grand Tresorier presenta à Sa Majesté le Cordon bleu , auquel étoit attachée la Croix de l'Ordre , que le Roy leur mit au col sur l'habit de Novice. Le Maître des Ceremonies les revêtit du grand Manteau de l'Ordre , & le Grand Tresorier , ayant présenté le Collier à S. M. le Roy le leur passa au col sur le grand Manteau , en leur disant : *Recevez-de nôtre main le Collier de nôtre Ordre du benoît Saint-Esprit, &c. au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.* Ensuite ces deux Princes se leverent , firent une reverence au Roy , en descendant du Trône , & allerent se placer dans le rang qu'ils devoient occuper près l'Autel. Ces deux Princes n'ont pas encore l'âge marqué par les Statuts , mais on-en dispense ceux de leur rang , qui sont ordinairement reçus après leur quinzième année.

Après cela le Maître des Ceremonies , ayant fait une reverence au Roy , les Officiers , qui étoient demeurez sur l'estrade

de

de près de S. M. s'avancerent jusqu'au milieu du Chœur , vis-à-vis l'Autel , où ils recommencerent leurs reverences , étant précédés du Heraut & de l'Huissier ; ils reprirent ensuite les places qu'ils avoient occupées pendant Vêpres. Le Roy descendit alors de son Trône , & suivi de tous ceux qui l'y avoient accompagné , s'arrêta devant le Sanctuaire , où S. M. après avoir fait les mêmes reverences qu'elle y avoit faites en arrivant , retourna à son Trône , qui étoit dressé au bas du Chœur.

On commença alors les Complies , qui furent chantées par les Musiciens de la Chapelle de Musique du Roy , lesquelles étant achevées , les quatre Grands Officiers , marchans après le Heraut & l'Huissier , s'avancerent par le milieu du Chœur , jusques vers le Sanctuaire , & ils recommencerent leurs reverences , après lesquelles ils se mirent en marche , pour reconduire le Roy dans son appartement. Les Chevaliers , après être descendus de leurs places , & avoir fait leurs reverences , suivirent les Grands Officiers de l'Ordre , en gardant le même rang , que lorsqu'ils étoient venus à l'Eglise. Le Roy descendit de son Trône ; & après avoir fait une reverence à l'Autel , se mit en marche , précédé & suivi

vie des mêmes personnes, qui avoient eu l'honneur de l'accompagner en arrivant. Sa Majesté, en s'en retournant dans le même ordre par la galerie découverte, au Palais Archiépiscopal, étoit revêtue du Collier & du grand Manteau de l'Ordre du Saint-Esprit, dont la queue étoit portée par le Marquis de Nesle. Les Commandeurs, les Chevaliers, & les Officiers de l'Ordre, en arrivant dans la Chambre du Roy, se rangerent en haye à droite & à gauche, chacun selon son rang & sa dignité, pour voir passer Sa Majesté; ils le retirèrent aussi tôt qu'elle fut entrée dans son Cabinet.

L'Ordre du Saint-Esprit fut institué par un Edit, donné à Paris au mois de Decembre 1578. par Henri III. Roy de France & de Pologne, pour marque d'une éternelle pieté, & de la reconnoissance qu'il desiroit rendre à Dieu des bienfaits qu'il en avoit reçus, surtout au jour de la Pentecôte, auquel il avoit été élu Roy de Pologne en 1573. & avoit succédé à la Couronne de France, par le décès du Roy Charles IX. arrivé le même jour de la Pentecôte 30. May 1574.

Cet Ordre est composé (sans compter le Roy, qui en est le Chef & souverain Grand-Maître) de cent personnes; sçavoir, de quatre Cardinaux & de cinq Pre-

lats , compris le Grand Aumônier de France , de quatre-vingt-sept Chevaliers , & de quatre Grands Officiers , qui sont , le Chancelier , le Prevôt , Maître des Cere monies , le Grand Tresorier , & le Greffier.

L'Eglise Metropolitaine de Rheims , où se sont passées toutes ces grandes Cere monies , avoit été ornée , comme nous l'avons déjà dit , des plus belles tapisseries de la Couronne , & éclairée d'un grand nombre de lustres & de girandoles. Toute cette disposition avoit été faire sous les ordres , & par les soins du Duc de Villequier , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy , qui a fait éclater par tout son goût juste & délicat , dans la disposition & arrangement de ces magnifiques ornemens.

M. l'Archevêque de Rheims , attentif à ce qu'exigent les différentes circonstances des temps , & craignant que la Fête de S. Simon & S. Jude , qui arrive le 28. d'Octobre , ne pût pas être observée avec la décence convenable , & qu'on ne pût pas fournir pour cette grande affluence de peuple , que le Sacre du Roy avoit attiré à Rheims , les alimens necessaires pour le jeûne & l'abstinence de la veille ,
renir

DE NOVEMBRE 1722. 195

remet, par son Mandement du 17. Octobre, cette Fête au Dimanche 8. Novembre suivant, & la Vigile au Samedi.

Le 28. Octobre les Cardinaux, les Archevêques & les Evêques, qui avoient été invitez au Sacre, s'assemblerent dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal, pour aller complimenter le Roy; ils furent conduits à l'Audience de S. M. avec les ceremonies accoutumées; l'Archevêque de Toulouse, qui devoit porter la parole au nom du Clergé, marchoit entre les Cardinaux de Rohan & de Bissy. Le discours que fit ce Prelat fut très éloquent. Il remercia S. M. de la protection qu'elle avoit de tout temps accordé à l'Eglise, & des nouvelles promesses qu'elle venoit encore de faire au Clergé le jour de son Sacre, de la lui continuer à l'avenir.

Le même jour, le Roy alla entendre la Messe dans l'Eglise de l'Abbaye des Benedictines de saint Etienne, pendant laquelle un Motet fut chanté par la Musique de S. M. La Messe étant achevée, le Roy s'approcha de la grille, où l'Abbesse, accompagnée de la Coadjutrice, & de toutes les Religieuses, assura S. M. de ses très-humbles respects; le Roy les ayant à son tour assurées de sa protection,

se recommanda à leurs prières.

L'après-midi , le Roy , accompagné dans son carrosse de Monsieur le Duc d'Orleans , des Princes du Sang & du Duc de Charost , son Gouverneur , se rendit au Camp formé près du chemin de Châlons , entre Rheims & le Village de saint Leonard , à trois quarts de lieuës de la Ville , disposé en cet ordre. Les Gendarmes de la Garde du Roy , fermoient la gauche , & sur la même ligne , à droite , les Chevaux-Legers de la Garde , les deux Compagnies des Moulquetaires , les Gardes Suisses , les Gardes Françoises , les quatre Compagnies des Gardes du Corps fermoient la droite , au-delà desquelles , & sur la même ligne , les Grenadiers à cheval étoient campés.

Sa Majesté monta à cheval , & fit la revûe des Troupes de la Maison , des Regimens des Gardes Françoises & Suisses , qui étoient en bataille ; le Roy commença par la gauche , suivi de tous les Seigneurs de la Cour & étrangers superbement montez. Les Grenadiers à cheval , qui fermoient la droite , firent differens mouvemens , tant à cheval qu'à pied , avec tout l'ordre & toute la vivacité possible , dont Sa Majesté parut très-satisfaite. Le Roy ordonna ensuite à ses Troupes de rentrer dans le Camp.

Elles

Elles se rangerent en haye devant leurs tentes, l'Infanterie en vestes & en bonnets, sans armes, où le Roy les vit une seconde fois.

Le Roy revint le long de la ligne, & en descendant de cheval, avant de remonter dans son carosse S. M. trouva à la tête du Camp les Officiers des Troupes de sa Maison, qui avoient été nommez Chevaliers de S. Louis, au nombre de 40. tous à genoux, formans une enceinte d'environ 150. pas de tour, dans laquelle étant entré avec S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, les Princes du Sang, quelques Seigneurs, & MM. les Ducs de Villeroy & d'Harcourt, les Capitaines des Gardes, M. le Blanc, Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, Grand-Prevôt, Maître des Ceremonies, & Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, fit lever la main aux Chevaliers qui devoient être reçus, lut le Serment accoutumé, & S. M. ayant son épée nuë à la main commença la reception à l'ordinaire, par ceux des Gardes du Corps, & continua de suite. M. de Sauroy, Tresorier general, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, eut l'honneur en cette qualité de presenter les Croix à Sa Majesté, à mesure de la reception des Chevaliers, que le Roy fit

avec une grace si majestueuse , qu'elle donna encore plus d'éclat à cette Cérémonie militaire , & de nouveaux sujets d'admiration à un nombre infini de personnes ; qui étoient accouruës au Camp de toutes parts.

Madame la Duchesse de Lorraine , & les Princes & Princesses ses enfans s'y étoient renduës dans les carosles de Madame , ainsi que plusieurs Princes & Seigneurs Etrangers.

M. le Duc de Villeroy , Lieutenant General des Armées du Roy , & Capitaine de ses Gardes du Corps , qui a commandé les Troupes de ce Camp , & qui , comme nous l'avons déjà remarqué , a donné pendant qu'il a duré , de grandes preuves de sa magnificence , ne quitta point Sa Majesté pendant la revue , non plus que durant la Cérémonie des Chevaliers de saint Louis , dont voici la Liste.



OFFICIERS

DE NOVEMBRE 1722. 199

OFFICIERS DE LA MAISON
*du Roy , qui ont été reçus Chevaliers
de l'Ordre Militaire de Saint Louis ,
au Camp de Rheims , le jour de la re-
vue le 28. Octobre 1722.*

Gardes du Corps.

Compagnie de Noailles.

Les Sieurs Lieautaud, Sondron, Fayer,
Gavarigne , Mangol , Foucault , *Sous-
Brigadiers.*

Compagnie de Villeroy.

Les Sieurs Beranger, Dandré , Didier,
Porte-Etendarts.

Compagnie de Charost.

Les Sieurs Demontgermain , de Ser-
viere , Desmolieres , Rigaud. *Sous-Bri-
gadiers.* Desroches , Pressigny , Cadroy,
Bileyer , *Porte-Etendarts & Gardes.*

Compagnie d'Harcourt.

Grandpré , Campvallou , Daugetol-
les , S. Laurent , Desfugeray , Dufay ,
I. Vol. Iiiij. Ville-

Villebois , *Sous-Brigadiers* , Ramfray ,
Laurencé , *Porte-Etendars*.

Gendarmes de la Garde du Roy.

Barlaudiere , Dupassy , Bailleul , Mou-
ceaux , Belleaux , Dounney , Dulac ,
Gendarmes.

Chevaux-Legers de la Garde du Roy.

De Fouronne , le Formiger , de Bor-
tengle , de Torfay , de Fommereux , d'E-
cle , de Bauquemarre , *Chevaux-Legers*.

Grenadiers à Cheval.

Le Chevalier du Blaizel , *Maréchal*
des Logis.

LE ROY TOUCHE LES MALADES.
ATTAQUEZ DES ECROUELLES.

Le 29. Octobre le Roy alla en cere-
monie à l'Eglise de l'Abbaye de S. Re-
my , pour y commencer devant la Châsse
de S. Marcoul , une neuvaine que l'Ab-
bé d'Argentré , un des Aumôniers de
S. M. a continuée. Monsieur le Duc
d'Orleans , le Duc de Chartres , le Duc
de Bourbon , le Comte de Clermont , le
Prince

DE NOVEMBRE 1722. 201

Prince de Conti, & le Duc de Charost, Gouverneur du Roy accompagnoient Sa Majesté dans son Carosse ; le Roy avoit un Manteau de drap d'or avec le Collier de l'Ordre du S. Esprit par dessus. Tous les Religieux s'étant trouvez en Chappe à la porte de l'Eglise, y reçurent S. M. avec les ceremonies accoutumées. Après que le Roy fut arrivé au Prie-Dieu qu'on lui avoit préparé au milieu du Chœur, le Grand Aumônier de France commença une Messe basse, à laquelle S. M. communia avec beaucoup de piété; Monsieur le Duc d'Orleans & le Duc de Chartres tenoient la nappe du côté du Roy, l'Abbé Milon & l'Abbé de la Vieuville, Aumôniers de S. M. en quartier, la tenoient du côté de l'Autel. La Messe étant finie, le Roy alla faire sa priere devant la Châsse de S. Marcoul qu'on avoit apportée de Corbeny, & posée près de l'Autel du côté de l'Evangile, & S. M. se fit inscrire à la tête du catalogue des Confreres enrôlez sous le nom de ce Saint. Après cette action de piété le Roy alla déjeuner dans une des salles de l'Abbaye, avec le Duc de Chartres, & le Comte de Clermont. Après le déjeuner elle retourna à l'Eglise pour y entendre une seconde Messe qui fut dite par un Chapelain de la Chapelle de Mu-

L. Vol.

L. v.

lique

sique du Roy , pendant laquelle les Musiciens de cette Chapelle chanterent un Motet.

Après la Messe le Roy passa dans le Parc de l'Abbé où Sa Majesté toucha plus de deux mille malades des Ecrouilles , lesquels étoient rangez dans les allées du Parc. Les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel , les Cent Suisses de la Garde , les Gardes du Corps , & un grand nombre de Seigneurs de la Cour precedoient Sa Majesté. Les deux Huissiers de la Chambre portant leurs Masses , marchoient immédiatement devant le Roy , qui étoit entouré des six Gardes Ecossois. M. Dodart , Premier Medecin , avec plusieurs Medecins & Chirurgiens du Roy , étoient devant S. M. qui avoit à ses côtez les Ducs de Villeroy & d'Harcourt , Capitaines de ses Gardes du Corps. M. le Premier Medecin appuyoit sa main sur la tête de chaque malade , en même temps que le Duc d'Harcourt leur tenoit les mains jointes ; le Roy decouvert , les touchoit en appliquant sa main droite sur leurs visages , & en prononçant ces paroles , *Dieu te guerise , le Roy te touche*. Le Grand Aumônier de France suivit toujours S. M. & distribua des aumônes aux malades qui avoient été touchés. Après cette ceremonie aussi édifiante

DE NOVEMBRE 1722. 203

fiante que pénible , & qui a fait admirer la piété du Roy. S. M. revint au Palais Archiepiscopal.

Avant l'arrivée du Roy on avoit apporté processionnellement la Châsse de S. Marcoul. Cette ceremonie fut très-édifiante. La Châsse devoit être portée sur un brancard envoyé de la part du Roy , & par des mulets richement caparaçonnez , à cause de l'éloignement de près de six lieuës , mais les habitans du lieu & des Villages circonvoisins , s'y opposerent , & voulurent l'apporter eux-mêmes sur leurs épaules. Ils choisirent pour cela les plus notables d'entr'eux , fort proprement habillez , & ornez de rubans & d'écharpes.

On fit une station à Corbessy , à deux lieuës de Corbeny. La Châsse étoit accompagnée des Religieux Benedictins de S. Marcoul , auxquels se joignirent à une certaine distance de Rheims ceux de l'Abbaye de S. Thierry. Ils trouverent au Fauxbourg de la Ville les Religieux des deux Communautéz de S. Remy & de S. Nicaise qui la reçurent à la porte de Mars , & ensuite la conduisirent tous ensemble dans l'Eglise de S. Remy , où elle fut déposée dans une Chapelle qui porte le nom du Saint. Ainsi le Roy qui devoit aller en pelerinage après son Sacre

L. Pol.

L. vj. à

à S. Marcoul, a rempli dans Rheims les devoirs de cette pieuse obligation. La même chose avoit été observée au Sacre de Louis XIV. Un grand concours de peuple des lieux circonvoisins, que les Maréchaussées avoient de la peine à contenir, a toujours suivi la Procession depuis son départ de Corbény jusqu'à Rheims.

Le Village de Corbeny est dans le Diocèse de Laon; le Monastere des Benedictins, où cette Châsse est conservée, est fort bien bâti; ce lieu est renommé par les pelerinages qui s'y font par les malades attaquez des Ecroüelles.

La Châsse de S. Marcoul a été donnée par Louis XI. on y voit ses armes avec la devise, *justement.*

DELIVRANCE DES PRISONNIERS.

Les Ceremonies du Sacre ont été terminées par une abolition generale que le Roy a donnée aux criminels qui se sont trouvez dans les prisons de Rheims; il s'y en étoit rendu une très-grande quantité de differens endroits du Royaume, & des pays étrangers pour participer à cette grace, qui ne s'est pourtant pas étendue jusqu'aux crimes énormes, tels que ceux que nous avons déjà specificz. Tous les criminels.

DE NOVEMBRE 1722. 201

criminels qui se sont presentez, soit ceux qui ont obtenu leur grace, soit ceux qui ne se sont pas trouvé dans un cas favorable, ont eu un sauf-conduit de trois mois.

Le Grand Aumônier de France est en possession de ce qui regarde la délivrance des prisonniers, qui se fait de la part du Roy, pour son joyeux-avenement à la Couronne, en faveur du Sacre des Rois & Reines de France, de leurs mariages, de leurs premieres entrées dans les Villes du Royaume, pour la naissance des enfans de France, aux grandes Fêtes annuelles, aux Jubilez, au sujet de quelque victoire ou conquête signalée, & pour d'autres occasions.

Le 29. Octobre le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, en Camail & en Rocher, assisté des Abbez Milon & de la Vieuville, Aumôniers du Roy, se rendit aux prisons de Rheims, & ayant fait assembler les prisonniers, qui devoient jouir des graces que le Roy répand à l'occasion de son Sacre, au nombre de près de 700. il leur fit un discours très-pathetique, & très-éloquent, pour les engager à meriter par leur conduite la grace qui leur avoit été accordée. S. E. leur apprit ensuite les ordres que S. M. avoit donnez pour faire expedier

gratis.

gratis toutes leurs graces , & pour faire fournir des secours à ceux qui en avoient besoin pour retourner chez eux. Après quoy toutes les portes des prisons s'ouvrirent , le Cardinal de Rohan sortit pour retourner à l'Archevêché , & il fut suivi de tous ces Prisonniers , qui transportez de joye & de reconnoissance , allerent avec précipitation dans les Cours du Palais Archiepiscopal , & le plus près qu'ils purent de l'appartement de S. M. ils y donnerent des marques de leur joye , & de leur reconnoissance par mille cris redoublez *de vive le Roy.*

Après la délivrance des Prisonniers M^{rs} d'Herbigny , d'Ombreville , de Vanolles , & le Pelletier , Maîtres des Requêtes qui avoient été nommez par le Roy , pour examiner les informations faites sur les differens crimes , & dont quelques-uns furent exclus , comme nous l'avons déjà remarqué , du pardon accordé par S. M. eurent l'honneur de la saluer dans son appartement , presentez par le Grand Aumônier de France , qui rendit compte au Roy , du zele , de l'attention & de l'assiduité avec lesquelles ils avoient fait cette commission.

Le même jour 29. Octobre S. M. reçût à midi la visite de Madame la Duchesse de Lorraine , & l'après-dîné le Roy alla à l'Abbaye

DE NOVEMBRE 1722. 207

l'Abbaye de S. Pierre voir cette Princesse qui partit le lendemain pour retourner dans ses Etats, avec les Princes & les Princesses ses enfans.

La piece qu'on va lire nous est tombée entre les mains un peu tard; mais elle nous paroît instructive, & essentielle à la Relation du Sacre.

*Procès Verbal. de la Sainte Ampoule,
imprimé à Rheims après le Sacre
du Roy Louis XV.*

Le Dimanche 25. Octobre Nous Rigobert Clignet, Avocat au Parlement, Docteur & Professeur Royal en Droit François, &c. accompagné du M^c Jean-Baptiste Barrois, aussi Avocat au Parlement, &c. de M^c Nicolas Hillet, aussi Avocat au Parlement, &c. & assisté de M^c Jean Nouvelet, Notaire Royal audit Rheims, nôtre Greffier, sommes transportez en l'Eglise de S. Remy, du dit Rheims, pour recevoir le serment des Seigneurs qui doivent être envoyez par S. M. très-Chrétienne Louis XV. par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, arrivé en la ville de Rheims le 22. du present mois pour y être Sacré, lesdits Seigneurs devant servir d'ôtages pour seureté de la conduite de la sainte Ampoule.

Ampouille , en l'Eglise Metropolitaine , où S. M. doit être Sacré , & pour le retour d'icelle en ladite Eglise de Saint Remy , où étoient seroient comparus Claude de Romance , Ecuyer Seigneur de la Malmaison , Terrier , Inaumont , &c. Officier au Regiment des Gardes , Jean-Baptiste Goder , Ecuyer Seigneur de Soüastre en partie , & François de Gastineau , Chevalier Seigneur de sainte Catherine , Louvency Livry , & de Soüastre en partie , Lieutenant-Colonel du Regiment de Cambresis , &c. tous Chevaliers-Barons de la sainte Ampouille , à cause de leurs Seigneuries de Terrier & Soüastre , en qualité de Vassaux de son Eminence Monseigneur Philippe-Antoine Gualterio , Prêtre Cardinal de la sainte Eglise , & Abbé de S. Remy , qui nous auroient dit & remontré qu'en leursdites qualitez il leur appartenoit la fonction de porter avec les autres Barons les quatre bâtons du Dais ou Poële , sous lequel ladite sainte Ampouille doit être portée & rapportée par le Reverend Pere Dom Denis Gaudar , Grand-Prieur de ladite Abbaye , & nous auroient requis d'y être admis , étant pour ce revêtus des habits de leur Chevalerie , & aux offres de prêter le serment , au cas requis , de ne point perdre de vûe ladite sainte Ampouille ,

Ampouille , & d'employer toutes leurs forces , & jusqu'à la perte de leurs vies , pour en procurer la conservation , & les Chevaliers Barons de Bellestre & Neuvizy n'étant comparus , nous aurions donné défaut contre eux , sauf les conclusions du Procureur Fiscal , pour ne s'être par eux mis en devoir de faire le service au cas requis , après quoi ledit sieur de sainte Catherine auroit protesté , que s'étant présenté pour faire le service en qualité de Seigneur de Souastre , aussi bien que ledit sieur Godet , il ne prendroit la place du Seigneur de Bellestre , l'un des absens , que sans préjudice à ses droits , & sans que l'Ordonnance de M. l'Abbé Tamizier , Grand-Vicaire de son Eminence , en date du premier du présent mois , donnée en execution de nôtre Sentence du 18. Septembre dernier , pût lui nuire ni préjudicier , de quoi nous lui avons donné acte , & audit sieur Godet de ses réponses au contraire. Avons aussi donné acte audit R. P. Grand-Prieur , & Religieux de S. Remy de l'opposition par eux presentement formée , à ce que lesdits sieurs de Terrier , Godet , & de Sainte Catherine soient admis à porter le *Pallium* , sous lequel doit être transportée la sainte Ampouille , cette fonction leur appartenant suivant les anciens

ciens procès verbaux qu'ils nous ont représentez , & après que lesdits sieurs Chevaliers nous ont remontré au contraire que leurs prédécesseurs ou aucuns d'eux ont eu l'honneur de porter le Dais aux deux derniers Sacres de Louis XIII. & Louis XIV. de glorieuse memoire ; nous avons ordonné sur ce , oüy le Procureur Fiscal , que lesdits Chevaliers porteront le *Pallium* au Sacre presentement à faire , & ce par provision , & sans préjudice aux droits des parties au principal ; ensuite dequoi lesdits sieurs de Romance, Seigneur de Terrier , Godet , & de sainte Catherine , Seigneur de Soüastre , revêtus chacun de leur habit de Chevalerie , qui est un Accoutrement de satin blanc , avec un manteau d'étoffe de soye noire , sur lequel au côté gauche est attachée leur Croix de Chevalerie de la sainte Ampoule , broché de fin or & argent , & orné chacun d'une écharpe de velours blanc , garnie de crépines & franges d'argent , desquelles S. M. les a honorez & gratifiez , s'étant mis à genoux aussi bien que nous , à qui appartient le droit de porter le quatrième bâton du Dais , en l'absence du Chevalier Baron de Neuvizy défaillant , & au lieu duquel la quatrième écharpe nous a été délivrée , nous aurions prêté le serment , cy-dessus pres-

crit

trit entre les mains dudit sieur Grand-
 Prieur, lequel auroit à l'instant mis au
 col de chacun de nous un ruban de soye
 noire, au bout duquel pend la Croix d'or
 de la Chevalerie, émaillée anglée, repre-
 sentant d'un côté une Colombe, ayant
 au bec une sainte Ampoule, soutenue
 d'une main, & au revers l'Image de Saint-
 Remy, Apôtre de la France, & Patron
 de ladite Abbaye, ensuite ledit sieur
 Grand-Prieur auroit donné ladite sainte
 Ampoule à baiser ausdits sieurs Cheva-
 liers, & à nous; & quant à l'ordre à ob-
 server pour le port du Dais, a été dit par
 nous que les deux bâtons de devant seront
 portez par lesdits sieurs de Godet, & de
 Sainte Catherine, & les deux de derriere
 par ledit sieur de Terrier, & par nous,
 & à l'instant avons été avertis qu'attri-
 voient en ladite Eglise de S. Remy les Sei-
 gneurs Comte de Beauveau, Marquis
 d'Alegre, Comte d'Estain, & Marquis
 de Prye, avec leurs Ecuyers devant eux,
 portant chacun un Guidon de taffetas
 blanc chargé des Armes de France & de
 Navarre d'un côté, & de celles desdits
 Seigneurs de l'autre, envoyez par S. M.
 pour demeurer en ôtages en ladite Ab-
 baye, pendant que ladite sainte Ampoule
 seroit portée en ladite Eglise Metropoli-
 taine, & rapportée en celle de S. Remy,
 lesdits

lesdits Seigneurs revêtus d'habits de drap ou toile d'or, ornez de broderie, au devant desquels ledit R. P. Grand-Prieur revêtu de Chappe, précédé des Religieux de ladite Abbaye, tous revêtus d'Aubes, & suivi de nous, nôtre Lieutenant, Procureur Fiscal & Greffier, étant allé, il auroit conduit lesdits Seigneurs au Grand Autel de ladite Eglise, où le Livre de l'Evangile auroit été porté par un desdits Religieux, aussi revêtu de Chappe, qui auroit fait lecture à haute voix de l'Evangile de ce jour, après quoi ledit sieur Grand-Prieur, & nous Bailly susdits, aurions fait jurer par lesdits Seigneurs, comme par effet ils ont juré, les mains mises sur ledit Livre des Evangiles, qu'il ne seroit fait aucun tort à ladite sainte Ampoule, pour la conservation de laquelle ils exposeroient leurs vies, & auroient déclaré qu'ils se constituoient pleges cautions solidaires, & demeureroient en ôtage en ladite Abbaye jusqu'à ce que ladite sainte Ampoule fut rapportée en ladite Eglise de S. Remy, dequoi auroit été dressé acte séparé des presentes, par M^{es} René Cuvillier, & Jean Nouvelet, Notaires Royaux audit Rheims, que lesdits Seigneurs Otagers auroient signez sur le Grand Autel; ce fait lesdits Seigneurs Otagers auroient requis ledit

sieur

sieur Grand-Prieur & Religieux & nous, de conduire ladite sainte Ampoule en ladite Eglise Metropolitaine, pour plus grande seureté d'icelle, ce qui leur auroit été accordé après que le Procureur Fiscal, sur ce oüy, l'auroit ainsi consenti, ensuite dequoi auroit été marché processionnellement en cet ordre.

Les R.R. PP. Minimes précédez de leur Croix, & de deux des Sergens de nôtre Bailliage, puis les Chanoines & habituez de l'Eglise Collegiale de S. Thimothé, aussi précédez des deux Croix de l'Eglise dudit S. Remy, & après eux ont suivi les Religieux de ladite Abbaye, tous revêtus d'Aubes, excepté les deux tenans le Chœur, lesquels étoient revêtus de Chappe, deux des Seigneurs Otagers, & leurs Ecuyers à cheval, tenans leurs Guidons, ont marché aux deux côrez du devant du Dais, sous lequel la sainte Ampoule étoit portée par ledit sieur Grand-Prieur, pendue à son col, & tombant sur la Chappe, dont il étoit revêtu, monté sur une haquenée blanche, couverte d'une housse de toile ou drap d'argent, frangée d'argent, sous le Dais où Poële de pareille étoffe envoyez par S. M. pour cet effet, icelui porté, comme nous l'avons dit cy dessus, par lesdits Barons Chevaliers de la sainte Ampoule & nous,

ont

ont marché ensuite lesdits deux autres Seigneurs Otagers à cheval avec leurs Ecuyers portant leurs Guidons aussi aux deux côtez de derriere ledit Dais, après ont suivi nôtre Lieutenant, Procureur Fiscal & Greffier, precedez des deux Sergens de service, & après eux les habitans dudit Ban de S. Remy, qui ont eu la devotion d'assister avec le peuple à ladite Procession, & ainsi a été portée ladite sainte Ampoule en l'Eglise Metropolitaine de Rheims, par la rue dite *Neuve rue*, laquelle & toutes les autres jusqu'en ladite Eglise Metropolitaine étoient ornées de tapisseries.

La Procession étant arrivée au devant du Portail de ladite Eglise en l'ordre cy-dessus, seroit ledit sieur Grand-Prieur descendu de cheval, & entré avec sa Communauté, lesdits Seigneurs Otagers, les trois Chevaliers de la sainte Ampoule, nous les autres Officiers dudit Bailliage, & lesdits deux Notaires dans la Nef de ladite Eglise, où étant, seroit descendu du Chœur, en ladite Nef Illustrissime & Reverendissime Seigneur Monseigneur Armand Jules de Rohan de Guemenée, Archevêque Duc de Rheims, Premier Pair de France, en habits Pontificaux, accompagné de plusieurs Prélats, pour recevoir ladite sainte Ampoule qui lui a été

été mise ès mains par ledit sieur Grand-Prieur, après que ledit Seigneur a promis en sa foi d'Archevêque de remettre icelle sainte Ampoule ès mains dudit sieur Grand-Prieur, ledit Sacre étant achevé & accompli : ce fait, ledit Seigneur Archevêque s'est mis sous le Poêle ou Dais avec ledit sieur Grand-Prieur, accompagné du Tresorier de ladite Abbaye, desdits Prélats, desdits Seigneurs Otagers, & de leurs Ecuyers, le Poêle toujours porté par lesdits Chevaliers de la sainte Ampoule & nous, & est ainsi rentré dans le Chœur, où lesdits Seigneurs Otagers, leurs Ecuyers, lesdits Chevaliers & nous, sommes restez durant la ceremonie du Sacre dans les places à eux & à nous designées, sçavoir, pour les quatre Seigneurs Otagers, les quatre premieres stales du Chœur à gauche, pour les quatre Ecuyers, les quatre stales au dessous, & pour les Chevaliers & nous, derriere le Pere Prieur de S. Remy, & le Tresorier au côté droit de l'Epître, sans abandonner de vûe la sainte Ampoule, ni ledit sieur Grand-Prieur qui s'est placé avec le Tresorier, joignant le Grand Autel du côté de l'Epître, & le Sacre accompli environ l'heure de midy, auroit été par mondit Seigneur Archevêque, la sainte Ampoule remise ès mains dudit

Audit sieur Grand-Prieur, à la vûë desdits Seigneurs Oragers, Chevaliers de la sainte Ampoule, & de nous, ensuite de quoi ledit sieur Grand-Prieur, accompagné, comme dit est, étant sorti de l'Eglise, & remonté sur sa haguénée de même que lesdits Seigneurs Oragers, & leurs Ecuyers sur leurs chevaux, est la Procession retournée en l'Eglise de Saint Remy dans le même ordre qu'elle en étoit partie, suivie d'une infinité de fideles de toutes parts qui ont loué & remercié Dieu du S. Sacre du Roy accompli par la divine bonté, & la Procession arrivée en ladite Eglise de S. Remy, a été ladite sainte Ampoule reposée dans le tombeau, & près du corps de S. Remy, où il est de coutume de la conserver, de quoi lesdits Seigneurs Oragers & Chevaliers, nous ayant requis acte, nous leur avons octroyé, après néanmoins que lesdits Seigneurs Oragers ont remis & laissé audit sieur Grand-Prieur les quatre Guidons ou Bannieres portez par leurs Ecuyers, pour demeurer en l'Eglise dudit S. Remy, en perpetuelle memoire du Sacre de S. M. Louis XV. & que lesdits Chevaliers de la sainte Ampoule ont pareillement remis & laissé audit sieur Grand Prieur le Dais ou Poêle par eux porté pour appartenir, & servir d'ornemens

DE NOVEMBRE 1722. 217

mens à ladite Eglise de S. Remy, & en
consequence du consentement du Procureur Fiscal, nous avons lesdits Seigneurs Otagers & Chevaliers de la sainte Ampoule, déchargez de leur sermens, & fait ausdits Seigneurs Otagers main-levée de leurs personnes; quant à la haquenée qui a été donnée par S. M. elle a été mise dans les Ecuries de ladite Abbaye, pour appartenir ausdits Grand-Prieur & Religieux, ainsi qu'il a été ordonné le jour d'hier par S. M. & qu'il nous a été notifié par son Eminence Monseigneur le Cardinal Dubois, son premier Ministre, dont & de tout ce que dessus, nous avons dressé & achevé notre present procès verbal que nous avons signé avec ledit sieur Grand-Prieur, lesdits Seigneurs Otagers, lesdits Chevaliers, notre Lieutenant, Procureur & Greffier, les jour & an que dessus, environ une heure de relevée, ainsi signez en la minute F. Denis Gaudar, Grand-Prieur, le M. de Prye, Esling, Alegre, Beauveau, Drumance, Godet, Sainte Catherine, Clignet, Barrois, Hiller & Nouvelet.

Les deux pieces qui suivent nous ayant été remises un peu tard, nous n'avons pu, en les plaçant, observer tout l'ordre & l'arrangement que nous aurions souhaité.

L. Vol.

K

Voici

Voici la description détaillée de la Couronne de diamans , qui a servi au Sacre du Roy , que nous avons promise.

Le Bandeau ou Diadème de cette superbe Couronne , est bordé de deux fils de Perles , & orné de huit pierres de différentes couleurs , très-grandes & parfaites , entre chacune desquelles sont trois diamans liés ensemble par des ornemens très-legers.

Huit fleurs-de-lys de diamans s'élevent au-dessus de chacune des pierres de couleurs qui sont sur le Diadème , & huit fleurons ou ornemens , composez chacun de trois pierres de diverses couleurs & de trois diamans , sont placez entre chaque fleur-de-lys. Les restes des huit fleurs-de-lys sont formées des diamans en tables appelez *Marquins* , les bras & corps de de trois autres diamans , & les travers sont chacune d'un seul diamant de forme longue.

Le gros diamant très-parfait , pesant 547. grains , appelé le *Regent* , acheté pour le Roy par Monsieur le Duc d'Orleans , sert à former le corps & la traverse de la fleur-de-lys du devant de la Couronne.

Des huit fleurs-de-lys ci-dessus naissent huit branches , qui forment la Couronne , elles sont ornées de diamans & de pierres

pièrres de diverses couleurs.

Un fil de perles , accompagné de deux rangs de petits brillants , sert à rassembler les huit branches , & de base pour la fleur-de-lys qui termine le dessus de la Couronne.

Entre ces huit branches, & de l'endroit où elles se réunissent, sortent 8. gros diamans en pendeloques , qui forment comme autant de nouvelles branches naissantes , & une espee de soleil , quand on regarde la Couronne à vûe d'oiseau.

Cette fleur-de-lys , qui domine sur toutes les autres , est isolée, la tête est composée d'un diamant en forme de poire , nommée le *Sancy* , les bras & traverses sont faits avec seize diamans, adossés & joints ensemble par de petits ornemens , pour répondre à l'épaisseur du *Sancy*. La calotte est de satin violet , enrichie de 25. diamans , liés ensemble par une broderie d'or très-legere.

Cet admirable ouvrage , monté à jour , pesant environ 32. onces , a été executé sous la conduite & sur les desseins de M. Rondé, fils , associé avec M. Rondé son pere , pour faire toutes les fournitures de pierreries dont le Roy a besoin , de la même maniere qu'ont fait ci-devant les sieurs de Montarsy , pere & fils , leurs oncle & cousin , en sorte que depuis plus de 70.

L. Vol.

K ij ans

ans cette famille est honorée de la confiance du Roy , & chargée des Pierres de la Couronne

Le même M. Rondé a été chargé de porter cette Couronne à Rheims , & de la rapporter à Paris. M. Duval le fils , Chevalier de saint Louis , Capitaine reformé , à la suite du Regiment de Lorraine , Commandant la Compagnie d'Ordonnance du Guet à cheval , l'a escorté pendant le voyage , accompagné de six Cavaliers du Guet , par ordre de M. le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat.

Nous donnerons la représentation en estampe de cette Couronne , & toutes les dimensions des différentes pierres qui la composent , seront marquées.

M. l'Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, n'a pas été plutôt de retour dans son Diocèse, que pour remercier Dieu des graces qu'il a répandues sur la Personne Sacrée du Roy , à la Ceremonie de son Sacre & de son Couronnement , il a fait chanter le *Te Deum* solennellement dans son Eglise Cathedrale , le Dimanche 22. Novembre , en vertu de son Mandement du 18. du même mois , par lequel il est ordonné que le *Te Deum* sera aussi chanté dans toutes les Eglises de la Ville & du Diocèse de Beauvais. Ce

Mande-

DE NOVEMBRE 1722. 221

Mandement est digne de la piété de son Auteur, & de la grandeur du sujet. Puisse (dit M. de Beauvais, après avoir parlé de Salomon) la même sagesse, que le Seigneur avoit donnée à ce Roy pour présider à ses conseils, conduire le nôtre dans toutes ses entreprises, & ne l'abandonner jamais. Que cette piété tendre envers Dieu, dont il donne déjà de si grandes preuves, le rende le plus grand des Rois de la terre. Que de ses jours on voye revivre l'abondance. Qu'il soit la terreur de ses ennemis, & les délices de son peuple. Que comme un autre David, il marche dans les voyes du Seigneur. Qu'il soit selon son cœur, & qu'il cherche à lui plaire dans toute sa conduite. Que semblable à Josias, il protege & soutienne les Ministres du Dieu-vivant, &c. Et qu'après avoir vécu sur la terre en Roy Très-Chrétien, & en Fils aîné de l'Eglise, il merite d'être couronné dans les Cieux d'une gloire immortelle. A CES CAUSES, pour nous conformer aux intentions de S. M. qui nous a fait l'honneur de nous les marquer par une lettre écrite de Rheims le 23. du mois dernier; NOUS ORDONNONS, &c.

M. Petit de Montfleuri de Caën, a fait l'Ode Pindarique qu'on va lire,

L'Vol.

K iij au

au sujet du Couronnement du Roy. Il y a beaucoup d'enthousiasme dans cette piete lyrique, nous n'en mettrons ici que quelques endroits, dont nous espérons que le Lecteur sera satisfait. L'Auteur n'aime pas à demeurer en place, il descend dans les enfers, & remonte sur la terre, au gré de la divine fureur qui l'agite d'abord, à la vue des supplices destinez aux mauvais Rois; il s'explique en ces termes.

Je vois les fiers Eumenides,
 Les yeux de rage étincelans;
 J'entends sur leurs têtes perfides,
 Siffler mille horribles serpens:
 Pluton au regard formidable,
 Assis sur un trône effroyable,
 Frappe mes yeux épouvantés;
 Autour de lui volent les larmes,
 Les soins, les remords, les alarmes,
 Ministres de ses vengeances.

Il ne s'arrête pas long-temps sur des objets si terribles; il en envisage de plus agréables, ce sont les bons Rois, Pères de leurs Peuples; & tous les grands hommes, qui ont si bien mérité de leurs contemporains, & de la posterité la plus reculée. Voici comment il en parle.

J'y

J'y vois ces hommes dont la Grece
 Admire les écrits sçavans,
 Qui par leur profonde sagesse,
 Seront vainqueurs de tous les temps ;
 Ces braves & vaillans Alcides,
 Qui tous sagement intrepides,
 Furent le bouclier de Mars ;
 Qui pour leur patrie alarmée,
 A la tête de leur armée
 Braverent les derniers hazards.

De-là il passe au Regne de Louïs le
 Grand, dont les faits inouïs lui donnent
 occasion de parler des grands hommes qui
 en ont été les témoins & les Panegyristes.
 De ce Regne si glorieux, dont il regret-
 te la brièveté, quoique les années de sa
 durée ayent été assez nombreuses ; il vient
 à celui du digne petit-Fils d'un si grand
 Roy. Il se transporte à Rheims, il y
 voit le Couronnement de Louïs XV. il
 felicite la France du bonheur dont elle
 jouit ; & louant sur tout le Roy pour
 son inviolable attachement au S. Siege,
 il le compare à l'arbre qui soutient la vi-
 gne, en ces termes :

Et semblable à cet arbre insigne,

Qui soutenant la foible vigne,

Par

Par elle en revanche est orné,
 Ainsi devenu plus illustre,
 Sur lui rejaillira le lustre
 Qu'à l'Eglise il aura donné.

Toutes les pompeuses Ceremonies dont nous avons parlé, ont été célébrées à Rheims avec beaucoup de splendeur & d'édification, & l'affluence prodigieuse de François & d'Etrangers, qu'elles y avoient attiré, n'y a causé ni desordre, ni disette, il n'y est pas même arrivé le moindre accident. Les ordres avoient été donnez avec une telle prévoyance, & si ponctuellement executez, que ceux qui ont été les témoins de la consommation immense qui s'est faite à Rheims & sur la route, ne peuvent cesser d'admirer un si bel ordre. Les Etrangers surtout ne peuvent assez se louer des honnêtetez qu'on leur a faites, & des attentions qu'on a eues à leur faire trouver des logemens, des places, & routes fortes de commoditez.

Le 30. Octobre, le Roy partit de Rheims sur les dix heures, après avoir entendu la Messe dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal. S. M. étoit accompagnée dans son carosse de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, & du Duc de Charost, son Gouverneur. Les Brigades de quartier des Gendarmes, & des Chevaux-Legers de

DE NOVEMBRE 1722. 225

de la Garde, les détachemens des deux Compagnies des Mousquetaires, & le Guet des Gardes du Corps, les Officiers à leur tête, marchaient devant & après le Carosse du Roy dans leurs rangs ordinaires.

S. M. sortit de la Ville au bruit des acclamations du peuple, & de plusieurs salves de l'artillerie des remparts; le Prince de Rohan, Gouverneur de la Province de Champagne, à la tête du Corps de Ville, se trouva au passage du Roy.

Le même jour les troupes de la Maison du Roy, & les Regimens des Gardes Françoises & Suisses décâmpèrent, & reprirent la route de leurs quartiers.

Le vol du Cabinet a toujours marché auprès du Carosse du Roy pendant toute la route. Il n'y a presque pas de jour qu'on n'ait volé des Pies ou des Corneilles.

Nous remarquerons ici une particularité qu'il est bon de ne pas omettre; c'est lors du premier passage de Sa Majesté entre Fismes & Rheims, elle s'arrêta pour voir la chasse du Chevreuil que le Comte de Grand-Pré avoit fait preparer en cette maniere. On avoit planté à environ trois quarts de lieuës de Rheims une espee de petit bois artificiel, & plus de 2000. payfans armez de bâtons formoient une enceinte d'une bonne demi-lieuë de circuit. La chasse se fit dans

216 LE MERCURE

dans cette enceinte, elle dura environ un quart d'heure, & divertit beaucoup le Roy.

S. M. alla coucher à Fismes, elle en partit le lendemain, & alla coucher à Soissons, où elle arriva à trois heures après-midi, au bruit de trois salves de l'artillerie. Le Corps de Ville en Robbe, qui l'attendoit à la porte de la Ville eut l'honneur de saluer le Roy, présenté par M. des Granges, Maître des Ceremonies. S. M. alla descendre à l'Evêché où elle fut reçue à la portiere de son Carrosse par l'Evêque de Soissons.

Le lendemain jour de la Fête de tous les Saints, le Roy accompagné des Princes du Sang, & des Grands Seigneurs de la Cour, alla entendre la grande Messe dans l'Eglise Cathédrale, chantée par la Musique, l'Evêque de Soissons y Officia pontificalement, & S. M. alla à l'Offrande.

Le même Prélat prêcha devant le Roy l'après-midy, & il Officia aux Vêpres de la Fête, & aux Vigiles des Morts, auxquelles S. M. assista. Le soir il y eut de grandes illuminations par toute la Ville, ainsi qu'il y en avoit eu la veille.

Le 2. Novembre le Roy entendit la Messe dans la Chapelle du Palais Episcopal, déjeuna ensuite, & partit à dix heures pour Villers-Cotterets, au bruit de trois salves de l'artillerie de la Ville.

Nous

Nous donnerons la suite du Journal du Voyage du Roy, avec les Relations des Fêtes de Villers-Cotterets & de Chantilly, dans le second Volume de ce mois, qui est actuellement sous la presse, & qui paroîtra dans peu de jours.

On doit expliquer les trois Enigmes du mois passé par l'Oreiller, l'Eche & la Rape.

T A B L E

Du premier volume de Novembre.

P Réliminaires du Sacre du Roy, &c.	3
Vers sur le Sacre.	12
Départ du Roy & son arrivée à Paris.	15
Son arrivée à Dammartin, & Remarques Historiques sur ce lieu, &c.	17
Arrivée du Roy à Villers-Cotterets, & remarques, &c.	45
Entrée & séjour du Roy à Soissons.	57
Arrivée à Fismes.	61
Entrée du Roy à Rheims, Arcs de Triomphe, Harangues, &c.	63
Mandement de l'Archevêque de Rheims.	87
Préparatifs du Sacre, & disposition de l'Eglise, &c.	91
Veille du Sacre.	98
Jour du Sacre & Couronnement.	100
Arrivée du Roy à l'Eglise.	108
De la Sainte Ampoule.	113
Cérémonie du Sacre.	120
Promesses & sermens du Roy.	121
Son Couronnement.	122

Offrandes.	136
Communion du Roy , &c.	140
Ornemens Royaux.	145
Mandemens & prieres pour le Roy:	149
Festin Royal.	155
Tables servies à l'Hôtel de Ville de Rheims.	164
Cavalcade	165
Compliment du Prieur de S. Denis.	168
Revûe du Roy , & reception de Chevaliers de Saint Louis.	196
Le Roy touche les malades des Feroüelles , &c.	200
Translation de la Châsse de S. Marcoul.	203
Délivrance des Prisonniers.	204
Procès verbal de la Sainte Ampoule.	207
Description de la Couronne de Diamans ,	218

Errata d'Octobre 1722.

- P** Age 10 ligne 16 les , *lisez* la.
 Page 48 l. 3 du bas , Communion, *lisez* Religion.
 Page 147 l. 28 admis , *lisez* admit.
 Page 165 dern l. Jourville , *lisez* Tourville.
 Page 184 l. 5 du bas, damnation, *lisez* donation.
 Page 198 l. 6 du bas, Merville, *lisez* Morville.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 6 ligne 4 du bas , compre , *lisez* comprendre.
 Page 9 l. 4 gris , *lisez* gros.
 Page 87 l. 21 mieux , ôtez ce mot.
 Page 110 l. 5 d'un , *lisez* du.
 Page 143 l. 16 trop , *lisez* tres.
 Page 183 l. 25 , par les Gardes de la Prevôté
de l'Hôtel . ôtez ces mots.
 Page 189 l. 12 Statuts , *lisez* Statuts.
 La Medaille du Sacre regarde la page 134.

LE
MERCURE

DE NOVEMBRE 1722.

II. Volume.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais:
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

NOEL PISSOT Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

LISTE DES LIBRAIRES
*qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, & dans les
Pays étrangers.*

Lyon, *chez* Plaignard, Libraire.
Marseille *chez* Carry.
Montpellier, *chez* les freres Faures.
Toulouse, *chez* la veuve Tene.
Payonne, *chez* Etienne Labottiere.
Iordeaux, *chez* la Veuve Labottiere, & fils.
Charles Labottiere, l'ainé, vis-à-vis la Bour-
se, *ibid.*
Rennes, *chez* Vattar.
Nantes, *chez* Julien Maillard.
Saint Malo, *chez* la Mare.
Poitiers, *chez* Faucon.
Xaintes, *chez* Delpech.
Blois, *chez* Masson.
Orleans, *chez* Rouzeau.
La Rochelle, *chez* Desbordes.
Angers, *chez* Fourreau.
Tours, *chez* Gripon.
Caën, *chez* Cavelier.
Rouen, *chez* la Veuve Herault.
Le Mans, *chez* Pequineau.
Chartres, *chez* Feltil.
Châlons, *chez* Seneuze.
Troye, *chez* Bouïllerot.
Rheims, *chez* Godard.
Dijon, *chez* la veuve Armil.
Beauvais, *chez* Courtois
Abbeville, *chez* Dumefnil.
Soissons, *chez* Courtois.
Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard.

Arras , chez C. Duchamp.
Sedan , chez Renaud.
Metz , chez Colignon
Strasbourg , chez Doulsker.
Eologne , chez Meernix.
Francfort , chez J. L. Kœniq.
Berlin , chez Etienne.
Leipfic , chez Gledich.
Lille , chez Danel.
Bruxelles , chez Tserstevens.
Anvers , chez Verduffen.
La Haye , chez Rogissard.
Amsterdam , chez Bernard.
Rotterdam , chez Vander Linden.
Londres , chez du Noyer.
Madrid , chez Anisson.
Geneve , chez les freres de Tournes.
Turin , chez Reinflan,

Le prix est de 30. sols.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.



L E

MERCURE

DE NOVEMBRE 1722.

II. Volume.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

A LA JEUNE IRIS.

EPISTRE.



Esse, charmante Iris, cesse de sou-
haiter

Des vers qu'Appollon me refuse,

Et ne pense pas que ma muse

Puisse à present te contenter.

Je ne suis plus, quoique tu fasses,

Tel que j'étois dans mes beaux jours,

Quand à la tête des amours

Je badinois avec les graces.

II. Vol.

A iij

C'est

LE MERCURE

C'est alors que j'aurois chanté
Tous les charmes de ta beauté,
Sur un ton si doux & si tendre,
Que ton cœur par mes chants se laissant
émouvoir
Auroit presque autant pris de plaisir à m'en-
tendre,
Que mes yeux en ont à te voir.
Cet heureux temps n'est plus, excuse ma foi-
blesse,
Tout ce que je puis faire en l'état où je suis,
C'est de combattre les ennuis,
Que traîne avec soi la vicillesse.
Mon esprit plus timide, & mon corps plus
pesant
Me font voir toute ma misère,
Je pleure le passé, je me plains du présent,
Et l'avenir me désespère.
Non, non, puisque mes cheveux gris
Ont fait fuir les jeux & les ris,
Il ne faut pas que je t'ennuie.
Quel agrément trouverois-tu
A m'entendre prêcher d'un ton de Jérémie,
Qu'il n'est aucun plaisir sur la fin de la vie,
Que celui d'avoir bien vécu ?
Cependant c'est ce que je pense,

Et

DE NOVEMBRE 1722.

7

Et que chacun pense à son tour ,
Et que toi même enfin tu penseras un jour :
Heureuse , si tu peux m'en croire par avance ,
Et si dès aujourd'hui faisant quelques efforts
Un sentiment si salutaire ,
T'arrache à des plaisirs qui ne dureront gueres ,
Et qui suivront mille remords.

ETABLISSEMENT *de l'Académie Royale de Lisbonne.*

LE 8. Decembre de l'année 1720. le Reverend Pere Dom Manuel *Gastano* de *Sousa* , Clerc Regulier , Professeur en Theologie , examinateur des trois Ordres Militaires , & du Prieuré de *Crate* , du Conseil de Sa Majesté , se rendit au Palais Royal de la Maison de Bragançe , où quantité de sçavans de toutes sortes d'Etats s'étoient assemblez par ordre du Roy , auxquels il fit un discours très-éloquent qui contenoit en substance.

1^o Que l'intention de Sa Majesté étoit d'établir une Académie pour s'appliquer à écrire l'Histoire de la Nation Portugaise , & qu'elle vouloit que dès ce jour-là il se tint une conference sur ce sujet.

II. Vol.

A iiij

2^o Que

LE MERCURE

2° Que comme jusqu'alors on n'avoit qu'une notion très-confuse des faits historiques qui regardent le Portugal, à cause qu'aucun Historien n'a écrit en latin sur cette matiere, elle vouloit remedier à cet inconvenient, en ordonnant aux Académiciens de composer une Histoire Portugaise en latin, laquelle seroit divisée en *Ecclesiastique*, & en *seculiere* ou *profane*.

3° Que le 4. de Novembre elle lui avoit fait l'honneur de lui demander son avis sur les moyens qu'il falloit prendre pour executer cette importante entreprise; & qu'après une meure délibération il avoit été décidé qu'on commenceroit par l'*Histoire Ecclesiastique*, & qu'elle seroit intitulée *Lusitania Sacra*.

4° Que le 7. du même mois il presenta un grand Memoire à Sa Majesté, dans lequel il lui exposa les moyens les plus convenables pour parvenir promptement à la fin glorieuse qu'elle se proposoit, qu'il réduisit à deux. Sçavoir, de faire rassembler tous les Manuscrits qui pourroient se trouver dans le Royaume, & de convoquer les plus habiles Ecrivains; mais que pour cela il falloit interposer l'autorité Royale, tant pour faire ouvrir les Archives publiques, que pour obliger les sçavans de s'unir en corps
Académique.

DE NOVEMBRE 1722. 9

Académique. Surquoi Sa Majesté donna un Decret qui ordonne ce que l'on vient de dire , lequel fut lû en pleine assemblée par le Comte de *Villar-Major*.

5°. Qu'après avoir conféré avec plusieurs personnes d'érudition sur le projet de Sa Majesté , & les avoir trouvées disposées à contribuer de tout leur pouvoir à le faire réüssir , il lui en avoit rendu compte , & que sur son rapport Elle lui avoit dit que son intention étoit qu'on dressât des Reglemens qui marquassent les obligations de chaque Académicien , par rapport à la discipline de l'Académie , lesquels furent redigez en 29. articles de la maniere suivante.

Statuts & Reglemens de l'Académie.

A R T I C L E I.

L'Académie sera composée de cinquante personnes sçavantes , de bonnes vie & mœurs , de quelque état & condition qu'elles soient , Ecclesiastiques ou Reguliers , pourvû qu'elles ayent les talens necessaires pour remplir les devoirs d'Académiciens.

I I.

Parmi le nombre des Académiciens on élira tous les ans le jour de la Conception

II. Vol.

A v de

de la Vierge un *Directeur*, quatre *Censeurs*, & un *Secrétaire*, qui seront en exercice pendant tout le cours de l'année, à l'exception toutefois de la première année, attendu que Sa Majesté a nommé pour *Directeur* le Reverend Pere Manuel *Gaetano*, pour *Censeurs* les Marquis de *Fronteira*, d'*Abrantes*, d'*Alegrete*, & le Comte d'*Ericeira*, & pour *Secrétaire* le Marquis de *Villar-Mayor*.

I I I.

Au bout de l'année on rendra compte à Sa Majesté de tout ce qui se sera passé dans l'Académie, & on lui demandera son agrément pour procéder à une nouvelle élection.

I V.

L'Académie s'assemblera tous les quinze jours pour examiner les ouvrages des Académiciens, & délibérer sur tout ce qu'il y aura à faire.

V.

Outre les assemblées ordinaires, les *Directeurs* pourront s'assembler lors, & où bon leur semblera.

V I.

Les Assemblées se feront régulièrement
après

DE NOVEMBRE 1722. II
après-midy dans la salle destinée pour
cela , aux heures marquées cy-après.

V I I.

Le Directeur presidera aux Assemblées;
& s'il venoit à s'absenter pendant long-
temps , ou à mourir , l'Académie procé-
dera à l'élection d'un autre Directeur par
voye de *scrutin*, & il exercera son emploi
jusqu'au jour de la Conception suivant.

V I I I.

Le Directeur proposera toutes les ma-
tieres qu'il jugera à propos , & dans les
délibérations , chaque Académicien aura
la liberté d'opiner , comme il lui paroîtra
convenable , sans aucune contrainte;
après quoi le Directeur recueillera les
suffrages , & tout sera réglé à la plura-
lité des voix.

I X.

Le Directeur pourra imposer silence ,
lorsqu'il s'élèvera des disputes trop vives ,
rompre les seances , & faire les autres
fonctions de President. Il sera tenu de
rendre compte à Sa Majesté , ou à celui
qu'elle proposera , de tout ce qui se trai-
tera dans chaque conference. Il aura re-
cours à sa Royale protection pour l'obser-
vation des presens Reglemens. Il occu-

II. Vol.

A. vj. pera

pera la première place à la Table de l'Académie , à la droite des quatre Censeurs qui lui doivent succéder.

X.

Les quatre Censeurs , qui seront les mêmes qui succéderont au Directeur s'assembleront dans la forme susdite , à la gauche du Directeur de jour , & le Directeur se trouvant absent , le Censeur qui occupera la place immédiate après le Directeur , sera substitué à sa place.

X I.

Les Censeurs pourront demander communication au Directeur des matières qui lui sembleront devoir être proposées.

X I I.

Chaque semaine il y aura une Assemblée particulière dans l'endroit que le Directeur trouvera plus convenable. Le Directeur , les quatre Censeurs & le Secrétaire s'y trouveront , & y décideront à la pluralité des voix sur les matières qui devront être proposées à la prochaine Assemblée.

X I I I.

Indépendamment du Directeur on pourra censurer les abus qui pourront s'introduire

DE NOVEMBRE 1722. 73

s'introduire contre les Reglemens de l'Académie, de même que les Ecrits des Académiciens, & ceux qu'on remettra à l'Académie.

X I V.

Tout ce qu'on aura réglé dans les conférences particulieres sera communiqué à l'Académie, où l'on décidera à la pluralité des voix, & tout ce qui sera décidé sera inscrit dans le Registre de l'Académie pour tenir lieu de loi Académique.

X V.

Le Secretaire sera perpetuel, & en cas d'absence des cinq Directeurs, ce sera lui qui présidera, avec pouvoir de nommer un autre Secretaire à sa place. S'il avoit quelque empêchement qui l'obligeât de manquer aux Assemblées, il pourra nommer un autre Secretaire pour cette fois seulement. Mais s'il s'absentoit plusieurs fois, les Directeurs & les Censeurs en nommeront un autre, & en cas de mort, toute l'Académie ensemble fera l'élection d'un autre Secretaire par scrutin.

X V I.

Le Secretaire sera obligé de proposer tout ce qui devra être écrit sur les livres dans le temps de la conference, d'avertir

fir les Académiciens nouvellement élus ; d'écrire , & de répondre aux Lettres , suivant que le Directeur & les Censeurs le trouveront à propos. Il aura des Livres separez , dans le premier desquels le Decret de l'Institution de l'Académie , les Reglemens , les ordres & les intentions du Roy ; les noms des Académiciens , & autres Actes concernant l'Académie seront inscrits. Dans le second on écrira tout ce qui se traitera d'important dans l'Académie , avec les principales raisons qui auront été alleguées , marquant le nom de ceux qui auront fourni quelques ouvrages , afin que de tout cela on forme l'histoire de l'Académie. Le troisième servira pour écrire les envois des Papiers , Actes & Memoires qu'on tirera des Archives , ou autres endroits. Le quatrième sera destiné à enregistrer les Lettres que l'Académie écrira , & les réponses qu'elle fera. Dans le cinquième on écrira les noms des Académiciens , qu'on chargera chacun de quelque étude particuliere , le jour qu'ils devront rapporter ce qu'ils auront fait , les Livres qu'on confiera aux Académiciens , ceux qu'on prêtera à l'Académie. Le Secretaire sera tenu de rendre ponctuellement ceux qui auront été prêtés à l'Académie , & de recouvrer ceux que l'Académie aura prêtés. Il gardera un profond

DE NOVEMBRE 1722. 15

profond secret sur tout ce qui sera écrit sur les Registres, à la reserve toutefois de ce qui devra être employé dans l'histoire. Il se chargera de tous les papiers appartenans à l'Academie, les rangera en ordre, dans les Archives de l'Academie, & en fera un Inventaire dans un Livre particulier.

XVIII.

Le nombre des Académiciens sera de 50. sans qu'il soit permis d'élire de sur-numeraire, à moins que ce ne soit par ordre exprès du Roy, à l'exception toutefois de ceux qui seront nommez dans l'article XXIII.

XIX.

Les Académiciens assisteront ponctuellement aux Conferences, sans préférence de rang. Quand ils seront entrez, on commencera à recueillir les suffrages par le rang qui sera à la droite du Directeur. Lorsqu'un Académicien aura quelque empêchement, il en écrira au Secrétaire. Tous les Papiers qui seront remis au Secrétaire, seront écrits sur une feuille, avec une marge pour pouvoir les attacher. Avec la permission du Directeur, on pourra rapporter verbalement ce qu'on aura étudié pour plus grande brieveté & facilité.

XX.

XX.

S'il vient à vacquer quelque place , il y sera pourvû par voye de *scrutin* , sous le bon plaisir du Roy , l'Académie ne pouvant admettre personne qui ne soit agréé de Sa Majesté.

XXI.

Lorsque quelque Académicien mourra , le Directeur nommera un de ses Collegues pour faire l'Eloge du défunt , avec l'abregé de sa vie , qui sera inserée dans le Registre de l'Académie , pour être imprimée dans la suite dans l'histoire de l'Académie. On recueillera les Livres & Papiers qu'il aura laissez , tant ceux qu'il aura écrits , que ceux qui lui auront été remis touchant l'Institution de l'Académie.

XXII.

Les Académiciens ne pourront faire imprimer aucun Ouvrage sous le nom d'Académiciens , sans être approuvé par l'Académie.

XXIII.

Il y aura des Académiciens Honoraires , dont le domicile sera établi dans les Diocèses du Royaume , & pays de Conquête , lesquels auront séance dans l'Académie ,
sans

DE NOVEMBRE 1722. 17
sans aucune distinction lorsqu'ils se trouveront à Lisbonne.

XXIV.

Depuis le premier de May jusqu'à la fin de Septembre, l'Académie s'assemblera à 4. heures le Dimanche, de quinze en quinze jours seulement, & depuis le premier d'Octobre jusqu'au dernier d'Avril, elle s'assemblera à deux heures. Elle ouvrira la séance dès que le Directeur, & deux Censeurs seront arrivez, pourvû qu'il y ait douze Académiciens.

XXV.

Personne, de quelque qualité qu'elle soit, ne pourra assister aux conférences qui ne soit de l'Académie, si ce n'est qu'on ait quelque avis important à donner. Alors le Directeur & les Censeurs decideront ce qu'ils trouveront à propos de faire. Ceux qui seront admis en pareil cas, auront séance parmi les Académiciens, mais ils se retireront dès qu'ils auront fait leurs propositions, & ils n'assisteront pas aux délibérations de l'Académie.

XXVI.

Le Secrétaire aura sous ses ordres les Commis nécessaires pour écrire ce qu'il leur ordonnera, & pour traduire tous les
memoires

18^e LE MERCURE

Memoires. Il y aura un Portier qui se tiendra à la porte les jours que l'Académie s'assemblera, & les autres jours que le Secretaire lui assignera. Les Commis & le Portier seront payez sur les Revenus que le Roy a accordez à l'Académie.

XXVII.

Il y aura un Imprimeur de l'Académie, qui imprimera promptement les Feuilles, les Avis, Lettres circulaires, & autres choses que l'Académie lui ordonnera.

XXVIII.

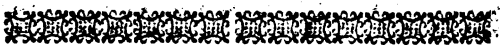
Il y aura deux Assemblées publiques de l'Académie chaque année, qui seront les jours de la naissance du Roy & de la Reine. On lira dans ces Assemblées les ouvrages qui seront du ressort de l'Institution de l'Académie. Ces deux Assemblées se tiendront en la maniere, & dans l'endroit qu'il plaira au Roy d'ordonner.

XXIX.

L'Académie aura un Sceau, duquel elle se servira dans toutes les expéditions Académiques. Il sera aux armes Royales, au bas desquelles sera gravée la figure du Temps, attachée avec des chaînes, & au tour du Sceau on lira ces paroles, *Sigillum Academiae historiae Laetitanae*. Elle aura aussi

DE NOVEMBRE 1722. 17

aussi une emblème qui représentera le simulacre du Temps, avec cette devise, *restituet omnia.*



E P I S T R E

*A Monseigneur l'Evêque de Laon,
sur le jour de sa Fête.*

DE toutes parts, grand Prélat, l'on s'apprête,
A vous offrir de l'encens & des vœux,

Chacun cherche des fleurs dignes de votre tête,

Mais en est-il en ces terrestres lieux ?

Le cœur à l'Eternel eut toujours droit de plaire,

C'est le seul don qu'il ne peut rejeter,

Tel qu'est le mien j'ose le présenter,

Je puis dire qu'au moins son langage est sincère.

De vos bontez pour moy, monument précieux,

Votre lettre obligeante anime mon audace,

Et si vous l'approuvez, content & glorieux,

Par un sublime essor je pourrai tel qu'Horace,

M'élever jusques dans les cieux.

Quand les favoris d'Uranie

Offrent aux grands le tribut de leurs vers,

Ils ont leur but, je fais tous les motifs divers,

Qui

Qui dans l'occasion réveillent leur génie ;
 L'intérêt est souvent l'ame de leurs concerts ;
 La coutume s'y joint , la basse flatterie,
 Et souvent c'est tous trois , de ces motifs ram-

pans ,
 A vous louer nul ne m'engage ,

Et si j'ose aujourd'hui vous offrir mon encens ,
 Un sordide intérêt n'en corrompt point l'hommage.

J'ai renoncé depuis six ans ,
 Au vain éclat du monde, à ses fausses promesses ;
 Je méprise des biens tributaires du temps ,
 Et veux que les vertus soient mes seules richesses :

C'est la première fois que j'ose confier ,
 Votre nom , votre éloge à ma timide plume ,
 Un nom si grand a droit de m'éfrayer ,
 Mais on ne dira pas que j'agis par coutume ,
 Vous ne sçauriez non plus être flatté ,
 Et pour vous bien louer quelque effort que l'on fasse ,

Il faut laisser parler la simple vérité ,
 Elle vous louera mieux que tout l'art du Parnasse ,

C'est elle qui dira que dans ce beau séjour , *

* Le College de la Flèche en Anjou.

Où

Où sous un même toit je goûtois l'avantage ,
 De vous faire souvent ma cour ,
 Toutes vos actions m'étoient un seur présage
 De ce que vous seriez un jour ;
 Vous inspiriez dès lors du respect à l'envie ,
 Sur votre front brilloit une aimable candeur ,
 Et d'une illustre Académie
 Vous étiez l'amour & l'honneur.
 Témoin de vos progrès dans la noble carrière ,
 Où Phœbus exerçoit ses Athlètes naissans ,
 Je les voyois bien loin demeurant en arriere ,
 S'épuiser pour vous suivre en efforts impuissans ,
 Paris vous vit depuis prenant un vol rapide ,
 Percer dans les secrets de la Divinité ,
 Ainsi l'Aiglon d'un regard intrépide ,
 Du grand Astre du jour contemple la clarté ,
 Des mysteres profonds de la Theologie ,
 La Sainte horreur n'a point de tenebres pour
 vous ,
 De vos discours sçavans la sublime énergie ,
 Confond l'erreur & l'hydre expire sous vos
 coups ,
 Ou ne la vit jamais d'une chute si prompte ,
 Rentrer dans l'éternelle nuit ,

Vous

22 LE MERCURE

Vous parlez , tout se rend , le front couvert de
honte ,

Le mensonge s'éclipse , & la vérité lui :

Poursuivez , Grand Prélat , d'imitateur fidèle ,

Du grand Saint que le Ciel vous donna pour
patron , *

Vous deviendrez un jour nôtre modèle ,

Et vous montrez déjà par vôtre zèle

Que vous n'avez pas moins ses vertus que son
nom.

Quelles sont belles dans un âge ,

Qui , dit-on , fut toujours la saison des plaisirs ,

Où le monde aveuglé rougit du nom de sage ,

Dans un rang où tout flatte , & prévient vos
desirs ,

Que dans vos Saints projets le Ciel vous fa-
vorise ,

Que l'Enfer déchainé n'en trouble point le
cours ,

Tel que nous vous voyons , enfin soyez toujours

L'exemple des Prélats , la gloire de l'Eglise.

* *Saint Charles Borromée.*

Par le P. DE PONCY ,
Jésuite.

REMAR-

REMARQUES critiques sur le Dictionnaire Historique de M. Bayle , par M. Jean Frederic Guib , Docteur en Droit.

MR Bayle assure dans la Rem. A de l'art. Apollinaris , qu'au défaut d'Auteur ancien , il ne débite que sur la foi des Auteurs modernes qui ont publié des compilations d'Epigrammes , ou de Catalectes des anciens Poètes , que cet Apollinaris étoit natif de Carthage. Ce sçavant homme ne s'est pas ressouvenu que l'Auteur de la vie de Virgile qu'on attribue communément à Donat , Précepteur de S. Jérôme , avoit écrit qu'Apollinaris étoit Carthaginois. Cette vie de Virgile est certainement de quelque antiquité , & je ne doute point que M. Bayle ne se fut autrement exprimé , si par un défaut de memoire qui n'est que trop ordinaire à ceux qui composent des ouvrages sur des matieres aussi diversifiées que l'est son Dictionnaire Historique , il n'eut oublié qu'il est fait mention d'Apollinaris dans cette vie de Virgile.

Dans la Rem. C. de ce même article il affirme qu'on a l'Epigramme qu'Apollinaris

naris composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Eneïde. La voici , ajoute M. Bayle , ce n'est qu'un distique.

» Infelix alio cecidit prope perga-
mon igne ,

» Et pœne est alio Troia cremata
rogo.

Ces vers-là font regretter la perte des autres. Ce grand homme s'est extrêmement trompé lorsqu'il a ctû que l'Epigramme d'Apollinaris n'étoit qu'un distique , car on peut voir dans la vie de Virgile que je viens de citer les autres vers , dont M. Bayle regrette la perte. C'est dommage que des fautes de cette nature se rencontrent dans un ouvrage aussi sçavant , & aussi bien écrit que le Dictionnaire de cet illustre Auteur. Rien ne marque pourtant mieux la foiblesse de l'esprit humain. S'il avoit vécu un peu plus long-temps il n'auroit pas manqué sans doute de les corriger lui-même , & d'ajouter en même temps à son livre des beautez que lui seul étoit capable de lui donner. Lorsque la Republique des Lettres perd des hommes comme M. Bayle , dont les ouvrages sont destinez à l'immortalité , elle fait des pertes irreparables. Tel étoit le sentiment de feu mon pere

pere (a) Henry Guib , homme qui a employé la plus grande & meilleure partie de sa vie à l'étude des sciences. Je lui ai ciuy dire très-souvent que tous les Libraires auroient dû porter le deuil, lorsque M. Bayle mourut. Il admiroit la vaste érudition qui est répandue dans son Dictionnaire Historique , le stile aisé , coulant & inimitable, avec lequel les matieres les plus épineuses y sont écrites ; & il regardoit comme un chef-d'œuvre les nouvelles de la République des Lettres, dont ce sçavant homme a enrichi le public. Sui-

(a) Il nâquit à Nîmes le fixième Juin de l'année mil six cent cinquante-quatre , & le dix-septième May mil six cent soixante-quatorze il reçut le bonnet de Docteur ès Droits , ayant dessein d'employer ses talens à la défense de la veuve & de l'orphelin ; il se fit recevoir peu de temps après au nombre des Avocats postulans aux Parlemens de Grenoble & d'Orange, & au Presidial de Nîmes. Mais en l'année mil six cent quatre-vingt-un ses amis le porterent à remplir la chaire de Professeur en Eloquence au College de cette Ville , que le décès de son pere venoit de rendre vacante. La mort du Roi d'Angleterre Guillaume III. Souverain de cette Principauté, lui donna occasion de faire le Panegyrique de ce Prince , & il eut l'avantage d'avoir l'applaudissement de tous les sçavans de cette Ville. En l'année mil sept cent deux il publia un Discours à la loüange de M. le Prince de Conti , pere de son Altesse Sérénissime Louis Armand de Bourbon qui porte aujourd'hui avec

vant lui il n'y avoit personne qui dans ce genre de littérature eut pû écrire aussi poliment, & aussi agréablement que cet admirable Auteur, & il craignoit que, semblable à Homere, personne à l'avenir ne peut atteindre au degré de perfection auquel M. Bayle étoit parvenu.

M. Bayle a oublié de parler dans l'art. Hercule de la taille de l'Hercule, fils de Jupiter & d'Alcmene. Il étoit de petite stature, *μικρὸν Βραχὺς*, si on en doit croire Pindare dans l'Ode quatrième de ses Isthmioniques. Ce qui étoit une particularité d'autant plus remarquable, que Pindare est, à mon avis, le seul parmi

tant de gloire le grand nom de Conti. Il a composé encore la Preface, &c. que l'on voit à la tête des décisions de Ranchin, imprimées avec les notes de M. Borrier. En l'année mil sept cent dix huit notre Université ayant fait imprimer les Statuts, elle jugea à propos d'y mettre à la tête un Poème de 224 vers qu'il avoit fait à la louange de feu notre Evêque Jean Jacques d'Oberth. Je ne sçaurois m'empêcher d'apprendre au public qu'au revers du titre de ces mêmes Statuts il y a dix-huit vers, auxquels le Doyen de nos Avocats a fait mettre son nom comme s'il en étoit l'Auteur, quoique M. l'Evêque & toute la Ville sçûssent que c'est Henry Guib qui les a composés; de sorte qu'on peut très-justement dire à son égard : *Hic ego versiculos feci, tulit alter honores*. Il mourut dans cette Ville le douzième Aoust mil sept cent dix-neuf.

des anciens qui en ait parlé, & que d'ailleurs, la plupart des Heros, tant anciens que modernes, ont aussi été de petite taille, comme il seroit aisé de le prouver si cela étoit nécessaire.

Dans la Rem. A de l'art. Mestrezat M. Bayle assure en parlant des Syndics de la Republique de Genève, que *cette Charge est des premieres de l'Etat*. Je suis surpris que ce sçavant homme ayant été à Genève, comme il paroît par ce qu'il a écrit dans le texte de l'art. Priolo, ait néanmoins parlé avec si peu d'exactitude des premiers Magistrats de cette florissante République. Il falloit dire que la Charge de Syndic est la premiere de l'Etat.

M. Bayle a fait un assez long article sur M. le Pays, Auteur du livre intitulé *Amitiez, Amours, & Amourettes*. Mais il n'a rien dit sur le temps de la naissance de ce bel esprit. Pour suppléer ce qu'il a omis à cet égard, je dois dire qu'il naquit en l'année mil six cent trente-six, comme M. le Pays l'a lui-même remarqué à la page 423. de son portrait qu'il envoya à la Duchesse de Nemours. Ainsi M. le Pays étoit âgé de cinquante-quatre ans lorsqu'il mourut.

A l'article du Medecin & P ère Thorius, il est un peu surprenant que M. Bayle

ait oublié de remarquer que ce Medecin mourut de la peste en l'année 1629. & que ce fut à Londres que cette cruelle maladie l'emporta. Le temps & la maniere dont sont morts les personnes qui ont paru avec quelque distinction dans le monde, sont des choses que les curieux souhaitent de sçavoir, sur tout si quelque cause extraordinaire les enleve. Il est donc étonnant que M. Bayle qui se piquoit de tant d'exactitude ait laissé ignorer à la posterité une particularité aussi remarquable de la vie du Poëte Thorius. Par exemple, la curiosité des lecteurs est satisfaite en lisant la vie de S. Louïs, de voir que la peste termina ses glorieux travaux ; que Charles VII. Roy de France mourut de faim ; que Philippe II. Roy d'Espagne, le Philosophe Platon, de même que plusieurs autres, sont morts de la maladie pediculaire ; que Georges Duc de Clarence voulut finir ses jours dans un tonneau de malvoisie ; que Charles le Mauvais, Roy de Navarre, fut brûlé tout vif dans un drap trempé dans de l'eau-de-vie où il s'étoit fait enveloper pour reparer la chaleur naturelle que ses débauches lui avoient fait perdre. Nous devons de la reconnoissance aux Historiens qui nous apprennent ces sortes de particularitez, car elle nous instruit en même temps

temps qu'elles satisfont la curiosité qui est naturelle à l'homme. Pour finir cet article je me contenterai d'ajouter, qu'un Poète nommé Robert Aythonus, fit des vers sur la mort de Thorius; ils ont été imprimez dans le premier tome des *delicia Poëtarum Scotorum*, page 61. & suiv.

J'ay fait chercher, dit M. Bayle dans une Remarque sur l'article 12. de sa dissertation sur les libelles diffamatoires, insérée à la fin de son Dictionnaire Historique, j'ai fait chercher inutilement le livre que *Gabriel Naudé* intitula le Marfore, ou Discours contre les Libelles. Il fut imprimé à Paris..... je ne sçai en quelle année. Ce livre de Naudé, dont M. Bayle ignoroit le temps auquel il avoit été publié, fut imprimé à Paris en l'année 1620. A Orange ce 3. Octobre 1722.

L'E'GAREMENT DU PECHEUR.

SONNET

*Sur les Bouts rimez proposez dans
le Mercure du mois de Septembre.*

PEcheur, suivant le sens d'un celebre Proverbe,
Ta sottise est égale à celle d'un Oyson,
La fausse volupté que tu goûte à foison
Est pire qu'un serpent qui se cache sous l'herbe.
II. Vol. B iij Tan-

Tantôt l'amour du jeu t'entraîne chez * *Mal-*
herbe ,
 Tantôt sous le réduit que forme une *cloison* ,
 Ta Lays te nourrit d'un infame *poison* ,
 Méprisant de l'honneur , & le nom , & l'*Ad-*
verbe .

Heureux le Penitent , qui revêtu d'un *sac* ,
 Imitant * Julien , se fait passeur de *Bacq* ,
 Où labourre la terre , & traîne la *Charuë* .

Ses crimes l'eussent-ils noirci comme un *Gril-*
lon ,
 D'abord qu'il reconnoît sa fatale *bévue* ,
 Il devient aussi blanc qu'un petit *Papillon* .

* *Marchand de la Foire qui donne à jouer.*

* *S. Julien entreprit cet exercice par esprit de penitence.*

Autre Sonnet sur le même sujet.

TROP aveugle Pecheur tu soutiens ce *Pro-*
verbe ,
 Ce bas monde te rend plus bête qu'un *Oïson* ,
 Enyvré des faux biens qu'il te donne à *faïson* ,
 Tu ne réfléchis pas qu'ils sechent comme l'*herbe* .

En esprit , je le veux , tu surpasses *Malherbe* ,
 Tu tiens , comme Cresus , l'or sous mainte *cloi-*
son ,
 Tu

DE NOVEMBRE 1722. 31

Tu répands avec art le sel, ou le *poison*.

Implacable censeur d'un verbe ou d'un *Adverbe*.

Mais si tu ne mets pas d'autre piece en ton *sac*,

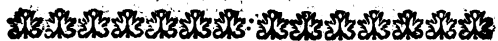
Quand un jour il faudra passer le triste *Bacq*.

Mieux il t'auroit valu manier la *Charue*.

Alors, triste, confus, & noir comme un

Que te restera-t'il de ta folle *Grillon*,

Que d'avoir imité l'inconstant *Papillon*.



SUITE DU JOURNAL

Du voyage du Roy à Rheims.

Nous avons donné dans le Premier Volume du Mercure de ce mois, le Journal du voyage du Roy, & son retour à Soissons inclusivement; nous avons rapporté les choses remarquables qui se sont passées sur la route, depuis son départ de Versailles; l'entrée solennelle de Sa Majesté à Rheims, les ceremonies de son Sacre, & de son Couronnement, la Translation de la sainte Ampoule, le Festin Royal, la Cavalcade à l'Eglise Abbatiale de S. Remy, la ceremonie des Chevaliers du S. Esprit, &c. Il s'agit à

II. Vol.

B iiij present

présent de continuer ce Journal , & de peindre à nos Lecteurs d'une maniere un peu sensible , les superbes Fêtes qui ont été données au Roy à Villers-Cotterets , & à Chantilly. Nous n'entreprenons point de faire sentir tout ce qu'elles avoient de grand , de magnifique , & d'ingenieusement recherché ; ainsi nous ferions de vains efforts pour en donner une juste idée à l'esprit qu'il ne peut recevoir que des yeux.

FESTES DE VILLERS-COTTERETS.

Les Fêtes données au Roy dans le Château de Villers-Cotterets par Monsieur le Duc d'Orleans , Regent du Royaume, sont un de ces spectacles qui frappent également , & ceux qui n'applaudissent qu'à ce qui leur paroît être l'effet pénible de l'Art , & ceux qui ne consultent que la nature, quand ils admirent ce qui les charme. On a été ébloüi par l'éclat , & par la variété des objets , & l'arrangement en a paru charmant.

Le Tableau le plus superbe , & le plus neuf qu'on ait exposé aux yeux de Sa Majesté dans ces Fêtes , a été l'image ennoblie des Foires de S. Germain , & de S. Laurent ; image gaye & amusante par le fonds , dont la forme a été embellie par

par tout ce que le brillant des lustres , & des illuminations , & la richesse de la décoration & des meubles ont pû fournir de magnifique & de noble. Idée simple , & cependant vaste , qui renfermoit tout ce qui flatte le goût , les yeux & l'esprit ; fines patisseries , confitures & liqueurs exquises , bijoux travaillez & précieux , jeux diversifiez , & non appliquans , Theatres ingenieux & Comiques, danses galantes & bien imaginées ; musique gracieuse & legere , tout concouroit à la fois pour divertir nôtre jeune Monarque. Les spectateurs même formoient un des plus beaux ornemens de ce pompeux spectacle. Cette idée si riante & si heureuse, est dûë à une grande Princesse qu'on n'ose nommer ici sans son aveu ; quoique le talent d'inventer des Fêtes , loin de deshonorer le rang & l'autorité , ait souvent dans les siècles les plus polis, illustré des Heros déjà fameux par des triomphes. On a vû dans Rome florissante des vainqueurs glorieux , des politiques profonds , enfin des Peres de la République , regler en même temps les interets de l'Etat , & la distribution des parties d'un grand spectacle. Le projet d'une Fête galante peut fort bien naître dans un génie superieur. Le bon goût n'est pas incompatible avec la solidité de

l'esprit. Le Cardinal de Richelieu a prouvé cette vérité ; un exemple plus récent nous la prouve aujourd'hui.

Qu'on ne s'attende donc pas à trouver dans cette relation une copie parfaitement ressemblante des divertissemens , & des spectacles que nous décrirons. Ces tableaux sont trop brillans pour pouvoir être copiez avec exactitude. C'est le sort des beautés éclatantes, de perdre toujours dans les portraits qu'on hazarde d'en faire.

Le passage du Roy par le Bourg de Villers-Cotterets ayant été déterminé , M. le Duc d'Orleans donna ordre à M. Oppenort, Directeur Général de ses Bâtimens & Jardins , de faire travailler au rétablissement du Château, & de le mettre en état de recevoir Sa Majesté. On connoît la capacité , & l'activité de M. Oppenort. Les ordres de Monsieur le Duc d'Orleans furent exécutez avec tant de diligence , & en même temps avec tant de précaution , que le Château de Villers-Cotterets , quoiqu'inhabité depuis très-long-temps s'est trouvé rétabli en moins de quatre mois , & augmenté de logemens assez considerables pour loger toute la Cour , & contenir la nombreuse assemblée qui devoit s'y rendre à la suite du Roy. Comme l'intention de S. A. R. étoit

étoit de faire tenir des tables ouvertes , non-seulement pour les personnes de distinction , & pour tous les acteurs de la fête , mais encore pour tous les curieux qu'elle attireroit , il fut résolu de construire au pourtour extérieur de l'avant-cour du Château , des angars , appentis , barraques , & tentes pour loger plus commodément la foule de ces curieux , & leur faire l'apréêt des viandes qu'on devoit leur servir. On construisit des logemens pour servir aussi de Corps de Garde aux troupes de la Maison du Roy.

Les Hôtelleries du Bourg , & les Cabarets des environs pour se conformer aux ordres de Monsieur le Duc d'Orleans devoient recevoir & traiter tous les survenans , en véritables Chevaliers errans , & n'exiger que des politesses pour payement. Sancho Pança n'eut point essuyé là la douloureuse aventure de son berne-ment.

La vaste étendue des bâtimens du Château ne suffisant pas pour dresser le grand nombre de tables qu'on devoit servir , on remedia à cet inconvenient par une quadruple galerie longue de 25. toises , & large de 15. qui fut construite sur la terrasse du jardin , à droite de la partie latérale du Château. Cette galerie étoit couverte de bannes de couil , très-propre-

ment tapissée, & éclairée de lustres & de bras dorez. On y entroit par l'encoignure, à droite de l'avant-cour. On a servi dans ces galeries grand nombre de tables, avec une telle profusion qu'il n'y avoit rien à desirer ; les buffets de chaque table étoient placez avec tant de simetrie que le tout parfaitement éclairé formoit un spectacle aussi agréable qu'étonnant. Tout ce grand monde étoit servi en même temps, & sans interruption.

Les appartemens du Château & de l'avant-cour étoient reservez pour le Roy, les Princes & les Seigneurs de la Cour.

On logea dans la galerie de l'Orangerie les Acteurs destinez pour la Musique, & pour la danse. Cette galerie étoit parquetée, & la distribution en étoit si bien entendue, que tous les Musiciens & Musiciennes, Danseurs, Danseuses, & Symphonistes de l'Opera y furent logez fort commodement, leurs chambres étoient meublées très proprement, & avec toutes sortes de commoditez.

Les Offices, cuisines & salles à manger, destinées uniquement pour eux, étoient tout auprès de leurs logemens, & construites dans le jardin de l'Orangerie. La communication de ce lieu-là au Château étoit aisée ; on y arrivoit par une belle allée couverte en berceau, avec un dé-
gagement

gagement qui conduisoit à la grande rue du Bourg.

Les Acteurs & Actrices de l'Opera au nombre de 140. personnes , y compris la Danse & la Symphonie, ont été traitez pendant six jours dans l'endroit dont nous venons de parler , par un Maître-d'Hôtel , des Officiers & Garçons servants qui leur étoient affectez ; ils avoient même leur vaisselle, & tout ce qui les concernoit en particulier. Leur table formoit un filet de 140. couverts ; elle étoit servie à trois services, dont le premier étoit de 20. potages de différentes façons & 40. entrées. Le deuxième de 30. plats de rôt, 20. plats d'entremets, & 20. assiettes d'oranges & salades. Le troisième de 25. corbeilles de fruit crud , 20. corbeilles de confiture sèche , & 25. compôtes. Ils ont toujours été servis de même à dîner & à souper, en diversifiant les potages , les entrées, les viandes, & les entremets. Outre le vin de Bourgogne & le vin de Champagne , on leur donnoit à chaque repas tout ce qu'ils demandoient en vins de liqueurs, liqueurs & Caffé. Dès le matin on leur servoit du Thé, du Caffé, & du Chocolat.

Avant que de rapporter tous les plaisirs que Monsieur le Duc d'Orleans a presenté au Roy, en revenant de Rheims, il ne

38 LE MERCURE

ne faut pas oublier la reception qu'il fit à Sa Majesté, lorsqu'elle coucha la premiere fois à Villers-Coterêts le Dimanche 18. Octobre.

On avoit rangé sur la croupe de la butte de Tanleu, à la tête de l'avenue de Soissons, douze pieces de canon & cent boëtes. Le Roy entra au bruit de cette artillerie & de ces boëtes, dans le Bourg qu'il trouva illuminé, & passa sous les Arcs de triomphe composez de feüilles, & parez de guirlandes & de festons de fleurs de la saison, entrelassez de gros lampions. La place & les grilles du Château étoient aussi couvertes de ces ornemens champêtres, & éclairées par un nombre infini de lumieres aussi-bien que l'avant-cour, dont toutes les Architectures en étoient chantournées. On ne laissa voir ce jour-là à Sa Majesté, que ce qui ne pouvoit pas diminuer l'agrément de la surprise dans la fête qu'on lui préparoit pour son retour.

Nous remarquerons que lors de ce premier passage du Roy à Villers-Coterêts, il y a eu autant de tables servies le soir à souper, qu'il y en eut au retour de Sa Majesté. Le Sieur Pesier, chargé du détail de cette fête, avoit prévu à tous les besoins, il avoit eu la précaution de faire mettre dans la Garderobe de chaque appartement

DE NOVEMBRE 1727. 39

partement des pains de 4. livres, jusqu'au nombre de 600. garnis de poulets gras, poulardes, pigeons, perdreaux & faisans, du vin de Bourgogne & du vin de Champagne. N'oublions pas la précaution prise le jour du départ de la Cour, pour la commodité de ceux qui vouloient faire alte. 600. pains de quatre livres garnis comme les précédens, & 1800. bouteilles de vin de Bourgogne & de Champagne, furent distribuez à l'heure du départ.

Le Roy partit de Soissons, comme nous l'avons dit dans le premier volume de ce Journal le 2. Novembre, à dix heures du matin. S. M. monta à cheval, avant d'arriver à la Forêt de Villers-Coterêts, & après avoir jouï quelque temps de la beauté de la campagne, rentra dans son carrosse.

Monsieur le Duc d'Orleans, qui s'étoit rendu à Villers-Coterets en chaise de poste dès la veille, pour être plus à portée de donner ses ordres, vint au devant du Roy. S. M. arriva sur les trois heures après midi, au bruit du canon & des boêtes, par la grande avenue de Soissons, qu'on avoit ornée dans tous les intervalles des arbres, de torcheres de feuillée portant des pots à feu. L'avenue de Paris, qui se joint à celle-ci dans le même

même alignement , faisant ensemble une étendue de près d'une lieue , étoit décorée de la même manière.

Le Roy descendit au bas de la terrasse, qui regne le long du Château du côté du jardin. Monsieur le Duc d'Orleans le conduisit dans l'appartement qui lui avoit été préparé.

Ce jour-là à midi on tira un coup de canon , c'étoit le signal qui devoit avertir les Hôtelleries du Bourg de Villers-Cotterêts , & tous les Cabarets des environs , de traiter *gratis* tous ceux qui se présenteroient à toutes les heures du jour & de la nuit , pendant tout le séjour que S. M. feroit au Château de Villers-Cotterêts. C'est au Lecteur à imaginer la prodigieuse consommation qui s'est faite dans cette occasion , où il n'étoit question que de boire & de manger , & où les alimens de toute espèce n'ont point manqué. Ce coup de canon fut tiré encore à une autre intention ; il avertissoit aussi de ne vendre à qui que ce fût , ni pain , ni vin , ni viande , sous des peines très-rigoureuses.

Après que le Roy se fut reposé un peu de temps , il parut sur le balcon qui donne sur l'avant-cour du Château , où étoit la scène des premiers spectacles qu'on lui avoit préparés.

Cette

DE NOVEMBRE 1722. 41

Cette avant-cour est très-vaste, tous les appartemens bas étoient autant de cuisines, offices & salles à manger; & à trois toises de distance des aîles on avoit élevé deux amphitheatres, longs de seize toises sur vingt pieds de hauteur, distribués par arcades, sur un plan à pans coupés & isolé; les gradins couverts de tapis, étoient placez dans l'intervalle des avant-corps, & produisoient un objet varié & gracieux. Les parois des amphitheatres étoient revêtus de feuillées, qui contournoient toutes les architectures des arcades, ornées de festons & de guirlandes, & éclairées de lustres chargés de longs flambeaux de cire blanche. Des lumières arrangées ingénieusement sous différentes formes, terminoient ces amphitheatres.

Au milieu de l'avant-cour on avoit construit entre les deux amphitheatres un plancher, pour servir aux exercices des sauteurs, voltigeurs & danseurs de corde, en réservant autour de ce vaste plancher, des espaces très-larges pour le passage des carosses, qui pouvoient y tourner par tout avec une grande facilité. A six toises des quatre encognures on avoit établi quatre tourniquets à courir la bague, peints & décorés d'une manière uniforme. Pour

Pour former une liaison agreable entre toutes ces parties , on avoit posé des gueridons de feüillées chargez de lumieres , qui conduisoient la vuë d'un objet à l'autre par des lignes droites & circulaires. Ces gueridons lumineux étoient placez dans un tel ordre , qu'ils laissoient toute la liberté du passage.

Quand le Roy fut sur son balcon , ayant auprès de sa Personne une partie de sa Cour , le reste alla occuper les fenêtrés du corps du Château , qui , aussi-bien que les aîles , étoit illuminé avec une grande quantité de lampions & de flambeaux de cire blanche : ces lumieres rangées avec art sur les différentes parties de l'architecture , produisoient diverses formes agreables & une variété infinie.

L'arrivée de S. M. sur son balcon , fut celebrée par l'harmonie bruyante de toute la simphonie , placée sur les amphitheatres , & composée des instrumens les plus champêtres & les plus éclatans : car dans cet orchestre , qui réunissoit un très-grand nombre de violons , de hautbois & de trompettes marines , on comptoit plus de quarante cors de chasse. Les tourniquets à courir la bague , occupez par des Dames des lieux & des Châteaux voisins de Villers-Coterêts , & par des Cavaliers galans , divertirent d'abord le Roy.

Ensuite

Ensuite les danseurs de corde commencerent leurs exercices , au son des violons & des hautbois, sur une corde tenduë sur le plancher , dont nous avons parlé ; & dans les vuides de ce spectacle , les trompettes marines & les cors de chasse se joignoient aux violons & aux hautbois , & joüoient les airs les plus gais. La joie regnoit souverainement dans toute l'assemblée , dispersée sur les amphitheatres , & dans tous les espaces pratiquez autour du plancher des danseurs de corde , lesquels s'efforcèrent de meriter l'honneur qu'ils avoient de paroître dans une si superbe fête. Les sauteurs firent aussi admirer leur souplesse & leur agilité.

Après ce divertissement , le Roy voulut descendre dans cette avant-cour , & voir courir la bague de plus près , alors les tourniquets furent remplis de jeunes Princes & Seigneurs , qui briguerent l'emploi d'amuser Sa Majesté , parmi lesquels le Duc de Chantres , le Comte de Clermont , le Grand-Prieur & le Prince de Valdeix , le Duc de Retz , le Marquis d'Alincourt , le Chevalier de Pesé se distinguerent.

Après avoir été témoin de leur adresse , le Roy s'approcha de l'estrade , où les sauteurs firent divers sauts périlleux , qui amuserent agreablement S. M. Elle remonta

remonta ensuite dans les appartemens ; & fit une partie de Berlan avec Monsieur le Duc d'Orleans , le Duc de Bourbon , la Maréchale d'Etrées & la Marquise de Courtenvaux. La Cour se partagea entre differens jeux : quand ils furent finis , les Comediens Italiens donnerent un impromptu comique , composé des plus plaifantes scenes de leur Theatre , que le sieur Lelio rassembla , & qui réjouirent fort Sa Majesté. Les *Laffis* d'Arlequin donnerent le temps de préparer l'illumination des Jardins & du Parc , qui fut des plus brillantes & des mieux entendues.

Les plus grands connoisseurs dans l'art du Jardinage , avouënt que rien n'est si somptueux , & si véritablement beau , que l'ordonnance du Parc & des Jardins de Villers-Coterêts , tant pour la variété des formes , que pour le grand goût qui les caractérise toutes.

Les parterres des jardins , la grande allée du Parc , & les deux qui sont à droite & à gauche du Château , furent illuminez par une quantité prodigieuse de pots à feu. Tous les compartimens , dessinez par les lumieres , ne laissoient rien échapper de leurs agrémens particuliers.

Sa Majesté descendit pour voir de plus près

près l'effet de cette magnifique illumination. Tout d'un coup l'attention generale fut interrompuë par le son des hautbois & des musettes ; les yeux se portèrent aussi-tôt où les oreilles avertissoient qu'il se présentoit un plaisir nouveau. On apperçut au fonds du parterre , à la clarté de cent flambeaux, portez par des Faunes & des Satires , tout le cortege d'une nôce de Village , qui s'approcha en dansant de la terrasse sur laquelle le Roy étoit. Le sieur Thevenard marchoit à la tête de la troupe , portant un drapeau. L'assemblée de cette Nôce rustique étoit composée de danseurs & de danseuses de l'Opera. Le Marié & la Mariée se signalerent par les pas les plus recherchez , & par les attitudes les plus galantes. A la finesse & à la legereté de leur danse , il ne fut pas difficile de reconnoître le sieur Dumoulin quatriéme , & l'incomparable M^{le} Prevôt. Ce petit Ballet fut suivi du souper du Roy & de son coucher.

Après le souper de S. M. on servit la table de Monsieur le Duc d'Orleans ; le Duc de Chartres en tint une seconde , d'autres Princes , & les principaux Officiers de S. A. R. en firent quantité d'autres dans divers appartemens , & dans les lieux dont nous avons déjà parlé : elles furent toutes servies en même temps , &

avec

avec la même délicatesse dans l'ordre qui suit.

4. Tables de 30. couverts chacune.

21. de 25. couverts.

12. de 12. couverts.

Sans y comprendre plusieurs autres tables non réglées, pour des Seigneurs qui vouloient manger dans leurs appartemens.

Les 4. tables de 30. couverts ont été servies à quatre services chacune, & chaque service composé de 75. plats, compris le filet dormant du milieu, qui consistoit en une grande machine, ou surtout de vermeil doré dans le milieu, 2. grands plats garnis de cristaux d'Angleterre, deux grandes jattes garnies de fleurs, & deux autres plats garnis d'ornemens historiques, de fleurs & de figures, ces deux derniers faits en sucre au caramel.

Il y avoit donc pour chacune de ces tables 300. plats, sans y comprendre 12. salades, 12. sauces, & 12. jattes d'oranges. Ce qui fait pour ces 4. tables 1344. plats ou jattes.

Les 21. tables de 25. couverts furent servies pareillement à 4. services, de 45. plats chacune, compris les filets dormans, composez d'un surtout d'argent ou de vermeil, & de deux grandes jattes de fleurs. Ce qui faisoit 180. plats pour chaque

DE NOVEMBRE 1722. 47

que table , sans y comprendre 4. salades, 4. sauces & 4. assiettes d'oranges. Le total de ces 21. tables composoit 4032. plats ou jattes par chaque repas.

Les 12. tables de 12. couverts , servies à trois services , composez de 13. plats à chaque service , faisant 39. plats pour chacune , sans y comprendre 2. salades, 2. sauces , & 2. assiettes d'oranges. Ce qui fait ensemble pour les 12. tables 540. plats pour chaque repas.

Nous avons calculé , qu'on a servi sur les 37. tables , dont nous venons de parler , la quantité de 5916. plats à chaque repas.

SECONDE JOURNÉE.

Chasse du Sanglier.

Le Mardi 3. Novembre, une triple salve de l'artillerie & des boîtes annonça le lever de Sa Majesté. Le Roy entendit la Messe à dix heures dans la Chapelle du Château , & descendit ensuite de son appartement pour se rendre à l'amphitheatre , qui avoit été dressé dans le Parc , à la gauche du Château , où Sa Majesté devoit prendre le plaisir d'une chasse de Sanglier dans les toiles. Les Princes du Sang , & les principaux Officiers de Sa
Ma-

Majesté le suivirent. L'équipage du Roy pour le Sanglier , commandé par le Marquis d'Ecquevilly , qui en est Capitaine , devoit faire entrer plusieurs Sangliers dans l'enceinte qu'on avoit formée près du jardin de l'Orangerie.

Pour placer le Roy & toute la Cour , on avoit construit trois galeries découvertes dans la partie intérieure de l'avenüe , & sur son alignement , à commencer depuis la grille jusqu'à la contre-allée du Parterre. La galerie du milieu préparée pour le Roy , avoit 12. toises de longueur & 3. de largeur : on y montoit sept marches par un escalier à double rampe , qui conduisoit à un repos , d'où l'on montoit sept autres marches de front , qui conduisoient sur le plancher. Cette galerie étoit ornée de colones de verdure , dont les entablemens s'unissoient aux branches des arbres de l'avenüe , & formoient une architecture rustique plus convenable à la fête , que le marbre & les lambris dorez. Cette union des entablemens & des arbres ressembloit assez à un dais , qui servoit de couronnement à la place du Roy. Le plancher étoit couvert de tapis de Turquie , ainsi que la balustrade. Un tapis de velours cramoisy , brôdé de grandes crépines d'or , distinguoit la place de Sa Majesté. Tout
le

Le pourtour de cet édifice , & les rampes des escaliers , étoient revêtus de feüillée , avec un goût qui marquoit un génie capable d'embellir les choses les plus communes.

Aux deux-côtez , & à neuf pieds de distance de cette grande galerie , on en avoit construit deux autres plus étroites & moins élevées , pour le reste des spectateurs , qui ne pouvoient pas tous avoir place sur la galerie du Roy. Ces deux galeries étoient décorées de feüillage comme la grande , & toutes les trois étoient d'une charpente très-solide , & dont l'assemblage avoit été fait avec des précautions infinies , pour prévenir les moindres dangers.

Dès que le Roy fut placé , on lâcha l'un après l'autre cinq Sangliers dans les toiles. Cette chasse fut parfaitement belle. Le Comte de Saxe , le Prince de Waldeck , & quelques Seigneurs François , y firent éclater leur adresse & leur intrépidité. Ils entrèrent dans les toiles armez seulement d'un couteau de chasse & d'un épieu. Cet exercice périlleux est fort usité parmi les Seigneurs Alle-mans.

Le Comte de Saxe accula plus d'un Sanglier avec son épieu. Le Roy en ayant blessé un d'un dard qu'il lui lança , le

Comte de Saxe l'arracha d'une main du corps de l'animal , que sa blessure rendoit plus redoutable , tandis que de l'autre main , il en arrêta la fureur & les efforts. Le même Comte de Saxe poursuivit ensuite & irrita extrêmement un Sanglier , & quand sa rage fut poussée au dernier période , il l'attendit apuyé d'une main sur son épieu , tenant dans l'autre un couteau de chasse qu'il enfonça au milieu du front de ce furieux animal , dans l'instant où il se lançoit sur lui. Le Marquis de Barbançon , premier Veneur de S. A. R. fit aussi connoître par sa force & par son adresse , que nos Chasseurs ne cedent en rien aux Etrangers.

Cette chasse , qui divertit beaucoup S. M. & toute la Cour , dura jusqu'à une heure après midi , que le Roi entra dans le Château , & dîna seul à son grand couvert , servi par les Officiers de sa Maison.

Toutes les tables pour les Princes , les Seigneurs de la Cour , les Officiers de la Maison du Roy , & par la quantité prodigieuse de gens de distinction , qui étoient à Villers-Coterêts , furent servies avec la même abondance & la même délicatesse que le jour précédent.

Chasse

Chasse du Cerf.

Après le dîné, on donna au Roy le divertissement de la chasse du Cerf, dans l'enclos du Parc de Villers - Coterets, dont on avoit ôté les toiles qui avoient servi le matin à la chasse du Sanglier.

Le Roy monta en caleche au bas de la terrasse, accompagné du Comte de Clermont & du Duc de Charost, Gouverneur de Sa Majesté. Monsieur le Duc d'Orleans, le Duc de Chartres, le Duc de Bourbon, le Comte de Charolois & le Prince de Conti, à cheval, avec quantité d'autres Seigneurs de la Cour, étoient auprès de la caleche du Roy; tous les Princes du Sang, & plusieurs Seigneurs en habit de chasse de l'équipage du Roy pour le Cerf.

Le Cerf fut chassé pendant plus de deux heures par la Meute du Roy, le Comte de Toulouse, Grand-Veneur de France, en habit uniforme, piquant à la tête. Sa Majesté parcourut toutes les routes du Parc. La chasse passa plusieurs fois devant la caleche, & le Cerf, après avoir tenu très-long-temps devant les chiens, alla donner de la tête contre une grille, & se tua.

Le Roy revint sur les cinq heures dans

II. Vol.

C ij son

son appartement, & changea d'habit pour aller à la Foire.

Cette chasse fut fatale au Marquis de Grantey, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Dunkerque, qui tomba de cheval, se cassa le bras droit & se démit l'épaule.

Salle de la Foire.

La Foire que Monsieur le Duc d'Orleans avoit fait préparer, avec la magnificence dont nous avons déjà dit quelque chose, étoit établie dans la cour intérieure du Château, qui est moins grande que l'avant-cour dont nous avons parlé; elle est quarrée & bâtie sur un dessein semblable.

C'est-là qu'on a vû le plus somptueux, & le plus brillant assemblage d'objets magnifiques & amusans, que l'imagination puisse former. L'Architecture & la Peinture y enchantoient la vuë, la Musique y charmoit les oreilles, les liqueurs & les friandises les plus exquises, y flattoient le goût le plus delicat; la Muse comique y réjoüissoit l'imagination, les faiseurs de tours & joüeurs de gobelets y piquoient la curiosité des uns, celle des autres étoit attirée de boutique en boutique par l'éclat des glaces & des meubles,

bles ; on y prodiguoit les rubans , les bijoux , & tout ce que l'opinion & la mode embellissent à nos regards : Enfin , on peut dire , que la Foire du Château de Villers-Coterets , a été le rendez-vous des plaisirs & des jeux ; & que pas un d'eux n'y a manqué.

Le Lecteur ne sera pas fâché de se promener dans cette Foire nouvelle , & de l'admirer en détail.

On avoit laissé de grands espaces tout autour , entre les boutiques & le milieu du terrain , qu'on avoit parqueté & élevée seulement d'une marche , pour former une salle de bal. Cette salle n'étoit séparée de ces especes de ruës que par une banquette continuë , couverte de velours cramoisy. Toute la cour qui renfermoit cette foire , étoit couverte de fortes bannes , soutenues par des travées solides , qui servoient encore à suspendre vingt-quatre lustres qui éclairaient seulement la salle du bal , indépendamment des girandoles & des bras dorez , qui étoient dans toutes les boutiques & sur les theatres. Toutes ces pieces étoient ornées d'une très-grande quantité de lustres , & ces lumieres réfléchies sur les grands miroirs & trumeaux de glaces , étoient multipliées à l'infini.

On entroit dans cette brillante Foire ,

par quatre passages simétrisez , placez aux quatre encognures , qui répondoient aux escaliers du Château. Ce lieu étant quaré & plus long que large , les deux faces plus étroites étoient remplies par deux édifices , & les deux autres faces étoient subdivisées en boutiques , séparées au milieu par deux petits Theatres.

En entrant de l'avant-cour dans la Foire , on rencontroit à droite le Theatre de la Comedie Italienne , qui remplissoit seul une des faces moins larges de la Cour. Il étoit ouvert par quatre pilastres peints en marbre blanc , cantonnez de demi-colonne , d'Arabesques & de Cariatides de bronze doré , portant une corniche dorée , d'où pendoit une pente de velours à crêpines d'or , chargée de festons de fleurs. Au-dessus regnoit un pié-destal en balustrade de marbre blanc , à moulure d'or , orné de compartimens , de rinceaux de feüilles entrelassées , & liées avec des girandoles chargées de bougies.

On voyoit au haut de ce Theatre les Armes du Roy , groupées avec des guirlandes de fleurs. Le Chiffre de S. M. figuré par une double LL entrelassée , paroïssoit dans deux cartouches , qui conronnoient les deux ouvertures faites aux deux côtez du Theatre pour le passage des Acteurs ; ces deux passages étoient
meu-

meublez d'une double porriere de damas cramoisy à crépines d'or , festonans sur le haut. Ce Theatre élevé seulement de trois pieds du rez-de-chaussée , representoit un Temple de Baccus , dans un jardin à treillage d'or , couvert de vignes & de raisins. On voyoit la statue du Dieu en marbre blanc , qu'environnoient les Satires , lui présentans leurs hommages : ces demi-Dieux étoient en coloris.

Le Theatre Italien étoit occupé par deux Acteurs & une Actrice , Arlequin, Pantalon & Silvia , qui par des saillies Italiennes , & des Scenes réjouissantes, sçavoient distraire les spectateurs des autres plaisirs qui les appelloient de toutes parts. Continuons pourtant nôtre promenade ; il est impossible de s'arrêter ici autant qu'on voudroit , & que chaque objet le merite.

La premiere boutique à droite , après le Theatre Italien , étoit la *Pâtisserie*. Avant que de specifier chaque boutique, il faut remarquer , pour comprendre la magnificence de l'ensemble , qu'elles étoient toutes séparées par deux pilastres de marbre blanc , de l'entre-deux desquels sortoient trois bras , en hauteur , à plusieurs branches, garnis de bougies jusqu'au bas de la balustrade. Ces pilastres

étoient cantonnez de colonnes & arabesques, portant des vases de bronze doré, d'où paroissoient sortir les orangers chargés d'une quantité prodigieuse de fruit, & alignez sur les galeries, qui regnoient sur tout l'édifice autour de la Foire.

Immédiatement au-dessus des boutiques, qui avoient environ huit pieds de profondeur, & quinze à seize de hauteur, regnoit tout autour la balustrade dont nous avons parlé, à chaque côté des orangers qui étoient deux à deux, il y avoit une girandole garnie de bougies en pyramide, & entre chaque groupe d'orangers & de girandoles, il y avoit un ou plusieurs Acteurs & Actrices de l'Opera, qui chanterent dans le Chœur, sans se déplacer, appuyez sur la balustrade, masquez en Domino ou autre habit de bal, dont les couleurs étoient très-éclatantes, ce qui faisoit un coup d'œil si surprenant, que ceux qui l'ont vû, ont avoué qu'il étoit impossible d'en donner une juste idée.

Chaque boutique étoit éclairée par quantité de bras à plusieurs branches, & par deux lustres à huit bougies qui se se repetoient dans les glaces; à celles qui étoient destinées pour la bouche, il y avoit de plus des buffets rangez avec arts & garnis de girandoles. Toutes les bou-

boutiques avoient pour couronnement un cartouche , qui contenoit en lettres d'or le nom du Marchand le plus connu de la Cour , par rapport à la marchandise de la boutique. Les supports des cartouches étoient ornez des attributs , qui pouvoient caractériser chaque negoce dans un goût noble. Les Musiciens & Musiciennes , Danseurs & Danseuses de l'Opera , vêtus d'habits galans faits d'étoffes brillantes , & cependant convenables aux Marchands qu'ils représentoient , & distribuoient toute leur marchandise *gratis*.

Revenons à la boutique du Pâtissier , qui étoit intitulée *Godart*. Elle étoit meublée d'un cuir argenté le fonds séparé au milieu par un trumeau de glace , laissoit voir dans ses côtez le lieu destiné au travail du métier , avec toutes les ustensiles nécessaires. M^{re} *Thierry* , Danseuse , représentoit la Pâtissière , elle avoit pour garçons les sieurs *Malterre & Juviliers* , le fils , qui , habillez de toile d'argent , & portant des clayons chargez de ratons tout chauds , couroient si vîte les debiter dans la Foire , qu'ils ne laissoient pas refroidir leur marchandise. Cette boutique étoit garnie de toute sorte de pâtisserie fine.

La boutique suivante avoit pour inscription , *Perdrigeon*. Elle étoit meublée
H. Vol. C v d'une

d'une tenture de brocatelle de Venise & de glaces, & garnie de dragonnes brodées en or & en argent, nœuds d'épées & de cannes, ceinturons & bonnets brodez richement. Les rubans de toutes sortes de couleurs & d'or & d'argent, les plus à la mode & du meilleur goût, y pendoient en festons de tous côtez. Le Maître & la Maîtresse de la boutique, étoient representez par le Sieur Dumoulin Danseur, & par la D^{lle} Rey, Danseuse.

La troisième boutique étoit un Caffé; on lisoit dans le cartouche le nom de *Benachi*. Elle étoit tendue d'un beau cuir doré, avec des buffets chargez de tasses, soucoupes & cabarets du Japon & des Indes, & de girandoles, de lumieres qui se repetoient dans les trumeaux. Le Sieur *Corbie* & la D^{lle} *Julie*, Chanteur & Chanteuse, déguisez en Turc & Turquesse, aussi-bien que le Sieur *Deshayes*, Chanteur, qui leur servoit de garçon, distribuoiient le Caffé, le Thé & le Chocolat.

La quatrième boutique, élevée en Theatre d'Opérateur, étoit inscrite, le *Docteur Barry*. La forme de ce Theatre representoit une Place publique & les rues adjacentes. *Scapui* en Opérateur, *Trivelin*, son garçon, le Sieur *Paqueti* en aveugle, & la D^{lle} *Flaminia*, femme de
l'O.

l'Operateur, remplissoient ce Theatre, & contrefaisoient parfaitement le manège & l'éloquence des Arracheurs de dents.

Après le Docteur *Barry*, on comptoit la cinquième boutique, représentant un *Ridotto* de Venise, & portant ce nom-là dans son inscription. Le meuble étoit de velours, les trumeaux & les bougies n'y étoient pas épargnez. Il y avoit là des tables de Bassette & de Pharaon, tenuës par des Banquiers bien en fonds, & tous masquez & habillez en Venitiens. C'étoient des Courtisans, qui se démasqueroient d'abord que le Roy parut dans la boutique.

La sixième intitulé *Du Creux & Barrillon*, avoit pour Marchande la Dlle *Duval*, Danseuse, & pour marchandise, des masques, des habits de bal, & des *Domino*, de toutes les couleurs & de toutes les tailles.

Dans la septième, où étoient le Sieur *S. Martin* & la Dlle *Souris*, la cadette, en Allemand & Allemande, on monroit un Tableau changeant, d'une invention, & d'une variété très-ingenieuse; & un monstre singulier; c'étoit un veau vivant, ayant huit jambes. Cette loge étoit meublée de damas, & s'appelloit *Cadet*.

Ensuite on tournoit, & on trouvoit la

face de la Cour opposée à celle que remplissoit le Theatre de la Comedie Italienne, décorée de la même ordonnance dans les dehors ; le dedans figuroit une superbe Boutique de Fayancier , meublée de damas cramoisy , & toute remplie de tablettes , chargées de cristaux rares & singuliers , & de porcelaines fines , & des plus belles formes , tant de la Chine que du Japon , & des Indes , qui faisoient partie des lots que le Roy devoit tirer. Le sieur *Javilliers* , pere & la Dlle *Mangot* en Hollandois & Hollandoise occupoient cette riche Boutique, qui avoit pour inscription *Messager*.

La premiere Boutique après le Magasin de Porcelaines , en tournant toujours à droite, étoit la loge des Joüeurs de Go-belets , habitée par eux-mêmes , & meublée de drap d'or avec des glaces. Dans le cartouche étoient les noms de *Baptiste* & de *Dimanche* , fameux par leurs tours & subtilitez.

La seconde intitulée *Lestru* & la *Frénaye* , & dont des Officiers de Monsieur le Duc, d'Orleans faisoient les honneurs étoit la bijouterie , meublée de moire d'or , avec une pente autour relevée en broderie d'or & ornée de glaces. Cette Boutique étoit remplie de tout ce que l'on peut imaginer en bijoux précieux , exposez

posez sur des tablettes, d'autres étoient renfermez dans des coffres de vernis de la Chine, mêlez de curiositez Indiennes.

La troisième portant le nom de *Fredoc*, étoit l'Académie des jeux de dez, du beriby & du hoca, meublée d'un gros damas galonné d'or.

La quatrième, & faisant face au Theatre de l'Operateur étoit un jeu de Marionnettes qui avoit pour titre *Brioché*.

La cinquième nommée *Procope*, étoit meublée d'un cuir argenté, & ornée de buffets, de trumeaux de glaces, & de girandoles; elle étoit destinée pour la distribution de toutes les liqueurs fraîches, & les glaces. Le sieur *Buzeau* en Armenien, & la D^{le} *Perignon* en Armenienne présidoient à cette distribution.

La sixième tendue de brocatelle, s'appelloit *Breard*. Le sieur *Dumirail*, Danseur en étoit le maître, & y débitoit les Ratafia, Rossoli, & liqueurs chaudes de toutes les sortes.

La dernière qui se trouvoit dans l'encognure, près du Theatre Italien, étoit enfin intitulée *M^{le} Blanche*, & occupée par les D^{les} *Souris* l'aînée & *du Coudray*, Marchandes de dragées, & de toutes sortes de confitures fines.

Un grand Amphitheatre paré de tapis, & bien illuminé, regnoit tout le long,

&c

& au dessus du Theatre de la Comedie Italienne , & étoit rempli par une quantité prodigieuse d'excellens symphonistes de l'Opera , & de plusieurs autres.

Le dessus de la loge , intitulée *Messager* , située en face , étoit aussi couronné par un semblable Amphitheatre où étoient placez les Musiciens & Musiciennes , Danseurs & Danseuses qui n'avoient point d'employ dans les Boutiques de la Foire. Les uns & les autres habillez , & déguisez en differens caractères sérieux , galans & comiques.

La Gallerie ornée d'Orangers , & de Girandoles , dont nous avons parlé , laquelle avoit bien plus de profondeur aux faces qu'aux aîles , servoit comme de baze & d'accompagnement à ces deux Amphitheatres , lesquels produisoient un effet admirable & étonnant , lorsque la vûë s'y portoit , après avoir parcouru cette suite de Boutiques brillantes , qui par l'éclat de leurs ornemens , & de leurs lumieres attiroient d'abord les yeux.

Le Roy en entrant , accompagné de tous les Princes , & de toute sa Cour dans ce lieu enchanté , s'arrêta d'abord au Theatre de la Comedie Italienne , où Arlequin , Pantalon & Silvia ne firent pas des efforts inutiles pour divertir Sa Majesté , qui s'étant renduë delà aux Marionnettes ,

rionnettes , & ensuite aux jeux , s'y amusa quelque temps , & joüa au hoca , & au biriby. Après le jeu le Roy alla au Theatre du Docteur *Barry* , Scapin commença sa harangue , & Trivelin expliquoit en François le discours , pendant que Flaminia presentoit au Roy dans un mouchoir de soye , les raretez que lui offroit l'Operateur. Le premier bijou , des tablettes garnies d'or , & d'un travail fini , fut accompagné par Scapin de ce discours qu'il adressa au Roy.

Voilà des tablettes qui renferment le trésor de tous les trésors. Sa Majesté y trouvera l'abregé de tous mes secrets. Le papier qui les contient est incorruptible , & les secrets impayables.

La D^{lle} Flaminia eut encore l'honneur de presenter deux autres bijoux au Roy , un cachet précieux , & d'une gravure parfaite , composé d'une grosse perle , & d'une antique , avec un petit vase d'une pierre rare , & garni d'or. Scapin fit à chaque present un commentaire dans la maniere des vendeurs d'Orvietan. On distribua aussi aux Princes & aux Seigneurs de la Cour des bijoux , ciseaux d'or , étuis , flacons , cuisines , boëtes & tabatieres , vases , couverts & caves aussi d'or ; le Saltinbang faisoit toujours à chacun un petit compliment comique dans
le

64. LE MERCURE

le stile de ceux de sa profession pour vanter l'usage & les proprieté de ce qu'il vendoit à si juste prix.

Sa Majesté quitta le Theatre de cet Operateur, & continuant sa promenade fit plusieurs tours dans la Foire, dont les Marchands & les Marchandes faisoient tous leurs efforts pour attirer le Roy dans leurs boutiques, par leurs cris & leurs empressements à offrir leurs Marchandises. Ces cris confus & redoublez imitoient parfaitement en beau, ce qui arrive à toutes les Foires. Tous les Theatres redoubloient leurs *Lazzi*, quand Sa Majesté passoit devant eux; enfin après avoir été long-temps diverti par la variété des Spectacles, & des amusemens de la Foire, le Roy entra dans la Boutique, intitulée *L'esgu* & la *Frenaye*, & tira lui-même une Loterie, qui en terminant la Fête effaça toute la magnificence qu'elle avoit étalée jusqu'à ce moment, par la quantité & la richesse des bijoux, qui furent donnez par le sort à toute la Cour, & à toute la suite qu'elle avoit attirée à Villers-Cotterets.

Tous les lots de la Loterie, multipliez chacun dans leur espece, étoient écrits au haut des pages d'un grand livre, contenant six cens feuillets. On nommoit d'abord la personne pour qui on alloit tirer, ensuite

DE NOVEMBRE 1722. 63

ensuite le Roy enfonçoit au hazard un poinçon d'or entre les feüillets du grand livre , on regardoit quel bijou étoit écrit au haut de la feüille , on l'écrivoit sur un petit billet avec le nom du gagnant qui l'alloit chercher dans la boutique où il devoit être. Si c'étoit une tabatiere ou un étui d'or , on le lui délivroit dans la Boutique même où se tiroit la Loterie ; si c'étoit quelque porcelaine , il alloit la prendre chez *Messager* ; si c'étoit un nœud d'épaule brodé , ou quelque nœud d'épée galant , il le recevoit chez *Perdrigeon* , & ainsi du reste. Dans les 600. lots il y avoit quantité de bijoux de prix , & d'un travail extrêmement recherché , d'autres de moindre valeur , & quelques-uns de peu de conséquence , pour donner lieu au hazard de traiter differemment ceux pour lesquels le Roy tiroit.

Après que S. M. eut tiré pour les Princes & Seigneurs presens , ce qui dura plus d'une heure & demi , le Roy tira aussi pour l'Infante-Reine , pour Madame la Duchesse de Vantadour , Madame la Duchesse de la Ferté , & autres Dames qui n'étoient pas à la fête. Cette Loterie la plus fidele qu'on ait jamais tirée, occupa Sa Majesté jusqu'à près de neuf heures du soir. Alors le Roy passa sur le parquet de la salle du bal , située au milieu.

lieu de la Foire, & se plaça dans un fauteuil vers le Theatre de la Comedie Italienne, les Princes se rangerent auprès de Sa Majesté. Les banquettes couvertes de velours cramoisy qui entouroient cette salle, servoient de barriere aux spectateurs. La symphonie placée sur l'Amphitheatre que nous avons dit, commença le divertissement par une Ritournelle. La Dlle Julie representant Terpsicore, accompagnée du sieur Pecourt, compositeur de toutes les danses gracieuses & variées, executées à Villers Cotterets & du sieur Mourer qui avoit composé tous les airs de ces danses, chanta ce recit au Roy. On en voit l'air noté cy à côté.

TERPSICORE AU ROY.

P Rince cheri des hommes & des Dieux ,
 Tout retentir dans ces aimables lieux ,
 Du plaisir ravissant que ta presence inspire ,
 Pour remplir son attente, & combler tous ses vœux ,

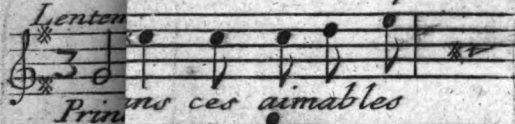
Terpsicore aujourd'hui n'aspire ,
 Qu'au sensible plaisir de montrer à tes yeux ,
 Les graces , les ris , & les jeux ,
 Que les destins ont mis sous son empire.

Accourez , troupe riante ,

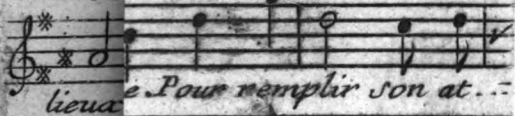
Voici

mbre 1722. 2001. p. 66.

Lento



Prins ces aimables



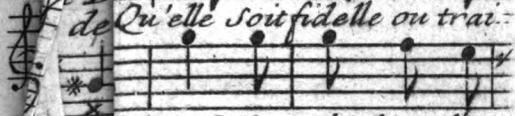
lieux Pour remplir son at...



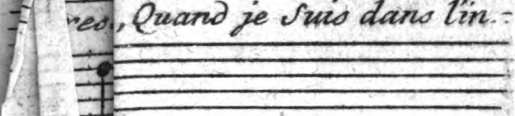
Qu'au sensible plai...



de Qu'elle soit fidelle ou trai...



res, Quand je suis dans l'in...



tij

THE NEW YORK
PUBLIC

ASTOR,
TILDEN

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

DE NOVEMBRE 1722. 67

Voici v^{otre} plus heureux jour ,

Venez dans cette auguste Cour ,

Rien ne peut égaler v^{otre} gloire éclatante ,

Vous plairez à LOUIS dans ce charmant séjour ,

N'en doutez point, Philippe vous présente.

Les paroles de ce recit aussi bien que le chant sont un impromptu du sieur Mouret , qui eut un succès favorable , & fut applaudi des auditeurs. On ne verra point au sujet de cet ouvrage le Musicien se plaindre du Poëte , ni le Poëte du Musicien.

La suite de Terpsicore se montra digne d'être amenée par une Muse. Deux Tambourins Basques se mirent à la tête de la danse , un Tambourin Provençal se rangea au fonds de la salle , & on commença un petit ballet sans chant , très-diversifié par les pas & les caractères , la D^{le} Prevost & le sieur du Moulin en Bergere & Berger, le sieur Laval en Matelo^t avec la D^{le} Corail en Matelotte , les sieurs Dumoulin en Polichinelle & en Arlequin. Les sieurs Marcel & Dupré se surpassèrent dans un si beau jour ; enfin tous les Danseurs & Danseuses de l'Opera se signalerent à l'envi , en presence de Sa Majesté.

Dès

Dès que la danse cessa on entendit tout d'un coup un magnifique chœur en acclamations, mêlé de fanfares, & chanté par tous les Acteurs & Actrices masquez, placez sur deux Amphitheatres, & les deux galeries qui les accompagnoient, ce qui causa une surprise très-agréable. Ce chœur d'une harmonie sçavante, est de la composition du sieur Gervais, Surintendant de la Musique de Monsieur le Duc d'Orleans. En voici les paroles qui sont de M. de la Motte de l'Académie François.

CHŒUR.

Trompettes, prêtez nous tout l'éclat de vos sons,

Flutes de vos accords, prêtez-nous la tendresse,

Musettes, mêlez-y la champêtre allegresse,

Que le Cor même anime vos chansons,

Dans ce jour memorable,

Faisons cent & cent fois dire à l'écho charmé,

Vive le Roy le plus aimable,

Vive le Roy le plus aimé.

Après ce chœur le Roy alla souper, & les masques s'emparerent de la salle du bal. Ensuite on distribua à ceux qui se trouvoient alors dans la Foire tout ce qui étoit resté dans les Boutiques des Marchands qui étoient

étoient si abondamment fournies , qu'après que toute la Cour fut satisfaite , il s'en trouva encore grande quantité pour contenter tous les curieux.

Jamais fête d'un si ample détail n'a été exécutée avec plus de succès. Le Roy a trouvé à chaque instant des plaisirs nouveaux , d'une espece également magnifique , & galante

Le sieur Perrot , Peintre de l'Académie Royale de Peinture a fait toutes les décorations de la Foire, & de ses Theatres avec cette élégance qui regne ordinairement dans ses ouvrages. M. Oppenort qui avoit disposé toute l'ordonnance de cette fête , aussi ingénieuse que magnifique , a répondu parfaitement aux intentions de Monsieur le Duc d'Orleans , dont le goût supérieur connoît le prix de tous les talens : c'est un éloge que de travailler pour son Altesse Royale.

M. Duperier , fils , qui avoit eu ordre de suivre la Cour avec deux pompes , & le nombre d'hommes nécessaires pour les servir en cas d'incendie , eut quelque occupation à Villers-Cotterets. Le feu prit à cinq heures du soir dans le Château à une cheminée au-dessus de l'appartement du Marquis de Livry. Il gaignoit le comble & la charpente ; mais les pompes servies à propos , arrêterent son impetuosité ,

té, & la fête ne fut pas troublée un instant par cet accident.

Nous n'avons pas encore parlé des tables qui étoient très-bien servies pour les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les Mousquetaires, soit pour le Guet de la Garde du Roy, ou pour ceux qui quittoient leurs quartiers pour venir voir la fête. Les Gardes de la Porte avoient aussi leurs tables; ainsi que les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel; les Cent Suisses avoient aussi la leur. Pour ce qui est des Gardes Françaises & Suisses, ils avoient à manger abondamment sous leurs tentes, & outre cela on avoit soin de leur distribuer tous les matins, du tabac à fumer & à raper, des pipes, des rapés & de l'eau-de-vie. Ils étoient encore les maîtres d'aller boire & manger dans les cabarets, ainsi que tous les gens d'équipages de la suite de la Cour, & tous les passans.

La multitude infinie de bouches qu'il falloit nourrir n'a point étonné l'habile ordonnateur de tous ces somptueux festins, & de tous ces repas, il avoit pourvû à tout; la prévoyance & la présence d'esprit, lui ont fait traiter des milliers de personnes de tous états, avec autant d'aisance, d'ordre, de propreté, de délicatesse & d'abondance, que s'il n'y avoit

eu

eu à regaler qu'une douzaine de convives. Les tables les plus communes ont été servies avec goût.

Outre les tables dont nous avons parlé, il y avoit encore d'autres grandes tables servies ; sçavoir, pour les Marchands de la Foire, pour les Comediens Italiens, pour les Sauteurs & Danseurs de corde, pour les joüeurs de Marionnettes, pour les Tourneurs des jeux de bague, & generalement pour tous ceux qui se presentoient.

Nous ne parlons pas de plusieurs tables servies à Villers-Cotterets pendant tout le temps que la Cour a resté à Rheims, où tous les allans & venans étoient bien reçûs.

Pour aider le lecteur à se former une idée de ce qui s'est passé à Villers-Cotterets, il ne nous sçaura peut être pas mauvais gré, de lui donner ici un petit état abrégé de la consommation qui s'y est faite pendant le séjour du Roy.

Premierement, cent millier huit cens neuf livres pesant de grosse viande.

29045. pieces de volaille ou gibier.

3071. livres de jambons.

10552. livres de lard ou saindoux.

On a employé pour 14039. liv. 6. s. de marée, & poissons d'eau douce pour varier les mets, & embellir le service.

36464. œuf, 6063. livres de beurre ;
sans

sans y comprendre 600. livres de beurre de Vanve.

150096. livres de pain.

80000. bouteille de vin de Bourgogne & de Champagne.

200. muids de vin pour le commun.

800. bouteilles de vin du Rhin.

1400. bouteilles de cidre & biere d'Angleterre.

3000. bouteilles de vin de liqueurs , eau des Barbades , ratifia , & autres liqueurs.

Il s'est consommé dans les Offices 8. milliers de sucre , 2. milliers de café , 1500. livres pesant de chocolat , sans y comprendre le thé .

65000. citrons ou oranges douces & aigres , & limes douces. 800. grenades. 250000. poires & pommes de toute espece.

15000. livres pesant de toutes sortes de confitures.

Deux milliers de dragées fines qui ont été distribuées à la Foire.

4. milliers pesant de bougies.

La quantité des pieces de porcelaines fines des Indes , du Japon , qui ont servi à dresser le fruit crû & sec pour le dessert , monte à 30000. pieces , & 20000. pieces de cristal.

150000. verres ou caraffes.

50000.

Picardie , qui appartient au Duc de Bourbon ; il est bâti entre la Forest de ce nom , & celle d'Alatte dans une très-heureuse situation ; il est orné de jardins de toute espece , de parterres & d'allées magnifiques , de canaux & de Fontaines jaillissantes ; & enfin de tout ce que l'art & la nature ont de plus heureusement recherché pour former un des plus beaux lieux du monde. Ce seroit bien ici la place de donner la description de cette superbe maison , de ses vastes bâtimens , de ses cours , de son Parc , de ses bois , de ses eaux , &c. Mais comme cela nous meneroit sans doute trop loin , & nous écarteroit en quelque façon de nôtre sujet principal , nous résistons à l'envie de traiter un si beau sujet , mais nous ne le perdons pas de vûe , & nous espérons de satisfaire aux engagemens que nous prenons avec nos lecteurs , quand nous aurons les instructions & les memoires nécessaires.

M. le Duc de Bourbon , flaté de l'espoir de voir Chantilly honoré de la presence du Roy, à son retour de Rheims , avoit donné ses ordres pour preparer les plus galantes & les plus superbes festes , & en même temps les divertissemens les plus agréables , les plus varieés & les plus exquis. Sa magnificence ainsi que son
zele

zele & son attachement pour Sa Majesté, ont éclaté par tout.

Le Roy arriva à Chantilly le 4. Novembre à l'entrée de la nuit, accompagné dans son carrosse de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, & du Duc de Charost, son Gouverneur, & escorté par les détachemens des Gendarmes & des Chevaux-Legers de la Garde, par ceux des deux Compagnies des Mousquetaires, & par le Guet des Gardes du Corps.

M. le Duc & M. le Comte de Charolois, qui s'étoient rendus à Chantilly dès la veille, allèrent au devant de S. M. jusques à l'entrée de la Forest, par un chemin fait exprès de Villers-Cotterets à Chantilly. Ces Princes étoient accompagnés de leurs principaux Officiers, & des Gardes de Chasses de la Capitainerie Royale d'Alatte, & de celle de Chantilly, leurs Officiers à leur tête. Quantité de gens de livrée de M. le Duc portoient des flambeaux.

Trois cens hommes des Regimens des Gardes Françaises & Suisses étoient rangés en bataille, depuis la principale porte du Château jusques au pont qui conduit au petit parc. L'avenüe qui fait face au Château de près d'une lieüe de long étoit

II. Vol.

D ij illuminée

illuminée par quantité de pors à feu , elle conduisoit agréablement la vûe jusqu'à la façade du Château , qui étoit aussi illuminée depuis le haut jusqu'en bas , de la maniere du monde la plus superbe , & la plus ingenieuse. Toutes les encognures , les frises , les corniches , les combles & les arretiers étoient bordezz de terrines , & les portes , les fenêtrés , & toute l'Architecture étoit profilée de lampions.

Sur l'attique du bâtiment , & directement au dessus de la principale porte , s'élevoit une grande pyramide de lumieres , qui faisoit un effet admirable , & qu'on voyoit de plus de quatre lieuës.

Tout le pourtour de la place d'armes , au milieu de laquelle on voit la statue équestre de bronze du dernier Connétable de Montmorency , qui sert de cour au Château , étoit illuminé par des terrines , de même que la grande allée du petit parc , depuis la porte qui donne du côté de Senlis , jusqu'à cette place.

La cour & la façade du Château furent illuminez de la même maniere tous les soirs , pendant le séjour que le Roy a fait à Chantilly.

• Sa Majesté arriva au Château au milieu de ces brillantes clartez , & au bruit de trois salves d'artillerie ; elle fut reçüe dans le vestibule , au bas du grand escalier
fait

DE NOVEMBRE 1722. 77

fait nouvellement par S. A. S. Madame la Duchesse de Bourbon , accompagnée de Mademoiselle de Clermont , & de plusieurs Dames de la Cour. On conduisit le Roy dans l'appartement qu'on lui avoit préparé , orné de tableaux des plus grands maîtres , de riches tapisseries & de meubles précieux.

On presenta au Roy une collation , composée de pois verts , & de quelques assiettes de pêches , de prunes , de fraises , & de bigarreaux aussi fleuris , & aussi beaux que dans leur veritable saison.

Après que S. M. se fut reposée quelque temps , elle visita tout son appartement. Il y eut ensuite appartement & jeux de toute espece. A 8. heures le Roy soupa seul à son grand couvert , servi par les Officiers de la Maison.

Monsieur le Duc d'Orleans fut conduit par le Duc de Bourbon , & le Comte de Charolois , au petit Château , contigu au grand par un pont de pierre , sur lequel on traverse le fossé. S. A. R. occupa l'appartement nouvellement restauré , qui est un des plus beaux de Chantilly , & remarquable pour avoir été plusieurs fois occupé par feu Monseigneur , fils unique du Roy Louis XIV. & par Monsieur le Dauphin , pere de S. M. l'Electeur de Baviere l'a aussi plusieurs fois

11. Vol.

D iij occupé.

occupé. On y voit la belle gallerie , ornée de dix grands tableaux , representans les conquêtes du Grand Condé , Louïs II. du nom , commençant par le siege d'Arras en 1642. Nous ne ferons point la description de ces peintures , quelque naturellement qu'elle se presente , pour les raisons que nous avons déjà dites ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot du sublime tableau qui termine cette gallerie , où l'on voit employée l'allegorie la plus fine que l'esprit humain puisse produire. Le Prince de Condé y est representé en pied , arrachant la trompette de la Renommée , le feston voltigeant au-dessus de la trompette a ce mot, *sileat* , les festons au-dessous portent, secours de Valenciennes 1656. conquête de Condé.

A l'autre côté du tableau l'histoire avec sa trompe , à laquelle est entortillée un feston portant , *quantum pœnituit*.

Dans le bas du tableau , c'est-à-dire , aux pieds du Prince , sont d'autres festons , portant S. Guilain pris , Cambray secouru 1651.

Combats de Blenau , & de S. Antoine 1652.

Retraite d'Arras 1651. Rocroy pris 1653. Sainte Menchault , Rethel , Château-Portien , & Bar pris en l'année 1652.

A

A côté de ces festons , & dans le même bas du tableau se voit le Temps , la tête panchée , tenant un livre où est écrit , *vie du Prince de Condé* , à ses pieds deux feüilles déchirées de ce livre , sur lesquels est écrit. *Et je suis persuadé que vous les verrez sortir de leurs lignes pour vous combattre avec un grand avantage , puisque c'est un poste d'Infanterie que vous voulez occuper , & qu'ils en ont beaucoup plus que nous ; & moi M. répondit Dom Juan je suis persuadé que les ennemis n'oseront seulement regarder l'armée du Roy Catholique. Vous ne connoissez pas M. de Turenne , repliqua le Prince ; jamais homme n'a si bien sçu profiter des occasions , & il est très-dangereux de faire des fautes devant un si grand Capitaine. Toutes les raisons du Prince ne purent vaincre l'opiniâtreté de Dom Juan , qui plus que nul autre étoit enflé de la présomption naturelle aux Espagnols. On se mit donc en marche , & on se posta à une lieüe des lignes entre le canal de Furnes & la mer , sur les Dunes , où la Cavalerie ne pouvoit agir. Deux jours après le Prince ayant été averti par les Gardes du Camp le 14. Juin 1658. que l'on voyoit les ennemis sortir de leurs lignes , il voulut faire un dernier effort pour persuader à Dom Juan de mettre l'armée en seureté , nous avons en-*

LE MERCURE.

core le temps, lui dit-il, de faire passer notre Infanterie au-delà du canal, & de nous retirer le long de l'Estran avec la Cavalerie. Nous retirer, dit alors Dom Juan! Oh, Monsieur, voici la plus belle Journée, qui éclairera jamais les Armes d'Espagne; elle sera en effet fort heureuse à l'Espagne, répondit le Prince, si vous consentez que nous nous retirions. Dom Juan voulut absolument donner la bataille, l'aile droite où étoient les Espagnols, fut d'abord mise en déroute. Le Prince, qui avec ses troupes, presque toutes de Cavalerie, avoit la gauche, soutint long-temps l'effort des ennemis; mais enfin, il fut obligé de céder au nombre, & surtout à l'Infanterie, dans un pays fort coupé, qui l'enveloppa de tous côtez, &...

Cette composition est la production de l'imagination vive & brillante du feu Prince de Condé *Henri-Jules*.

Sur les dix heures on servit à souper 8. tables de ving-cinq couverts chacune, à quatre services, avec une abondance & une délicatesse merveilleses.

La première, dressée dans la salle neuve, fut tenue par Madame la Duchesse. Monsieur le Duc d'Orleans étoit placé entre cette Princesse & Mademoiselle de Clermont; on avoit mis un fauteuil à sa place, qu'il refusa. Les Seigneurs & Dames

Dames de la Cour remplirent le reste des places de cette table.

Le Duc de Bourbon fit les honneurs de la deuxième table, dressée dans la même salle, où mangèrent quantité de Dames & de Seigneurs.

La troisième, dressée dans la salle du *Tasse*, ainsi nommée à cause des tableaux dont elle est ornée, représentant la *Jérusalem délivrée*, de ce Poète, étoit tenue par le Comte de Charolois, où mangèrent le Duc de Chartres, le Prince de Conti, le Grand-Prieur de France & autres Seigneurs.

La quatrième, dans la même salle, par le Comte de Clermont, où la plupart des jeunes Seigneurs de l'âge de ce Prince vinrent se placer.

Les quatre autres tables servies avec la même somptuosité, furent dressées dans les voûtes, qui sont des appartemens bas du Château, & qui sont une des principales curiositez de Chantilly. La première étoit pour divers Seigneurs. Le Comte de Tavanès, Premier Gentilhomme de la Chambre du Duc de Bourbon, en faisoit les honneurs. La deuxième & la troisième étoient destinées aux Officiers des Gardes du Corps, des Gendarmes & Chevaux-Legers de la Garde, des Mousquetaires, des Cent-Suisses, &

des Gardes Françoises & Suisses. La quatrième étoit pour les Officiers de la Chambre du Roy.

Outre ces tables , il en fut servi quantité d'autres avec la même magnificence. Une chez le Cardinal de Rohan , où mangerent le Cardinal du Bois , l'Evêque de Frejus , le Garde des Sceaux , le Marquis de la Vrilliere , le Comte de Maurepas , M. Dodun , &c.

Une chez M. Dodart , Premier Medecin du Roy , où mangea le Pere de Ligniere , Confesseur du Roy , M. de la Peyronie , Premier Chirurgien , les Premiers Valets de Chambre & les Premiers Valets de Garderobe du Roy , &c.

Une autre table pour les Pages du Roy , des Princes & des Seigneurs de la Cour , laquelle étoit renouvelée jusques à cinq fois à chaque repas pour de nouveaux convives , avec le même ordre de service.

Une autre table pour les Valets de Chambre de la Cour , qui étoit renouvelée comme la précédente. Nous ne parlons pas de quantité d'autres tables , servies très-proprement & très-abondamment , pour tous ceux qui se présentoient ; mais quelque quantité de tables qu'il y eut à Chantilly , & que rien ne fut épargné ni imprévû ; il étoit cependant impossible de placer à des tables réglées tous
ceux

ceux qui se présentoient de nouveau.

Le parti qu'on prenoit alors , c'étoit de leur delivrer , ou à leurs domestiques , du pain , du vin , des plats , & tout ce qui leur étoit nécessaire pour faire bonne chere , avec quoi ils s'établissoient où ils pouvoient , les uns haut , les autres bas , ceux-ci en dehors du Château , les autres en dedans. Et toutes ces tables volantes qui souvent , ne commençoient que par deux convives s'augmentoient insensiblement , & devenoient très-nombreuses , & encore plus abondantes : car chaque convive apportoit au moins son plat.

On avoit établi dans les voûtes un office abondamment garni , où l'on distribuoit le Caffé , le Thé & le Chocolat pour toute la Maison du Roy , des Princes & des Seigneurs de la Cour , ainsi que pour tous ceux qui en demandoient. Le Sieur Bourlet étoit chargé de cette distribution. Il y avoit des Officiers préposés pour porter ces liqueurs dans les appartemens des Dames & des Seigneurs.

Comme les Officiers du Château ne suffisoient pas , à beaucoup près , pour la quantité de tables qu'on devoit servir , non plus que pour apprêter les viandes , dont on devoit nourrir un si grand nombre de personnes , on avoit fait conf-

truire des barraques & des angars avec des cheminées , pour servir de cuisines , d'offices , de garde-mangers , &c. Un de ces angars étoit destiné pour la distribution du pain & du vin , un autre pour le linge & la vaisselle d'argent , & un pour le Caffé , Thé , liqueurs & eaux de vie , pour ceux qui ne pouvoient pas en avoir dans les Offices du Château.

On avoit fait dresser plusieurs grandes tentes pour les Gardes Françoises & Suisses. On distribuoit tous les jours à chaque Soldat deux livres de pain , trois chopines de vin , & environ deux livres de viande toute cuite , sans compter le tabac & l'eau-de-vie qu'on leur donnoit dès le matin.

On servoit aux Gardes du Corps du détachement , dans une tente particulière , une table en potages , entrées , rôts , fruits , &c. avec du vin & des liqueurs de toute sorte.

Les Gardes de la Porte , de la Prevôté de l'Hôtel & les Cent-Suisses de la Garde du Roy , étoient pareillement servis , ainsi que les Brigades des Maréchaussées des environs de Chantilly.

Independamment des tables servies dans le Château , il y en avoit quantité d'autres dehors. Sçavoir , une de vingt couverts , chez M. Dumar , Gruyer , Inspecteur

DE NOVEMBRE 1722. 85

pecteur general de Chantilly, à laquelle mangeoient les Dessinateurs, Architectes & Ordonnateurs des Bâtimens & menus Plaisirs.

Une table à l'Hôtel de Beauvais, près la Paroisse, pour les Menuisiers, Charpentiers & autres Ouvriers.

Plusieurs tables à l'Hôtel de Limoges, où mangeoient & logeoient les Acteurs & Actrices de l'Opera, de la Comedie Françoisise & Italienne, les Danseurs, Symphonistes, &c. qui ont été servis avec abondance & delicatesse; & surtout beaucoup de vin de Bourgogne & de Champagne, toutes Torres de liqueurs chaudes & froides. Il y avoit un Maître d'Hôtel & des Officiers pour le service.

Une table à Coye, Château dans la forêt de Chantilly, qui a appartenu au President Roze, où étoient logez ceux que l'Hôtel de Limoges n'avoit pas pu contenir.

Plusieurs tables à la Menagerie, pour ceux qui devoient servir aux spectacles, feux d'artifice, &c. & pour diverses personnes qui y étoient logées.

Ceux qui étoient logez à la Versine, Vineüil, S. Firmin, Verneüil, Avilly, Claye, S. Leu, les Fontaines, & autres endroits circonvoisins, n'avoient point de tables reglées; mais ils avoient soin d'envoyer

voyer chercher au Château tout ce qui leur falloit pour faire grande chere.

Le Duc de Bourbon ne se contenta point des précautions qu'il avoit fait prendre , pour regaler splendidement tout le monde à Chantilly ; S.^a A. S. ordonna à tous les Hôtelliers , sur la route de Paris jusqu'au Château de Chantilly & aux environs , de ne rien prendre de tous ceux qui logeoient ou mangeoient chez eux , même pour les chevaux & équipages , pendant le séjour du Roy à Chantilly , voulant défrayer tous les passans.

M. Destin , Contrôleur general de la Maison du Duc de Bourbon , a si bien executé les ordres de S. A. S. qui l'avoit chargé de la direction generale de cette superbe fête , & il avoit pris des mesures si justes , qu'il a pourvû à tout , en sorte que rien n'a manqué pour la rendre celebre. On sçait d'ailleurs que la magnificence & le goût des Princes qui ont habité cette maison delicieuse , ont déjà éclaté plus d'une fois dans de pareilles fêtes ; mais on peut dire que cette derniere a été digne du Monarque pour qui elle a été faite , & du grand Prince qui l'a ordonnée.

DEUXIÈME JOURNÉE.

Le Jeudy 5. Novembre, le Roy entendit la Messe dans la nouvelle Chapelle du Château; S. M. monta en caleche d'abord après, & alla se promener dans le Parc de *Silvie*, accompagnée du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, & suivie de quantité de Courtisans.

Le Parc de Chantilly, pour le dire en passant, est d'une beauté merveilleuse, & quoique l'art l'ait beaucoup embelli, il semble cependant qu'il ne lui doive aucun de ses agrémens. Les plaines, les bois & les côteaux y offrent à la vûe les plus agreables pailages du monde, où les Chasseurs trouvent toutes sortes de gibier. Du côté où le terrain s'éleve en côteau, on voit, comme dans une espee de vallon, des canaux & des prairies dont ils sont bordez, des cascades, des parterres, des isles & des petits bois, qui font ensemble la plus delicieuse vûe que l'imagination puisse former. De l'autre côté, on voit dans des lointains des maisons rustiques qui paroissent au travers des arbres, des Villages & des lieux champêtres, que la seule nature a pris soin d'embellir.

On appelle *Silvie*, une espee de Château,

reau, à quelque distance de Chantilly; qui, à ce qu'on prétend, a reçu ce nom du Poëte Theophile, qui étoit attaché à MM. de Montmorency, lequel l'a habité long-temps, & où il a chanté & célébré par quantité de vers, une beauté de son temps, qu'on n'a jamais connue que par le nom de Silvie.

Après la promenade, où le Roy parut prendre beaucoup de plaisir, Sa Majesté dîna dans son appartement, servie par ses Officiers.

On servit toutes les autres tables de la manière que nous avons dit.

PÊCHE.

Après le dîner, on donna au Roy le plaisir de la pêche. S. M. fut conduite par le Duc de Bourbon, sur le bord du canal, qui est entre le *Vertugadin* & le Château. On appelle *Vertugadin*, un demi rond, ou espèce de fer à cheval, couvert de gazon en glacis, & orné de divers arbres taillez en pyramide, qui s'élevaient insensiblement jusqu'au haut de la côte.

Dès que le Roy arriva sur le bord du canal, accompagné de la Duchesse de Bourbon, de Mademoiselle de Clermont, & suivi de quantité de Dames & de Seigneurs,

DE NOVEMBRE 1722. 29

gneurs, on vit approcher de loin sur le canal, une troupe de Divinitez des Eaux. Thetis y paroissoit dans une conque marine, qui étoit d'un goût & d'une richesse admirable. Elle étoit précédée de Tritons, qui, après avoir sonné plusieurs fanfares, conduisirent la Déesse jusqu'aux pieds du Roy. Elle presenta à S. M. une ligne précieuse, ornée de perles & de corail, & deux petites boîtes faites de coquilles très singulieres, remplies d'appas & d'hameçons.

La Dlle Antier, premiere Actrice de l'Academie Royale de Musique, habillée & coëffée d'une maniere qui caractérisoit parfaitement son personnage, chanta au Roy les paroles qu'on va lire.

R E C I T D E T H E T I S.

Par les soins empressez d'Eole,

Je viens de traverser les mers,

L'Océan m'est soumis de l'un à l'autre Pole,

Et je partage avec vous l'Univers ;

Mais j'offre à vos plaisirs ce tribut de mes ondes,

Que leurs hôtes trompez, en-foule, à tous momens,

Viennent de leurs grottes profondes,

S'offrir à vos amusemens.

Après

Après ce recit on tira quelques coups de filets, dans lesquels on prit une très-grande quantité de poissons, principalement des carpes, singulieres par leur grosseur extraordinaire, & par la diversité de leurs couleurs. Cette pêche se fit à la premiere croisée du canal. Les Mariniers ayant jetté leurs filets à l'embouchure de cette espece de golfe, les amenerent au bord du canal avec leurs nacelles, ce qui fut reïteré jusqu'à trois fois, & à chaque fois les fanfares se firent entendre.

Après ce divertissement, qui parut amuser agreablement le Roy, S. M. desira voir la Menagerie de Chantilly; elle monta dans sa caleche, suivie de toute la Cour, traversa le canal sur un pont de bois, & le parcourut en se promenant dans toute sa longueur, qui est de près d'une lieue.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a dit, que Chantilly étoit un lieu enchanté, où les plaisirs naissoient à chaque instant & à chaque pas; en effet, S. M. étant arrivée à la Menagerie, y trouva un divertissement très-bien imaginé, & d'autant plus agreable, qu'il étoit moins attendu.

Le Roy visita d'abord très-curieusement toutes les especes d'animaux sauvages, qui sont renfermez dans la Menagerie, comme lions, leopards, ours, singes,

DE NOVEMBRE 1722. 97

l'ingés , &c. & entre les autres un tigre , une tigresse , & un jeune tigre né à Chantilly.

Sa Majesté visita ensuite les divers appartemens de la Menagerie , & tous les endroits qui pouvoient latisfaire sa curiosité. La laiterie , la voliere des ortolans , les pigeons étrangers , les cicognes , les autruches , les damoiselles , l'oiseau royal , les castors & les oiseaux aquatiques , dont les especes sont innombrables , les sangliers & marcaffins qu'on y nourrit & qui font des petits , le canal des truites , &c.

Divertissement de la Menagerie.

Lorsque le Roy fut entré dans la dernière piece de la Menagerie , le Sieur Aubert , de la Musique du Duc de Bourbon , representant Orphée , placé sur une espee de theatre ingenieusement decoré , attira par les sons enchantez de son violon , des animaux pareils à ceux que S. M. venoit de voir , qui sortoient de deux bosquets de laurier. C'étoient des Sauteurs & Voltigeurs , parfaitement déguisez en lions , tigres , leopards , ours , &c. lesquels imitoient d'une maniere surprenante , non seulement la figure de ces animaux , mais encore leur allure ,
leurs

91 LE MERCURE

leurs sauts, leurs cris; tout d'un coup un bruit éclatant de plusieurs cors de chasse, troubla tous ces animaux, & les épouvanta d'une manière tout-à-fait divertissante. Des chiens poursuivirent l'ours, qui, cherchant un azile, grimpa sur plusieurs arbres, & voltigeant de l'un à l'autre, se refugia sur une corde, qui donna lieu à faire paroître la souplesse & l'agilité du faux ours, tandis que les camarades faisoient divers tours & divers sauts, avec une adresse & une legereté admirable, en conservant toujours le caractère des animaux qu'ils representoient.

Ce divertissement parut amuser très-agréablement le Roy, qui revint au Château sur les cinq heures; & après avoir resté environ une heure dans son appartement, S. M. se rendit à l'Orangerie, pour y voir la representation d'une piece de theatre, mêlée de chant, de symphonies, d'entrées, de balets, &c.

LE BALLET DES VINGT-QUATRE HEURES.

AMBIGU COMIQUE.

Après ce que nous avons déjà dit des magnificences que le Duc de Bourbon a fait

fait éclater dans les fêtes que S. A. S. a données au Roy, il s'agit ici de donner une idée de ce qui regarde les Muses qui président aux Spectacles.

L'Orangerie de Chantilly qui regne tout le long du parterre, avec une terrasse magnifique, a 70. toises de long, & 27. pieds de large. C'est-là qu'on avoit construit un Theatre, & une Salle de Spectacles, sur les desseins du sieur Berin, Dessinateur ordinaire du Cabinet du Roy, lequel en répondant à l'honneur que lui faisoit le Prince qui l'a employé, avoit encore un autre motif. C'est que son pere, dont le génie universel, pour tout ce qui regarde le dessein, & les ornemens, est connu de tout le monde, fut chargé du même employ, & dans le même lieu, en 1688. par feu Monsieur le Prince, lorsque S. A. S. donna à Monseigneur le Dauphin, fils de Louis le Grand, les Pompeuses & ingenieuses fêtes dont on a tant parlé.

Le sieur le Grand, Comedien du Roy, fut chargé de composer un divertissement dans un goût propre à amuser le Roy, & dans lequel les trois Theatres de Paris fussent employez. Ensorte que cette piece a été représentée par les Acteurs & Actrices de l'Opera, de la Comedie Françoisé, & de la Comedie Italienne.

lienne. Elle a été composée, apprise & exécutée en trois semaines de temps.

La musique qui a été très goûtée est de la composition du sieur Aubert, dont nous avons déjà parlé, ordinaire de la Musique du Duc de Bourbon.

Les Ballets sont de la composition du sieur Blondi, dont les talens sont si connus.

La Piece est précédée du Prologue, qui suit dont les paroles sont de M. *** Le Theatre represente le lieu le plus agreable de Chantilly.

PROLOGUE.

UN CORIPHEE.

Driades & Silvains, sortez de vos Forests,
Nymphes des Eaux, quittez le sein de
l'Onde ;

Venez, à ces augustes traits

Connoissez le Maître du Monde.

Il a d'un jeune Dieu le port & les attraits.

Que de majesté ! que de graces !

Son regard enchaîne les cœurs.

Doux Plaisirs volez sur ses traces ;

De son nouvel Empire annoncez les douceurs.

TROUPE

DE NOVEMBRE 1722. 95.
TROUPE DE PLAISIRS.
UN PLAISIR.

On en goûte déjà les heureuses prémices ;
La Paix , la douce Paix , y fait regner les Jeux ;
De son Peuple il est les délices ;
Quel Regne fera plus heureux ?

LE CORIPHE'E.

Fortunez Habitans de ces belles Retraites ,
Celebrez ce jour glorieux ;
Il honore à jamais ces lieux.
Par vos chants & sur vos Musettes ,
Rendez-lui de vos cœurs l'hommage précieux ;
Cet hommage est aux Rois ce qu'est l'encens
aux Dieux.

MARS.

Hé quoi ! sans m'appeller on fait ici des Fêtes ?
Mars a-t'il pû le soupçonner ?
Dans les Jeux de Louis ainsi qu'en ses Con-
quêtes ,
Je dois seul ordonner.

Taisez vous , timides Musettes ,
Vous amolissez mes Concerts ;
Eclatez bruyantes Trompettes ,
De vos sons remplissez les airs.
Venez , brillez de tous vos charmes ,
Honneurs,

Honneurs , Gloire promise aux celebres Ex-
ploits ;

Non , non , ce n'est qu'au bruit des Armes

A frapper l'oreille des Rois.

Mais , que prétend la Paix ? faut-il qu'elle ra-
visse.....

LA PAIX.

Fille du Ciel , Mere de la Justice ,

Je le suis aussi des Plaisirs ;

De leurs doux chants que l'écho retentisse ;

Quelque gloire que Mars aux Heros garantisse ,

Je dois être toujours l'objet de leurs des-
irs.

Fille du Ciel , Mere de la Justice ,

Je le suis aussi des Plaisirs.

Que toujours ces heureux climats

Des Jeux , des Ris soient les asiles ;

Que toujours à ma voix dociles ,

Ils y répandent leurs appas.

MINERVE.

Fuyez , Mars , fuyez , loin de la tranquille France ;

De ce Heros naissant respectez les Etats.

Les Vertus , les Talents , ont guilé son enfance ;
Si

Si des Voifins jaloux irritent fa pui-
fance ,

Un Laurier à la main la Gloire le de-
vance ,

Vous ferez trop heureux de marcher fur
les pas.

CHOEUR *de Jeux , de Ris , & de
Plaisirs.*

Fortunez Habitans , &c.

LE CORIPHEE.

Pour les Plaisirs d'un Roy dont les Vertus ai-
mables ,

Nous affûrent des jours heureux ;

Pendant le temps qu'il daigne accorder à nos
Jeux ,

HEURES , partagez-vous en momens agreables.

Fin du Prologue.

COMEDIE des Vingt-quatre Heures

Premiere Partie.

La nuit paroît fur fon Char , minuit
fonne, on entend le carillon des cloches
de Paris. Le fieur Manfienne représente
l'heure de minuit , & chante ces vers.

Au doux fon

De mon carillon

Lorsque tout fommeille ,

Il, Vole

E

L'Amour

L'Amour se réveille ,

Au doux son

De mon carrillon.

Je n'endors que l'Amant Barbon ,

Le jeune a la puce à l'oreille ,

Au doux son

De mon carrillon.

Les six heures de la nuit, tenant une cloche d'une main, & un marteau de l'autre, dansent & sonnent à plusieurs reprises.

Elles forment cette première Entrée qui est suivie de trois autres ; sçavoir , de Chauves-Souris, de Donneurs de Serenades , & d'Oublieux ; le tout mêlé de Scènes Comiques , & convenables à ce qui peut se passer depuis minuit jusqu'au matin.

Seconde Partie.

La Matinée.

L'Aurore paroît sur son Char. C'est la D^{le} Dupré qui la représente : voici ce qu'elle dit pour s'annoncer.

La nuit a fait place à l'Aurore ,

Le Soleil qui me suit vient embellir ces lieux ,

A son divin aspect mille fleurs vont éclore ,

Que

Que tout l'Univers adore

Le plus brillant des Dieux.

La première entrée est composée d'Artisans qui chantent en travaillant.

Dans la seconde, ce sont des Maréchaux.

Deux Savetiers , deux Savetieres , & leurs enfans forment la troisième Entrée.

Un Marinier & une Mariniere. Un Boulanger & une Boulangere font la quatrième & la cinquième ; & tous ces differens Métiers réunis finissent cette seconde Partie , qui est couronnée par ces vers qui annoncent le Soleil levant , & font allusion au Roy.

Astre naissant , brillez , commencez vôtre cours ;

Embrasez tous les cœurs de vos feux adorables ;

Brillez , puissiez vous toujours

Répandre en ces climats vos rayons favorables ;

Brillez , puissiez-vous toujours

Nous donner de beaux jours.

La D^{lle} Autier , l'aînée , qui representoit le point du jour , a chanté ces six vers allegoriques , avec cette grace & cette justesse qui lui sont si familières.

Troisième Partie.

*L'après-dînée.**L'heure de midy , la Dlle Julie.*

Amans contens ,

Soyez constants ,

Ne changez jamais de demeures ,

Estes-vous bien ? tenez-vous y ,

Et n'allez pas chercher midy

A quatorze heures.

Des Cuisiniers & des Patissiers font
la premiere Entrée de cette troisième
Partie.

La bonne chere , le sieur Thevenard.

Quand midy sonne ,

Les Gascons ne sont pas au lit ,

Son carrillon leur donne

De l'appetit.

A l'odeur de la cuisine ,

Ils vont piquer les bons repas ,

Et leur devise n'est pas ,

Qui dort dîne.

Il ne faut que connoître le sieur The-
venard pour juger qu'il a chanté ces six
vers,

DE NOVEMBRE 1722. 101

vers , avec tout le merite d'un excellent Acteur , & que l'art & la nature y ont été également employez.

Les Joueurs & les Joueuses composent la premiere Entrée de cette troisieme Partie. Cette Entrée est suivie d'une petite Comedie intitulée les *Paniers* , & représentée par les Comediens François. On en donnera un petit extrait à la fin de ce plan , pour ne pas interrompre l'ordre des Entrées.

Thalie représentée par la D^{le} Prevôte a suffi pour rempli avantageusement la seconde Entrée.

Des Petits-Maitres , & des Clers de Procureurs , sifflant Thalie , & la contrainant d'abandonner la Scene , forment la troisieme Entrée.

La quatrieme est composée de ces mêmes siffleurs , triomphant d'avoir troublé le spectacle.

Les saillies heureuses , & les folies agreables chassant les siffleurs , & ramenant Thalie sur la Scene , terminent cette troisieme Partie.

Quatrieme Partie.

La Soirée.

La Muse Italienne représentée par le sieur Thevenard , vient offrir l'agrément

II. Vol.

E ij de

de ses Jeux pour contribuer au plaisir de Sa Majesté ; de sorte que la Comedie Françoisse & l'Italienne remplissent agreablement ce qui reste des vingt-quatre heures qui font le sujet de ce Balet.

Argument de la Comedie des Paniers.

M^e de Prefané, femme aussi extraordinaire par son esprit & ses manieres, que par son équipage & la façon de se mettre, a une nièce nommée Isabelle, dont elle est Tutrice, qui ne fait que de sortir du Convent, & qu'elle voudroit contraindre d'y rentrer par ses mauvais traitemens, pour jouir des biens qu'elle doit avoir en partage.

- Un Cavalier nommé Valere, & un Avocat appelé *Sotinet*, sont également Amoureux de cette jeune & aimable nièce, ils songent tous deux à l'inscû l'un de l'autre à la tirer de cette espee d'esclavage par un enlevement.

- Comme Isabelle est toujours sous les yeux de M^e de Prefané, & qu'il ne leur est pas facile de s'introduire chez cet impitoyable Argus, le hazard fait qu'ils s'avisent tous deux du même stratagême ; voici ce qui y donne occasion. M^e de Prefané est entêtée de toutes les modes nouvelles ; c'est-là son ridicule dominant, & ce qui fait naître à chacun des deux
amans

DE NOVEMBRE 1722. 103

amans le desir d'entrer furtivement chez elle , sous un panier qu'on doit lui presenter. M^c *Vertugadin* , & M^c *Friefrac* , toutes deux Marchandes de Paniers , sont employées à l'enlèvement medité , l'une par Valere , & l'autre par Sotinot , sans qu'aucun des deux Rivaux soupçonne l'autre. Les deux Amoureux & leurs Valets sont introduits à la même heure par M^c *Vertugadin* , & par M^c *Friefrac* chez M^c de Prefané. Valere plus heureux ou mieux servi que Sotinot enleve Isabelle ; les deux Valets cachez sous des Paniers se reconnoissent , & se battent ; M^c de Prefané accourt au bruit. Elle est fort surprise de voir ce nouveau combat de Panier à Panier , elle ne sçait qu'en penser ; mais elle est bien-tôt mise au fait par son portier qui vient lui annoncer que deux autres Paniers sont montez dans un carosse. Elle conçoit par là que sa nièce a été enlevée. Le Valet de Valere luy confirme ce qu'elle vient de soupçonner , & lui assure que Valere son maître n'est pas homme à en mal user avec sa nièce Isabelle ; Sotinot témoin de cette conversation est sot comme le Panier , sous lequel il s'étoit caché , & M^c de Prefané consent au mariage de Valere & d'Isabelle sur l'assurance qu'on lui donne de la laisser en

Il. Vol.

E iiij plaine

pleine jouïſſance des biens, dont elle eſt
nutrice.

Sujet de la Comedie des Broüilleries.

Arlequin & Trivelin ſont amoureux
de *Spinette* ; mais n'étant aimez , ni l'un
ni l'autre , ils ſ'uniffent d'intereſts contre
Scapin qui la doit épouſer. Comme le
mariage de *Scapin* avec *Spinette* dépend
de celui de *Lelio* & de *Silvia*, dont ils ſont
domeſtiques , *Arlequin* & *Trivelin* ima-
ginent comment ils pourront apporter
obſtacle aux amours du maître de *Scapin*,
& de la maîtrefſe de *Spinette* , qui ſont
comme on vient de le dire , *Lelio* & *Syl-
via*. *Trivelin* entreprend de broüiller les
parens , & *Arlequin* de ſemer la diviſion
parmi les Amans mêmes , entre diverſes
fourberies dont ils ſe ſervent : *Arlequin* fait
accroire à *Lelio* qu'il a un Rival , & que
ce Rival eſt actuellement caché chez *Syl-
via*. *Lelio* l'a fait venir pour ſ'en éclaircir,
& *Arlequin* travesti , moitié en *Arlequin*,
moitié en Petit-Maître , fait pluſieurs
Lazzis qui trompent *Lelio* , paroiffant
Petit-Maître à ſes yeux , & *Arlequin* aux
yeux de *Sylvia*. Il ſe ſert du même tra-
veſtiſſement pour éloigner *Scapin* de la
maifon de *Spinette*. Il lui donne des
coups de bâton comme Petit-Maître , &
ſeint de ſe mettre entre deux comme *Ar-
lequin*,

DE NOVEMBRE 1722. 105

lequin. Enfin Arlequin & Trivelin ayant appris que Spinette a donné un rendez-vous nocturne à Scapin, ils se proposent chacun en son particulier de troubler ce tête à tête ; ils s'y trouvent tous deux déguisez, sçavoir, Trivelin en Scapin, & Arlequin en Spinette. L'obscurité de la nuit favorise leur dessein, & donne lieu à une Scene très-plaisante. L'arrivée de Lelio, & des autres Acteurs déconcerte nos deux fourbes ; on apporte de la lumière, Arlequin & Trivelin sont découverts, & tous deux également surpris & confus, avoient toutes leurs fourberies ; ce qui réunit les Amans broüillez, & dénouë la piece.

Ces deux Comedies sont assaisonnées de couplets. Nous nous contenterons d'en mettre ici quelques-uns.

Couplets de la Comedie des Paniers.

Le sieur Dufresne.

I Ris coëffée en chien barbet
Cessera bien-tôt de me plaire,
Quand elle met son baignolet,
Elle ressemble à sa grand'mere,
Lorsqu'en Amant sensé je veux
Blâmer cette étrange méthode

II. Vol.

E v. Elle

Elle répond , faisant des nœuds ,

Il faut suivre la mode.

La Damoiselle Dufresne.

Autrefois de ses blonds cheveux ,

Celimene faisoit parure ;

Mais à présent elle est bien mieux

Ayant mis bas sa chevelure.

De cent mille brimborions ,

Sa tête aujourd'hui s'accommode ,

Peut-on se passer de ponpons ?

Il faut suivre la mode.

La Damoiselle la Mothe.

Depuis un temps le Magistrat

Met d'une galante manière ,

En pretintaille son rabat ,

Son Castor à la Cavaliere ;

Nos Juges jusques aux barbons

Ne veulent point sentir le Code ,

Et nous disent pour leurs raisons ,

Il faut suivre la mode.

La Presidente au tein usé

A fait recrépir son visage.

A

A l'ombre d'un tignon frisé
 Elle croit nous cacher son âge ;
 Cette folle avec son panier
 A l'air du Colosse de Rhodes ,
 Et dit pour se justifier ,
 Il faut suivre la mode.

Le fleur le Grand.

De Manan me voilà Portier ,
 Si de même toujours j'avance ,
 Je serai bien-tôt Financier ,
 Morgué ! que je ferai bombance ,
 Au fond d'un biau carosse assis ,
 Je serai comme une pagode ,
 J'oubierai mes meilleurs amis ,
 Il faut suivre la mode.

Couplets de la Comedie des Brouïlleries.

La Damoiselle de Lâtre.

Qu'un vieux soupirant à lunettes
 S'amuse à me conter fleurettes ,
 Je n'entends rien ,
 Mais qu'un jeune galant soupire ,
 Qu'il me regarde sans rien dire ,

Je l'entends bien.

II. Vol.

E vj

Des

Un Vieillard.

Des plaisirs que dans ma jeunesse ,
L'Amour me prodiguoit sans cesse ,

Je ne sens rien :

Ce qu'il m'a laissé de funeste ,
Rhumatisme , goutte & le reste

Je le sens bien.

Le sieur Dun.

A porter une rude chaîne ,
A languir près d'une inhumaine ,

Je n'entends rien :

Trop de résistance m'étonne ,
Mais quand l'heure du Berger sonne ;

Je l'entends bien.

Arlequin.

Qu'à coups redoublez l'on m'éveille ,
Pour mes creanciers je sommeille ,

Je n'entends rien :

Quand c'est de l'argent qu'on m'apporte ;
Pour peu que l'on gratte à ma porte ;

Je l'entends bien.

L'air noté des Couplets est à la p. 68.

Cette Piece fut parfaitement bien représentée ; tous les Acteurs & Actrices du Chant , du Recit & de la Danse s'y surpasserent , & firent extrêmement valoir toutes les parties ingénieuses & variées de ce spectacle , auquel S. M. parut

eut prendre beaucoup de plaisir pendant plus de deux heures qu'il dura.

Il étoit près de huit heures quand le Roy revint au Château ; S. M. ne fut pas peu surprise en sortant de l'Orangerie, d'en trouver tout le parterre, ainsi que celui du petit Château, illuminez avec tout l'art imaginable, par une quantité prodigieuse de pots à feu & de lampions, dont la lumière étoit repetée dans les bassins de ces parterres, & qu'on voyoit à travers un grand nombre de jets d'eau, ce qui la multiplioit à l'infini, & lui donnoit un brillant & un éclat qu'on ne sçauroit décrire. Toute la Cour fut frappée d'étonnement à la vûe de ce magnifique spectacle, qu'elle ne pouvoit se lasser d'admirer. La façade du Château de ce côté-là, & le pont de la voliere, étoient pareillement illuminez; cette ébloüissante clarté se faisoit voir à plus de deux lieues.

Le Roy joüa au Lansquenet dans la galerie de son appartement; les Dames & les Seigneurs de la Cour, qui n'avoient pas ce jour-là l'honneur d'être de son jeu, joüerent à d'autres tables à toutes sortes de jeux: ces amusemens durerent long-temps avant & après le souper & le coucher du Roy. La Duchesse de Bourbon fit present au Roy d'un râteau d'or.

116 LE MERCURE

d'or, dont le manche étoit enrichi de diamans & de jaspe, pour tirer l'or & l'argent sur la table du jeu, & d'un panier des Indes garni d'or.

TROISIÈME JOURNÉE.

Le Vendredy 6. Novembre, le Roy monta en carosse, après avoir entendu la Messe, & fut se promener à la tête du canal, au Château de Silvie & dans le petit Parc; la pluye obligea S. M. de revenir au Château de bonne heure.

Le Roy voulant satisfaire l'envie qu'il avoit de chasser dans la forêt de Chantilly, monta en carosse à midi, accompagné de Mademoiselle de Clermont, de la Marquise de Busc & de la Marquise de Prie, vêtues de l'habit de l'équipage de chasse du Duc de Bourbon, pour monter à cheval, & suivi de plusieurs Seigneurs à cheval, habillez de la même livrée.

Le rendez-vous étoit au lieu nommé *la Table*, qu'on dit être justement le milieu de la forêt de Chantilly. Cette Table, qui peut servir à des Altes de chasse, fait le milieu d'une étoile, d'où partent douze grandes allées à perte de vue, routes de près d'une lieue de longueur. Cette étoile, faisant un des plus
beaux

DE NOVEMBRE 1722. VII

beaux points de vuë qu'on puisse imaginer, est l'ouvrage, dit-on, du Connétable de Montmorency.

Le Roy étant arrivé, apperçut en descendant de carosse, dans une grotte de verdure, sous des portiques de feuillées, Diane couchée avec les Nymphes de sa suite sur des lits de gazon. La Dlle Julie, Actrice de l'Opera, qui representoit cette Déesse, vint au-devant de S. M. jusques sur le bord de sa grotte, & lui chanta le recit suivant.

La Déesse de ces forêts,

Jeune Heros, vous en cede l'empire;

Recevez pour hommage, & mon arc & mes traits;

A venir comme vous dans mes antres secrets,

- Vainement tout mortel aspire;

Ils n'ont jamais reçu que le jeune Adonis;

J'ai crû revoir ses traits en vous voyant paroître,

Mais mille autres appas en vous sont réunis;

Vous brillez d'un éclat qui m'annonce le Maître,

Qu'à ce peuple si fortuné,

La faveur des Dieux a donné.

Alors

Y12 LE MERCURE

Alors la Déesse presenta à Sa Majesté son arc & son carquois , & six de ses Nymphes allerent , en dansant , met e à ses pieds chacune un attribut de la ch^{ss}e, après quoi Diane chanta ces Vers.

Chantez , Nymphes, chantez, Diane vous l'ordonne ;

D'Orphée imitez les accords ,

Que les Cerfs enchantez viennent au bruit des Cors :

Vous , Arbres , imitez les Chênes de Dodone ;

Celebrez par de doux concerts ,

Le bonheur dont LOUIS va combler l'Univers :

Des voix & des instrumens cachez dans le bois , repeterent en chœur ces derniers Vers. Tous les Seigneurs vêtus de l'habit de l'équipage du Cerf du Duc de Bourbon , comme nous l'avons dit , se mêlerent à la Cour de Diane , ce qui fit un effet très-agreable. Un Acteon osa se presenter dans le fonds de la grotte qui touchoit à la forêt , & Diane irritée chanta.

• Mais que vois-je ? quel temeraire !

Acteon dans ces lieux ?

Il faut punir ses regards curieux :

De

DE NOVEMBRE 1722. 113

De ma juste colere,

Qu'il éprouve le châtiment.

Le Chœur.

Dieux ! Acteon se change en Cerf dans ce moment.

Ce moment de metamorphose fut le commencement de la chasse; & termina ce divertissement, qui fut court, mais très-bien imaginé & très-vif. La chasse dura deux heures. Deux Cerfs furent pris assez diligemment. Le Roy monta d'abord en caleche, & ensuite à cheval; S. M. suivit la chasse dans toutes les routes.

La curée se fit en arrivant à sept heures du soir, dans la cour du Château, à la clarté des flambeaux, & au bruit des fanfares que sonnoient les Princes & tous les Seigneurs, vêtus de l'habit de l'équipage du Duc de Bourbon, ce qui divertit beaucoup S. M.

Après le débotté du Roy, S. M. joua, & il y eut appartement, ainsi que les autres jours, & un concert dans la petite tour au bout de la galerie, où la Dlle Minier, Actrice de l'Opera, chanta la Cantate d'Orphée avec ce goût de chant, & ces graces enjouées qui lui sont si naturelles.

Toutes les tables furent servies ce jour-là.

114 LE MERCURE

là , ainsi que le lendemain , en gras & en maigre , dans la plus grande magnificence.

QUATRIÈME JOURNÉE.

Le Samedi 7. Novembre , le Roy entendit la Messe à l'ordinaire dans la Chapelle du Château. Sa Majesté devoit aller tirer ; le Duc de Bourbon étoit tout prêt à la conduire à la Canardière , qui est un lieu fait exprès pour la chasse à tirer , & où l'on trouve ordinairement une quantité prodigieuse de toute sorte de gibier ; mais le temps s'étant mis à la pluie , cette partie fut rompue.

L'après-midy S. M. alla avec plusieurs Seigneurs & Dames au rendez-vous de la chasse du Cerf. Il y en eut deux de pris , le dernier fut poursuivi jusqu'à Armenonville ; S. M. ne put être présente à la mort.

Le Roy étant de retour au Château , en visita les voûtes , qu'on peut dire être un chef-d'œuvre de l'art ; elles regnent tout autour de l'édifice , au rez de chaussée du fossé.

Sur les cinq heures , S. M. se rendit dans la grande galerie ; où il y eut appartement , jeux & concert dans la même

DE NOVEMBRE 1722. 115
me tour. Après la partie du Roy, les
Comédiens Italiens représenterent devant
S. M. une piece intitulée, *Arlequin &
Lelio*, Valets du même Maître; ces di-
vertissemens durèrent jusqu'à huit heu-
res que le Roy se mit à table.

Illuminations & feux d'artifice.

Dès l'entrée de la nuit on avoit illumi-
né l'endroit des jardins, dont nous avons
déjà parlé, connu sous le nom de *Ven-
rugadin*. C'est une colline qui s'élève en
glacis, & qui forme un fer à cheval.

Au point de vûë, le plus convenable
de cette piece, c'est-à-dire, au milieu
du tournant, on avoit élevé sept por-
tiques de lumieres de 60. pieds de haut,
celui du milieu dominant sur les autres
de dix pieds; la ligne circulaire étoit
continuée à droite & à gauche par des
Yfs ou pyramides de lumieres, qui fai-
soient l'enceinte de tous les parterres de
l'un & de l'autre côté du Canal, dont
les bords étoient aussi marquez par de
semblables pyramides. Il y en avoit une
aussi sous chacune des arcades, & une qui
les separoit l'une de l'autre, dont la ba-
se étoit posée entre les ceintres. L'arca-
de du milieu étoit couronnée par une
espece de lustre ou baldaquin, sous le-
quel

quel on voyoit le chiffre du Roy ; ce qui faisoit une décoration très-resplendissante , & des plus magnifiques qu'on ait encore vûes. Les deux parterres , & les cinq bassins , dont chacun est orné , étoient aussi garnis de lumieres , dont l'éclat étoit beaucoup augmenté par le brillant des eaux jaillissantes de tous ces bassins.

Le Roy descendit après son souper dans la Cour du Connétable , & fut se placer sous un pavillon dressé au haut du grand escalier , par lequel on descend dans les parterres , vis-à-vis la croisée du canal , d'où S. M. vit l'illumination & le feu d'artifice. Elle étoit accompagnée de tous les Princes & Seigneurs de la Cour , de la Duchesse de Bourbon , de Mademoiselle de Clermont , de la Duchesse de Talard , de Mademoiselle de Melun , & des Dames de Busc , d'Ancenis , de Nesle , de Beaune , de Prie , de la Vrilliere , de Lasse , du Bellay , de Tarannes , &c.

Le feu d'artifice commença par le bruit de 300. boëtes , qui fut suivi de celui de 50. piéces de canon qui bordoient le canal du côté du Château , & par un nombre infini de fusées volantes du poids de 20. livres chacune , qui à travers les jets-d'eaux du parterre , & les illuminations faisoient un effet admirable , & se repetoient dans les eaux paisibles des trois bras du canal. Après

Après cela on vit entrer de l'un & de l'autre côté du grand canal, des vaisseaux & chaloupes en nombre égal qui donnèrent le spectacle d'un combat naval, avec tant de justesse & de précision qu'on n'a jamais vû une plus parfaite imitation. Ces petits bâtimens étoient remplis d'illuminations & d'artifice ; ceux qui les montoient étoient habillez, les uns en Turcs, les autres en Chinois.

En entrant dans le canal, deux chaloupes Chinoises, suivies de quantité d'autres, commencerent le combat par des trompes, balons d'eau & d'air, foucades, saucissons volans, fusées d'air & d'eau, avec un feu prodigieux & continuuel qui remplissoit l'air & le canal de tant d'étincelles, & d'un feu si vif, & si brillant que les trois élemens paroïssent confondus. Plusieurs monstres de feu qui vomissoient des flâmes de tous côtez, couvroient le canal. Le combat continuoit toujours entre les deux flotes, les bordées de canon étoient imitées par l'artillerie dont nous avons parlé ; pendant tout ce temps on voyoit partir des milliers de fusées du centre du *Veringadin*. Enfin cet étincelant & brillant combat fut terminé par deux Dauphins qui parurent en face du pavillon du Roy, remplis de toutes sortes d'artifices qui produi-

produisirent des flâmes impetueuses, & des torrents de feu. L'air & l'eau parurent toujours enflâmez; il se formoit dans l'un & l'autre élément divers combats par des fusées qui sembloient se poursuivre, qui quelquefois s'enfonçoient dans l'eau, & la faisoient bouillonner, & qui après avoir fait plusieurs tourbillons, en sortoient pour en faire autant en l'air en se poursuivant, se plongeant, & se replongeant ainsi plusieurs fois dans les eaux du canal, tandis que d'autres artifices moins considerables, mais en bien plus grand nombre, serpentoient sur toute la surface du canal. On n'a peut-être jamais vû tant de sortes d'artifices, & en si grande quantité, produire des beautez si variées, & si surprenantes.

Après le combat des chaloupes, on apperçût presque tout à coup, un corps lumineux extrêmement élevé, & placé un peu au-delà du canal, vis-à-vis le grand portique; c'étoit un soleil chargé d'artifice d'une grandeur demesurée, qui parut d'un brillant encore plus éclatant que tout ce qu'on avoit vû jusqu'alors, & dont les rayons s'étendoient très-loin. On lisoit autour du disque en grands caracteres de feu; cette ingenieuse devise, qui fait allusion au Roy, *ORBIS AMOR.*
il est l'amour du monde.

Jamais

Jamais lieu n'a été si propre, ni si avantageux que celui-ci pour donner une grande fête, les collines qui forment le fer à cheval, qu'on appelle *Portugardin*, & qui s'élevant en pente douce jusqu'à la hauteur d'environ 80. pieds, servoient de fonds à ce merveilleux tableau.

Dans le fond du tournant, entre les grands portiques de lumieres & la colline on avoit placé un nombre infini de caisses d'artifice qui remplissoient l'air continuellement d'une clarté nouvelle, & qui formoient des girandoles, des pluyes de feu, & des milliers d'étoiles. Le dernier parterment, ou grande girande qui termina ce pompeux spectacle, étoit composé de 40. caisses, contenant cent douzaines de fusées qui tombèrent presque toutes en pluye d'or, & remplirent tous les spectateurs d'étonnement & d'admiration.

Ce feu d'artifice d'un goût tout nouveau donné au milieu, & au travers de toute l'illumination, dura près d'une heure, & forma un spectacle le plus agreable, & le plus brillant qu'on puisse s'imaginer; le Roy en parut très satisfait.

Toute la composition de l'artifice est du sieur Morel, Artificier du Roy, sur les desseins du sieur Berin, lequel a eu la conduite, non-seulement du Theatre de l'Oran-

L'Orangerie dont nous avons parlé , mais encore de la fête, & de la Conque Marine de Thetys sur le canal, du Theatre d'Orphée, de la Grotte de Diane , ainsi que de tous les habits de caractère qui ont été faits pour cette superbe fête.

Le Dimanche 8. Novembre le Roy partit de Chantilly à 9. heures du matin après avoir entendu la Messe , au bruit du canon ; & après avoir dîné à Ecoüan, Sa Majesté arriva à S. Denis sur les trois heures après-midy. Le Bailly suivi des Officiers de Justice , étant sorti vingt pas hors la porte de la Ville , eut l'honneur de saluer Sa Majesté. Les Officiers de Ville se tinrent à la porte , où ils présenterent les clefs au Roy qui les reçut avec bonté , & ne les rendit qu'à son départ.

Le Roy descendit de carosse au grand portail de l'Eglise. Quatre Religieux , Prêtres , revêtus de Chappe , le reçurent sous un Dais magnifique , & le conduisirent jusques sous l'Orge , où le R. P. Dom François Anceaume, Grand-Prieur de l'Abbaye lui presenta l'Eau-Benite entre deux Diacres , & S. M. s'étant mise à genoux sur un carreau , il lui fit baiser la précieuse Croix de Philippe Auguste , le Grand-Prieur fit ensuite au Roy un petit discours , après lequel les Chantres entonnerent un Ré-
pond

pond que la Communauté poursuivit en entrant dans le Chœur, où elle occupa les hautes chaises. Sa Majesté fut conduite au Grand Autel, où elle se mit à genoux sur un Prie-Dieu préparé au milieu du Presbytere. Les Princes & les Seigneurs de la Cour étoient tout autour de S. M. Les Officiers de l'Autel se placèrent des deux côtez proche l'Autel, tournez vers le Roy. Le Répond finit les Chantres commencerent l'Antienne de S. Denis, & puis celle de S. Loüis. Et le Superieur ayant dit les Oraisons, le Roy monta à l'Autel qu'il considéra, puis se mit à genoux pour faire sa priere aux SS. Martyrs, Denis, Rustique & Eleuthere, dont les Châsses étoient sur le même Autel. Sa Majesté descendit, & fit la même chose devant la Châsse de S. Loüis, Roy de France, qui avoit été mise sur une credence richement parée, du côté de l'Epître.

Delà Sa Majesté fut conduite au bas de la representation du feu Roy, où s'étant mise à genoux sur le Prie-Dieu préparé, elle dit le *De profundis*.

Le Roy souhaita ensuite de voir les tombeaux, que le Maître des Cérémonies de l'Abbaye eut l'honneur de luy montrer, & de répondre aux diverses demandes de Sa Majesté, qui voulut voir

aussi ceux de Bertrand du Guesclin, & de M. de Turenne.

Le Roy monta ensuite au Trésor, où Sa Majesté fut complimentée par le P. Dom Denis de Sainte Marthe, Superieur General des Benedictins de la Congregation de S. Maur. Elle resta trois quarts d'heures à examiner, & à considerer toutes choses avec beaucoup d'attention, & de satisfaction. Le Roy étant descendu du Trésor repassa par l'Eglise, suivi des Religieux, pour retourner à son carosse, étant trop tard pour entrer dans le Monastere, où l'on avoit préparé à Sa Majesté des rafraîchissemens, avec toute la propreté que le peu de temps avoit permis.

Nous ajoûterons que le Roy en passant à S. Denis a imité les Augustes Ancêtres, qui tous, excepté Charles VI. sont venus à cette celebre Abbaye, au retour de leur Sacre, pour mettre leurs Personnes Sacrées, & leur Royaume sous la protection des SS. Martyrs. Le Roy Charles VI. dit Juvenal des Ursins, en fut empêché par mauvaises gens, &c.

Le Roy arriva à Paris sur les cinq heures du soir, au bruit du canon de la Bastille, & de la Ville. Sa Majesté étoit accompagnée dans son carosse du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Com-

te

te de Clermont , du Prince de Conti , & du Duc de Charost , son Gouverneur. Le Roy en arrivant , trouva hors la porte de S. Denis le Corps de Ville , à la tête duquel le Duc de Tresmes , Gouverneur de Paris , & les Prevost des Marchands & Echevins eurent l'honneur de complimenter S. M. sur son heureux retour. M. de Châteauneuf , Conseiller d'Etat , & Prevost des Marchands qui portoit la parole , ayant été présenté au Roy , à la portiere de son carosse , avec les ceremonies accoutumées. Les respects que le Corps de Ville rendit au Roy , furent suivis des acclamations du peuple , au bruit desquelles le Roy se rendit au Palais des Thuilleries. Sa Majesté étoit accompagnée des troupes de sa Maison qui l'ont suivi dans son voyage , & les rues qui conduisent du Fauxbourg de S. Denis au Palais des Thuilleries , étoient occupées par les Regimens des Gardes Françoises & Suisses rangez en haye.

Le même jour le Roy accorda au Duc de Gesvres le Gouvernement de Paris , en survivance du Duc de Tresmes , son pere.

Le 9. au matin M. de Mesmes , Premier President du Parlement de Paris , eut l'honneur de complimenter le Roy , à la tête de sa Compagnie , sur son heureux retour. Les autres Cours Superieures ,

res, eurent aussi l'honneur de complimenter S. M. sçavoir ,

La Chambre des Comptes , M. de Nicolai , Premier President , portant la parole.

La Cour des Aydes , M. Ricard , President , portant la parole. *

Le Corps de Ville , M. de Châteauneuf , Prevost des Marchands , portant la parole.

Le Grand Conseil , la Cour des Monnoyes , l'Université , & l'Academie Françoise , M. de Fontenelle , Directeur , portant la parole.

Ils furent tous presentez au Roy avec

* Le Premier & le second Presidents de la Cour des Aydes étant l'un & l'autre veufs depuis peu , & ne pouvans à cause de leurs deüils faire si-tôt des fonctions publiques , celle de complimenter le Roy a été dévolüe au President de Ricard , qui étoit cy devant Conseiller au Parlement de Dijon , mais qui est originaire de Provence , où l'aîné de sa famille possède le Marquisat de Ricard , terre érigée en ce titre , & sous ce nom pour récompense des bons services de cette famille qui a donné des Conseillers & Presidents au Parlement d'Aix d'une intégrité parfaite , des Officiers à nos armées de terre & de mer d'une grande valeur , & des Chevaliers , Commandeurs , & Grand Croix à l'ordre de S. Jean de Jerusalem , très-zelez pour la gloire de la Religion.

les .

les ceremonies ordinaires, par le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, & par M. des Granges, Maître des Ceremonies. Les Chefs portans la parole eurent aussi l'honneur de baiser la main du Roy.

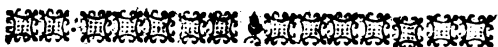
Le même jour le Roy alla sur les cinq heures au Palais Royal, où il vit de la loge de Monsieur le Duc d'Orleans la representation de l'Opera de Persée.

Le 10. sur les deux heures après-midy le Roy partit du Palais des Thuilleries pour retourner au Château de Versailles.

Le Marquis de la Vrilliere, Secretaire d'Etat a fait expedier par ordre du Roy, des lettres circulaires à tous les Archevêques & Evêques, pour faire chanter le *Te Deum* dans les Paroisses de leurs Diocèses, dans la même intention.

Le 12. après-midy, le *Te Deum* ordonné par le Roy pour rendre à Dieu de solennelles actions de graces à l'occasion de son Sacre, fut chanté dans l'Eglise Metropolitaine, avec les ceremonies accoutumées. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, & le Corps de Ville qui avoient été invitez de la part du Roy par le sieur des Granges, Maître des Ceremonies, y assisterent en Robes de Ceremonies, & à

leurs places ordinaires , ainsi que le Garde des Sceaux , accompagné de plusieurs Conseillers d'État & Maîtres des Requêtes. Le Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris officia pontificalement à ce *Te Deum* , qui fut chanté au bruit du canon de la Ville. Le soir il y eut dans la Ville des feux , des illuminations , & autres marques de réjoissance.



PREMIERE ENIGME.

Vous , Docteurs en Mathématiques ,
 Qui passez les nuits & les jours
 A chercher ici bas quelques causes Physiques,
 Pour en faire un sujet qui se meuve toujours ,
 Approchez, je le suis, Vous, foudres de la guerre ,
 Qui portez la terreur sur la mer , sur la terre ,
 Si j'allois vous quitter , vous ne seriez plus rien.
 Et vous autres soldats , (soldats , selon Ovide)
 Vos soins , & vos exploits n'ont rien que d'insipide ,
 Si je ne fais pas votre bien.
 Je celebre des grands & des Dieux les loüanges ;
 Insensible , muet , je rassemble les Anges ,

Si

Si ce n'est moi , du moins c'est chose de mon nom ;

Malgré tous ces talens rarement je suis bon ,

Et moins bon à la Cour encor qu'à la campagne.

J'assiste aux jeux , il est un moyen qui me gagne ;

Mais quand on m'a gagné l'on ne me peut avoir ,

On peut me pénétrer , mais on ne peut me voir ,

Ou bien si l'on me voit tout aussi tôt j'expire.

Comme le Basilic. Adieu; c'est trop t'en dire.

AUTRE ENIGME.

Aux grands comme aux petits commode & nécessaire ,

Le feu , la terre & l'eau concourent pour me faire ,

Quelquefois inflexible , & quelquefois pliant ,

J'ai dans tous mes rapports un corps bien différent.

J'ai troublé quelquefois les plaisirs de la table ,

Quoique j'y sois souvent à la place honorable ,

En repos par moi-même : irrité , mes efforts

Détruisent bien souvent les vivans & les morts.



NOUVELLES LITTERAIRES, ET DES BEAUX ARTS.

DISSERTATION préliminaire ou essai d'une nouvelle Methode, pour expliquer les Auteurs de la *Langue Latine & de toute autre Langue*; & pour la composition des thèmes, à la faveur d'une seule *regle monosyllabique*, soutenue de certains *hieroglyphes* qui soulagent la memoire, & des accens ordinaires d'une determination plus efficace que celle qui est en usage. Le tout accompagné d'une espece de demonstration proportionnée à la capacité des moins intelligens, *Par M. l'Abbé Fremy. A Paris, chez Ganeau & Barbou, rue S. Jacques, le Gras au Palais, & la Veuve Ribou, Quay des Augustins. 1722. Brochure in 12. de 71. pages.*

L'Auteur dit dans une note, page 27. que les *hieroglyphes* qu'il propose, sont le charme secret de l'étude, & qu'il n'y a rien de plus flateur. Les grands & les petits, poursuit-il, les spirituels & les moins penetrans, y trouvent à toute heure une nouvelle occasion de se feliciter

éviter d'avoir de l'esprit au-dessus du commun , & d'attribuer souvent à leur heureux genie ce qui est l'effet trompeur de ces guides muets , qu'ils ne jugent pas capables de tant de vertu , ou plutôt qu'ils ne comptent pour rien. Cependant ils répandent une si grande clarté dans chaque exercice d'interpretation , que les Etudiâns conduits par eux , ne sçauroient prendre le change , ni sur la nature , ni sur la signification , ni sur tous les attributs de chaque diction qui se presente. Ils facilitent la memoire à un tel point , que le Disciple n'a pas plutôt expliqué une page suivant les regles de la Methode , qu'il la peut reciter par cœur. S'il compose un thème sur la traduction d'un Auteur qu'il n'aura point encore vû , ils le détermineront , lorsqu'il cherchera ses mots dans un Dictionnaire , à prendre precisément ceux qui auront été employez par cet Auteur , ce qui le mettra par une heureuse necessité dans l'habitude de faire de beau Latin , lui donnera l'aisance de pouvoir ensuite se corriger lui-même , en comparant sa composition avec le texte original. Ils dirigent son esprit à distinguer le genie particulier des deux Langues , & à prendre des idées justes des manieres de s'exprimer propres à chacune : en sorte qu'il s'accoutume in-

fenfiblement à rendre les beautez latines par d'autres beautez françoises, & reciproquement : en quoi consiste, si je ne me trompe, tout le fin de l'explication des Auteurs, & de la composition des thèmes. C'est le veritable moyen de prévenir l'incongruité où tombent la plupart de ceux qui écrivent en latin. Ils confondent les idiotismes de leur Langue maternelle avec ceux de la Romaine. Un François remplit de gallicismes sa composition latine ; un Allemand farcit la sienne de germanismes, ainsi des autres, qui s'imaginent parler ou écrire en cette Langue, parce qu'ils savent éviter les solecismes de la Grammaire, & auxquels on peut adresser cette pensée critique de Quintilien : *Aliud est grammaticè, aliud latinè loqui.*

LA FARCE de Maître Pierre Pathelin, avec son testament à quatre Personnages, *nouvelle Edition.* A Paris, chez Antoine-Urbain Coustelier 1723.

L'Editeur de cette Piece auroit sans doute fait beaucoup de plaisir au Public, de lui donner en même temps le Pathelin Pelletier, qu'on n'a jamais vu imprimé. C'est une Piece de Theatre du même Auteur, qui existe manuscrite dans le cabinet de quelques curieux.

L'E

DE NOVEMBRE 1722. 131

L'ETAT DE LA FRANCE , contenant les Princes , le Clergé , les Ducs & Pairs , les Maréchaux de France , & les Grands Officiers de la Couronne , & de la Maison du Roy ; les Chevaliers des Ordres , les Officiers d'Armée , tant sur terre que sur mer , les Conseils , les Gouverneurs des Provinces , toutes les Cours Supérieures du Royaume , les Generalitez & Intendances , les Universitez & Académies , &c. avec les noms des Officiers de la Maison du Roy , leurs fonctions , gages & privileges ; la Maison de Madame Infante , celle de Madame , de Monsieur le Duc d'Orleans , Regent , & de Madame la Duchesse d'Orleans. *Dédié au Roy.* A Paris , chez Cavelier , au Palais 1722. 5. vol. in 12. *Par le Pere Ange , Prêtre , Augustin Déchaussé.*

Cet Auteur nous prie d'avertir , qu'il y a une faute d'impression à la page 619. du dernier Tome , où l'on a mis 26. pour 27. à la datte du jour que le Roy a reçu le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit.

RECUEIL des Actes , Titres & Mémoires concernant les affaires du Clergé de France , augmenté d'un grand nombre de piéces & d'observations sur la Discipline presente de l'Eglise , divisé en 12. tomes , & mis en nouvel ordre , suivant
II. Vol. F vj vant

vant la délibération de l'Assemblée générale du Clergé du 29. Août 1705. tome 10. dans lequel on traite 1°. des qualitez requises dans les Ecclesiastiques pour être pourvus des Benefices, ce qui a donné lieu d'entrer dans le détail des Grades & de leur droits. 2°. Des droits dont le Pape est en possession dans la collation des Benefices de France, tant de ceux dont il jouit dans tout le Royaume, que des usages particuliers de la Province de Bretagne, & de celles de la Legation d'Avignon. 3°. Des droits des Evêques de France, suivant les Maximes & la Jurisprudence de nôtre siècle dans la collation, union, & autres dispositions des Benefices de leurs Diocèses. *A Paris, chez Pierre Simon, Imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, aux trois Rois. 1722.*

On trouve chez le même Pierre Simon le huitième tome desdits Memoires du Clergé, divisé en deux parties in folio, 2. volumes.

L'Instruction Pastorale de l'Assemblée de 1713. & 1714. avec la Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI. Brochure in 4. ensemble.

Le Procès verbal de ladite Assemblée ; in fol. un volume.

Le Recueil des Mandemens de Nosseigneurs

DE NOVEMBRE 1722. 135

gneurs les Cardinaux, Archevêques & Evêques du Clergé de France, pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, in 4. un volume.

Les Memoires presentez par plusieurs Cardinaux, Archevêques & Evêques, à S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, à l'occasion des entreprises de quelques Universitez, Facultez de Theologie, Chapitres & Eures.

Recueil des Arrêts de la Cour de Parlement de Paris, rendus au Procès de Louïs-Dominique Cartouche & ses complices, à commencer par celui du 26. Novembre 1721. jusques & compris celui du 27. Octobre 1722. un vol. in 12.

Jean-Baptiste Coignard & Denis Mariette, Libraires à Paris, ont entrepris une nouvelle Edition du grand Dictionnaire Historique, &c. de MORERI, en six volumes in folio, proposée par souscriptions, dont ils ont publié le projet imprimé.

Ce Dictionnaire se vendra 150. livres en feüille, pour ceux qui n'auront pas souscrit, & aux Souscripteurs 100. liv. en blanc, dont ils donneront 50. livres en souscrivant, & les 50. livres restantes seront payées en leur fournissant ledit.

Diction.

Dictionnaire imprimé. Les souscriptions seront ouvertes depuis le 12. Novembre 1722. jusqu'au mois de Mars 1723. Les Souscripteurs s'adresseront ausdits sieurs Coignard & Mariette , qui s'engageront par écrit de leur fournir ce Dictionnaire dans le courant de l'année 1724.

Charles le Vier , Libraire à la Haye , vient de publier un projet , pour imprimer par souscription , HENRY IV. ou LA LIGUE , POEME HEROIQUE de M. de Voltaire , in. 4. grand papier Royal.

Ce Poëme est divisé en neuf chants , à la fin de chacun il y aura des Notes historiques & critiques , pour servir à l'intelligence du Poëme , & à l'Histoire de ce temps-là.

Il y aura douze figures , où seront representez les principaux Chefs , & les plus remarquables événemens de la Ligue. Elles seront dessinées par M^r de Troye , Galloches & Coypel , & gravées par les plus celebres Graveurs de Paris , &c. Le prix d'un Exemplaire pour les souscrivans , sera de dix florins , argent courant de Hollande , dont la moitié en souscrivant , & l'autre moitié en recevant l'Ouvrage. On ne le vendra pas moins de 15. florins à ceux qui n'auront point souscrit.

Les

DE NOVEMBRE 1722. 135

Les souscriptions seront ouvertes depuis le 20. d'Octobre 1722. jusqu'au dernier de Mars 1723. passé lequel temps on ne recevra plus.

On commencera l'impression le 1. d'Avril 1723. Elle sera achevée en six mois, & l'on délivrera les Exemplaires aux Souscripteurs, au commencement du mois de Novembre de la même année.

Les souscriptions se feront, non seulement à la Haye, chez le sieur Vier, mais encore à Paris & dans les Provinces de France, chez les principaux Libraires, & dans les autres pays chez les Libraires des principales Villes.

Le sieur Chevillard, pere, Historiographe de France, & Genealogiste du Roy, vient de mettre aujour une feüille du Sacre du Roy Louis XV. contenant les noms, qualitez, Armes & Blasons des Princes, des Ducs Ecclesiastiques, des Grands Officiers de la Couronne, & autres qui ont fait des fonctions à cette auguste Ceremonie.

Il a mis aussi au jour une autre Carte de deux feüilles collées ensemble, de tous les Secretaires d'Etat par département. Il y a vingt ans qu'il fit paroître une pareille Carte de tous les Secretaires d'Etat,

136 LE MERCURE

tat, lorsque le Roy Henri III. reduisit à quatre les Secretaires de ses finances, dits depuis Secretaires d'Etat. Mais ils y sont rapportez cronologiquement, & par dattes des temps, & des survivances, comme le Public les a demandez, & par département. Il a crû faire plaisir de les faire graver de cette maniere. Il prepare quantité d'autres Ouvrages, qu'il espere mettre au jour incessamment, & entr'autres son grand Traité de Blason, auquel il y a plus de 30. ans qu'il travaille à amasser ce qu'il a pû de ce qu'il y a de plus rare, pour l'entiere perfection de l'Art heraldique.

Il demeure *au coin de la rue neuve Notre-Dame*, à Paris. Ses principaux Ouvrages sont :

- L'Histoire Sainte de l'Ancien Testament en genealogie, 8. *feuilles*.

- Les Papes depuis S. Pierre, 3. *f.*

- Les Empereurs & Imperatrices d'Ocident, 2. *f.*

- Les Rois & Reines de France, 2. *f.*

- Les Regents & Regentes du Royaume, 1. *f.*

- Les Ducs & Pairs de France, 2. *f.*

- Les Ducs & Pairs Ecclesiastiques, 2. *f.*

- Les Comtes & Pairs, 2. *f.*

- Les anciens Ducs & Comtes seculiers, 2. *f.*

Les

DE NOVEMBRE 1722. 137

Les Connétables de France , 1. f.

Les Chanceliers de France , 2. f.

Les Maréchaux de France , 2. f.

Les Grands Amiraux & Generaux des Galeres , 2. f.

Les Grands-Maîtres des Arbalatriers , & les Grands-Maîtres de l'Artillerie , 2. f.

Les Portes-Oriflames , & Colonels Generaux , 1. f.

Les Grands Aumôniers de France , 1. f.

Les Grands-Maîtres de France , 1. f.

Les Grands Ecuyers de France , 1. f.

Les Grands Chambellans , 1. f.

Les Chevaliers du S. Esprit , depuis le Roy Henry III. 6. f.

Les Premiers Presidens du Parlement de Paris , 1. f.

Les Conseillers d'Etats , & Maîtres des Requêtes , 1. f.

Les Secretaires d'Etat , 3. f.

Le 13. Novembre l'Academie des Belles Lettres tint son assemblée publique. M. de Boze qui en est le Secretaire , en fit l'ouverture par l'éloge de M. Baudelot , qui étoit mort dans le semestre passé. Cet éloge , quoiqu'assez court , ne laissa rien à desirer sur les travaux Litteraires , & les autres circonstances de la vie de cet illustre Academicien. Mais ce qui parut de plus agreable à l'assemblée , c'est que

que M. de Boze peignit parfaitement bien le caractère de M. Baudelot, sa probité, sa droiture, & ses autres qualités personnelles furent représentées avec des traits si ressemblans, qu'il n'étoit pas possible de ne pas reconnoître celui qui faisoit le sujet de cet éloge, qui tout ingénieux qu'il étoit avoit laissé au cœur une grande part dans la composition de cet ouvrage.

M. l'Abbé Bignon qui présidoit à l'assemblée, fit remarquer aux Auditeurs que la modestie de M. de Boze lui avoit fait supprimer ce qui le regardoit; en effet, M. Baudelot en laissant à l'Académie ses livres, ses Médailles, & son Cabinet d'Antiques, a chargé M. de Boze de l'exécution de son testament, ayant bien jugé, comme le remarqua M. l'Abbé Bignon, qu'il ne pouvoit choisir personne qui joignit plus de droiture à une connoissance parfaite de l'antiquité.

M. l'Abbé Boutard, Pensionnaire de l'Académie fit la lecture d'une Ode latine sur le Sacre du Roy. C'est une pièce toute Chrétienne, dans laquelle l'Auteur décrit la plus Auguste, & la plus Sainte Cérémonie. Il y parle de la Sainte Ampoule comme d'un présent du Ciel, conformément à la tradition, & du Sacre de Clovis, qui après avoir été baptisé par

S. Remy

DE NOVEMBRE 1722. 137

S. Remy au retour de la bataille de Tolbiac reçut la Sainte Onction. Il n'oublie pas les fleurs-de-lys qui furent apportées à ce Prince par un Ange, avec l'Oriflamme, ni la Couronne de Charlemagne, gardée dans le Trésor de S. Denis pour le Couronnement de nos Rois. Mais ce qu'il dit des effets de l'Onction mérite plus d'attention, comme étant tiré de l'Écriture Sainte, au livre des Rois, où le Prophète Samuel en répandant sur la tête de Saul l'Huile Sacrée, l'assure qu'il seroit transformé en un autre homme, *mutaberè in alterum virum*, & à l'égard du jeune David, qu'il seroit tout d'un coup animé du Divin Esprit, *diffinit in te Spiritus Domini*. C'est à cette Onction qu'il rapporte cette maturité de jugement, cet air de gravité & de majesté qui parurent dans la personne du Roy le jour de son Sacre. L'infusion du S. Esprit le jour qu'il fut fait Chevalier la proclamation publique, &c.

Le Poëte après avoir touché en passant les Ceremonies qui ont suivi l'Onction, comme la Cavalcade faite à l'Abbaye de S. Remy, la creation des Chevaliers, la revûe des troupes, la délivrance des prisonniers, les aumônes, & la guerison des malades, & les applaudissemens des peuples au milieu d'une fête si magnifique, il excite

excite le Roy à en rendre de grâces solennelles de reconnoissances au Maître des Rois, & de se souvenir du vœu Sacré de son Auguste Trisayeul, en continuant de respecter la Mere de Dieu, sous la protection de laquelle il a été mis avec son Royaume, & dans l'Eglise où il a été sacré; il finit par les sermens que le Roy fait à son Sacre, de maintenir la Religion Catholique dans ses Etats, & de rendre la justice à ses peuples, & dont il lui rapelle la memoire, en lui faisant sentir l'obligation étroite où il est de les garder inviolablement, après les avoir prononcé solennellement à la face des Autels.

M. l'Abbé Bignon dit à M. l'Abbé Boutard que les Ceremonies du Sacre de nos Rois étoient si augustes, & si saintes en elles-mêmes, qu'on croiroit d'abord qu'il y auroit de la temerité à entreprendre de les décrire dans une Ode, si le talent qu'a M. l'Abbé Boutard pour la Poësie Latine, & l'exécution n'avoit fait juger que personne ne pouvoit mieux remplir que lui un pareil sujet.

M. de Pouilli reçût depuis peu à l'Académie, ouvrit sa carrière litteraire par une dissertation sur l'incertitude de l'Histoire des quatre premiers siècles de la Ville de Rome. Il recherche d'abord les causes

ces qui ont fait écrire tant de fables aux Auteurs de cette Histoire. Ont-ils ajouté foi à ces fictions ? ont-ils crû que le merveilleux seryiroit à illustrer leur origine ? ou plutôt n'ont-ils pas voulu se jouer de la crédulité des hommes ; & se flatant d'une superiorité de genie , ils s'aplaudissoient en secret du plaisir de faire croire des choses qu'ils ne croyoient pas eux-mêmes. Après ce petit prélude M. de Pouilli entre dans le fond de sa matiere , il prouve par les témoignages de Denis d'Halicarnasse , de Plutarque , & de quelques autres Auteurs que Timée , Hieronymus , & les autres Historiens qui ont les premiers écrit l'Histoire de Rome n'ont vécu qu'environ cinq cens ans après sa fondation ; où avoient-ils puisé tout ce qu'ils en rapportent ? comment la tradition s'étoit-elle conservée parmi des peuples qui ne marquoient souvent leurs années que par des clous qu'ils attachoient aux murailles de leurs Temples ? Les fêtes & les jeux conservoient, à la verité , le souvenir des événemens les plus brillans ; mais ces événemens eux-mêmes sont souvent mêlez de fables , comme ce qui regardoit l'Histoire de Castor & de Pollux qui avoient paru dans un combat , le Paladium , l'Histoire de Corvinus , &c. En vain consultoit-on les livres des Pontifes ,

tives , puisqu'ils étoient remplis de fables & d'évenemens incroyables. Ici l'Auteur rappelle tout ce que les Historiens rapportent sur la naissance fabuleuse de Romulus & de Remus , sur l'Histoire de la Louve qui les allaita , sur la fondation du Capitole , & sur cette tête mystérieuse qu'on trouva dans les fondemens , & qui suivant les augures marquoit la durée de leur Empire. Ne voit-on pas, ajouta-t'il, que les Romains étoient charmez de faire croire que le Fondateur d'une Ville toute guerrière devoit rapporter sa naissance au Dieu de la guerre. M. de Pouilli fait voir ensuite les contradictions qui se rencontrent à tous momens entre les plus fameux Historiens ; Denis d'Halicarnasse & Tite-Live , sans parler des autres , suivent souvent des traditions tout-à-fait opposées , & tel refuse un ancien par des raisons très-solides , pendant qu'un autre semble le justifier , en adoptant ce qu'il a raconté. Enfin l'Auteur finit par un patallele de quelques évenemens de l'Histoire Romaine , & de l'Histoire Greque qui sont si semblables , qu'on ne scauroit s'empêcher de croire qu'ils ne soient les mêmes.

Les Phrigiens racontoient dans leur Histoire qu'il s'étoit ouvert un gouffre , dans lequel un de leurs Capitaines s'étoit précipité pour donner la victoire à son parti ;

parti ; n'est-ce pas le fondement de l'Histoire de Curtius. On trouve de même dans un fragment de Demara un événement si semblable dans toutes ces circonstances , à l'Histoire du combat des Haraces & des Curiales , qu'il est impossible de ne pas avouer que c'est-là où les latins ont puisé ce qu'ils disent de leurs trois Heros , dont ils n'ont fait que changer les noms ; on peut ajouter même qu'ils racontent cette Histoire d'une manière si embrouillée , qu'ils ne conviennent pas même entre eux si les Horaces étoient du parti Romain , ou de celui des Albins.

M. l'Abbé Bignon dit à M. de Pouilli, que quoiqu'il eut passé une partie de sa vie dans la retraite connu de peu de monde , son érudition avoit néanmoins percé l'obscurité de son cabinet , & on voyoit avec plaisir que la piece qu'il venoit de lire dans cette assemblée justifioit le choix que l'Academie avoit fait de lui. M. l'Abbé Bignon entra ensuite dans le fond de la piece, & saisit avec cette justesse d'esprit qui lui est ordinaire , les endroits les plus intéressans ; il n'oublia pas le parallele que M. de Pouilli avoit fait de quelques événemens de l'Histoire Greque , & de l'Histoire Romaine , & conclut qu'il y avoit bien de l'apparence, que les Grecs ayant écrit avant les Romains ,

maines , ils étoient les originaux , & que les Auteurs Latins n'en étoient que les copies. Enfin après avoir dit agreablement que M. de Pouilli , en jettant dans l'Histoire de ces anciens temps , ce Pyrrhonisme qui la rend si incertaine , sembloit mettre les Sçavans au même niveau que les ignorans , il ajoûta que par là même il consolait bien les veritables Sçavans , puisqu'il falloit l'être beaucoup pour sçavoir à quoi s'en tenir.

M. l'Abbé Sailler lût la traduction de la septième Olympique des Odes de Pindare , faite par feu M. l'Abbé Massieu. Cette Ode est adressée à Diagoras de Rhodes qui avoit remporté aux jeux Olympiques le prix du Pugilat. Cette Ode dit M. l'Abbé Massieu dans l'argument qui la precede , est au jugement des Sçavans une des plus belles de Pindare , & on la fit graver en lettre d'or dans le Temple de Minerve. Ce beau feu qui animoit ce grand Poëte y brille avec toute sa vivacité , & on y remarque un ordre & une liaison , que quelques critiques de mauvaise humeur n'ont pas toujours trouvé dans toutes ses Odes. Diagoras qui fait le sujet de cette piece étoit de Tyrinthe. Son pere qui avoit tué dans un emportement de colere un de ses parens , eut recours à l'Oracle , qui luy ayant ordonné

ordonné de s'éloigner du lieu de sa naissance , il se retira avec sa famille dans l'Isle de Rhodes.

Le sujet de l'Ode roule sur l'éloge de Diagoras , & sur la beauté de l'Isle où il étoit venu s'établir. Le Poëte y fait entrer avec un art merveilleux , tout ce qui rendoit l'Isle de Rhodes recommandable. Il raconte comment le Soleil s'étant plaint aux autres Dieux qu'il n'avoit point eu son lot dans le partage du monde , cette Isle étoit sortie de la mer , & lui avoit été donnée en appanage. Que ce Dieu y ayant vû la Nymphé Rhodes en étoit devenu amoureux , & en avoit eu plusieurs enfans. Il n'oublie pas cette pluie lumineuse qui parut sur cette Isle , le jour de la naissance de Minerve , & cette pluie d'or qui y tomba. Il parle ensuite de l'industrie des habitans , & de ce grand nombre de Statuës qu'ils avoient l'art d'animer. Le Poëte se jette ensuite sur les loüanges de Diagoras , & parle de tous les combats , dans lesquels il avoit mérité des couronnes. L'éloge de Damagette, pere de Diagoras qui étoit fils d'Hercule, & celui des enfans de ce celebre Arlete , vainqueur comme lui dans les mêmes jeux , font aussi une partie considérable de cette Ode , dans laquelle on voit tout le feu de

Pindare, c'est-à-dire tout le merveilleux de la Poësie Lyrique.

Les remarques qui suivent la traduction de l'Ode sont sçavantes & recherchées, & il seroit à souhaiter que M. l'Abbé Massieu eut fini cet ouvrage. Toutes les Odes sont traduites, mais il n'a laissé des remarques que sur un petit nombre; ce qui donna occasion à M. l'Abbé Bignon d'exorter M. l'Abbé Sailer à suivre ce dessein, la grande connoissance qu'il a de la Langue Grecque, son bon goût & son érudition, le mettant fort en état d'exécuter ce projet.

Le 14. Novembre on fit l'ouverture de l'Académie Royale des Sciences par une Assemblée publique. M. de Fontenelle, Secrétaire perpétuel de cette Académie, ouvrit la séance par l'éloge funebre de feu M. d'Argenson, Garde des Sceaux de France, & loua ce grand homme, avec sa délicatesse & son éloquence ordinaire; il fit en particulier un portrait achevé de la Magistrature de Police, que ce Magistrat exerça pendant un si grand nombre d'années, avec l'applaudissement du public & l'admiration des Etrangers, & fit voir que M. d'Argenson avoit été un homme de tous les talens, qui avoit rempli tous les emplois qui lui avoient été confiés, d'une manière heroïque, & presque inimitable. L'Abbé

L'Abbé Terrasson lût ensuite une dissertation sur une Pendule nouvellement inventée par le sieur le Bon de l'Academie , Orlogeur , demeurant à la Place Dauphine , à Paris.

Cette Pendule à un premier mouvement qui marque les aquations du Soleil ; un second qui fait voir les differences qu'il y a du temps moyen d'avec le temps vrai du Soleil , & un troisiéme qui est celui des Etoiles fixes , qui sert à justifier la précision de l'équation sur le moyen mouvement. Elle marque que la difference de l'équation pour chaque jour ne se fait pas dans le cours des 24. heures , mais à tous les midis de la quantité qui est marquée à chaque jour du mois , suivant les tables de l'Observatoire , dans la connoissance des temps , & cela dans une si grande précision , que l'on compte jusques à la seconde aussi bien que les mouvemens des autres heures moyennes , & de l'accelleration des Etoiles fixes.

Tous ces changemens se font par des cadrans mobiles , que la sonnerie fait mouvoir , afin que le mouvement ne soit point alteré par la résistance qui en resulteroit.

On a démontré à l'Academie que cette Pendule suivroit le mouvement vrai du Soleil. Cela avoit été tenté par beaucoup

de personnes , soit en France , soit en Angleterre , quelques - uns le regardoient comme impossible.

La Pendule dont on parle a encore une grande commodité , qui est qu'elle sonne à toutes les heures , suivant ce que marquent leurs aiguilles à chaque cadran ; soit du temps moyen , ou du temps vrai du Soleil. Mais comme il y a deux sortes de temps , & que la Pendule ne sonne qu'une fois pour chaque heure , on a ménagé une machine pour que l'on soit le maître de faire sonner l'heure à volonté , pour l'un de ces deux temps , soit moyen ou vrai.

Cette machine consiste en une rouë que l'on tourne ou détourne. La Pendule en question marque encore le lever & coucher du Soleil , suivant son mouvement vrai ; l'entrée du Soleil dans les douze signes du Zodiaque ; le tout par minutes & secondes. Nous donnerons dans le prochain Mercure une explication plus étendue de cette Pendule.

Le même Auteur a fait aussi une Montre d'une nouvelle construction , qui est d'une justesse surprenante.

M. Petit, autrefois Medecin à Namur ; lût à son tour une dissertation sur les vegetations salines , & fit voir à l'assemblée plusieurs experiences très-curieuses qu'il avoit

avoit faites avec differens sels. Il prouva que ce n'est point à la pression de l'air que sont dûës ces differentes operations, puisqu'elles se font dans la machine pneumatique, mais à la pression même des corps liquides entre eux.

M. l'Abbé Bignon résuma tout ce qui avoit été lû dans cette assemblée, avec son éloquence ordinaire.

Le 19. Novembre le Cardinal du Bois, Premier Ministre fut élu membre de l'Academie Françoisse tout d'une voix, & dans l'assemblée de cette Academie, du Jeudi 3. Decembre S. E. fut reçûë à la place vacante par la mort de M. Dacier. Ce Cardinal parla avec beaucoup d'éloquence & de dignité, & M. de Fontenelle, Directeur de l'Academie, qui lui répondit, s'exprima très-éloquemment. Nous parlerons plus au long de ces Discours & des Pieces de Poësies qu'on a lûës dans cette assemblée.

M. l'Abbé du Bos, membre de cette Academie, a été choisi pour être son Secrétaire perpetuel, à la place de feu M. Dacier.

Ce 25. Novembre le Peré Porée, Jesuite, l'un des Professeurs de Rethorique du College de Loüis le Grand, prononça une harangue latine très-éloquente sur le Sacre du Roy. L'assemblée fut très-

nombreuse en Cardinaux , Prélats , & autres personnes de distinction.

Le prix fondé à perpétuité par le Duc de la Force , Pair de France , protecteur de l'Academie Royale des Sciences & Arts , établie à Bordeaux , se distribuera le 1. jour de May 1723. C'est une Medaille d'or de la valeur de 300. l. Le sujet du discours que l'Academie propose sous le bon plaisir du Duc de la Force , est *l'action du Bain & ses utilitez*. Celui qui donnera l'hypothese la plus probable aura le prix. On demande que l'hypothese soit nouvelle , ou qu'elle soit appuyée de nouvelles raisons , & de nouveaux éclaircissements. La piece ne doit pas passer une demie-heure de lecture.

On écrit de Lisbonne que l'Academie Problematique de Setubal , examina dans son assemblée du 31. Aoust dernier , *si c'est dans l'adversité ou dans la prospérité , qu'il est necessaire d'avoir un General d'une plus grande valeur*. Un de ses Academiciens recita aussi dans la même séance un Poëme à la louange du Roy Don Jean II. qui tenoit pendant son regne un journal des actions remarquables de ses sujets , pour pouvoir les récompenser avec justice , & sans rien accorder à la faveur.

Le

DE NOVEMBRE 1722. 151

Le 22. d'Octobre l'Academie Royale de l'Histoire s'assembla dans la salle du Palais, & le Marquis d'Abrantes qui pre-
sidoit, prononça un panegyrique très-
éloquent à la louange du Roy, qui ho-
nora l'assemblée de sa presence, & qui fit
distribuer aux Academiciens les Medail-
les que S. M. fit fraper lors de l'institu-
tion de l'Academie. Après ce Panegyri-
que, & la lecture de quelques Disserta-
tions Historiques, les Academiciens fu-
rent admis à baiser la main au Roy, à
la Reine & aux Infans.

On a appris d'Espagne que Don An-
toine Dongo Barnuevo, Bibliothecaire
de S. M. C. l'un des Academiciens de
l'Academie Royale de Madrid, & Officier
d'Etat dans le Secretairerie des dépêches
universelles, sous les ordres du Marquis
de Grimaldo, mourut le 10. Octobre
dernier, âgé de 59. ans.

On mande de Londres que le sieur
Marc Mose, arrivé depuis peu des In-
des, avoir présenté au Roy d'Angleter-
re un diamant de couleur d'émeraude,
n'ayant pas le moindre défaut. On pré-
tend qu'il ne s'en est jamais vû un pareil
en Europe.

Milord Carteret, Secretaire d'Etat,
cy-devant Ambassadeur extraordinaire en
Suede, connu par son amour pour les

II. Vol.

G iiii

lettres

lettres, & par la protection qu'il accorde à tous les sçavans, a fait presenter à l'Université d'Upsal le fameux Recueil de Rymer en 16. volumes in folio, impression de Londres. Ce Recueil compilé sous les auspices de la Reine Anne, & imprimé aux dépens de Sa Majesté Britannique, contient un très-grand nombre de pieces importantes à l'Histoire, & à la politique, non-seulement pour ce qui regarde les trois Royaumes d'Angleterre, mais encore la France, la Normandie, &c. Nous ajouterons que le sçavant Rymer n'a pas survécu long-temps à son travail, étant mort après avoir perdu la vûe par la grande application qu'il avoit donnée au déchiffrement des anciennes Chartres de la Tour de Londres, où sont proprement les archives publiques d'Angleterre. Ce Recueil n'est composé que de pieces, dont les originaux sont dans ces mêmes archives.

Les Amateurs de Musique sont avertis qu'au commencement de 1723. l'on finira à Lyon l'impression du premier livre des Sonates à Violon seul & basse continuë du sieur Chamborn, ordinaire de l'Academie des Beaux Arts de cette Ville. Elles sont dédiées à M. le Maréchal Duc de Villeroy; c'est la première fois que l'on a gravé & imprimé de la Musique à

DE NOVEMBRE 1722. 153

à Lyon ; l'Auteur en a obtenu le Privilege de Sa Majesté ; il espere que les Musiciens trouveront du plaisir dans l'exécution de ces Sonates. Elles se débiteront à Paris , à Lyon , à Marseille , à Rouën , à Bourdeaux , à Orléans , à Montpellier , &c.

M. Delâtre Doby qui a succédé à M. Dupuis dans la Charge d'Avocat General au Grand Conseil , fut reçu dans cette Charge le 9. de ce mois. Il fit à la Compagnie un compliment latin , qui ne démentit en rien les sçavans plaidoyers qu'il a prononcez au Grand Conseil depuis trois ans qu'il y portoit la parole , en qualité de Substitut de M. le Procureur General. M. Doby eut l'honneur le même jour de complimenter S. M. sur son Sacre.

A l'ouverture des Audiances du Parlement , M. Gilbert de Voisin , l'un des Avocats Generaux , prononça un très-beau discours , & fit voir l'excellence de la Profession d'Avocat , lorsqu'elle est soutenüe des talens requis. Le Premier President répondit à ce discours d'une maniere pathetique , & exhorta les Avocats à suivre exactement les regles de leur état.

Le même jour 23. Novembre M. Martineng prononça une oraison latine dans

II. Vol.

G. v.

l'Ecole

l'Ecole de Medecine, il prouva que c'étoit injustement que l'on soupçonnoit en general les Medecins d'irreligion.

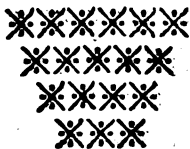
*Privilege accordé à M. Dibon ,
Chirurgien ordinaire du Roy.*

C E jourd'hui quatorzième du mois de Septembre mil sept cent vingt-deux, le Roy étant à Versailles, il lui a été représenté par le sieur Roger Dibon, son Chirurgien ordinaire dans la Compagnie des Cent Suisses, qu'il possède le remède le plus assuré, le plus doux, & le plus efficace qui ait encore paru, pour guerir parfaitement les maladies secretes; que c'est avec ce remede que le sieur Frechou a fait une experience qui a si bien réussi sur une femme qui en étoit atteinte depuis dix-huit ans, & que personne n'avoit pû guerir, laquelle experience lui a procuré l'avantage d'un Privilege; & comme c'est l'exposant qui a ce remede entre les mains, & qu'il est en état de servir ceux qui peuvent être attaquez de ces sortes de maladies, il a très-humblement supplié Sa Majesté de lui accorder aussi la permission de s'en servir pour l'utilité du public. A quoi ayant égard, & voulant favorablement traiter ledit sieur

Roger

DE NOVEMBRE 1721. 155

Roger Dibon , Sa Majesté , de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans , Regent , lui a permis & permet de se servir dudit remede pour la guerison des maladies secrettes & veneriennes , tant à Paris que par tout ailleurs , où bon lui semblera ; faisant défenses à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , de lui causer aucun trouble ni empêchement à cet égard , & m'a à cet effet commandé de lui en expedier le present Brevet , qu'elle a signé de sa main , & fait contresigner par moi Conseiller-Secretaire d'Etat , & de ses Commandemens | & Finances. Ainsi signé , Louis , & plus bas Phelypeaux , avec paraphe.





S P E C T A C L E S.

LE Theatre François attire toujours un grand concours de spectateurs ; les representations y sont fort nombreuses & fort applaudies. La Dlle de Fresne-la-Mothe, qui a joué en dernier lieu le rôle de Leontine dans la Tragedie d'Heraclius, vient d'être reçue dans la Troupe des Comediens du Roy. La Dlle du Breüil y avoit été reçue quelque temps auparavant, & la Dlle Jouvenot, qui avoit quitté la Comedie, y est rentrée. En dernier lieu, la Dlle Labat, qui joüa quelques rôles avec applaudissement l'année passée, y a aussi été reçue.

L'Opera.

L'Académie Royale de Musique, pour ne pas priver le Public de Spectacles, pendant que les principaux Acteurs ont été occupez aux divertissemens que Monsieur le Regent & le Duc de Bourbon ont donnez au Roy à Villers-Coterets & à Chantilly, a fait chanter par les Acteurs qui sont restez à Paris, differens morceaux de Musique choisis ; sçavoir,

la

DE NOVEMBRE 1722. 157

la Cantate de *Democrite & d'Heraclyte*, mise en musique par le sieur Battistin, a été chantée par les sieurs Muraire & Dubourg; on a représenté ensuite le *Poursuivagnac* de M. de Lully, après quoi le sieur Dubourg a chanté la belle Cantate de *Silene & Bacchus* de M. Campra. Le Professeur de folie de M. d'Estouche fut joué ensuite, la Dlle Tulou y chanta le rôle de la Folie, il n'y a qu'elle d'Actrice qui ait chanté dans ce divertissement, lequel ayant paru trop court aux spectateurs, on y ajouta le 3. Novembre l'Acte du Bal des *Fêtes Venitiennes* de M. Campra, où est la Scene du Maître à chanter & à danser, qui fut executée par le sieur Muraire & Ranc; ce premier y chanta pour la clôture de tout le divertissement, une *Ariette* Italienne, qui pour n'être pas nouvelle, n'en est pas moins belle; on a donné le même divertissement le 5. & le 6. Novembre.

Le Lundy 9. on a donné la premiere représentation de *Perfée*, que le Roy a honoré de sa presence. Sa Majesté se rendit au Palais Royal à 5. heures, où Elle fut reçue par Monsieur le Regent au bas de l'escalier, qui conduisit le Roy à la loge de Madame, où Sa Majesté fut placée entre Monsieur le Duc d'Orleans & Madame

158 LE MERCURE

dame la Duchesse d'Orleans. Les autres principales loges furent occupées par les Princes, Princesses, & autres Seigneurs de la Cour.

Perfée avoit été représenté pour la première fois à la Cour en 1682. & joué ensuite dans de différens temps ; la dernière reprise avant celle-ci a été en 1712. Au reste, cet Opera a été parfaitement bien remis. Les rôles de *Céphée* & de *Cassiope*, Roy & Reine d'Etiopie, sont joués par le sieur Dubourg & la Dlle Hermans, celui de *Mcrope*, par la Dlle Anrier, ceux de *Perfée* & de *Phinée*, par les sieurs Murair & Thevenard, & celui de *Mercure*, par le sieur Guedon.

Le 11. Novembre, Fête de S. Martin, on a fait l'ouverture des Bals, qu'on donne tous les hyvers dans la Salle de l'Opera. On y paye le prix ordinaire de cinq livres par place. On interrompt ces Bals pendant que durent les Avents.

On a appris de Vienne que le 4. Novembre, jour de S. Charles, dont l'Empereur porte le nom, on representa devant S. M. I. un nouvel Opera Italien, intitulé, *Scipion dans les Espagnes*.

Theatre

Theatre Italien.

Les Comediens Italiens, ayant été occupés aux divertissemens dont nous avons parlé, ont cessé de jouer sur le Theatre de l'Hôtel de Bourgogne dès le 29. Octobre, & y ont représenté le même jour la petite piece du Camp de *Porché-Fontaine*, précédée de *l'Amour Maître de langue*. Ils ont r'ouvert leur Theatre le 10. Novembre par la representation d'une Comedie Italienne en trois Actes, qui a pour titre, la *Maison à deux portes*, c'est une Piece d'intrigue, qui a été fort goûtée dans sa nouveauté, lorsqu'elle fut jouée en Juin 1716.

Le 16. Novembre, les mêmes Comediens ont représenté pour la premiere fois, une petite Piece d'un Acte, de l'ancien Theatre Italien, intitulée, *la Fontaine de Sapience*, que les anciens Comediens Italiens avoient jouée pour la premiere fois en Juillet 1694.

Les mêmes Comediens ont donné le 28. une Comedie en trois Actes, intitulée *le Lutin amoureux*, qui n'avoit jamais été représentée ici. Elle est originaiement Italienne, connue sous le nom de

de l'*Esprit folet*. On a traduit en françois quelques Scenes Italiennes, qui ont perdu de leurs graces & de leur jeu ; mais cela est bien réparé par la D^{le} Flaminia, qui jouë les trois quarts de la Piece avec feu, entendement, & d'une maniere qui fait plaisir ; surtout la Scene de la Tirade, qui est prise de l'ancien Theatre de Gherardy, dans la Comedie de l'*Homme à bonne fortune*, de M. Renard.

On apprend de Venise, qu'on y a ouvert à la fin d'Octobre le Theatre de S. Moyse, par la representation d'un Opera nouveau, intitulé les *Heureuses tromperies*, & qu'on en preparoit deux autres sur les Theatres de S. Jean. Chrisostome & de S. Ange.



NOU-

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

NOUVELLES ETRANGERES.

| De Moscou , ce 5. Novembre 1722.

L Es dernieres Lettres d'Astracan , dattées du 9. Septembre , marquoient que le Czar y étoit attendu , & qu'il devoit y rester aussi long-temps que sa presence y seroit convenable , pour faire les dispositions necessaires pour l'exécution de ses projets , du côté de la Mer Caspienne. Et par des avis plus recens , on a sçu que S. M. Czarienne avoit pris Derbent , où elle se proposoit de former un établissement principal.

On disoit encore , que M. Veteran , Brigadier des Armées de Russie , avoit été envoyé du côté d'Andreof , dans la Province de Daghestan , à la tête d'un détachement de deux mille Cosaques ; & qu'après trois jours de siege , il avoit soumis cette Ville , & fait la Garnison prisonniere de guerre.

Les nouvelles de Derbent portent , que le Czar est parti d'Astracan pour Aktrahan , & que le Sultan Mahmud , ayant paru sur les montagnes avec dix mille hommes , avoit été entierement dé-
fait

fait par deux mille Cosaques ; soutenus de quelque Cavalerie réglée, qui avoient poursuivi les ennemis jusques dans leurs Bourgs & Villages, & même dans le lieu de la résidence du Sultan, qu'on avoit réduit en cendres.

Le Czar a mandé ses conquêtes & sa route au Senat ; ces Lettres ont confirmé la prise de Derbent, où on a trouvé 60. canons de bronze & 178. de fer, & une grande quantité de munitions de guerre & de bouche.

On prétend toujours que le Roy de Perse a demandé du secours à Sa Majesté Czarienne ; mais cela ne se confirme pas assez pour l'affirmer.

On a pris ici des précautions, pour examiner la conduite de quelques Ecclesiastiques suspects au Gouvernement, & de faire un mauvais usage de tout ce qu'ils peuvent penetrer des résolutions du Conseil, incitez à cette perfidie, & par leur dépravation, & par les pensions secrètes qu'ils reçoivent. Les Turcs ont pris des ombrages des démarches du Czar, & l'on assure qu'ils ont résolu de lui envoyer un Aga, pour sçavoir ses intentions sur la suite de ses entreprises.

On debite à Constantinople, que les deux fils du Roy de Perse sollicitent
l'un

l'un contre l'autre le secours des Ottomans, pour monter sur le trône de leur pere, & que le rebelle *Miriveits* demande aussi la protection de la Porte, sous pretexte qu'il engagera les Persans à embrasser la Religion de Mahomet, & à abjurer leur schisme.

On a reçu nouvelle de l'arrivée du Czar à Astracan, au retour de son expedition de la Mer Caspienne, dont on a publié un journal très-circonstancié.

De Varsovie ce 14. Novembre.

ON continuë les Assemblées de la Diette generale. On a dans les premieres Conferences réglé ce qui concernoit les séances des Nonces, & les logemens qui leur sont dûs. L'administration d'Ostrow, dont le Prince Sangursko s'empara vers le temps de la dernière Diette generale, qui se sépara sans décider cette affaire, fut proposée par le Prince de Radzivil, Porte-Epée du Grand Duché de Lituanie. On a agité cette affaire pendant plusieurs séances, aussi-bien que celle du commandement des troupes, sans rien déterminer sur l'une & sur l'autre.

M. le Comte de Denhoff, petit General du Duché de Lithuanie, a obtenu l'agrément du Roy, & a prêté serment le

18. Octobre en qualité de Palarin de Potoski.

Le 18. Oct. M. Swinſki & M. Czerminski , Nonces de la Diette generale , prirent querelle au ſujet de l'affaire des Generaux , & ſe battirent le lendemain à coups de ſabre auprès d'Ujardon , Maifon de plaifance du Roy. Ce duel cauſa beaucoup de deſordre dans la chambre des Nonces ; c'eſt un crime capital. On propoſa dans la ſeance du 20. d'envoyer une députation au Roy , pour lui demander la grace de ces Nonces ; mais il n'y eut rien de décidé ce jour-là. Depuis ces deputations l'affaire s'eſt terminée heureuſement , tant auprès de Sa Majeſté Polonoïſe , qu'auprès de la Chambre des Nonces. Ces deux Seigneurs ont obtenu leur grace , à condition que dès qu'ils ſeroient gueris de leurs bleſſures , ils iroient remercier le Roy , le Senat & les Nonces.

Le 28. Octobre il fut propoſé un accommodement ſur l'affaire du commandement des Troupes ; & quoique cette ouverture ait eu beaucoup de partifans , elle n'a pas eu le ſuccès que l'on eſperoit en cette occaſion du concert du Comte de Flemming & des Generaux de la Couronne. Il n'y a encore rien de décidé , & toutes les ſeances juſqu'au 12. Novembre

DE NOVEMBRE 1722 165

vembre inclusivement, se sont passées en contestations, cela ne promet pas des résolutions dans la séance prochaine, & on s'attend presque à voir finir la Diète, sans qu'elle ait rien terminé au sujet de la restitution de la Curlande, sur les affaires de la Livonie, sur la ratification de la Paix avec la Suede, & sur les prétentions du Czar, au sujet de la qualité d'Empereur de toute la Russie.

De Stokolm ce 8. Novembre.

Mr Rumpff, Resident de la République de Hollande, a reçu une réponse favorable au Membre, présenté pour demander le principal & les intérêts de certaines sommes dues aux Etats Generaux par la Couronne de Suede, & hypothéquées sur les Douanes de Riga. Cette Ville a été cedée au Czar par le Traité de Nystadt; mais l'article 12. de ce Traité semble avoir reconnu ce droit d'hypothèque, & on doit en écrire à Sa Majesté Czarienne. Le 24. Octobre leurs Majestez sont revenues dans cette Ville, & ont été reçus à Lelholm par tous les Senateurs & les Officiers de la Chancellerie, ainsi que par tous les autres notables, qui les ont complimentées sur leur heureux retour.

De

De Vienne ce 15. Novembre.

MR Langenbach, Conseiller Aulique de l'Empire, qui a été nommé Commissaire dans le Palatinat par Sa Majesté Imperiale, a ordre de se rendre incessamment dans ce pays-là, pour y faire executer le Mandement Imperial, rendu en faveur des Protestans.

Il y a eu ici une grande sedition causée par des Garçons Cordonniers, qu'on n'a pû appaiser qu'avec le secours d'un Regiment de Cavalerie & un d'Infanterie qu'on a détachez de la Garnison; deux des seditieux ont été executez.

Le Grand Seigneur a accordé au Hospodar *Mauro Cordato* un hattecheriff ou brevet d'investiture de la Valaquie Turque, pour en jouir sa vie durant. Ce Prince a pris possession de cette nouvelle dignité le 27. Septembre dernier.

On mande du Duché de Mekelbourg, que les Troupes de la Commission Imperiale ont ordre de bloquer incessamment la ville de Domits, & que l'Officier qui y commande a envoyé un Courier à Dantzik, pour en donner avis au Duc de Mekelbourg.

On apprend de Berlin, que le Roy de Prusse doit former un Camp de vingt mille

DE NOVEMBRE 1722 167
mille hommes auprès de Guben, & le
long de l'Oder.

De la Haye ce 26. Novembre.

L'Etablissement projeté en Angle-
terre de trois Compagnies nouvelles,
l'une pour la pêche de la Baleine, l'autre
pour celle du Hareng, & la dernière
pour le commerce de Moscovie, cause
ici de l'inquietude & des mouvemens.
Le Prince de Nassau-Diets a été reçu
nouvellement Statouder des Etats de
Gueldres, sous les conditions suivantes,
qu'il sera obligé de suivre sous serment,
1^o. La Religion Reformée, suivant les
articles stipulez dans le Synode de Dor-
dreicht des années 1618. & 1619. 2^e. La
haute Regence demeurera à la Noblesse
& aux Villes comme anciennement, &
le Statouder ne pourra s'arroger aucune
autorité. 3^o. Il n'aura, sous quelque pré-
texte que ce puisse être, aucune disposi-
tion des Charges politiques, ni com-
mission ou admission en qualité de mem-
bre dans le corps de la Noblesse, il ne
pourra non plus nommer les Magistrats,
ni les déposer. 4^o. Il sera tenu d'exécu-
ter toutes les conventions & concordats
ci-devant faits, & de maintenir, & de
conserver les anciens privileges, liberez

&

& coutumes concernant les Villes & Garnisons. 5°. Il sera aussi Amiral general de la Province. 6°. Il ne pourra rien faire que par ordre ; ou avec le consentement des Etats Generaux , sans lequel son pouvoir & la dignité cesseroient d'être reconnus. 7°. Il ne pourra conséquemment rien ordonner de contraire à l'Acte de l'année 1651. 8°. Il sera Capitaine & Administrateur general des Milices de la Province , & leur fera observer l'ordre & la discipline ; il ne disposera en temps de paix , que des emplois du seul Regiment de Cavalerie qu'il aura à lui , & en temps de guerre , il n'aura la disposition des emplois des autres corps que pendant la campagne ; il jouïra en outre d'une pension de six mille florins ; à prendre sur les revenus les plus clairs de la Province , mais à la charge d'observer exactement toutes les conditions prescrites.

La Province de Gueldres a ensuite envoyé des Deputez aux Etats d'Owerissel & d'Utrechts , pour leur faire part des conditions qu'elles ont exigé du Prince de Nassau - Diets , en l'éliant pour Statouder , & pour les inviter de le reconnoître en cette qualité aux mêmes conditions.

D.

De Londres, ce 26. Novembre.

MR Compton, Orateur du dernier Parlement, a été proposé par le Lord Stanhope, pour être encore l'Orateur du nouveau, & agréé généralement par les deux Chambres. Le Roy a approuvé cette élection.

Le 22. Octobre la suspension de la Loi *Habeas corpus* fut acceptée pour une année par la Chambre des Pairs & celle des Communes. Ce Bill porte, que ceux qui sont actuellement en prison, ou qui dans la suite pourront y être mis pour crime de haute trahison, ne pourront être admis à donner caution, que par ordre du Conseil Privé. C'est une précaution prise au sujet de la conspiration nouvellement découverte. Le Duc de Norfolk a été arrêté à Bath le 1. Novembre.

Le Grand Juré & les Jurez du Comté d'Essex, assemblez à Rumford le 2. Novembre, en vertu d'une Commission particuliere du Roy, y ont entendu un grand nombre de témoins, déposans contre le sieur Christophe Leorc, Avocat, prisonnier à la Tour. On a arrêté encore quelques autres criminels de haute trahison.

H. Vol.

H Le

Le grand Comité a accordé au Roy un subside pour l'année 1723. Les Communes ont accordé unanimement le 4. Novembre le subside nécessaire , pour entretenir pendant les treize mois ordinaires, dix mille hommes de troupes de mer, à raison de quatre livres sterling par mois pour chaque homme.

La détention du Duc de Norfolk a occasionné de nouvelles discussions , au sujet de la suspension de la Loi *Habeas corpus* , qui se sont toutes terminées à l'avantage du Gouvernement , & l'accusé , quoique premier Pair du Royaume , a été conduit à la Tour.

On a expédié des ordres pour augmenter les Compagnies du Regiment des Gardes à pied , de huit hommes chacune.

Les Communes ont résolu en grand Comité , de continuer l'imposition sur le Malt ou grain germé, sur le Cidre & autres boissons , pendant l'année prochaine , pour subvenir au paiement du subside accordé au Roy par le Parlement.

De Lisbonne, le 1. Novembre.

LE 27. Septembre , trois Vaisseaux de la Religion de Malthe , commandez par M. le Bailly de Langon , Che-
vali -

valier François, entrèrent dans le port de cette Ville, avec cinquante autres Chevaliers, qui eurent l'honneur de baiser la main du Roy; & après avoir fait radoubler leurs vaisseaux aux dépens de Sa Majesté, ils ont remis à la voile le 30. pour continuer de croiser dans la Méditerranée sur les Corsaires de la côte de Barbarie; mais les vents contraires les ayant empêché de passer la Barre, le Bailly de Langon & ses Chevaliers eurent audience de l'Infant Dom François, Grand-Prieur de l'Ordre de Malthe en Portugal, & le 2. Novembre ce Prince alla voir le Commandant sur son bord, qui l'y régala magnifiquement. Enfin, ils sont partis le 9. avec un vent favorable, & l'Infant Dom François leur a fait l'honneur de les conduire au port, & de les voir partir.

Le Cardinal d'Acunha est arrivé à Elvas, où il a été reçu avec tous les honneurs militaires qu'on rend dans ce Royaume aux Cardinaux. Cette Eminence a eu l'honneur de baiser la main au Roy le jour de l'anniversaire de la naissance de Majesté.

De Madrid , ce 18. Novembre.

LEs Galeres de Barcelone ont battu & pris un Vaisseau Corsaire de Barbarie , & ramené une Pinque qu'il avoit enlevée. Ce combat s'est passé auprès de l'Isle de Maiorque.

Le Commerce de Gibraltar est encore interdit avec les côtes de Barbarie ; cependant le Roy de Maroc est disposé à faire la paix avec les Etats Generaux.

On compte que l'Escadre de ce Royaume , qui , joint à celle des Etats Generaux , croise sur la Mediterranée , rentrera bientôt dans nos ports , la mer commençant à devenir orageuse , & les rencontres des Corsaires devenant plus rares. En effet , on apprend que cette Escadre , commandée par Dom Antonio Serrano , est entrée le 4. Novembre dans le port de Cadix , excepté le Conquerant , commandé par le Capitaine Don Dominique Justiniani , qui s'est rendu à Barcelone , pour escorter les Bâtimens qui doivent transporter à l'Isle de Maiorque la nouvelle Garnison qu'on y envoie , & en ramener celle qui doit être relevée. L'Escadre Hollandoise , qui croisoit dans la Mediterranée , a jetté l'ancre dans la Baye de Cadix le 23. Octobre

DE NOVEMBRE 1722. 173
tobre , & le lendemain est entrée dans
le port pour se radoubier , d'où elle a
mis ensuite à la voile pour retourner en
Hollande.

De Rome , ce 12. Novembre.

LE Reverend Pere Cassio est arrivé des
Missions de la Chine, dont il a rendu
compte au Pape , qui attend M. Messa-
barba, Vicaire Apostolique , pour avoir
la confirmation du rapport de ce Reli-
gieux.

Le 15. Octobre, en vertu d'un De-
cret de la Congregation de la Consulte,
qui s'étoit assemblée par ordre de Sa
Sainteté, on les toutes les gardes qui
avoient été posées aux portes de cette
Ville , pour prévenir la communication
du mal contagieux ; & les Lettres de Pro-
vence & de Languedoc ne doivent plus
être parfumées ici que les deux ordinai-
res prochains.

Chacun ici contribue pour fournir du
secours à la Religion de Malthe , les uns
en argent & les autres en bled.

On a trouvé chez un Notaire de la
Chambre Apostolique un écrit cacheté &
signé du feu Prince de la Palestrine, où il
fait une declaration, qu'il n'est pas sujet à
la Jurisdiction du Gouverneur de cette

II. Vol.

H iij Ville,

Ville, en vertu des prérogatives de sa Charge de Prefet de Rome, qu'il ne relevoit que du Pape immédiatement, & proteste contre tout ce qui pourroit être prononcé contre lui par aucun Tribunal; on a remis cette declaration à M. le Cardinal Barberin, frere de ce Prince, qui compte s'en servir pour faire biffer les Sentences renduës contre le deffunt son frere, au sujet de la levée de Soldats qu'il avoit faite autrefois pour le Roy d'Espagne, & de l'ancienne affaire de Scarpaleggia.

L'Ambassadeur de Malthe dans cette Cour a reçu des dépêches du Grand-Maître, avec ordre de faire avertir tous les Chevaliers de l'Ordre, de se tenir prêts pour se rendre à Malthe, & de supplier le Pape de hâter les secours pour la défense de cette Isle, que paroissent menacer les armemens de la Porte Ottomane. Cet Ambassadeur a depuis été mal reçu de Sa Sainteté, ce qui fait présumer qu'il s'en retournera incessamment à Malthe.

Le Gouverneur du Milanès a rappelé toutes les gardes des frontieres, & rendu les passages libres.

MORTS



MORTS ET NAISSANCES
des Pays Etrangers.

MR le Comte Ulric-Felix Poppiel de Lobcowits, Conseiller d'Etat de l'Empereur, l'un de ses Chambellans, President, Assesseur Provincial de Justice, & Grand-Veneur du Royaume de Bohême, est mort à Prague le 30. Septembre par un accident imprevû & singulier. En passant dans la campagne, un arbre tombant d'une colline, abbatit ce Seigneur qui étoit à cheval, & lui cassa les bras & les jambes.

Madame la Duchesse del Vasto est morte en couches à Naples dans la 35. année de son âge.

Madame la Comtesse Douairiere de Saint-Jean, fit profession le 4. Octobre à Lisbonne, dans le Monastere de la Mere de Dieu, en presence du Roy de Portugal, de la Reine & de toute la Cour. Le Sermon y fut prononcé par le R. Pere Alphonse de Prazeres, Religieux de l'Ordre de S. Benoît, qui a quitté le titre de Vicomte de Barbaceno, pour embrasser l'Etat Monastique.

La fille du Comte de Saint-Jean , petite-fille de la nouvelle Religieuse , fut baptisée le même jour , & nommée Marie-Anne Bernard.



ARRETS, &c.

A R R E S T Notable, rendu en faveur de **P E R R I N E - B E S N A R D**, veuve de **Philippe Thomas**, Ecuyer Sieur de **Beaupré**, injustement accusé d'avoir assassiné le Meunier de **Bournan** & sa femme, nuitamment, dans leur moulin, près **Saumur**, & de les avoir volé.

C O N T R E les Officiers de la *Marchaussée de Saumur*, qui ont condamné ledit sieur de **Beaupré** en dernier ressort à la question ordinaire, extraordinaire, & à être rompu vif : ce qui a été exécuté le 18. Août 1714.

E N T R E **P E R R I N E B E S N A R D**, veuve de **François-Philippe Thomas**, Ecuyer Sieur de **Beaupré**, employé dans les Gabelles à **Saumur**, tant en son nom que commune en biens avec

DE NOVEMBRE 1722. 177

avec son mari, que comme heritiere mobiliere de défunt Pierre-Thomas, Ecuyer son fils, & comme Tutrice naturelle de François Philip-pes Thomas, Ecuyer son autre fils, demande-
 resse en Requête inserée en l'Arrest du Con-
 seil du 26. Novembre 1718. d'une part, &
 Pierre le Coef, Ecuyer, Conseiller du Roy,
 Prevost des Maréchaux de France à Saumur;
 la veuve & heritiers du feu Sieur de Mosser,
 Lieutenant General de la Maréchaussée de Sau-
 mur, Clement Vallet, Pierre d'Ursson, Sieur
 d'Aubigny, Marc François Gigault, Sieur d'E-
 tergé, François Herault, Sieur de Boisbrard,
 Noël Prevost, Conseiller en la Senechaussée
 de Saumur, Guerin, Sieur de Villermur, Pro-
 cureur du Roy en la Maréchaussée de Saumur,
 Défendeurs d'autre part; & encore entre la-
 dite veuve Beaupré, ès noms & qualitez qu'elle
 procede, Demanderesse aux fins de sa Requête,
 inserée en l'Arrest du Conseil du 13. Septembre
 1719. & assignation donnée en consequence,
 d'autre part; & Jean Blondeau élu en l'Election
 de Saumur, Défendeur d'autre; & encore en-
 tre ladite veuve Beaupré, ès noms & qualitez,
 Demanderesse aux fins de ladite Requête, in-
 serée audit Arrest du Conseil du 13. Septembre
 1719. & assignation donnée en consequence,
 d'autre part, & Anne Chesneau, veuve de
 Charles le Roy, vivant Greffier de la Maré-
 chaussée de Saumur, Défenderesse, d'autre
 part, sans que les qualitez puissent nuire ni
 préjudicier aux parties; veu au Conseil d'Etat
 Privé du Roy, &c. Et tout considéré. Le Roy
 en son Conseil, faisant droit sur l'Instance,
 sans s'arrêter à la fin de non recevoir proposée
 par les Officiers de Saumur, dont Sa Majesté

II. Vol.

H v les

les a débouté , a cassé & annullé les informations commencées le trente Mars mil sept cent quatoize , le decret de prise de corps décerné contre Beaupré , les procédures faites depuis la Sentence de competence , tous les jugemens interlocutoires & le jugement diffinitif du dix-huit Aoust de la même année , ordonne que l'habit gris blanc , & le fusil dudit Beaupré déposés au Greffe de la Maréchaussée de Saumur , seront rendus & restituez à ladite veuve ; à ce faire , tous Greffiers & autres Dépositaires contraints , quoi faisant déchargez : en conséquence , a condamné & condamne Sa Majesté lesdits Officiers de Saumur solidairement en treize mille livres de dommages & interets envers ladite veuve Beaupré & son fils ; sçavoir , le Lœuf , ci-devant Prevost de ladite Maréchaussée , en deux mille cinq cens livres Herault & Valette qui ont fait les fonctions d'Assesseurs , en chacun deux mille livres ; Guerin , Procureur du Roy , aussi en deux mille livres. Les heritiers Mocet , Durson , Gigault , Prevost , tous Conseillers en la Senechaussée de Saumur en chacun mille livres , & Blondeau Gradué , en cinq cens livres. Condamne en outre Sa Majesté , lesdits Officiers solidairement en tous les dépens faits , tant au Parlement qu'au Conseil , même en tous ceux qui sont reservez ; a déchargé & décharge lesdites veuve Mocet & Leroy des assignations à elles données au Conseil à la requête de la veuve Beaupré , dépens à cet égard compensez. Permet Sa Majesté à ladite veuve de faire exhumer son mary , & de le faire enterrer à ses frais en telle Eglise qu'elle voudra choisir : Et ordonne que le present Arrest sera enregistré au Greffe de la Maréchaussée de Saumur , lu ,
publié

DE NOVEMBRE 1722. 179

publié & affiché par tout où besoin fera ; & sur le surplus des demandes de ladite veuve Beaupré a mis & met Sa Majesté les Parties hors de Cour. Fait au Conseil d'Etat Privé du Roy , tenu à Versailles le neuf Septembre mil sept cent vingt-deux.

ARREST du Conseil d'Etat, tenu à Soissons le 31. Octobre qui permet aux sujets du Royaume qui sont redevables envers le particulier, compris dans le Rôle arrêté, & titre de supplément de capitation extraordinaire de s'acquitter desdites sommes, en payant es mains du Preposé au recouvrement dans les mêmes effets ordonnez par l'Arrest du 29. Juillet 1721.

AUTRE du 1. Novembre qui modere à moitié les droits des decrets volontaires des immeubles, acquis depuis le 1. Septembre 1719. jusqu'au dernier Octobre 1720. à condition par les acquereurs des immeubles de payer lesdits droits avant le premier Janvier prochain.

ARREST du Conseil d'Etat, tenu à Villers-Cotterets le 3. Novembre, qui ordonne que les précautions prescrites par les Arrests & Ordonnances, pour les plombs qui doivent être mis aux Balles & Ballots de Marchandises, & autres Effets, & les Certificats qui doivent les accompagner, continueront d'être exactement observées dans toute la partie du bas-Languedoc, qui est à la gauche de la Riviere d'Orbe, compris les Villes d'Agde, Beziers, Bederieux, Ceilles, & autres qui sont le long & endecà de ladite Riviere, & aussi dans le Vivarais & Velay, jusqu'aux Confins de l'Auvergne Forest & du Lyonnais ; & qu'à l'égard de l'autre

II. Vol.

H vj

partie

partie du Languedoc , à la droite de la Rivière d'O. be & Provinces voisines , toutes les Marchandises qui en partiront pourront être transportées d'une Ville à l'autre , & dans les Provinces du Royaume , sans être plombées ni accompagnées d'autres Certificats de Santé , que de ceux qui seront délivrez aux Voituriers portant le nom de la Ville, ou lieu du départ & le jour, avec la qualité & quantité des Marchandises qu'ils portent : Ordonne pareillement Sa Majesté que les Bureaux établis dans les Villes de Toulouse & Narbonnes , & autres qui pourroient l'avoir été pour la visite des Marchandises , seront pareillement levez ; faisant défenses aux Maires , Consuls , Officiers Municipaux , & tous autres , de donner aucun trouble ni empêchement aux Voituriers qui passeront , munis de simples Certificats cy-dessus énoncez.

ARRET dudit jour , tenu à Villers Cotte-rets , qui ordonne que les Notaires , Greffiers & autres qui sont dans le cas de contravention , ou qui ont encouru la peine du triple droit , & qui en conséquence de l'Article III. de la Declaration du 29. Septembre dernier seront contrôler , sceller & insinuer les Actes qui ne l'ont pas été , ou qui payeront le Droit de Centième denier , dans le délai de trois mois , à compter du jour de l'enregistrement d'icelle , seront tenus de rembourser en même temps les frais qui ont été précédemment faits contre eux , suivant qu'ils seront reglez à l'amiable entre eux & les Commis à la Régie desdits Droits , ou en cas de contestation , suivant la liquidation qui en sera faite par les Sieurs Intendans & Commissaires départis
dans

DE NOVEMBRE. 1722. 157

dans les Provinces & Generalitez du Royaume , ou leurs Subdeleguez.

ARREST du Conseil du 14. dudit mois , qui ordonne que les Pourvûs & Propriétaires des Offices & Droits supprimez , qui n'ont point encore représenté leurs Titres par devant les Commissaires députez , à l'effet d'en faire les liquidations , seront tenus de le faire dans le premier Fevrier de l'année prochaine , pour tout délai , & sans esperance d'aucun autre ; après lequel temps ils n'y seront plus reçûs , & demeureront déchûs de toutes prétentions : Veut pareillement Sa Majesté que ceux dont les Offices & Droits ont été liquidez ; & qui jusqu'à present n'ont pas reçu les fonds destinez à leurs remboursemens , ensemble ceux dont les liquidations seront faites dans le délai cy-dessus accordé , soient tenus d'en recevoir le remboursement avant ledit jour premier Fevrier prochain en quittances du Garde du Trésor Royal , portant interest au denier Cinquante ; & que faute de ce faire dans ledit délai , ils en seront déchûs purement & simplement , sans esperance de retour ; & Sa Majesté demeurera quitte & déchargée desdits remboursemens.

ARREST du Conseil du 17. dudit mois , qui commet les Sieurs Fagon , de Machault & d'Ormesson , Conseillers d'Etat , & les Sieurs Angran , Regnaud , Eignon , Fontanieu , Vannolles , d'Aube , Meliand & Pinon d'Avor , Maîtres des Requêtes , pour proceder , au nombre de cinq au moins , à la liquidation des sommes dûes aux Officiers qui ont fait le rachat du prêt & annuel de leurs Offices pour le rembourse-

remboursement, tant du principal de la Finance par eux payée, que des intérêts de ladite Finance, à compter de la date des quittances qui leur en ont été expédiées jusqu'au dernier Decembre de la presente année, ainsi qu'il est ordonné par la Declaration du 19. Aoust dernier, & conformément à icelle : à l'effet de quoi les pourvus desdits Offices remettront incessamment lescdites quittances de Finance es mains du Sieur Pierre Chastriot, Greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, que Sa Majesté a commis à cet effet, Greffier de ladite Commission.

ARREST du 21. dudit mois, qui ordonne que lorsque par quelque enchere, les Provisions d'aucuns des Offices créez & rétablis par l'Edit du mois d'Aoust dernier, ne pourront être scellées en faveur de ceux qui auront fait le payement des droits de marc d'or desdits Offices : en ce cas les quittances dudit marc d'or expédiées en leur nom, vaudront comme si elles avoient été expédiées au nom de ceux qui obtiendront les Provisions desdits Offices, sans qu'il soit besoin d'aucun Acte de cession ou transport, d'Arrests particuliers, ni d'aucune autre formalité : Sa Majesté validant à cet effet lescdites quittances pour les premieres Provisions seulement. Veut & ordonne Sa Majesté qu'en vertu du present Arrest, & sans qu'il en soit besoin d'autres, les premieres Provisions des Offices de Gouverneurs, Lieutenans de Roy, Majors, Maires, Lieutenans de Maires, & autres Offices créez & rétablis par Edit du mois d'Aoust 1722. soient expédiées & scellées, en rapportant par l'Impetrant la quittance du marc d'or, sous quelque nom qu'il

DE NOVEMBRE 1722. 183

qu'il ait été payé; & que celui qui aura été pourvû, soit tenu en conséquence de rembourser le montant du droit de marc d'or, à celui par qui il aura été payé.

A R R E S T du 22. dudit mois, qui ordonne que l'Edit du mois d'Aoust 1722. sera exécuté selon sa forme & teneur: veut en conséquence Sa Majesté que le Garde du Tresor Royal en exercice, reçoive les contrats de rentes sur la Ville, rentes provinciales, & finances d'Offices supprimées & liquidées, de ceux qui auront fait leurs soumissions pour acquérir aucuns des Offices créez & rétablis par ledit Edit. Ordonne Sa Majesté qu'en fournissant par eux leurs quittances de remboursement, & tous autres Actes nécessaires pour l'extinction & suppression entiere desdits contrats, rentes & finances d'Offices, il leur sera donné pour le Garde du Tresor Royal en exercice, des recepissez à la décharge du Tresorier General des revenus casuels, sur la finance des Offices de Gouverneurs, Lieutenans de Roy, & Majors des Villes clauses du Royaume, des Offices anciens, alternatifs & triennaux de Maires, Lieutenans de Maires, Echevins, Consuls, Capitouls, Jurats, Assesseurs, Secretaires - Greffiers des Hôtels de Ville, & leurs Controleurs, de ceux d'Avocats & Procureurs du Roy desdits Hôtels de Ville, d'Archers, Heraults, Hoquemons, Concierges, Gardes Meubles, & autres Valets de Ville, & des Offices des Syndics des Paroisses, & de Greffiers des Rolles des Tailles, & autres impositions.

A U T R E Arrêt du 22. dudit mois, qui fait

fait deffenfe à tous Maîtres des Coches, Carrosses & Messageries, leurs Commis, Cochers & Conducteurs, de se charger de Vins, Eaux-de-Vie, & autres Liqueurs, qu'il ne leur soit apparu du payement des droits de Courtiers-Jaugeurs; déclare en outre la saisie faite par les Employez aux Hydes de la Ville de Poitiers le 21. Aoust dernier, de six barils d'Eau-de-Vie bonne & valable, & ordonne que ladite Eau de Vie sera confisquée au profit de Martin Gerard, &c.

ARREST du Conseil du 23. dudit mois, qui ordonne que ceux des Acqueurs des Offices de Syndics des Paroisses & Greffiers des Rolles, qui ne voudront pas les exercer eux-mêmes, pourront les faire exercer par tels sujets capables qu'ils jugeront à propos de choisir. Ordonne Sa Majesté que sur la nomination desdits Acqueurs desdits Offices, il leur soit expédié des Commissions du Grand Sceau, pour chacune desquelles il ne sera payé que la somme de six livres pour le Sceau & l'honoraire, sans aucun droit de Marc d'or, & d'Enregistrement desdites Provisions, conformément à l'Edit du mois d'Aoust dernier.

ARREST du Conseil d'Etat du 8. Décembre, par lequel Sa Majesté desirant, dans les circonstances présentes, établir une juste proportion entre le prix des Etofes noires, tant de Laine que de Soye, qui sont vendues dans Paris par les Marchands Drapiers & Merciers, fait très expresse défenfes à tous Marchands Drapiers de vendre aucuns Draps noirs au dessus des prix cy-après marquez; sçavoir,

Les

DE NOVEMBRE 1722. 189

Les Draps les plus fins des fabriques de Paignon & de Rouffeu, 29. liv.

Ceux des fabriques de Sedan, les plus beaux, 14. liv.

'Et ceux des qualitez inferieures de la même fabrique de Sedan, à proportion.

Les Draps appelez de Berry, les mieux fabriquez, 10. liv.

Ceux des qualitez inferieures à proportion.

Et à l'égard des Marchands Merciers, le Roy leur fait pareillement défense de vendre les Ras de Soye, appelez de Saint Maur, plus de 14 liv. 5. sols l'aune, lorsqu'elle est du poids de six onces; & celles desdites Etoffes qui peseront moins de six onces par aune, à proportion de leur poids & qualité. Les Ras dits de Saint Maur, composez de Fleuret, à 12. liv. l'aune les plus beaux, & les autres à proportion. Ordonne de plus Sa Majesté aux Ferandiniers de la Ville & Faubourg de Paris, de se conformer, en ce qui les concerne, à la disposition de l'article précédent, à peine, tant contre les Marchands Drapiers & Merciers que contre les Ferandiniers, de 3000. liv. d'amende en cas de contravention, & de déchéance de leur qualité ou Maîtrise, &c.



JOURNAL



JOURNAL DE PARIS.

LE 29. d'Octobre 1722. le Duc d'Épernon épousa M^{lle} de Montmorency. La cérémonie du mariage s'est faite au Château de Mello par l'Abbé d'Aulin, oncle du marié, en présence du Curé de la Paroisse, & des parens des deux côtez.

Mello communément appelé Marlon, est une Baronnie très-ancienne, à trois lieues de Clermont en Beauvoisis, qui relève du Roy, & appartient au Duc de Luxembourg. Elle a donné le nom à une grande maison éteinte il y a environ trois cens ans. Celles de Nesles d'Offemont aussi éteinte, de Montmorency, & de Bourbon Condé, l'ont possédée successivement; & elle est rentrée dans celle de Montmorency par la Princesse de Meckelbourg, sœur du Maréchal de Luxembourg, pere du Duc de ce nom qui la possède aujourd'hui. Le Château qui est d'une belle construction, est bâti sur une hauteur qui commande plus de trois lieues de pays. On y a fait depuis deux ans beaucoup d'embellissemens & d'augmentations. Sa principale vûe donne sur
un

DE NOVEMBRE 1722. 187

un fond fort étendu , entrecoupé de bois , & de prairies , & arrosé de plusieurs ruisseaux forméz par la petite riviere du Terrain.

Un Bourg qu'on dit avoir eu autrefois le titre de Ville , est au bas du Château , & finit à un Village qui y tient nommé Cires qui relève en partie de la Baronnie.

Il y a dans ce Bourg un Prieuré , un Chapitre & un Couvent de Cordelieres.

Les Seigneurs de Mello ont fondé le Prieuré & le Chapitre. Le Fondateur du premier étant devenu Abbé de Vezelai en Bourgogne , attacha à cette Abbaye la nomination de ce Prieuré. Il y avoit autrefois des Benedictins , mais il a été secularisé. On l'appelle le Prieuré de la Magdelaine ; il a de grands droits , & a dans son enceinte une Eglise bien entretenüe , où l'on dit la Messe trois fois la semaine. L'Abbé de Veissiére connu dans la République des Lettres , en est le Titulaire.

Le Chapitre est composé de quatre Chanoines , dont le Prieur de la Magdelaine est le premier. Il y a dans la Collegiale une Chapelle qui sert de Paroisse pour le Bourg , dont le Curé est aussi Chanoine. Le Seigneur donne deux Canoncats , & nomme à la Cure alternativement avec les Religieux de S. Quentin de Beauvais.

Les

Les Religieuses du Couvent étoient autrefois des Hospitalieres ; mais on y a mis il y a environ cent ans des Cordelières. La Supérieure qu'on appelloit autrefois la Mere Ancelle est perpetuelle. C'est M. de Luxembourg qui la nomme. Elle a le titre d'Abbesse selon l'usage de l'Ordre de S. François à l'égard des Couvens de Filles. Ce Monastere dépend pour le Spirituel du Provincial des Cordeliers de la grande Province de France. L'Abbesse est fille de M. Launay, Secrétaire du Roy, & Directeurs de la Monnoye des Medailles.

Les personnes qui ont assisté à la Benediction Nuptiale étoient du côté du mari, le Duc & la Duchesse d'Antin, l'Abbé d'Antin, la Marquise de Gondrin, le Marquis de Gondrin, son second fils, & M^{le} de Tourbes, & du côté de la mariée les Ducs de Luxembourg, & de Montmorency, le Comte de Ligni, le Prince & la Princesse de Tingri, le Duc d'Olonne, & les Marquises de Bellefonds, & de S. Germain Baupré.

Le 13. Novembre on fit avec les ceremonies accoutumées l'ouverture du Parlement ; la Messe fut celebrée à la Chapelle de la Grande Salle du Palais. M. le Premier President, & les Chambres y assisterent.

La

DE NOVEMBRE 1722. 189

La contagion ne regne plus à Orange , cette nouvelle a été rendue publique , & confirmée par un memoire détaillé de M. de Chasse , Brigadier des armées du Roy , Commandant pour Sa Majesté dans la Principauté d'Orange , qui rend un compte exact de la naissance & du progrès de cette maladie , aussi bien que de son entiere cessation.

Le 15. le Roy accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans entendit la Messe chantée par la Musique dans la Chapelle du Château de Versailles.

Et le dix-huit M. Massei , Archevêque d'Athenes , Nonce ordinaire du Pape eut audience particuliere du Roy. Il y fut conduit par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , qui le même jour conduisit aussi à l'audiance de Sa Majesté le Bailly de Mesmes , Ambassadeur de la Religion de Malthe.

M. le Blanc , Secrétaire d'Etat , a été attaqué d'un violent rhumatisme , & en a été guéri en peu de jours par le Sieur Porcheron , qui demeure rue du Petit Lyon , quartier S. Sauveur à Paris.

Le Roy a nommé pour son Prédicateur ordinaire le Pere la Place , du Grand Couvent des Jacobins de la rue S. Jacques , avec la pension ordinaire.

Le Marquis de la Fare a reçu la Toison

son d'Or des mains de Monsieur le Duc d'Orleans , au nom du Roy d'Espagne.

L'Abbaye de Sainte Glossinde , Ordre de S. Benoît, dans la Ville de Metz , vacante par le décès de la Sœur Hauteman , dernière Titulaire , a été donnée à la Sœur Marguerite Hauteman de Baron , Religieuse dans l'Abbaye de Chelle.

Le 14. Novembre le Roy a accordé 6000. liv. de pension à la Dame de Fontaine Martel , par forme de gratification.

Le 22. Novembre M. de S. Contest , Premier Ambassadeur Plenipotentiaire de France au congrès de Cambrai , donna une grande fête au sujet du Sacre & Couronnement du Roy , & il y eut de grandes réjouissances dans toute la Ville. Le *Te Deum* fut chanté en Musique dans la Metropolitaine , où l'Archevêque de Tours officia. On entendit à la fin trois salves de l'artillerie de la Ville & de la Citadelle , & le Regiment du Roy , Infanterie fit trois décharges de Mousqueterie. Le soir on alluma le feu qui avoit été dressé sur la place , & on tira grand nombre de fusées , presque toutes les maisons aux environs étoient illuminées. Plusieurs pilastres & arcades de lampions , posés sur le portique de l'Hôtel de Ville faisoient un effet admirable , &c. Après la Comedie , les Ambassadeurs , les Dames ,

DE NOVEMBRE 1722. 191

mes, & ceux qui avoient été invitez par M. de S. Contest, passerent dans une galerie préparée pour le bal. On dansa jusqu'à onze heures qu'on servit un magnifique souper. Outre la table des Ambassadeurs il y en avoit une autre de 60. couverts. Le bal recommença après le souper, & dura jusqu'à cinq heures du matin.

Le même jour on chanta le *Te Deum* en musique dans l'Eglise Royale de Saint Quentin, à l'occasion du Sacre du Roy. Le Chapitre de cette Eglise, dont les Rois de France sont Fondateurs & pleins collateurs, signala son zele par une illumination ingenieuse qui couvroit tout le grand portail, & qui y a brillé toute la nuit, avec ces deux vers qui en expliquent le sujet.

*Unctum de calo monstrant hæc lumina
Regem,
Sydereæ, & terris desuper esse datum.*

On écrit de Malthe que le Grand-Maître avoit reçu plusieurs avis de Constantinople qui assuroient tous que l'armement considerable que fait le Grand Seigneur menaçoit l'Isle de Malthe, & que les Turcs avoient résolu d'en former le siege; la flotte preparée est composée de cinquante vaisseaux de guerre, & d'un grand nombre de bâtimens de transport.

Soy

Sur ces nouvelles le Grand Maître a envoyé ordre aux Grands Prieurs d'écrire à tous les Chevaliers pour les avertir de se tenir prêts à partir à la première citation que l'on attend incessamment dans des circonstances aussi pressantes.

La Diligence de Lyon a été arrêtée à 28. lieues de Paris par des voleurs qui l'ont forcée de se détourner du grand chemin. Ils n'ont pas fait le carnage qu'on avoit débité d'abord, ils ont tué seulement un homme qui étoit dans le panier & blessé, le Cocher & le Postillon qui se plaignoient un peu trop hautement d'un cheval qu'on leur avoit fabriqué. Ils ont fouillé & dépouillé les particuliers de tout leur argent. Cette perte monte à plus de trente mille livres.

Le Vendredi 20. Novembre on a suppléé les cérémonies du Baptême à Mademoiselle de Beaujolois, née à Versailles le dix-huit Decembre 1714. La cérémonie fut faite dans la Chapelle du Palais Royal par l'Evêque de Nantes, Premier Aumônier de Monsieur le Duc d'Orléans, en présence du Curé de S. Eustache, Paroisse de la Princesse baptisée. Elle a eu pour parrain le Roy d'Espagne, représenté par Monsieur le Duc d'Orléans, & pour marraine la Reine d'Espagne, représentée par Madame la Duchesse d'Orléans. Le

DE NOVEMBRE 1722. 193

Le même jour M. Malcei , Archevêque d'Athenes , & Nonce ordinaire du Pape , eut audience publique de Madame la Duchesse d'Orleans ; il y fut conduit par M. de Marpré , Introduceur des Ambassadeurs , près de son Altesse Royale.

Le 22. le Roy entendit la Messe chantée par la Musique dans la Chapelle du Château de Versailles , il y fut accompagné par M. le Duc d'Orleans , & Sa Majesté prit le 20. & le 24. le divertissement de la chasse du vol , accompagnée du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , & du Duc de Charost , son Gouverneur.

M. De la Lande , Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roy , & remplissant lui seul très-dignement les quatre quartiers de la Maîtrise de la Chapelle de Sa Majesté , s'est démis volontairement de trois de ces quartiers , en faveur de M. Gervais , Sur-Intendant de la Musique de Monsieur le Duc d'Orleans , de M. Bernier , Maître de la Musique de la Sainte Chapelle de Paris , & de M. Campra qui brille depuis long-temps , non-seulement par la composition de Motets chantez dans toute l'Europe , mais encore par un grand nombre d'Opera que le public a applaudis.

Le 25. Novembre Dom Patricio Law.

II. Vol.

I les

les , Ambassadeur extraordinaire du Roy d'Espagne , chargé par son Maître de demander au Roy Mademoiselle de Beaujolois , fille de Monsieur le Duc d'Orleans pour Don Carlos , Infant d'Espagne , obtint à Versailles la premiere audience publique de Sa Majesté , le Prince de Lambesc , & le Chevalier de Sainctot , Introduceur des Ambassadeurs allerent prendre cette Excellence à l'Hôtel des Ambassadeurs dans le carrosse du Roy , & la conduisirent à Versailles. L'avant-cour du Château étoit occupée par les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses en haye & sous les armes , les tambours appellans au passage de l'Ambassadeur ; dans la cour les Gardes de la Porte , & ceux de la Prevôté de l'Hôtel en haye & sous les armes paroissoient à leurs postes. Le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies , & M. Desgranges , Maître des Ceremonies , reçurent ce Ministre au bas de l'escalier , qui étoit gardé par les Cent-Suisses en habit de ceremonie , la hallebarde à la main.

Le Duc d'Harcourt , Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps , le reçut en dedans de leur Salle , où ils étoient en haye & sous les armes.

De l'audience du Roy , Don Patricio Lawles fut conduit à celle de Monsieur le

DE NOVEMBRE 1722. 495

le Duc d'Orleans & de Madame la Duchesse d'Orleans, par le Chevalier de Saintot, & après toutes ces audiences, l'Ambassadeur & tous les Gentilshommes de sa suite, furent traitez par les Officiers du Roy.

L'après-midy les conventions du Mariage de Don Carlos, Infant d'Espagne, avec la Princesse Philippe-Elisabeth d'Orleans, fille de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, furent signées dans l'Appartement du Cardinal du Bois, Premier Ministre, par cette Eminence, par M. d'Armenonville, Garde des Sceaux de France, M. le Pelletier de la Houffaye, Conseiller d'Etat ordinaire, & Chancelier de Monsieur le Duc d'Orleans, & M. Dodun, Contrôleur general des Finances, nommez par Sa Majesté, & munis des pleins pouvoirs requis dans cette occasion, & par l'Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne, qui delà fut reconduit à l'Hôtel des Ambassadeurs, par le Chevalier de Saintot avec les ceremonies ordinaires.

Le lendemain 26. on le conduisit encore à Versailles, en observant tout le ceremonial de la veille; & après un dîner servi comme le precedent, l'Ambassadeur se rendit dans le Cabinet du Roy

H. Vol.

I ij avec

avec les formalitez d'usage , sur les cinq heures du soir. Le Roy étoit dans son fauteuil , & avoit une table devant lui. Monsieur le Duc d'Orleans étoit à la droite de Sa Majesté , & tous les Princes & Princesses de la Maison Royale occupoient dans le cercle leurs places marquées. Don Patricio Lawles fit un compliment au Roy après les reverences prescrites , & se retira à la place qui lui étoit destinée au bas du cercle. On lut le Contrat de Mariage du Prince d'Espagne & de la Princesse d'Orleans , qui fut signé par le Roy , ensuite par Monsieur le Duc d'Orleans , par les Princes & Princesses de la Maison Royale , chacun dans son rang. Le Cardinal du Bois, Premier Ministre , signa sur la premiere colonne, & l'Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne sur la seconde.

Le 29. premier Dimanche de l'Avent , le Roy , accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans , entendit dans la Chapelle de son Château de Versailles , la Messe chantée par la Musique , & l'après-midy le Pere Boyer , Theatin , prêcha devant Sa Majesté , qui fut ensuite au Conseil de Regence.

La 2. Decembre , le Baron Hop , Ambassadeur Ordinaire des Etats Generaux , eut audience particuliere du Roy , il y
fut

DE NOVEMBRE 1722. 197

fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le premier Decembre, Mademoiselle de Beaujolois partit du Palais Royal, dans le Carosse du Roy, accompagnée de Madame la Duchesse de Duras, qui doit la conduire sur la frontiere d'Espagne. Cette Princesse étoit suivie d'un détachement des Gardes du Corps, des Carosses & Officiers de la Maison du Roy, nommez pour l'accompagner, & la servir pendant son voyage, & qui avoient suivi cette Princesse, lorsqu'elle partit de Versailles pour venir à Paris. Les principaux de ces Officiers sont, M. Messier, Chevalier de S. Louis, Maître d'Hôtel du Roy, M. Talon, Ecuyer de Sa Majesté. M. Courtois, Contrôleur de la Maison du Roy, &c.

La Princesse étoit encore accompagnée dans son carosse, de Madame de Saint-Germain, sa Sous-Gouvernante. Elle fut conduite par Monsieur le Duc d'Orleans & M. le Duc de Chartres, jusqu'au Bourg-la-Reine. La veille de son départ M. de Châteauneuf, Conseiller d'État, & Prevôt des Marchands, lui avoit présenté au Palais Royal les complimens de la Ville & les presens accoutumez.

Jeudy 3. Decembre, un homme,
Il. Vol. I. iij. qu'on

qu'on dit être un des Voleurs qui avoit attaqué la Diligence de Lyon, fut arrêté sur les onze heures du matin auprès de saint Eustache; il fut découvert dans un Cabaret, où il déjeûnoit lui troisième, & aussi-tôt investi; mais il sortit en se défendant avec vigueur, & passa à travers l'Eglise, où se faisoit la Procession du S. Sacrement, l'épée nuë à la main; mais il fut poursuivi avec tant de diligence, qu'il fut arrêté un moment après, au même endroit où d'abord on l'avoit voulu prendre.

Le 7. Decembre, les Prevôt des Marchands & Echevins, à la tête du Corps de Ville, precedez des Colonel & Archers de la Ville, allerent, par ordre exprès du Roy, à l'Hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne, & firent les complimens de la ville de Paris, à Don Patricio Lawles, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne, sur le Mariage de l'Infant Don Carlos, avec la Princesse Philippe-Elisabeth d'Orleans, fille de Monsieur le Duc d'Orleans, ce qui fut exécuté avec les Ceremonies ordinaires, & avec les presens que la Ville a coûtume de faire dans ces occasions.

Le Dimanche 6. Decembre, le Roy donna à M. le Comte de Valbelle; premier Sous-Lieutenant des Gendarmes de la

DE NOVEMBRE 1722. 199

la Garde, Brigadier d'Armée, l'Expectative d'une place de Commandeur de l'Ordre de S. Louis à quatre mille livres de pension.

Le Jeudy 10. Decembre, le Duc de Gêvres fut reçu au Parlement en qualité de Gouverneur survivancier de la Ville de Paris.

Le même jour, à deux heures après-midy, un Etranger, connu dans plusieurs Cours d'Allemagne & du Nord, fit une épreuve pour éteindre les incendies en présence du Cardinal du Bois, premier Ministre. On avoit construit pour cet effet un édifice de charpente, rempli de matieres les plus combustibles, dans la place d'Armes de l'Hôtel Royal des Invalides. On y mit le feu, & lorsqu'il fut bien allumé, l'Etranger, qui attendoit les ordres du Cardinal du Bois, & qui tenoit son secret tout prêt, fit rouler au milieu des flâmes, un baril d'environ douze pouces de diamettre sur une longueur proportionnée, qu'on prétend être rempli d'eau, & contenant dans son milieu une boîte de fer blanc, où étoit une matiere qui devoit operer l'extinction totale du feu; de cette boîte partoît un petit tuyau, dont l'extrémité se terminoit à un des fonds du baril. Le bout du tuyau étoit garni d'une méche, à la-

II. Vol.

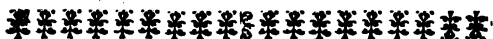
I iiij quelle

quelle on mit le feu en lançant le baril. Un moment après on entendit un bruit sourd comme d'un petard. Toutes les flâmes, qui sortoient par les fenêtres & les lucarnes de la cabane, & qui surmontoient le toit de plus d'une toise, s'éteignirent subitement; il parut à la place une épaisse fumée, qui étant dissipée, laissa voir le débris de l'incendie, avec quelque peu d'étincelles & de feu, mais sans flâme.

Après cette premiere operation, on fit une seconde épreuve dans la cave d'une petite maison de la plaine de Grenelle pleine de paille, de tonneaux secs & de bûches; cette seconde operation réussit aussi parfaitement que la premiere.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de l'Auteur de cet important secret dans nos precedens Journaux; il a fait de pareilles épreuves en Saxe, en presence du Roy de Pologne, & devant le Cardinal de Saxe Zeits, à la Diette de Rarisbonne, sur des bâtimens construits de planches, contenant plusieurs chambres, où le feu a été successivement éteint; on en a aussi fait une épreuve à Ausbourg dans un veritable incendie, où le feu fut éteint dans plusieurs chambres par le secours de semblables machines.

MORTS



MORTS DE FRANCE.

D Ame Marie de la Grange - Trianon , épouse de Messire Jean Edoüard de l'Etoile, de Poussemothe, Chevalier, Sire & Comte de Graville, Conseiller du Roy en ses Conseils, & second President en la Cour des Aydes, decedée le 22. Octobre 1722. âgée de 70. ans.

Le 8. Novembre, M^{re} Paul-Joseph de Combéfort, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Curé de N. D. de Bonnes-Nouvelles, Abbé de S. Pierre de Maurs, âgé de 64. ans.

Le 26. Joseph Robert, Abbé de Lignerac, âgé de plus de 80. ans.

M. Charles de Ferriol, Baron d'Argental & de S. Ferriol, est decedé à Paris le 25. Octobre dernier. dans la 70. année de son âge, dont il en a employé cinquante au service de Sa Majesté, dans ses Armées & dans les Negociations. Il a residé pendant 20. années à la Cour Ottomane, en qualité d'Envoyé & d'Ambassadeur Extraordinaire, où il a soutenu son caractere avec beaucoup de fermeté, de dignité & de magnificence. En

l'année 1709. où la disette se fit sentir dans toutes les parties du Royaume, M. de Ferriol obtint de la Porte des Commandemens pour faire charger un très-grand nombre de Vaisseaux de bleds, sans payer aucun droit ni frais, dans tous les ports du Grand-Seigneur; lesquels Vaisseaux arriverent successivement dans les Ports de Toulon & de Marseille, & porterent l'abondance, non seulement dans les Villes maritimes de Provence & de Languedoc, mais dans tout le reste du Royaume. C'est le service le plus important que l'on pouvoit rendre à l'Etat, dans la conjoncture & la disette où il se trouvoit. Il est mort sans posterité, n'ayant qu'un frere President à Mortier au Parlement de Mets, & une sœur, Abbessé de l'Abbaye Royale d'Annonay. Il a fait ses deux neveux, qui portent son nom, ses legataires universels, dont l'un est Lecteur de Sa Majesté, & l'autre Conseiller au Parlement de Paris. Il étoit fils de M. Jacques de Ferriol, Conseiller au Parlement de Mets, Commissaire en la Chambre de Justice, établie en 1661. & nommé Conseiller d'Etat. Son Bisayeul Marc-Antoine de Ferriol étoit Maître des Requêtes suivant ses lettres de provisions en datte du 27. Septembre 1609.

Le

DE NOVEMBRE 1722. 203

Le premier Novembre 1722. Messire François-Annibal Dumerle, Chevalier, Seigneur du Blambuisson, & autres lieux.

Le 28. Octobre, Dame Catherine-Madelaine de Verthamont, veuve de M. Louis-François le Fevre de Caumartin, Chevalier, Seigneur de Boissi, Argouges, Meffi, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, âgée de 80. ans.

M. de Reynold, Lieutenant General des Armées du Roy, Colonel du Regiment des Gardes Suisses, & Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, est mort à Versailles le 4. Decembre, âgé de plus de 80. ans.

Le 27. Novembre, Dame Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, veuve de M. Philippe de Clerambaut, Comte de Palluau, Marquis de l'Isle de Boin, Baron de Rognac, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Berry, Maréchal de France, ci-devant Gouvernante des Enfans de France, mourut âgée de 89. ans.

MADAME, Elisabeth-Charlotte de Baviere, Comtesse Palatine du Rhin, née le 7. May 1652. de Charles-Louis de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & de Charlotte de Hesse; mariée à Mets le 6. Novembre 1671. à

II. Vol.

Lvj. MON-

MONSIEUR, Philippes de France, Duc d'Orleans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpensier, frere unique du Roy Loüis XIV. est morte au Château de Saint Cloud le 8. Decembre à quatre heures du matin, dans les sentimens de la plus grande pieté.

Depuis son retour de Reims, tous les remedes qu'on avoit fait prendre à Madame n'avoient donné que de foibles esperances. Le 5. Decembre on reconnut que l'hydropisie étoit entierement formée. Le même jour Madame entendit la Messe dans sa chambre, & communia par les mains de l'Abbé de Saint Geri de Maignas, son premier Aumônier. L'après-midi le Roy fut voir cette Princesse, qui se trouva plus mal le soir, l'hydropisie s'étant entierement déclarée

Le 6. l'enflure augmenta considerablement, de même que le lendemain, que Madame demanda l'Extrême-Onction. Elle reçût ce Sacrement le 7. à onze heures du matin, avec une parfaite connoissance. Sur le soir, cette Princesse entra dans l'agonie, qui dura jusqu'au lendemain quatre heures du matin.

Monsieur le Duc d'Orleans n'a point quitté Madame depuis qu'elle a paru en danger. S. A. R. a donné des marques sensibles de la plus vive douleur Tout le monde,

monde connoît son attachement & sa tendresse respectueuse pour Madame, & les sentimens d'amitié filiale que cette Princesse avoit pour S. A. R.

Les approches de la mort n'ont point démenti la fermeté & la piété de cette grande Princesse. Elles ont paru jusqu'au dernier moment ; & ses paroles dictées par la Religion, ont extrêmement édifié & attendri tous ceux qui les ont entendues ; & enfin son trepas n'a fait verser que des larmes sincères. Elle avoit expressément défendu qu'on fit pour elle ces pompeuses ceremonies, qui ne servent souvent qu'à faire revivre l'orgueil des Grands du monde. Son corps n'a point été ouvert, ainsi qu'elle l'avoit ordonné. Il fut porté à saint Denis le jeudi au soir 10. Decembre, conduit par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & par M. des Granges, Maître des Ceremonies.

S. A. S. Mademoiselle de Charolois avoit été nommée par le Roy pour faire les honneurs du Convoy. Cette Princesse étoit accompagnée des Duchesses d'Humieres & de Talard, de la Marquise de Flamarin, de la Vicomtesse de Tavanès, & de Madame de Fondras-Château-Tiers, Dame d'atour de Madame. La Duchesse de Biancas, sa Dame d'Honneur,

neur , ne se trouva point à cette triste cérémonie , parce qu'elle étoit malade. Tous les Pages de la grande & de la petite Ecurie du Roy , portant des flambeaux , à cheval , accompagnerent le convoi , où assisterent tous les Officiers de la Maison^e de Madame. Le Comte de Simiane , son Chevalier d'Honneur , le Marquis du Poulpris , son premier Ecuyer , & le Comte d'Harling , Capitaine de ses Gardes , étoient à la tête avec tous les Officiers des Maisons de Monsieur le Duc d'Orleans , & de Madame la Duchesse d'Orleans , la Compagnie de ses Gardes , & Gardes Suisses , &c.

Le Convoi partit de Saint Cloud à 7 heures du soir , & arriva à Saint Denis à onze. L'Abbé de Maignas , premier Aumônier de Madame , fit un fort beau discours en présentant le corps aux Peres Grand Prieur & Religieux de l'Abbaye de Saint Denis. Le Pere Anceaume , Grand Prieur , y répondit d'une manière très-éloquente.

On dit ensuite l'Office des Morts , & d'abord qu'il fut fini , le corps fut mis dans le caveau à côté de celui de feu MONSIEUR , son Epoux , avec les cérémonies ordinaires.

La France regrette avec juste raison une Princesse qui faisoit ses délices , & l'admi-

l'admiration de toute l'Europe par ses rares & éminentes qualitez, dont la principale étoit l'amour de la Religion, & la piété. Celles qui formoient son caractère particulier étoient la bonté de cœur, l'affabilité, & un penchant naturel à faire du bien. Heureuses les personnes de tout rang & de toutes conditions, qui avoient le bonheur de l'approcher, & d'en être protégées, sur tout celles que le mérite & la vertu distinguoient particulièrement. Les veritables Sçavans, & les gens de Lettre ont fait une perte particulière. Cette auguste Princesse les aimoit, les confideroit, & les protegeoit avec discernement, par les grandes connoissances qu'elle avoit de toutes les parties des Belles Lettres, & sur tout des matieres qui regardent la belle Antiquité. Son goût particulier pour les Antiques avoit rendu son Cabinet l'un des plus riches, & des plus magnifiques du monde sçavant. C'est dans ce trésor qu'on trouve une suite des plus complectes de Medailles Romaines d'or, du haut & du bas Empire, avec les revers les plus beaux & les plus singuliers. Ajoûtons à ces veritez celle qui fait sa veritable gloire, & qui fera aussi sa récompense. Nous l'avons apprise du Peuple consterné, qui en entendant la nouvelle de sa mort, s'est écrié

écrié de toutes parts : *Nous avons perdu
la mere des pauvres & des affligez , qui
faisoit notre consolation , notre joye , &c.*

*On trouvera dans le prochain Mercure
un petit Supplément au Journal du Voya-
ge du Roy à Reims , & aux ceremonies de
son Sacre , &c. qui contiendra des addi-
tions & des corrections , avec quelques
circonstances & quelques détails qui ne
laisseront rien à desirer à l'exaëtitude qu'on
peut exiger de nos soins , & de notre ap-
plication pour satisfaire la curiosité du
Public sur une matiere si interessante.*

SUPPLEMENT.

A MADAME DE B.

*Qui avoit donné à l'Auteur un Ruban
de Canne.*

Hier loin de Paris , faisant triste figure ,
Il me survint une aventure.

Iris , souffrez qu'en cet écrit ,

Ma Muse en fasse le récit.

L'esprit plein de reconnoissance

Du

Du présent dont vous même aviez sçu m'honorer ,

Je priois les neuf Sœurs de vouloir m'inspirer

Des vers dont l'heureuse éloquence

Marquât de vos bontez mon vif ressentiment;

J'y révois. Mon cheval marchoit non-chalamment ,

Lorsqu'assez près du moulin de Javelle .

Cupidon du bour de son aîle ,

Me frappant assez brusquement ,

Me tira de ma rêverie.

D'où te vient, me dit-il, d'un ton de raillerie ?

Cet air embarrassé, rêveur ,

Quel déplaisir peut attrister ton cœur ?

Conte moi tes chagrins , tu sçais que je suis tendre ,

Qu'un cœur infortuné , de moi peut tout attendre.

Aucun chagrin ne me trouble aujourd'hui,

Lui dis-je , & sur mon front s'il paroît quel-
qu'ennui ,

Il vient de quelques vers que ma timide veine

Ne donne aujourd'hui qu'avec peine.

Ce ruban en est le sujet :

Que vois je , dit-il , quel objet ?

As-tu

As-tu donc dérobé la charmante ceinture ,

Qui de Venus fait la parure ?

A coup seur ce ruban en faisoit le cordon.

Vous errez , dis-je , à Cupidon ,

Je n'ai point volé vôt're mere ,

C'est une autre beauté que celle de Cythere

Qui m'a fait ce précieux don.

C'est Iris qui vous est si chere .

Ha ! si tu tiens d'Iris ce bijou plein d'appas ,

Reprit l'amour , je ne me trompois pas.

Ecoute , je voulus quand Iris vint au monde

La rendre égale à la fille de l'Onde.

Venus sans le sçavoir servit à mon dessein ,

Et coupant sa ceinture , en jouant sur son sein ,

On vit de la moitié ton Iris revêtue ,

Ce ruban y pendoit , je m'en souviens encor.

La Reine de Paphos désolée , éperdue

Pleura long-temps son cher trésor ,

Elle m'exila de sa vûë ,

Mais enfin se trouvant encote assez d'attraits ,

Elle souffrit qu'Iris jouît de mes bienfaits.

C'est ainsi par hazard que le Dieu de Cythere ,

De

DE NOVEMBRE 1722. 211

De vos appas Iris m'apprit tout le mystere ,
Mais il ne me laissa dans nul étonnement.

Quand je vous contemplois avant cette aventure ,

Iris , je sçavois bien que la seule nature
Ne peut jamais produire un objet si charmant.

ARREST du Conseil du 1. Decembre , concernant ceux qui sont employez sur le rôle du 15. Septembre dernier à titre de capitation extraordinaire , par lequel S. M. ordonne que tous les Particuliers , Fermiers , Locataires & Redevables de ceux employez audit Rôle du 15. Septembre dernier , entre les mains desquels il aura été fait des saisies , seront tenus de payer & vuider leurs mains , en celles du sieur le Virloys , de tout ce qu'ils se trouvent leur devoir , & leur devront à l'avenir , jusqu'à l'actuel payement ; quoi faisant ils en demeureront bien & valablement quittes & déchargez envers ceux compris audit Rôle , & tous autres ; sinon veut Sa Majesté qu'ils y puissent être contraints , de même que pour les deniers & affaires.

APPRO.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Gardé
des Sceaux le *second Volume du Mercure du*
mois de Novembre, & j'ai crû qu'on pouvoit
en permettre l'impression. A Paris le 12. De-
cembre 1721.

HARDION.



T A B L E

du second Volume de Novembre.

E P I T R E en Vers,	page 1
Etablissement de l'Academie Royale de Lisbonne,	7
Epître à l'Evêque de Laon,	19
Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle,	23
Bouts-rimez proposez,	29
Suite du Journal du Voyage du Roy,	31
Fêtes de Villers-Cotterets , premiere journée,	32
Seconde journée , chasse du Sanglier ,	47
Chasse du Cerf ,	51
La Foire ,	52
Divertissement & récit de Terpsicore ,	66

Consummation faite à Villers-Cotterets ,	71
Fête faite à Chantilly , premiere jour- née ,	73
Seconde journée , Pêche ,	87
Divertissement de la Menagerie ,	91
Balet des Vingt-quatre heures ,	92
Prologue ,	
Argumens & extraits de la Comedie des Paniers , & de celle des Brouïlleries ,	102
Couplets ,	105
Illumination du Parterre de l'Orange- rie ,	109
Troisième journée , Chasse du Cerf , & Fête de Diane ,	110
Quatrième journée , Illuminations & Feux d'artifice ,	115
Départ du Roy de Chantilly , & son ar- rivée à Saint Denis ,	120
Arrivée du Roy à Paris , & à Verfail- les ,	122
<i>Te Deum</i> chanté , & réjoüissances faites à Paris ,	125
Enigmes ,	126
NOUVELLES LITTERAIRES , & des beaux Arts ,	128
Ouvertures des Academies ,	137
Academie des Sciences ; description d'u- ne Pendule ,	146
Academie de Bordeaux ,	150

Academie de Portugal,	<i>ibid.</i>
SPECTACLES,	186
NOUVELLES ETRANGERES,	161
Morts & Naissances des Pays Etrangers,	175
Arrêts,	176
Journal de Paris,	186
Mariage de l'Infant Don Carlos avec Mademoiselle de Beaujolois,	195
Epreuve pour éteindre le feu,	199
Morts de France.	201
Mort de MADAME,	205
Supplement. Vers,	208

E R R A T A

du premier Volume de Novembre.

P Age 5. ligne 6. respectacle , lisez respectable.

Page 9. ligne 1. au , lisez du.

Page 60. ligne 14. Religieuses , lisez Religieux.

Ibid , ligne 16. elles , lisez ils.

Page 63. fit , lisez fut.

Page 95. ligne penultième, durant, lisez durant.

Ibid. Marclaud , lisez Marcland.

Page 164. ligne 1. trois , lisez deux.

Page 168. ligne 15. l'interieur, *lisez* l'exterieur.

Page 169. l. 11. les, *lisez* ces.

Ibid. ligne 23. penetrant, *lisez* penchant.

Page 170. ligne 14. Penetré de ses maximes, *ajoutez*, vous compterez pour rien votre Royaume, le plus florissant qui soit sur la terre, au prix de celui que vous esperez dans le Ciel. L'amour de Dieu profondément gravé dans votre cœur, vous conduira dans la voye de ses Commandemens, dont l'exacte observation est au dessus de l'Empire universel du monde, & vous regnerez ainsi, Sire, &c.

Page 189. ligne 14. d'ivoire piquez d'or, *lisez* d'agate.

Page 207. ligne du, *lisez* de.

Page 208. ligne 4. étoient, *lisez* étant.

Page 225. ligne 22. lers, *lisez* que lors.

Nous croyons devoir faire observer une faute qui se trouve dans notre dernier Mercure, où nous avons mis le Mandement de M. l'Evêque de Beauvais après celui de M. l'Evêque de Senlis, sans penser que la qualité de premier Comte & Pair Ecclesiastique dans la personne de M. de Beauvais, exigeoit que nous lui donnassions le rang qui lui étoit dû.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 6. ligne 20. l'ennuye , lisez s'ennuye.
Page 7. ligne 7. qui , lisez que.
Page 11. ligne 12. d'operer , lisez d'opiner.
Page 19. derniere ligne ; motifs . ajoutez divers.
Page 31. ligne 8. ainsi , ôtez ce mot.
Page 38. ligne 12. feuilles , lisez feüillées.
Page 45. ligne 5. du bas , d'autres Princes & ,
ôtez ces mots.
Ibid. ligne 4. du bas , firent , lisez tinrent.
Page 50. ligne 26. par , lisez pour.
Page 57 ligne 12. & , ôtez ce mot.
Page 58. ligne 3. du bas , Scapui , lisez Scapir.
Page 63. ligne 2. du bas , Staltinbang , lisez
Saltimbanque.
Page 68. ligne 5. sur deux , lisez sur les deux.
Page 83 ligne 6. du bas , les Officiers , lisez
les Offices.
Page 125. ligne 7. du , lisez au.
Page 137. ligne 6. Arbalatrier , lisez Arba-
lêtrier.
Page 143. ligne 5. Haraces & des Curiales ,
lisez Horaces & des Curiaçes.
-

*Le Traité Historique & Chronologi-
que du Sacre & Couronnement des Rois
& des Reines de France , depuis Clovis
jusqu'à present , & de tous les Princes &
Souverains de l'Europe , &c. dont nous
avons déjà parlé , se vend à Paris chez
Banche & Pepingné , Quay des Au-
gustins.*

LE MERCURE

DE DECEMBRE 1722.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

ANDRÉ CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.

NOEL PISSOT Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



A V I S,

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. M O R E A U ,
Commis au Mercure , chez M. le Com-
missaire le Comte , vis-à-vis la Comedie
Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur
commodité voudront remettre leurs Paquets
cachetez aux Libraires qui vendent le
Mercure à Paris , peuvent se servir de
cette voye pour les faire tenir.

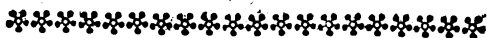
On prie très - instamment quand on
adresse des Lettres ou Paquets par la Poste,
d'avoir soin d'en affranchir le Port ,
comme cela s'est toujours pratiqué , afin
d'épargner , à nous le déplaisir de les
rebuter , & à ceux qui les envoient ,
celui , non - seulement de ne pas voir
paroître leurs Ouvrages , mais même de
les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de
copie.

- Le prix est de 30. sols.



LE
MERCURE

DE DECEMBRE 1722.



PIECES FUGITIVES.
en Vers & en Prose.

O D E
SUR LE SACRE DU ROY.



Ccourez, peuples, Dieu lui même
S'intéresse à votre bonheur,
Aujourd'hui sa bonté suprême
Vous donne un Roy selon son cœur :
Ciel ! quelle splendeur l'environne !
Déjà brille dans sa personne
Tout l'éclat de la Majesté ;

A ij Sur

A LE MERCURE

Sur le front du jeune Monarque , (a)

Je vois la pieté qui marque .

Le trait de la Divinité.

Offrons , à l'envi , notre hommage

Au plus cheri de tous nos Rois ;

Devoir , amour , tout nous engage

A vivre soumis à ses loix :

Louis , des bons Rois le modele , (b)

Veut aimer un peuple fidele ,

En pere tendre , & genereux ;

A peine il a le Diademe ,

Qu'attestant la verité même ,

Il jure de nous rendre heureux.

O que la timide innocence

Doit esperer en sa bonté ;

Il fait ceder à la clemence ,

Les droits de l'exacte équité ;

Déjà des victimes sans nombre , (c)

Approchoient du rivage sombre ,

Louis les arrache au trépas :

(a) L'Onction faite par M. l'Archevêque de
Rheims.

(b) Les Promesses.

(c) Les Prisonniers.

Sensible

DE DECEMBRE 1722.

Sensible à de justes allarmes,

Ah , Prince ! en effuyant des larmes ,

Que de cœurs ne gagne-tu pas ?

Mais de quel glaive redoutable (a)

Arme-t-on le bras de LOUIS ?

Est-il quelque tête coupable ?

Est-il encor des ennemis ?

Va t-il sur les pas des Alcides ,

Rappeller leurs exploits rapides ,

Quel sang à nos yeux va couler...

LOUIS s'arme contre le crime ,

Le vice seul est la victime ,

Que ce glaive doit immoler,

Qu'entends-je ? à ta voix menaçante (b)

Tout l'Enfer fremit de courroux ;

Mais que peut sa rage impuissante

Contre d'inévitables coups ?

Tes sermens annoncent la foudre ,

Parle , tu vas réduire en poudre

Ces monstres que l'Enfer produit ;

C' enest fait, leur troupe éperdue ,

(a) *L'épée de Charlemagne.*

(b) *Les Sermens,*

LE MERCURE

A ta parole , confonduë ,
Rentre dans l'éternelle nuit.

Ainsi le Maître de la terre
Sçait faire respecter sa loi ,
Il parle , au bruit de son tonnerre
Tout l'Univers tremble d'effroi :
A sa voix , la terre affermie ,
Se rit d'une mer ennemie ,
Et de tous ses fougueux assauts ,
Il écrit sa loy sur le sable ,
Et c'est un Arrest immuable
Qui calme la rage des flots.

Tems heureux ! désormais l'impie
N'exhalera plus ses fureurs ;
L'orgueilleuse & fiere heresie
N'osera souffrir les horreurs ;
On ne verra plus le blasphème ,
Bravant la majesté suprême ,
Faire pâlir la verité ;
Déjà le fer brille , étincelle ,
Et d'une bouche criminelle
Punit l'affreuse impiété.

Quoi !

Quoy ! du fond des Royaumes sombres
S'élève un monstre audacieux ? (a)
Cent fois replongé dans les ombres ,
Il paroît encor à nos yeux ?
Point d'honneur ! chimère fatale ,
Ne viens plus d'une ardeur brutale
Tiranniser de nobles cœurs :
Valeur funeste à la Patrie !
Des vaincus la gloire est flétrie ,
La mort est le prix des vainqueurs.

Mais d'un jour si rempli de charmes
N'allons pas troubler la douceur ,
Bannissons de vaines allarmes
A l'aspect de nôtre bonheur :
Sous de favorables auspices
Nous goûtons déjà les prémices
Du regne même de la paix :
Né pour la gloire de la France ,
PHILIPPE , c'est à ta prudence
Que nous devons tous ces bienfaits.

Puisse nôtre Auguste Monarque ,
L'exemple , un jour , des plus grands Rois ;
(a) *Le Duel.*

A iiii

Braver

LE MERCURE

Braver aussi long-temps la Parque
Qu'il aura le cœur des François :
MINISTRE , que Themis avouë ,
Frélat dont tout l'Univers louë
Les grands talens & les vertus ;
Si j'en crois ton zele sincere ,
Renâîtra sous ton Ministère
Le doux empire de TITUS.

FRANC. XAV. DE TILLY , D. L. C. D. J



*REMARQUES sur une Dissertation
de M. de Camps , Abbé de Signy.*

C E n'est point par esprit de critique,
mais par un pur amour pour la ve-
rité de l'Histoire que je me vois contraint
d'avertir ici le public des fautes qui se
trouvent dans la *Dissertation Historique
du Sacre des Rois de France* , inserée dans
le Supplement du Mercure de May 1722.

L'Auteur qui y insinuë que le Sacre de
nos Rois ne doit se faire que les jours de
Dimanche ou de Fête , datte celui de
Pepin du 8. Juillet 754. Or l'on avoit
en cette année F. pour lettre Dominicale ,
le 8. Juillet échût par consequent un Lun-
dy

DE DECEMBRE 1722. 9

dy qui n'étoit pas Fête. La vraye datte est du Dimanche 28. Juillet. De plus ce Roy ne mourut pas le 26. Septembre 768. comme l'écrivit l'Auteur, mais le 24.

Il nous embarasse fort sur le chapitre d'*Eudes* qu'il dit avoir été couronné à Compiègne au mois de Janvier 887. c'est, selon lui, suivant le stile ancien, puisqu'il écrit plus bas que Eudes fut reconnu Roy, Regent, & Administrateur de la Couronne durant la minorité de Charles le Simple, vers l'Automne 887. & qu'ainsi la premiere année courut depuis l'Automne de l'année 887. jusqu'à l'Automne de l'année 888. Quand on dit qu'un Prince a commencé son regne vers l'Automne, on est disposé à croire que ç'a été vers le 22. Septembre. Mais comment M. l'Abbé de Camps accordera-t'il cela avec la Charte du même Eudes, conservée à Langres, dont on lui a envoyé une copie exacte, par laquelle il assure avoir été confirmé dans son opinion. Cette Charte est datée du 18. des Calendes de Janvier 888. & la premiere année du regne d'Eudes. Or si ce Prince avoit été proclamé Roy ou Regent dès le 22. Septembre 887. comme l'Auteur le prétend, cette Charte du 15. Decembre 888. devroit necessairement être de la seconde année de son regne. Si au contraire, on

A. v. ne

ne commence à compter les années de ce regne que du jour de son couronnement en Janvier 888. suivant le stile usité aujourd'hui, la datte de la Charte de Langres sera fort juste, & conforme à l'Indiction VI. qui s'y trouve; cette Indiction ayant commencé d'être comptée dès le 24. Septembre précédent, suivant l'usage des Empereurs d'Occident.

On nous jette dans un autre embarras, lorsque l'on cite deux Chartes du même Eudes, rapportées par M. Baluze; elles sont toutes deux des Ides, c'est à-dire du 13. de Juin 888. Indiction VI. Mais comme elles sont de la seconde année du regne d'Eudes, cette datte ne renverse-t-elle pas le système de l'Auteur de la Dissertation qui n'a fait commencer le regne de ce Prince que vers le 22. Septembre précédent? D'un autre côté comment la datte de la Charte de Langres postérieure de six mois aux deux autres, porte-t-elle qu'elle est de la première année du regne d'Eudes. La question est de sçavoir surquoi doit tomber la datte de l'année marquée dans cette Charte, ou sur le 1. Janvier 888. en supposant que cette année aura commencé d'être comptée dès le jour de Noël, ainsi que nos bons Auteurs soutiennent qu'il se pratiquoit sous la race des Carlovingiens, témoin

moins la date du couronnement de Charlemagne comme Empereur, que l'on met au jour de Noël 801. qui n'étoit encore que l'an 800. suivant nôtre calcul present; ou si cette date de 888. doit tomber sur le 15. Decembre precedent 18. des Calendes de Janvier. Je soutiens que cette Charte de Langres est datée du 15. Decembre 888. J'en tire la preuve de l'Indiction VII. qui y est marquée. Cette Indiction est certainement celle de l'année 889. mais elle avoit commencé d'être employée dès le 24. Septembre 888. suivant l'usage des Empereurs d'Occident. De ce principe il faut conclure nécessairement que la Charte de Langres ayant été donnée la premiere année du regne d'Eudes, les années de ce regne n'ont dû commencer à être comptées que du jour du couronnement de ce Prince en Janvier 888. suivant le stile usité dès ce temps-là dans l'Eglise Romaine, & que nous suivons aujourd'hui; par consequent l'on s'est trompé quand on a dit que cette premiere année courut depuis l'Automne de l'année 887. jusqu'à l'Automne de l'année 888.

J'ose aussi supplier nôtre Auteur qui a tant recueilli de Chartes de nos Rois de nous expliquer comment il peut entendre celle de Charles le Gras, en faveur de

A. vj. l'Eglise

l'Eglise de Gironne , rapportée aussi par Baluze. Elle est du 1. Janvier , Indiction VI. la seconde année de l'Empire de Charles dans les Gaules. Suivant l'Indiction elle doit être du 1. Janvier 888. mais comment ce Prince qui avoit commencé d'administrer le Royaume immédiatement après la mort du Roy Carloman , arrivée dès le 6. Decembre 884. ne comptoit-il au 1. Janvier 888. que la seconde année de son regne , ou si l'on veut de sa Regence en France ? De plus il étoit alors hors du Royaume , & même avoit été déposé de l'Empire au mois de Novembre precedent. On ne peut être trop en garde contre ces sortes d'actes. Quand on les examine de près , l'on a de grandes suspicions contre leur authenticité. Les fabricateurs d'anciennes Chartes ont souvent manqué d'exactitude pour bien faire quadrer les dattes qu'ils y mettoient.

M. l'Abbé de Camps dit que Louïs d'Outremer fut sacré le 20. Juin 936. & ce fut le Dimanche 19. B. étoit la lettre Dominicale. Il place aussi le Sacre de Lothaire au 13. Novembre 954. & il avoit été fait la veille qui étoit un Dimanche , la lettre A. étoit la Dominicale. Ce n'est à chacun de ces Sacres qu'un jour de différence , mais on demande de j'exactitude pour ces sortes d'époques.

DE DÉCEMBRE 1722. 13

Il y a aussi erreur à la date du Sacre du Roy Robert. On la met au 30. Janvier 987. vieux stile. C'eût été un Lundy, attendu la lettre Dominicale A. & cette ceremonie s'étoit faite dès le Dimanche 1. du même mois Fête de la Circoncision.

M. l'Abbé soutient que *Hugues*, fils aîné du Roy Robert n'avoit que 18. ans lorsqu'il mourut le 17. Septembre 1026. & qu'il étoit né par conséquent l'an 1008. d'où il s'ensuit, dit-il, qu'on ne peut fixer la naissance du Roy Henry, son frere puîné, plutôt que l'an 1009. L'Auteur appuye son sentiment sur l'autorité de Glaber, & marque l'endroit où se trouve la citation chez du Chesne, *Tome IV. des Histor. François*, pag. 26. Mais il me semble qu'il s'est trompé; car voici comment Glaber s'exprime dans un seul vers sur l'âge du Prince Hugues, lorsqu'il mourut.

Ter denis minus excreverat duobus.

Qui de trois fois dix ôte deux, reste
pour 28.

Le Sacre de *Philippe I.* se fit le jour de la Pentecôte l'an 1059: cela est certain, mais cette Fête échût le 23. May, & non pas le 27. comme le porte la Dissertation, la lettre C. étoit la Dominicale.

M.

174 LE MERCURE

M. l'Abbé place celui de *Loüis VI.* dit *le Gros* au jour de l'Invention de S. Estienne 3. Aoust 1106. double erreur, cette ceremonie fut le Dimanche 2. Aoust 1108. Fête de S. Estienne Pape, le D. étoit la lettre Dominicale, & le pere de ce Prince, du vivant duquel il n'avoit pas été couronné, n'étoit mort que le Mercredi precedent 29. Juillet.

La Reine *Isabelle*, femme de *Philippe Auguste* fut couronnée, nous dit-on, le 29. May jour de l'Ascension 1181. Dans cette année où l'on avoit D. pour lettre Dominicale, cette Fête échût le 14. May, & le couronnement s'étoit fait l'année precedente, au jour & Fête marquez dans la Dissertation. Il est vrai que Rigord a dit que ce fut le 1. Juin, Fête de l'Ascension 1181. c'est une erreur, tant pour le jour que pour l'année. Il y a aussi un Anachronisme pour le Sacre de *Saint Loüis* on le met au lendemain de la Fête de S. André 1226. & il avoit été fait la veille de cette Fête 29. Novembre, premier Dimanche de l'Avent, la lettre D. étoit la Dominicale.

M. l'Abbé de Camps rapporte la naissance de *Philippe II.* au 20. Aoust 1175. c'est une erreur de 10. années. Ce Roy nâquit la nuit du Samedi au Dimanche 22. Aoust 1165. s'il n'eut vû le jour qu'en

1175.

DE DECEMBRE 1722. 15

1175. auroit-il pû être pere en 1187. que son fils nâquit ? Il y a double erreur sur la naissance de ce fils , qui fut le Roy *Louis VIII.* on la place au Lundy 5. Septembre 1187. & ce fut le Jeudy 3. Septembre. On avoit D. pour lettre Dominicale , & ce mois commença par un Mardy. Il est vrai que Rigord a dit le 5. mais il n'a pas désigné le jour de la semaine.

Le Dissertateur a suivi Guillaume de Nangis , qui dans la vie du Roy *Philippe III.* a placé le Sacre de ce Prince au jour de l'Assomption 1271. Mais comme ce même Auteur a dit dans sa chronique que les ceremonies furent faites le lendemain de la Décollation de S. Jean-Baptiste, c'est-à-dire le 30. Aoust , on demande à laquelle de ces deux Epoques on doit s'en tenir. Cette contradiction dans un Auteur contemporain , (car ce Moine de S. Denis mourut en 1302.) vaut bien celle d'Eginard au sujet du Sacre de Pepin, & merite bien que M. l'Abbé de Camps se donne la peine de l'éclaircir, comme il promet de faire observer celles d'Eginard dans une Dissertation qu'il doit donner au public.

On pourroit contester à l'Auteur la datte de la mort de *Philippe III.* y ayant eu là-dessus divers sentimens ; les uns l'ont placée au Dimanche avant la Saint Michel

Michel 23. Septembre ; d'autres au 21 Octobre. M. l'Abbé la met au 6. de ce mois, & cite Nangis ; mais ce Religieux n'a nullement marqué dans ses deux ouvrages le jour auquel ce Prince mourut, la petite Chronique de S. Denis dit que ce fut le 5. Octobre 1285. & cette date paroît la plus juste. Quelques-uns ont prolongé la vie de ce Prince jusqu'au 15. du même mois, mais pour les convaincre d'erreur il ne faut que lire une Charte rapportée par Perard, elle est de Philippe *le Bel*, fils & successeur de Philippe III. surnommé *le Hardy*, & est datée de Narbonne le Mardy 9. Octobre 1285. Ce Prince y dit qu'il la scella de son Sceau, dont il usoit avant que d'être parvenu au Gouvernement du Royaume, promettant de la faire sceller de celui de la Couronne dès qu'il l'aura reçu.

La Dissertation marque le Sacre de Louis *Hutin* au 3. Aoust 1315. & ce fut le Dimanche après l'Octave de l'Assomption 24. du même mois. Elle met celui de Philippe V. le Dimanche après les Rois, 1316. c'est vieux stile. En effet, cette date se trouve dans un titre de la Chambre des Comptes. Cependant tous les Auteurs ont écrit que ce fut le Jeudy 6. Janvier Fête de l'Epiphanie. Enfin on place le Couronnement de Charles IV.

DE DECEMBRE 1722. 17

au 12. Fevrier 1321. c'est vieux stile, & eût été un Vendredy, car on avoit C. pour lettre Dominicale. Mais la ceremonie s'en fit le Dimanche de la Quinquagesime 21. du même mois.

Nôtre Auteur dit que le Sacre de Charles VI. fut le 25. Octobre 1380. eût été un Jeudy, d'autres ont dit le 28. quelques-uns d'après Froissart ont écrit le jour de la Toussains. Il y a erreur chez cet ancien Chroniqueur, en ce qu'il dit, le Dimanche jour de la Toussains, car cette année là où l'on avoit le G. pour lettre Dominicale, cette Fête échût un Jeudy. La vraie datte est le Dimanche dans l'Octave de tous les Saints 4. Novembre. Il y a une faute d'impression chez Marlot, où on lit le jour de la Toussains 1381.

L'Auteur auroit pû fixer le Sacre de Charles VII. au Dimanche 17. Juillet 1429. sans dire simplement au mois de Juillet.

Il est tombé sur le Sacre de Henry II. dans une erreur, dont il a l'obligation à Godeffroy. Celui-ci en faisant imprimer la Relation de cette ceremonie, où il est dit que le Roy Henry II. arriva à Rheims le 25. Juillet 1547. qu'il assista le même jour aux premieres Vêpres dans l'Eglise Metropolitaine, & que le lendemain 26.

Fêrø

18 LE MERCURE

Fête de Sainte Anne il y fut sacré, crû devoir mettre une note marginale à cet endroit pour avertir que la Fête de Sainte Anne échet le 28. Juillet, & au titre de cette Relation, il mit que le Sacre s'étoit fait le 28. Juillet. Ce qui induisit Godfroy à erreur, c'est qu'il demouroit à Paris où la Fête de la Mere de la Sainte Vierge se celebre ce jour-là, à cause que le 26. qui est son jour naturel est occupé dans ce Diocèse de la solennité de la Translation de S. Marcel, Evêque de Paris. Mais par tout ailleurs on fait la Fête de Sainte Anne, (& autrefois avec cessation. d'œuvres manuelles) le 26. Juillet.

Enfin on met (pag. 100.) le Sacre d'Henry III. au 15. Fevrier 1575. & ce fut le Dimanche de la Quinquagesime 13. de ce mois la lettre B. étoit la Dominicale.



VERS adressés à un jeune homme qu'on veut détourner de la Poësie.

A Lcippè gueris-toi d'une vaine manie
Laisse le froid Damis ennuyer son lecteur,
Que de plus nobles soins occupent ton genie,
C'est un mauvais métier que celui de rimeur.
Cliton

Élton a fait un livre, on le prône, on l'admire,
La presse en est l'écueil il trouve maint censeur,
Le Libraire se plaint, le Poète soupire,
C'est un mauvais métier que celui de rimeur.

Il faut absolument ramper avec Lucile,
Où bien de l'art des vers atteindre la hauteur,
Le chemin en est long, glissant & difficile,
C'est un mauvais métier que celui de rimeur.

Réussi-tu, dès lors l'envie au front cinique,
Fronde dans ses discours, & l'ouvrage, &
l'Auteur,

A tout moment en butte aux traits de la cri-
tique,

C'est un mauvais métier que celui de rimeur.

Si Pegase pour toi n'est qu'un francharidelle,
Comme il est pour Clindor, servile imitateur,
Tu verras tes écrits habiller la canelle,
C'est un mauvais métier que celui de rimeur.

Que si pour soulager ton indigence extrême,
Tu veux auprès des grands t'ériger en flatteur,
Tu pourrois bien dans l'an jeûner plus d'un
carême,

C'est un mauvais métier que celui de rimeur.

Apollon

16 LE MERCURE

Apollon te promet beaucoup de renommée ;

Rien de plus vuide au fonds ; cet éclat impos-
teur

Ne peut guere assouvir une muse affamée,

C'est un mauvais métier que celui de Rimeur.

Tu chausses le Cothurne , & parois sur la
Scene ,

Prends garde , le Public est d'une étrange hu-
meur ,

Pour lui plaire aujourd'hui , quelque soin que
l'on prenne ,

C'est un mauvais métier que celui d'un Rimeur.

Mais non , & ton penchant te porte à la sa-
tyre ,

Penchant pernicieux , crois-moi , plus d'un Au-
teur

A souvent payé cher le plaisir de médire ,

C'est un mauvais métier que celui de Rimeur.

Souffre pour un moment que la raison te
guide ,

Et sans plus t'entêter d'un chimerique honneur ,

A des amusemens prefere un bien solide ,

C'est un mauvais métier que celui de Rimeur.

Par le P. de Poncey , Jes.

RELATION



RELATION de ce qui s'est passé au sujet d'une fille prétendue possédée, avec des reflexions sur les fausses possessions.

VErs la fin du Carême de l'année dernière 1721. on amena à la ville d'Eu, une fille, qui étoit servante chez le Meunier du Village de Bailly-en-Rivière, au Comté d'Eu, pour y être exorcisée, parce qu'on la disoit possédée : les personnes auxquelles on l'adressa, ayant voulu avoir mon sentiment, avant que de proceder aux exorcismes, me l'amenerent, & voici l'état où je la trouvai. Elle me parut âgée d'environ 24. ans, d'un air triste & abbatu, & dans une legere & continuelle agitation, parlant d'une voix entrecoupée & mêlée de frequens soupirs. Je l'interrogeai sur son mal, elle me dit, que lorsqu'il venoit à redoubler, elle sentoît d'abord un remuement dans le ventre, & quelque chose qui s'y élevoit avec une espece de sautilllement ; qu'ensuite elle se trouvoit oppressée d'un serrement de poitrine & d'un étranglement à la gorge ; après quoi il lui survenoit un mal de tête, qui étoit suivi de mouvemens convulsifs, qui commençoient, tantôt
par

par un bras & tantôt par l'autre, ce qui le terminoit par une agitation violente de tout le corps. Enfin il me fut dit par sa maîtresse qui l'accompagnoit, que toutes ces incommoditez avoient succédé à une fièvre intermittente, dont la fille avoit été attaquée.

Sur cet exposé, il me fut aisé de conclure, & de dire hautement, que tous ces symptômes étoient les effets de simples vapeurs histeriques assez ordinaires aux femmes, & que le diable n'y avoit aucune part. A ce mot la fille tressaillit, ce qu'elle faisoit, à ce qu'il me fut dit, autant de fois qu'elle l'entendoit prononcer. Pour justifier ce que j'avançois, je pris deux petites boëtes, dans une desquelles il y avoit des Reliques, & dans l'autre du tabac : je les lui presentai l'une après l'autre, & lui ayant donné adroitement occasion de s'y tromper, il arriva justement, que, croyant tenir dans sa main celle où étoient les Reliques, elle s'agita étrangement, se jettant à terre, disant qu'elle n'en pouvoit plus tant elle souffroit de douleurs, quoiqu'il n'y eut véritablement que du tabac dans cette boëte, pendant qu'elle n'avoit pas fait la moindre grimace, lorsqu'elle avoit tenu dans sa main celle où étoient les Reliques. Tous ceux qui étoient presens,
demeu-

demeurerent parfaitement convaincus, qu'elle n'avoit effectivement que des vapeurs, & qu'elle n'étoit aucunement possédée, ce qui fut cause qu'on ne procéda pas aux exorcismes.

Il n'en fut pas de même de la fille, de son maître & de sa maîtresse, lesquelles, quoiqu'on pût dire, persisterent de croire qu'elle étoit véritablement possédée. Ayant d'ailleurs trouvé un bon Curé de leur voisinage, qui entra dans leur esprit, elle fut enfin exorcisée en public & avec éclat. L'Exorciste interrogea d'abord le prétendu démon, pour sçavoir par quel moyen il étoit entré dans le corps de cette fille. Ce prétendu démon répondit, que c'étoit un valet, qui avoit demeuré avec elle, qui l'avoit obligé d'y entrer, par un verre de cidre qu'il lui avoit fait boire. On demanda ensuite à ce démon, quel étoit son nom. La fille continua de répondre pour lui, qu'il s'appelloit Robert le Diable, parce qu'ayant apparemment entendu parler de l'histoire fabuleuse qui porte ce titre, elle croyoit que c'étoit le nom de quelque démon, n'en sçachant pas d'autre.

Quoique cela seul dût suffire aux personnes tant soit peu intelligentes, pour reconnoître la fausseté de cette possession, cela servit au contraire beaucoup pour le faire

faire croire indubitable. On y accourut aussi-tôt de toutes parts, non seulement des environs, mais de Roüen, de Neuchâtel, de la ville d'Eu, & particulièrement de Dieppe, on publioit des prodiges de cette possession, la possédée parloit & entendoit le Latin, elle reveloit les choses les plus secretes & les plus inconnuës, elle renversoit six hommes des plus robustes.

Comme on ne parloit d'autre chose, une personne, autant distinguée par sa naissance, que respectable par son merite particulier, voulant s'instruire par soi-même de tout ce qu'on en disoit, souhaita que je l'y accompagnasse avec quelques autres personnes éclairées, nous fûmes donc témoins de ces fameux exorcismes, quoiqu'avec peine: l'Exorciste nous regardant comme des incredules, ce qui fut cause qu'il ne nous fût permis d'y être presens, qu'à condition que nous y garderions un grand silence.

Voici ce que nous observâmes. Les prieres, les signes de croix qu'on faisoit sur cette fille, la Croix qu'on lui donnoit à baiser, l'Eau-benîte qu'on jettoit sur elle l'agitoient violemment, & elle ne les touchoit qu'après de grandes & de longues resistances. Elle obéissoit néanmoins à la fin, quoiqu'à la verité on
ne

ne lui commandât qu'en latin ; mais une chose surprenoit ; ſçavoir , que pendant qu'elle apportoit tant de reſiſtance à toucher la Croix , ou des Reliques , elle recevoit la ſainte Hoſtie en communiant ſans la moindre agitation , & ſans y apporter aucune difficulté. Lorsque l'Exorcifte commandoit au demon de paſſer , ſoit dans le bras ou ailleurs , l'on y appercevoit ſouvent des mouvemens qui paroifſoient convulſifs , & lors des plus grandes agitations , ſ'il ordonnoit au demon de ſe taire en lui parlant latin , la fille ſe tranquillifoit ordinairement au même inſtant. D'un autre côté , elle ne dit jamais un mot latin : bien loin de cela , l'Exorcifte lui ayant commandé en cette langue , d'une maniere très-intelligible & à diverſes fois , de mettre ſa main gauche dans l'Eau-benîte , elle y mit ſa droite ; & ayant commandé également en latin au demon de paſſer dans les jointures des doigts , il n'y obéit jamais , quelque inſtance qu'on pût lui faire.

Quant aux efforts violens qu'elle faiſoit contre ceux qui la tenoient , il ne nous parut pas qu'il y eut rien qui ſurpaſſât la force naturelle qu'elle pouvoit avoir : à l'égard de ce que l'Exorcifte lui diſoit en latin , nous remarquâmes qu'il lui re-
peroit preſque toujours les mêmes com-

B man-

mandemens & en mêmes termes , & que les tons dont il uſoit , l'aideroient beaucoup à lui faire entendre ce qu'il lui ordonnoit de faire , de maniere que nous tombâmes tous d'accord , qu'il n'y avoit rien que de naturel dans tout ce manège.

On publia néanmoins quelque temps après , qu'il s'étoit fait un autre exorcisme , où il s'étoit paſſé des choſes qui devoient lever tous les doutes ; mais le tout ayant été communiqué à feu M. Bazin de Bezons, Archevêque de Rouën , il fit déſenſe de continuer ces Exorcismes , ne voyant dans tout ce qui lui en fut rapporté, aucune marque de véritable poſſeſſion.

Les Exorcismes ceſſez , la fille reprit plus de tranquillité, & dort plus doucement la nuit. Il lui eſt ſeulement reſté quelques legeres agitations , qui ſe renouvellent de temps en temps , à quoi ceux qui ſont auprès d'elle contribuent beaucoup , l'entretenant toujours dans la même penſée qu'elle eſt poſſedée.

LETTRE aux Auteurs du Mercure.

Vous n'aurez pas aujourd'hui , Meſſieurs , beaucoup de nouvelles , tout roule ſur le Sacre où je n'ai pas été : & je n'en préviendrai pas les relations ſur
des

des rapports incertains.

On étale depuis quelque temps le portrait de M. le Cardinal du Bois, au bas duquel on lit ces vers.

Les dignitez dans ce Prelat
Brillent avec beaucoup d'éclat ;
Le Heros qui le favorise ,
Et qui cherit l'esprit soutenu du bon sens ,
A voulu que l'Etat , aussi bien que l'Eglise ,
Profitassent de ses talens.

Des gens d'esprit ont fort loüé cela :
Pour moi , qui trouve bon tout ce qui est
vrai , je n'ai point contredit. Mais outre que dans ces sortes d'ouvrages il faut une grande brieveté , celui dont il s'agit est si commun , que je ne vois pas qu'on en pût faire honneur aux Cardinaux d'Amboise , de Richelieu & de Mazarin , comme à M. le Cardinal du Bois.

Trouvez donc quelque chose qui lui soit propre , & l'exprimez en moins de paroles : c'est l'objection que je me suis faite. Pour y répondre , voici ce que j'ai rimé :

Le Ministre que tu vois là ,
Entre ceux qu'admira la France ,
B ij Est

Est celui qui toujours avance ,

Et qui jamais ne recula.

Je ne me flatte point d'avoir si bien rencontré , qu'on ne puisse mieux ; mais j'ose croire que si S. E. pouvoit souffrir une louange , & qu'elle daignât choisir du quatrain ou du sixain , je n'aurois pas à craindre la comparaison. Je serois bien aise de sçavoir si vous êtes de mon sentiment. Je suis , &c.



L E T O U T E T L A P A R T I E. D I A L O G U E.

La Partie.

JE veux me separer de toi , & tirer de moi seule tout mon prix. On pourroit croire que je te dois tout ce que je vaux.

Le Tout.

Est-ce que tu es jalouse de me devoir une partie de ton excellence ? mais quel est ton dessein ; & que feras-tu lorsque tu

tu feras ainsi séparée de moi ?

La Partie.

La belle demande ! vraiment je serai un tout moi-même : je serai indépendante.

Le Tout.

Oh ! si tu le prends par là , il n'est point de partie qui n'aye d'autres parties , & qui par conséquent ne soit un tout , considéré dans cette vûë ; mais il faut voir si ce tout n'est point fait pour un tout plus excellent que lui. Tu auras beau être isolée , on verra toujours que tu es faite pour moi , que tu es déplacée , & que tu n'es qu'une rebelle.

La Partie.

Tes raisons me convainquent : mais elles ne sont pas assez fortes pour vaincre cette envie , que j'ai de me séparer de toi. Il me semble toujours que je serai heureuse , si . . .

Le Tout.

Je veux te prendre par ton foible ; car je vois bien que ce n'est que la vanité qui veut te faire séparer de moi : & bien , je te dirai que c'est à toi , & à tes semblables unies ensemble , que je dois tout

30 LE MERCURE

ce que je suis , c'est vous autres , Mesdemoiselles les Parries , qui me formez , je nais de vôtre assemblage , je vous dois tout ce que je suis. Separez-vous , je ne suis plus. Tu vois donc bien que loin de me prévaloir , je ne veux seulement que t'engager à demeurer unie à tes semblables pour ne pas perir moi-même.

La Partie.

Je vois que tu ramenes toutes choses à ton intérêt.

Le Tout.

Mon intérêt est loüable , & n'a aucun de ces défauts qu'on remarque dans les intérêts particuliers qui gâtent , qui ruinent tout.

La Partie.

Oh ! je cherche le mien , moi , où je le trouve. Lorsque nous serons toutes unies , nous serons un tout admirable ; j'en conviens ; mais trouve-t-on aujourd'hui beaucoup de gens qui connoissent les beautez du tout ensemble ? il y a trop de choses à examiner à un tout. Les hommes se plaisent davantage à considerer une partie , ainsi leur estime tombera toute entiere sur moi. Après cela ai-je tort de vouloir me separer.

Le

Le Tout.

Prends garde à ce que tu veux faire, tu pourrois bien, séparée de moi, être très-méprisable & très-odieuse. Considere les parties du corps humain, unies ensemble, elles font un tout, d'où résulte cette beauté qui ravit les Dieux & les hommes : séparées, elles sont horribles à voir. Je donne de la beauté à ce que tu peux avoir de desagréable, de dissonances, je vous change en accords les plus harmonieux ; mais d'ailleurs n'est-ce pas pour toi une plus grande satisfaction, de sçavoir tout ce que tu vaux unie avec le tout, quoique moins estimée ; que d'être en plus grande estime, & sçavoir en toi-même que tu en vaux beaucoup moins ? Le témoignage que tu te rends, n'est-il pas plus délicieux pour toi, que celui que les hommes injustes & prévenus peuvent te rendre ?

La Partie.

C'est-là du vieux langage ; aujourd'hui on parle bien autrement ; mais venons au fait. Sçais-tu que pour bien connoître une chose, les Philosophes disent qu'il faut la diviser par ses parties. Comment veux-tu donc que je sois connue unie avec toi, puisqu'il faut au contraire qu'on nous

B iiij separe

separe pour être connus?

Le Tout.

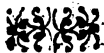
L'esprit de l'homme n'est pas assez éclairé pour me connoître d'une seule vue ; il faut qu'il separe les parties , qu'il les examine , qu'il les compare ; mais ce n'est que pour les unir ensuite, & en faire un tout qui est redevable (je te l'ai déjà avoué) à chaque partie , des beautez qu'on remarque en lui ; car ses beautez ne sont point l'ouvrage du caprice , ou du hazard. Une heureuse saillie peut faire quelquefois une partie ; mais le tout ensemble est l'ouvrage d'une sagesse profonde. Que de proportions , que de rapports , que d'harmonie dans un tout ! la beauté d'une partie peut causer quelque plaisir ; mais celui qui comprend bien les beautez du tout ensemble , est comme enyvré d'une joye toute divine. Tu dois t'en rapporter au sentiment du tout qui te parle ; crois-moi , demeure toujours unie à lui ; c'est ainsi qu'on verroit regner un ordre adinirable parmi les hommes , s'ils avoient soin que toutes les parties fussent unies à leur tout , & c'est ainsi que tout homme seroit heureux , s'il regloit si bien toutes ses actions , qu'elles fussent entre elles un tout harmonieux. Encore un coup, songe à ce que tu feras si tu es toute seule ;

le ; & considere les avantages que tu retireras de ton union avec moi. Vois , par exemple , ce qui fait la puissance d'un Etat ; c'est l'union des parties qui le composent. Si chaque particulier se separoit pour être à lui seul , cet Etat si beau , si respecté , si redoutable , cesseroit d'être aussi-tôt ; ce ne seroit plus que des membres épars , sans force , sans soutien , & qui n'auroient aucune liaison ensemble.

La Partie

Je découvre trop d'avantage à m'unir à toi. J'y demeure donc attachée. Puissent toutes mes semblables ne te quitter jamais , pour n'être toutes ensemble avec toi qu'une même chose.

Cette Piece est de M. de Chansierge , Auteur des aventures de Neoptoleme , qui doit presenter au Roi un nouvel Ouvrage , intitulé , l'Idée d'un Roy parfait , où il est traité de la veritable grandeur , & des moyens de l'acquérir.





*Vers sur Madame la Comtesse de Turbilly,
par M. de Rochamb****

CEs jours passez avint par aventure,
Qu'en certain lieu fus conduit par l'amour;
Là j'apperçus briller dans tout leur jour,
Maintes beautez rares dans la nature;
Bonne trouvai pour moi la conjoncture,
Et n'eus de fort alors voulu changer,
Mon cœur dût-il encourir du danger;
De ces beautez j'étudiois les charmes,
Quand amour dit, vois qui tu veux aimer,
Je lui ferai bien-tôt rendre les armes,
Et tu n'auras de peine à la charmer;
Lors s'apparut une jeune Déesse,
Qui trop pouvoit attirer la tendresse,
Son enjouement, son air vif, son esprit;
Et mille appas auxquels mon cœur se prit,
Sçurent d'abord faire éclater ma flamme;
C'est celle ci, dis je, pour qui mon ame
Se sent éprise, or me chaud de sçavoir;
Comme nommez cette belle immortelle,

Car en ceci ne crois me decevoir ,
 Divine elle est , son maintien le decele ,
 Ouy , dit amour ; son nom est Turbilly ;
 A ce nom là de nouveau tressaillis ,
 Puis, dis au Dieu, la prens pour ma maîtresse,
 Seule elle va captiver ma tendresse . . .
 Je le croi bien , reprit il plein d'émoi ,
 Mais n'attend pas que tu puisses lui plaire ,
 On n'a voulu se soumettre à ma loi ;
 Que si j'eus pû la rendre moins severe ,
 Elle eut regné sur Paphos & Cithere ,
 Et n'auroit fait d'heureux austru que moi .

EXPLICATION d'une Pendule nouvellement imaginée , pour marquer exactement les Equations du temps, présentée à l'Académie Royale des Sciences, par M. le Bon, Horloger, demeurant à Paris, Place Dauphine.

C'est-à-dire, qu'elle marque le vrai mouvement du Soleil, & les différences qu'il y a chaque jour avec le mouvement moyen, & avec celui des Etoiles fixes pendant tout le cours de l'année.

ON suppose d'abord que la Pendule est bien construite , & qu'elle est

B v j sem-

semblable dans son principe à celle que j'ai eu l'honneur de faire voir à l'Académie, dans une pareille Assemblée.

Une partie de l'artifice se fait par des Cadrans mobiles que j'ai imaginez, & que je vais expliquer, aussi-bien que la machine qui les fait mouvoir, & leurs aiguilles.

Le bord extérieur du grand Cadran, qui est au bas de la Pendule, est divisé en 365. pour marquer tous les jours d'une année & les douze mois.

Dans ce Cadran il y en a deux autres concentriques, de 24. heures chacun, dont un est pour marquer le temps vrai du Soleil, & l'autre pour marquer le temps moyen.

On y voit aussi le Soleil qui marque sa vraie heure, & qui se leve & se couche chaque jour à la vraie heure qui convient à Paris.

Au dessus de ce grand Cadran, l'on a placé trois autres Cadrans moyens & concentriques, pour marquer les minutes, sçavoir, dans le plus grand sont les minutes du mouvement des Etoiles fixes. Dans le second Cadran sont les minutes du temps moyen. Et dans le troisième sont les minutes du temps vrai du Soleil.

Dans l'enceinte des trois Cadrans à minutes, & tout au haut, on a placé trois autres

autres petits Cadrans concentriques , pour marquer les secondes , & chacun de ces Cadrans a relation avec les Cadrans à heures & minutes , qui ont le même titre.

Le petit Cadran , qui est au centre des Cadrans à minutes , est celui qui sert pour faire sonner la Pendule à volonté , en mettant son éguille , comme sont celles d'un des trois mouvemens que l'on peut choisir comme on voudra.

Et afin de ne point alterer la justesse de la Pendule , nous tirons toutes les forces dont nous avons besoin , du mouvement qui fait aller la sonnerie.

Et comme la difference du temps vrai au temps moyen , est donnée chaque jour à midi , dans la connoissance des temps faite par ordre de l'Académie , nous faisons faire nos changemens à midi , & cela jusqu'à la seconde précise.

Mais pour le changement du mouvement des Etoiles fixes , qui sert à justifier la vérité de mon équation , j'ai jugé le devoir faire depuis les huit heures du matin , jusqu'à quatre du soir , afin qu'il en coûtât moins de force au mouvement de la sonnerie ; & cette force étant distribuée en huit heures de temps , qui est celui du plus petit jour d'hiver , où les Etoiles ne sont pas visibles , tout se trou-

ve

38 LE MERCURE

ve en état, lorsque l'on peut faire les observations sur les Etoiles fixes.

Pour le mouvement des éguilles, tant des heures que des minutes & des secondes, il se fait d'une manière fort simple, il n'y en a qu'une pour chacun des trois Cadrans concentriques, afin de ne pas alterer la justesse de la Pendule qui n'a qu'un seul poids, lequel ne descend que d'un demi-pouce, & se remonte presque continuellement.

Explication des pieces qui font mouvoir les Cadrans, pour executer avec précision ce que nous venons de dire.

Sur l'arbre qui porte l'éguille qui marque les jours de l'année, & qui ne fait qu'un tour dans un an, il y a une plaque de laiton, dont la circonference est coupée en forme d'ellipse (comme nous le dirons ci-après) contre le bord de laquelle le bras d'une bascule s'appuie toujours pour ensuivre les inégalitez, & conduire un autre bras qui se termine en rouë dentée, & qui engrène dans une rouë qui fait tourner, ou détourner les Cadrans mobiles des minutes & des secondes de la quantité nécessaire, pour marquer juste la difference qui se trouve chaque jour entre le cadran fixe & le mobile;

mobile ; la même bascule a un autre bras en portion de rouë dentée qui engrène dans une rouë , laquelle fait tourner , ou détourner le Cadran mobile des heures de la quantité précise , pour marquer la difference qu'il y a chaque jour entre la vraie heure , & celle qu'on appelle heure moyenne.

Messieurs les Geomettres sçavent qu'il est facile de déterminer les rayons & le nombre des dents des rouës , dans un rapport précis , pour leur faire executer ce que l'on souhaite.

Mais comme l'engrenage des rouës a toujours un peu de jeu , qu'il faut qu'elles agissent ici tantôt en tournant , & quelquefois en détournant , pour remédier à l'inconvenient qui pourroit arriver de ce jeu , nous mettons sur l'arbre de chaque Cadran mobile un petit poids , qui fait que les dents sont toujours touchantes du même sens qu'elles ont été justifiées.

Maniere de tracer geometriquement la courbe en espee d'élipse que je viens de proposer.

Divisez un cercle en 365. parties égales , & tirez du centre à chaque division des rayons ; divisez la longueur d'un de

40 LE MERCURE

ces rayons en 3730. parties, pour servir d'échelle; prenez 1865. parties pour le plus petit rayon de l'éclipse, qui répondra au premier jour de Novembre, & sera O' O', cherchez dans la connoissance des temps pour chaque jour l'augmentation par secondes, & prenez autant de parties que vous aurez trouvé de secondes, & les portez sur les rayons du jour pour lequel vous cherchez; & ainsi de suite, vous trouverez que le 10. de Février répondra à toute la longueur d'un rayon, & que vous aurez augmenté depuis le premier Novembre jusqu'au 10. Février de 1865. parties, qui valent chacune une seconde, & qui font 31. minutes 5. secondes, en suivant le même ordre; mais en diminuant, vous trouverez que le rayon, qui répondra au 14. May, sera plus court que celui du 10. Février de 728. parties, qui font 12. minutes 8. secondes, continuant de même en augmentant chaque jour d'autant de parties de votre échelle, que vous aurez de secondes jusqu'au 26. Juillet, vous trouverez le rayon de ce jour plus long que celui du premier Novembre de 1336. parties, qui font 22. minutes 15. secondes, & enfin en continuant & diminuant chaque rayon de ce qui sera marqué pour chaque jour, vous aurez 365. points

DE DECEMBRE 1722. 41

points marquez sur autant de rayons , par lesquels vous ferez passer la courbe que nous avons proposé.

Je ne donne point ici la démonstration de toute la mécanique de cette pendule , je la réserve aux assemblées particulières de l'Académie.

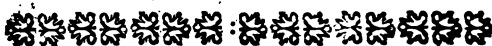
Je pourrai faire voir aussi une nouvelle Montre que j'ai imaginée , qui a été exécutée plusieurs fois , & qui est d'une justesse surprenante.

Les curieux pourront voir le tout chez moi , où je me ferai un honneur de le leur communiquer.

Le 3. Novembre M. le Duc de la Tremoille , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy envoya ces vers à M. le Comte de Taillebourg , fils de M. le Prince de Talmond : ces deux jeunes Seigneurs portent le nom de Charles , & sont tous deux au College des Jesuites. Les vers sont du Gouverneur de M. le Duc de la Tremoille.

A propos , c'est demain nôtre Fête , je pense ,
N'envoyez point de fleurs chez-nous ,
Je n'en enverrai point chez-vous ,
Évitons , croyez-moi , la peine & la dépense ,
Qu'une

Qu'une amitié sincère unisse nos deux cœurs ;
 Comme le sang l'un à l'autre nous lie ,
 Et trêve de cérémonie ,
 Cela vaudra mieux que des fleurs.



*LETTRE écrite par l'Auteur du Voyage
 de Syrie, & du Mont-Liban à M...
 sur un article du Journal de Trevoux
 du mois de Juillet 1722.*

Vous me devez, Monsieur, un peu plus de justice que vous ne m'en rendez ; vous me devez du moins celle de ne pas juger de mon ouvrage, sans en avoir fait une sérieuse lecture, ce que vous n'avez pû faire encore par la contagion ; qui a interrompu tout le commerce avec votre Province, vous ne connoissez mon livre, que par ce qui en est dit dans le Journal Littéraire de Trevoux.

Prévenu par cette lecture vous trouvez que je le suis un peu trop en faveur de la nation Maronite, & que j'ai entrepris de contredire plusieurs Auteurs considérables pour donner à cette nation une origine ancienne, & une créance Orthodoxe qui n'a jamais varié. Vous me blâmez sur tout de n'avoir pas déferé à l'autorité
 de

DE DÉCEMBRE 1722. 43

de Guillaume de Tyr, Auteur contemporain, & témoin oculaire de ce qu'il rapporte touchant les Maronites. Je passe le reste de vôtre critique, qui est cependant sans aucun fondement, & vous allez en convenir vous-même, si vous voulez bien m'entendre avec quelque attention, ce que j'ai à vous dire en fort peu de mots pour ma défense.

Voici, Monsieur, d'abord comme j'ai parlé en entreprenant de traiter la matière qui regarde les Maronites dans le II. Tome de mon Voyage, page 11. & suivantes.

Il n'est gueres de point d'histoire plus embarrassé, & qu'on ait encore moins éclairci que celui qui concerne le nom, & l'origine des Maronites. D'un côté la plupart des Auteurs Latins qui ont traité cette matière, disent des choses fort incertaines, souvent opposées les unes aux autres, & toujours peu favorables à cette Nation, & de l'autre il s'est trouvé des sçavans parmi les Maronites, qui en défendant la tradition de leur Eglise, ont entrepris de refuter ces Ecrivains, & de substituer à des faits qu'ils soutiennent être fabuleux, d'autres faits qu'ils donnent pour certains & incontestables. Ainsi après avoir lu avec attention tout ce qui a été dit au desavantage de cette Nation, &

tout-

LE MERCURE

« tout ce qu'on a écrit en sa faveur , après
« avoir conféré sur le Mont-Liban avec
« le Patriarche , & avec les plus habiles
« d'entre les Maronites ; j'ai crû devoir
« prendre le parti de ne rien dire de mon
« chef , ni de décisif sur cette matiere ,
« & qu'il me suffiroit d'exposer avec une
« exacte fidelité un précis de ce qui a
« été avancé de part & d'autre , afin que
« les lecteurs intelligens à qui il appar-
« tient de juger , le puissent faire avec une
« parfaite connoissance.

Je puis , Monsieur , vous assurer que
j'ai exactement suivi un plan qui m'a
paru si raisonnable. J'ai d'abord donné
l'origine des Maronites suivant les Au-
teurs Latins , en mettant à leur tête Guil-
laume , Archevêque de Tyr , Historien
des Croisades , dont je rapporte le texte
fidelement traduit en nôtre langue ,
parce que c'est le premier qui a parlé des
Maronites , & que tous ceux qui ont sui-
vi , ne sont presque que les copistes à cet
égard.

J'expose ensuite fort sommairement
ce que les Maronites opposent aux auto-
rités des Auteurs Latins , & je découvre
en passant une méprise du P. Noël Ale-
xandre , qui sur le fait des Maronites
s'appuye du témoignage de Timothée de
Constantinople , témoignage que cet Au-
teur

teur Grec n'a pas rendu , & qu'il n'a pas même pû rendre , comme il sera aisé , Monsieur , de vous en convaincre.

J'ai exposé assez brièvement , comme je viens de le dire , ce que les Maronites opposent en general aux Auteurs Latins ; mais les défenses de cette Nation se trouvent écrites avec plus d'étendue dans la suite du même II. Tome de mon Voyage , lorsqu'en execution de mon dessein , je donne l'origine des Maronites , & un abrégé de leur histoire , selon les sçavans de la même Nation ; après avoir déclaré à mes lecteurs que tout ce que j'ai appris au Mont Liban sur ce sujet , & que je dois produire dans mon livre , est à peu près compris dans les deux ouvrages que Fauste Nairon , sçavant Maronite , & Professeur en Langue Syriaque au College de la Sapience , a fait imprimer à Rome en faveur de sa Nation , & dans les lettres qu'il m'a écrites sur le même sujet.

Ainsi , Monsieur , encore une fois , je n'ai rien dit de mon chef , & je n'ai pris aucun parti dans cette fameuse contestation , je dis fameuse , parce que le fond en est important , & que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est formée entre des sçavans d'un grand poids.

Il est donc surprenant que dans le Journal ; que vous citez , on renverse mon plan ,

plan , en me faisant prendre parti malgré moi , & que dès le commencement de l'article qui regarde mon livre , on y declare que *je prétens faire voir que ces peuples ont toujours été fidelement attachez à la Foi Catholique.* Par l'extrait que nous allons en donner , ajoute l'Auteur de cet extrait , on pourra juger s'il y a réussi.

Non , Monsieur , si on en juge par là , & en supposant l'entreprise , dont on me charge , je n'ai du tout point réussi. Je pourrois ici vous demander si cet Auteur a mieux réussi à défendre l'autorité de Guillaume de Tyr , sur ce qu'il rapporte touchant les Maronites ? Mais attendons que vous ayez lû de suite dans mon livre toutes les défenses des sçavans de cette Nation contre l'autorité , dont je viens de parler , vous serez alors mieux en état de juger cette question , & vous jugerez aussi si ces expressions qu'on lit dans le Journal. *Il prétend faire voir que ces peuples , quoiqu'en dise M. de la Roque , &c. Ne déguisons rien , &c.* Vous jugerez , dis-je , si ces expressions , après ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer , me conviennent fort , moi qui , comme vous le verrez , ne prétend rien , ne dis rien de mon chef , & ne déguise assurément rien.

Je passe sur le reste de la critique pour
répondre

répondre à la demande que vous me faites, si j'ai rempli tout le titre de l'ouvrage qui a été annoncé au public, de quoi vous doutez, parce que dans le Journal en question, il n'est fait mention ni de la vie de M. de Chasteüil, ni de la vie du Prince Junès Maronite. Je réponds, Monsieur, que j'ai tenu parole à l'égard de ces deux morceaux; j'ose ajouter qu'ils ont été bien reçûs. Les autres Journaux en ont rendu compte, comme d'une matière curieuse & édifiante, & à propos de Journal, * les Auteurs de celui de Paris ont fait deux extraits de mon ouvrage, un extrait pour chaque volume, & d'une manière que j'ai tout lieu d'en être satisfait. Loin de se mêler dans une contestation, dont je ne suis que l'Historien, & de rien mettre sur mon compte, ils rendent justice à mon exacte neutralité. Notre Auteur, disent-ils, a pris le parti de ne rien dire là-dessus de son chef; mais de rapporter ce qui a été dit de part & d'autre.

A l'égard des Druses & des Turcomans, dont je suis aussi engagé de parler, parce qu'ils habitent le Mont-Liban, comme les Maronites; vous sçavez déjà par le Journal de Trevoux que je

* Journal des Sçavans du 6. Juillet, & 10. Aoust 1722.

n'en

n'en ai encore rien dit , la matiere qui regarde les Maronites m'ayant mené plus loin que je ne pensois , & n'étant pas même encore toute achevée de traiter ; c'est cependant mon intention d'exécuter tout le plan que j'ai formé. J'ai dans mes memoires , dont quelques-uns me sont nouvellement arrivez du Levant , de quoi remplir un juste volume de tout ce qui me reste à dire des Maronites , & de ce qui concerne les Druses , & les Turcomans.

Dans ce reste qui regarde les Maronites , je rapporterai avec la même fidelité ce qu'on a écrit à leur desavantage depuis mon retour de Syrie , outre ce que j'ai rapporté dans le 2. vol. de mon ouvrage , & ce que les sçavans de cette Nation opposent à ces nouveaux écrivains , dont quelques-uns sont de consideration comme M. Simon , M. l'Abbé Renaudot , & M. Bayle. Le premier ne les a pas plus épargnez dans son supplement , à ce qu'il avoit déjà écrit des Maronites dans son histoire critique de la créance & des coutumes des Nations du Levant , qu'il avoit fait dans ses remarques sur le voyage au Mont-Liban du P. Dandini de la Compagnie de Jesus , & le second ne les a gueres ménagez dans son traité de la perpétuité de la Foy de l'Eglise Catholique ,

tome

tome 4. *La Coutume*, dit-il, *de célébrer la Messe en Syriaque est observée par les Maronites dépendans de l'Eglise Romaine, aussi bien que par ceux qui en sont séparés par le schisme, ou par l'hérésie.*

Ils s'étonnent avec raison qu'un si sçavant homme ait ignoré qu'il n'y a pas aujourd'hui un seul Maronite en quelque contrée de l'Orient qu'il puisse être, qui ne soit bon Catholique Romain. Ils s'étonnent moins de ce que M. Bayle a écrit sur leur sujet, n'étant gueres instruit de ce qui les regarde, & ayant d'ailleurs ses préjugés, & ses opinions à soutenir contre la doctrine de l'Eglise Romaine en general.

Ils sont particulièrement fort choquez de ce qu'a écrit l'Auteur de la *Turquie Chrétienne*, ouvrage imprimé à Paris en 1695. dans lequel il fait descendre les Maronites des Druses même, gens qui n'ont presque aucune religion, & que cet Ecrivain prétend être originairement le reste des Chrétiens, qui après la conquête de la Terre Sainte sur les Princes Chrétiens, échaperent, dit-il, à la fureur des Sarrazins sous le regne du fameux Saladin, & se retirerent dans les montagnes du Liban; sans considerer les absurditez qui naissent de cette opinion assez singuliere, & donnée sans aucun

C garant.

garant. La plus grossière de ces absurditez est toute démontrée dans l'Itineraire Hebreu de Benjamin de Tudèle, habile Juif d'Espagne, lequel en parcourant la Syrie au commencement du x. siècle, trouva les Druses déjà établis sur le Mont-Liban, c'est-à-dire environ cent soixante ans avant la première croisade, & plus de deux cents trente avant le regne de Saladin. Ce voyageur Juif, dont l'ouvrage est fort défiguré dans les traductions latines, fait des Druses un portrait si ressemblant, qu'il est impossible de les méconnoître dans ceux de cette nation, qui habitent encore aujourd'hui une partie du Liban.

Je compte, Monsieur, d'abréger beaucoup toute cette matière contentieuse, mais j'espère d'en dire assez pour contenter les Lecteurs intelligents. L'Auteur qui m'attaque dans le Journal y trouvera sur tout la critique exactement exposée, & poussée encore plus loin; il y trouvera aussi des réponses précises à ses objections outre celles qui sont déjà dans mon ouvrage, & auxquelles il n'a pas fait attention. L'autorité de Guillaume de Tyr qui lui paroît, comme à vous, Monsieur, si respectable sur cette matière, y sera particulièrement discutée; on y distinguera bien sans son secours ce qui peut regarder

regarder le témoignage particulier de cet Ecrivain, d'avec ce qu'il peut avoir puisé d'ailleurs dans des sources suspectes. Et à l'égard de ce témoignage, l'Auteur dont je viens de parler, y trouvera la réponse à la demande qu'il fait, page 1342. du Journal. *Quelles recherches, dit-il, falloit-il faire pour apprendre ce qui se passoit sous ses yeux ? &c.* Et en attendant j'aurai l'honneur de vous dire que cette dernière expression me paroît un peu hasardée ; car ceux qui sont instruits pourront demander à nôtre Auteur comment il entend que Guillaume de Tyr a été le témoin oculaire de l'abjuration dont il parle, faite entre les mains d'Aimeric, Patriarche d'Antioche ; lui qui en qualité de Metropolitain de Tyr, & de Chancelier du Royaume de Jerusalem, résidoit nécessairement dans l'une ou dans l'autre de ces deux Villes ; or elles sont éloignées chacune d'environ cent lieues d'Antioche, autrefois Capitale de Syrie, & du Patriarchat d'Aimeric, ce qui exclut formellement le témoignage oculaire.

J'espère enfin, Monsieur, qu'après avoir mis la dernière main à ce que je prépare pour achever d'éclaircir cette matière, vous ne me trouverez pas prévenu plus que de raison en faveur de la Na-

rion Maronite, & vous reconnoîtrez qu'il s'en faut beaucoup, que je n'adopte tout ce que l'amour de la patrie a fait écrire à quelques sçavans de cette nation. J'oubliois de vous dire que vous trouverez dans ce 3. volume l'état présent de l'Eglise & de la nation Maronite, la notice exacte des Evêchez & des Monasteres, &c. & quelques descriptions qui regardent ou l'Histoire naturelle du Liban, ou des monumens d'antiquité qui s'y trouvent, & qui n'ont pas pû entrer dans les volumes precedens. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, ce premier Octobre 1722.



LES VOEUX DE LA FRANCE

Sur le Sacre de LOUIS XV.

TOy qui tiens dans ta main le cœur de tous
les Rois,

Qui les rends, quand tu veux, dociles à ta
voix,

De nôtre Roy, Seigneur, éclaire la jeunesse,

Fais briller à ses yeux un rayon de sagesse,

Qui fasse évanouir ces trompeuses couleurs,

Dont le vice flatté sçait couvrir ses horreurs:

Oubliant

Oubliant devant toy l'éclat qui l'environne,
 Il adore en tremblant la main qui le couronne,
 Il dépouille son front d'un faste impérieux,
 Et reconnoît qu'un Roy n'est qu'un homme à
 tes yeux.

Ses regards soutenus d'un auguste silence,
 Tiendront l'impiété muette en sa présence;
 Puisse du grand Louis l'austère Majesté
 Être empreinte à jamais sur son front redouté;
 Qu'on sçache dans sa Cour qu'un mortel témé-
 raire,

Ne peut braver le Ciel, sans cesser de lui plaire,
 Que la religion est sa première loy,
 Et qu'attaquer son Dieu, c'est attaquer son Roy.

Que la fraude & l'erreur si long-temps me-
 nacées,

Dans leurs sombres détours demeurent ter-
 rassées,

Puisse-t'il arracher le masque séducteur.

Qui déguise les traits de leur noire fureur;

Puisse-t'il, étouffant une rage impuissante,

Porter le dernier coup à l'hydre renaissant.

Qu'il soit sensible, humain, tendre pour ses
 sujets,

Et qu'à les rendre heureux il borne ses projets.

Qu'il connoisse le prix des pleurs de l'innocence ;

Et qu'en les essuyant il montre sa puissance.

Du merite oublié qu'il soit le défenseur ,

Qu'il tire l'orphelin des mains de l'oppresser.

Que de l'humble vertu son Trône soit l'azile

Qu'à l'abri de son nom le pauvre soit tranquile,

Qu'il répande par tout l'abondance & la paix ,

Et qu'il puisse compter ses jours par ses bienfaits ,

Qu'il ne fasse jamais éclater son tonnerre ,

Qu'il soit plutôt l'amour que l'effroi de la Terre.

Peut-être on lui dira que les sanglans exploits
Doivent éterniser la gloire des grands Rois ;

Qu'un Heros couronné par les mains de Betlonne ,

Ne voit jamais flétrir l'éclat de sa couronne ;

Qu'il faut suivre les pas des Monarques guerriers ,

Et chercher dans le sang l'honneur & les lauriers.

Non , Prince , non toujours la veritable gloire
N'est pas pour les grands Rois le fruit de la victoire .

L'amour pent dans les cœurs dresser des monumens

Que

Que n'altèrent jamais les injures des temps.
Du plus noble ciseau le temps détruit l'ouvrage ,

Ce qu'a tracé l'amour , passera d'âge en âge.
Mais qu'entreprends-je ici , Prince , de t'enseigner ?

Considère , PHILIPPE , & tu sçauras regner.
Aussi grand qu'aucun Roy qu'ait jamais vû la France ,

Il a forcé l'Europe à craindre ton enfance.
PHILIPPE te dira , par quels secrets ressorts
Un Roy peut à son gré tourner ce vaste corps.

Ecoute aussi la voix d'un Ministre fidele ,
Tu trouveras dans lui le genie & le zele :

Elevé par degrez au faite des grandeurs ,
Son merite est encore au dessus des honneurs.
Pour mille mauvais choix la fortune abhorrée
Aux yeux de l'univers va paroître éclairée ;
Elle laisse ramper tous ses adorateurs ,

Et donne aux grands talens ses plus grandes
faveurs.

H. GRIFFET , D. L. C. D. J.



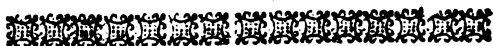
*PORTRAIT d'une Dame de Rennes en
Bretagne , qui s'est trouvée à la Fête
de Chamilly.*

E Milis a reçu en naissant les principales qualitez dont une personne de son sexe puisse être ornée , soit qu'on la considere du côté du corps , soit qu'on la considere de celui de l'esprit & du cœur , elle est sage , elle est spirituelle , & a l'esprit bien tourné , elle est grande & bien faite , son air impose sans la faire soupçonner de fierté , son visage n'est ni rond , ni ovale , son front est uni & majestueux , ses yeux sont bien fendus , ses sourcils un peu épais , mais bien taillés , son nez est fin & bien percé , ses dents sont belles , & son teint n'a besoin ni de rouge , ni de blanc pour plaire , ses cheveux sont de cette couleur favorite , jé veux dire de ce blond cendré , si propre à faire regretter , qu'on ne se coëffe plus en cheveux ; si cette mode revenoit , je ne sçai qui pourroit lui disputer le prix ; tout cela , en un mot , qui ne paroît que mediocrement parfait , fait la plus belle dormeuse que l'on puisse voir , tout parle en elle pour lors jusqu'à vous imposer ,

poser, sa gorge, son bras, sa main, & sa jambe, sans être de la première beauté, sont cependant très-fort au dessus des passables; son pied cambré, & naturellement bien tourné; n'aide pas peu à lui donner cette démarche noble, & sans affectation que chacun remarque en elle, ses manières sont aisées; mais entre les mots libres qu'elle se permet, l'agrément ne l'emporte jamais sur la bienséance, & l'on ne peut y donner la moindre explication obscène, ayant beaucoup de monde, elle sçait mieux que personne parler de ceux dont elle a lieu de se plaindre, de manière à mériter leur estime; le son de sa voix, quoiqu'elle grassaye un peu, a tout l'agrément possible; elle parle juste, & en termes ordinaires, auxquels elle donne une nouvelle grace, elle chante & danse très-proprement; sa mémoire est heureuse, & la rend capable des affaires du plus grand détail; elle est dans un poste, dont beaucoup d'autres s'aquitteroient comme elle; mais elle fait voir à tous qu'elle est capable d'en occuper un que mille autres ne pourroient remplir. Il est aisé, par exemple, de juger quel talent elle auroit pour commander, par la manière dont elle élève un jeune enfant qui a beaucoup d'esprit; elle l'instruit sans presque lui parler; ses yeux

sont ses interprètes les plus ordinaires & son égard ; & l'ascendant qu'ils ont sur lui est si fort , qu'il leur obéit au moindre signe , & ne témoigne d'autre empressement que de lui marquer son respect & sa tendresse. Quand elle se trouve dans la nécessité de parler d'elle-même , elle sçait éviter l'écueil de la vanité , & de cette modestie affectée , qui n'est pas moins méprisable que la vanité même , & se tire de ce pas dangereux avec tout l'avantage imaginable , sans qu'on ose la soupçonner d'y penser ; elle soutient ses intérêts avec honneur , mais sans emportement , sans passion , & en termes si concertez , & si convenables , qu'on ne peut le trouver mauvais ; son discernement & son expérience sont sans exemple dans une personne à peine majeure ; elle est rangée , expeditive , ne s'embarassant de rien , n'embarassant personne , & sçachant prendre son parti ; c'est à elle qu'il est ordinairement réservé de trouver les expédiens les plus propres & les plus prompts ; il n'y a gueres de femmes qui la connoissent sans l'estimer , quoique la plupart ne l'aiment pas à cause de ses talens ; cependant malgré cette jalousie elles la recherchent , & veulent être avec elle le plus qu'elles peuvent. On peut conjecturer delà de l'ascendant qu'elle

a sur les esprits ; elle aime sa famille , & particulièrement une personne qui en est la plus proche avec une tendresse sans bornes. Personne (après Madame D. L. L. G.) ne fait mieux les honneurs d'une table qu'Emilie ; elle a un goût , & un discernement pour le service qui n'est pas ordinaire , elle y joint un enjouement , dont personne n'approche , des manieres insinuanes , & une gayeté qui n'est point affectée , & qui se répand sur les convives , attentive , & prévenante à tout ce qui leur peut faire plaisir sans partialité. On pourroit oublier ici tout ce que je viens de dire , en se ressouvenant de son courage & de son attachement pour sa famille pendant l'incendie de la Ville ; on auroit plus de motifs qu'il n'en faut pour l'aimer & l'estimer infiniment. Elle fit dans cette calamité publique des actions extraordinaires , & au dessus des forces de son sexe. Comme je lui croi le cœur aussi bon que l'esprit , je croi aussi pouvoir sans injustice finir ce caractère , en disant avec M. de la Bruyere , qu'Emilie est une très - aimable femme , qui a toutes les qualitez d'un honnête homme.



ZEPHIRE ET LA ROSE,

Fable , par *M. Clement.*

Zephir , dans son humeur follette ,
 Méprisoit la fidélité ,
 Il caressoit chaque fleurlette ,
 Et toutes se plaignoient de sa legereté.
 Un jour au lever de l'Aurore ,
 La Rose parut à ses yeux ,
 Elle ne faisoit que d'éclorc ,
 Son odeur montoit jusqu'aux Cieux
 Tendrement il s'approche d'elle :

Je suis charmé de vos vives couleurs ,
 Dit il , vous surpassez les plus brillantes fleurs :
 Vous seule avez pouvoir de me rendre fidelle ,
 La Rose se trouble à ces mots ,
 En triomphant de l'inconstance ,
 On lui donnoit la preference ,
 L'amour propre est flatté par des termes si
 beaux ;

Son amant lui paroïssoit tendre ,
 Lorsque l'on est aimable on sçait se faire aimer ,
 Elle

Elle n'attendoit pour se rendre,
 Qu'un serment solennel de ne la point quitter,
 Zephire la rendit satisfaite ,
 Il en prit les Dieux à témoins ,
 Et cette fleur en parut plus parfaite ,
 Depuis qu'il lui donna ses soins.
 Mais lorsque le printemps finissant sa carrière ,
 Fit place aux chaleurs de l'esté ,
 La Rose vit ternir l'éclat de sa beauté ,
 Et Zephire perdit sa fraîcheur toute entière.
 Il disparut au bout de quelque temps ,
 Ne pouvant supporter l'absence de sa belle ,
 Et devenu tendre & fidelle ,
 Il ne se montra qu'au Printemps.



FRAGMENT d'une Lettre écrite à feu
 Madame de la Sabliere , par M. Ber-
 nier, Auteur de l'abregé de la Philo-
 sophie de Gassendi.

P Assons maintenant , Madame , à une
 autre matiere , dussions-nous faire
 une *Oilla poutrida* , qu'importe pourvû
 que cela vous tire un quart d'heure du
 serieux de vôtre solitude ? vous pourriez
 vous.

62 LE MERCURE

vous souvenir de ce que vous m'avez dit autrefois sur cette nouvelle division du monde qui va suivre, que c'étoit une pensée à cultiver, & qu'il y auroit plaisir de sçavoir si ceux qui habitent le milieu de l'Afrique, la terre Australe, & les autres lieux qui nous sont encore presque inconnus, seroient assez differens de nous pour en faire une espece ou race differente.

Division de la terre par les différentes especes ou races d'hommes qui l'habitent, de la beauté des femmes, &c.

Les Geographes n'ont divisé jusqu'ici la terre que par les differens pays ou régions qui s'y trouvent ; mais ce que j'ai remarqué dans les hommes en tous mes longs voyages m'a donné la pensée de la diviser autrement. Car, quoique dans la forme extérieure du corps, & principalement du visage les hommes soient presque tous differens les uns des autres, selon les divers cantons de terre qu'ils habitent ; de sorte que ceux qui ont beaucoup voyagé peuvent souvent, sans se tromper, distinguer par là chaque nation en particulier ; j'ai néanmoins observé qu'il y a sur tout 4. ou 5. especes ou races d'hommes, dont la difference est si notable qu'elle peut servir de juste fondement à une nouvelle division de la terre.

Jc

Je comprends sous la première espèce , la France , l'Espagne , l'Angleterre , le Dannemark , la Suede , l'Allemagne , la Pologne , & généralement toute l'Europe , à la réserve d'une partie de la Moscovie ; on y peut encore ajouter une partie de l'Afrique , à prendre depuis les Royaumes de Fez & de Maroc , Alger , Tunis & Tripoly jusques au Nil , de même qu'une bonne partie de l'Asie ; comme l'Empire du Grand Seigneur , avec les trois Arabies , la Perse toute entière , les Etats du Grand Mogol , le Royaume de Golconde , celui de Visapour , les Maldives , & une partie des Royaumes d'Arakan , Pegu , Siam , Sumatra , Batant & Borneo ; car quoique les Egyptiens , par exemple , & les Indiens soient fort noirs , ou plutôt bazarnez , cette couleur ne leur est qu'accidentelle , & ne vient qu'à cause qu'ils s'exposent au Soleil , puisque ceux qui se conservent , & qui ne sont point obligez de s'y exposer aussi souvent que le peuple , ne sont pas plus noirs que beaucoup d'Espagnols ; il est vrai que la plupart des Indiens ont quelque chose d'assez différent de nous dans le tour du visage , & dans la couleur qui tire souvent sur le jaune , mais cela ne semble pas suffisant pour en faire une espèce particulière , ou bien

bien il en faudroit faire aussi une des Espagnols, une autre des Allemands, & ainsi de quelque autre peuple de l'Europe.

Sous la deuxième espece je mets toute l'Affrique, excepté les côtes dont nous venons de parler. Ce qui donne lieu de faire une espece differente des Africains, ce sont premierement leurs grosses lèvres, & leurs nez écachés, en ayant fort peu parmi eux qui ayent le nez aquilain, & les lèvres d'une grosseur mediocre. 2^o La noirceur qui leur est essentielle, & dont la cause n'est pas l'ardeur du Soleil, comme on le pense communément, puisque si l'on transporte un noir, & une noire d'Affrique en un pays froid, leurs enfans ne laissent pas d'être noirs aussi bien que tous leurs descendans, jusques à ce qu'ils se marient avec des femmes blanches. Il en faut donc chercher la nature particuliere dans le sang, qui est neanmoins de la même couleur que par tout ailleurs. 3^o Leur peau qui est comme huileuse, lisse & polie, si l'on excepte les endroits qui sont brûlez du Soleil. 4^o Leurs trois ou quatre poils de barbe. 5^o Leurs cheveux qui ne sont pas proprement des cheveux, mais plutôt une espece de laine qui approche du poil de quelques-uns de nos barbets, & en-
fin

fin leurs dents plus blanches que l'yvoire le plus fin, leur langue, & tout le dedans de la bouche avec leurs lèvres aussi rouge que du corail.

La troisième espece comprend une partie des Royaumes d'Arakan & de Siam, de l'Isle de Sumatra & de Borneo, les Philippines, le Japon, le Royaume de Pegu, le Tunquin, la Cochinchine, la Chine, la Tartarie qui est entre la Chine, le Gange & la Moscovie; l'Usbek, le Turquestan, le Zagatay, une petite partie de la Moscovie, les petits Tartares & les Turkomans qui habitent le long de l'Euphrate tirant vers Alep. Les habitans de tous ces pays-là sont véritablement blancs; mais ils ont ordinairement de larges épaules, le visage plat, le nez écaché, & les yeux comme en ovale, & qui viennent finir en pointe.

Les Lappons composent la quatrième espece, ce sont de petits courtaux avec de grosses jambes, de larges épaules, le col court, & un visage, je ne sçai comment tiré en long, fort affreux, & qui semble tenir de l'ours. Je n'en ai jamais vû que deux à Dantzic; mais selon les portraits que j'en ai vû, & le rapport qui m'en a été fait par quantité de personnes qui ont été dans le pays, ce sont de vilains animaux, des buyeurs d'huile de poisson

poisson, qu'ils trouvent meilleur que toutes les plus agreables liqueurs du monde.

Pour ce qui est des Americains, ils sont, à la verité, la plûpart olivâtres, & ils ont le visage tourné d'une autre maniere que nous, neanmoins je n'y trouve point une assez grande difference pour en faire une espeece particuliere & differente de la nôtre.

Au reste, comme dans nôtre Europe la taille, le tour du visage, la couleur & le poil sont ordinairement fort differents, ainsi que nous l'avons dit, il en est de même des autres parties du monde : car, par exemple, les Noirs du Cap de Bonne-Esperance, semblent être d'une autre espeece que ceux du reste de l'Afrique. Ils sont ordinairement plus petits, plus maigres, plus laids de visage, & très-vîtes à la course, aimans avec passion les charognes qu'ils mangent toutes cruës, & dont ils entortillent les boyaux autour de leurs bras & de leur col ; comme on voit ici quelquefois à nos chiens de Bouchers, pour les manger ensuite dans le besoin, beuvans de l'eau de la mer quand ils n'en ont point d'autre, & parlans un langage tout à fait étranger, & presque inimitable aux Européens. Quelques Hollandois disent qu'ils parlent Coq-d'Inde.

Ce que je remarquai touchant la beauté des femmes , n'est pas moins particulier ; il est certain qu'il s'en trouve de belles & de laides par tout , j'en ai vû de très-belles en Egypte , qui me faisoient souvenir de la belle & fameuse Cleopâtre , j'en ai aussi vû parmi les Noires d'Affrique , quelques-unes de très belles , & qui n'avoient point les grosses levres & le nez écaché ; sept ou huit entr'autres , que je rencontrai en divers endroits , étoient d'une beauté si surprenante , qu'elles effaçoient , à mon avis , la statue antique de Venus du Palais Farnese : ce nez aquilin , cette petite bouche , les levres de corail , les dents d'ivoire , les yeux grands & vifs , cette douceur de visage , ce sein & le reste s'y trouvoient dans la dernière perfection ; j'en ai vû à Moka plusieurs presque toutes nuës qui étoient à vendre , & je puis dire qu'il ne se peut rien voir au monde de plus beau ; mais elles étoient extrêmement chères , car on les vouloit vendre trois fois plus que les autres.

J'ai aussi vû de très-belles femmes dans les Indes , & l'on peut dire que ce sont de belles femmes. Il y en a entr'autres d'une certaine couleur qui tient tant soit peu du jaune , qui sont fort estimées , & que je trouvois aussi fort à mon gré : car

ce petit jaune est vif & éclatant , & n'a rien de ce vilain & livide pâle de la jaunisse. Imaginez-vous une belle & jeune fille de France , qui ne feroit que commencer à avoir la jaunisse , & au lieu de ce visage malade , pâle , & de ces yeux jaunâtres , abbatus & languissans , donnez-lui un visage sain , doux , riant , & de beaux yeux brillans , c'est à peu près l'idée que je puis vous en donner.

Les Indiens ont raison de dire , qu'il ne se trouve point de belles femmes dans le pays où il y a de méchantes eaux , & où la terre n'est pas abondante & fertile. En effet , la bonté des eaux & celle de la nourriture , contribuent sans doute beaucoup à la beauté ; il n'est pourtant pas généralement vrai , que par tout où ces deux qualitez se rencontrent , les femmes y soient toujours belles. Cela dépend encore , à mon avis , de quelques autres conditions , qui font que la beauté est plus rare & dispersée par cantons ; elle ne vient donc pas seulement de l'eau , de la nourriture , du terroir & de l'air , mais aussi du sens & des humeurs qui sont particulières à certaines races ou espèces.

Les femmes qui sont sur le Gange & l'Abenarès , en descendant vers Bengale , sont généralement estimées pour leur beauté

beauté, celles du Royaume de Kachemire le sont encore davantage : car outre qu'elles sont blanches comme en Europe, elles ont encore une douceur de visage & une taille admirable, aussi est-ce de là que viennent celles qui sont à la Cour du Mogol, & que tous les grands Seigneurs ont auprès d'eux, il me souvient que, lorsque nous nous en retournâmes de ce pays-là, nous ne voyons autre chose que de petites filles dans des especes de hottes, que des hommes portoient sur leurs épaules au travers des montagnes. Mais quoique celles de Lahor soient brunes de même que le reste des Indiennes, elles m'ont néanmoins semblé plus charmantes que toutes les autres ; leur belle taille menuë & dégagée, avec la douceur de leur visage, surpassant encore de beaucoup celle des Kachemiriennes.

On ne peut pas dire que les femmes naturelles & originaires de Perse soient belles. Cela n'empêche pourtant pas que la ville d'Ispahan ne soit remplie d'une infinité de très-belles femmes, aussi bien que de très-beaux hommes, à cause de ce grand nombre de belles Esclaves qui leur sont amenées de la Georgie & de la Circassie. Les Turcs ont aussi grand nombre de très-belles femmes, parce qu'outre celles du

pays,

pays, qui ne sont pas laides, ils ont les beautés Grecques, dont vous avez si souvent ouï parler, & outre cela une quantité prodigieuse d'Esclaves qui leur viennent de la Mingrelie, de la Georgie & de la Circassie, ou de l'aveu de tous les Levantins & de tous les voyageurs, se trouvent les plus belles femmes du monde, aussi n'est-il pas permis à Constantinople aux Chrétiens & aux Juifs d'acheter une Esclave de Circassie, elles sont réservées pour les seuls Turcs.

M A D R I G A L

*En faveur de la fine & judicieuse
Plaisanterie.*

UN plaisant sans défaut est une pièce rare,
Jamais emporté ni bizarre;

Dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait,
Maître de son humeur, d'un charmant caractère;

Il ne hazarde point de trait
Qui puisse offenser, ou déplaire.
Chez lui la raillerie est contre vérité;
Il parle finement, mais toujours sans malice,
Et s'il vous fait l'objet de sa vivacité,
Un bon mot de sa part nous rend un bon office.

DES-

DESCRIPTION d'un Lit , travaillé en plume en Angleterre , présenté à Sa Majesté Britannique par le nommé Normand Cani.

CE Lit est fait de plumes de toutes couleurs, lesquelles ne sont ni cousues ni collées ; mais travaillées dans l'étoffe même, qui est aussi mince, aussi légère, & aussi maniable, & plus moëlleuse qu'un damas.

Ce Lit peut être tendu de 16. ou 18. pieds de haut ; le dessein, la composition & le coloris en sont très-nouveaux. Sa beauté est infiniment au-dessus de tout ce que la peinture & la broderie ont jamais introduit de plus beau, tant pour la vivacité des couleurs que pour le lustre.

Chaque partie de ce Lit est faite sur differens desseins, le fond semble être de damas blanc & argent.

Chaque dessein est composé d'ornemens, qui servent de supports à des vases de fleurs, à des fruits & à des guirlandes.

Il y a six rideaux qui ont en tout 31. pieds de tour.

Chaque rideau a une bordure de couleur de pourpre, d'un pied de large, sur laquelle regne

72 LE MERCURE

regne un branchage de fleurs nuancées d'écarlate ; les pentes & les soubassemens ont aussi une bordure de même couleur , & garnie d'une frange très-magnifique.

Les quatre vases qui sont sur le haut du Lit , & les coins des soubassemens sont garnis de festons de fleurs en relief ; les corniches sont d'une fort belle sculpture , & se rapportent aux bordures des pentes.

Tout l'ouvrage est composé de plumes , & d'une invention toute nouvelle , jusqu'ici sans exemple : c'est un original , qui , selon toute apparence , n'aura jamais de copie.

Au reste , l'idée qu'on pourra s'en former sur cette courte description , sera toujours beaucoup au-dessous de la vérité. .

La durée & la vivacité des couleurs l'emporteront sur toutes les étoffes du monde , & seront à l'épreuve du temps.

La poussière ne fait que glisser dessus & ne s'y attache nullement.

On a été douze ans à faire ce chef-d'œuvre inouï , à l'aide d'une infinité de mains,

A S. A. R.



A S. A. R. DOM EMANUEL

INFANT DE PORTUGAL.

IDILE MISE EN MUSIQUE.

Chantons le plus charmant des Dieux ,
Celebrons les faveurs qu'il s'empresse à
répandre ;

Mais en voyant le Maître de ces lieux ,
Pardonne , Amour , si l'on peut s'y mé-
prendre ;

Qu'il est aisé de vanter tes ardeurs ,
Sur ces bords embellis par l'auguste présence ,

Du Demi-Dieu qui regne dans nos cœurs !
L'éclat de ses vertus répond à sa naissance ;

Au don de plaire , il joint la Gloire des Vain-
queurs ;

Chanter sa Gloire , Amour , c'est chanter sa
puissance.

Aux Enfans du Dieu Mars l'adorable Cipris ,
Reserve la moisson d'une nouvelle Gloire ;

Des Favoris de la Victoire ;
Venus a toujours fait ses plus chers favoris ;
Mieux qu'aucun des sujets de son heureux Em-
pire ,

D La

Le Guerrier amoureux , goûte sa volupté ,
 Et l'hommage que rend un Heros qui soupire ,
 Est celui dont l'Amour se sent le plus flaté.

Les bruyantes Trompetes
 N'intimident point nos hameaux ;

Les tranquilles Musettes
 Frappent tendrement les Ecos ;
 Amans , si l'incertitude
 Vient combattre vos desirs ,
 Cherissez l'inquietude ,
 Qui redouble vos plaisirs.

Sous l'Empire du Dieu des Armes ,
 L'Amour constant devient le moins heu-
 reux ;

Les soupçons , les vives allarmes ,
 D'une absence durable, enfans trop rigoureux ,
 De l'espoir le plus cher nous dérobent les char-
 mes.

Quand la Paix regne avec le tendre Amour ,
 Que sçauroit envier la Terre
 A l'Immortel , au glorieux séjour ,
 Du Dieu qui lance le Tonerre ?
 La Paix s'invite , Amour , à desarmes

Les

DE DECEMBRE 1722. 75

Les Beutez les plus rebelles ,

Mais que les cœurs qui sçavent bien ai-
mer ,

Puissent seuls triompher d'elles.

Le Heros qui remplit en ce jour nos souhaits ,

Du Superbe Ottoman reduit les murs en pou-
dre ;

A ses regards charmans , au bruit de ses hauts
faits ,

On diroit qu'à l'Amour Mars a cédé sa foudre ,

Ou que l'Amour à Mars abandonne ses traits.

Voi la Gloire au milieu des Graces ,

PRINCE , elle-même ici vient te rendre aux
Amours ;

Toujours les ris , les jeux y volent sur tes tra-
ces ;

Les doux plaisirs t'y devancent toujours :

Que la redoutable Bellone

Offre ailleurs à ton grand Cœur ,

La plus brillante Couronne ,

Où puisse aspirer un Vainqueur.

IDE'E DU CHRONO-GRAPHE.

C'Est un Emblème , ou une Devise ;
 en Vers , ou en Prose , où il se
 trouve assez de Lettres Numerales , du
 Chiffre Romain , pour indiquer l'Epo-
 que , ou l'Année , d'un fait , ou d'un
 événement.

Il se trouve des Chrono-graphes en
 Langue Latine & François.

L'on a entendu dire qu'il y en avoit en
 d'autres Langues , mais on n'en a pas vû.

Il se trouve à *Paris* des Chrono-gra-
 phes François , & même d'ancienne date.

Mais l'usage en est frequent dans quel-
 ques Pays Etrangers.

On le sçait à l'égard de l'Allemagne
 & des Pays-Bas.

L'on a entendu dire qu'il y en avoit en
 Italie , en Sicile , en Hongrie , en Nor-
 wege , en Irlande , même en Syrie.

Autrefois les Lettres Numerales étoient
 du même volume que celles du reste du
 Chrono-graphe.

Mais la commodité a introduit de met-
 tre les Lettres Numerales , Initiales ou
 Majuscules , dans le Chrono-graphe ,
 dont le reste de la Devise est d'un carac-
 tere moins gros.

Comme

Comme la difference que l'on suit à présent , entre les *I* voyelles & les *J* consonnes ; & entre les *U* voyelles & les *V* consonnes , n'est pas si ancienne que l'usage du Chrono-graphe , on les met indifferemment dans le Chrono-graphe pour Lettres Numerales.

Le Chrono-graphe *Simple* ne fournit , dans une Devise , que l'idée de l'Année.

Le *Double* présente , non seulement l'Année , mais encore le fait ou l'événement.

Le *Naturel* place les Lettres Numerales si avantageusement , que la Lettre de plus grande valeur est la premiere , & ainsi des autres.

De sorte qu'en lisant les seules Lettres Numerales , sans faire d'addition , on connoît l'Année.

L'*Additionné* souffre l'interversion des Lettres Numerales.

De sorte qu'il ne fournit l'idée de l'Année , que par un calcul.

L'*Exact* ne renferme pas d'autres Lettres Numerales , que celles qui sont élevées.

Le *Libre* tolere d'autres Lettres Numerales , que celles qui sont élevées.

L'usage ne paroît s'en être introduit , que depuis que l'on a élevé les Numerales.

D iij. Exem-

*Exemple d'un Chrono-graphe François ,
exact , double , & additionné.*

L'on a yû (en 1717.) sur la Cloche
de l'Horloge du Palais , fabriquée en
1371. six Vers, fondus en Lettres Gotiques,
dont les trois premiers contiennent le
Chrono-graphe , & les trois derniers Vers
l'expliquent.

A la verité , les Lettres Numerales n'y
sont pas élevées ; néanmoins , la commo-
dité a donné lieu de les élever dans cette
copie.

**CHARLES ROYS VOLT, EN C
CLOCHER,**

**CETTE NOBLE CLOCHE A CRO-
CHER ;**

**FAITTE POUR SONNER CHACU-
NE HEUR.**

- La date esdits trois Vers , d'asseur ;
Par Jean Jouvante fut moulée ,
Qui , de cet Art , ot renommée.

Calcut

DE DECEMBRE 1711.

79

Calcul de ce Chrono-graphe.

C	100
L	50
U	5
L	50
C	100
C	100
L	50
C	100
C	100
L	50
C	100
C	100
C	100
C	100
C	100
I	1
U	5
C	100
C	100
U	5
U	5

1371

*Exemple d'un Chrono-graphe Latin ;
double, additionné, & libre.*

On l'a vû (en 1717.) inscrit en Lettres
Gotiques, sur une muraille, vis-à-vis la
petite Porte de la Ste Chapelle de Bourges.

Ce Chrono-graphe indique l'Année de la
Dedicaçe, qui en fut faite le jour de Pâ-
ques 1405. D iijj Les

80 LE MERCURE

Les Lettres Numerales n'y sont pas Elevées.

ME DUX CONSTRUXIT BITHURICUS, ATQUE DOTAVIT;

ET PRESUL ATTENDENS, ANNO PRESENTE, SACRAVIT.

Il y a dans ce Chrono-graphe trois Lettres Numerales muettes ; c'est-à-dire, qui n'entrent pas dans le Calcul, D D D.

Calcul de ce Chrono-graphe.

M	1000
U	5
C	100
U	5
X	10
I	1
I	1
V	5
I	1
C	100
U	5
U	5
V	5
I	1
U	5
L	50
C	100
V	5
I	1
	1405

L'on

DE DECEMBRE 1722. 81

L'on a encore vû (en 1717.) un Chronographe , aussi en Gotiques , au-dessus d'une Porte ceintrée , haute de cinq pieds & demi , & large de trois pieds & un quart , couronnée d'un chapiteau , qui est au rez de chaussée meridional de la Chambre des Comptes de Paris , à droite , en allant à l'Hôtel de Monsieur le Premier President.

Les Lettres Numerales de ce Chronographe , sont peintes en Or , & désignent l'Année 1485 ; & les autres en Azur.

AU TEMPS DU ROI CHARLES LE
HUIT

CETHUI HOSTEL S'I FUT CONS-
TRUIT,

*Quatre poudes au-dessous , est écrit en
or , cette Explication.*

Les Lettres d'Or dient l'Année

Que l'Oeuvre fut commencée.



D v Calcul

Calcul de ce Chrono-graphe.

U	5
M	000
U	5
I	I
C	100
L	50
L	50
U	5
I	I
C	100
U	5
I	I
L	50
I	I
U	5
C	00
U	5
I	I
	1485

*Exemple d'un Chrono-graphe Latin,
libre, double, naturel.*

Il se trouve à Paris, au frontispice intérieur de l'Hôtel de Dauphiné, entre les rues des Boucheries & des Quatre-Vents, Paroisse S. Sulpice : L'intérieur de cet Hôtel a été bâti en 1716. à la place
ce

DE DECEMBRE 1722. 83
ce du Jeu de Paume de Dauphiné, par
M. Maillart.

De ce Chrono-graphe, d'un seul Vers,
sur trois lignes, les Numerales élevées
sont d'Or; les autres Lettres sont d'A-
zur, le tout sur un Marbre noir,

EN MUTATA DOMUS;
CANDESCIT PEX,
VELUT I'NIX.

D'abord, il ne faut lire que les Let-
tres Numerales élevées; elles fournissent
1716. M, D, C, C, X, V, I.

Ensuite il faut lire le Vers entier, y
compris les Lettres élevées.

*Sens moral de cette Devise, le Respect au-
dehors, la Paix au dedans.*

Ci-devant c'étoit un Jeu de Paume
fort noirci; & à présent, c'est une Mai-
son fort blanche.

*Sens figuré de la Devise, où la Poix
marque le noir; & la Neige le blanc.*

Voici une Maison changée du noir au
blanc

*Exemple d'un Chrono-graphe exact,
double, naturel.*

Il se trouve au frontispice extérieur du
même Hôtel, construit en 1717. sur la
rue des Boucheries, du côté de la rue
des Cordeliers; il est d'un seul Vers,

D vj. grave

84 LE MERCURE

gravé sur un Marbre noir.

META DEÆ CARNÆ SACRA ESTO ;
PAX-QUE SIT INTRA.

En ne lisant que les Lettres élevées, on trouve l'Année 1717.

Ensuite on peut lire la Devise entière, y compris les Lettres élevées.

La Déesse *Carna* est marquée dans Ovide, *Fastuum*, lib. 6. *ad primum Junii*.

Le mot de la première Enigme du Mois passé est le *Cœur*, & celui de la seconde, le *Couteau de table*.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PREMIERE ENIGME.

NE d'un pere *adultere*, & pourtant *legitime* ;

Fruit innocent d'un double crime,

Fils à la fois d'un Berger & d'un Roy,

Et conçu sous le sac & sous le Diadème,

Mon pere en engendra grand nombre comme moi,

De ses enfans je suis le cinquantième :

Tant d'enfans ne pouvoient être de même *humour*,

Mes

DE DECEMBRE 1722. 85

Mes freres la plupart ont un air d'allegresse ,

Quelques-uns même un air vainqueur.

J'en ai six comme moi voüez à la tristesse ,

Et toujours plöngez dans le deüil ,

On m'entend chaque jour gemir près du cercueil :

Dans plus d'un Tribunal appaisant la justice.

Je plaide bien, & pourtant sans éclat :

C'est quand du criminel on m'a fait le supplice ,

Que je deviens son Avocat.

SECONDE ENIGME.

DAns le sein d'une vierge ayant pris ma naissance ,

Je change de nature à trois diverses fois ,

Mes habits après moi sont portez par les Rois ;

Quoiqu'ils craignent peu ma puissance :

Et décorant les Dieux ainsi que les mortels ,

Je fais de mon tombeau la pompe des Autels.

TROISIE'ME ENIGME.

D'E mille coups presque tout transpercé ,

Je me repose au fond d'une corbeille ;

J'en fors & je me vois placé

Au bout de quelque chose où je suis à merveil-
le. Là.

Là , par le moyen de l'acier ,
Et de ce que faisoit Hercule auprès d'Om-
phale ,

Je passerois un jour entier

A recommencer un ovale :

Là , d'un Amant précipité

Je punis la témérité ;

Enfin là , chaque instant j'empêcherois les
Belles ,

De recevoir des blessures nouvelles ;

Mais les Belles ont trop d'emploi ,

Pour se servir long temps de moi :

AIR SÉRIEUX.

C Harmante image de Climène ,
Qui dans ces beaux deserts m'accompagnez
toujours ;

C'est à votre aimable secours

Que je dois les plaisirs qui soulagent ma peine ,
Loin de l'objet que j'aime , hélas ! il n'est que
vous ,

Qui calmez tous les maux que me fait son ab-
sence ;

Vous m'offrez quelquefois des momens aussi
doux ,

Que me les donnoit sa présence.

NOU.



NOUVELLES LITTERAIRES,
ET DES BEAUX ARTS.

RECHERCHE du mouvement du sang
& des humeurs ; par Chaillou , 2.
Edition , chez L. d'Houri , au S. Esprit.

L'ART DE SAIGNER , accommodé
à la circulation du sang , 2. Edition ,
chez le même.

DE LA FREQUENTE SAIGNE'E dans
les fievres , par Guyard , 2. Edition , *chez
le même.*

DE LA VERITABLE ET SOLIDE
PIETE' & de la Priere. Entretien spi-
rituel. 3. Edition , in 12. A Paris , chez
Delaune , rue S. Jacques.

EXPLICATION des sept Sacremens
de l'Eglise , où il est amplement traité
des promesses & des obligations contrac-
tées aux Saints Fonts de Baptême. Ou-
vrage également utile aux Ecclesiasti-
ques & aux Laïques. Par M. Beauvelet ,
4. Edition in 8. *chez le même.*

De

88 LE MERCURE

DE LA DEVOTION A LA SAINTE
VIERGE, & du culte qui lui est dû. 2.
Edition. Par M. Baillet, in 12. *Ibid.*

LETTRE ECRITE à M. Calvet,
Conseiller Medecin du Roy, Professeur
& Doyen de l'Université de Cahors,
avec des observations sur la maladie pel-
tilentielle de Marseille. *Par M. Mailbis,*
Conseiller-Medecin du Roy, Professeur
en la même Université, député de la
Cour à Marseille. A Lyon, chez les
freres Bruyssel, rue Merciere, 1721.

ENTRETIENS DE CICERON sur les
vrais biens & sur les vrais maux, tra-
duits par feu M. l'Abbé Regnier des
Marais, Secrétaire de l'Académie Fran-
çoise 1721. A Paris, chez Musier &
Barrois, in 12. de 443. pages.

TRAITEZ concernant le Comté-Pai-
rie d'Eu, & ses usages prétendus lo-
caux, avec les Arrêts du Parlement de
Paris qui les ont condamnez. *Par M.*
Louis Froland, Avocat au Parlement. A
Paris, chez la veuve Charpentier, au Pa-
lais 1722. in 4. p. 332.

ANECDOTES du Ministère du Comte
Duc d'Olivarès, tirées & traduites de
l'Italien

DE DECEMBRE, 1722. 89

ITALIEN du Mercurio Siry. *Par M. de Valdory.* A Paris, chez Jean Musier, Quai des Augustins, & François Barrois, rue de la Harpe, 1722. pp. 429.

LES APOPHTEGMES, ou les belles paroles des Saints. *A Paris*, chez Jean Mariette, aux Colonnes d'Hercule, 1721. in 12. pp. 387.

PROPRIÉTÉ & usage de la Pierre vulnérable, dite de Judée. *A Paris*, chez Imbert de Bats, rue de la Harpe, 1722. in 4.

Cette surprenante Pierre guérit toutes sortes de maux incurables, si on en veut croire l'Auteur de cet écrit.

DÉFENSE DE LA RELIGION CATHOLIQUE contre tous ses ennemis, par ses véritables principes, dans trois Entretiens. *Par M. Michel le Vasseur, Prêtre du Diocèse de Blois.* 2. Edition, augmentée & corrigée par l'Auteur. Avec une réponse à une lettre de M. Pictet, Ministre, Professeur en Théologie à Genève, & Recteur de l'Académie de la même Ville. A Paris, chez Pierre-Nicolas Lottin, rue saint Jacques, 1721. in 12. pp. 500.

TAT

96 LE MERCURE

TABEAU CHRONOLOGIQUE de l'Histoire universelle en forme de jeu. A Paris , rue S. Jacques, chez la veuve Mongé 1722.

Le P. Buffier a fait quelques changemens dans les regles de ce jeu dans cette seconde Edition, pour en faciliter encore davantage la pratique, & en donner le goût aux commençans.

METHODE generale pour tracer des courbes rampantes de bois , propres à la construction des Escaliers , tels qu'ils sont presentement à la mode , & tels qu'on les a faits dans les derniers & nouveaux bâtimens à Paris ; avec plusieurs plans d'Escaliers , pour servir de modele dans les occasions, suivi de la description d'un instrument très-commode & très-simple, pour décrire toutes sortes d'ovales, **Ouvrage** utile aux Architectes, & surtout aux Charpentiers, & autres Ouvriers qui travaillent au bois. *Composé par un Gentilhomme de Bretagne.* A Paris, chez E. Ganeau , rue S. Jacques 1722. Brochure in 18. de 29. pages, sans la Preface & les planches.

LETTRES E'DIFIANTES & curieuses écrites des Missions Etrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus,

DÉ DÉCEMBRE 1722. 97
Jésus, 15. *Recueil.* A Paris, chez N. le
Clerc, rue S. Jacques 1722. in 12. de
418. pages.

MEMOIRE concernant la prohibition
d'évoquer les decrets d'immeubles situez
en Normandie, avec les Chartres, Edits,
Declarations, Lettres Patentes, Répon-
ses de nos Rois, Arrêts du Conseil, &
Arrêts du Parlement de Paris, qui ont
établi & confirmé le Privilege de la Pro-
vince. Diverses questions mixtes qui en
dépendent, & des Arrêts qui les ont dé-
cidées. *Par M. Louis Froland, ancien
Avocat au Parlement.* A Paris, chez M.
Brunet, au Palais, 1722. pp. 504. in 4.

METHODE ABREGÉE & facile pour
apprendre la Geographie, &c. avec un
abregé de la Sphere. *Par M. le Fran-
çois,* nouvelle Edition, vol. in 12. de
459. pages. *A Paris, chez D. Hortemels,
Place de Sorbonne, 1722.*

LETTRE de M. Maugue, Conseiller-
Medecin du Roy, Inspecteur general des
Hôpitaux de S. M. en Alsace, sur l'o-
pinion de ceux qui prétendent que la
peste est causée par des vers. A Stras-
bourg, chez J. R. Doulfseker, Brochu-
re in 12. pp. 11. 1721.

EPIS

92 LE MERCURE

EPISTOLÆ ROMANORUM PONTIFICUM , par le Pere Dom Courtant , in fol. un vol. A Paris, chez Pierre Simon, rue de la Harpe.

Reflexions en forme de Prières sur le Saint Sacrifice de la Messe , par le Pere Jacquier , de la Doctrine Chrétienne , in 12. un vol. chez le même.

Heures de l'usage des Chevaliers de l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel , & de S. Lazare de Jerusalem , in 18. *Idem.*

Le Journal de la France , par M. l'Abbé Valerot , in 8. un vol. *idem.*

Memoires sur le service journalier de l'Infanterie , par M. de Bombelles , Brigadier des Armées du Roy , in 12. deux vol. *idem.*

Le Service journalier de la Cavalerie , par M. le Cocq-Madelaine , Lieutenant-Colonel de Cavalerie , in 12. un vol. *idem.*

DISSERTATION Apologetique des remèdes mis au jour par M^{lle} de Rézé , &c. seconde Edition. A Paris, chez Louis Coignard , rue du Plâtre , à l'Aigle d'or , Brochure in 12. 1722.

MEMOIRE Apologetique, pour la Branche aînée de la Maison de Hornes ,
Paris,

DE DECEMBRE 1722. 95

Paris, chez Charles Huguier, rue Saint Jacques, à la Sagesse, brochure in 8.
1722.

INSTRUCTION CHRE'TIENNE sur la maniere dont on doit se conduire dans le temps qui precede le Carême, & sur les desordres du Carnaval. A Paris, chez Ph. Nic. Lottin, rue S. Jacques 1722. in 12. de 190. pages.

VOYAGES de François Coreal aux Indes Occidentales, contenant ce qu'il y a vû de plus remarquable pendant son séjour depuis 1666. jusqu'en 1697. traduits de l'Espagnol, avec une Relation de la Guiane de Walter Rawleigh, & le voyage de Narbrough à la Mer du Sud par le Dêroit de Magellan, &c. nouvelle Edition, revûe, corrigée, & augmentée d'une nouvelle découverte des Indes Meridionales, & des Terres Australes, enrichie de figures. Tome I. à Paris, chez André Cailleau, Place de Sorbonne, & Noël Pissot, Quay des Augustins, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or 1722.

On peut dire que les livres des voyages sont les Romans des Philosophes, on y apprend l'Histoire & les ouvrages de la

la nature , on y voit les differens usages des peuples ; & malgré la variété de leurs coutumes , on y découvre toujours l'admirable uniformité de la source qui les a fait naître , c'est-à-dire , les passions humaines.

Le voyage de Coreal né à Carthagene en Espagne , contient bien des choses » curieuses. » Je ne suis point d'avis , dit » l'Auteur , d'imiter plusieurs voyageurs » qui pour trouver quelque chose de nouveau , ont inventé des plantes , des animaux , des hommes , des coutumes , & » des pays qui ne se trouvent nulle part » que dans leur imagination. Mon dessein en donnant cette Relation , est de » décrire exactement les choses qui me » paroissent avoir été oubliées par les autres voyageurs , soit pour la situation » des lieux , soit pour l'état présent du » pays.

C'est en effet à quoi l'Auteur paroît s'être fort attaché ; il fait voir la mauvaise conduite que les Espagnols ont gardée dans les Indes Occidentales par leur avarice , qui leur a inspiré si peu de ménagement , & tant de cruauté pour les naturels du Pays. Il donne aussi divers avis salutaires à ceux qui arrivent pour la première fois dans ces climats.

Après avoir parlé de l'état des lieux ,
 &c.

&c. de la situation du Pays, de l'avarice, & des malversations des Espagnols, l'Auteur s'attache beaucoup, & peut-être trop à décrire la conduite des femmes, & celle des Ecclesiastiques, & des Religieux du nouveau Monde, c'est sur cette matiere, particulièrement que nous croyons pouvoir appliquer le terme de Roman, dont nous nous sommes servis au commencement.

L'Auteur prétend que les femmes Chrétiennes ne sont pas plus chastes dans ces pays-là què le sont celles des Indiens, celles du Mexique sont, dit-il, vives & agréables.

A l'égard des Prêtres Indiens, ils sont, dit-il, fourbes ou fanatiques.

C'est, selon lui, une opinion assez commune par toutes les Indes, qu'on jette des charmes ou des sorts sur les hommes, les bêtes, &c. que le Diable les change en bêtes, &c. J'avouë de bonne-foi que j'ai été moi-même fort infatué de ces croyances avant que d'en avoir été defabusé par les Anglois.

L'Auteur parle aussi des Idôles, qui étoient autrefois dans le Perou, & des réponses qu'elles rendoient à ceux qui les consultoient; ceux-ci, dit il, avoient l'obligation de ces réponses à l'adresse des Prêtres Indiens, & cela faisoit valoir le métier. II

Il y avoit aussi des Vierges dans le Temple du Soleil , » semblables aux Vestales » de l'ancienne Rome ; ces Vestales Indiennes étoient gardées par des Prêtres uniquement destinez à cet emploi , » si par malheur elles devenoient enceintes , on les condamnoit à la mort , à » moins qu'elles ne voulussent faire serment qu'elles devoient leur grossesse aux influences du Soleil ; secret infail- » lible pour sauver la mere, l'enfant, & » le Prêtre Indien , par le moyen du- » quel le Soleil avoit daigné operer sur » la Véstale

Pour ce qui est des Prêtres Chrétiens, l'Auteur , quoiqu'Espagnol , ne paroît pas assez les menager , il attaque leur doctrine & leurs mœurs. Nous sommes fort éloignez de croire tout le mal qu'il en dit.

L'HISTOIRE du Vieux & du Nouveau Testament , représentée avec des figures , & des explications édifiantes , tirées des SS. Peres , pour regler les mœurs dans toutes sortes de conditions , dédiée à Monseigneur le Dauphin , par feu M. le Maître de Sacy , sous le nom du sieur de Royaumont , Prieur de Sombrevail , nouvelle édition , proposée par souscriptions.

PROJET.

P R O J E T.

Cette Histoire de la Bible est si connue présentement par le nombre d'éditions qui se sont distribuées par toute l'Europe, que les Libraires manquant d'exemplaires, ont fait travailler depuis plusieurs années, à faire graver un nouveau cours de planches, au nombre de deux cens quatre-vingt, qui sont faites pour orner ce livre.

On imprime actuellement cet Ouvrage in-folio, sur du carré fin double d'Auvergne, & avec un caractère neuf. On tirera sept cens cinquante exemplaires seulement, dont l'impression est déjà fort avancée ; en sorte que l'on se trouve en état de donner l'Ouvrage au Public au mois de Juin de l'année 1723.

On a crû que pour l'utilité du Public, on pourroit suivre l'exemple de plusieurs autres Libraires, en proposant des Souscriptions en faveur de ceux qui voudront s'assurer par avance des exemplaires de cette Histoire à un prix modéré, qui est de trente livres en blanc, moitié de laquelle somme sera payée en souscrivant, & l'autre moitié quand on retirera les exemplaires.

Le prix de chaque exemplaire pour ceux qui n'auront pas souscrit sera de cinquante livres en feuilles.

E

Les Souscriptions seront ouvertes depuis le premier Decembre 1722. jusqu'au premier Fevrier 1723. après lequel temps on ne recevra plus de Souscriptions.

Ceux qui voudront souscrire s'adresseront aux Libraires, indiquez ci-après, qui leur en donneront une reconnoissance signée d'eux, avec promesse de leur fournir ledit livre au mois de Juin de l'année 1723. aux clauses & conditions portées par le present Projet.

Les Libraires avertissent que ceux qui auront souscrit seront tenus de retirer leurs Souscriptions dans tout le courant de l'année 1723. à commencer du mois de Juin de ladite année ; & faute par eux de retirer leurs exemplaires dans ledit temps, les avances qu'ils auront faites seront perduës pour eux, sans que lesdits Libraires puissent être recherchez pour cet effet.

A Paris, rue S. Jacques, chez Jean Vilette, à la Croix d'Or, vis-à-vis la rue des Mathurins. Christophe David, près la Fontaine S. Severin, au Nom de Jesus.

Et Quay des Augustins, chez Michel-Estienne David, à la Providence & au Roy David.

On trouvera chez les Libraires énoncez ci-dessus plusieurs feüilles imprimées
&

& tirées avec les figures , dont les Libraires esperent que les particuliers seront contents.

LES JOURNÉES AMUSANTES , dédiées au Roy par M^e de Gomez , 2. vol. in 12. tom. 1. p. 344. 2^e tom. 344. A Paris , chez Saugrain , au Palais , 1722.

Madame de Gomez ne pouvant être utile à la gloire de Sa Majesté , par la foiblesse de son sexe , cherche dans les amusemens de l'esprit , ce que la nature a refusé à l'ardeur de son zele , & son dessein est de rappeler aux yeux de Sa Majesté les traits les plus remarquables des Rois , & des Heros de l'antiquité.

Six personnes unies par l'esprit & par le cœur , ennuyées du tumulte d'une des plus belles Villes de l'Europe , firent partie de se retirer pour quelque temps dans une maison de campagne , & d'en relever la rusticité par la pureté de leurs plaisirs , & les productions de leur esprit.

Telamont & Uranie , Orophane & Felicie , Camille & Florinde sont les Acteurs que M^e de Gomez fait parler.

Dans cette demeure champêtre étoit un grand cabinet tapissé depuis la corniche jusqu'au lambris des livres des plus rares , & les mieux choisis : c'étoit la seule magnificence de cette maison. On

E ij s'étoit

s'étoit imposé pour loi d'aller passer deux heures chaque jour dans ce cabinet, & de faire ensuite la critique de ce qu'on auroit lû.

Au reste les leçons de vertu ne sont point oubliées dans cet ouvrage, non-seulement par les préceptes, mais encore par les exemples; ce sont des jeunes personnes de différent sexe, doüées de toutes les qualitez que la nature *peut donner aux mortels pour les rendre parfaits*. Ils étoient destinez à s'unir par des liens sacrez, où chacun d'eux aspirait avec ardeur, sans être troublez par cette impatience tumultueuse que donnent les passions ordinaires; *ils desiroient*, dit M^e de Gomez, *mais sans emportement*, la pudeur & la probité qui regloient leurs sentimens, regloient aussi leurs actions. Soutenus par tant de vertu, ils alloient se promener sans danger *dans un bois sombre, touffu*, bien entretenu, rempli d'allées solitaires & brillantes, qui les garentissoient de l'ardeur du Soleil.

Nous ne sçaurions rapporter les traits les plus marquez, & les différentes Histoires que ces personnes édifiantes se racontent; nous nous contenterons de donner ici en abrégé l'Histoire touchante de Jean de Calais.

Un des principaux negocians de Calais

Jais avoit un fils à qui il avoit donné toute l'éducation nécessaire pour lui former l'esprit & le corps ; il devint le plus brave & le plus excellent homme de Mer de son temps. Il engagea son pere à lui équiper un vaisseau , avec lequel il délivra la côte d'un nombre infini de corsaires qui faisoient mille brigandages dans ces mers.

Ce jeune Heros fut porté un jour par la tempête dans des mers inconnues , où il découvrit une Isle , & ayant mis sa chaloupe en mer , il aborda , lui huitième , au bord d'un bois. Sa surprise fut extrême de trouver ce bois taillé & coupé par de belles allées ; il entend parler , il s'avance , & voit trois hommes superbement vêtus ; il leur demande s'il y a fureré pour lui , & pour sa troupe. Qui que vous soyez , lui répondit celui qui paroissoit être au dessus des autres , apprenez que vous êtes dans un Etat florissant où regne le Roy du monde le plus juste , la sagesse lui a dicté des loix , auxquelles il s'est lui-même soumis , & dont l'observation fait le bonheur de cet Empire. Jean de Calais fut rempli de joye à ce discours ; mais étant entré dans la Capitale de cette Isle , il voit dans la place publique le corps d'un homme déchiré par les chiens. Cet objet le fit repentir de

E iij s'être

s'être engagé si avant ; mais il apprit que ce malheureux subissoit la peine de la loi, qui ordonnoit que tous ceux qui mouroient sans payer leurs dettes seroient jetez aux chiens , à moins que des personnes genereuses ne les aquitassent. Jean de Calais touché de compassion aquitta les dettes de ce malheureux pour lui procurer l'honneur de la sepulture , & ne songea plus qu'à établir un commerce utile entre son pays & cette Isle fortunée. Un soir il vit un vaisseau qui venoit mouïller auprès du sien , & il apperçût sur le pont de ce vaisseau deux Dames magnifiquement parées qui foudoient en pleurs.

Il apprit que ce vaisseau appartenoit à un corsaire qui vouloit vendre ces deux aimables personnes. Jean de Calais touché de compassion les achepra dans la seule vûë de les délivrer de leur malheur ; il leur dit qu'elles étoient libres , & qu'il n'avoit d'autre dessein que de les rendre à leurs parens , sans espoir d'aucune rançon : cependant il fut vivement touché de la beauté de l'une d'entr'elles. Et comme il étoit jeune , dit M. de Gomez , insinuant , & fait pour plaire , il trouva bien-tôt le chemin du cœur de celle qui l'avoit charmé. Ils s'aimèrent , ils se le dirent ; & ne consultant que la vivacité de leurs sentimens , ils se jurèrent un
amour

amour éternel, Jean de Calais assuré de son bonheur pria cette jeune beauté de lui dire qui elle étoit, & par quel accident elle étoit tombée entre les mains du Pirate. Ma curiosité n'a aucun motif desobligeant, lui dit-il, & qui que vous soyez je ne trouve rien au dessus de vous. La belle esclave accepta avec plaisir l'offre de sa foi, & lui donna la sienne ; je fais mon bonheur d'être unie à vous pour jamais, lui dit-elle, mais pour ma naissance, souffrez que j'en fasse un mystère que je trouve nécessaire au repos de ma vie. Qu'il vous fût de sçavoir que je me nomme Constance, & que le Ciel ne m'a pas fait naître indigne de vous. Je dois me taire pour être à vous; nôtre amour exige de moi le silence, & je veux éloigner de mon esprit tout ce qui pourroit m'empêcher de suivre un penchant plus fort que ma raison.

Jean de Calais étoit trop amoureux pour presser la belle Constance après un tel aveu ; il lui promit de ne lui en plus parler, & sans consulter d'avantage ils s'unirent pour jamais.

L'heureux Jean de Calais, charmé de posséder Constance, se rembarqua avec elle, & avec Isabelle, sa compagne, & le temps favorable le fit aborder sans péril à Calais. Il y reçût les honneurs que

meritoient ses actions heroïques , mais quelle fut sa douleur de voir son pere desaprouver son mariage ! Le recit historique de ce mariage irrita son courroux , & ce pere severe ne pût pardonner à son fils d'avoir pris un engagement qui lui paroïsoit fort au dessous de lui. Le vieillard irrité bannit son fils de sa maison , & lui ordonna de ne plus paroître à ses yeux. Jean de Calais se retira avec Constance & Isabelle dans une maison près du port. Constance malgré son amour fut sensible aux mépris que le pere de son époux eut pour elle ; cependant elle ne se démentit point , & fut toujours tendre & fidelle , & à peine l'année de son mariage fut finie , qu'elle accoucha d'un fils qui fit toute l'attention de son époux pendant plusieurs années qui se passerent , sans qu'il pût attendre son pere. Ce pere inflexible esperant que l'absence & les hazards feroient oublier Constance à son fils , consentit à lui équiper un autre vaisseau , afin qu'il allât établir un commerce éclatant avec les nations qu'il avoit découvertes. L'armement fut bien-tôt prêt , & Jean de Calais ne pût voir approcher le jour de son départ , sans sentir une douleur amere d'être obligé de se separer d'une épouse , & d'un fils qu'il aimoit uniquement.

Après

Après bien des larmes répandues par ces tendres époux, Constance se jeta aux genoux de Jean de Calais, en le priant de ne pas lui refuser deux graces qu'elle alloit lui demander. Ce tendre époux lui jura qu'il étoit prêt à lui tout accorder : Je vous conjure donc, lui dit-elle, de me faire peindre sur la poupe de vôtre vaisseau avec mon fils & ma chere Isabelle. Lorsque cela sera executé je vous dirai la seconde grace que j'exige de vôtre tendresse. Les trois portraits furent faits par les plus habiles Peintres. Enfin le temps du départ étant venu, la genereuse Constance accompagna son époux jusqu'à son vaisseau, & là, les yeux baignez de larmes : accorde-moi, lui dit-elle, la derniere grace que j'ayé à te demander ; va, pars, & tourne la prouë de ton vaisseau du côté de Lisbonne, & va mouïller le plus près que tu pourras du Château de cette Ville ; c'est-là que tu verras à quel point je t'aime, & quel sacrifice t'a fait mon amour. Jean de Calais lui promit d'executer ce qu'elle souhaitoit, & sa navigation ayant été heureuse, il vint aborder directement sous le Château de Lisbonne. Son arrivée, & la beauré de son vaisseau attirerent toute la Ville à son bord.

Le Roy lui-même sentit exciter sa curiosité par tout ce qu'on lui en dit ; il

E. v. vou-

voulut en juger par ses yeux ; & jettant les yeux sur les trois portraits , il reconnut sa fille au portrait de Constance , & la fille du Duc de Cascaës au portrait d'Isabelle. Le portrait seul de l'enfant lui fut inconnu. La suite de cette histoire est extrêmement touchante. Le Roy sensible à la vertu de Jean de Calais le reconnoît pour son gendre ; il envoie une flotte à Calais avec le premier Prince de son sang pour aller querir sa fille. Ce Prince autrefois amoureux de Constance , fille unique du Roy de Portugal , ce Prince, dis je , animé par son amour , & par son ambition , précipite Jean de Calais dans la mer. Qu'il en coûte de pleurs à la trop sensible Constance !

Mais la vertu est toujours récompensée. Jean de Calais s'étoit sauvé à la nage dans une Isle déserte. L'ombre du cadavre , dont il avoit autrefois payé les dettes , vint l'enlever , & le transporta à la Cour du Roy de Portugal , dans le temps que Constance alloit être livrée à son rival.

PANEGYRIQUE DU ROY.

MR l'Abbé d'Estriché a prononcé le Panegyrique du Roy à l'Académie

démie Royale d'Angers, dont il est digne membre. Louis XV. montre déjà les vertus qui font *le grand & le bon Roy* : C'est sur ces deux qualitez que l'Auteur fonde son éloge. La vraie grandeur consiste dans la sagesse & dans le courage : or quelles preuves le Roy ne donne-t'il pas tous les jours de l'une & de l'autre ! Que de lumieres ! point de science qui ne s'empresse de lui reveler ses secrets. La Geographie le fait, pour ainsi dire, devenir habitant de l'Univers ; l'histoire le rend en quelque sorte contemporain de tous les Heros ; la Philosophie en fait un sage ; la morale, un honnête homme ; la Religion, enfant du Ciel ; la saine politique, les délices de la terre.

La sagesse dans Louis est soutenue de la magnanimité ; il la fait paroître par la fermeté avec laquelle il a supporté les douleurs de sa maladie, & par les plaisirs qu'il prend aux exercices de Mars. De tous les spectacles qu'on lui offre de toutes parts, rien ne lui plaît davantage que la revûe des troupes, la visite des Arsenaux, l'image des sieges & des combats, la vûe des armes & le bruit du tonnerre de la guerre ; à ces objets son cœur se declare, & l'on reconnoît aisément le jeune Achilles.

Prince, pour regner sagement, quel maître

E. vj. tre

» tre n'auriez-vous pas eu en Louïs le
» Grand ! en lui la guerre a perdu un con-
» querant, la paix un arbitre, les loix un
» appui, la Religion un défenseur, la
» France son plus grand Roy, l'Uni-
» vers son Heros, & vous un modele.
» Mais vous l'avez heureusement retrou-
» vé dans le Prince, dépositaire de l'au-
» torité Royale, dans ce Prince dont les
» seules connoissances feroient plusieurs
» grands hommes, & dont les premiers
» exploits ont fait un Heros.

C'est par la bonté que les Rois appro-
chent le plus de la divinité ; cette vertu
éclate dans le dessein qu'ils ont de ren-
dre leurs sujets bons & heureux ; bons
par la Religion, heureux par la justice.
Or quel cœur plus religieux que celui
de Louïs XV ! quel respect dans les tem-
ples ! quelle docilité aux saintes leçons
que la Religion même verse dans son
ame ! cede-t'il en rien à la piété de son
pere, & au zele de son prédecesseur ? or
de quel poids un tel exemple ne doit-il
pas être ?

La Religion d'un Prince est toujours
accompagnée de la justice, & de toutes
les vertus qui peuvent rendre les peuples
heureux. En faisant le merite du Prince,
elles font le bonheur des sujets. Un Roy
selon le cœur de Dieu est toujours selon
les

Les desirs des peuples. Sur ce principe Louis nous donne les plus belles espérances, & nous fait luire les jours les plus heureux ; toute son attention est occupée à connoître les besoins des peuples, & les moyens de les soulager ; il aime à pardonner, & à rendre la justice sans égard au rang & aux prééminences ; dans le temps qu'il paroît ne se préparer que pour la guerre de peur d'être surpris, il ne soupire qu'après la paix. Il veut être souverain & ami, Roy & Citoyen tout ensemble. Seur de faire le plaisir de ceux qui le voyent, un bon Prince est toujours accessible ; le Roy porte encore plus loin sa bonté, il est populaire, il aime à se montrer, à faire entendre sa voix aux peuples, & dans les acclamations, dont le doux bruit retentit à ses oreilles, c'est moins l'applaudissement que la joye de ses sujets qui le charme. François, que vous êtes heureux de mesurer votre bonheur sur la sagesse & la magnanimité, la Religion & la justice de votre Roy. Toutes les deux parties sont prouvées par des faits incontestables, & relevées par des tours dignes de l'Orateur. Son stile est serré & ingénieux, son élocution noble & élégante ; aucune beauté n'échappe à la main habile qui a traité un si grand sujet, &

nous.

LE MERCURE

nous ne ſçauroions mieux ſuppléer à l'extrait où nous ſommes bornez, qu'en imitant le public à lire le Discours entier.

On le trouve à Paris, chez *Delassieux*, Imprimeur-Juré de l'Univerſité, rue S. Eſtienne d'Egrès, à S. Auguſtin.

VOICI l'Extrait du Discours latin ſur le Sacre du Roy, que le Pere Porée, l'un des Professeurs de Rhetorique du College de Loüis le Grand, prononça le 25. de l'autre mois, en preſence d'une aſſemblée nombreuſe & diſtinguée.

L'Exorde roule ſur le Triomphe de la Religion, la joye des peuples, & les fêtes champêtres que Monſieur le Duc d'Orleans, Prince auſſi populaire que magnifique, donna à Villers-Cotterets, & le Duc de Bourbon à Chantilly, où par les ordres de S. A. S. Diane avec ſes chaffeurs, Therys avec ſes filers, Vulſain avec ſes feux, Momus avec ſes jeux, Orphée avec ſes chants, rasſemblerent les plus beaux ſpectacles, & firent voir que c'eſt une gloire propre à la maiſon de Condé de tenir à ſes gages les arts pacifiques, auſſi bien que les arts qui concernent la guerre.

La premiere partie du Discours renferme les avantages que le Roy reçût à ſon Sacre, & la ſeconde les promeſſes qu'il fit à ſes peuples.

Les

Les Rois, dit l'Orateur, tirent un grand Éclat, & une grande vertu de l'Onction de leur Sacre, & beaucoup de gloire de leur Couronnement : C'est sur ces deux réflexions que la première partie est appuyée. Les Princes les moins Religieux ont toujours crû devoir emprunter de la Religion leur éclat & leur dignité.

Ainsi les anciens Rois de Perse & de Rome se faisoient consacrer par les mains des Pontifes & des Augures pour se concilier le respect & la veneration des peuples, & se donnoient ensuite en spectacle comme des demi-Dieux. Quelle dignité la vraie Religion n'a-t'elle donc pas dû répandre sur la personne d'un Prince, dont la consecration ne cede en rien aux plus saintes, & aux plus augustes ? Les Rois d'Israël étoient, à la vérité, sacrés par des Prophetes ; Louis XV. l'a été par les mains d'un des premiers Pontifes du Royaume. Nouveau Samuël plus respectable encore par l'éclat de ses vertus, que par sa haute naissance, & il a été sacré d'un Crème Saint qui répand la vertu du Seigneur sur la tête des Papes & des Evêques, d'un Baume que l'ancienne tradition de nos peres, plus croyable qu'une critique recente, assure être miraculeux. Il a reçu l'Onction Sainte, non-seulement à la tête comme les Evêques,

ques,

ques , aux mains comme les Prêtres , aux bras & aux épaules comme les Empereurs & les autres Rois ; mais encore au cœur , &c. Onction plus précieuse que celle des autres Rois de la terre. En sorte qu'on lui peut appliquer particulièrement les paroles du Roy Prophete : *Le Seigneur a répandu sur vous un parfum de joye qu'il n'a versé sur la tête d'aucun de vos semblables.* * Grand Prince , reconnoissez aujourd'hui vôtre dignité , & concevez les sentimens de la pieuse ambition que la Religion vous inspire , que le Souverain Pontife reconnoisse une dignité marquée au sceau de la Divinité , & qu'il felicite l'Eglise d'avoir un pareil fils aîné , que les Rois la reconnoissent & vous honorent , que les peuples la reconnoissent , & vous obéissent avec respect , que toute la terre reconnoisse la dignité , & revère la vertu de vôtre Sacre.

On peut juger de la vertu que reçoivent les Rois Sacrez par la force avec laquelle Saül terrassa les Ammonites , après sa consecration ; par les triomphes de David sur ses ennemis , par la victoire que Charles VII. arracha aux Anglois , par le pouvoir que nos Rois ont de guerir un mal incurable , & par plusieurs

* *Unxit te Deus tuns oleo laetitiae pro consuetudine tua.*

autres

DE DÉCEMBRE 1722. 113

autres merveilles que le Seigneur opere en faveur de ceux qui apportent à l'Onction les dispositions de Loüis XV. Aussi dans le temps que l'Eglise de Rheims rassemble ce qu'il y a de plus auguste en France, quelle pompe, & quelle fête dans les Cieux ! Charlemagne, Loüis le Saint, Loüis le Juste, Loüis le Grand, & vous, Legion Sainte de Bourbon, qui par l'innocence de votre âge ou l'éclat de vos vertus portez des diadèmes plus brillans que ceux de vos descendans, vous voulez assister à un si agreable spectacle, être témoins de la sagesse qui couronne le front de Loüis, de la force dont le Seigneur arme son bras, & ses épaules pour les rendre habiles à porter le faix d'un grand Royaume, de la dexterité qu'il fait passer en ses mains, pour manier avec adresse les rênes de l'Empire, des différentes vertus qu'il fait couler dans son cœur à mesure qu'on verse sur lui la liqueur Sainte. Quel plaisir pour vous de voir la Religion attentive à former un Roy selon le cœur de Dieu, & les desirs des peuples ! Quel plaisir de voir la France occupée à parer son Roy des ornemens les plus précieux, & le presenter ainsi pour la premiere fois à la veneration publique ! Elle imite la Na-

ture.

» ture qui à la naissance du Printemps
 » ouvre les trésors , se pare de ses richet-
 » ses , & se couronne des plus belles fleurs
 » pour attirer la première attention des
 » mortels.

Quel éclat & quelle gloire t'el'e réjaillie
 de toutes parts sur le front de *Louis*. L'*O-*
rateur la tire des différentes circonstan-
 ces , & du Theatre même de la ceremo-
 nie de cette Ville , dont on ignore l'ori-
 gine ; & qui a vû & couronné plus de
 Rois que la superbe Rome ! De cette Ville
 qui pendant le Sacre étoit environnée de
 légions aussi braves que brillantes, remplie
 d'un nombre prodigieux d'Etrangers &
 de François , décorée par les plus illustres
 Prélats de l'Eglise , les Grands du Royau-
 me , les Princes de cette auguste Maison,
 qui a déjà régné plus de temps que la
 fiere Rome. L'*O*rateur la tire des orne-
 mens de Chevaliers, de Prêtres, d'Epoux,
 de Juge , dont on revêt le Roy , pour
 apprendre aux François les différens ti-
 tres de leur Prince, & aux Etrangers que
 le Roy de France renferme en lui. seul
 plusieurs augustes caracteres. Mais il est
 temps, grand Prince, de recevoir le Sceptre
 qui doit vous rendre le Pasteur & le pere
 de vos peuples. Recevez la Couronne de
 Charlemagne , dont vous retracerez les
 vertus , la Couronne parsemée des lys de
 la

DE DECEMBRE 1722. 115

La France , dont vous ferez la gloire & le
bonheur. Hâtez-vous de monter sur un
Throne , non dressé par le hazard ou la
passion , mais par les desseins de Dieu &
le droit de vôtre naissance , non sur un
Throne ruineux & fragile comme celui
des Césars , mais sur un Throne solide
où vos peres regnent depuis plus de 700.
ans ; montez & regnez plusieurs siècles ,
regnez-y avec Il y est placé , & le
temps s'ouvre à mes yeux. Dieu ! quel
cortège ! que de vertus ! que d'exploits !
que de gloire ! que de felicité. Appro-
chez , François , voyez la majesté de ce
front , la douceur de ce visage. Ah !
que les ornemens de la Royauté con-
viennent à la personne , mais que la per-
sonne relève l'éclat de ces ornemens. Il
me semble voir un diamant précieux
enchassé dans l'or le plus brillant , mais
qui jette le plus d'éclat qu'il n'en peut
recevoir de ce qui l'environne ; proster-
nez-vous , que l'amour seul anime vos
hommages. Saluez vôtre maître , faites
retentir de toutes parts , *Vive le Roy* , le
peuple repete ce cris d'allegresse , les
montagnes se le renvoient , les trom-
pettes l'accompagnent , le bruit du ca-
non l'annonce , la terre , le Ciel y ap-
plaudit , & parmi le bruit confus de plu-
sieurs Nations différentes , toutes ne par-
lent

„lent que le même langage, *Vive le*
 „*Roy*, qu'il vive pour la gloire, qu'il
 „vive pour nôtre bonheur, qu'il vive
 „plusieurs siècles, pour communiquer
 „tant de biens à nos neveux, puisqu'il
 „sera toujours aussi fidele à remplir ses
 „promesses, qu'il a été heureux dans les
 „avantages dont le Ciel l'a enrichi le jour
 „de son Sacre.

La seconde partie s'ouvre par les pro-
 messes que le Roy a faites à ses peuples.
 Il a promis à son Royaume tout ce que
 le pere le plus tendre peut promettre à sa
 famille. Il a promis aux Citoyens tout
 ce que le Juge le plus integre peut pro-
 mettre à ses Cliens. Il a promis à l'E-
 glise de France tout ce que le Pasteur
 le plus vigilant peut promettre à son
 troupeau.

Louïs s'engage à être le pere de la Pa-
 trie, à gouverner son Royaume, com-
 me si ce n'étoit qu'une famille, à repri-
 mer toute violence, toute concussion,
 tout brigandage dans tous les ordres de
 son Etat, à user de toute son autorité
 pour empêcher que les Grands n'oppri-
 ment le peuple, que les petits ne se sou-
 levent contre les grands, &c. Peut-être
 ne sentons-nous pas tout le prix de ce
 bienfait qui nous est promis; parce que
 nous le goûtons déjà sous le gouverne-
 ment

ment d'un Prince , qui a sçu faire respecter l'enfance du Roy ; qui dans une minorité a conservé plus d'autorité que les Princes les plus puissans n'en ont peut-être jamais eu dans leurs prosperitez ; qui par l'étenduë de ses lumieres , & par le zele d'un Ministre infatigable , conduit les peuples avec une sagesse si tranquille ; qu'ils jouissent d'une profonde paix , sans s'appercevoir des mouvemens secrets qui ont procuré leur repos.

Mais parce que la passion a recours à l'artifice quand elle ne peut réüssir par la force ouverte ; qu'elle falsifie les loix quand elle ne peut les fouler aux pieds ; Louis s'engage à être le Juge de son peuple , & à faire observer l'équité & la misericorde dans tous les jugemens. On le verra peut-être un jour , ainsi que le plus saint de ses ancêtres , au milieu de la campagne comme dans un Palais , assis sur le gazon comme sur un Tribunal , à l'ombre des arbres comme sous un dais , prononcer les oracles de la justice , & se montrer en même temps l'Avocat & le Juge de ses peuples. Mais ce qu'il ne pourra faire par lui-même , il le fera par des hommes integres , qui tiendront sa place , qui jugeront en son nom , & par son autorité , &c... Mais qu'entends-je ! le Roy prononce un serment redoutable,
il

il jure de ne pardonner jamais à quiconque offriroit ou accepteroit le défi pour un duel. Où est donc la miséricorde ? jamais elle n'éclata plus que dans ce serment. C'est être miséricordieux envers ses Sujets, que de les sauver malgré eux, & de les défendre contre un faux point d'honneur par la crainte d'un supplice certain, & d'une véritable infamie. C'est être miséricordieux envers les familles, que de les exposer à voir leurs appuis tomber sous le glaive, & leurs espérances s'éteindre dans leur propre sang ; c'est être miséricordieux envers sa patrie, que de lui conserver sa défense & les héros, en immolant quelques têtes coupables ; c'est être miséricordieux envers la Nation Françoisse, que de lui conserver sa gloire, en lui inspirant de l'horreur pour des combats sanguinaires, ignorez ou détestez par les Romains, ces vrais braves qu'on ne peut soupçonner de n'avoir pas connu, ou de n'avoir pas aimé la véritable valeur ; c'est être miséricordieux envers tous les âges & toutes les Nations, que de leur donner dans une cérémonie sainte, l'exemple d'un serment si nécessaire, & qui va devenir héréditaire à tous nos Rois ; c'est donc rendre en quelque sorte sa miséricorde générale & éternelle.

Un

Un Prince qui a tant de bonté pour ses peuples , peut-il manquer de zele pour l'Eglise sa mere ? non , Loüis lui promet les soumissions , les exemples , les bienfaits , sa protection ; l'Eglise en a besoin dans un temps d'impieté & de libertinage ; elle a ses biens & ses revenus particuliers , c'est au Roy à en écarter des mains profanes , & à empêcher que l'avarice des descendans n'usurpe les pieuses liberalitez des ancêtres ; l'Eglise a ses droits & ses privileges , c'est au Roy à les mettre à couvert de l'audace & de l'envie. L'Eglise a ses armes , mais des armes qui n'étant pas sangui- naires , ne sont redoutables qu'aux per- sonnes vertueuses ; c'est au Roy à pro- curer que les méchans ne les déclinent pas , que les impies ne les méprisent pas ; C'est au Roy , qui partage le Sacerdo- ce & l'Empire , à concilier tellement la puissance Ecclesiastique avec la civile , qu'elles ne prennent rien l'une sur l'au- tre , qu'elles se rencontrent sans se heur- ter , qu'elles se touchent sans se briser , que contentes de leurs bornes , elles s'ac- cordent & se respectent mutuellement.

C'est ainsi que le souverain Maître « de l'Univers regle les limites de la mer « & de la terre. La terre souffre les ap- « proches de la mer, connoît ses bornes , « &

» & se retire après les avoir atteint ; air fi
» ces deux élémens s'approchent sans cel-
» le sans se mêler, & sont d'un parfait
» accord, lors même qu'ils paroissent se
» combattre.

Enfin le Roy a formé les engagements
les plus saints, & sa pieté les remplira;
il a juré de si grandes choses, que c'est
peu de regner à ce prix, mais son cou-
rage en triomphera; il a juré de nous
rendre heureux, & son amour lui en
fournira les moyens autant que sa puis-
sance.

Il a juré d'exterminer & de chasser
toute herésie de son Royaume; & son
serment ne sera pas vain. Dans le temps
que nos derniers Rois faisoient le même
serment, l'herésie s'en mocquoit avec
insolence, & se vantoit de rendre nos
Monarques parjures. Au moment qu'ils
juroient au pied des Autels, elle rallèm-
bloit ses forces, elle se liguoit avec les
Princes Etrangers, conjuroit avec des
citoyens perfides & ambitieux, elle in-
sultoit le Prince jusques sur le Trône,
&c. mais après avoir vû Louis le Grand
s'armer de la foudre pour executer ce
qu'il avoit juré, opposer ses sermens aux
solicitations, mépriser les menaces de
l'herésie, fondre sur elle, renverser ses
faux temples, & la forcer d'abandonner

un Royaume, où elle avoit dressé tant d'Autels, formé tant de ligues, levé tant d'armées, livré tant de combats, répandu tant de sang; après avoir vû tous ces exploits qui ont causé ses malheurs, elle a fremi, quand elle a entendu le serment de Louis XV. Elle a gemi, & détourné ses regards de dessus la France, où elle sembloit vouloir chercher quelque accès, & où elle n'a plus espéré de trouver entrée sous un jeune Roy, qui sera aussi fidele que religieux dans ses promesses. Qu'il vive donc pour les accomplir, ce tendre Pere de la patrie; ce Juge favorable des peuples; ce zélé Protecteur de l'Eglise, qu'il vive encore une fois, ce Roy auguste, aujourd'hui nôtre esperance & nôtre amour, bien-tôt nôtre gloire & nôtre bonheur.

Au reste, nous ne dirons rien ici de l'Auteur, nous ajoûterons seulement pour ceux qui ne le connoissent que par les éloquentes Oraisons funebres de nos Princes, tant applaudies dans les Royaumes voisins, qu'il est peut-être encore plus grand Poëte Dramatique qu'Orateur. Pendant que l'Assemblée se formoit, on distribua des Poësies Françoises & Latines sur le Sacre. La Poësie Latine est riante & ingenieuse; les Pieces Françoises sont inserées dans ce Volume, p. 1.

F p.

p. 41. & p. 52. Le soir il y eut une grande illumination , & on tira un feu d'artifice parmi les acclamations des Pensionnaires.



DISCOURS prononcez dans l'Académie Françoisé le Jendy 3. Decembre 1722. à la reception de Son Eminence M. le Cardinal du Bois , premier Ministre. A Paris , chez Coignard , in 4. Premier Discours , 3. pages. Second Discours , 11. pages.

Ce Discours a été extrêmement applaudi. Il est rempli de force & de dignité ; mais ce qui doit interesser davantage , c'est qu'il fait connoître un zele ardent pour la felicité publique.

MESSIEURS ,

Je n'avois pas besoin de la reconnoissance que m'impose aujourd'hui l'honneur que vous me faites , pour donner aux interêts de cette illustre Compagnie toute l'attention & tout le zele qu'elle merite. Mon amour pour les Lettres a prévenu dès long-temps en moi ce nouveau

veau motif de service & d'attachement.

Votre établissement , Messieurs , est une partie considerable de la gloire d'un grand Ministre , dont vous me permettez de n'entreprendre l'éloge que par mes efforts pour l'imiter.

Il prévît bien sans doute le succès de son Ouvrage , & tel en a été le progrès & l'éclat , que nos Rois , après lui , se sont réservé le titre de votre Protecteur ; & que pour un successeur de celui qui vous a fondez , c'est desormais un digne objet d'ambition , que le titre de votre Confrere.

Je le reçois aujourd'hui , ce titre flatteur , avec un plaisir sensible. Je remplace parmi vous un homme d'une vaste érudition , qui a enrichi la Langue des plus précieuses dépouilles de l'antiquité , & qui , fidele interprete du plus judicieux des Ecrivains , vient d'étaler à nos yeux dans les vies des Hommes illustres les plus grands principes & les plus grands exemples.

C'est à moi , dans la place où je suis , d'en faire une étude serieuse , d'y puiser , s'il m'est possible , de quoi justifier le choix du Prince à qui je dois tout , & les dignitez & les lumieres mêmes ; de quoi seconder avec succès les desseins d'un jeune Roy , destiné par ses inclinations , à re-

F ij montrer

montrer au monde toute la gloire de son auguste Bifayeur.

Je m'estimerai heureux , Messieurs , à proportion que je mériterai une approbation d'aussi grand prix que la vôtre , & que je signalerai ma reconnoissance pour vous , non seulement par mes soins pour ce qui vous regarde , mais en procurant de tous mes efforts la félicité publique , qui vous touche encore plus que vos avantages particuliers.

Après que Son Eminence eut achevé son Discours , M. de Fontenelles , Directeur de l'Académie , lui répondit avec les graces de cette éloquence qui lui sont si naturelles. » Il est vrai , dit-il , car Vôtre Eminence pardonnera aux Muses leur fierté naturelle , surtout dans un lieu où elles égalent tous les rangs , & dans un jour où vous les enorgueilliez vous même , s'il est vrai que vous leur deviez de la reconnoissance. Elles ont commencé votre élévation , & vous ont donné les premiers accès auprès du Prince , qui a si bien sçu vous connoître. Mais ce grand Prince vous avoit acquitté lui-même envers elles , par les fruits de son heureuse éducation , par l'étendue & la variété des lumières qu'il a prises dans leur commerce , & par le goût qui lui marque

si sûrement le prix de leurs differens Ouvrages ; ainsi , Monseigneur , ce que vous faites maintenant pour elles est une pure faveur.

Ensuite parlant de M. d'Acier , à qui Son Eminence a succédé en la place d'Académicien , « son travail lui fut toujours commun avec son illustre épouse , espèce de communauté inouïe jusqu'à nos jours. Attaché sans relâche aux grands Auteurs de l'Antiquité Grecque & Romaine. Admis dans leur familiarité à force de veilles , il les faisoit revivre parmi nous , les rendoit nos contemporains ; & par un commerce plus libre & plus étendu qu'il nous ménageoit avec eux , il enrichissoit un siecle déjà si riche par lui-même. Il employoit une longue étude à penetrer les beautés de l'Antiquité , un soin passionné à les faire sentir , un zele ardent à les défendre , toute son admiration à les faire valoir , & l'exemple seul de cette admiration si vive , pouvoit ou persuader ou ébranler les rebelles.

Quel bienfait ne nous accordez-vous pas en lui succédant ? vous eussiez pu nous favoriser comme premier Ministre ; mais un premier Ministre peut-il jamais nous favoriser davantage , que lorsqu'il devient l'un d'entre nous ? les graces ne partiront point d'une main étrangère à

" nôtre égard, & nous y ferons d'autant
 " plus sensibles, que vous nous les déguise-
 " rez sous l'apparence d'un intérêt commun.
 " Aussi les applaudissemens que nous vous
 " devons, seront-ils désormais, non pas plus
 " vifs, mais plus tendres, toute vôtre gloi-
 " re est devenue la nôtre, & dans nos An-
 " nales particulieres, qui, aussi bien que
 " l'Histoire generale du Royaume, auront
 " droit de separer de vos actions & de vous
 " nous mêlerons à ce sentiment commun
 " d'ambition, un sentiment de zele qui n'appar-
 " tiendra qu'à nous.

Il fait ensuite la peinture du Ministère
 & de la conduite d'un Ministre habile,
 avec des traits qui persuadent, que celui
 qui décrit si bien les qualitez d'un grand
 Ministre a lui-même des lumieres supe-
 rieures à celles des hommes ordinaires.

M. de Fontenelle nous apprend, en
 finissant, que depuis plus de trente ans
 qu'il est de l'Académie, il n'avoit jamais
 été chargé de parler à aucun de ceux qui
 ont été reçus après lui.

Le sort, dit-il, me reservoit à une occa-
 sion singuliere, où les sentimens de mon
 cœur pussent suffire pour une fonction si
 noble. Vous vous souvenez, Monseigneur,
 que mes vœux vous appelloient ici long-
 temps avant que vous y pussiez apporter
 tant de titres. Personne ne sçavoit mieux
 que

DE DECEMBRE 1722. 127

que moi, que vous y eussiez apporté ceux
que nous préfererons toujours à tous les
autres.

M. de la Mothe recita deux fables dans
la même séance, & M. Dancher l'Ode
qu'on va lire.

AUX CITOYENS DE PARIS,
sur le passage du Roy par sa Ville
Capitale, au retour du Sacre.

O D E.

*Prononcée à Sa Majesté, & recitée en-
suite dans l'Assemblée publique de
l'Académie, &c.*

C E jour à vos regards rend, votre Auguste
Maître,

Venez, accourez tous, Habitans de ces lieux,
Les transports qu'en vos cœurs sa presence fait
naître

Peuvent éclater à ses yeux.

Venez plus que jamais empressez à lui plaire,

Il s'est à votre sort uni par de saints nœuds,

Le serment qui l'engage est d'être votre Pere,

Et de rendre vos jours heureux.

F liij. Les

Les nouveaux dons des Cieux , la bonté naturelle ,

Du plus doux avenir tout vous permet l'espoir ,
Commencez à goûter , pour prix de votre zèle ,
Le charme flatteur de le voir.

PRINCE , enfin ton retour a rempli notre attente ,

Il a dans tous les cœurs ramené les plaisirs ,
Telle aux Champs desolez est la saison naissante

De Flore & des jeunes Zephirs.

L'artisan qui te voit benit sa destinée ,
Il remporte en son sein ton visage tracé ,
Des pénibles travaux d'une longue journée
Le souvenir est effacé.

Du plaisir de ta vûe une Mere attendrie
Te montre à ses enfans , & les larmes aux yeux ,
Leur dit : *Vous le voyez l'espoir de la Patrie*

Où vous ont fait naître les Dieux.

Mes enfans , c'est pour vous que son regne commence ,

Si je ne puis , hélas ! voir un regne si beau :

Vous vivrez trop heureux d'être sous sa puissance ,

Je

Je crains moins la nuit du tombeau.

*Vous ne m'y ferez point oïr de voix plaintives ,
La Probité , l'Honneur reprennent tous leurs
droits ,*

Du terrestre séjour les Vertus fugitives

Reviennent sous l'appui des Loix.

Le cœur du Souverain sera leur premier temple ,

Elles vont l'éclairer dans ses nobles projets :

*Un Roy , qui des vertus est lui-même l'exem-
ple ,*

Les inspire à tous ses Sujets.

PRINCE , un Pere à son tour , excite le cou-
rage

D'un fils que ses leçons pour toi seul ont formé,

Mon fils , dit-il , servez dans l'ardeur de votre
âge

Un Roy si digne d'être aimé.

Au milieu des Lauriers , né d'un sang intrepide ,

si LOUIS est contraint à livrer des combats,

Nôtre seul intérêt lui servira de guide ,

La Justice armera son bras.

A suivre ses Drapeaux mon amour vous convie ,

Que de votre devoirrien ne borne le cours ,

F V

Montrez-

Montrez-nous toujours prêt à donner votre vie

On pour sa gloire , au pour ses jours.

De ton peuple , GRAND ROY , c'est l'image
fidele ,

Plein de la même ardeur j'ose ici te l'offrir :

Quand il montre pour toi tant d'amour tant de
zele ,

Pourrois-tu ne le pas cherir.

Fais voir par des bienfaits d'éternelle durée ,
Que pour nôtre bonheur les destins t'ont don-
né :

Aime la Paix, les Arts ; de Saturne & de
Rhée

Rends-nous le siècle fortuné.

L'ACADE'MIE Royale d'Architectu-
re tint son Assemblée publique au vieux
Louvre le 16. Novembre dernier , pour
la distribution des prix , que le Roy fait
donner toutes les années. à deux jeunes
Architectes , du nombre de ceux que
l'Académie juge les plus capables pour
les meriter , & dont les desseins doivent
suivre entierement le sujet qu'elle pro-
pose deux mois auparavant ; celui de
cette année étoit un Arc de Triomphe.
Le sieur Chevautet , Architecte du Prin-
ce

DE DECEMBRE 1722. 831

ce Charles de Lorraine , Grand Ecuyer de France , & le sieur le Jolivet , sont ceux qui ont travaillé avec succès à ces desseins , lesquels furent presentez à l'Académie le jour de l'Assemblée , & examinez avec soin par les Académiciens qui la composoient. M. de Cotte , premier Architecte du Roy , & Directeur de l'Académie , présidoit ; le premier Prix fut donné au sieur Chevautet , & le second au sieur le Jolivet. Ces Prix sont de fort belles Médailles du Roy en argent , avec des revers qui ont rapport à l'Histoire de Sa Majesté.

Voici en abrégé la composition de ces desseins , qui consistent en Plans , Elevations , Coupes & Profils , & ont chacun environ quatre pieds de longueur.

Le premier dessein est composé de quatre avant-corps sur le même alignement , & ouverts par trois arcades. Un Ordre Dorique en pilastres fait la décoration du bas , il est surmonté d'un Attique regnant autour de l'édifice ; il n'y a de colonnes qu'à ces quatre avant-corps au nombre de huit , sans compter les deux des extrémités & à plomb des colonnes l'entablement est surmonté de figures , qui donnent à ce morceau autant de legereté que de magnificence. Le milieu soutenu de ces deux

E vj avant-

avant-corps , est ouvert par l'Arc principal , qui s'élève de toute sa largeur au-dessus de l'entablement ; la clef de cet Arc , représentée par une consolle , soutient la corniche de l'Attique , qui termine ce milieu par un fronton orné des Armes de France , accompagnée de plusieurs trophées , &c. & à côté de l'archivolte du grand Arc , & au-dessous de la corniche de l'Attique , sont deux Renommées tenans des couronnes de laurier , &c.

Ce morceau est couronné d'un amortissement en gorge , portant doubles socles , sur lesquels sont assises des figures d'enfant , qui représentent les Arts. Au milieu est un piedestal , sur lequel est la Statuë du Roy en pied , tenant d'une main un Bâton Royal , & de l'autre la main de Justice.

Les deux Arcades , qui sont à côté de la partie du milieu , se joignent aux avant-corps des bouts de cet édifice par une portion circulaire rentrante , elles sont acôtées de deux pilastres de chaque côté , & à plomb des Arcades dans l'Attique , sont deux bas-reliefs qui représentent l'Histoire d'un côté , & la Peinture de l'autre.

Les deux avant-corps du bout sont terminés au-dessus de l'Attique par un obélisque

lisque , couronné chacun d'une fleur-de-lis , & accompagné par le bas d'un corcellet , entouré de drapeaux , & de deux casques.

Ce morceau ouvert par les deux bouts forme un passage dans toute son étendue , dont le milieu est de figure octogone , & la partie où se rencontrent les arcades des côtés , & du bout de cet édifice est circulaire.

La face vûë par le bout faisoit elle seule un arc de triomphe , par la maniere dont elle est ornée , &c.

Le second dessein est composé de trois parties ; celle du milieu est pour orner la principale arcade , & les deux autres forment deux pavillons qui terminent ce morceau , & en même temps servent d'accompagnement au milieu. Pour ménager un repos , il y a entre ces pavillons & le milieu , une arcade en arriere-corps de chaque côté , de même décoration que l'ordre du bas , accostées de deux colonnes chacune.

Le milieu sort de deux avant-corps sur l'arcade de renfoncement ; & pour rendre cette partie plus mâle , les pavillons du bout sont moins saillans d'un avant-corps chacun.

La façade est ornée par le bas de 22. colonnes d'ordre composé entier , portant

134 L E M E R C U R E

tant une balustrade sur son entablement ;
& de huit d'ordre Corinthien au dessus ,
portant un acrotaire orné de postes.

Les deux avant-corps principaux soutenus de seize colonnes , tant en haut qu'en bas , sont ouverts par un grand arc qui s'élève de toute sa largeur au dessus de l'entablement du premier ordre.

La distance du dessus de l'archivolte au dessous de l'architrave de l'ordre Corinthien est ornée de deux Renommées , posées sur des nuages qui accompagnent un aigle , qui reçoit dans ses flancs l'alliance de la France & de l'Espagne , & derriere sont plusieurs drapeaux entourés de lauriers , &c.

Les huit colonnes de l'avant-corps supérieur laissent entr'elles deux espaces au premier ordre , & deux au second avec des trophées qui caractérisent la paix & la justice. La corniche de cet avant-corps termine l'ordre Corinthien par un fronton , orné d'un cartouche des armes de France & de Navarre , accostées de deux rainceaux de palmes & de lauriers , posant sur des canons , hâches d'armes , &c.

Les huit colonnes de l'autre avant-corps , dont quatre de chaque côté , haut & bas , sont groupées seulement , à celles de l'ordre Corinthien , & accostées de drapeaux & boucliers au dessus de la balustrade

Balustrade du premier ordre.

Les deux pavillons du bout élèvez de trois marches au dessus du pavé , sont ouverts par les deux faces principales , & par le bout , & chaque face est ornée d'une arcade , avec deux colonnes de chaque côté à plomb , desquelles au dessus de la balustrade sont des corcelets couverts de casques , & accompagnez de trophées qui rendent ces pavillons d'autant plus reguliers , que la simplicité en fait seule le principal ornement.

Ces pavillons sont couverts chacun d'une coupole en dalles , terminée par un globe où sont les armes de France , & au dessous de chaque pavillon est un piédestal , portant une statuë en pied , l'une de Mars , & l'autre de Minerve.

Nous n'entrerons point dans le détail des coupes & profils de cet édifice pour éviter la longueur , quoique ce soit ce qu'il y a de plus achevé , & de plus intéressant pour les connoisseurs.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Séez.
le 30. Novembre 1722.*

LEs Religieux Benedictins de l'Abbaye de S. Martin de Séez , en Normandie , l'une des six qui ont des Abbez Reguliers ,

Reguliers , signalerent hier leur zele au sujet du Sacre du Roy. La ceremonie qui avoit été annoncée dès le matin par une salve d'artillerie commença à cinq heures du soir par un *Te Deum* que les Religieux , tous revêtus de chapes magnifiques chanterent solennellement autour d'un grand bucher préparé dans la grande cour du Monastere , auquel le R. P. Abbé en Crosse & en Mitre mit le feu, au bruit des acclamations du peuple , des tambours , des trompettes , des haut-bois , & de l'artillerie & mousqueterie de la Ville , une grande partie des Bourgeois étoient sous les armes. Toutes les fenêtres des bâtimens qui regnent autour de cette cour , étoient parfaitement bien illuminées. On tira en même temps un nombre infini de fusées , on jeta de l'argent au peuple, qui fut encore regalé de plusieurs poinçons de vin défoncez , &c.

On nous écrit d'Orleans que l'Académie de Musique de cette Ville voulant donner des marques publiques de sa joye au sujet du Sacre du Roy , a fait chanter le 13. Decembre dans la salle de l'Académie une Idyle , composée par un des Académiciens , & mise en Musique par M. Homet , Maître de Musique de la même Académie. Chaque Académicien eut la liberté

DE DECEMBRE 1722. 137

liberté de faire entrer avec lui deux de ses amis , & cette liberté limitée empêcha la confusion , & rendit l'assemblée plus brillante. Les Dames entrèrent à l'ordinaire , & le concert fut exécuté avec tout le succès possible.

Nous croyons devoir annoncer au Public que la Methode raisonnée pour apprendre la Langue Latine , dont nous avons parlé dans le Mercure du mois de Sepembre , se pratique avec succès chez M. Venet , Maître de Pension , qui demeure au quartier de l'Estrapade , vis-à-vis les murs de Sainte Geneviève , au coin de la rue des Poules. Chacun peut en aller juger par soi-même.

La Bibliotheque de feu M. de la Coste, Docteur de Sorbonne , Chanoine de l'Eglise de Paris , se vendra en détail le 7. Janvier 1723. & jours suivans. Le Catalogue imprimé en un vol. in 12. de 344. pages , se distribue depuis plus d'un mois chez les sieurs Osmont & Martin , Libraires , rue S. Jacques. Cette Bibliotheque est composée de plus de 4500. volumes.

SUITE



SUITE DES MEDAILLES DU ROY,
avec l'explication des Types
& Legendes.

MEDAILLE XXIII.

LE Roy & l'Infante en regard avec l'Inscription ordinaire, &c. *Revers*, une jeune vigne au pied d'un ormeau qu'elle embrasse avec ses pampres. *Legende*, IN PUBLICA COMMODA CRESCENT. Ils croîtront pour le bien public. *Exergue*, M. D. CC. XXI.

XXIV.

Le Roy & l'Infante, avec la legende ordinaire, &c. *Revers*, cette Inscription, UTRIUSQUE IMPERII FELICITAS, dans le champ de la Medaille.

Nous donnerons dans les mois suivans la suite de ces Medailles, une autre Medaille nouvellement frappée du Sacre du Roy, & les nouveaux jettons de cette année.

XXIII.



XXIII.



**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**



S P E C T A C L E S.

LE 16. & le 17. de ce mois le Theatre François après avoir été fermé 8. jours à cause de la mort de MADAME, a donné deux nouveautez au public, la premiere c'est la Tragedie d'*Antiochus ou les Machabées*, de l'Abbé Nadal, & la seconde une Comedie Heroïque en trois actes, en vers Alexandrins, intitulée *l'Oracle de Delphes*, d'un Anonyme; nous attendrons au mois prochain à parler de la premiere pour en pouvoir donner un extrait exact & étendu. Nous allons cependant donner une legere idée de l'autre, dont on a cessé les representations, après avoir été jouée quatre fois.

Cette piece a été reçûe avec beaucoup d'applaudissemens. Elle a paru écrite avec beaucoup d'exactitude & d'élégance; cependant elle n'a pas entièrement soutenu sa premiere réputation dans les representations suivantes, qui n'ont pas été aussi suivies qu'on auroit crû, ce qu'on peut attribuer au grand sérieux qui regne dans tout le premier acte, & dans la moitié du second: on s'est contenté d'y prêter beaucoup d'attention. Le troi-
sième

146 L E M E R C U R E

sième acte qui est tout des plus vifs est
une farce très-divertissante, qui finit par
une annonce très-flateuse pour le parterre;
aussi en-a-t'il marqué sa reconnaissance
par un applaudissement general : voici
un petit Extrait de cette piece.

A C T E U R S ,

De l'Oracle de Delphes.

Le Roy de Delphes , *le Sr du Fresne.*
Artenice , *la Dam. du Fr.sne.*
Démophon , Ministre , & crû pere
d'Artenice , *le sieur Pontenay.*
Amintor , Confident du Roy , *le sieur*
du Bocage.

Lychas affranchi du Roy de Delphes ,
Amant de Chloé , *le sieur Quinault.*

Chloé , suivante d'Artenice , Amante
de Lychas , *la Dame des Hayes.*

Trois filles qui viennent consulter l'O-
racle pour differens motifs , *les Dames*
Jouveneau , d'Angeville & du Breuil.

A C T E I.

Le Roy de Delphes dit à Amintor qu'il
craint de n'être pas aimé d'Artenice , &
qu'il n'attribue tous les égards que cette
aimable personne paroît avoir pour lui ,
qu'au respect que son rang lui impose. Il
déploie le sort des Rois , qui ne peuvent
jamais

jamais s'asseurer d'être aimés , par rapport à eux-mêmes. Amintor combat cette délicate crainte , qu'il trouve d'autant plus injuste qu'elle n'est pas fondée. Il le flatte adroitement sur son mérite personnel , qui n'a pas besoin de l'éclat de sa couronne pour le faire aimer. Il impute la severité d'Artenice à l'orgueil de Demophon , son pere , qui ne lui inspire que des mœurs sauvages pour jouir du plaisir secret de contredire son maître. Demophon vient annoncer au Roy qu'un Ambassadeur d'Argos doit arriver incessamment à Delphes , chargé de quelques ordres de son maître. Il exhorte ce Prince à soutenir toujours la gloire de son Trône , & sur tout à se tenir toujours en garde contre le charme de la flatterie : ces dernieres paroles qu'Amintor s'applique l'obligeant à demander à Demophon qui sont ces flatteurs , dont il prétend parler. Le Roy prévient les suites d'une conversation qui pourroit aller trop loin , & leur impose silence. Lychas entre brusquement en se plaignant de Chloé qu'il accuse d'indifference. Le Roy croit qu'il parle de l'indifference d'Artenice , & prend pour lui-même toutes les plaintes de Lychas. Chloé arrive fort à propos pour débrouiller cet enigme , elle assure le Roy de la tendresse d'Artenice , dont elle

elle croit ne pouvoir douter. Artenice vient, & ayant apperçû le Roy, elle veut se retirer par respect ou par timidité, le Roy lui reproche sa froideur. Une lettre qu'on lui apporte l'oblige à se retirer brusquement. Ce premier Acte finit par un petit raccommodement qui se fait entre Lychas & Chloé, précédé de certaines conventions matrimoniales assez peu édifiantes.

ACTE II.

Chloé réfléchit sur la délicatesse de Lychas, & prétend s'en divertir à ses dépens. Le Roy paroît au fond du Theatre parlant à l'oreille à Lychas, à qui il donne quelques ordres secrets. Le Roy s'étant retiré, Lychas fier de la confiance de son maître, dont Chloé vient d'être témoin : Regarde cette petite maîtresse du haut de sa gloire, & lui dit d'un ton ironique qu'elle n'a qu'à lui donner son congé, quand il lui plaira, & qu'il trouvera sans peine à se dédommager ailleurs, Chloé lui répond à peu près sur le même ton. Lychas se retire pour aller exécuter ce que le Roy vient de concerter tout bas avec lui. Artenice & Demophon entrent ; Demophon fait entendre à Artenice qu'il faut quitter une Cour, où sa présence devient dangereuse
par

par l'amour qu'elle a inspiré à son maître. Artenice frappée d'un ordre qui l'arrache à ce qu'elle a de plus cher, fait un aveu de sa foiblesse à Demophon. Ce sage Ministre lui dit qu'il s'en étoit déjà aperçû, quand il a pris la résolution de l'éloigner de Delphes. Il lui declare enfin qu'il n'est pas son pere. Quoique cette nouvelle connoissance de son sort dût la dispenser d'obéir à des ordres si cruels pour son amour, elle ne laisse pas de s'y soumettre aveuglement. Le Roy vient avec Amintor à qui il explique ce qui l'a fait sortir si brusquement dans le premier Acte. C'est une nouvelle que lui donne le Roy d'Argos, & qui paroît tout-à-fait inutile à la piece. Il parle d'une fille de ce Roy, ou du Roy de Samos, que certains troubles avoient fait disparoître dès son enfance, & que le Roy d'Argos assuroit être actuellement à Delphes. Nous venons de dire que cet incident paroît inutile à la piece, ajoutons quelque chose de plus ; il vient à contre-temps, & il seroit plus naturel, & plus digne d'un Ministre aussi sage que Demophon, qu'il eut éloigné sa propre fille du Thrône par un parfait desinteressement. Mais il ne peut sans une espece d'injustice faire perdre une Couronne à une fille étrangere, qui peut être en est digne par sa naissance

naissance , comme elle le merite déjà par sa beauté , & par sa vertu. Le dénouement auroit été plus agreable après ce grand serieux qui regne dans cette Comedie : nous allons venir à la petite piece , ou plutôt à la farce. Le Lecteur se souviendra , s'il lui plaît , que le Roy , au commencement de cet Acte a donné des ordres secrets à Lychas : voici dequoi il est question. Le Roy pour apprendre s'il est aimé d'Artenice , & s'il en est aimé pour lui-même , & non pour son rang , veut que la Pythie , dont il dispose à son gré penetre dans le cœur d'Artenice par quelque stratagème , dont cette aimable personne ne puisse se douter. Lychas est chargé de cette intrigue , mais il fait plus qu'on n'a exigé de lui ; il double la Pythie , il se montre au Roy en habits Sacerdotaux , & lui dit qu'il a fait publier dans Delphes qu'Apollon va rendre heureux tous ceux qui viendront le consulter : nous allons voir ce que ce travestissement produira.

A C T E I I I.

Demophon annonce au Roy qu'il a éloigné Artenice de ses Etats , pour la punir de lui avoir inspiré un amour fatal à sa gloire. Le Roy vivement frappé de cette nouvelle , s'emporte contre son Ministre ,

Ministre, & fait courir après sa maîtresse. Il se retire à l'approche de la fausse Pithie; c'est Lychas, comme on vient de le dire; il s'assied sur le sacré trépied. Trois ou quatre personnes viennent l'interroger sur des motifs differens; sçavoir, une fille qui veut passer pour coquette: une jeune enfant qui veut être mariée pour avoir des Amans, une troisième fille ou femme qui veut être débarrassée d'une foule d'adorateurs qui l'importunent. La fausse Pithie donne son paquet à chacune; mais Chloé lui donne le sien, en lui apprenant qu'elle ne prétend pas s'en tenir au seul Lychas, quand ils seront mariez. Enfin Artenice vient à son tour ouvrir son cœur à la Pythie, elle lui fait entendre en termes très-intelligibles & très-pathétiques, qu'elle n'aime que le Roy, & qu'elle seroit plus heureuse de n'être qu'une simple Bergere avec lui, que d'être une grande Reine avec tout autre. Le Roy, qui s'est caché pour entendre ce qu'Artenice dira à la Prêtresse, s'approche d'Artenice avec empressement, se jette à ses pieds, & la prie d'accepter sa main & la Couronne. Demophon vient apprendre au Roy que son aimable maîtresse est cette même fille du Roy de Samos, ou d'Argos, dont on a déjà parlé. On n'avoit pas besoin de

ce nouvel incident pour dénouer la pièce, Artenice n'étoit pas moins digne de regner pour n'être que fille d'un sage Ministre; & puisque le Roy ne demandoit pour l'épouser que la certitude d'en être aimé, l'Auteur pouvoit bien se passer de prendre un si long détour pour arriver à une fin où il pouvoit venir de plein pied, & d'ailleurs il auroit évité la ressemblance qu'on trouve entre ce dénouement, & celui de la Comedie de *Democrite*. Lychas épouse Chloé malgré la fâcheuse découverte qu'il vient de faire de son penchant à coquetter; il est vrai que Chloé lui fait entendre qu'elle l'avoit reconnu. Quoiqu'il en soit Lychas se console de cet aveu affecté ou véritable sur l'avantage qu'il a de connoître le cœur de sa future épouse, & de sçavoir du moins à quoi s'en tenir.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours les representations de *Persee* qu'elle a repris le 17. Decembre, & elle a donné deux representations par extraordinaire le 22. & le 26. du même mois.

Les Comediens Italiens ont repris aussi leurs representations dès le 16. & ont donné une pièce nouvelle *Françoise* en 3. Actes

Actes , avec des agrémens , intitulée *Arlequin Amoureux par enchantement* : il y a apparence qu'elle n'a pas été goûtée du public , puisqu'on ne la jouée que deux ou trois fois.

Le lendemain 18. ils ont jouié la Parodie de l'Opera de Persée ; c'est une piece , françoise en trois Actes , presque toute en Vaudeville , dans le goût des Opera Comiques de la Foire.

Le 28. Novembre on representa à Venise pour la premiere fois , sur le Theatre de S. Jean Chrysostome , un nouvel Opera , intitulé *Romulus & Fabius*.





NOUVELLES E'TRANGERES.

• *De Constantinople , ce 1. Novembre 1722.*

ON a envoyé à Alexandrette un vaisseau de guerre , chargé d'armes & de munitions , destinées pour la Ville de Babilone , & autres places frontieres de la Perse. On apprend de ce Royaume que le rebelle Miriveits est toujours avec son armée à Julfa , Fauxbourg d'Isphahan , & que cette Capitale se défend constamment.

La rébellion excitée en Egypte augmentée , & les negocians ont demandé à la Porte une escorte extraordinaire pour leurs caravanes. Depuis le départ du Capigi Bacha , nommé pour aller à la Cour du Czar avec l'interprete du Résident de Moscovie , on a tenu plusieurs nouveaux conseils , & résolu de dépêcher encore vers Sa Majesté Czarienne , le Trésorier de Mehemet Pascia , cy-devant Grand Visir. On l'a chargé de représenter que le Czar , en protegeant les habitans du Daguestan , & le Kan des Tartares qui sont sujets du Grand Seigneur , agit contre le dernier traité fait
avec

Avec la Porte ; ce nouvel exprès partit le 20. Octobre pour se rendre à Astracan , il doit demander aussi qu'on interrompe la construction des Forts que les Russiens font bâtir le long de la Mer Caspienne , & dans la Georgie ; ces établissemens pouvant rompre l'intelligence entre les deux Etats.

De Moscou , ce 18. Novembre.

LA Poste qui avoit été établie entre cette Ville & Astracan n'a subsisté que pendant quelque temps.

Le vent d'Ouest qui regne depuis quelques jours a fait refluer les eaux dans le Golfe de Finlande , & la ville de Petersbourg est à la veille d'une seconde inondation.

Le Czar accompagné de la Czarine & de sa Cour est parti d'Astracan pour revenir en cette Ville où on les attend avec impatience. On croit que Sa Majesté Czarienne passera ici l'hiver , & cette opinion est d'autant plus probable que le College de Commerce qui étoit resté à Petersbourg pendant les expéditions de la Mer Caspienne , a ordre de se rendre auprès du Czar.

Il a depuis un mois fait publier un Manifeste qui apprend aux sujets fideles

G iij du

du Roy de Perse que les troupes de Russie ne se sont avancées sur leurs frontieres , que pour secourir un Monarque abandonné ; ce Manifeste exhorte les soldats qui ont pris parti dans les troupes du Rebelle Miriveits , à rentrer dans leur devoir , & à se soumettre à la clemence de leur legitime Souverain , & menace de punir , & de traiter avec la rigueur dûë aux traîtres , ceux qui refuseront d'écouter des conseils si salutaires. Le Czar declare par cet écrit qu'un motif si juste l'a déterminé dans sa derniere campagne , & non le desir de profiter des troubles d'un Royaume déchiré par la rebellion.

De Varsovie , ce 4. Decembre.

Tous les projets meditez avant & pendant la tenuë de la Diette generale n'ont pas réüssi. Après cent contestations , tant au sujet de la démission du Comte de Flemming que sur d'autres affaires importantes qui ont duré jusqu'au seize Novembre , sans pouvoir être terminées par aucune décision tranquille & unanime , le Maréchal de la Diette a été obligé de congédier la Chambre des Nonces , le terme prescrit par les loix du Royaume pour la tenuë d'une Diette generale

DE DECEMBRE 1722. 151

nerale étant expiré. Les affaires indecises resteront au même état jusqu'à la prochaine Diette qui ne se tiendra que dans deux ans. Les Nonces sont retournez dans leurs Palatinats pour y rendre compte de ce qui s'est passé dans leurs assemblées.

Le Conseil des Senateurs s'assembla le 25. Novembre pour délibérer sur le temps qui conviendra à la tenuë des petites Diettes de Relation, sur la necessité de pourvoir à la sûreté des frontieres, de reparer les fortifications de Kaminieck, & des places de l'Ukraine, de remplir les Arsenaux de Cracovie, & de Leopold, de munitions de guerre, & d'y rassembler l'artillerie du Royaume actuellement dispersée dans plusieurs Villes depuis la dernière guerre.

Le Roy se trouve à toutes les assemblées des Senateurs qui examinent à present les prétentions de la Margrave, Doüairiere Albertine sur le Duché de Curlande, & le passage libre par Elbing pour tous les sels qui vont en Prusse. On croit que ces affaires seront remises à la Diette prochaine.

De Copenhague , ce 6. Decembre.

MR le Comte de Froytade , Ministre de l'Empereur sollicite très-vivement auprès du Roy de Dannemark pour qu'il abandonne à la décision de Sa Majesté Imperiale, l'affaire de la succession du feu Duc de Holstein-Ploen , & l'affaire de M. de Rantzau.

On prétend que Sa Majesté Danoise a donné ordre pour faire équiper quinze vaisseaux de guerre au Printemps prochain. Les Officiers de Marine qui ont été choisis pour aller faire des levées de Matelots dans les Provinces , ont reçu ordre d'avancer leur départ.

Le Roy a nommé M. le Baron de Mossan , Gentilhomme de la Chambre , & plusieurs autres Officiers de sa Maison pour aller à Pinemberg au devant de la Margrave de Bareith , mere de la Princesse Royale , & pour lui faire rendre sur sa route les honneurs qui lui sont dûs.

De Stokholm , ce 8. Decembre.

ON établit en Suede par Lettres Patentes du Roy des voitures publiques sur le même pied que celles d'Allemagne , & il est déjà parti des chariots de

DE DECEMBRE 1722. 153

de poste réglée entre la ville de Stokolm & celle d'Upsal.

M. de Bertuchef, Ministre du Czar sollicite toujours fortement, & avec de nouvelles instances pour faire reconnoître ce Prince en qualité d'Empereur de Russie, & pour faire accorder au Duc d'Holstein le titre d'Altesse Royale.

De Vienne, ce 7. Decembre.

LE 17. Novembre on fit l'ouverture de l'Assemblée generale des Etats de la Basse Autriche avec les cérémonies ordinaires. L'Empereur s'étant mis sur son Thrône, le Comte Philippe-Louis de Sinzendorf, Chancelier Aulique déclara les intentions de Sa M. I. ensuite l'Empereur parla au Comte-Louis-Thomas-Remond de Harrach, Maréchal Provincial, & Colonel general de la Basse Autriche, qui répondit que les Etats recevoient avec reconnoissance les marques de bonté que leur témoignoit S. M. I. qu'ils examineroient le memoire qui leur avoit été remis, & qu'ils s'efforceroient d'y satisfaire.

On travaille à reparer les fortifications de Belgrade, que l'on croit menacée d'un siege, suivant les avis du Resident Imperial à Constantinople.

G v L

Le Comte de Cowentzal est parti pour Munich , où il doit assister à l'acte solennel de renonciation aux Etats héréditaires de la Maison d'Autriche que le Prince & la Princesse Electorale de Baviere y doivent signer.

Le Résident du Czar réitère ses sollicitations pour faire accorder à son Prince le titre d'Empereur de toute la Russie.

On écrit de Lugos , près de Belgrade , que les Turcs construisent de nouveaux ouvrages dans les dehors de Widin , & qu'il y étoit arrivé un renfort de Janissaires. Un parti de ces troupes ayant passé la rivière , a fait quelques courses dans les environs de Lugos.

L'affaire du Comté de Teckelbourg attire toute l'attention de l'Allemagne. La Chambre Aulique prétend connoître de cette affaire ; la Chambre de Wetzlar qui en est saisie depuis plusieurs années , soutient avoir le droit de la juger en dernier ressort , & ses prétentions paroissent établies dans le memoire que le Roy de Prusse a fait publier pour prouver la validité de sa cause ; la Comtesse de Bentheim-Steinfurt doit fournir incessamment une réponse à ce memoire.

On écrit de Berlin que le Roy de Prusse fait défilér les troupes du côté de Wesel , & vers le Comté de la Mark.

De

DE DECEMBRE 1722. 155

De Londres, ce 18. Decembre.

LE 28. Novembre on apporta de la part du Roy à la Chambre des Seigneurs un écrit, intitulé Declaration de Jacques III. Roy d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande à tous ses bons sujets des trois Nations ; on en fit la lecture, & les Seigneurs declarerent cet écrit un libelle injurieux à la Nation, & attentatoire à la veritable autorité Royale, & ordonnerent que les exemplaires imprimez seroient brûlez par la main du Bourreau devant la Bourse, en présence des Sherifs ; ces Irésolutions furent communiquées à la Chambre des Communes qui les approuva. Le sieur Leare a été déclaré criminel de haute trahison, & sa sentence lui a été prononcée le 5. Decembre. Il est condamné à être pendu, ses entrailles brûlées, & son corps coupé en quatre quartiers pour être exposé ; il doit être executé le 23. Decembre.

La Chambre des Communes en grand Comité a réolu d'accorder au Roy un subside de 82000. livres sterling pour la paye des Officiers de Terre & de Mer de l'année prochaine, & un autre de 84252. livres sterling pour ce qui reste à payer de la presente année.

Gvj

L'im-

L'imposition d'une taxe extraordinaire de 100000. livres sterling sur les biens des Catholiques du Royaume, a été résolue le 4. Decembre, & le Bill doit être remis devant les Communes pour être examiné.

Le 5. Decembre l'Infanterie décampa d'Hydeparck; on la mit neuf compagnies en garnison à la Tour, un nombre pareil dans les barraques construites à la Savoye, & le reste dans le Fauxbourg de Soutwark, & autres endroits de la Ville, où ces troupes peuvent être nécessaires pour contenir les esprits remuans de la populace.

De Lisbonne, ce 15. Novembre.

Les lettres d'Elvas & de Campo-Maior, apprennent que le 26. Octobre il y avoit eu dans la campagne entre ces deux Villes une tempête si furieuse, que non-seulement elle avoit abattu les maisons, mais encore détaché les Oliviers qui font la richesse de ces pays-là.

Le 10. Novembre le Roy donna audience publique aux trois Ambassadeurs du Roy Tocafo, le plus puissant des sept Souverains de l'Isle de S. Laurent. Ils ont offert à Sa Majesté Portugaise les ports & rades des Etats de leur Prince, propres à la construction des Forts nécessaires

DE DECEMBRE 1722. 157
Necessaires pour le succès du commerce
de ce Royaume.

De Madrid, ce 4. Decembre.

ON mande du Mexique , que le Marquis de Valero , qui en est Gouverneur , avoit reduit sous l'obéissance du Roy quelques Nations Indiennes , nommées Najarites ou Chilchemetes , que leurs montagnes inaccessibles avoient jusqu'à present garanti du joug. On a construit des forts dans ces montagnes , pour y assurer la domination Espagnole ; il ne reste plus d'indépendant au Mexique que la Nation des Tecualmes qui habitent le long de la côte.

De Rome , ce 2. Decembre.

LE 21. Novembre au matin , le Pape eut un accès de fièvre considerable , avec des douleurs de nephretique. Sa Sainteté prit des remedes , qui lui firent jetter beaucoup de sable , cette évacuation la soulagea infiniment ; cependant le 23. le Pape eut un vomissement qui dura long-temps , & qui fut suivi d'une grosse fièvre. Ces symptomes dangereux ont continué jusqu'au premier Decembre , que la santé de S. S. a commencé.

mencé d'être meilleure. Cette maladie retarda toutes les affaires, & M. l'Abbé Tensin, chargé des affaires de France, n'a pû obtenir encore l'audience qu'il demandoit.

Le Cardinal de sainte Agnès, Secrétaire d'Etat, a envoyé ordre à M. Passionei, Nonce du Pape auprès des Cantons Suisses, de se rendre à Cambray, pour assister au Congrès de la part de Sa Sainteté.

De Venise, ce 1. Décembre.

ON travaille fortement à la construction de plusieurs nouvelles Galeries, qui seront prêtes pour le Printemps prochain. L'Adige est chargé d'une quantité prodigieuse de Barques, qui amènent de Brescia & de Bergame des munitions de guerre pour cette Ville. On écrit de Malthe, qu'on repare avec une très-grande diligence toutes les fortifications, & qu'au commencement de Février prochain, il y aura plus de cinq cens pieces de canon en batterie. On doit faire à la tête de l'Aqueduc un nouvel ouvrage qui en défendra l'approche.

DE DECEMBRE 1722. 159

De Turin, ce 1. Decembre.

LA grossesse de la Princesse de Piémont est déclarée.

La communication avec le Milanès est rétablie depuis trois semaines, & on dispense de la quarantaine toutes les personnes qui viennent de ce pays-là, pourvu qu'elles soient munies de certificats de santé. Ceux qui viennent de Suisse & du pays des Grisons, trouvent les mêmes facilités en observant les mêmes formalités. On espère bien-tôt la même permission pour les Provinces de France, qui ont été affligées du mal contagieux, & où il a entièrement cessé.



*DIGNITEZ, BENEFICES,
& Charges des Pays Etrangers.*

P O L O G N E. . .

LE Comte de Prebendow, Palatin de Livonie, a obtenu le Palatinat de Mariembourg en Prusse, qui est un des plus puissans du Royaume, tant par ses revenus que par l'étendue de sa Jurisdiction.

Le

Le Comte de Morstein a obtenu le Palatinat de Livonie.

M. Poicy , Castelan de Wilna , & Grand General de Lituanie , a été fait Palatin de Wilna.

Le Prince Czartorischki a été fait Castelan de Wilna.

Le General Poniatowski a été fait Podstoli de Lituanie.

M. Szolderski a été fait Palatin de Kalisch.

M. Poninski a été nommé Castelan de Gnesne.

M. Szoraszewski a été nommé Castelan de Przemenh.

M. Ominski , Grand Veneur de Kalisk , a été nommé Castelan de Zrci-lwinski.

M. Poninski , Capitaine aux Gardes de la Couronne , a été nommé Grand Veneur de Kalisk.

M. Putinc a été nommé Castelan de Misseiffanie.

M. Stteki a été nommé Castelan de Kiovie.

M. Stempronski , Castelan de Zur-now.

Le Comte Ossolinski , Castelan de Dzekow.

M. Czecskouski , Castelan de Lina.

M. Loxoski , Castelan de Dobrin.

M.

DE DECEMBRE 1722. 161

M. Tarnowski , Castelan de Slonym.

M. Chartezeuki , Castelan de Ripni.

M. Lafaski , Castelan de Conari en Cujavie.

- Le Prince Radzivil , fils du Palatin de Novogorod , Grand-Ecuyer-Tranchant de Lituanie.

M. Radzinki , Castelan de Czersko.

Le Comte Potoki , Evêque & Prince de Warmie , a été nommé à l'Archevêché de Gnesne , Primat du Royaume.

Le Comte Szembek , à l'Evêché de Warmie.

M. Fredo , Evêque de Chelm , à l'Evêché de Premistie.

M. Szniawki , Prevôt de Plozko , Prince de Siclaw , à l'Evêché de Plocko.

M. Tarlo , Evêque de Kiovie , à l'Evêché de Posnanie.

M. Orga , Evêque de Leopold , à l'Evêché de Cujavie.

M. Krerkowski , Referendaire Ecclesiastique de la Couronne , à l'Evêché de Culm.

L'Abbé Czapski à la Coadjutorerie de Culm.

Le Prince Czartoriski , à la Prevôté de Ploko , à laquelle est attachée la Principauté de Siclun.

M. Godski , Suffragant de Posnanie , à l'Abbaye de Paradis. M.

161 LE MERCURE

M. Rupniewski , Evêque de Lucca-
rie , à l'Abbaye de Pokrzywink.

M. Gouricwki , Suffragant de la Rus-
sie Blanche , à l'Abbaye de Sulejou.

M. Koludski , à la Prevôté de Giesne.

M. Rordrarcwki , Abbé de Lublin , à
la Prevôté de Muckow. Il a aussi obte-
nu la Charge de Referendaire Ecclesiasti-
que de la Couronne.

M. l'Abbé Kidwanowki , à l'Abbaye
d'Obersko.

A L L E M A G N E.

M. Guillaume Comte de Trautson ,
Chambellan de l'Empereur.

M. Francesco-Venceslas-Michel , Tre-
sorier hereditaire du S. Empire , Burgra-
ve de Reyneck , Comte de Sinzendorf ,
Echanton hereditaire de la haute Autri-
che.

M. le Comte Jean-Guillaume du Vurm-
brandt , Vice-Président du Conseil Im-
perial Aulique , a prêté serment en quali-
té de Conseiller au Conseil d'Etat.

P O R T U G A L.

Le Comte de Saint Jean a obtenu du
Roy le titre de Marquis de Tavora.

Le Marquis d'Abrantes a été élu par
l'A.

DE DÉCEMBRE 1722. 163
l'Académie des Arcadi , pour remplir la
place vacante par la mort de M. le Prin-
ce de Lichtenstein , Grand-Maître de la
Maison de l'Empereur.

E S P A G N E.

M. le Comte de Montemar , Lieute-
nant General des Armées du Roy Ca-
tholique , a obtenu par *interim* , le Com-
mandement general des Troupes de Ca-
talogne.

Dom Antoine Lopès-Salcès a obtenu la
Tresorerie generale des recompenses , qui
vaquoit par la mort de Dom Laurent de
las Veneras.

I T A L I E.

Dom Muzio Gaëta , Gentilhomme
Napolitain , a été nommé par le Pape à
l'Evêché de Sainte Agathe des Gors.

L'Abbé Charles Lomellino , Genois ,
a été nommé à l'Evêché d'Ajazzo.

M. Spinola , à l'Evêché de Savone.



MORTS ET NAISSANCES des Pays Etrangers.

MR l'Evêque de Posnanie a été trou-
vé mort dans son lit à Varsovie le
19.

19. Novembre, ce Prelat étoit de la Maison de Tarlo.

Le Palatin de Marienbourg en Pologne est aussi mort d'apoplexie.

Le Bâcha de Choczine est mort, regretté des Polonois, par rapport aux extrêmes attentions qu'il avoit toujours eues de ne causer aucune inquietude à leur Republique.

La Marquise Douïainiere de Monteculi est morte à Vienne en Autriche le 24. Novembre.

Le fils du Colonel Shute a été baptisé à Londres le 3. Novembre, le Roy, représenté par le Comte de Stairs & le Comte de Cadogan, ont été Parrains, & Madame la Duchesse de Kendale Marraine.

Le fils du Duc de Queensbury fut baptisé à Londres le 29. Novembre par l'Archevêque d'York; il eut pour Parrains le Comte de Rochester, son ayeul maternel, & le Lord Carleton.

La Duchesse de Somerset est morte le 4. Decembre dans le Palais de Northumberland; elle étoit fille du Lord Percy, dernier Comte de Northumberland, & la dernière de cette Branche.

La Marquise de Carmarthen, fille du Duc de Somerset, est morte à Londres d'une fausse couche.

M. Pierre-Antoine Duverger, Con-
sul

DE DECEMBRE 1722. 169

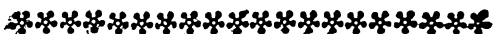
Le général de France en Portugal, y est mort dans sa maison de campagne de Portella.

Le 14. Novembre Dom Louis de Cordona Espinola de la Cerda-y-Arragon, Marquis de Cogolludo, fils aîné du Duc de Medina-Cell, épousa Dona Terefe de Moncade-y-Benavidé, fille aînée du Marquis d'Ayetone. Le Nonce du Pape leur donna la benediction nuptiale. La Ceremonie se fit à Madrid.

M. François Gortifredi, épousa à Rome le 25. Novembre Donna Ricci. Le Cardinal Tanara, Doyen du Sacré College, leur donna la benediction nuptiale, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire. Le même jour, le Cardinal Corsini la donna dans la même Eglise à M. Patrisio Patrisi, qui épousa Donna Octavia Lachetti.

M. Bonaventure Poeri, Archevêque de Salerno, est mort le 18. Novembre, âgé de soixante & quinze ans. Il avoit été General des Franciscains sous le Pontificat d'Innocent XII.

JOURNAL



JOURNAL DE PARIS.

LE Chevalier de Baviere est parti pour Munich ; on l'appelle à présent Comte de Baviere , & il a obtenu la *Grandesse* , en quittant l'Ordre de Malthe.

M. d'Aguesseau de Valjoin , Conseiller au Parlement , frere de M. d'Aguesseau , Chancelier de France , a épousé Madame la Presidente de Marsilly.

Quoique le Roy , après la mort de Madame , eut donné ordre qu'on rendit à cette grande & vertueuse Princesse , les honneurs dûs à son rang , les Ceremonies ordinaires furent supprimées , pour obéir aux dernieres volontez de Madame , dictées par une humilité chrétienne , qui se trouve rarement parmi les grandeurs du monde. Le corps de la Princesse n'a point été ouvert , & a été transporté le 10. Décembre du Château de S. Cloud à l'Abbaye Royale de S. Denis , sans aucun appareil de pompe funebre : voici l'ordre de la marche. Les Pages de la grande & de la petite Ecurie du Roy ; les Gardes du Corps de Monsieur le Duc d'Orleans , Regent du Royaume,

me ; ses Cent-Suisses ; les Pages & les Valets de pied de la Princesse défunte , de Monsieur le Duc d'Orleans & de Madame la Duchesse d'Orleans , portans des flambeaux , précédoient & suivoient le carosse où étoit le corps. Mademoiselle de Charolois , Princesse du Sang , conduisoit le deüil par ordre du Roy ; elle étoit accompagnée par les Duchesses d'Humieres & de Tallard , la Marquise de Châteautiers , Dame d'Atour de feuë Madame , la Vicomtesse de Tavanès & la Marquise de Flamarin. Les carosses suivans étoient remplis par les principaux Officiers de feuë Madame , & ceux de Monsieur le Duc d'Orleans & de Madame la Duchesse d'Orleans. M. l'Abbé de S. Gery de Maignas , Premier Aumônier de feuë Madame avec les Aumôniers de cette Princesse ; le R. Pere de Lignieres , Jesuite , Confesseur du Roy & de la défunte Princesse , & M. le Doyen , Curé de S. Cloud. Le Convoy fut reçu à la porte de l'Eglise de l'Abbaye de S. Denis , par le R. Pere Prieur , à la tête de ses Religieux , à qui l'Abbé de S. Gery de Maignas presenta le corps , & après les prieres accoûtumées & prescrites par l'Eglise dans ces tristes Ceremonies , il fut déposé dans la sépulture des Princes de la Maison Royale.

Le

Le Service solennel doit se faire après quarante jours , & l'Oraison funebre de Madame sera prononcée par M. l'Evêque de Clermont , qui rencontre dans la pieté de cette respectable Princesse une matiere digne de son éloquence.

Le deüil a été fixé à quatre mois & demi , & on a pris de sages précautions pour arrêter la cupidité des Marchands , qui vouloient rencherir exorbitamment toutes les étoffes noires , tant Draps que Ras de S. Maur. Les prix ont été taxez par un Arrêt du Conseil d'Etat , & pour en assurer l'exécution , M. d'Argenson , Lieutenant Général de Police , avoit dès la nuit même de la mort de Madame , accompagné des Commissaires & Officiers de la Police , fait des recherches des Draps & Ras de S. Maur , chez les Marchands , & pris un état general des étoffes existantes dans leurs Magazins & Boutiques,

Le Roy prit le grand deüil le Dimanche 13. Decembre , & reçut le 15. à l'occasion de la mort de Madame , les respects de Monsieur le Duc d'Orleans & de M. le Duc de Chartres ; les Princes & Princesses du Sang s'acquitterent le même jour de la même Ceremonie , qui fut continuée par les Seigneurs & Dames de la Cour , tous en grands habits de deüil.

Le

Le Parlement eut audience du Roy le 16. M. de Mesme, Premier President, porta la parole, & complimenta S. M. sur la mort de Madame; ensuite la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville s'acquitterent de ce devoir: les Chefs de ces Compagnies porterent la parole. L'après-midi, le Grand Conseil, la Cour des Monnoyes, l'Université & l'Académie Francoise, furent presentez au Roy, ainsi que les autres Compagnies, par le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat. Le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, les conduisit à l'audience.

Le même jour, les Cours Superieures & autres Compagnies, qui avoient été admises à l'audience du Roy, allerent complimenter aussi sur la mort de Madame, Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume.

Le Nonce du Pape obtint le 23. audience du Roy, & fit à Sa Majesté des complimens de condoléance sur la mort de Madame; il fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit en grand manteau de deuil. Le Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps, en grand manteau de deuil, reçut le Ministre du Pape à l'entrée, & en dedans de la porte

H de

de la Salle des Gardes du Corps , qui étoient sous les armes. Les Princes du Sang & les Grands Officiers , qui étoient auprès du Roy , étoient aussi en grand manteau de deuil.

La même Ceremonie fut observée par les Ambassadeurs d'Espagne , de Sardaigne & de Malthe , & les Envoyez de Portugal , de Hesse-Cassel & de Parme ; qui complimenterent Sa Majesté , & parurent tous à l'audience du Roy en grands manteaux de deuil. Ces Ministres allerent ensuite à celle de Monsieur le Duc d'Orleans & de Madame la Duchesse d'Orleans , dont les appartemens étoient rendus de deuil , les Dames , étoient en mantes.

M. Morosini , qui est arrivé le 8. Decembre à Paris , en qualité d'Ambassadeur ordinaire de la Republique de Venise , fait travailler fortement à ses équipages , pour faire son entrée après les Fêtes de Pâques.

Le Duc de Gêvres , reçu au Parlement Gouverneur de Paris , en survivance de M. le Duc de Trêmes , son pere , a été ensuite reçu à l'Hôtel de Ville en la même qualité , avec un appareil magnifique. Le repas a été superbe , & par la grande chere , & par le rang des Convives.

Le 13. troisième Dimanche de l'Avent ;
le

DE DECEMBRE 1722. 171

le Roy , accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans , entendit dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique , & l'après-midi Sa Majesté entendit la Predication du R. Pere Boyès , Theatin.

Le Dimanche 20. le Roy s'acquitta des mêmes devoirs de pieté , & le Lundy 21. Sa Majesté alla se promener à Trianon , aussi-bien que le lendemain Mardy.

Le Mercredi 23. le Roy se confessa au R. Pere de Lignieres , Jesuite , Confesseur de S. M.

Le Jeudy 24. veille de Noël , le Roy , revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit , entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles , & communia par les mains du Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France , qui officia à cette premiere Messe. La nappe étoit tenuë , du côté de Sa Majesté , par le Duc de Bourbon & par le Comte de Clermont , & du côté de l'Autel , par l'Evêque de Mets , Premier Aumônier , & par l'Abbé Milon , Aumônier de Sa Majesté. Le Roy entendit ensuite une seconde Messe , & toucha 160. Malades. L'après-midi , le Roy assista aux premieres Vêpres de la Fête , où M. l'Evêque de Laon officia pontificalement. Sur les

H ij cinq

cinq heures Sa Majesté entendit le Salut, & à minuit les trois Messes ; la Musique y chanta des Motets sur le chant des Noël's.

Le jour de la Fête la grande Messe fut célébrée par l'Evêque de Laon, & chantée par la Musique, le Roy y assista, accompagné de Monsieur le Duc d'Orleans, & l'après-midi Sa Majesté entendit les Vêpres, la Predication du R. Pere Boyer, Theatin, & le Salut.

Les marques publiques de zele & de joye, que le Marquis de Joyeuse-Grandpré, Lieutenant General des Provinces de Champagne & de Brie, Colonel du Regiment des Cravates, a données à l'occasion du Sacre du Roy, surtout par la chasse du Chevreuil, dont Sa Majesté parut très-satisfaite, ont été renouvelées, & ont, pour ainsi dire, redoublé, lors des réjoüissances publiques faites à Rheims le 8. de ce mois, sur l'heureux retour du Roy à Versailles. Après le *Te Deum*, chanté dans l'Eglise Cathedrale, on a tiré un superbe feu d'artifice dans la principale Place, auquel le Marquis de Grandpré a mis le feu, toute la Bourgeoisie étant sous les armes, & faisant des décharges de mousqueterie, qui répondoient aux salves du canon de la Ville. Il y eut en même temps des illuminations

nations à toutes les fenêtres des maisons , & des feux de joye devant toutes les portes. On n'a jamais entendu tant d'acclamations de la part du peuple ; ces réjouissances furent suivies d'un grand & magnifique repas que le Marquis de Grandpré donna dans son Hôtel , extraordinairement éclairé & illuminé , aux Magistrats & aux Dames ; le souper fut suivi d'un Bal qui dura bien avant dans la nuit. C'est ainsi que s'est passée-cette grande fête , pendant laquelle des fontaines de vin ont continuellement coulé à la principale porte de l'Hôtel du Marquis de Grandpré.

Le 18. de Decembre les Députez de la Principauté de Joinville , appartenant à Monsieur le Regent , ont eu l'honneur de complimenter S. A. R. sur la mort de Madame.

Les Députez , sont M^{rs} Sauvage , Clement & Piat , ce dernier a porté la parole.

L'Abbaye de l'Isle-Dieu , Ordre de Premontré , Diocèse de Roüen , vacante par la démission du sieur Charles de Cuve de Préfontaine , a été donnée au sieur Pierre de la Ruë , Prêtre du Diocèse de Bayeux , à la charge d'une pension de 1500. liv. par ledit sieur de Préfontaine.

Le Roi de Portugal a nommé M. de Mendoce, son Envoyé extraordinaire auprès des Etats Generaux. Il commence à 24. ans une carrière, où M. son pere s'est signalé au même âge, & qui après une délicate & glorieuse ambassade en Espagne, la conduit au poste important d'unique Secrétaire d'Etat, qu'il remplit avec un zele, un desintéressement, & une capacité que très-peu de gens pourroient réunir. Dans l'occasion dont il s'agit, le merite du fils n'a rien laissé faire aux services du pere, M. l'Abbé de Mendoce joint au plus parfait caractere un genie, qui a bien dû profiter de l'excellente école où il se trouve depuis deux ans dans le commerce d'un Ministre comme Don Louet da Cunha, cet ancien & intime ami de M. le Secrétaire d'Etat s'est fait un plaisir de servir de guide & de pere à M. l'Abbé Mendoce.

Du 10. Decembre 1722. M. Jean Charles Tallegrand de Perigord, Prince de Chalais, Grand d'Espagne, fils de M. Jean Tallegrand de Perigord, Prince de Chalais, Marquis Dexxy, Deüil, Seigneur des Baronies de Mareüil, Yvier, &c. & de Dame Julie de Pompadour a épousé à S. Eustache Dame Marie-Françoise de Rochechouard de Mortemart.

Le

DE DECEMBRE 1722. 175

Le 20. de ce mois Anne Auguste de Montmorancy, Prince de Robecq, Lieutenant General des Armées du Roy, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier de la Toison d'Or, accompagné des Ducs de Richelieu, de Luxembourg, de Chatillon, de Montmorancy, de Retz, d'Epéron, d'Olone, des Marquis du Bellay, de Saillans, presenta au Roy à signer son contrat de mariage avec D^{ne} Catherine du Bellay, & ils furent époulez la nuit du 22. au 23. Les noms de Montmorenci & du Bellay sont si connus dans l'histoire, qu'il seroit inutile de rapporter tous les grands hommes qui'en sont sortis, il seroit très-difficile de trouver deux maisons en France plus illustres que ces deux-là, tant du côté paternel que maternel, la mere de M. le Prince de Robecq étoit de la maison de Croui Solren, une des plus illustres de la Flandres. La mere de M^{lle} du Bellay est de la maison de Jaucourt Villarnous d'une des plus anciennes Noblesses de Bourgogne. M. le Prince de Robecq connu sous le nom du Comte d'Estains, Colonel du Regiment de Normandie, à la tête duquel il s'est distingué, & a reçu plusieurs blessures aux sieges de Barcelone & de Gironne devint Prince de Robecq par la mort de son aîné à

H iiii M1-

Madrid, où il étoit Colonel des Gardes Valones, & est le dernier de sa branche, M^{lle} du Bellay est aussi la dernière de la sienne par la mort de Madame la Marquise de Saillans, sa sœur.

Le 22. de Decembre 1722. M. le Camus, Premier President de la Cour des Aydes, Commandeur des ordres du Roy, épousa en secondes nœces, M^{lle} le Maître, de l'illustre famille de ce nom, dont il y a eu de grands Magistrats, & notamment un celebre Premier President au Parlement sous Henry II. Cette D^{lle} est fille unique de M. le Maître, Conseiller Honoraire au Parlement, dont le frere est mort Chevalier de Malthe; elle est nièce du côté maternel de M. Boucher, President de la Cour des Aydes, Intendant de Guyenne, & de l'Abbé Boucher, Conseiller-Clerc au Parlement; qui fit la celebration du mariage sur le midy dans l'Eglise de S. Paul, en presence du Curé de cette Paroisse, & d'une nombreuse assemblée de personnes de qualité, parens ou amis des mariez. M. le Camus est le troisième de sa famille, Premier President en la Cour des Aydes; elle a aussi donné trois Procureurs Generaux, plusieurs Conseillers, & un autre President à cette Cour, des Maîtres des Requêtes, Intendans de Provinces,

vinces , Conseillers d'Etat , un Lieutenant Civil , tous personnages d'un merite distingué , & un Cardinal , Evêque de Grenoble aussi éminent en vertu qu'en dignité.

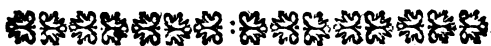
Le Prince Royal , frere du Roy de Portugal , est parti le 29. de ce mois pour s'en retourner à Vienne par la Hollande. Il laisse ici une haute idée de son merite. La Cour & la Ville le regrettent également. Ce Prince satisfit l'empressement qu'il avoit d'entendre M. Marchand , qui touche l'orgue des Cordeliers , le 28. de ce mois , n'ayant pû se donner cette satisfaction à l'Office de la nuit de Noël , pendant lequel cet habile Maître ne jouë point depuis quelques années , pour éviter l'indécence que cau- soit la foule du peuple , & des curieux. Le Prince de Portugal monta à l'orgue , accompagné du Prince de Radzewil , & d'autres Seigneurs Portugais & Allemans, il s'assit sur le même banc de M. Marchand , & entendit pendant plus d'une heure les merveilles de cet illustre Maître.

On mande de Rome que la Princesse des Ursins y est morte le 5. de ce mois , âgée d'environ 80. ans. *Anne Marie de la Tremouille* , étoit veuve en premieres nôtces d'Adrien Blaise de Talayran de

H v Cha-

Chalais, Prince de Chalais, mort à Venise en 1670. & en secondes de Don Flavio Ursini, Duc de Bracciano, & de San-Gemini, Chevalier des Ordres du Roy, & Grand d'Espagne, qui mourut à Rome, âgé de près de 80. ans. Cette Princesse a nommé le Cardinal Aquaviva, le Cardinal Gualterio, & l'Abbé de Gamaches, Auditeur de Rotte, pour executeurs de son testament, & du codicile par lequel elle donne au Chevalier de S. Georges une tabatiere d'or garnie de diamans en dehors, & en dedans du Portrait du Roy d'Espagne. Elle legue à la Princesse Sobieska la magnifique toilette que le feu Roy avoit donnée à la feuë Reine d'Espagne. Elle institué le Duc de Lanti, son neveu, heritier de tous les biens & revenus qu'elle avoit à Rome, & le Duc de Noirmoutier, son frere, de ceux qu'elle avoit en France.

**EDIT,**



EDIT, ARRESTS, &c.

E DIT du Roy, donné à Versailles au mois de Novembre 1722. enregistré en Parlement le 31. Decembre, portant suppression de deux millions de livres, de rentes perpetuelles au denier cinquante sur les tailles.

Et creation de quatre millions de livres; de rentes viageres au denier vingt-cinq sur les Aydes & Gabelles.

ARREST du Conseil d'Etat du 1. Decembre 1722. concernant la maniere de proceder à la vente des Offices de Chancellerie, saisis sur les particuliers, compris au rôle du 15. Septembre dernier, par lequel Sa Majesté ordonne que les Offices de Secretaires du Roy, & autres à la nomination de Monsieur le Garde des Sceaux, & des grandes & petites Chancelleries qui ont été, ou pourront être saisis, à la requête du sieur Turgy, faute de paiement des impositions à titre de Capitation extraordinaire, seront vendus & adjugez, le Sceau tenant, après trois publications, en la maniere accoutumée, & que les deniers provenans, tant du prix des Adjudications, que des gages, profits & émolumens desdits Offices, soient remis au sieur le Virloys, Commis par l'Arrest du 15. Septembre dernier pour la recette des deniers provenans de ladite imposition.

ARREST du 8. dudit mois par lequel Sa
H. vj. Ma-

Majesté proroge encore le terme porté par l'Arrest du 15. Septembre dernier, jusques & compris le dernier jour de Mars prochain, pendant lequel temps les Changeurs continueront d'être payez de leurs droits par les Directeurs des Monnoyes, sur le même pied qu'ils le sont actuellement; réitérer Sa Majesté les expresses inhibitions, & défenses faites à toutes sortes de personnes, autres que lesdits Changeurs & Receveurs des deniers du Roy, de recevoir aucunes anciennes Espèces ou Etrangères, ni d'en donner en paiement, à peine de confiscation & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, applicable moitié aux dénonciateurs, & l'autre au profit de Sa Majesté.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 14. Decembre, par lequel Sa Majesté fait don à la Compagnie des Indes, à perpetuité, des Munitions, Artillerie, Armes, Meubles; Captifs acquerats, & autres choses à elle appartenant, qui se trouveront dans les Forts & Comptoirs construits & établis à la Coste de Guinée. au jour que ladite Compagnie des Indes s'en mettra en possession.

ARREST du 15. dudit mois, qui ordonne qu'en remettant par le sieur Rolland, chargé par Arrest du Conseil du 10. Avril 1708. du recouvrement des restes du rachat des boues & lanternes de la Ville, Fauxbourg de Paris, & les Receveurs particuliers dudit rachat entre les mains du sieur Pierre le Febvre, que Sa Majesté a commis & commet à cet effet, les quittances de Finance par eux données en reprise dans la dépense de leurs comptes. ils en demeureront bien & valablement déchargez; que

DE DECEMBRE 1721. 181

que par ledit le Febvre lefdites quittances seront délivrées aux particuliers, qui ont payé ledit rachat, en lui remettant les recepissez, tant dudit Rolland que desdits Receveurs particuliers, pour le montant desdites quittances de Finance, & à la charge par eux de lui rembourser le droit de Contrôle de chacune desdites quittances, ce qu'ils seront tenus de faire dans les six premiers mois de l'année prochaine 1723. & faute par lesdits particuliers d'avoir retiré lefdites quittances de Finance dans ledit temps, & icelui passé, les recepissez dont ils sont porteurs demeureront nuls & de nul effet.

ARREST du même jour par lequel Sa Majesté déclare n'avoir entendu comprendre dans les défenses portées par l'Arrest du 18. Aoust dernier, les Armoires, Parquets, Lambris, & autres Ouvrages de Menuiserie destinez pour l'Etranger, lesquels pourront être transportez comme cy-devant hors du Royaume, par tous les Euxaux de sortie, en payant les droits ordinaires.

ARREST dudit jour, qui ordonne que l'article premier de l'Arrest du 24. Aoust 1720. sera executé selon sa forme & teneur; & en consequence qu'à compter du premier Janvier 1721 les Villes & Communautés du Royaume qui sont chargées de rentes ou d'interests, ne les payeront que sur le pied du denier cinquante; fait Sa Majesté défenses aux Officiers Municipaux, & aux Tresoriers & Receveurs desdites Villes & Communautés d'en faire le payement, à commencer pour les arriérés qui ont couru depuis sur un plus haut pied, à peine de radiation contre les comparables.

bles, & de restitution contre les parties pre-
nantes. Veut Sa Majesté que les rentes ou in-
terests, dont les propriétaires n'auront pas
consenti sur leurs contrats ou autres Titres de
propriété, la réduction au denier cinquante,
à commencer dudit jour premier Janvier 1711.
dans un mois de la publication du present
Arrest, cessent d'être employez dans l'état de
dépense desdites Villes & Communautz, jus-
qu'à ce qu'ils ayent consenti ladite réduction :
veut en outre Sa Majesté que les deniers Pa-
trimoniaux desdites Villes & Communautz,
ensemble les Octrois, tant ordinaires qu'ex-
traordinaires, soient employez à l'avenir ;
premierement au payement sur le pied du de-
nier cinquante des arrerages des rentes & des
interests dûs par lesdites Villes & Communau-
tez à ceux qui auront consenti la réduction ;
secondement d'acquitter les gages des Officiers
créés par l'Edit du mois d'Aoust 1711. dont
le fonds sera fait, à commencer du premier
Octobre dernier ; troisièmement au payement
des dépenses necessaires, & le surplus ensen-
ble les deniers provenans des impositions or-
données par differens Arrests, & destinées à
l'acquittement des dettes de certaines Villes &
Communautz, à rembourser lesdites dettes,
suivant les destinations portées par lesdits
Arrests.

ARREST du Conseil d'Etat du même jour,
portant nouveau Reglement pour la confection
des Rôles, & pour le recouvrement de la Ci-
pitation sur les Bourgeois & Habitans de la
Ville de Paris, & qui ordonne l'exécution des
Arrests & Reglemens rendus en 1699 1701.
1711. & 1718, & en consequence que tous les
redeva-

DE DECEMBRE 1722. 183

Redevables sans distinction d'état & de condition, seront tenus de payer les taxes par eux dûes, tant de leur chef, que de celui de leurs Officiers & domestiques, & autres personnes qui sont à leur charge, dans un mois pour tout délai, à compter du jour de la publication des Arrests.

ARREST du 10. dudit mois, qui nomme des Commissaires, pardevant lesquels seront faites à la requête de Simon Camery, toutes les poursuites nécessaires, pour parvenir au recouvrement des sommes portées aux rolles des taxes de la Chambre de Justice, arrêtez au Conseil, en execution de la Declaration du 18. Septembre 1716.

ARREST dudit jour, qui ordonne que les Rôlles arrêtez en execution de la Declaration du 18. Septembre 1716. seront incessamment exécutés selon leur forme & teneur, pour ce qui reste à recouvrer conformément à iceux, ou aux Arrests de moderation, à la requête, poursuites & diligences du sieur Simon Camery: que Sa Majesté a pour ce commis & subrogé au lieu & place de Jean Louis de Thian, ci-devant commis ausdites poursuites; Et que les sommes qui restent à recouvrer desdites taxes, seront payées entre les mains du sieur Olivier, Receveur General de la Chambre de Justice, dans huitaine pour tout délai, &c.

● ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 27. Decembre, qui proroge le délai accordé par la Declaration du 9. Aoust dernier pour le paiement du Prest & Annuel jusqu'au 10. Janvier 1723. en faveur des Officiers des Provinces seulement.

ARREST

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne que ceux, qui avant le 15. Fevrier prochain, auront fait leurs soumissions pour aucuns des Offices Municipaux rétablis par l'Edit du mois d'Aoust dernier, & qui en auront obtenu des provisions avant le premier Avril, jouiront des gages & droits y attribuez, à commencer du premier Octobre dernier.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 29. dudit mois, qui proroge en faveur des Officiers de la Ville de Paris jusqu'au 15. du mois de Janvier 1723. inclusivement, le délai accordé par la Declaration du 9. Aoust dernier, pour le payement du Prest & Annuel.

DE SAVEU autentique fait par M. Fuselier de la Comedie du nouveau Monde, & de celle de l'Oracle de Delphes.

LEs interrogations fatigantes que j'étois obligé d'essuyer à chaque instant, sur la Comedie du Nouveau Monde, & l'acharnement des Dissertateurs éternels, à m'attribuer encore celle de l'Oracle de Delphes, m'ont enfin forcé à chercher une protection respectable contre les persecutions du préjugé.

L'Auteur de la dernière de ces pieces, en la retirant du Theatre, a occasionné des bruits qui ne sont pas avantageux pour

DE DECEMBRE 1722. 185

pour son Ouvrage : le jour qu'il fit cette retraite judicieuse , les Comediens annoncerent qu'il n'interrompoit les representations de sa Comedie que pour la corriger ; mais on est si peu accoutumé à voir sortir les Poëtes de la Scene si modestement , que le public a pensé d'abord , que cette sortie n'étoit pas tout-à-fait volontaire , quoique veritablement elle ait été fort libre. Aussi-tôt la malignité des beaux esprits dogmatifans dans les Caffez , a enfanté cent analyses empoisonnées sur cette Comedie , & s'est obstinée plus que jamais à la mettre sur mon compte , & cela par charité poëtique. J'ai crû devoir arrêter ces discours pernicioeux , & me justifier , non pas à ces raisonneurs ennuyeux , dont les idées chimeriques & les décisions temeraïres me sont indifferentes , non pas à leurs Auditeurs credules , qui se laissent seduire par la fluidité de leurs aigres declamations , mais aux esprits raisonnables ennemis des Muses trop hardies. Je m'étois flatté que le desaveu que j'ai fait de la Comedie du Nouveau Monde , dans le Mercure d'Octobre dernier , desabueroit ceux qui m'en croient l'Auteur , mais il faut que la sincerité du Parnasse soit bien décriée dans le monde , & que quelques-uns de mes Confreres ayent bien

tra-

travaillé à lui attirer cette méchante réputation , pour qu'on croye un Auteur capable de faire imprimer une imposture très-aisée à éclaircir , dès que les Supérieurs en voudront prendre la peine. Je n'ai pas trouvé de secret plus certain, pour m'affranchir de la tyrannie de l'erreur , que de supplier très-humblement Monseigneur le Cardinal du Bois , de me permettre de le citer au sujet du desaveu que je fais authentiquement de ces deux Comedies. Osera-t-on se figurer , que j'impose au Premier Ministre du Royaume , qui a la puissance de découvrir la vérité & de punir le mensonge ? J'ai eu le bonheur d'obtenir cette permission, qui finira seurement la guerre que la prévention me déclare : Monseigneur le Cardinal auroit-il voulu refuser à moi seul le repos que Son Eminence maintient dans toute l'Europe ? Au reste , j'avertis bien serieusement tous mes Commentateurs (car j'ai l'honneur d'en avoir autant que les anciens , à cette petite différence près, que ceux des Grecs & des Romains , ne s'appliquent qu'à les admirer , & que les miens ne s'étudient qu'à me noircir.) J'avertis donc tous mes Commentateurs , que le desaveu que je fais ici , n'enveloppe aucune censure de ma part contre la probité des Auteurs
des

DE DECEMBRE 1722. 187

des deux Comedies qu'on me donne malgré moi. Je les desavouë simplement, parce que je ne les ai point faites : c'est un hommage que je dois à la verité, & une précaution que je me dois à moi-même, & contre le ridicule, & contre les soupçons injustes : Si je ne me défendois pas fortement d'avoir composé ces deux Comedies, je paroîtrois coupable aux yeux des personnes, qui ont trouvé de la licence dans l'Oracle de Delphes, & je paroîtrois susceptible d'une vanité puerile, à ceux qui ont loué le Nouveau Monde, dès qu'ils en reconnoîtroient le véritable Auteur ; je ne suis pas d'humeur à m'approprier, ni la gloire, ni les fautes d'autrui. S'il ne s'agissoit dans cette conjoncture-cy, que de passer pour ne point mettre de conduite dans des pieces de Theatre, je prendrois genereusement mon parti sur ce petit malheur, mais il est question de ne me pas laisser imputer la mauvaise conduite que j'aurois moi-même, si j'avois donné lieu aux discours que fait tenir la suppression de l'Oracle de Delphes. Il m'importe fort peu de passer pour Auteur exact ; il est permis à un honnête homme, de ne pas trop s'embarasser de ce qu'on pense de la justesse de son esprit, mais il ne doit pas être insensible à ce qui blesse la droiture de son cœur.

On

On vient de m'apporter dans le moment, un Exemplaire imprimé de la Comedie du Nouveau Monde ; je l'emploie pour réponse à l'objection qu'on m'a faite cent & cent fois, que j'ai observée en donnant *Momus fabuliste* au Theatre, le même mystere qui a été pratiqué à l'égard des deux Pieces nouvelles qu'on me prodigue avec entêtement. On n'a qu'à jeter les yeux sur la premiere page de *Momus fabuliste*, on y lira mon nom ; l'Auteur du Nouveau Monde nous cache toujours le sien, & ce n'est pas sûrement un acte d'humilité, car en parcourant la Preface, j'y ai rencontré par tout le ton doctoral d'un Ecrivain sûr & instruit de son merite ; quant à moi, je n'ai jamais pris le ton dogmatique, & il ne me siérait pas. L'Anonyme nous apprend que la Comedie doit servir à rectifier la Poétique d'Aristote ; il n'a pas la plus legere inquiétude sur les perils de l'impression, qui détrompe quelquefois les plus zelez partisans d'un Ouvrage de Theatre ; cette sécurité procede d'une connoissance exacte des perfections du Nouveau Monde, qu'il a la bonté de recapituler amplement dans cette longue Preface, en faveur des Lecteurs aveuglez, qui auroient pû ne s'en pas appercevoir. L'incognito constant de ce brillant

DE DECEMBRE 1722. 189

tant anonyme me laisse en possession de ses lauriers ; il ne tient qu'à moi de profiter de son silence , & d'usurper l'encens qu'il se promet , j'y renonce pourtant ; bien des gens vont me croire doué d'une vertu épurée ; il n'est que les connoisseurs , qui peut-être ne me trouveront pas si modeste.

S U P P L E M E N T.

LE Cardinal du Bois , prit son rang d'Académicien , & assista au compliment de condoléance que l'Académie Françoisé fit au Roy sur la mort de Madame. M. de Fontenelle qui portoit la parole fit un discours très-pathétique , & très-éloquent.

Le 15. Decembre le Cardinal du Bois, Premier Ministre fut élu membre de l'Académie Royale des Sciences , à la place honoraire, vacante par la mort de M. d'Argenson.

Le même jour M^{rs} de Löncemagne & Secousse , furent choisis pour associés dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres , à la place de M^r Boivin , l'aîné , & l'Abbé Gedoyne qui sont montez depuis peu au rang des Pensionnaires.

Le

Le premier Janvier 1723. M. Louïs de Courcillon de Dangeau, Abbé de de Fontaine Daniel, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, Prieur de Gournay sur Marne, Camerier d'honneur du Pape, & Doyen de l'Académie Françoisé, est mort à Paris, âgé de 80. ans.

Le même jour le P. Dom Louïs Turquois, Religieux de l'Ordre de S. Bernard de la Congregation des Feuillans, fameux Predicateur, est aussi mort à Paris, âgé d'environ 70. ans, après une longue maladie.

ARREST du dernier Decembre, qui ordonne l'exécution des Arrests des 14. Septembre & 28. Octobre 1722.

Et en conséquence, que par les sieurs Commissaires du Conseil nommez, les Feuilles & Certificats de Liquidation qui sont dans les Caisses de Paris, seront biffez & annullez le 20. Janvier 1723. & que les Subdeleguez des sieurs Intendans des Provinces enverront dans le 10. Fevrier suivant, les Feuilles & Certificats de Liquidation des Parties qui n'auront pas été consommées, pour être de même biffez & annullez, & ensuite le tout brûlé.

ARREST du 29. rendu à l'occasion de la contagion, dont quelques cantons
de

la Provence, & du Languedoc ont été affligez, par lequel Sa Majesté ordonne qu'à commencer du jour de la publication dudit Arrest, toutes les marchandises & autres effets qui partiront des Provinces & lieux où les lignes avoient été établies, pourront être voiturez & transportez librement, & seront reçus dans toutes les Villes & lieux, tant desdites Provinces, que des autres du Royaume, sans que les propriétaires ni les voituriers, soient obligez de faire mettre des plombs aux balles & ballots qui renfermeront lesdites marchandises & effets, ainsi qu'il avoit été cy-devant ordonné par les Arrests des 24. Juin, 10. Aoust & 14. Septembre 1721. & par celui du 3. Novembre de la presente année, ni de prendre des Certificats des Consuls & Bureaux de santé, dont Sa Majesté les a dispensés; voulant que le commerce, tant des personnes que des marchandises, soit entierement libre comme auparavant lesdits Arrests, même celui du 14. Septembre 1720. & tous autres rendus depuis à l'occasion de la contagion. Ordonne néanmoins Sa Majesté, pour ôter tout sujet d'inquietude, qu'à l'égard des marchandises qui sortiront de la ville de Marseille, on continuera d'observer les précautions portées par l'Ordonnance du
sieur

sieur Bailly de Langeron , Commandant pour Sa Majesté dans ladite Ville. Et à l'égard de la Ville & du Comtat d'Avignon qui ne sont point de l'obéissance de Sa Majesté , quoiqu'elle soit informée que la desinfection y a été faite très-exactement , Sa Majesté pour ôter tout sujet de crainte à cet égard , ordonne que la ligne & les quarantaines établies sous le Commandement du sieur de Jolseaud subsisteront avec les précautions prescrites , tant pour les personnes que pour les marchandises sortant d'Avignon & du Comtat , à moins que les habitans dudit pays ne se portent à donner un nouvel évent à leurs marchandises , auquel cas le commerce en sera rendu libre dans les Provinces & les Villes du Royaume.

On ne pourra donner que le mois prochain les additions & corrections sur la Relation & Couronnement du Roy.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* du mois de *Décembre* , & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le 10. Janvier 1713.

HARDION.

TABLE



*T A B L E generale de l'année 1722. Les
seize volumes qui la composent sont
distinguez par les seize premieres lettres
de l'alphabet.*

A.

- A** Braham & Isaac , Trag. N. 107
 Abstinance extraordinaire. K. 86
 N. 38
 Abulmer son Histoire. I. 30
 Académie des Jeux Floraux. Pieces qui
 ont remporté le prix. K. 108 L. 121
 Académie Françoisé, prix proposé. B. 97.
 Harangue à l'Infante. D. 184. Prix
 donné. K. 206 L. 147 N. 81. Com-
 pliment au C. du Bois. L. 102. N. 50.
 P. 149. Reception de M. le Cardinal
 du Bois. Q. 122. 189
 Académie des Sciences. Pieces qui ont
 remporté le prix. B. 92. Sa rentrée.
 E. 96. F. 102. 121. P. 146. Reception
 de M. le Cardinal du Bois. Q. 189
 Académie des Belles Lettres. Sa rentrée.
 F. 95. F. 102. 116. L. 156 P. 137.
 Reception de M^{rs} Lonicemagne & Se-
 couffe. Q. 189
 I Acadé-

Académie de Peinture. B. 111. L.	155
Académie d'Angers. Q.	106
Académie d'Architecture. Q.	130
Académie de Caën. Ode qui a remporté le prix. L.	43
Académie de Belles Lettres de Bordeaux. G. 147. P.	150
Académies de Musique de Lion. N. 94	
— D'Orleans. N. 95. Q.	136
Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne. Son établissement. P. 7. A. 68. B. 97. C. 89. D. 91. E. 98. H. 91. I. 117. K. 141. N. 98. 99. P.	151
Académie Problematique de Setubal. I. 119. N. 98. P.	150
Académie de Medecine de Lisbonne. N. 99	
Agapit, Trag. D.	192
Aiguilles aimantées. I.	116
Alais, Carte de ce Diocèse. I.	110
Amazones (Rivieres des) Bayle corrigé. K. 54	
Amboise. D.	67
L'Amour vengé, voyez la Font.	
Sainte Ampoule. O. 113.	207
Anglois. Remarques critiques sur leur Theatre. E. 120. & suiv. H.	127
Antiquitez trouvées à Rome. B. 98. à Euvelin. F.	116
Arlequin dans l'Isle enchantée. B.	130
Arrest Notable contre les Officiers de la Marc-	

Maréchaussée de Saumur. P.	176
Afles. Dissertation sur ce sujet. F.	118
Asturies. Titre de Prince des Asturies. F.	
17. érigez en Principauté. F. 31. Ce Ti-	
tre & ce nom assurez à l'héritier pré-	
somptif de la Couronne. F. 32. Suite	
des Princes des Asturies. F. 33. Ce-	
remónies de la proclamation d'un Prin-	
ce de ce nom. F.	40
Athalie, Critique de cette Trag. L.	73.
N. 10.	
Audience donnée par le Grand Seigneur	
au Résident de l'Empereur. F.	158
Auguste Roi de Pologne, Belle action	
de ce Prince. K.	192

B.

B Al du Roy. C. 150. D.	138
Bal du Palais Royal. D.	142
Bal de l'Hôtel de Ville. D.	125
Ballet des Saisons. F.	140
Baudelot, sa mort & ses ouvrages. I.	110
Baugier, Remarques critique sur les me-	
moires historiques de Champagne. E.	
74. H. 55. Réponse à ces Remarques.	
I. 6. Corrections des Memoires de	
Champagne. I. 15. N. 53. Suite des	
Remarques Critiques. N.	181
Baviere, Mariage du P. E. de Baviere	
avec l'Archiduchesse Marie-Amelie.	
N. 145.	

Bayle , édition entière de ses ouvrages.	
I. 107. Remarques Critiques sur son	
Dictionnaire. K. 54. P.	23
Bayonne. A.	206
Bazas. B.	13
Beauté des femmes. Q.	67
Le Bec d'Ambez , dangereux à passer.	
C. 48	
Bernier , Lettre sur une division de la	
terre par les différentes espèces d'hom-	
mes qui l'habitent. Q.	61
La Bible. Le Mufti s'oppose à son im-	
pression en langue Turque. D. 89. Les	
figures de la Bible proposées par sous-	
cription. Q.	97
Bibliothèque du Roy. L.	152
Bibliothèque Historique & Critique des	
Auteurs & des pièces dramatiques.	
K. 99	
Blaye. C.	49
Bled. Nouvelle Machine pour le battre.	
F. 137. I.	211
Blois. E.	6
Boece , son Histoire par l'Abbé Gervai-	
se. A. 31.	32
Bonnac. Son audience du Grand Visir.	
A. 111	
Bordeaux. B. 15. Entrée de l'Infante	
dans cette Ville. C. 29	
Boulainvilliers. (le Comte de) C.	58
Bouquet en vers. N. 31. Q.	41
Bour-	

Bourbon , Isle. F.	152
Bourdon (Sebastien) sa generosité. B.	100
Bouts rimez. L. 103. N. 49. P.	29
Bras artificiel. B.	95
Brueys. Sa Comedie de l'Opiniâtre. F.	
140. G. 155. Sa Tragedie d'Alba. G.	
167. H. 187. I.	87
Brûler les corps, quand cet usage a cessé.	
H. 39	

C.

Camp de Porché-Fontaine. M. 5. Comed.	
M. 73	
Cantates. Ariane. E. 71. Deucalion &	
Pirha. H. 65. Le Suplice de Cupidon.	
I. 84	
Captieux, Bourg. B.	12
Caracteres inconnus. G.	152
Cartulaire Historique de Hugues Capet.	
L. 6	
Castres. B.	15
Cataracte, remarques sur cette maladie.	
G.	105
Cavalcade du Pape. A.	7
Cavalcade à S. Remy. O.	165
Champagne. voyez Baugier.	
Chansons. A. 51. B. 79. C. 84. E. 84.	
F. 97. H. 73. I. 92. K. 61. 99. 153.	
157. L. 121. L. 173. M. 76. N. 69.	
P. 66. Q.	86
Chansons du Comte Thibaut. H.	61

I iij Char-

Chartes, qu'on doit être en garde contre ces sortes d'actes. Q.	12
Chartreux, poudre des Chartreux. L.	154
Chastelleraud. D.	55
Châtres. E.	44
Chiffres Romains, leur origine. C.	80
Chinois, de la littérature Chinoise. F.	119
Chronographe d'Evreux. A. 49. Expli- qué. B. 77. C. 79. D. 80. 81. F. 91.	
Idée du Chronographe. Q.	76
Chronographe sur le Pape. D.	79
Chronographe, dont on demande l'ex- plication. E.	81
Chronographe de S. Quentin. F.	94
Comette aperçûe à Lisbonne. E.	99
Compas Trigonometrique. I.	115
Compliment du Chevalier de Romieu à M. de Jossaud, & réponse. D.	76
Compliment fait au Roy. H.	49
Condé, tableau des conquêtes du Grand Condé. P.	73
Conspiration d'Angleterre. G. 175. H. 104. L.	215
Contarini (Camille) N.	97
Conte enigmatique. L.	39
Conte, le Plaisir & la Sagesse. N.	5
Cordenmoi (Abbé de), sa mort & son éloge. E.	185
Coriolan, Trag. traitée par differens Au- teurs. C.	106
Corneille (Pierre), n'a pas tiré Heraclius de	

de Calderon. B. 119. Jugement de Po-
lieucte. D. 94. de la mort de Pompée.
K. 148

Corneille (Thomas), l'inconnu remis
au Theatre. E. 118

Couronnement. V. Sacre.

Les Couronnes, Baller. K. 158

Coypel, le pere, sa mort. A. 73. Son élo-
ge. D. 6

Czar, son entrée à Moscou. B. 132. Me-
daille frappée à son honneur. E. 97. re-
glement pour se nommer un successeur,
& pour la succession des particuliers.
E. 132. 133. 134

D.

Dacier, sa mort. L. 182. 193

Dammartin. O. 17

D'Angeau (Abbé), sa mort. Q. 190

Daniel (Jesuite) refuté sur la prétendue
élection des Rois de France de la se-
conde race. G. 12. 14. & de la troisié-
me. G. 53. 72. refuté sur l'heredité des
grands Fiefs. L. 5

Dax. A. 210

Description historique des lieux situez
sur la route de l'Infante. A. 205. B.
11. C. 48. D. 27. E. 6

La Devineresse, Comedie. B. 125

Dialogue, le Tout & la Partie. Q. 28

Discours du P. de la Sante. C. 18. de
l'Evê-

l'Evêque de Beauvais à une Benedic-
tion des drapeaux du Regiment du
Roy. L. 100
Dissertation du Sacre critiquée. Q. 8

E.

Ecclesiaste , quelques traductions en
vers. G. 101. & 121

Eclipse de Soleil à la Chine. F. 158

Education des enfans , voyez Lettre.

Eglogue sur le mariage du Roy. D. 8

Elegie. F. 12. d'un fils sur la mort de
son pere. H. 46

Elide (Princesse d'Elide) voyez Mo-
liere.

D. Emanuel , Infant de Portugal. N. 196

Enigmes. A. 50. B. 78. C. 83. D. 84.

E. 82. F. 95. G. 130. H. 71. 189. I.

89. K. 97. L. 118. M. 72. N. 68. P.

126. Q. 84. expliquées en vers. D. 80.

L. 118. N. 160

Entrée de l'Infante dans la petite Ville

de la Haye. C. 158. à Châ-res. C.

160. à Paris. B. 178. C. 126. de l'Am-

bassadeur de Malthe à Rome. E 150.

F. 7. de l'Ambassadeur de Portugal à

Rome. I. 195. de l'Empereur dans

Presbourg. K. 173. de M^{re} Tiepolo &

Foscarini à Paris. L. 186. 223

Epigramme latine & françoise sur un
homme frappé du foudre qui n'en mou-
rut pas. D. 78

Epitre

Epitre en vers à l'Evêque de Nantes. B.
33. à l'Evêque de Chalons. C. 7. à
Damon. F. 68. au Maréchal de Villars.
I. 18. à Iris. P. 5. à l'Evêque de Laon.
P. 19. aux Muses. B. 83

Erable , maniere d'en tirer le sucre. I. 21

Esfui , quels sont ces peuples ? K. 72

Efus , Dieu adoré par les Gaulois. K. 72

Etampes. E. 36. H. 156

Etat de la France du P. Ange. N. 100

Etrennes au Roy par M. de la Mothe. A.

38. par Beaupré. A. 39. A M^{lle} de S.

D. A. 43

Eu. Tombeaux antiques trouvez auprès

de cette Ville. F. 73. M. Capperon

declare fausse l'étimologie du nom de

cette Ville , qu'a donnée M. Huet. F.

80. Cette étimologie défenduë. H. 31.

• Réponse de M. Capperon. K. 67

F.

F Able, le Solitaire & la Fortune. A. 46

Zephire & la Rose. Q. 60

Femmes , voyez Beantez.

stin Royal. O.

155

F^ete donnée à Paris par l'Ambassadeur

F^edu Czar. A. 150. donnée par le C. de

Charolois. A. 171. Donnée à Cambrai

par M. de Morville. B. 156. Donnée

à Moscou pendant le Carnaval. E. 114.

Donnée à Cambrai. H. 113. Donnée

Lv à

à Villers-Coterets. P. 32. à Chantilly. P. 73	
Fêtes de Thalie, Ballet. K.	155
Feu d'artifice des Thuilleries. C.	154.
D. 139. du Palais Royal. D. 143. de	
l'Hôtel de Ville. D. 130. du Duc d'Os-	
sone. D. 150. G.	199
Fiefs. Les grands Fiefs n'étoient pas he-	
reditaires. L.	5. & 7
Dîmes. O.	61
Flaminia, son compliment à l'ouverture	
du Theatre. F.	142
Flaudriau, remede éprouvé. L.	186
Fleau. <i>voyez</i> Bled.	
Foire galante de Villers-Coterets. P.	52
Fontaine minérale de Segrai. I.	111
Fontenai S. Evremond n'est pas proche	
Caen. H.	45
Forces mouvantes. L.	132
Frey (Jean ou Janus) N.	178

G.

G Ageure de M. de Saillant. I.	172.
K.	196
Genest (Abbé.) L.	159
S. Germain des Prez. Histoire de cette	
Abbaye. I.	92
Gervaise. <i>voyez</i> Boëce.	
Geuslin, Peintre. H.	50
Gilot, Peintre & Graveur. Sa mort. F.	
	137
Glaces, on leur fait prendre telle forme	
qu'en	

qu'on veut. B.	95
Goltzius (Hubert.) L.	34
Grammaire , idée generale d'une Gram- maire. K.	129
Groenlandt. Découvertes qu'on y a faites.	
N	193
Le Grondeur. <i>voy.</i> Brueys.	
Grossesse extraordinaire. I.	79
Guadiana ne se cache point sous terre. K.	56
Guib (Frederic.) K.	59
Guillaume de Tyr. <i>voyez.</i> Maronites.	

H.

H Aquenée présentée au Pape. K.	177
Hautefeuille , ses differens Ouvra- ges. I.	101
La Haye , lieu de la naissance de Descar- tes. D.	63
Heraclius. <i>voy.</i> Corneille.	
Historiens apocriphes. A.	71
Høverman (Marguerite.) Son éloge & sa reception à l'Académie de Peinture.	
B.	112
Houteville. F. 103. Critiqué. F. 103. K.	
139. N.	71
Hydropisie extraordinaire. B.	38

I.

S Aint Jacinthe Themiseul, ses Ouvra- ges. N.	93
---	----

I. vj. Ibra-

Ibrahim Pacha. Son portrait. A.	111
Idille au P. de Portugal. Q.	73
S. Jean d'Angeli. C.	70
Jean de Calais , nouvelle. Q.	100
S. Jean de Luz. A.	205
Jettons frappez en 1722. C. 104. en 1721.	
D. 92. en 1720. E.	115
Igniez de Castro, Trag. N.	103
Incendie , nouvelle machine pour l'éteindre. P.	199
L'Inconnu. voy. Corneille.	
Inscription , mal critiquée. C. 141. Mise à Londres. E.	100
Institutes. D.	156
Journaux. F.	104
Journées amusantes. Q.	99
Isle nouvelle. B. 93. C. 5. disparue. K.	93
Jubilé. D.	135
Jugement rendu à Bourges. E. 82. I. 192.	
K.	210
Juifs , leur Histoire par Prideaux. L. 141.	
Obligez de presenter l'Ancien Testament au Pape lors de la Cavalcade. A.	13

L.

L Afont. B.	124
La Grange. Ses Poëmes Dramatiques.	
F.	119
Langon. B.	14
	Large

Langue Latine, lettre de M. de Beaumont,
sur une nouvelle methode pour l'ap-
prendre. A. 24. Methode raisonnée.
L. 145. Essai d'une nouvelle methode.
P. 128

Larrey , remarques critiques sur son His-
toire de Louis XIV. E. 60. & 70

S. Laurent des Eaux , abondant en vigno-
bles. E. 17

Le bon. voy. Pendule:

Le Grand. L'Ouvrage d'un moment. K.
151

Lettre sur l'éducation des enfans. C. 106

Du Roy au Pape. A. 172. Du Roy au

• Cardinal de Noailles. C. 146. Sur les
belles Lettres. F. 502. Sur le Mercure
de Paris. I. 82. D'Aldi Aga au Grand-
Maître de Malthe. K. 187. Ecrite de
Cambray aux Auteurs du Mercure. L.
109. Lettre du Grand-Maître de Mal-
the. N. 47

Belles Lettres. Cause de leur progrès &
de leur décadence. F. 117

Lisbone. Nombre des Vaisseaux entrez &
sortis de ce port en 1721. C. 118

Lit travaillé en plume. Q. 71

Loches. D. 63

Londres. Nombre des morts & des Batê-
mes en 1721. A. 147

Loüisiane , sa fertilité. K. 95

Lusignan. D. 28

M.

M.

M Achabées ou Antiochus, Trag. Q.	139
Madrigal, songe de Tircis. F. 82. Sur la fine plaisanterie. Q.	70
Main artificielle. B.	95
Maintenon, <i>voir</i> Pierres.	
Majorité des Rois de France établie à 14. ans. G.	94
Maladies veneriennes. Nouvelle methode pour les guerir. E.	85
Mandement de l'Evêque de Marseille. L.	
114. Pour le Sacre. O.	87. & 148
Mariage du Prince des Asturies. B.	137
Les Mariages entre les vivans & les morts. Com. Ita. B.	127
Mariana , traduction de son Histoire d'Espagne. K. 124. L.	143
Marlborough. Sa mort. L. 147. 198. Ses funerailles. L.	103
Marlon ou Mello. P.	186
Maronites. Incertitude sur leur nom & leur origine. Q. 43. 48. Opinion absurde à ce sujet. Q. 49. Guillaume de Tyr a le premier parlé de leur nom & de leur origine. Q.	44. & 50
Marseille. Antiquitez dans l'Abbaye de S. Sauveur. L.	36
Matthieu (Abbé.) Sa mort. L.	225
Mauger (Jean.) Sa mort. L.	153
Mau-	

Maulevrier, reçu Chevalier de la Toison
d'or. *voir*. Ordre.

Medailles de Louis XV. A. 74. B. 116.

F. 138. H. 93. I. 123. K. 144. L. 158.

O. 133. Q. 138

Medaille de Constantin. Opinion de
l'Abbé de Camps sur cette Medaille. E.

Medailles à vendre à Amsterdam. F. 136

— Grecques de Marseille. L. 31

Meluzine. Ce qu'on en dit n'est qu'une
fable, ce qu'il en faut croire. D. 28

Mercur. *voir*. Lettre.

Minas. Mort tragique du Marquis Das

Minas. N. 149

Misson (Maximilien.) Sa mort. B. 96

Moliere, la Princesse d'Elide est presque
toute traduite d'une Comedie d'Aug-
ustin Moreto. B. 122. Extrait de Sce-
nes qu'il n'a pas imitées. *ibid.* & *seq.*

Moncenigo (Alvise-Sebastien,) élu Do-
ge. L. 198

Le Mont de Marfan. B. 11

Montres d'une nouvelle invention. *voir*.
Hautefeuille.

Moulin d'une nouvelle construction. H. 88

Moutons dont les dents sont d'or vers les
gencives. I. 210

Museum Romanum aureum. K. 133

N.

N.

N Oblesse. Si le ventre annoblit. N.	187
Nôtre-Dame preservée du feu. L.	183
Le Nouveau Monde, Comedie. L.	161.
Lettre de Fuzelier à l'occasion de cette Comedie. N.	41

O.

O De sur l'inconstance de l'homme.	
B. 5. Sur le jugement dernier. C.	
1. Sur l'arrivée de l'Infante. C.	14
Sur la fuite de soi-même. D. 9. Sur la	
convalescence du D. de Chartres. D.	
25. Sur l'établissement de la Religion	
Chrétienne. F. 1. Sur le Mariage du	
Roy. H. 1. Au Regent. H. 52. Au	
Roy. L. 97. à M. le President Denis.	
N. 36. Sur le Sacre. Q. 3. Sur le re-	
tour du Roy. Q.	127
Odes Morales du P. Bernard. K.	137
Ode de M. Grenan. Zephyrus & Rosa,	
avec la traduction en Vers François.	
D. 71. Autre traduction de M. Racine.	122
Odes traduites en Vers François la 3. du	
l. 1. d'Horace. D. 49. la 14. du l. 2. F.	
51. la 11. du l. 1. F. 53. la 9. du l. 3. K.	
42. la 11. du l. 1. Imitation. N.	46
Ode imitée de Moschus, l'Amour La-	
bourneur. N.	51

Oedipe du P. Folard. A. 75. E. 91. F. 103

Opera. Si le Comique Lirique demande un tour perifrasié. L. 179

Operation de la taille par Thibaut. E. 208. Autres operations à la Charité. K. 89

Opiniâtre. Voy Brueys.

Opus nullum. F. 113

Oracle de Delphes. Q. 139. M. Fuzelier desavoué cette Comedie. Q. 140

Ordre du S. Esprit. O. 176. De S. Lazare. F. 180. I. 174

—De la Toison d'or. Reception du Marquis de Maulevrier. E. 160. Reception du P. R. de Lorraine. K. 179

—De Christ. Reception de M. des Fougerais. N. 34. Ordre de la Concorde. H. 114

Orleans. E. 18. Privileges de ses Evêques. E. 29. Son Université. E. 33

La D. d'Orleans (Madame) Sa maladie & sa mort. P. 203. Q. 162

L'Ouvrage d'un moment. *voir*. Le grand.

P.

Pairs de France aussi anciens que la Monarchie. G. 62. Leurs fonctions au Sacre des Rois. G. 58. Si le nombre en a été fixé à douze. G. 64. Leurs rangs. K. 34

Pa-

- Panegyrique du Roy. Q.** 106
Papillons. Un Vaisseau en pleine mer tout
couvert de ces insectes. N. 97
Paris. Histoire de cette Ville. K. 101.
Histoire & recherche de ses antiqui-
tez. K. 122
Partage des biens en France. N. 111
Peinture ; à Guazza , ce que c'est. C. 98.
& 99. Quand a commencé celle à hui-
le. C. 99
Pendule pour marquer les équations du
temps. Q. 35
Penelope. Voy Genest.
Le Pere de bonne foy , Comed. Ita. A.
107
Perse , rebelles de ce Royaume. I. 252.
193. 207. K. 167. 185. L. 209. N. 125.
152
Peste. Remedes d'Helvetius contre cette
maladie. A. 55. Relation de celle d'Ar-
les. B. 62. Dissertation sur ce mal. B.
82. 86. Parfums préservatifs. B. 186.
Extrait d'une lettre de Gevaudan. D.
15. Si elle est causée par les vers. F.
114. Traité de cette maladie. G. 137.
Dissertation. G. 142. Discours Anglois
sur ce mal. H. 82. Lettres sur la Peste.
I. 77. K. 51. Lettre de M. Charbel
sur celle de Marseille. L. 52. Cessa-
tion de ce mal à Mars. L. 113.
Phenomene vû à Berne. C. 89. Frequens
cette

cette année à Bâle. E.	99
Philosophes en belle humeur. Leurs Statuts. E.	I
Pierre le Cruel, Roy de Castille. Guerres qu'il eut à soutenir contre Henri, son frere bâtard. F. 19. Entierement défait. F. 28. tué par son frere. F. 30.	
Pierres Philosophales, tromperies de Charlatans. F.	121
Pierres particulieres de Maintenon. H.	67
Pierre vulneraire. Q.	89
Pilier tremblant. O.	86
Pindare, traduction d'une de ses Odes. P.	144
Plante résineuse de la Louïisiane. G.	209
Playe extraordinaire à la tête. A.	33
Poëme sur le Mariage du Prince des Asturies. H. 27. Sur le Sacre du Roy. Q.	52
Poitiers. D.	37
Polyeucte. <i>Voi</i> Corneille.	
Pompée. <i>Voi</i> Corneille.	
Pons. C.	53
Portrait en Prose. Q.	56
Possession, Fille possédée du diable. Q.	21.
Marques de fausseté dans cette possession.	<i>ibid.</i>
Pour. Ce que c'est que le Pour. O.	7
Pourceaugnac. Divertissement de Lulli. H.	112
De Prade. Ses Tragedies. K.	148
	Pra-

Pradon. H. 111. K.	148
Procession de la Fête de l'Assomption. Son origine. K.	188
La Provençale, Entrée. L.	175
La Pucelle d'Orleans ; nouveau Poème. E.	52

R.

R Aoux , Peintre. I.	120
Regent du Royaume , couronné Roy. G.	18. 23. 29
Regulus. <i>Voi</i> Pradon.	
Relation de l'échange de l'Infante & de la Princesse d'Orleans. A.	175
Renaud. Opera. C. 107. D.	96
Revenu du Roy en 1285. G.	90
Rheims , prétention de ses Archevêques sur le Sacre des Rois. G. 3. Quand ils ont commencé à la faire valoir. G. 4. 11. 44. 47. S'ils doivent faire les frais du Sacre. G. 68. & 88. Entrée de Louis XV. dans cette Ville. O.	63
Rœtters (Norbert) reçu à l'Académie de Peinture. B.	111
Rome. Incertitude sur l'Histoire des qua- tre premiers siècles de cette Ville. P.	140
Romulus ; Trag. A. 96. Critiqué. E. 84. F. 103. Loué. F. 106. Pierrot Romulus. B. 131. Arlequin Romulus. B.	130
Ro-	

Roquefort. B.	12
Rosalba Carriere. Son éloge & sa reception à l'Academie de Peinture. B.	114
Rotrou a tiré Vincelas de D. Francisco de Roxas. B.	118
Roy. Son Ballet des Elemens. A.	80
De Ruffy, justifié de l'erreur que le P. Martene lui avoit imputée. L.	36
Rymer. Son Recueil pour l'Histoire d'Angleterre. P.	153

S.

S acre & Couronnement des Rois de France ; Dissertation. G. 1. Si Pepin a été sacré. G. 5. Frais du Sacre de Philippe le Bel. G. 89. A que l'âge nos Rois peuvent être sacrez. G. 94. Traité historique du Sacre par M. Menin. N.	78
Sacre en différentes Villes. De Charles le Chauve à Mets. G. 10. De Loüis le Begue à Compiègne. G. 14. de Loüis & Carloman à Fecrrières. G. 16. De Loüis d'Outremer à Laon. G. 32. De Robert à Orleans. G. 36. De Loüis VI. à Orleans. G. 46. De Henri IV. à Chartres. G.	100.
Sacre à Rheims. De Loüis le Debonnaire. G. 10. de Charles le Simple. G. 24. de Lothaire. G. 33. de Hugues Capet. G. 35. de Henri I. G. 39. de Philippe I. G. 44. de Loüis VII. G. 49. de Philippe Auguste. G. 56. de Loüis VIII. G. 69. de S. Loüis. G. 71. de Philippe le Hardi. G. 87. de Philippe le Bel. G. 88. de Loüis Hutin. G. 92. de Philippe V. G. 93. de Charles IV. <i>ibid.</i> de Philippe de Valois. <i>ibid.</i> de Jean. G. 94. de Charles V. <i>ibid.</i> de Charles VI. G. 98. de Charles VII. <i>ibid.</i> de Loüi XI. G. 99. de Charles VIII. <i>ibid.</i> de Loüis XII. <i>ibid.</i> de François I. <i>ibid.</i> de Henry	

Henri II. <i>ibid.</i> de François II. <i>ibid.</i> de Charles IX. <i>ibid.</i> de Henri III. G. 100. de Louis XIII. <i>ibid.</i> de Louis XIV. G.	101
Sacre de Louis XV. Invitations a cette Cere- monie. O. 5. Preparatifs & disposition de l'E- glise de Rheims. O. 91. Veille du Sacre. O. 98. Ceremonie du Sacre. O. 120. Couronne- ment. O. 129. Offrandes. O. 136. Ornaments Royaux. O. 143. & 218. Discours latin sur le Sacre du Roy. Q.	110
Saintes. C.	57
Sauterelles. L.	214
Sauvages Leurs mœurs comparées à celles des premiers temps. F. 98 K.	134
Segaud, Jesuite. <i>Voyez</i> Fontaine.	
Silvie, pourquoi ce Château est ainsi nommé. P.	37
Speâcles donnez <i>gratis</i> . C. 107. Lettre criti- que sur les speâcles. L. ~	69
Le Speâctateur François. B. 87. <i>De</i> 86. F. 107 I	86
Sphere mouvante de Jean Deur. K.	140
Stances à Damon. I. 26. Le bonheur d'un vrai Chrétien. K.	31
Statuë de la Religion faite pour le Czar. A. 72	
Succession au Royaume de Hongrie, établie dans la ligne feminine au défaut d'heritiers mâles K.	174. & 109
La surprise de l'Amour, Comed. des litz F. 145	
Susanne accusée, Poëme. L.	23

T.

T ableaux de la Reine Christine. B. 99. C.	
94 E	101
— Vendus à Amsterdam. F.	125
— Exposez le jour de la Fête-Dieu H.	87
Tableau de Telemaque. <i>Voyez</i> Raoux, De la re- sur-	

Resurrection du Lazare K.	141
Tamerlan. Son Histoire. G.	132
Tartas. A.	212
<i>Te Deum</i> à Notre Dame C. 148. D.	140
Terres divisées par les différentes espèces d'hommes qui l'habitent. Q.	62
Testament, ancien & nouveau, imprimé en Langue Russe B.	97
Theatres des Thuilleries. A. 93. C.	152
Theatre; projet d'une histoire du Theatre Fran- çois, H.	74
Theatre Anglois. <i>Voyez</i> Anglois.	
Themiseul. <i>Voyez</i> S. Jacinthe.	
Thèse dédiée à l'Abbesse de Chelles. K.	49
Timon, Comed. des Ital. A. 199 F.	103
Tombeaux trouvez proche la Ville d'Eu. F	73.
proche Seez. H.	43
Tournefort, temps de sa naissance. K.	59
Tours. Droits du Roy en qualité d'Abbé & de Chanoine de S. Martin de Tours. A.	27
Tremblement de terre à la Chine. F.	150
Tristan l'Hermite. Quelques particularitez de sa vie & de ses ouvrages. I.	128
Turinge. Si leurs premiers Langraves descen- doient en ligne masculine de Charles, Duc de la basse Lorraine. H.	160
Dom Turquois, Feüillant. Sa Mort. Q.	190

V.

V aisseaux de guerre des Anciens. A. 52. E.	83
Vaudeville sur le siege de Montreuil. M. 36 & 65	
Vayrac (Abbé de) attaqué sur son article des Comtes de Blois. F. 84. G. 126. Sa réponse H. 6. Réponse à la réponse. K.	1.
Venceslas. <i>Voyez</i> Rotrou,	

Ve-

Verole, insertion de la petite verole. G. 144. &
175

Vers à M. D . . . A. 43. A M. D . . . A. 43. A
M le Iris, vous aimerez un jour. B. 9 Sur
l'ivresse. B. 75. De M. Danchet au Roy le
jour de sa naissance. B. 175. Portrait du Car-
dinal de Rohan. C. 27. Sur le feu d'artifice
du Palais Royal. D. 148. Au P. Aubert, Je-
suite. E. 47. A une Dame qui souhaitoit avoir
de la corde de pendu E. 59. Sur l'amitié. G.
128. Sur un Portrait. H. 89. Sur le Mariage
du Roy. I. 5. L. 64. A M^{lle} de C. . . le jour
de sa tête K. 83. Au Roi le jour de la S. Louis.
K. 145 L. 97. Sur la convalescence du Roy.
M. 81. Sur le Sacre du Roy. O. 11. Sur un
ruban de cane. P. 208. Contre la Poésie Q.
18. Sur le Portrait du Cardinal du Loïs. Q.
27. Sur M^{de} Turbilli. Q. 34

Vers latins au Roy. M. 69

Villers Coterets. O. 45

Vienne en Autriche. Nombre des morts & des
Batêmes en 1721. B. 146

Voltaire. Epître au Maréchal de Villars I. 13.
Au Cardinal du Loïs L. 111. Au nom du Con-
grès de Cambray. L. 110

Voyages de Corneille le Brun. A. 63 De Sirie
& du Mont Liban B. 80. Critique de ce qu'en
ont dit les Journalistes de Treveux. Q. 41.
Du Comte d'Ericeira. F. 54. De François Co-
real Q. 93

Ursins (Princesse des) Sa mort. Q. 177

L'Air noté doit regarder la page 86.

La Planche des Medailles du Roy, la page 138.

Errata du I^{er}. Volume de Novembre.

P. 30. au dernier Vers du 2. Sonnet, ce *lis.* le.
P. 186. L. 5. d'Aulin, *lis.* d'Antin.

CA

FEB 19 1931

Presented by
the Century Association
to the
New York Public Library
14 Jan. 05.



